This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 482020

Digitized by Google

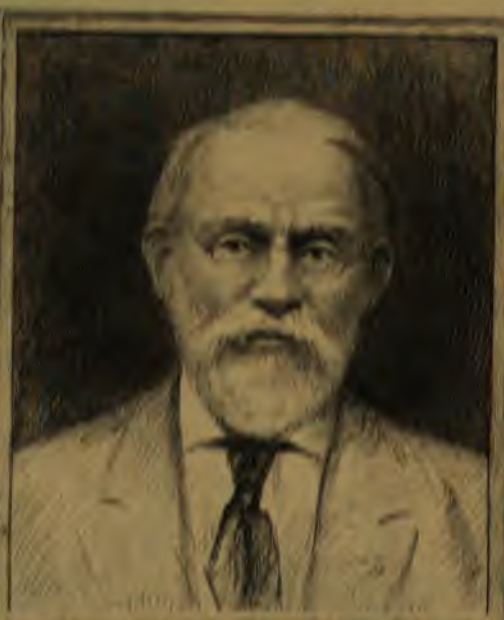

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.D241
R4

REVUE
DU DAUPHINÉ
ET DU
VIVARAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

E. Delorme

J. M. Fugère sculp.

Savigné Imprim. à Vienne

Digitized by Google

REVUE
DU
DAUPHINÉ
ET DU
VIVARAIS

(ISÈRE, DRÔME, HAUTES-ALPES, ARDÈCHE)

RECUEIL MENSUEL

Historique, Archéologique & Littéraire

TOME V

De l'Imprimerie
SAVIGNÉ, A VIENNE EN DAUPHINÉ

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

NOTICE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

sur

C.-T. DELORME

Conservateur du Musée

Bibliothécaire de la ville de Vienne

I

DEPUIS bientôt un siècle la ville de Vienne peut s'enorgueillir, à juste titre, d'avoir compté dans son sein une série d'hommes qui ont dignement marqué leur place.

En dehors des littérateurs, Pichat, Reynaud, Ponsard, et pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, nous pouvons citer, comme historiens, archéologues et épigraphistes, Claude Charvet, auteur de l'*Histoire de l'Eglise et des Fastes de Vienne;* Schneyder, dont nous avons récemment publié la biographie; Rey et Vietty, à qui nous devons le grand ouvrage *Monuments de Vienne en France;* Thomas Mermet,

Digitized by Google

qui a publié une *Histoire de Vienne* en trois volumes; Alfred de Terrebasse, dont les publications sont considérables, et enfin Delorme.

C'est à la mémoire de ce dernier que nous allons consacrer les lignes qui suivent.

II

Claude-Thomas Delorme est né à Vienne, paroisse de St-André-le-Bas, le 6 avril 1787; après avoir fait de sérieuses études au collége de Vienne, il se rendit à Paris, suivit les cours de la Faculté de Droit, et obtint son diplôme de licencié.

De retour dans son pays natal, vers 1812, il se fit inscrire au tableau des avocats, plaida quelques causes, et sut acquérir une certaine notoriété.

Mais la place de Delorme n'était pas au barreau; les minuties de la chicane, les controverses de la jurisprudence et de la procédure n'étaient pas dans son tempérament; il lui fallait quelque chose de plus sûr, de plus précis.

Entraîné bientôt par un penchant inné, par une passion irrésistible, il s'adonna tout entier à l'archéologie et à l'histoire locale; il se mit à explorer les ruines de la cité viennoise, à rechercher les inscriptions, les médailles, les morceaux de sculpture et d'architecture échappés aux ravages des temps, au marteau de l'ignorance.

Tout entier à ses goûts de prédilection, il se fit le continuateur des Schneyder, des Rey, des Vietty, et, comme eux, il ne connut plus de bornes à son courage pour défendre la destruction d'un monument, pour en empêcher l'avilissement par un contact profane; comme eux, il ne se laissa vaincre par aucune difficulté pour en assurer la conservation.

Digitized by Google

III

Nommé bibliothécaire de la ville et conservateur du musée, le 24 janvier 1827, après la retraite de M. Chavernod, Delorme fit de notre musée l'objet de toutes ses pensées ; il en doubla les richesses et le rendit, sous certains rapports, un des plus curieux du midi de la France.

Son travail, *Description du Musée de Vienne* (1), restera comme un modèle en son genre ; il est précédé de *Recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie ;* c'est l'étude la plus complète, la plus détaillée, la plus sérieuse, la plus intéressante qui ait été faite sur ce monument ; après l'avoir décrit, M. Delorme fait diverses remarques, raconte la découverte de l'inscription, la destination de l'ancien édifice, l'époque et les motifs de sa construction, sa restauration au 5e siècle et son histoire depuis jusqu'en 1793 ; il termine cette première partie du volume en faisant connaître les divers noms donnés au monument et ses différentes destinations.

Après un préambule sur l'origine et l'établissement du musée, une courte notice sur Schneyder, il décrit, avec un tact remarquable, une grande justesse d'appréciation, tous les objets antiques et du moyen âge qui composent le musée.

Enfin le volume est orné de lithographies sortant des presses de Louis Perrin, qui font honneur à un artiste viennois, M. Zacharie, et représentent le forum, la levrette, le faune, des mosaïques, etc.

(1) 1 vol. in-8°; Vienne, Girard, 1841.

Digitized by Google

IV

Notre archéologue était infatigable ; il ne connaissait pas de bornes à son entraînement, à sa passion ; son amour pour l'antiquité ne s'arrêtait pas aux stériles contemplations du collectionneur ; la moindre parcelle exhumée de notre sol, qui recèle tant de nobles reliques, était pour lui l'occasion d'écrire une page pleine d'à-propos et d'érudition ; il fut nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique et inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Isère.

Les questions d'archéologie élucidées par Delorme sont considérables : il a écrit sur *Saint Maurice, Saint Sévère*, la *Pyramide de l'Aiguille*, les *Mosaïques*, les *Remparts, Saint Maxime, Saint Ferréol*, le *Tombeau de Poisieu, Schneyder*, le *Théâtre*, les *Fouilles*, l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rivail, et sur un grand nombre de sujets qui tous se rattachent à l'histoire et ont un grand intérêt local.

Ses travaux sont éparpillés dans la *Revue de Vienne*, le *Moniteur Viennois* et le *Journal de Vienne ;* nous en donnerons les titres et les dates dans la partie *bibliographique*. Delorme avait l'intention de réunir, de coordonner l'ensemble de son œuvre (1), malheureusement la mort ne lui permit pas de jouir de cette douce satisfaction ; bien plus, il eut la douleur de voir l'incendie consumer, le 5 janvier 1854, les livres rares et précieux de notre bibliothèque publique.

(1) Il a laissé un manuscrit inédit, assez considérable, intitulé : *Précis historique sur Vienne*, que nous publierons dans la *Revue du Dauphiné*.

Digitized by Google

V

Delorme succomba le 20 février 1856, après une longue et cruelle maladie, dans un âge où il pouvait encore rendre d'immenses services à la science.

Ses obsèques eurent lieu le 22, à 10 heures du matin, dans l'église cathédrale de Saint-Maurice. Un cortége, composé d'hommes d'élite, parmi lesquels on remarquait, outre ses confrères du barreau, M. Faugier, maire de Vienne et député au Corps législatif, MM. les adjoints, un grand nombre de membres du Conseil municipal et une nombreuse population, accompagna ses restes mortels au champ du repos.

Les coins du poële étaient tenus par M. Alfred de Terrebasse, ancien député; Pasquier, bâtonnier de l'ordre des avocats; Couturier oncle, médecin, et Pirouelle, directeur de l'École des beaux arts de Vienne.

Après les cérémonies de l'Église, trois discours furent prononcés sur la tombe.

M. Pasquier, au nom de l'ordre des avocats, prit le premier la parole en ces termes :

Messieurs,

La dignité dont le Conseil de l'Ordre a bien voulu m'investir, m'appelle sur le bord de cette tombe pour lui confier, au nom du barreau, un dernier adieu à celui qui fut un confrère estimé. C'est toujours là une triste et pénible mission; mais si quelque chose est fait pour en adoucir l'amertume, c'est lorsque, comme aujourd'hui, l'on doit parler d'un homme de mérite et de bien.

Je serai, Messieurs, l'interprète fidèle des sentiments de ceux qui m'écoutent, lorsque je dirai que celui dont le souvenir nous réunit dans ce lieu de tristesse, avait su mériter l'estime de tous par sa probité, son urbanité, ses qualités précieuses, en un mot, comment il avait su se faire un nom et une réputation parmi les archéologues et les antiquaires. Dans ces quelques mots se trouve le résumé de toute la vie de M. Delorme, vie simple, vie modeste, mais aussi vie laborieuse, vie utile, vie dignement remplie.

M. Thomas-Claude Delorme, né à Vienne le 6 avril 1787, après y

Digitized by Google

avoir fait ses premières études, suivit les cours de la Faculté de droit de Paris. Ses travaux, nous disent ses contemporains, y furent des plus consciencieux, et il sut profiter des ressources d'une grande ville pour étendre ses connaissances. De retour à Vienne, vers 1812, M. Delorme vint prendre place au barreau, et, depuis cette époque, son nom a toujours figuré avec estime au tableau de l'ordre dont il était devenu un des membres les plus anciens. Son esprit judicieux, ses sérieuses connaissances en droit, furent dès le début promptement appréciées, et auraient pu lui assurer un rang honorable parmi ses confrères. Mais M. Delorme, après avoir abordé quelques fois seulement la barre, se laissant aller à un goût inné, renonça aux luttes de la parole et s'adonna tout entier à l'étude des langues mortes, et spécialement à l'archéologie.

Le succès couronne toujours les efforts consciencieux du travail, et il est invariablement au bout des peines, lorsque le labeur est fait avec goût et entraînement. M. Delorme, possédant au plus haut degré ces deux éléments de réussite, sut bien vite se faire, parmi les archéologues, un nom et une réputation que sa modestie n'avait pu empêcher depuis longtemps de s'étendre au loin.

Nommé bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée, il trouva, dans les richesses de notre bibliothèque, dont l'incendie fut une des grandes douleurs de sa vie, dans celles de notre musée, augmentées les unes et les autres par ses soins et ses peines de tous les jours, il trouva de nombreux et vastes sujets d'étude, que son intelligence sut mettre à profit. Aussi, le monde savant des antiquaires tenait-il M. Delorme pour un des bibliothécaires les plus érudits, pour l'archéologue de province le plus profondément instruit et le plus judicieusement pénétré de cette science qui sait donner un langage aux ruines les plus anciennes. Il lui en fut donné une preuve lorsqu'il reçut le titre d'inspecteur des monuments historiques.

A d'autres qu'à nous il appartient de faire ressortir plus spécialement le mérite de M. Delorme au point de vue de la science et de l'art, en faisant connaître ses estimables ouvrages ; mais à nous tous les premiers, nous près de qui M. Delorme a pris droit de cité depuis de si longues années, il appartenait, et c'est là une haute satisfaction pour nous, de parler, sur le bord de cette tombe, de la réputation de science qu'a su acquérir, en dehors de nos travaux ordinaires, un de nos confrères dont la mort est une véritable perte pour notre ville, au moment surtout où il s'agit de reconstituer la bibliothèque.

Mais si M. Delorme déserta de bonne heure les discussions judiciaires, s'il préféra le calme des douces études à l'activité de la lutte, il ne délaissa pas complètement ses connaissances en droit. Membre du conseil judiciaire des hospices, fonctions gratuites, il eut plus d'une fois l'occasion de montrer la justesse, la rectitude de son jugement et son intelligence des affaires; plus d'une fois aussi il sut nous prouver combien sa qualité d'avocat était pour lui un titre précieux qu'il ne voulut

Digitized by Google

jamais répudier, et nous avons tous pu le voir venir avec le plus grand empressement, avec une satisfaction qui ne savait pas se dissimuler, assister à toutes les réunions de l'ordre. Que cet ancien et estimable confrère reçoive ici l'expression des sentiments qu'inspirait à tous cette preuve d'un attachement et d'une sympathie qui, l'un et l'autre, lui étaient largement rendus.

Aussi, quoique vivant peu ensemble de la vie du palais, l'ordre tout entier avait-il conservé avec M. Delorme ces rapports de bonne confraternité qui nous unissent, et lui avait-il donné une preuve de son estime en l'appelant au conseil. Aussi encore, avait-on, en tout temps, suivi avec intérêt ses laborieux travaux archéologiques, et applaudi au succès de ses savantes publications.

Et c'est pourquoi, Messieurs, vous nous voyez tous aujourd'hui, anciens et jeunes confrères de M. Delorme, accompagner jusqu'à cette dernière demeure, notre asile à tous, ces restes mortels que la terre va ensevelir pour toujours. C'est pourquoi le bâtonnier de l'ordre vient, au nom de tous, à cette heure solennelle d'une éternelle séparation, donner à celui qui n'est plus un dernier témoignage de nos sentiments d'estime et d'affection. Puisse l'expression de nos légitimes regrets parvenir jusqu'à lui et être un adoucissement à la douleur de sa famille !

Après M. Pasquier, M. de Terrebasse s'approcha de la tombe et prononça le discours suivant :

Messieurs,

La carrière de l'homme distingué auquel nous rendons aujourd'hui les derniers devoirs, n'est point du nombre de celles que l'on puisse apprécier en quelques paroles. Antiquaire érudit et profond, habile écrivain, M. Delorme mettait trop de soins et de temps à ses ouvrages pour qu'il soit possible d'en faire ressortir le mérite dans quelques lignes tracées à la hâte. Nous nous bornerons donc à rappeler en ce moment le culte qu'il avait voué à la gloire et aux antiquités de sa ville natale. Rien n'était indifférent à M. Delorme de ce qui touchait à Vienne, de ce qui pouvait ajouter un mot, une circonstance à l'histoire des monuments qu'il aimait à reconstruire sur le sol de la colonie romaine et à venger par sa plume de l'injure des siècles.

Il a passé sa vie à rechercher les inscriptions, les médailles, les morceaux de sculpture et d'architecture échappés au marteau destructeur, et on le voyait s'irriter quelquefois de ce que ses concitoyens ne partageaient pas tout son enthousiasme pour ces nobles reliques. Il est parvenu à en sauver un grand nombre, et l'on peut dire, sans exagération, que le Musée des antiques de Vienne, un des plus riches du Midi, a plus que doublé sous son administration diligente et passionnée.

Ce Musée était l'objet de toutes ses pensées, et son ardente sollicitude voyait avec bonheur approcher le moment où il aurait été replacé dans le temple d'Auguste et de Livie, restauré selon ses doctes

Digitized by Google

enseignements; mais Dieu n'a pas permis qu'il jouit de la douce satisfaction d'arranger et d'ordonner ces précieux débris dans la cella renouvelée; il n'a pas permis qu'il rentrât dans sa chère bibliothèque, regarnie de livres qu'attendent encore ses parois désolées par l'incendie.

Il a cédé à la maladie dont il avait été frappé il y a quelques mois et s'est éteint en laissant à Vienne un vide difficile à remplir. Il en laissera un plus grand encore parmi ceux qui puisaient à pleines mains, comme nous, dans les trésors de sa conversation, sans avoir jamais trouvé, à la suite des plus intimes relations, les qualités de son cœur au-dessous de celles de son esprit.

Adieu, respectable ami, vous avez subi la loi commune; mais comme le disait, il y a des siècles, Sidoine Apollinaire en parlant d'un autre enfant de Vienne : « Ni votre nom, ni le fruit de vos veilles ne sauraient être la proie du tombeau. »

Cette parole grave, cet adieu suprême adressé par le savant qui survit au savant qui n'est plus, ce noble tribut des regrets d'une amitié qui prit sa source dans l'amour de l'étude et qui fut cimentée, pendant plus de vingt ans, par une communauté de travaux et de sentiments, produisirent sur l'assistance la plus profonde impression.

Le souvenir de Claudien Mamert, le poëte viennois, évoqué dans cette circonstance solennelle, termina noblement cette courte allocution, où la justesse de l'expression le dispute à la profondeur de la pensée.

M. Pirouelle prit ensuite la parole comme membre de la Commission des Beaux-Arts, dont M. Delorme avait été le secrétaire, et s'exprima ainsi :

Messieurs,

Encore une tombe qui s'entr'ouvre pour engloutir une illustration viennoise.

Thomas-Claude Delorme, auquel nous rendons les derniers devoirs, était un de ces hommes qui sont liés à l'art autant par le goût que par la vocation. Profond dans la connaissance des antiquités romaines, savant dans leur interprétation, il avait conquis par des écrits spéciaux l'estime des personnages les plus versés dans cette science si difficile.

D'abord avocat, il abandonna plus tard le barreau pour se livrer à ses études favorites, et bientôt il figurait au milieu des archéologues les plus distingués.

Digne élève du bon et docte Schneyder, le fondateur de notre école

Digitized by Google

de dessin, il fut le collaborateur et le conseiller de M. Chavernod, son prédécesseur dans le titre de bibliothécaire, de MM. Rey et Vietty, les compositeurs habiles du bel ouvrage de *Vienne antique restaurée*, et de M. Mermet, d'honorable mémoire, membre de la Société des antiquaires de France et l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables à plus d'un titre.

Viennois d'origine et de cœur, il aimait avec passion sa terre viennoise, et la moindre parcelle d'un antique extrait de cette terre faisait sa joie et devenait, sous sa plume, le sujet d'une page pleine d'érudition.

Son affabilité dans l'accueil qu'il faisait aux touristes et son empressement à leur expliquer, en sa qualité de conservateur du Musée, les beautés que renferme notre cité, lui avaient attiré l'affection d'une multitude de célébrités artistiques.

Patient et ardent à la découverte d'un monument antique, il ne connaissait pas de bornes à son courage pour en défendre la destruction, pour en empêcher l'avilissement par un contact profane, et ne se laissait vaincre par aucune difficulté pour en assurer la conservation.

Cette énergie a été célébrée dans une pièce de vers admirable par notre cher et illustre poëte Ponsard.

Le vide laissé par M. Delorme dans les rangs des archéologues retentira au loin, et plus d'un artiste se détournera pour venir saluer la tombe de celui qui lui découvrit et lui fit apprécier les trésors du sol viennois.

VI

Les journaux de la localité rendirent aussi un éclatant hommage au mérite de M. Delorme.

Le *Moniteur Viennois* du 22 février, sous la signature Victor Teste, publia l'article suivant :

La mort vient encore de frapper un coup bien sensible dans le rang des hommes dont s'honorent au plus haut degré les sciences en province. M. T.-C. Delorme, avocat, bibliothécaire et conservateur du musée de la ville de Vienne, ancien correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien inspecteur honoraire des monuments pour le département de l'Isère, et membre de plusieurs sociétés savantes, a succombé, mercredi 20 du mois courant, dans sa soixante-neuvième année, sous les étreintes d'une douloureuse maladie.

Soit au point de vue du savant, soit au point de vue du citoyen, l'existence de M. Delorme se résume dans la triple condition de l'utilité, de l'honorabilité et de la modestie. Une plume plus experte

Digitized by Google

que la nôtre, tracera sans doute bientôt la biographie de l'homme remarquable sur la tombe duquel nous venons spontanément rendre un dernier et solennel hommage.

M. T.-C. Delorme est né à Vienne, en l'année 1787. Il fit avec fruit ses études au collège de cette ville, dirigé par d'habiles professeurs, parmi lesquels était feu l'abbé Aupy.

Comme beaucoup de jeunes gens lancés dans un monde encore inconnu, ses habitudes studieuses le portèrent d'abord à l'étude du droit, dont il suivit les cours à la Faculté de Paris pendant les années 1807, 1808 et 1809.

Il se fit recevoir avocat; mais la carrière du barreau ne put captiver cet esprit d'élite. Ainsi que le savant Schneyder, qui consacra sa vie et sa fortune à l'exploration et à la description des monuments de Vienne antique, M. Delorme se passionna pour la science de l'archéologie et s'y voua exclusivement.

A l'abri des préoccupations de la vie matérielle, entouré des imposantes ruines de la splendeur passée de la cité viennoise, il vécut dans l'étude et la contemplation, au milieu des livres, dans la connaissance et l'appréciation desquels il devint très habile; puis il succéda, comme bibliothécaire et conservateur du musée, au savant et regretté M. Chavernod, notre compatriote, encore existant loin de nous.

Si l'on considère M. Delorme dans ses œuvres archéologiques, il faut le regarder comme le continuateur de Schneyder, car il possédait à merveille toutes les données du plan historique de Vienne, à diverses époques; il avait vu sur pied beaucoup de monuments à jamais disparus.

Les fouilles archéologiques pratiquées sous sa direction, en sa qualité de secrétaire de la *Commission des Beaux-Arts* de notre ville, lui fournirent matière à de judicieux rapports. Parmi ceux-ci, l'on doit placer en première ligne celui contenant la révélation importante et irrécusable de notre antique hippodrome ou cirque, au centre duquel s'élevait le monument pyramidal connu sous le nom de *Plan de l'Aiguille*. Le mémoire démonstratif est daté du 5 novembre 1838 et a été imprimé en 1842.

Dans la *Revue de Vienne* (imprimerie de J.-C. Timon, années 1837, 1838 et 1839), dont les trois volumes sont aujourd'hui très recherchés, et à la fondation de laquelle il prit une part active, M. Delorme fit paraître de nombreux et savants articles. Les questions relatives aux inscriptions antiques y sont surtout magistralement discutées.

Le *Journal de Vienne* a souvent produit du même auteur des articles accidentels au sujet de découvertes archéologiques faites sur notre sol.

Enfin, l'œuvre impérissablement consécrative du nom et de la profonde érudition de M. Delorme est la *Description du Musée de Vienne (Isère), précédée de recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie;* volume in-8° de 316 pages, orné de neuf lithographies com-

Digitized by Google

posées par le jeune peintre viennois T. Zacharie, et imprimé chez J.-C. Timon, année 1841. — Girard, libraire-éditeur.

Ne devant point ici faire un compte-rendu de cet ouvrage, dont le texte est constamment fortifié par des citations justificatives puisées aux meilleures sources, nous ne pouvons mieux le recommander à l'étude du lecteur qu'en lui attribuant le titre d'*Histoire abrégée de Vienne antique par ses monuments*. Il renferme une dissertation parfaitement élucidée sur l'origine et les diverses transformations du célèbre édifice, vulgairement connu sous le nom de *Musée*, et scientifiquement sous la dénomination de *Temple d'Auguste et de Livie*, restauré sous la direction de M. Constant Dufeu, l'habile architecte du gouvernement.

Nous avons parlé de M. Delorme comme savant ; la voix publique dira mieux que nous ses qualités comme citoyen. Rappelons seulement combien étaient grandes son affabilité et son obligeance dans sa mission de bibliothécaire, de conservateur du musée et de démonstrateur empressé des monuments de la ville de Vienne. Les sommités scientifiques étrangères devront aussi garder la mémoire de M. Delorme

Ici s'arrête une tâche dictée par l'impartialité et par la justice.

Proclamer les mérites d'une existence utile et honorable pour le pays est un devoir patriotique. Sous le sceau fatal de la mort s'éteignent les impressions quelquefois irritantes du passé ; les bons souvenirs seuls leur survivent.

Enfin, notre prédécesseur, M. Adrien Roure, dans le *Journal de Vienne* du 24 février, consacra les lignes suivantes à celui qui fut si longtemps son ami et son collaborateur :

Qu'il nous soit permis maintenant, après les éclatants témoignages de considération et de respect qui ont entouré la tombe de notre compatriote, à nous qui avons été si souvent le confident de sa pensée, qui prêtions avec tant de bonheur le concours de la publicité à chacune de ses productions, qu'il nous soit permis de rappeler brièvement quelques-unes des éminentes qualités de l'écrivain à qui le *Journal de Vienne* a dû, pendant plusieurs années, une si remarquable collaboration.

M. Delorme savait écrire de ce style réglé, clair et facile, élégant et précis, qui, instrument habile entre ses mains, rendait sa pensée comme modelée en relief, et prêtait un charme entraînant à sa logique.

Nul plus que lui n'avait souci de la science et nul plus que lui n'en avait l'aptitude. L'on admirait cette sagacité, cette justesse de jugement, cette probité d'examen, cette aversion pour l'erreur, qui ont fait dire aux hommes les plus compétents que chaque fois que M.

Digitized by Google

Delorme a abordé une question scientifique, il a débrouillé un problème et acquis un fait à l'archéologie.

Quelqu'un, en effet, se doutait-il avant lui de la véritable destination de *l'Aiguille ?* Même après que, par une conjecture pleine de savoir et de critique, il eût établi que cette pyramide ne pouvait être qu'un des ornements posé sur la *spina* d'un cirque, ne persistait-on pas obstinément à répéter les légendes ou les assertions erronées qui s'étaient produites au sujet de ce monument ? Et n'a-t-il pas fallu, pour faire triompher son opinion, qu'un jour cette *spina*, dégagée de la terre qui la couvrait, apparût au grand soleil, que chacun pût la voir et la toucher, en mesurer la longueur, en examiner curieusement les détails.

Quelqu'un avait-il su lire avant lui notre inscription de la *Grande-Rue*, qui, placée là dès le temps de l'histoire de Du Rivail, présentait depuis plus de trois siècles l'énigme d'un mot inconnu ?

Historiographe de tous nos monuments, quel siècle du moyen âge ou de la période romaine ne lui doit pas quelque reconnaissance ?

Le jour, jour très prochain peut-être, où le temple d'*Auguste et de Livie*, devenu l'ornement et l'orgueil de notre ville, comme la Maison-Carrée fait l'orgueil et l'ornement de la ville de Nîmes, nous apparaîtra restitué et son fronton rendu à sa pureté antique, nous nous souviendrons que ce furent ses appréciations lumineuses, son énergique et intelligente initiative qui attirèrent sur ce beau monument l'attention protectrice et les bienfaits du gouvernement.

Ainsi que nous l'avons exprimé plus haut, nous n'avons pas la prétention d'écrire ici une notice biographique : nous ne signalerons que pour mémoire les savants articles dont, à diverses époques, M. Delorme a semé la presse locale, sur *Saint Maurice*, sur *Saint Sévère*, sur l'*Aiguille*, sur les *Mosaïques*, sur les *Remparts*, sur *Saint Maxime*, sur *Saint Ferréol*, sur le *Tombeau de Poisieu*, sur *Schneyder*, sur le *Théâtre*, sur les *Fouilles*, sur l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rivail, et quantités d'autres qui nous font regretter qu'il n'en ait pas publié davantage.

Nous pourrions énumérer aussi comme autant de titres à l'estime de ses concitoyens, des articles d'actualités non moins remarquables, qu'il a publiés dans le *Journal de Vienne*, et qui ont souvent jeté une vive lumière sur des questions intéressant au plus haut degré notre cité viennoise ; mais nous terminons ici ces quelques lignes, dictées par un souvenir d'amitié et de reconnaissance, et qui, nous le disons encore, ne doivent point avoir les proportions d'une biographie.

Simple dans sa vie privé, possédant cette politesse, cette prévenance, ces manières sociables qui rendent les rapports si agréables ; solide et sincère dans ses affections, modeste autant qu'érudit, M. Delorme aimait l'art avec passion ; mais il l'aimait pour lui-même, sans égoïsme, sans arrière pensée, sans ostentation, et se souciant peu de la gloire et de la fortune,

Digitized by Google

Sa mémoire vivra longtemps dans le cœur de sa famille et de ses amis, et Vienne, déjà si riche de ses gloires locales, lui assignera une place parmi ses plus illustres enfants.

L'œuvre de Delorme, dans son ensemble, aurait besoin d'être plus longuement appréciée ; ses travaux épars mériteraient d'être réunis ; c'est là un travail difficile et considérable qu'il est presque impossible de faire ; nous avons voulu seulement apporter notre témoignage d'estime et d'admiration au savant, à l'érudit, dont la pensée a été incessamment tournée vers la glorification de son pays natal, dont la vie tout entière s'est écoulée dans l'accomplissement de travaux scientifiques, qui ont contribué à révéler les richesses artistiques de notre vieille cité.

E.-J. Savigné.

BIBLIOGRAPHIE

Brochures

Observations sur la nécessité d'isoler le temple d'Auguste et de Livie et d'agrandir la place de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne. — Vienne, imp. Gemelas, 1841, in-8 de 8 pages.

Rapport sur les fouilles exécutées à Vienne en 1840 et 1841, lu dans la séance de la Commission des Beaux-Arts de la même ville, du 16 mars 1842. — Vienne, imp. Berthier, 1842, in-8 de 15 pages.

Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne, pendant les mois de mai, juin et juillet 1838, lu devant la Commission des Beaux-Arts de cette ville, le 5 novembre de la même année. — Vienne, imp. Berthier, 1842, in-8 de 63 pages.

Dissertation sur l'enceinte fortifiée de Vienne (Viennæ Allobrogum) sous les Romains. — Vienne, imp. Gemelas, 1842, in-8 de 40 pages.

Digitized by Google

Notice sur un vase antique en argent, découvert dans les environs de Vienne (Isère). — Vienne, Berthier, 1843, 3 p. in-4.

Rapport sur le déplacement du tombeau d'Etienne de Poisieu, lu devant la Commission des Beaux-Arts de Vienne (Isère), le 8 février 1843. — Vienne, imp. Roure, 1844, in-8 de 38 pages.

Histoire des Allobroges, par Aymar du Rivail. — Pierre Schneyder. — Notice. — Vienne, imp. Roure, 1848, in-8.

L'Aiguille de Vienne. — Recherches archéologiques sur ce monument. Nouvelle édition.— Vienne, imp. Roure, 1853, in-8 de 39 pages.

Notice historique sur la ville de Vienne et ses monuments. (Extrait de l'*Annuaire de l'arrondissement de Vienne*, pour 1854. — In-12.

Articles de la Revue de Vienne

1er VOLUME

Bibliothèque et Musée de Vienne — Origine et accroissement. — pages 10 à 17.

Temple d'Auguste et de Livie. Courte description. Remarques diverses. Inscription. — pages 55 à 62.

Temple d'Auguste et de Livie (suite), 2e article. — pages 81 à 92.

Antiquités. — Découverte de médailles près de Vienne.— pages 105 à 107.

Travaux publics. — Le quai du Rhône. — pages 120 à 125.

Priviléges accordés aux habitants de la ville de Vienne, en Dauphiné, par l'empereur Sigismond, en 1416.— pages 139 à 144.

Archéologie. — Découverte d'une inscription près du ruisseau de Vézérance. — pages 153 à 160.

Archéologie. — Inscription antique rétablie. — Vin poissé des anciens viennois. — pages 194 à 203.

Création du Collége des Jésuites en la ville de Vienne. — Lettres patentes du roi Henri IV. — Enregistrement. — Requête des Consuls. — pages 216 à 220.

Travaux publics. — Restauration de l'église de St-Maurice de Vienne. — pages 285 à 290.

Archéologie. — Explication d'une inscription du Musée de Vienne. — pages 337 à 344.

Archéologie chrétienne. — St-Julien et St Ferréol. — pages 408 à 415.

Des mosaïques antiques de Vienne. — pages 428 à 443.

2e VOLUME

Archéologie. — Inscription chrétienne existant à St-Jean-de-Bournay, arrondissement de Vienne. — pages 30 à 34.

Temple d'Auguste et de Livie. — Destination ancienne de l'édifice, 3e article (suite). — pages 41 à 49.

Temple d'Auguste et de Livie. — Époque et motif de la construction de l'édifice, 4e article.— pages 87 à 107.

Temple d'Auguste et de Livie. — Restauration de l'édifice au 5e siècle, 5e article. — pages 209 à 226.

Temple d'Auguste et de Livie. — Histoire du monument, depuis le 5e siècle jusqu'en 1793, 6e article. — pages 281 à 297.

Temple d'Auguste et de Livie.— Des divers noms donnés au monument depuis sa consécration au culte chrétien. — Différentes destinations données à l'édifice depuis 1793.— Observation sur un projet de construction près du Musée de Vienne, 7e article.—pages 379 à 387.

L'Aiguille de Vienne, avec une planche. — pages 449 à 471.

Digitized by Google

3e VOLUME

Archéologie. — Inscriptions inédites découvertes à Vienne. — pages 111 à 123.

Découverte importante d'un manuscrit relatif à Vienne, intitulé : *Fastes de la ville de Vienne*, par Charvet. — pages 124 à 126. — Ce manuscrit a été publié. — Vienne, 1869, E.-J. Savigné.— Un vol. gr. in-8°.

Archéologie. — Épitaphe du roi Conrad.— pages 162 à 168.

Vienna subterranea. — Elogium per Nicolaum Chorier, natum Viennæ, die 9 mensis septembris, anno 1612, mortuum Grationopoli, die 14 Augusti, anno 1692 : vixit ann. 80, demptis 24 diebus. — pages 230 à 233.

Eglise de St-Sévère. — pages 270 à 281.

Chronique. — Incendie de la maison Blache. — pages 281 à 283.

Commission des Beaux-Arts de l'arrondissement de Vienne. — pages 283 à 284.

Statistique monumentale dressée dans la ville de Ravenne, par le chevalier Joseph Bard, de la Côte-d'Or. — pages 449 à 452.

Articles du Moniteur Viennois

Rapport sur le Cartulaire de St-André-le-Bas. — N° du 18 janvier 1844.

Notice archéologique sur un plat d'argent ayant appartenu aux seigneurs de la Palisse, dans le Bourbonnais, trouvé dans le Rhône.— N° du 28 mars 1844.

Nouvelle note relative au même vase.— N° du 6 juin 1844.

Articles du Journal de Vienne

Antiquités. — Notice sur un pavé antique de mosaïque, découvert à Ste-Colombe, et sur les opérations employées à son extraction et à son transport à Paris, où il est destiné à orner l'une des salles du Musée des Antiques du Louvre.— N° du 7 juillet 1838.

Archéologie. — Lettre à M. Mermet aîné, signée l'abbé D. B. — N° du 30 novembre 1839 — Lettre à M. le rédacteur du *Journal de Vienne*. — N° du 7 décembre 1839. — Lettre à M. le rédacteur du *Journal de Vienne*, de M. Mermet aîné. — N° du 14 décembre 1839. — Lettre à M. le rédacteur du *Journal de Vienne*, de M. Delorme. — N° du 21 décembre 1839. — Lettre à M. Mermet aîné, de M. l'abbé D. B.— N° du 28 décembre 1839. — Lettre à M. le rédacteur du *Journal de Vienne*, de M. Delorme. — N° du 4 janvier 1840. — Lettre à M. le rédacteur du *Journal de Vienne*, de M. Delorme. — N° du 11 janvier 1840.

Mosaïque. — N° du 8 février 1840.

Découvertes. — N° du 21 mars 1840.

Mosaïque trouvée chez M. Contamin, dans les premiers jours de février 1840, signée Mermet aîné. — N° du 4 avril 1840. — Lettre à

Digitized by Google

M. le rédacteur du *Journal de Vienne*. — N° du 11 avril 1840. — Lettre de M. Mermet à M. le rédacteur. — N° du 18 avril 1840. — Lettre de M. Delorme à M. le rédacteur. — N° du 25 avril 1840.

Note sur l'acquisition faite par M. Mermet d'un manuscrit pour la bibliothèque royale. — N° du 20 juin 1840.

Lettres de M. Delorme et de M. Cousin ayant rapport au manuscrit de Louis-Hector de Villars. — N° du 27 juin 1840.

Note de M. Delorme sur 2 tableaux à l'église St-Maurice, relatifs à l'histoire de l'établissement des Rogations. — N° du 8 août 1840.

Archéologie. — Découverte, dans le lit du Rhône, de dauphins en bronze. — N° du 15 août 1840.

Lettre à M. le rédacteur, au sujet de la découverte d'un trésor dans la commune de Semons. — N° du 6 février 1841.

Observations sur la nécessité d'isoler le temple d'Auguste et de Livie et d'agrandir la place de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne. — N° du 13 mars 1841.

Nécrologie Viennoise. — M. Benoît-Michel Decomberousse, signée Colomb de Balines. — N° du 17 avril 1841.

Notice sur l'orgue, par E. d'Anjou, organiste de St-Eustache, maître de chapelle de St-Germain-l'Auxerrois. — N° du 12 juin 1841.

Voyage à St-Maxime et à Notre-Dame-de-l'Isle. — Souvenirs. — Réflexions. — N°s des 26 juin, 3, 10 et 24 juillet 1841.

Description du Musée de Vienne (Isère), précédée de recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie. — Vienne, Girard, libraire-éditeur, 1841. — N° du 13 novembre 1841.

Projet de construction d'un nouveau théâtre (Vital Berthin). — N° du 25 décembre 1841 et N°s des 8 et 22 janvier 1842.

Réponse à l'article du *Moniteur judiciaire de Vienne* combattant les opinions émises par M. Delorme, sur la construction d'un nouveau théâtre. — N° du 5 février 1842.

Lettre à M. le gérant du *Journal de Vienne*, relative au théâtre. — N° du 19 février 1842.

Note sur le bloc de marbre trouvé dans la vigne de M. Gorgeron, à l'entrée du vallon de St-Marcel. — N° du 26 mars 1842.

De l'enceinte fortifiée de Vienne sous les romains. — N°s des 28 mai, 4 juin, 2, 9 et 16 juillet 1842.

Archéologie. — Vase découvert au hameau de Tourdan, canton de Beaurepaire. N° du 25 juin 1842.

Rapport sur les fouilles exécutées à Vienne en 1840 et 1841, lu dans la séance de la Commission des Beaux-Arts de la même ville du 16 mars 1842. — N°s des 13 et 20 août 1842.

Premier rapport sur les fouilles exécutées à Vienne en 1842, lu devant la Commission des Beaux-Arts, dans sa séance du 16 août. — N°s des 24 septembre et 15 octobre 1842.

Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne, pendant les mois de mai, juin et juillet 1838, lu devant la Commission des Beaux-Arts de cette ville, le 5 novembre de la même année. — N°s des 26 novembre, 10, 24, 31 décembre 1842, 7 janvier et 11 février 1843.

Lettre à M. le rédacteur du *Journal de Vienne*, au sujet des observations de M. A. L., contre les fouilles exécutées à Vienne. — N° du 12 août 1843. — Réponse de M. A. L. à M. D. — N° du 17 août 1843. — Réponse de M. D. à M. A. L. — N° du 25 août 1843.

Note sur la découverte d'un plat d'argent dans le lit du Rhône. — N° du 6 avril 1844.

Plat d'argent de M. de la Palisse trouvé dans le lit du Rhône. — N° du 1er juin 1844.

Rapport sur le déplacement du tombeau d'Etienne de Poissieu, lu devant la Commission des Beaux-Arts, le 8 février 1843. — N°s des 22 juin, 13 et 20 juillet, 24 et 31 août 1844.

Du chemin de fer de Lyon à Avignon et de l'embranchement de Grenoble. — N° du 21 septembre 1844.

Histoire des Allobroges, par Aymar du Rivail. — N° du 15 mars 1845.

Digitized by Google

Embranchement sur Grenoble du chemin de fer de Paris à Marseille — N° du 29 mars 1845.

Chemin de fer de Lyon à Avignon, passage à Vienne. — N° du 12 avril 1845.

Embranchement sur Grenoble du chemin de fer de Paris à Marseille. — N° du 19 avril 1845.

Des noms à imposer aux nouvelles rues de Vienne. — N°s des 17 et 24 mai 1845.

Fouilles sur l'emplacement qu'occupait la chapelle de St-Maurice ou des Macchabées, près de l'ancienne cathédrale de notre ville, et qui ont mis à découvert le tombeau d'Antoine Louvier, mort en 1405, évêque de Maguelonne. — N° du 23 août 1845.

Découverte d'un cippe funéraire romain en pierre de choin. — N° du 11 juillet 1846.

M. Schneyder. — N°s des 24 avril, 8, 15, 22 mai, 5, 19 juin, 3 et 24 juillet 1847.

Découvertes faites à Ste-Colombe. — N° du 8 janvier 1848.

Variétés. — Des guerres particulières, des seigneurs laïcs et ecclésiastiques en Dauphiné, dans le moyen âge (fragment inédit). — N°s des 1er, 22, 29 janvier, 6 et 26 février 1848.

Lettre à M. le rédacteur, relative au chemin de Coupe-Jarret. — N° du 17 mars 1849. — Réponse de M. Zacharie. — N° du 24 mars 1849. — 2e lettre de M. C.-T. Delorme. — N° du 31 mars 1849. — Réponse de M. Zacharie. — N° du 7 avril 1849. — 3e lettre de M. Delorme. — N° du 14 avril 1849.

Archéologie. — N° du 14 juillet 1849.

Fouilles archéologiques de Vienne. — N° du 10 novembre 1849.

Travaux de St-Maurice. — N°s des 20, 27 juillet et 3 août 1850.

Travaux communaux. — N°s des 6 et 13 avril 1851.

Molière à Vienne. — N° du 12 octobre 1851.

L'Aiguille de Vienne. - N°s des 24, 31 octobre et 7 novembre 1852.

Archéologie dauphinoise. — N° du 27 février 1853.

Travaux publics. — N° du 11 septembre 1853.

Découverte de trois pierres antiques. — N° du 2 octobre 1853.

Le martyre de St-André, tableau peint par M Pellard, de Vienne. — N° du 23 octobre 1853.

Projet d'une nouvelle promenade publique. — N° du 6 novembre 1853.

Découverte d'une table de marbre. — N° du 13 novembre 1853.

Découvertes faites au fort Pipet et à Sérézin. — N° du 11 décembre 1853.

Fouilles autour de la Pyramide de Vienne. — N° du 18 décembre 1853.

Découverte d'une pierre avec inscription, dans les travaux pour l'emplacement du débarcadère. — N° du 26 mars 1854.

Archéologie. — N° du 30 avril 1854.

Archéologie. Signé G. am. d'antiquités. — N° du 11 février 1855.

Découvertes faites dans les démolitions de la maison Pitrat, rue Marchande. — N°s du 29 avril et 6 mai 1855.

Découverte de murs romains et d'objets antiques, près de la halle au blé. — N° du 17 juin 1855.

Archéologie. — Archéologue inconnu. — N° du 13 mai 1855.

Découverte d'une statue en bronze. — N° du 23 septembre 1855.

Digitized by Google

VŒ SOLI!

Dans quel rôle ici-bas, mon fils, te plaît-il naître ?
Te sens-tu sous le front l'étrange vanité
De te croire un mortel nécessaire, enfanté
Tout exprès pour avoir des ouailles à paître ?

Au contraire, affranchi de l'orgueil de paraître,
As-tu le cœur pétri de cette humilité
Grâce d'état du faible et vertu du dompté,
Qui soumet le mouton au berger, l'homme au maître ?

— Ni pasteur, ni bétail ! mon seul vœu, le voici :
Vivre libre et caché, n'ayant pas plus souci
Du manieur de fouet que du porteur d'entrave.

— Vis donc tout seul, et sois doublement malheureux !
Celui qui choisit d'être ou le maître ou l'esclave,
N'a qu'un seul ennemi ; tu les auras tous deux !

Joséphin SOULARY.

30 décembre 1880.

Digitized by Google

MARTINGALE

A propos de certaine cause
Hier plaidée au tribunal
D'où je sortis sombre et morose
Cherchons noise au clan médical.
Circonstance bien singulière,
Le trait envers la faculté
Que jadis décochait Molière
Est encor d'actualité.

On ne peut plus tomber malade
Sans risquer d'être ruiné ;
L'or disparaît, l'argent s'évade,
Le portefeuille est écorné ;
Ce n'est plus par francs et centimes
Que les mémoires sont réglés,
Arrière les comptes minimes,
Place aux tarifs échevelés ;
Si bien que la tendance avide
De praticiens grands ou petits,
Exige l'emploi de la bride
Pour modérer leurs appétits.

Digitized by Google

D'abord, si la main est légère
A mettre en œuvre l'instrument,
Elle devient lourde au contraire
Quand il s'agit du payement.

Vingt-cinq francs par coup de lancette !
C'est un fantastique denier,
Vidant le fond de la cassette,
Vidant la cave et le grenier ;
Et le chiffre qu'ici j'indique,
Si révoltant par son excès,
A le malheur d'être authentique
Grâce au scandale d'un procès.

Plaignez le valétudinaire
Sur son lit de douleur couché
Qui, par l'acier ou l'honoraire,
Aux deux cas se sent écorché ;
Comprenez bien sa double peine
De voir, hélas ! en enrageant,
Sortir tout le sang de sa veine
Et de sa caisse tout l'argent.

Docteurs, montrez-vous raisonnables,
Faites-vous payer largement,
Mais rentrez les crocs formidables
Dont s'effarouche le client ;
Faut de l'argent, la chose est claire,
Faut de l'argent... pas trop n'en faut ;
N'imitez pas l'apothicaire,
L'excès en tout est un défaut.

Léo GENIN.

Vienne, 6 décembre 1880.

Digitized by Google

MATER DOLOROSA

Depuis qu'on a porté son ange au cimetière,
— Une fillette blonde au sourire ingénu, —
Le calme n'est jamais chez elle revenu,
Et, comme au premier jour, sa révolte est entière.

Elle a bien essayé du bruit, de la lumière
Pour dilater son cœur si longtemps contenu,
Mais toujours le teint pâle et le petit bras nu
De la morte étaient là, sous ses yeux, dans la bière.

Désormais elle vit, sans but et sans espoir,
Dans cette même chambre où, du matin au soir,
Son bonheur maternel la tenait occupée.

Les joujoux de l'enfant sont placés sous sa main,
Et parfois elle met au front d'une poupée
Un baiser douloureux, infini, surhumain!

Armand MEINADIER.

Digitized by Google

MON SECRET

Hélas! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
N'osant rien demander, et n'ayant rien reçu!
Félix ARVERS.

D'ELLE, *je ne connais que son regard touchant,*
Son sourire attristé, sa grâce olympienne,
Sa voix harmonieuse et douce comme un chant,
Ma pensée est pourtant suspendue à la sienne!

Quel est donc cet attrait instinctif et puissant
Qui saisit notre cœur sans que rien le retienne?
D'où naquit cet amour qui m'enfièvre le sang
Et fait tout mon bonheur, sans qu'un espoir me vienne?

J'aime avec passion; cependant cet amour
N'a pu jaillir encor de mon cœur à ma bouche,
Je tremble d'un soupir, un regard m'effarouche.

Mais c'en est trop!... Je veux tout dire, sans détour!
— « Oui, je t'aime, entends-tu!... Je pleure et suis sincère!... »
— Qu'ai-je dit!... Elle n'a rien entendu, j'espère?

Emile SIMOND,
Sous-lieutenant au 88e de ligne.

Auch, janvier 1881.

Digitized by Google

IDYLLE

Le jour que je la vis elle vint sous ce saule.
Le printemps emplissait le jardin de senteurs.
Aux baisers du zéphir frissonnait son épaule,
Dont le soleil rosait les laiteuses blancheurs.

Un rossignol chantait dans la verte ramure,
L'air était imprégné de parfums capiteux ;
Tout près, nous entendions l'harmonieux murmure
De l'eau qui retombait dans le bassin ombreux.

C'était l'heure d'aimer: la brise parfumée,
L'ivresse du printemps ; tout nous parlait d'amour.
Et mon cœur s'élançait vers vous, ô bien aimée,
Comme la lèvre au fruit, comme la nuit au jour.

Blanche et fière, elle allait, dans son indifférence,
Détachant une fleur qu'elle effeuillait soudain...
Et moi, le cœur rempli de crainte et d'espérance,
J'attendais un sourire, un regard... mais en vain.

Oh ! comme je l'aimais ! et comme elle était belle,
Avec ses bruns cheveux, bouclés sur son front blanc !

Digitized by Google

Ses beaux bras étaient nus, une claire dentelle
Trahissait de son sein le contour enivrant.

Eperdu, je cueillis sur la mousse odorante
Un bleu myosotis, la fleur du souvenir.
J'osai la regarder et ma bouche tremblante
Murmura quelques mots... Je ne pus les finir.

Elle le refusa... Je crois bien qu'un sourire
Sur ma lèvre parut, mais mon cœur sanglottait.
C'était un jour d'avril; au soufle du zéphire
Les arbres frissonnaient, le rossignol chantait.

Léon d'ELVE.

Digitized by Google

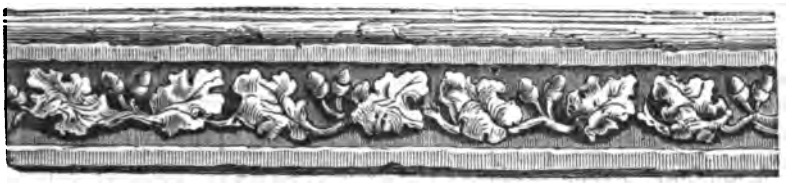

LES DEUX ENTRÉES ET SÉJOURS

du très-chrétien roi de France

CHARLES VIII

EN LA CITÉ DE VIENNE

les années 1491 et 1494

publiés d'après les mss. de Grenoble, de Montpellier et de Vienne

---

CHARLES VIII, né à Amboise le 30 juin 1470, avait vingt ans à la fin de 1490. Son premier voyage en Dauphiné date de cette époque. Entré à Gap le lundi 8 novembre, il fit peu après (le 9 ou le 10) un pèlerinage à Notre-Dame d'Embrun, à laquelle il s'était voué dans une récente maladie (1).

Le mercredi 1er décembre de la même année, il fit son entrée à Vienne par la porte de Mauconseil. Après avoir reçu l'hommage des habitants, il assista à une série de représentations théâtrales pleines d'allégories.

(1) *Voir les* Documents inédits relatifs ... au premier pèlerinage de Charles VIII à Notre-Dame d'Embrun, *publiés par M. l'abbé Paul Guillaume, dans le* Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, *t. I, 1881, p. 81. Ils infirment les dates données par Chorier, qui, après avoir indiqué le millésime de 1489 dans son* Histoire générale de Dauphiné *(1672, t. II, p. 493), en donna un plus inexact (1488) dans son abrégé (1674, t. II, p. 75). L'*Itinéraire des rois de France *n'autorise aucune de ces deux dates, et celle de 1490 est confirmée par l'indication simultanée du quantième du mois et du jour de la semaine.*

Digitized by Google

Le lendemain jeudi il tint une assemblée des Etats à l'archevêché. Mon intention n'est pas de traduire et de développer le récit latin qu'on trouvera plus loin, envoyé à quelque grand personnage par un des témoins oculaires. M. J.-J.-R. Pilot a rempli cette tâche, bien qu'il n'ait pas cru devoir publier le texte lui-même (1).

La description française des HISTOIRES, qui furent jouées à Vienne à cette entrée de CHARLES VIII, ne porte pas le nom de son auteur. Je tenterai à cet égard une conjecture qui, bien qu'elle n'ait pas encore été produite, rallierа sans doute l'assentiment des érudits. Vienne posséda, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, un FATISTE ou faiseur de mystères, Antoine Chevalet, sur lequel, aux sources indiquées dans mon Répertoire (2), il faut ajouter M. GIRAUD, COMPOSITION, MISE EN SCENE ET REPRESENTATION DU MYSTERE DES TROIS DOMS (3). On n'avait pas encore trouvé trace de ses travaux avant 1494, qu'il fut chargé de la « poétrie et versification » du mystère joué à Lyon lors de l'entrée du même CHARLES VIII; il faut probablement faire remonter sa carrière à l'année 1490 et à la première entrée de ce prince à Vienne (4).

CHARLES VIII revint dans cette ville en 1494, au moment d'entreprendre son expédition de Naples; il était descendu de Lyon en bateau, accompagné d'Anne de Bretagne, son épouse, et d'une foule de grands seigneurs. Arrivé à Vienne le mardi 29 juillet, il y séjourna jusqu'au vendredi 22 août, tenant chaque jour des conseils, dans

(1) Bulletin de la société de Statistique... de l'Isère, *2e série, t. I, 1851, p. 274-80. Le texte A se trouve aux Archives départementales de l'Isère, dans le registre* Tertius liber copiarum Viennesii et Terre Turris, *f° IIII^c xlv; je désigne sous la lettre B le texte donné par M. P. Allut, d'après les mss. de Samuel Guichenon, conservés à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier (Lion, 1850, pet. in-8° de xxiv p.).*

(2) *Bio-bibliographie, 1877, col. 444.*

(3) *Lyon, 1848, gr. in-8°, p. 12-5.*

(4) Répertoire *cité, col. 435-7.*

Digitized by Google

lesquels ses projets belliqueux furent fortement combattus. Obstiné dans sa résolution, il se dirigea vers Grenoble et de là au travers des Alpes. Le document inédit qui concerne ce deuxième séjour à Vienne, s'ajoutera à la longue nomenclature des ouvrages relatifs à la conquête de Naples par CHARLES VIII.

Jan. Olysse Chevalier.

Digitized by Google

INTROHITVS

FACTUS IN CIVITATE VIENNE

PER INCOLAS ET HABITANTES EJUSDEM CIVITATIS
IN JOCUNDO ADVENTU DOMINI NOSTRI REGIS DALPHINI KAROLI VIIJ^{vi}

anno M° CCCC nonag°, p° decembris

SPECTABILIS Domine, cum nova vobis placeant et audire desideretis, utinam (1) huc fuissetis in ingressu tanti excellentissimi principis Regis nostri ad hanc civitatem!

Nam die mercurii (2) nuper lapsa jam claritate in tenebris conversa, cum facibus in maxima quantitate, burgensibus et civibus nostris cum decenti (3) ornatu obviam sibi exeuntibus et exhibita sibi reverentia, cum presentacione cordium, personarum et bonorum ac (4) clavium civitatis, ipsam intravit civitatem et in porta Mali Consilii, armis Dalphinalibus in latitudine et altitudine porte deauratis et resplendentibus affixis; ibidemque, in sacello Fernet (5), tres formosas reperit puellas ornatu deaurato, nobilitate et forma pene pares, quarum una Viennam, alia Humilitatem et altera Fidelitatem denotabant, que allocute eum fuerunt cum audacia et verbis femineis, quas attente intellexit et, pallio desuper posito, urbem ingressus est. Et procedens versus portam Beate Marie Fratrum Predicatorum, matrem gloriosi Ludovici regis Francorum (6), per fictionem filium suum erudiendum

(1) A *utinem.* — (2) A *mercuri.* — (3) A *desc..* — (4) B *et.* — (5) B *Ferneto.* — (6) B *F. r..*

Digitized by Google

beato Dominico exhibentem, reperit et ibidem dominos ecclesiasticos civitatis, cum ditioribus (1) capis obviam ei venientibus cum ceremoniis (2) Ecclesie, obviavit; et (3) inde super pontem Gerie liberos adolescentes clamantes: Vivat Rex dalphinus! audivit. Et (4) subsequenter in pontis Gerie pede fontem Boni et Mali, producentem vina album et clarum, cum duabus puellis quas ibidem Hercules preservabat, que mirifice ornate decore, valide (5) eum allocute (6) fuerunt, adeo ut pene amore captus non poterat ab eis oculos divertere (7). Successive perequitans ad peronum applicuit, in quo erat ardos perlucens auro sculpta, que in decem liliis genealogiam beati Ludovici usque ad ipsum modernum regem, decem reges in altum ferebat excedebatque altitudine tecta domorum, et in pede illius erat rex sanctus Ludovicus, cum duodecim paribus Francie, ditissimis vestimentis ornatis, et cum maxima facium lucentium quantitate. Deinde in Mensa Rotunda, ystoriam Acthlas (8) nuncupati, defferentis mundum in humeris, sub quo pulchiorem orbis recondebat puellam, que parimodo ornatu excellebat, que etiam regem allocuta est. Et postmodum procedens, dum fuit ante ecclesiam Beate Marie Veteris, structum ibi sacellum invenit, in quo figurabatur hortus Francie, in quo dracho (9) intraverat, qui nitebatur (10) puellas devorare, nisi fuisset Hercules qui ipsas liberavit; et ibidem puellas conquerentes et ipsum Herculem eum alloquentes cum dilectione et gaudio auscultavit.

Et ipso hospitio applicato ceremoniisque peractis et cena facta, mandavit quesitum ipsas quas viderat ystoriantes et alloquentes puellas, cum earum habitu et ornatu; cum eoque ipsa nocte tripudiantes (11) usque ad mediam noctem steterunt. Non refero cum quo ornatu et cum quanta tapisseria (12) et divitibus ornamentis carrerie et vici civitatis parati erant, cum prolixitas referendi tedium posset generare.

Die vero jovis sequenti, tribus patrie (13) statibus congregatis in aula archiepiscopali, rege in solio sedente cum

(1) A *dict..* — (2) A *serim..* — (3) B *E. O. et.* — (4) B *D. Obviavit et.* — (5) A *valde.* — (6) A *alloquute.* — (7) A *disv..* — (8) B *ystoria Atlas.* — (9) B *draco.* — (10) A *nict..* — (11) B *trep..* — (12) A *tappisserie.* — (13) B *prouinciæ.*

Digitized by Google

vestibus auro sculptis et ense loco sceptri, facta fuit propositio et incontinenti responsio, adeo quod (1) rex ipse divino munere letior, omnibus curialibus referentibus, fuit quam unquam visus et patriam benigne (2) suscepit.

Et die veneris sequenti, facta per aliquos malignos in eisdem statibus empreysia, querimonias inferendo graves contra totum parlamentum indistincte, et eis perventis ad noticiam regis, sumpto prandio et omnibus nobilibus patrie (3) et trium statuum presentibus, ad se venire jussit (4) magnificum dominum meum dominum presidentem, quem publice munere militie decoravit, presente etiam illustri domino gubernatore: quatenus ad barbam Pisanorum sic volo (5) eum honorari.

Et ista (6) pro nunc sufficiant. Credo quod ipse rex sua benignitate tanto amore nostre civitatis captus est (7), quod ibidem permanere octo diebus se velle dixit.

---

(1) B *adeoque.* — (2) B *prouinciam bene.* — (3) B *prouinciæ.* — (4) A *jubs..* — (5) B *voluit.* — (6) B *illa.* — (7) B *sit.*

Digitized by Google

S'ENSVIT

LE DEVYS DES YSTOIRES FAICTES EN LA CITTÉ DE VIENNE

LE PREMIER JOUR DE DECEMBRE L'AN MIL CCCC IIII^{xx} ET DIX
POUR L'ENTRÉE ET BIEN VÉNUE
DU ROY DAULPHIN CHARLES VIIIme NOSTRE SIRE (1).

ET premierement, a l'entrée de ladite citté avoit ung escu escartellé des armes de France et dalphinalles, si grant que la largeur dudit escu comprenoit la largeur de la porte de ladite citté et avoit la longueur a l'equipollent, et estoit ledit escu fait et paint a or fin et azure, et par dessus couronne tellement comme il appartenoit audit escu faicte (2) d'or et de pierreries, et au dessoubz de l'escu ung escripteau, ou il y avoit escript en grosse lectre: VIENNA CIVITAS SANCTA; et soubz ledit escu, a dextre, ung eschaulfault ou il y avoit trois filles, dont l'une estoit appellée Vienne, laquelle estoit habillée d'une robe de drap d'or fort belle, et sus ladite robe ung manteau de damas blanc semé de fleurons d'or, et estoit tant parmy le corps que ailleurs envyronnée de chaynes d'or grosses et de grande valeur, et la teste abillée d'un couvrechief de plaisance en tres gente facon; laquelle dist au Roy les ditz ensuivans:

VIENNE.

La Camyne, femme de Perre Olivier.

Souverain prince, né du liz florissant,
Tres chrestien (3) Roy daulphin de Viennoys,
Prosperité de biens en accroyssant

(1) Aa *seigneur*. — (2) B *fait*. — (3) Aa *propicieux*.

Digitized by Google

Vous envoye le Souverain des roys,
Et vous octroye, au regne des Francoys
Et en tous lieux, des ennemys victoire;
Et, avec ce, pour conserver les droiz
De Salomon la science et la gloire ;

Et lui plaise vous faire aussi puissant
Que Charlemaigne, Rolant et le Danoys (1),
Pour abatre le Leopart ravissant,
Lyons, Hermines aussi menu que noys
Et des despoulles faire nouveaulx harnoys,
Comme Hercules duquel verrez l'istoire;
Et, avec ce, pour conserver les droiz
De Salomon le triomphe et la gloire.

Recevez, sire, le peuple obeissant
Et moi Vienne, de qui nom, tiltre (2) et voix
Prinstez premier en ce monde nayssant
Humilité, que je tiens par les doys,
Et Loyauté, ainsy que faire doys,
De par le Dieu, en qui chescun doit croyre,
Qui vous octroye, pour conserver les droiz
De Salomon la science et la gloire.

Prince excellent, prenez les clefz et droictz
De la cité d'ancienne memoire,
Si (3) que puissez avoir a ceste foiz
De Salomon la science et la gloire.

La dite Vienne tenoit en sa main dextre une pucelle nommée Humilité, habillée d'une robe de taffetas jaune, habillée de teste tres richement et garnye de couliers d'or et chaynes, disant ces parolles audit Roy, en moult doulx et humble lengaige:

(Humilité.)

Enymonde, fille de Jehan Trelhart.

Je suis Humilité nommée,
Qui ay esleu ma residence
A Vienne, cité renommée
Pour sa vertu et excellence,
Qui est par divine clemence
De tant de martirs decorée
Et par l'ancienne ordonnance
Sancta civitas appellée,
Deca les mons premier fondée

(1) Aa *Dunoys*. — (2). B *triste*. — (3) Aa *Et*.

Digitized by Google

Ainsi qu'en escript on le treuve
Gracus, Tyberius, Pompée :
Par ces vieulx je feray l'espreuve.

Et tenoit ladite Vienne dessus nommée a sa senestre une fille habillée de taffetas rouge, tenant en sa main les clefz de la ville, les presentant au Roy, en disant les parolles qui s'ensuivent:

(Loyauté.)

Anthoine, fille de Catherin de la Maladiere.

La fin est couronne de l'euvre.
Loyaulté suis, sans fiction,
Vous presentant la clef qui euvre
De Vienne l'abitacion,
Pour faire visitacion
De vostre premier heritage;
Et vela la conclusion
Et la fin de nostre lengaige.

En la seconde loge avoit une fontaine haulte sus l'eschauffault de plus de deux toyses, laquelle avoit trois gargoules distillans vin tant blanc que cleret; et a ladite fontaine y avoit quatre personnaiges parlans, c'est assavoir deux femmes et deux hommes. Ladite fontaine estoit appellée la fontaine de Bien et de Mal. Au pyé de ladite fontaine avoit deux gargoules distillans, dont ce que l'une distilloit estoit appellé amer (1); et a celle gargoule estoit une fille richement habillée d'une robbe de drap d'argent et d'autres joyaulx precieulx, laquelle parloit a Hercules, le requerant boyre a la fontaine du quartier d'elle, ou estoit le beuvraige amer, en disant:

Volupté.

La femme de Changremant.

Volupté suis, qui gouverne et regente
Tous les delitz de mondaine plaisance,
Recoy ce bien quand je le te présente,
Laisse vertus et prens mon alliance.

Et en l'austre cousté, ou estoit la gargoule distillant le doulx, avoit une autre belle fille tres richement vestue, requerant Hercules, qui estoit entremy d'elle et de Volupté, de boyre du doulx, en disant:

Vertus.

La femme de Grassy.

Tourne tes yeulx, mon beau filz Hercules,

(1) B *Auis.*

Digitized by Google

A moy Vertus, digne et excellente,
Car Volupté a tendu ses filletz
Pour toy tirer à sa secte puante.

Et entremy des deux dessusdites estoit Hercules, tres bien armé et en point se tournant devers Volupté et disant comme s'ensuit:

(Hercules.)

A Volupté j'ay tourné ma jeunesse,
Mais en la fin j'ay bonne entencion,
Que de Vertus j'auray telle largesse
Qu'a tous jousmaiz en sera mencion.

Puis avoit au dessus de la fontaine ung enfant appellé Entendement, bien en point et disant comme s'ensuit:

(Entendement.)

A la fontaine d'arbitre liberal,
Chescun y peut a son vouloir eslire
L'amer beuvrage ou le doulx cordial,
Maiz tel choysist souvent qui prent le pire.

En la tierce loge avoit ung arbre de six toyses de hault, paint de couleur perse et tout semé de fleurs de liz d'or enlevées, et de longueur environ demy pyé; et y avoit audit arbre dix branches: en chescune une grant fleur de liz d'or espandye (1), et avoit une chescune bien deux piez et demy de haulteur. Et si y avoit dans lesdites fleurs en une chescune ung beau filz, habillé en habit royal, portant ceptre et couronne, et ung chescun habillé tres richement, comme (2) de drap d'or, d'argent, de veloux cramoysy et de damas, garnis de chaynes et d'autres joyaulx; et ung chescun desdits avoit ung escripteau du nom des roys de France, tout ainsy que ces roys ont regné depuis saint Loys jusques a icelluy qui regne de present, lequel estoit au plus hault dudit arbre. Et y avoit six boutons non espandys (3), de la longeur des fleurs espandyes (4) semées entre les branches dudit arbre; et au pyé dudit arbre estoit le roy saint Loys a quartier, tenant a une main ledit arbre et le ceptre en l'autre, tres richement habillé et de drap d'or, et a quartier de lui, tant a dextre que a senestre, estoient les douze pers de France, bien armez et en point, avec leurs escuz et targuettes painctes tres richement de leurs armes, ung chescun tenant en sa main ce qu'il doit tenir au sacre du Roy, et disoit ledit roy saint Loys ce qui s'ensuit:

(1) B *espanouye*. — (2) Aa *arminé*. — (3) B *espanouys*. — (4) B *espanouyes*.

Digitized by Google

SAINT LOYS.

Sainct Loys suis, qui jadiz pris nayssance
En la racine de ce liz precieulx,
Acompaigné des douze pers de France,
Qui appartiennent au sacre glorieux.
De ma lignée, par le vouloir des cieulx,
Sont descenduz, selon leur ordonnance,
Ces nobles roys fors et victorieulx,
Qui ont regné ou royaume de France
Et ont esté tous, selon leur puissance,
Conservateurs de royalle police,
Saincte Eglise ont gardé de violence
Et au surplus entretenu justice.
Si prie a Charles, mon hoir, qu'il acomplice
La noblesse de ses predecesseurs,
Pour estre exemple, en repugnant malice,
A tous ses hoirs et nobles successeurs.

En la quarte loge avoit trois personnaiges, dont l'un avoit nom Athlas, lequel estoit ung homme grant merveilleusement, habillé en Turquoys, lequel portoit sur ses espaules le monde, lequel disoit ce que s'ensuit :

ATHLAS.

Je suis Athlas, qui le monde soubstiens,
Dessus mon dos ceste pesante charge,
Par mon povoir tout droit je le maintiens,
Sans trouver nul qui me aide ou descharge,
Fors Hercules, mon escu et ma charge,
Auquel je prie qu'il m'aide a cest affaire,
Car homme seul ne porroit pas tout faire.

A sa senestre estoit Hercules, bien armé, mectant la main au monde, lequel estoit fort grant, pour ayder a le soubstenir, affin que Athlas ne fust si chargé, disant ce que s'ensuit :

HERCULES.

Je t'aideray de force et de pouvoir,
A ce besoing je te veulx secourir ;
Pour toy aider je feray mon devoir,
Car autrement j'ameroys mieulx mourir.

Puis a la dextre d'Athlas estoit Othra, deesse de prudence, une tres belle fille habillée d'un merveilleux et beau drap d'or, laquelle parloit au Roy et aux princes acompaignant ledit Roy, en la figure d'Athlas, les parolles suivantes :

(OTHRA.)

Jehanne des Troys Roys.

Princes, princes, qui soubtenez la marge

Digitized by Google

De ce monde, du tout ou en partie,
Eslisez bien pour porter telle charge
Avecques vous bonne et seure partie.

En la cinquiesme loge avoit ung jardin, appellé le jardin d'Athlas, ou il y avoit trois jeunes pucelles tres richement habillées, lesquelles ledit Athlas tenoit audit jardin encloses, et dans ledit jardin avoit ung pommier portant pommes d'or; et avoit mis ledit Athlas a la porte dudit jardin ung serpent merveilleux, lequel gardoit que nul n'y entrast pour cueillir lesdites pommes, ne aussy que les pucelles n'en peussent nullement sortir. Mais Hercules, par sa force et vaillance, print courage de combatre ledit serpent et livrer les filles en liberté, et aussi pour avoir le fruit du pommier, tua ledit serpent et rompist la porte et parvint a ses desirs; et parlerent lesdites filles ce qui s'ensuit en louant Hercules :

LA PREMIERE.

Loué soit Dieu de la venue
D'Hercules, le duc de valleur!

LA SECONDE.

Il a nostre porte rompue,
Loué soit Dieu de sa venue!

LA TIERCE.

Voyre et la force abatue
Du dragon plain de grant fureur.

LA PREMIERE.

Loué soit Dieu de la venue
D'Hercules, le duc de valleur!

Puis Hercules, prefigurant le Roy, bien armé et en point, ayant sur son harnoys une mantelline de drap d'or, disoyt :

(HERCULES.)

Des pommes d'or jadiz fus possesseur
Et du dragon forcay la felonnye,
Et ces pucelles plaines de grant doulceur
Je delivray sans nulle villenye.
Ainsy fera au dragon plain d'envye,
Qui en Bretaigne veult faire residence
Pour y cuyder acquerir seigneurie,
Charles huitiesme, le noble Roy de France,
Les pucelles mectra a delivrance
Pour en faire a son noble vouloir,
Des pommes d'or aura puis joyssance,
Ainsy soit il, chescun le doit vouloir!

Digitized by Google

DE JOCUNDO ADVENTU

CHRISTIANISSIME REGINE FRANCIE, DOMINE ANNE DE BRITANNIA
FACTO IN PRESENTI CIVITATE VIENNE

DIE martis 29 mensis julii 1494, hora sexta post meridiem vel circa, christianissimus dominus noster rex Francorum, filius christianissimi regis Francie Ludovici, in magna comitiva nobilium venit a civitate Lugduni ad presentem civitatem Vienne, in uno magno navigio et certis aliis navigiis magni ornatus, per supra Rodanum; et inde domina nostra regina in uno alio magno navigio sequens ab eadem civitate Lugduni ad hanc civitatem Vienne venit in magno apparatu. Et accesserunt ad monasterium Sancti Petri foris portam Vienne, ubi steterunt ab ipsa die 29 julii usque veneris XXII mensis proxime sequentis mensis augusti; quo tempore durante hic in comitiva ipsorum dominorum regis et regine fuerunt presentes multi domini et magnates regni Francie, et signanter dominus dux Borbonii et domina Anna de Francia, ejus uxor, licet cum eodem contextu non venerint, attamen per octo dies post ipsorum regis et regine adventum huc fecerunt cum nobilissima comitiva: qui dux Borbonii et duxissa habuerunt pro hospitio domum archiepiscopalem Vienne. In maximo triumpho etiam hic fuerunt cum eodem domino rege nostro dominus de Montpancier, dominus de Vauldemont, dominus Ludovicus

Digitized by Google

de Vauldemont, dominus de Guyse, dominus de Ligny, dominus de Candalle, dominus comes Rossilionis, dominus de Dunes, dominus d'Albret, dominus de la Timolly, dominus de Miolano et Enjonis, gubernator Dalphinatus, dominus d'Urfé, dominus de Baudricourt, marescallus Burgondie, dominus d'Aubini, marescallus de Giers, princeps de Lucerne, filius ducis Ferrarie, dominus de Chavini, qui hic eo tempore desponsavit in presentia regis et regine filiam domini de Dunes, filius comitis Bogiaci, dominus Bressie, dominus bastardus Borbonii vocatus le Bastard Mathieu, dominus Ludovicus de Poysiaco dictus Capdorat, ballivus Montium, dominus Stephanus de Poysiaco, ballivus Viennesii et Terre Turris, filius domini de Tornon, filius domini Clarimontis et filius domini Montis Lauri, prepositus Parisiensis, rex d'Evitot, le vidame de Chartres, senescallus Belli Cadri, generalis Bidaud, et quam plurimi alii nobiles et milites regni Francie et presentis patrie Dalphinatus; etiam reverendissimus cardinalis ad Vincula Sancti Petri, qui in sua comitiva sex episcopos habebat; etiam dominus Sancti Malo, dominus de Saux, dominus de Rans, dominus de Podio, dominus d'Albi, dominus de Roan, dominus de Carcassonne, dominus d'Angiers, dominus de Cornoalli, dominus de Yonne, et plures alii domini prelati tam archiepiscopi quam episcopi regni Francie; etiam plures domini famosissimi tam de parlamentis Parisiensis quam Tolosie et aliis universitatibus regni Francie. Et omni die tenebatur in hac civitate consilium inter ipsos dominus, an vel ipse dominus noster rex accedere deberet ultra montes; et omnibus de consilio resistentibus, idem dominus noster rex non potuit diverti a suo proposito, quia divinitus processerat, quin relictis regno, regina et ejus filio domino nostro dalphino in teneri etate, ad predictas partes ultra montanas accesserit cum exercitu suo. Et qui omnes supra nominati, cum eorum statu, dicto termino durante in magna jocunditate et transquillitate in presenti civitate Vienne steterunt et recepti fuerunt honorifice et in competenti victualium habundentia et aeris dispositione; et etiam ipso tempore durante, per regnum Francie, per presentem patriam Dalphinatus, etiam per patriam Sabaudie transiverunt multe acies gentium armorum ipsius domini nostri regis, pro acce-

Digitized by Google

dendo ultra montes, licet etiam per ante a festo Pasque Domini Nostri proxime elapso jam plures transmisissent, signanter in comitiva dominorum ducis Aureliani, comitis de Foix, domini Servie et aliorum capitaneorum. Ipse enim dominus noster rex Carolus, postquam non potuit diverti, etiam quia a Domino factum est, et dato fine consiliis predictis, dicescit ab hac civitate dicta die veneris vicesima secunda augusti, cum sua nobilissima comitiva, congerio prius per eum accepto a dictis dominis duce Borbonie et Anna de Francia in domo predicta archiepiscopali Vienne; quod congerium non fuit absque maxima lacrimarum et supiriorum emissione, et signanter dicta domina duxissa Borbonie ejus avuncula, prout scivi a presentibus; et inde accessit Grationopolim, quem sequta est regina usque ad ipsam civitatem Grationopolitanam, in qua civitate steterunt usque ad diem veneris tunc proxime sequentem. Qua die veneris, imbre in maxima quantitate fluente non obstante, idem dominus noster rex iter suum arripuit ultra montes contra Alphonsum, regni Neapolitani detentorem; quem dirigere dignetur de Virgine natus et quem ultra non est sequta ipsa regina, sed ab eadem civitate Grationopolitana reversa est per presentem civitatem Vienne apud Moulins, et pie creditur quod non sine lacrimis.

Donum civium domine nostre regine factum per consules hujus civitatis fuit de una pelvi et una egueria argenti admodum deauratis et constructis, ponderis tredecim marcarum et quinque unciarum argenti.

Digitized by Google

LES

HISTORIENS DAUPHINOIS

et la

NOUVELLE ÉCOLE HISTORIQUE

Découverte d'un manuscrit inédit de Chorier

PAR ALFRED VELLOT (1)

I

LE nom de Nicolas Chorier, si heureusement remis à l'ordre du jour par la savante découverte de M. Alfred Vellot, nous transporte au milieu du plus beau mouvement intellectuel dont notre province ait jamais été le théâtre. Le XVIIe siècle qui vit naître Chorier et Valbonnays n'est pas seulement l'âge d'or de la littérature française, c'est aussi le grand siècle littéraire du Dauphiné. Il semble qu'une ère nouvelle s'ouvre alors pour notre histoire locale. La guerre civile est close; nos pères portent toute leur activité sur les choses de l'esprit; l'histoire, la poésie, le droit se partagent les intelligences; le Dauphiné compte une foule de noms illustres dans le *gay sçavoir* ou la science pure, et, digne objet d'envie pour l'âge présent! nos trois grandes villes envoient trois grands hommes à l'Académie française: Baro, Servien, Boissat.

A la même heure, toute une pleïade de célébrités surgit vers cet heureux coin du ciel. Prunier de Saint-André, ambassadeur à Venise, fait de courtes mais brillantes apparitions dans sa ville natale où il préside à la fois le Parlement et les réunions de lettrés. Salvaing de Boissieu commente les *Métamorphoses* et

(1) Vie d'Artus Prunier de St-André, par Alfred Vellot, avocat; — Paris, Picard, 1880, 82, rue Bonaparte; 1 vol. in-8° de LXV-390 pages.

Digitized by Google

publie sur les Sept merveilles du Dauphiné d'élégantes poésies latines qui rappellent le faire de Stace et d'Ovide. Les salons de Grenoble et de Vienne se disputent le jeune et trop caustique académicien de Boissat qui les initie aux finesses du *bel esprit* et s'oublie parfois jusqu'à exercer sa verve narquoise aux dépens de ses hôtes.... et de ses propres épaules. Balthasar Baro collabore au roman de l'*Astrée* et représente la ville de Valence dans les ruelles des précieuses, à l'Académie Française et sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne. Chorier s'ensevelit dix ans dans la poudre des archives et n'en sort qu'après avoir doté son pays d'une véritable histoire.

Avec Chorier, la ferveur littéraire de nos pères arrive à son paroxysme. Epitres dédicatoires, madrigaux et sonnets pleuvent dru comme grêle sur l'avocat-historien. Les Corps constitués eux-mêmes cèdent à l'enthousiasme universel. Dès l'année 1661, les Etats provinciaux, au lieu de statuer sur l'assiette de l'impôt, votent en l'honneur de Chorier une récompense nationale de 500 louis d'or. Signe des temps ! ce crédit anormal devant lequel tout conseil général moderne reculerait d'épouvante fut voté à l'unanimité.... je me trompe, à l'unanimité, moins une voix, celle du consul de Valence *(rudem et ferum hominem*, nous dit Chorier dans sa légitime rancune d'auteur outragé).

A cet âge d'*or* a succédé le siècle d'*argent*. Aujourd'hui, si l'on proposait à nos conseils généraux de voter une récompense pécuniaire à quelque auteur dauphinois, on obtiendrait peut-être encore l'unanimité moins une voix.... mais ce serait pour le rejet du crédit ; et la voix divergente.... serait celle de l'auteur.

Malgré le vif désir que j'ai d'être agréable à mes compatriotes, je m'abstiens donc d'établir entre leur époque et celle de Chorier une comparaison qui ne tournerait pas précisément à leur avantage. Je l'ai dit, nous sommes dans le siècle d'argent ; les intérêts commerciaux priment aujourd'hui les intérêts littéraires et le consul de Valence a laissé une postérité nombreuse beaucoup plus sensible au chiffre de ses inventaires qu'à celui de nos éditions.

Sans doute, on enseigne encore le droit en Dauphiné, mais c'est à la Faculté de Grenoble et non à l'Université de Valence, et les étudiants ne voient plus des Cujas monter en chaire. De son côté, la poésie conserve chez nous un assez grand nombre d'adorateurs, mais elle les conduit plus souvent à l'hôpital qu'à l'Académie française. Dans cette décadence générale l'histoire seule a conservé son ancien prestige,

Digitized by Google

II

Parmi les contemporains, MM. de Terrebasse et Emile Giraud ont été les premiers à enrichir d'acquisitions nouvelles le patrimoine des Chorier et des Valbonnays. Tandis que Augustin Thierry restaurait à Paris la nouvelle méthode historique, ces deux érudits réussissaient à en appliquer les principes à notre histoire locale, en écrivant, l'un une remarquable biographie de Bayart, l'autre de curieuses études archéologiques sur la ville de Romans. Après eux, M. Pilot de Thorey et M. Lacroix se sont voués à la tâche laborieuse du classement des archives départementales et ont publié, l'un pour l'Isère, l'autre pour la Drôme, un volumineux inventaire analytique destiné à provoquer et à faciliter les recherches des historiens. On a plus d'une fois comparé M. Lacroix à un bénédictin ; le qualificatif n'est pas nouveau, mais il est, — costume à part, — d'une rigoureuse exactitude; depuis tantôt vingt ans, nous voyons l'infatigable archiviste debout sur la brèche, tenant sans cesse la plume d'une main, les chartes de l'autre. C'est ainsi qu'il a pu, sans nuire à d'autres travaux, conduire jusqu'au tome huitième, cette vaste histoire de nos communes dont j'ai analysé, en 1875, les trois premiers volumes et sur laquelle je me propose de revenir dans un article définitif. Excité par de tels exemples, M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier a commencé, au milieu des cartulaires de nos abbayes, les savantes investigations paléographiques qui lui ont valu le ruban rouge et les mentions honorables de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Cet immense travail de classement a abouti à la formation d'un fonds historique d'une grande richesse où viennent puiser chaque jour les archéologues et les écrivains de notre province. M. de Gallier, M. Brun Durand, M. l'abbé Cyp. Perrossier nous ont montré, dans plus d'un docte mémoire, tout le parti qu'on pouvait tirer de cette matière première.

Je n'insiste pas sur ces diverses publications que j'ai d'ailleurs appréciées en temps et lieu, et j'arrive, sans autre préambule, au livre remarquable qui fait l'objet de cette étude : la *Vie d'Artus Prunier de Saint-André, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, premier président aux parlements de Provence et de Dauphiné, d'après un manuscrit inédit de Chorier*, publiée avec introduction, notes, appendices et la correspondance inédite de

Digitized by Google

Saint-André, par *Alfred Vellot,* avocat, (ouvrage couronné par l'Académie Delphinale, médaille d'or).

En éditant un manuscrit dont tous les savants dauphinois déploraient la perte et qui contient la plus belle œuvre historique de Chorier, M. Vellot a définitivement attaché son nom aux fastes bibliographiques de notre province. Son ouvrage marque une date importante dans notre éphémérîde et désormais nul ne pourra parler de Chorier, ni écrire l'histoire littéraire du Dauphiné, sans faire figurer le jeune savant à côté du vieil historien.

Le livre de M Vellot comprend trois parties: un curieux avant-propos, une longue introduction et un manuscrit édité avec le plus grand soin et enrichi de notes explicatives.

J'ai beaucoup goûté l'*avant-propos*, non certes à cause de passages où l'auteur me range, *honoris causa*, parmi les historiens de la nouvelle école et les possesseurs de riches bibliothèques, mais par amour pour les belles pages où il nous raconte ses patientes recherches pleines de déceptions, d'angoisses et de tressaillements. Je l'avoue, j'aime à le voir courir de bibliothèque en bibliothèque, d'archives en archives, de châteaux en châteaux, dans l'espoir de saisir enfin ce manuscrit idéal dont il retrouve la trace à chaque pas et qui pourtant semble fuir devant lui. L'ardeur qu'il déploie me rappelle les jeunes princes des contes de fées cherchant leurs adorables fiancées par toute la terre; et sa foi que rien n'ébranle me fait songer à Le Verrier demandant aux cieux une planète qu'il n'a jamais vue, mais dont il est prêt à affirmer l'existence. Tout d'abord il ne découvre qu'un fascicule du manuscrit; n'importe! ce fragment va lui permettre de rassembler toute l'œuvre, de même qu'un simple maxillaire suffisait à Cuvier pour reconstituer le megatherium. Et lorsqu'après tant de fatigues, il finit par mettre la main sur la précieuse relique, je lui sais gré de ne pas pousser sur le champ des cris de triomphe, je tiens à ce qu'il collationne son manuscrit, à ce qu'il le compare aux premiers fragments, à ce qu'il le discute d'un bout à l'autre, à ce qu'il en établisse péremptoirement l'autenthicité. En effet, c'est à ce criterium que la nouvelle école historique reconnait ses élus.

L'*introduction* n'est pas moins intéressante que l'*avant-propos:* à mon avis elle était tout à la fois nécessaire et à Chorier et à M. Vellot: 1° A Chorier pour faciliter la lecture de son manuscrit en traçant d'avance le cadre d'événements dans lequel va se mouvoir son personnage; 2° à M. Vellot, pour montrer au public, qui aurait pu s'y méprendre, que notre ami sait joindre la

Digitized by Google

conscience de l'éditeur à l'envergure de l'historien et qu'il ne tient qu'à lui de passer, à son gré, de la chronique particulière à l'histoire générale.

III

Afin de donner une idée du vif intérêt que présente cette introduction, j'en détache le chapitre relatif à l'attitude du Parlement de Grenoble en présence de la Saint-Barthélemy. La parole est à M. Vellot.

« Prunier avait à peine débuté dans la carrière, quand le Parlement fut consulté par de Gordes au sujet des sinistres nouvelles venues de Paris et des ordres envoyés par le roi. Les magistrats se trouvèrent ainsi en présence de la plus grave résolution qu'ait jamais eu à prendre un corps politique. « Avant que de se déterminer, nous dit Chorier dans la vie d'Artus de Prunier, Gordes conféra avec St-André et lui ouvrit son cœur. Ce dernier le confirma dans le dessein où il était de ne pas souiller ses mains du sang de tant de gens dont tout le crime était de ne pas croire dans la religion ce que leurs pères avaient cru. » — « Vous devez toujours être fidèle au roi, lui dit hardiment Saint-André, vous n'en devez jamais être le bourreau. »

Gordes se rendit au Parlement le 3 septembre 1572 et lui demanda en cette solennelle occasion de l'éclairer de ses lumières et d'approuver le projet qu'il avait formé de désobéir à la cour. Cette mémorable séance a laissé dans nos annales un souvenir qui n'est point encore effacé. Gordes le premier ouvrit ainsi la discussion : « Pourra-t-on se persuader que le roi soit bien dans l'intention de punir sur tant d'innocents les crimes que l'on impute à l'amiral ? Si on ne le peut facilement, serons-nous blâmés de n'avoir pas bien compris ce qui est si opposé à toute vraisemblance ?

Truchon, qui joignait à une solide instruction les sentiments les plus élevés, appuya cette généreuse motion. « Conservons-lui ses sujets, dit-il à ses collègues, qui sont ce qu'il y a de plus précieux dans son royal héritage. » Et Fiansayes ajouta : « Ce n'est pas défendre la religion que d'ôter la vie à qui lui résiste ; désarmer l'obstination par le raisonnement et lui soumettre les volontés par la persuasion, c'est vraiment combattre pour elle qui aime jusqu'à ses ennemis. »

Le président de Bellièvre et le conseiller Emery exprimèrent

Digitized by Google

aussi, dans les mêmes termes, leur ferme désir d'épargner de telles horreurs à notre province. Prunier se rangea du côté de ces hommes aussi fermes qu'indépendants. « Son courage et son esprit, nous dit encore Chorier, lui fournirent des raisons qui animèrent heureusement les pensées de Gordes et de Saint-André, son père. » Voilà une délibération qui honorera à jamais le Parlement de Grenoble, et l'histoire doit en garder religieusement le souvenir. »

J'ai tenu à reproduire en entier cette page si honorable pour la magistrature du XVIe siècle, parce qu'elle nous fait comprendre à merveille le mot final du manuscrit : « C'est une stupide malignité, dit Chorier, de douter que la robe et les lettres n'aient leurs héros aussy bien que les armes. » Mot profond auquel les récents exemples de courage et d'abnégation offerts par la magistrature du XIXe siècle viennent de donner une saisissante actualité.

Tel est le caractère de l'*Introduction*. Quant au manuscrit lui-même, il offre, comme œuvre littéraire et comme document, une importance capitale. Grâce à la haute situation du président Prunier, cet écrit cesse parfois d'être une simple biographie pour devenir un vaste chapitre d'histoire de France. Néanmoins le récit fourmille d'anecdotes spéciales à notre province, et l'intérêt général que recherche le *Français* ne porte aucun préjudice à l'intérêt local qui touche particulièrement le *Dauphinois*. Aussi, quelles que soient nos spécialités, nous avons tous chance de glaner, au milieu de ces pages, quelque renseignement bon à enchâsser dans nos futurs ouvrages. Pour n'en donner qu'un exemple, j'y ai recueilli sur la famille de Balthasar Baro et sur celle de Servien de précieuses notes dont je vais faire mon profit dans une étude sur les *Académiciens dauphinois*, que doit publier, cette année, la Revue de M. Savigné. On le voit, le remarquable travail de M. Alfred Vellot n'est pas moins utile à l'histoire littéraire qu'à l'histoire politique.

IV

Ce n'est pas sans motif que j'ai réuni dans cet article les Lacroix, les Pilot de Thorey, les Chevalier, les Brun-Durand et les Alfred Vellot. Il me tardait de témoigner publiquement de mon admiration et de ma déférence pour ces savants éditeurs de documents qui consacrent leur temps et leur fortune à défricher le terrain

Digitized by Google

historique. On l'a dit et je le répète volontiers : ce sont les pionniers de l'avenir, ce sont les sentinelles avancées de la science ; chaque manuscrit arraché par eux à la poussière des bibliothèques est un chapitre de plus ajouté aux annales de l'humanité.

Quand cette œuvre colossale de classement et de dépouillement aura été accomplie dans toute la France, quand tous les archivistes auront, suivant le mot d'Augustin Thierry, dressé l'inventaire de toutes les communes, alors seulement de vrais historiens pourront substituer une véritable histoire aux déclamations pompeuses qui en usurpent le nom et dont les auteurs se contentent depuis vingt siècles. Je l'affirme sans hésiter, le passé est pour nous lettre morte et l'histoire profane, livrée aux erreurs des hommes, est à refaire de fond en comble. Depuis Hérodote jusqu'aux Bénédictins, les historiens, séduits par l'attrait d'une méthode déplorable, ne nous fournissent presque aucun renseignement sur lequel le doute ne puisse trouver prise. Un esprit tant soit peu philosophique ne lit les anciens qu'avec une extrême défiance, car les petites erreurs qu'il découvre lui en font soupçonner de plus grandes et finissent par discréditer des passages, qui, au fond, sont peut-être sincères.

Pour moi, devant ce tissu d'incohérences, un scepticisme étrange me saisit ; je remets en question les faits les plus certains ; j'en viens à me demander si César a réellement existé ; je me représente Néron comme un empereur artiste, calomnié par deux ou trois écrivains jaloux de sa gloire littéraire, et je ne vois plus dans Caligula qu'un bon vivant dont les plaisanteries originales n'étaient pas toujours goûtées des bourgeois de Rome.

Qu'on se donne la peine d'étudier la méthode historique des anciens, et cette théorie qui, à première vue, affecte des airs de paradoxe, va devenir aussi simple qu'une vérité de La Palisse.

V

Les anciens, fidèles à ce culte du beau idéal, qui, d'après Winckelmann, préside à toutes les conceptions de l'art antique, n'ont vu, dans la manière d'écrire l'histoire, qu'une simple question d'esthétique et de relief. Ils n'ont pas compris que, si l'histoire a des affinités avec l'art, elle rentre aussi dans le domaine de la science, ou plutôt qu'elle est elle-même une science. Peu leur importait ce travail tout moderne qui consiste à réunir, à con-

Digitized by Google

trôler et à classer les différents matériaux de l'histoire. Instruire était leur prétexte, charmer était leur but. On se convaincra aisément de ce que j'avance en analysant leur méthode et en dégageant les trois principaux éléments dont elle se compose, à savoir : le *récit*, le *portrait*, la *harangue*.

En d'autres termes, l'histoire, pour réaliser l'idéal des anciens, doit offrir un récit rapide, animé, dramatique, semé d'aventures extraordinaires ou d'anecdotes curieuses destinées à frapper et à réveiller au besoin l'attention du lecteur. Quelques oracles, quelques prodiges sur le tout, et cette première partie de l'œuvre historique ne laissera plus rien à désirer.

Mais le récit, quelque attachant qu'il soit, n'est à l'histoire ancienne que ce que le second plan est à la peinture, et l'artiste historien comme l'artiste peintre devra faire sortir ensuite de ce fond, plus ou moins varié, des figures originales, caractéristiques, saillantes, qui frapperont vivement les esprits, tantôt par leur bizarrerie, tantôt par leur grandeur inusitée, et qui, dès lors, se graveront plus facilement dans la mémoire des peuples.

Enfin l'historien, pour couronner son œuvre et la rendre plus semblable à la vie, donnera à tous ces personnages la seule chose qui leur manque, il leur rendra la parole; il mettra dans leur bouche, suivant le caractère de chacun, des harangues sages ou téméraires, mais toujours entraînantes et pathétiques.

Voilà certes une méthode artistement conçue, utile au roman historique, indispensable à l'épopée, mais, somme toute, très-funeste à l'histoire dont le but est d'instruire et non de divertir le lecteur. En effet, ces trois procédés, récit, portrait, harangue, semblent créés tout exprès pour détourner l'historien de sa mission véritable, qui est la recherche du vrai.

Et d'abord l'historien parviendra-t-il, sans altérer fréquemment la vérité, à donner au *récit* les diverses qualités que nous avons énumérées? Ne sera-t-il pas sujet, comme Tite-Live, à nous conter des histoires de boucliers tombés du ciel tout exprès pour le roi Numa, de pierres coupées avec un rasoir par l'augure Nœvius, de rochers fendus par Annibal à l'aide d'un peu de feu et de vinaigre?

Quant au *portrait* que les anciens mêlaient à leurs ouvrages et dont ils faisaient tant de cas, ils sont en général très-beaux, très-expressifs et très-saillants; leur aspect est sans contredit d'un grand ornement dans un ouvrage, et ils reposent très-agréablement l'esprit du lecteur; bref! il ne leur manque qu'une seule

Digitized by Google

chose, c'est de ressembler aux originaux. Il n'est pas facile, en effet, de peindre avec ressemblance des personnages qu'on n'a pas connus et sur la vie privée desquels la tradition ne fournit que de vagues renseignements. Au demeurant, n'est-ce point là ce qui inquiète l'historien? La ressemblance n'est pour lui qu'une considération secondaire; le but capital c'est de se faire admirer du lecteur et de le frapper d'étonnement en lui mettant sous les yeux des types complets de grandeur ou de scélératesse. Rien ne lui coûtera pour atteindre cet idéal. Si par hasard son héros n'a pas assez de traits caractéristiques par lui-même, il ne se fera aucun scrupule d'user de l'artifice du poëte dramatique, qui, pour présenter au public ses personnages avec le grossissement exigé par la scène, les forme, comme on sait, de traits recueillis çà et là, et dont la nature offre rarement la réunion sur une seule et même tête.

Enfin viennent les *harangues,* vains et puérils exercices de rhéteur médités et élaborés après coup dans le silence du cabinet. On comprend sans peine combien cette manie de semer l'histoire de discours postiches lui enlève de son exactitude et de sa gravité et dans quels égarements elle jette les auteurs les plus estimables. En effet le moindre défaut de ces harangues, composées deux ou trois cents ans après le *vrai discours*, est de ne convenir ni au temps auquel elles se rapportent, ni au caractère des hommes qui les prononcent et de constituer de véritables anachronismes en ce qui concerne l'état des mœurs et le progrès des esprits chez un peuple. C'est ainsi qu'on voit, dans Tite-Live, les vieux romains, les dictateurs arrachés à la charrue, les Curius, les Cincinnatus et les Camille s'exprimer en phrases pleines de nombre et d'élégance tout comme les Curion, les Cœlius, les Dolabella et tous ces jeunes avocats de l'empire assidus aux cours de Quintilien, rompus au travail de la période cicéronienne et partisans enthousiastes de l'*esse videatur* classique.

En résumé: anecdoctes, harangues, portraits, tels sont les trois grands procédés qui constituent, chez les anciens, l'art d'écrire l'histoire. En vain nous accuserait-on d'exagérer les défauts de cette méthode, elle se charge elle-même de nous justifier par la bouche d'un de ses adeptes: « L'histoire, dit Cicéron, est un genre éminemment oratoire qui doit être fécondé par le fleuve de l'éloquence et embelli par la variété du récit. Nul n'est bon historien s'il n'est orateur, nul ne sait écrire l'histoire s'il se borne à raconter les événements sans les embellir. »

Digitized by Google

VI

Si de la théorie nous allons à la pratique, il nous suffira de passer une revue rapide des historiens anciens pour constater que cette déplorable méthode leur a enlevé tout caractère de certitude.

Hérodote, qu'on a si bien appelé l'Homère de l'histoire, est le plus agréable, si l'on veut, mais aussi le plus menteur des historiens ; ses œuvres sont pleines de contes à dormir debout, de fables ridicules et de prodiges absurdes. Quelle confiance accorder à un auteur qui nous raconte, par exemple, que la fille de Cheops s'étant avisée de demander une brique à chacun de ses amants, en eut assez pour construire une des plus hautes pyramides d'Egypte...; que les Perses ne délibéraient jamais sur les affaires les plus graves sans s'être préalablement énivrés, et que si, par hasard, ils avaient pris à jeun quelque décision importante, ils ne manquaient jamais de la réviser étant ivres...; que les Assyriens avaient coutume de vendre leurs filles à l'encan et que le prix des plus belles était destiné à doter les plus laides. Quel tissu d'incohérences et de contradictions que l'histoire d'Astyage, roi des Mèdes et de son petit-fils Cyrus, d'après les deux plus grands historiens grecs !

Si l'on en croit Hérodote, Astyage fait chaque soir des songes terribles : une nuit, entr'autres, il voit durant son sommeil une vigne sortir des entrailles de sa fille et couvrir l'Asie entière de ses rameaux; le sens de ce rêve lui paraît clair comme le jour; la vigne c'est Cyrus, les rameaux ce sont les futures conquêtes de l'enfant; dès lors, plus de doute: son petit fils va prochainement le détrôner et le seul moyen de sauver la situation c'est de le faire mettre à mort. L'enfant, toutefois, échappe à ce danger par la fuite, il grandit, retourne chez les Perses, commande leurs troupes, brûle de se venger d'Astyage, lui déclare la guerre, le taille en pièces et s'empare de son royaume. Il promène ensuite ses troupes victorieuses à Pterie, à Sardes, à Babylone et finalement se fait battre au-delà de l'Araxe par la reine des Massagètes qui lui tranche la tête et la plonge dans un bain de sang.

Chez *Xénophon,* au contraire, tout est pour le mieux dans le meilleur des royaumes possibles; Astyage dort comme vous et moi; sa fille n'est pas sujette aux excroissances dont j'ai parlé; Cyrus ne se révolte pas contre son grand-père qu'il chérit beau-

Digitized by Google

coup et dont il est tendrement aimé; il ne va point au-delà de l'Araxe, n'a rien de commun avec la reine des Massagètes et meurt tranquillement dans son lit.

Quant à *Plutarque,* c'est plus que tout autre l'homme de l'anecdote, du portrait et de la harangue. La méthode historique ancienne s'est, pour ainsi dire, incarnée dans sa personne. Il exagère l'importance de l'expression et porte sur le style toute l'attention due aux événements. « Plaisant historien que Plutarque! dit Paul-Louis Courier et bien peu connu de ceux qui ne le lisent pas en sa langue: son mérite est tout dans le style. Il se moque des faits et n'en prend que ce qui lui plait, n'ayant souci que de paraître habile historien. Il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir tant soit peu sa période. A son avis, toutes ces sottises qu'on appelle histoire ne peuvent valoir quelque chose qu'avec les ornements du goût. »

Je voudrais faire quelques réserves en faveur de *Thucydide,* mais j'ai toutes les peines du monde à lui pardonner d'avoir le premier inventé les harangues et je bondis sur mon fauteuil quand je reçois en pleine poitrine les longs discours de Nicias, d'Hermocrate et d'Euphemus.

Enfin *Polybe* me donne sur les nerfs en se lançant à corps perdu dans des dissertions philosophiques au milieu desquelles, le tissu des faits a toutes les peines du monde à surnager.

VII

Quant aux Romains, peuple sérieux et pratique, ils nous auraient peut-être inspirés plus de confiance s'ils n'avaient jugé à propos de considérer l'histoire comme un genre éminemment oratoire et de mettre des discours dans la bouche de leurs principaux personnages. Outre cette première cause d'erreur, l'examen détaillé de leur caractère et de leurs œuvres nous porte à révoquer en doute la plupart de leurs assertions.

César, qui fait l'histoire avec des *veni, vidi, vici,* est, à mon avis, soit dit sans rancune gauloise, celui dont on doit le plus se défier, et je ne comprends même pas qu'on l'ait classé parmi les historiens proprement dits. Ses commentaires ne sont après tout que des relations personnelles et, à ce titre, leur rôle dans l'histoire romaine n'est pas plus important que celui des mémoires de Montluc ou du cardinal de Retz dans l'histoire de France. En un

Digitized by Google

mot, César *imperator*, racontant lui-même ses propres exploits, ne me paraît pas plus digne de foi que les généraux bonapartistes et républicains publiant, lors de la dernière guerre, le récit de leurs victoires et l'apologie de leur conduite.

Salluste, proconsul concussionnaire, compagnon de débauche de César, secret partisan de Catilina, n'avait certainement pas l'étoffe d'un écrivain consciencieux, surtout si nous en croyons la fameuse théorie de Quintilien, d'après laquelle nul n'est écrivain s'il n'est honnête homme. Tout entier à ses intrigues, lachant la bride à ses passions politiques et autres, il ne songe pas à écrire l'histoire avec conviction et il s'applique avant tout à amoindrir Cicéron au profit de César. Du reste, il tonne comme un Caton contre l'immoralité publique, ce qui ne l'empêche pas de se livrer au libertinage et il déclame contre le luxe effrenée de la noblesse, en attendant que le pillage des provinces et des temples lui fournisse de nouveaux chefs-d'œuvre pour l'ornement de ses jardins.

Tite-Live nous présente l'histoire dans toute sa splendeur épique et dans toute sa naïveté. La beauté de la forme est le but principal de ses soins et, quand les événements ne s'y prêtent pas suffisamment, il ne se fait aucun scrupule, comme les Grecs ses prédécesseurs, de leur faire subir d'ingénieuses modifications. Une autre source d'erreurs, chez Tite-Live, c'est le sentiment de patriotisme mesquin qui le porte à dissimuler les défaites du peuple romain, comme si les revers du passé n'étaient pas les leçons de l'avenir. Enfin, son penchant pour le merveilleux lui ôte beaucoup de son autorité et nous sommes en droit de suspecter, dans toute son œuvre, un historien qui, dans un siècle éclairé comme le siècle d'Auguste, raconte, entr'autres prodiges, qu'un enfant de trois mois a crié: « triomphe! » sur le marché aux herbes; qu'un loup a arraché du fourreau l'épée d'une sentinelle; qu'un taureau est monté de lui-même au troisième étage d'une maison et s'est jeté par la fenêtre après avoir visité les appartements.

Si Tite-Live est superficiel, *Tacite*, au contraire, affecte trop de profondeur; il veut, à tout prix, attribuer aux événements les plus simples des causes secrètes et mystérieuses, si bien que son histoire, suivant le mot d'Otfried Müller, est plutôt psychologique que matérielle. Il renchérit évidemment sur les horreurs de son siècle, sur les cruautés des Césars et sur la basse adulation des sénateurs. On le soupçonne d'être un peu rhéteur; sa colère sent l'école et, malgré la verve indignée avec laquelle il flétrit les

Digitized by Google

empereurs et leurs courtisans, on voit qu'au fond il ne regrette pas de vivre dans une époque qui fournit à l'histoire d'aussi beaux développements et qui va faire de lui « le plus grand peintre de l'antiquité. »

VIII

Et quand je m'insurge ainsi contre les anciens, ce n'est pas seulement aux grecs et aux latins que je fais leur procès, c'est à la plupart des historiens qui se sont succédés depuis le déclin de l'ancienne littérature jusqu'au commencement du XIXe siècle. Français, Anglais ou Italiens, tous ont subi, volontairement ou à leur insu, l'influence de la méthode historique ancienne, (si toutefois l'on peut donner ce nom à une méthode qui n'est renversée que d'hier).

Pour me borner à notre pays, je ne crains pas d'affirmer que nous n'avons eu, jusqu'au siècle dernier, sous le nom pompeux d'histoire de France, que des travaux de deuxième ou de troisième main.

Mézerai, que Boileau nous représente comme l'exactitude personnifiée, avoue ingénument que l'étude des sources lui aurait donné trop de fatigue pour peu de gloire et il travaille constamment d'après des compilateurs tels que : Gaguin, Du Haillan, Gille Nicole, de Belleforest, Papire Masson. Je n'insiste pas sur sa méthode et je me borne à rappeler le trait suivant qui suffit à nous édifier sur le sans gêne avec lequel il traitait la matière première de l'histoire.

Le chronologiste Peteau lui signala un jour, avec la rudesse d'un érudit de profession, les milles fautes grossières qui déparaient son tome premier : « Bast ! répondit-il sans s'émouvoir, moi j'en ai trouvé deux mille et je me suis mis en devoir... de passer au tome second. »

Le père *Daniel*, très-célèbre en son temps, consulta fort peu les dépôts de titres et écrivit surtout d'après les compilations de Lecointe, de Valois et de Cardemoy. Il commence par renverser de leur piédestal tous ses prédécesseurs (ce en quoi il a raison), mais il finit par se croire assez supérieur à eux (ce en quoi il a tort) pour se dispenser de recourir aux chartes, aux formulaires et aux diplômes. C'est ce que lui reproche agréablement Lenglet Dufresnoy en nous contant cette malicieuse anecdote : « On a

Digitized by Google

communiqué hier au père Daniel, 1200 volumes de pièces originales et manuscrites et ce père *a été très content après les avoir vues.* »

D'autres écrivains ont traité, avec plus de talent, certaines périodes de l'histoire de France et peut-être nous auraient-ils conquis à leurs suffrages s'ils n'eussent fait parler les guerriers franks comme les précieuses de l'Hôtel de Rambouillet. On le voit, toujours la harangue ! toujours les procédés de la vieille méthode! des siècles ont passé sur elle sans la disloquer ; il semble même que le temps ait décuplé ses forces et son prestige. Je pourrais citer, en effet, tel ouvrage du XVIIe siècle où l'auteur met de gracieux discours en trois points avec exorde insinuant et péroraison pathétique dans la bouche de ces atroces Carlovingiens qui, pour se distraire des soucis du gouvernement, faisaient étrangler leurs femmes, écarteler leurs belles-sœurs, poignarder leurs pères, leurs frères et leurs fils.

Parlerai-je de l'abbé *de Vertot* ? — Oui, me répond l'ancienne méthode ; n'est-il pas un de nos plus grands historiens ? L'abbé de Vertot historien !... voilà la plus belle découverte de la critique ! A ce compte je réclame, dans la galerie des grands historiens, une place pour Walter-Scott et Alexandre Dumas père, et je propose de placer au milieu d'eux l'auteur des *Révolutions romaines*. Tous trois ont fait du roman historique et la différence entre eux n'est que du plus au moins. L'abbé de Vertot, nul ne le conteste, est un grand artiste, il excelle à grouper les faits, il dramatise le récit, il se hâte sans cesse vers le dénoûment. De là vient l'intérêt palpitant avec lequel on lit ses révolutions de Rome, de Suède, de Portugal, et son histoire des Chevaliers de Malte. Mais c'est tout, ne lui demandez pas autre chose, la paléographie n'est pas son fort ; il n'aime pas à maculer ses manchettes dans la poudre des vieux papiers, et si d'aventure on lui apporte une liasse de documents susceptibles de modifier ses conclusions, il lance au malencontreux érudit cette répartie devenue légendaire : « Trop tard ! mon siége est fait ! »

Quant à *Voltaire*, dont la vocation était de tout attaquer, il ne pouvait éviter de se rencontrer avec la méthode historique ancienne, et pas n'est besoin d'ajouter qu'il lui a décoché plus d'un sarcasme lorsqu'elle s'est trouvée sur son passage. Il lui reproche notamment l'abus de la harangue, et nul peut-être ne s'est exprimé plus judicieusement que lui sur ce procédé cher à Salluste et à Tite-Live : « Si dans une occasion importante, dit-il, un grand homme, un homme d'Etat, a parlé d'une manière singulière et forte

Digitized by Google

qui caractérise son génie et celui de son siècle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot ; de telles harangues sont peut-être la partie de l'histoire la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit. Il vaudrait presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait. C'est une fiction imitée d'Homère, mais ce qui est fiction dans un poëme devient à la rigueur mensonge chez un historien. » Un peu plus loin, Voltaire dit son fait au *portrait*, cet autre procédé de la vieille école qui a égaré et compromis tant d'historiens. Mais, chose singulière ! après avoir reproché ce travers à ses devanciers, il y tombe à son tour et s'évertue, dans son histoire de Charles XII, à nous faire du primat de Pologne un portrait de convention, tout chatoyant de contrastes prétentieux et de phrases à effet. En somme, ce grand démolisseur n'a pas construit plus solidement que ses aînés et ne s'est, guère plus qu'eux, soucié de baser ses assertions sur la critique des textes et l'étude consciencieuse des manuscrits. Aussi l'éloge qu'on a cru faire de ses ouvrages en disant qu'ils offrent tout le charme du roman, me paraît-il une excellente critique contre laquelle je n'ai garde de protester. Du reste, Voltaire n'a même pas le mérite de la nouveauté dans le scepticisme qu'il affecte à l'égard des anciens, puisque la plupart des critiques qu'il adresse à leur méthode avaient déjà été formulées par d'autres hommes, en d'autres temps et dans d'autres pays.

IX

Tout compte fait, c'est à un Italien très obscur de son temps, mais dont le nom laisse une trace lumineuse dans l'évolution de l'esprit humain, c'est au modeste professeur *Vico* que revient l'honneur d'avoir, le premier parmi les modernes, jeté le gant à la méthode historique ancienne. Dans ses *Principes d'une science nouvelle* il jeta les fondements de la vraie critique, et fit sentir, en relevant les mille contradictions qui existent entre les historiens profanes, la nécessité de créer une méthode historique toute nouvelle. Ces contradictions le frappèrent à tel point qu'il n'hésita pas à reléguer au rang des fables tous les événements antérieurs à la première guerre punique. Il prouva notamment que Romulus, Numa et autres personnages historiques, étaient non pas des individus, mais des allégories ou des collectivités. C'est ainsi que, près d'un siècle avant Wolf et l'école allemande, il substitua à la

Digitized by Google

personnalité douteuse d'Homère le chœur immense des Hellènes. Je ne connais pour ma part rien de plus curieux que le troisième livre de la *Science nouvelle* dans lequel Vico démontre d'une manière irréfutable qu'Homère a vécu plus de quatre cents ans, et que toutes les villes de la Grèce ont eu raison de le revendiquer pour citoyen.

Toutefois sa tentative fut plus audacieuse que féconde, car s'il écrivit un livre profond « son siècle était trop jeune pour le lire, » et s'il sut démolir, il ne songea pas, comme le feront plus tard Niebuhr, Curtius et Otfried Müller, à relever les ruines dont le champ de l'histoire était couvert.

En France, Dieu merci, la renaissance historique fut plus fructueuse, et ce sera l'éternel honneur des *Bénédictins* d'en avoir préparé l'épanouissement au milieu des ténèbres du moyen âge. Derrière eux se perdaient dans la nuit huit siècles de luttes publiques ou particulières, entretenues par la formation d'une aristocratie belliqueuse investie des droits régaliens et notamment du droit de guerre privée. Cette solution de continuité ne les effraya point, et ils prirent pour tâche de combler l'immense lacune que présentait notre histoire nationale. C'est à eux que nous devons le procès-verbal de cette époque de gestation nécessaire à l'enfantement des sociétés modernes. Leurs savants travaux forment pour ainsi dire le trait-d'union qui relie le passé au présent. Ils ne prirent d'ailleurs pas la peine de formuler en méthode leurs procédés d'investigation : chez eux pas de théorie, mais de la pratique ; ils ne recherchent pas la gloire facile d'ébranler les vieux monuments, mais ils nous montrent comment on en construit d'indestructibles. Aussi éprouvait-on jadis un sentiment de respect et d'admiration devant l'œuvre colossale de ces religieux, et ne trouvait-on rien de mieux que d'employer journellement le mot de Bénédictin comme synonyme d'érudit consciencieux, de chercheur patient et de travailleur infatigable. Mais c'était là sans doute une réputation usurpée, car il a été reconnu tout récemment que les congrégations manquaient de patriotisme, cherchaient à faire de la nuit sur notre histoire, et n'étaient pas dignes de séjourner une heure de plus sur le sol français.

Le cadre restreint de cette étude ne comporte ni l'énumération des Bénédictins célèbres, ni même la mention sommaire de leurs œuvres. Je ne puis toutefois me dispenser de signaler dans cette brillante pléïade d'érudits deux noms plus éclatants que les autres : *Montfaucon*, l'homme des antiquités grecques, et *Mabillon*, l'homme du moyen âge. En fouillant les archives de leur couvent,

Digitized by Google

pour retracer la vie des saints de leur ordre, ils prirent le goût des études historiques et l'on vit, grâce à eux, une vaste collection de mémoires sortir des cloîtres de saint Benoît. Dans cette œuvre patiente de recherche et de défrichement, je me borne à citer, à titre de jalons, trois ouvrages que l'érudition moderne n'a pu surpasser : la *Paleographia Græca* de Montfaucon, dont on se sert aujourd'hui encore à l'Ecole des Hautes Etudes pour l'étude des manuscrits, et la critique des textes : le *Traité de Diplomatique* de Mabillon, qui est aussi le livre classique de l'Ecole des Chartes, et dont la valeur ne peut être appréciée que par les érudits qui ont eu besoin de discuter la date et l'authenticité des manuscrits : l'*Art de vérifier les dates*, ouvrage si savant sous un titre si modeste, dans lequel se trouvent résolus les plus difficiles problèmes de notre histoire, et qui, pour n'en donner qu'un exemple, a fait remonter avec certitude jusqu'au capitulaire de Kiersy l'origine longtemps contestée de toutes les dynasties féodales.

X

L'influence des Bénédictins ne tarda pas à se répandre hors de leur monastère par l'intermédiaire de Montfaucon et de Mabillon, qui parcoururent toutes les bibliothèques de l'Europe. Le comte *de Boulainvilliers* marcha le premier sur leurs traces et fut amené à l'étude des sources par des voies analogues à celles qui venaient d'y conduire Mabillon. Ce grand seigneur, infatué de sa gentilhommerie, comme le sera plus tard Saint-Simon, se mit à déchiffrer les papiers de sa famille dans l'espoir d'y découvrir quelque circonstance de nature à rehausser encore son rang social. Je ne sais s'il mit la main sur les lettres-patentes du duc et pair ; ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il garda de ses recherches un amour passionné des vieux manuscrits, auquel il doit une noblesse autrement sérieuse et durable que celle des parchemins. Le grand mérite de Boulainvilliers est d'avoir constamment écrit d'après des pièces originales. Bien qu'il n'ait pas l'habitude d'indiquer les sources auxquelles il a puisé, j'estime que ses *Mémoires sur les anciens gouvernements de la France* et ses *Lettres sur les Parlements* sont deux ouvrages de première main, et je n'ai pas besoin de dire quel sens j'attache à cette expression. Mon jugement s'applique *à fortiori* à son *Etat de la France* qu'il composa d'après les mémoires rédigés par les intendants pour servir à la

Digitized by Google

« Grande Enquête universelle » ordonnée par Colbert sur le passé et le présent des provinces.

La célébrité de Boulainvilliers rayonne sur tout le XVIIIe siècle, et Voltaire, qui certes n'est pas tendre pour ceux qui, avant lui, se sont adonnés à l'histoire ou au poëme épique, n'a pu s'empêcher de rendre hommage à la haute érudition de son devancier. « C'est, a-t-il dit, le plus savant gentilhomme du royaume dans l'histoire et le plus capable d'écrire celle de France. »

On va peut-être m'objecter que l'étude des sources ne confère pas l'infaillibilité, puisque bon nombre des conclusions de Boulainvilliers ont été et sont encore battues en brêche par des érudits de premier ordre. En effet, un point très attaqué de son œuvre est le passage où il apprécie le caractère et les suites de l'établissement de Clovis dans les Gaules. D'après Boulainvilliers, le peuple Frank, libre de tout lien de dépendance à l'égard de l'empire d'Orient, tint constamment les Gallo-Romains dans un état de sujétion, s'attribua la moitié de leurs terres à titre de fiefs et leur laissa l'autre moitié comme censives. En réponse à ce système, l'abbé *Dubos* publia, sous le titre d'*Histoire critique de l'établissement de la Monarchie franque dans les Gaules*, deux volumes in-folio, pleins d'érudition et enrichis de citations innombrables. Le célèbre académicien soutient au contraire que l'autorité franque relevait de la domination romaine, et que nos premiers rois n'étaient au fond que des chefs romains chargés de représenter l'empire d'Orient dans les Gaules.

Je n'ai pas à opter entre Boulainvilliers et l'abbé Dubos; à mon avis ils opposent tous deux de graves arguments et résolvent, chacun de leur côté, plusieurs inconnues du problème; seulement, comme tous les créateurs de systèmes, ils sont trop exclusifs et n'ont rien de plus pressé que de généraliser leur opinion. Peut-être éluciderait-on mieux la question en cherchant à concilier les deux systèmes au lieu de les mettre mutuellement en échec comme on l'a fait jusqu'à ce jour. Au surplus, je ne veux tirer de ce parallèle qu'un seul argument et c'est un argument en faveur de ma thèse. Chose bizarre ! de ces deux systèmes aucun n'a cédé; le ciment des textes leur a donné une telle solidité que la science moderne s'est bornée à les rebadigeonner, et qu'ils constituent encore le point central des controverses contemporaines. Ainsi, le grand novateur Augustin Thierry n'a rien trouvé de mieux, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, que de se rallier purement et simplement aux idées de Boulainvilliers. Quant au système de l'abbé Dubos, il tend à prévaloir dans les chaires officielles, et,

Digitized by Google

depuis peu, M. Fustel de Coulanges l'a brillamment repris et développé au début de son ouvrage sur les Institutions de l'ancienne France.

Le Dauphinois *Mably* était appelé à recueillir et à faire fructifier l'héritage de Boulainvilliers et de l'abbé Dubos. A l'exemple de ces deux grands explorateurs d'archives, il se familiarisa de bonne heure avec les dépôts de titres, entreprit de nouvelles recherches sur les temps primitifs de la monarchie franque et donna un regain d'actualité à la fameuse question de l'établissement de Clovis en Gaule. Dans ses *Observations sur l'histoire de France,* il étudie d'une manière spéciale les diverses formes de gouvernement qui ont régi nos ancêtres, depuis le morcellement du royaume qu'entraîna la féodalité jusqu'à la reconstitution territoriale produite par la réunion des grands fiefs à la couronne. Loin d'ébranler l'autorité de ce savant travail, le temps l'a consacrée à tel point qu'en 1823, époque de la deuxième renaissance historique, M. Guizot jugea utile de le continuer et d'en donner une nouvelle édition. Quel que soit pourtant le crédit dont jouisse cet ouvrage, je lui préfère le livre qui a pour titre : *Droit public de l'Europe,* parce qu'il me paraît se rattacher plus étroitement aux théories de l'Ecole moderne. Cette œuvre doctrinale, empreinte d'un haut caractère scientifique, débute par une analyse sommaire de tous les traités signés depuis la paix de Westphalie, et conclut par une imposante synthèse où nous pouvons suivre la politique européenne dans ses principes, sa marche et ses révolutions. Ce livre, qui pourrait servir de pendant à l'*Esprit des Lois,* mit le sceau à la réputation de Mably. Les suffrages unanimes du monde savant le désignèrent alors pour diriger l'éducation d'un grand prince étranger et pour occuper le dernier siège vacant à l'Académie Française. Mais cet homme de trempe antique n'avait pas l'étoffe d'un courtisan; à la cour comme à la ville, il tenait à son franc-parler, et il répétait à qui voulait l'entendre que « les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois. » On conçoit dès lors qu'il ne fut nommé ni précepteur du prince ni académicien.

XI

Puisque le nom de l'abbé de Mably vient de me transporter en Dauphiné, j'en profite pour classer, parmi les précurseurs de la

Digitized by Google

nouvelle méthode, les deux grands historiens de cette province, Nicolas Chorier et le marquis de Valbonnays.

Chorier conçut le projet de doter ses compatriotes d'une vaste histoire du Dauphiné. Mais, nous disent ses biographes Rochas et J. Ollivier, « une semblable entreprise présentait des difficultés immenses, car les annales de la province n'avaient pas encore été fouillées ; il n'existait pas de corps historique sur leur ensemble si ce n'est la chronique alors inédite d'Aymar du Rivail et la sèche généalogie d'André Duchesne. L'insuffisance des travaux antérieurs l'obligeait donc de recourir aux sources originales, de compulser une quantité innombrable de pièces enfouies dans les archives publiques ou particulières. Il aborda résolument ce difficile travail, et, dès 1664, il lança un prospectus pour sonder les dispositions du public et solliciter en même temps des communications de documents. A lui seul il créa nos annales qui, auparavant, étaient à peu près inconnues ; réduit à ses propres forces, il les tira du chaos des archives où elles dormaient ensevelies. »

Ce sont bien là, si je ne me trompe, les signes précis auxquels on reconnaît les historiens de la nouvelle école. Des auteurs ont cependant contesté ce titre à Chorier, et je confesse qu'à la vue de telle inexactitude de son histoire du Dauphiné, je me suis demandé à mon tour s'il s'était bien pénétré de la gravité de sa mission et s'il n'avait pas pris trop de liberté avec les pièces originales. Grâce à Dieu, ces doutes, qui jadis nous étaient permis dans une certaine mesure, ont été complétement dissipés par l'importante découverte de M. Alfred Vellot. En publiant la dernière et peut-être la plus belle œuvre de Chorier, le jeune érudit dauphinois a vivement insisté sur le soin minutieux avec lequel le vieil historien a maintes fois retouché, amendé et parachevé la vie du président Prunier de Saint-André. Biographe consciencieux jusqu'au scrupule, travailleur en quête de matériaux de plus en plus solides, Chorier a, par trois fois, renversé son monument pour le reconstruire sur de nouvelles bases. « Cet ouvrage, nous dit M. Vellot, était dans la pensée de son auteur comme le couronnement d'une longue carrière consacrée aux études historiques. Chorier avait tout d'abord retracé en latin la vie d'Artus de Prunier, mais seulement dans ses grandes lignes. Encouragé, il ébaucha un nouveau travail cette fois en français et déjà plus complet que le premier. Plus tard, en possession de riches matériaux, il s'empressa de refondre son œuvre, de la corriger et de la compléter. Outre les corrections de Chorier, ajoute M. Vellot, le manuscrit de Pupetières renferme des additions considérables : les erreurs

Digitized by Google

historiques contenues dans le manuscrit d'Uriage disparaissent. On voit jusqu'à la dernière évidence que des documents nouveaux ont été mis à profit dans le remaniement définitif. »

J'ai eu à cœur de transcrire ce passage en entier, parce qu'il répond péremptoirement au reproche qu'on a adressé à Chorier d'éliminer de son dossier les pièces gênantes ou du moins de ne leur emprunter que les faits cadrant à merveille avec l'économie de son plan et l'ensemble de ses récits. Je le répète, Chorier n'est pas, comme Vertot, l'homme des « siéges faits ; » cette critique, discutable autrefois, tombe d'elle-même devant la biographie du président Artus de Prunier. Sur ce nouveau terrain la bonne foi de Chorier m'apparaît à chaque instant, soit que je le surprenne au milieu de ses matériaux, soit que je m'écarte pour juger à distance de l'aspect et du caractère général de son œuvre.

Quand je vois Chorier se tailler un sujet en pleine guerre religieuse, choisir pour héros un illustre magistrat, un ambassadeur mêlé aux plus grands événements du XVIe siècle, lui donner pour comparses des personnages tels que Lesdiguières, le duc de Guise, Charles IX, Henri III, Henri IV, embrasser dans son cadre le complot de la Ligue, le drame de la Saint-Barthélemy et l'assassinat de deux rois, alors, je l'avoue, de charitables inquiétudes me saisissent ; je crains que le papillon ne soit attiré vers la flamme ; je tremble, non certes pour l'écrivain que nul ne conteste, mais pour l'historien dont on met en doute la gravité. Comment résister aux séductions d'un canevas aussi saisissant ? Où trouver la force d'éviter les digressions oiseuses, les récits déclamatoires, les portraits de convention, les harangues postiches? A l'aide de quel fil se guider au milieu de ce dédale d'événements historiques et d'écueils littéraires ? — Ce fil conducteur, Chorier l'avait dans sa main : c'était cette méthode scientifique que nous ne cessons de recommander aux historiens et dont il fut l'un des premiers partisans. Grâce à elle, il traita sobrement cette complexe et périlleuse monographie. J'ai consacré huit jours à l'étudier et je conserve une excellente impression de ma lecture : d'un bout à l'autre, l'œuvre se tient ; une forte cohésion en relie les parties ; la trâme est serrée, le style nerveux, les réflexions profondes ; les vains ornements sont élagués ; pas de déclamations, peu de portraits, point de harangues : les plus longs discours tiennent en quatre lignes. Bref! l'auteur a laissé, dans ce livre, je ne sais quel parfum d'honnêteté et de sincérité qui pénètre le lecteur dès les premières pages. Nous pouvons donc revendiquer Chorier comme un des nôtres.

Digitized by Google

XII

Si l'école nouvelle ouvre ses rangs devant le biographe du président Prunier, à plus forte raison garde-t-elle une place à son compatriote *Valbonnays*. Et ce doit-être la place d'honneur, car jamais historien ne se fit une plus juste idée de ses devoirs et ne comprit mieux la gravité de son rôle. Nul n'est historien, s'il n'est vertueux, a dit un philosophe; dans ce cas, Valbonnays est l'historien idéal, car, avant d'être un grand homme de science, il fut un grand homme de bien. On va en juger par sa théorie en matière d'histoire. A ses yeux le rôle de l'historien ne diffère guère de celui du magistrat en présence d'un prévenu : une égale responsabilité incombe à l'un et à l'autre dans l'examen des pièces et l'instruction du procès; tous deux ne doivent rien admettre que sur preuves matérielles ou témoignages irrécusables. Que dis-je? l'historien, d'après Valbonnays, doit se montrer plus difficile encore que le juge; les témoignages *graves, précis et concordants* dont on se contente au palais, ne suffisent pas devant le tribunal de l'histoire. L'historien doit se défier des écrivains contemporains et se tenir en garde contre lui-même ; il doit étayer ses jugements d'actes authentiques et faire suivre chaque assertion de la pièce justificative qui en atteste l'exactitude. Plus encore que le juge, il a besoin de se recueillir et de consulter sa conscience avant de rendre un arrêt, car s'il n'a pas qualité pour statuer sur la vie des personnes, il a la mission, bien plus grave, de statuer sur leur honneur. En un mot, le mensonge historique est une calomnie qui dure des siècles et l'historien doit compte à Dieu de la réputation qu'il fait à ses personnages devant la postérité.

C'est dans cet esprit que Valbonnays inaugura ses vastes travaux paléographiques et conçut le projet de tirer du sein des archives une nouvelle histoire du Dauphiné, sinon plus littéraire, du moins plus complète et plus exacte que celle de Nicolas Chorier. Ce n'était certes pas dédain pour le vieil auteur (la modestie était le propre de ces hommes de science), mais depuis la publication de l'œuvre de Chorier, cinquante ans s'étaient écoulés; l'impulsion donnée par ce premier travail aux études historiques ne s'était point ralentie; d'une année à l'autre on prenait l'habitude des recherches et chaque jour amenait la décou-

Digitized by Google

verte de quelque titre nouveau. De cette enquête générale résultait un immense dossier que Valbonnays avait plus que tout autre contribué à grossir par ses fouilles continuelles dans les collections seigneuriales et dans les archives de la Chambre des Comptes. C'est surtout dans ce dernier dépôt, où son titre de premier président lui donnait toute autorité, que Valbonnays déploya le plus d'ardeur et fit ses plus précieuses trouvailles. Le jour, il faisait dépouiller par ses commis des liasses énormes de documents et le soir (car ses fonctions lui prenaient la meilleure part de la journée), il se mettait en devoir de déchiffrer ces parchemins frustes que recouvrait une moisissure séculaire. Jamais peut-être la méthode scientifique ne connut d'aussi beaux jours. Rien ne coûtait à Valbonnays pour mener ses recherches à bonne fin; il y sacrifiait son temps, sa fortune, son sommeil; mais ce n'était pas assez; la science allait exiger de lui un nouveau sacrifice, le plus grand de tous. Déjà, en 1696, la lecture assidue des manuscrits avait considérablement altéré sa vue; malgré les conseils de ses amis et de ses proches, il ne voulut pas interrompre son travail; c'en était trop: en 1701, il était aveugle.

Pour se faire une juste idée du coup terrible qui frappa Valbonnays, il faut être du métier, il faut avoir, comme nous, consacré sa vie aux sciences historiques; il faut savoir à quel point nous possède l'amour des recherches et combien nous tiennent à cœur les œuvres commencées. Les abandonner eût été pour Valbonnays perdre la lumière une seconde fois. Il ne put s'y résoudre.

Nos pères virent alors un spectacle unique,— immortel honneur pour Valbonnays, pour le Dauphiné et pour la nouvelle école! — ils virent un vieillard aveugle déchiffrer des chartes et composer l'un des ouvrages les plus savants et les plus exacts de son siècle.

Dès qu'il eût perdu la vue, l'illustre dauphinois fit le voyage de Paris, non pour recourir aux médecins, car il était trop tard, mais pour demander aux sociétés savantes un paléographe de bonne volonté qui voulut bien le suivre dans sa retraite et classer sous sa direction les documents qu'il ne pouvait plus compulser lui-même. D'un commun accord, ses amis lui désignèrent Lancelot, sous-bibliothécaire au Collège Mazarin. Restait à vaincre la répugnance qu'un tel déplacement allait inspirer au jeune érudit parisien. Nul n'osait répondre de son adhésion. Mais Valbonnays excellait à trouver le chemin des cœurs; deux qualités le distinguaient des rustres enrichis et des bourgeois de province: grand seigneur, il savait faire un noble et large emploi de sa

Digitized by Google

fortune ; grand savant, il comprenait que les hommes de science doivent être traités sur le pied de la plus parfaite égalité. L'aménité de l'homme, plus encore que la libéralité du marquis, réussit à vaincre les dernières résistances de Lancelot. Tous deux partirent pour Grenoble.

Le Dauphiné assista alors à la plus intime et à la plus extraordinaire des collaborations. Valbonnays et Lancelot se complétaient mutuellement ; quand un passage difficile se présentait dans la lecture des chartes, le jeune homme payait des yeux et de la voix, l'aveugle aidait de son expérience et de sa prodigieuse mémoire. Tous deux déchiffrèrent ainsi pendant plusieurs années une quantité innombrable de pièces manuscrites. Cette collaboration ne fut pas moins féconde pour l'un que pour l'autre. Valbonnays fit surgir de cet amas de documents un vaste faisceau de faits historiques qui devint l'*Histoire du Dauphiné et des Princes qui ont porté le nom de Dauphins*. Quant à Lancelot, il rentra à Paris et ne tarda pas, grâce à son érudition et au puissant concours de son collaborateur, à être nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Ce serait une erreur de croire que la célébrité de Valbonnays fut circonscrite aux limites du Dauphiné ; elle se répandit dans la France entière et fut bientôt portée à l'étranger par les organes des sociétés savantes. L'Europe applaudit à ce magnifique travail digne des Bénédictins, et la plupart des journaux approuvèrent l'excellent système adopté par l'auteur de ne rien affirmer sans pièces à l'appui. Cette vaste apologie nous sert à mesurer le terrain gagné par la nouvelle méthode.

XIII

Faut-il clore avec Valbonnays la liste des explorateurs d'archives ? Non certes, comme don Ruy Gomez, « j'en passe et des meilleurs, » mais le temps me presse et j'ai hâte de conclure. Du reste, le nom de Mably, que j'ai cité plus haut, nous a permis de suivre la méthode historique jusqu'à la veille de la Révolution française.

Quel fut, pendant la tourmente, le sort de la jeune école et de ses riches matériaux ? M. Vellot va nous l'apprendre dans ce tableau saisissant du vandalisme révolutionnaire.

« On n'a pas oublié que l'Assemblée législative, à l'instigation

Digitized by Google

de Condorcet, par les lois des 24 et 19 août 1792, ordonna la destruction des anciens titres. Déjà le 19 juin de cette même année, 600 volumes de généalogies avaient été brûlés sur la place Vendôme « en présence du peuple debout et de Louis XIV à cheval » disait avec amertume un de ceux qui attisaient le foyer. La convention compléta cette œuvre de vandalisme, ainsi que l'a qualifiée dans son rapport l'ancien évêque Grégoire et fit, de plus, confectionner les gargousses avec les parchemins de grand format. La haine du passé avait dicté ces mesures sauvages: l'histoire seule a éprouvé des pertes dont elle demeurera à jamais inconsolable. Les mauvaises passions, une fois déchaînées, s'apaisent difficilement et les départements se firent gloire de répondre à cet appel: on brûla avec une rage aveugle tout ce qu'on put ravir aux archives publiques ou privées. »

A partir de ce désastre sans exemple, l'opinion s'accrédita que tout était détruit; l'obscurité se fit de nouveau sur nos annales et l'histoire, dépossédée de ses richesses, garda un silence de trente années. Sans doute, on vit encore paraître des histoires de France, mais, comme leurs auteurs n'étaient ni érudits ni paléographes, ils n'écrivirent que des ouvrages élémentaires ou de banales amplifications dénuées de tout caractère scientifique. Bref! la méthode nouvelle allait définitivement sombrer, lorsqu'en 1820, Augustin Thierry commença, dans le *Courrier Français,* la publication de ces fameuses *Lettres* qui rappellent la glorieuse tentative de Descartes et qui provoquèrent alors, dans la manière d'écrire l'histoire, une révolution analogue à celle que le *Discours de la méthode* avait jadis suscitée dans la philosophie. Coïncidence curieuse! les deux novateurs emploient presque les mêmes expressions.

« Insensiblement, dit l'éminent historien, je quittai les livres modernes pour les vieux livres, les histoires pour les chroniques, et je crus entrevoir la vérité étouffée sous les formules de convention et le style pompeux de nos écrivains. Je tâchai d'effacer de mon esprit tout ce qu'il m'avait appris, et j'entrai, pour ainsi dire, en rébellion contre mes maîtres. Plus le renom d'un auteur était grand, plus je m'indignai de l'avoir cru sur parole et de voir qu'une foule de personnes étaient trompées comme moi. »

Augustin Thierry se borne ici à affirmer son dédain pour la méthode ancienne ; dans la préface de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* il va plus loin et pose en ces termes le principe fondamental de la nouvelle méthode:

« J'ai essayé de porter dans cette partie de l'histoire la certitude et la fixité qui sont le caractère des sciences positives. »

Digitized by Google

C'était bien, sans doute, de restaurer ainsi la méthode scientifique; mais ce qui était mieux encore, c'était d'ouvrir à l'histoire un champ tout nouveau, en nous invitant à écrire, non plus l'histoire des *rois de France*, mais l'histoire du *peuple français*. « Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de nous comprend dans ses affections, sous le nom de patrie, devrait nous être représenté à chaque siècle de son existence. L'histoire de la contrée est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique ».

Ce chaleureux appel ne resta pas sans écho. L'élite de la jeunesse savante se groupa autour du jeune maître. On vit accourir, tour à tour, les Guizot, les Michelet, les Sismondi, les Henri Martin, les Laferrière, les de Barante. Grâce à cette poignée d'hommes, l'école nouvelle se reconstitua et reprit son ancien prestige. D'après le conseil du maître, on convint d'agrandir le cadre de l'histoire en cessant de la faire graviter uniquement autour des souverains et de leurs capitales. Ce terrain mis à part, restait à partager un champ immense et inexploré: l'histoire de nos provinces, de nos communes, de nos libertés, de nos institutions, de nos idées, en un mot, l'histoire du *Peuple français*.

Chaque écrivain consulta ses forces et ses aptitudes, choisit un lot à sa convenance et s'engagea à le faire fructifier. Augustin Thierry, en quête d'une machine de guerre contre le Préambule de la Charte octroyée, s'attribua l'Émancipation des Communes. L'histoire des idées revint de droit à Guizot, esprit synthétique et généralisateur par excellence. A Laferrière, chercheur doublé d'un jurisconsulte, échut l'histoire des institutions. Quant à Sismondi, Henri Martin, Michelet, écrivains plus sensibles au fait concret qu'à l'idée pure, ils se vouèrent à l'histoire complexe des événements matériels. En un mot, travailleurs de Paris et de la province, ouvriers de la première et de la onzième heure, tous défrichèrent leur part de terrain et eurent leur part de gloire. Les sciences historiques prirent une extension qu'elles n'avaient jamais connue: l'École nouvelle était définitivement fondée.

On a proclamé Augustin Thierry chef d'école et ce n'est que justice, mais ce qui me parait exagéré c'est de lui donner, comme on l'a fait, le titre de créateur de la Nouvelle méthode historique. Les développements qui précèdent me dispensent d'insister sur ce point. Thierry a peut-être créé l'École en tant que groupe, mais, à coup sûr, il n'a point créé le principe. Les divers procédés qu'il a l'air de présenter comme des nouveautés étaient connus depuis plus de deux siècles ; les Bénédictins les pratiquaient sans les

Digitized by Google

formuler et nous les avons vu fonctionner à la perfection entre les mains de Valbonnays. Avant lui, Valbonnays avait fouillé les archives, avant lui, il avait compris l'importance de l'histoire locale, avant lui, il avait posé le grand principe de l'exactitude mathématique appliquée à l'histoire; Augustin Thierry n'est donc pas le créateur de la nouvelle méthode, il n'en est que le plus illustre partisan et le plus fervent apôtre. Ce qu'on ne peut contester, c'est l'immense influence qu'il a exercée sur ses contemporains, alors que la plupart de ses devanciers avaient parlé dans le désert et travaillé isolément. A mon avis, le secret de cette influence se dégage des considérations suivantes. Augustin Thierry eut sur les Bénédictins et sur Valbonnays le triple avantage: 1° de formuler, pour notre édification commune, les principes de la nouvelle méthode; 2° de s'adresser à une société beaucoup plus favorisée au point de vue de l'instruction générale; 3° de populariser ses doctrines à l'aide d'un moyen de propagande inconnu à nos pères et devenu si puissant à notre époque : *La Presse*.

Aujourd'hui, la nouvelle méthode est à jamais acclimatée en France. Trois grandes écoles ont mission de la représenter officiellement : l'École pratique des Hautes Études pour l'Histoire ancienne, l'École des Chartes pour l'Histoire du moyen âge, la Faculté de Droit de Paris pour l'Histoire des Institutions. Du temps de Cicéron, il suffisait d'être orateur pour écrire l'histoire ; aujourd'hui il faut être, de plus, écrivain consciencieux, archéologue, jurisconsulte, philosophe, économiste, homme d'état et homme de guerre. La nouvelle école peut, en outre, inscrire sur son fronton : « *Nul n'entre ici, s'il n'est paléographe* ».

XIV

Je ne me dissimule pas que bon nombre de lecteurs auraient préféré à cette dissertation doctrinale une analyse pure et simple du livre de M. Alfred Vellot ! « Et le moindre grain de mil serait bien mieux leur affaire. » Qu'il me soit permis de ne tenir aucun compte de cette objection puérile. Je vous le demande, quelles seraient l'influence et la sphère d'action du critique s'il était claquemuré dans le fait particulier et s'il n'avait plus qu'à se traîner à la remorque de son auteur ? C'est là un rôle subalterne auquel, pour ma part, je ne me plierai jamais. La philosophie de l'art : voila notre domaine ; nous tenons école d'esthétique; nous ne répétons

Digitized by Google

pas la leçon d'autrui ; nous professons nous même. Parfois, nos justiciables se plaignent d'être laissés à l'écart : que voulez-vous y faire ? La digression est une nécessité du métier; nous ne pouvons rendre de jugements bien motivés sans aller du particulier au général, sans nous élever de la pratique aux théories, sans établir de comparaisons entre l'œuvre et les principes. L'œuvre n'est bien connue qu'autant que nous expliquons successivement ce qu'elle est et surtout ce qu'elle *devrait être*. A supposer même que l'œuvre atteigne l'idéal, nous bornerons nous à déclarer *ex cathédra* qu'elle est parfaite? — Point du tout ; nous devrons dire *pourquoi* elle est parfaite ; nous devrons (et là git toute la portée de notre enseignement) établir que cette perfection résulte *nécessairement* de la stricte et complète application des principes ; or, comment faire pareille démonstration s'il nous est défendu d'exposer les principes eux-mêmes.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées l'ouvrage de M. Vellot le jour où j'ai pris la plume pour le juger. Mon cas était complexe. J'avais entre les mains un livre qui procède de la méthode scientifique ; je le trouvais irréprochable et je voulais le présenter comme tel au monde savant. Me suffisait-il de monter en chaire d'un pied léger et de déclarer le livre bon, sans ajouter à mon arrêt d'autre considérant qu'un présomptueux *magister dixit*. Ce procédé, assez familier aux faiseurs de comptes-rendus, ne cadre nullement avec mon système de critique. J'ai laissé le ton tranchant aux esprits superficiels et j'ai pensé que le meilleur moyen d'apprécier un ouvrage, puisé aux vraies sources de l'histoire, était d'exposer les grands principes de la science historique et d'étudier, à travers les âges, l'application qui en a été faite par nos deux écoles d'historiens. Cette exposition dogmatique d'où M. Vellot semblait exclu, ne laissait pas de contenir son éloge à l'état d'embryon, puisqu'elle me permet de conclure en disant que le livre de notre compatriote n'offre aucun des défauts auxquels l'ancienne école doit son discrédit et réunit, au contraire, toutes les qualités qui assurent à l'école nouvelle une popularité toujours croissante.

ZÉNON FIÈRE.

Digitized by Google

DOCUMENTS POUR SERVIR

à l'histoire de la

VILLE DE VIENNE

pendant

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

1789-1800

(Suite. Voir le n° précédent)

Séance du 5 mai 1790.

Du mercredi cinquième mai mil sept cent quatre-vingt-dix, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, sur les quatre heures de relevée, la Société des amis de la Constitution séante :

M. le Président a dit :

Messieurs,

Tandis que l'Assemblée nationale se dispose à faire jouir la France des avantages de la Constitution, les ennemis du bien public mettent tout en œuvre pour nous frustrer de nos espérances. Pour diviser l'assemblée et interrompre ses travaux, on y réitère des motions depuis longtemps rejetées ; on y annonce des protestations ; on a pratiqué une partie de l'armée ; on a pratiqué les domestiques même que les décrets excluent du rang de citoyens actifs. L'esprit de fanatisme et d'intolérance se manifeste publiquement dans plusieurs villes du royaume ; ailleurs, on cherche au milieu des fédérations armées à séduire les citoyens militaires ; enfin, l'augmentation subite et inattendue du prix des grains et les circonstances qui en arrêtent la circulation, sont peut-être encore une suite de perfides manœuvres de nos ennemis.

C'est dans ce moment, Messieurs, que nous devons redoubler de zèle et de vigilance ; nous devons veiller sur les personnes dont les sentiments ou le patriotisme sont suspects, examiner avec prudence et discrétion leurs actions et leurs paroles, et

Digitized by Google

prendre les mesures les plus sages pour déjouer les projets qu'on oserait former contre l'assemblée nationale et la Constitution ; nous le devons à la patrie et à notre serment, mais nous devons à la tranquillité publique le secret de nos recherches afin de ne pas alarmer le peuple, et empêcher surtout qu'il ne se porte aux fâcheuses extrémités sur lesquelles nous gémissons encore.

Je dois encore vous prévenir qu'incessamment, l'on convoquera les assemblées primaires des cantons pour nommer les députés qui doivent s'assembler à Moirans. Parmi eux, se trouvera sans doute quelques partisans de l'ancien régime, là il s'agira des établissements spirituels et temporels qu'il nous importe de partager. Il est donc de notre intérêt, de celui de la ville et de celui de l'Etat, que les citoyens ne donnent leurs suffrages qu'à des individus qui, sous tous les rapports, soient dignes de notre confiance, qui réunissent aux qualités civiques le génie, les talents et le caractère capables de seconder nos vues. Je vous invite à prévenir les citoyens que, dans la prochaine élection où ils seront appelés, ils doivent renoncer à toutes vues particulières pour ne considérer que l'intérêt général.

Pioct, président; Decomberousse ; Teste-du-Bailler.

Séance du 7 mai 1790.

Du vendredi septième mai mil huit cent quatre-vingt-dix, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Vienne, sur les quatre heures et demie de relevée, la Société des amis de la Constitution séante, ensuite de la convocation faite par billet d'invitation de la part de M. le Président.

M. de Beauvinay, l'un des membres de la Société a demandé la parole qui lui a été accordée par M. le Président, et a dit qu'il était venu à sa connaissance que quelques citoyens de la ville de Nismes avaient pris une délibération qui respirait le fanatisme et qui était entièrement contraire à l'esprit des décrets de l'assemblée nationale et aux sentiments des bons patriotes ; il a cru qu'un tel écrit devait trouver autant de contradicteurs que de vrais amis de la Constitution. En même temps, il a présenté à l'assemblée un écrit contenant la réfutation des principes consignés dans la délibération des fanatiques de Nismes ; ce discours a été vivement applaudi par l'assemblée qui a arrêté que l'ouvrage présenté par M. de Beauvinay, soumis à l'examen de M. Pioct, président annuel, serait livré à l'impression et envoyé incessamment à la Société des amis de la Constitution, séante à Paris, à l'assemblée nationale, aux principales municipalités du royaume et aux différentes sociétés patriotiques.

Digitized by Google

Discours de M. de Beauvinay.

Messieurs,

Quel langage venons-nous d'entendre? Est-ce des citoyens? Est-ce des catholiques qui ont proféré ces blasphèmes? Des esclaves s'élèvent contre leurs libérateurs, et renouent des chaînes qu'on avait brisées avec tant de peines.

Le fanatisme n'était donc pas rentré dans l'abîme; l'ombre des bourreaux de Cabrières et de Mérindol (1) erre encore dans les pays méridionaux, et y prépare de nouveaux forfaits. Quoi, dans des provinces si longtemps ravagées par des guerres de religion ou le sang de l'innocent Calas (2) fume encore, on réclame l'intolérance, on invoque le ciel, et on propose des persécutions; enfin, on affecte un attachement inviolable pour la personne du Roi, et on lui prépare de nouvelles douleurs en provoquant les dissensions civiles.

Heureusement, nos ennemis ne sont ni nombreux, ni adroits; leurs coups, dirigés par la passion, ont été mal assurés, l'union des bons citoyens est redoutable, mais la faction des méchants ne peut être dangereuse. Pendant qu'ils perdaient en fausses démarches un temps précieux, la nation s'est éclairée, le pouvoir municipal s'est élevé, la constitution s'est assise, une armée nationale s'est formée pour la défendre.

Mais quelque sécurité que doive nous donner la justice de notre cause et la conscience de nos forces, nous devons à la patrie et à notre propre gloire, une manifestation publique des sentiments qui nous ont toujours animés.

Nous devons, pour l'instruction de ceux que cet écrit, et tous ceux qui répandent les mêmes principes pourraient séduire, en démontrer les erreurs; enfin, fidèles à notre serment civique, nous devons aux bontés du monarque, à la sagesse de nos représentants et au respect des lois, un témoignage public de notre vénération.

S'il en faut croire les citoyens catholiques de Nismes, on a attenté à l'autorité royale: elle était divine; donc on a outragé la religion sans laquelle il n'est plus ni empire, ni citoyens. Infâme

(1) J. Meynier, baron d'Oppède, né à Aix en 1405. Premier président du Parlement d'Aix, il provoqua la mise à exécution de l'arrêt rendu en 1540 contre les Vaudois de Mérindol, de Cabrières et des villages environnants. Chargé de le réaliser, il s'en acquitta avec la dernière fureur; ravagea, incendia, égorgea, et fit de tout le district un désert.

(2) Calas J., négociant de Toulouse, né en 1698. Protestant, il devint la victime de funestes préventions. Il fut roué le 9 mars 1762

Digitized by Google

calomnie, mensonge atroce que l'égoïsme a proféré et que l'ignorance pourrait recueillir.

Messieurs, nous sommes trop attachés à la personne du monarque, et trop jaloux de la dignité du trône pour ne nous pas être élevés les premiers contre les téméraires qui y auraient porté atteinte. Mais l'assemblée nationale n'a pas changé notre gouvernement, elle l'a rajeuni. Jamais dans notre empire, on ne connut le pouvoir arbitraire, les champs de Mars et de Mai étaient les souverains, le Roi était général pendant la guerre, premier magistrat pendant la paix.

Il est vrai qu'alors les Etats-généraux n'étaient que l'assemblée des tyrans; il n'y avait alors que des despotes et des esclaves: il est encore vrai que depuis l'assemblée nationale, il n'est plus en France que des hommes libres.

Mais, en rendant au trône l'autorité qui lui est due, on a détruit le pouvoir ministériel, pouvoir monstrueux qui s'était élevé pendant le sommeil de la nation. On a supprimé les priviléges de la noblesse et du clergé, parce qu'ils étaient aussi attentatoires à l'autorité du prince, qu'onéreux aux peuples, et ceux des parlements, parce que, se plaçant entre le monarque et la nation, ils s'étaient rendus indépendants. On a repris des dons faits par la superstition, et par une nouvelle consécration, on les a destinés aux besoins de la patrie.

Ainsi, on a érigé un trône ou siégeront la bonté et la justice et jamais la prodigalité ni le caprice. Le bonheur de la nation et celui du roi l'exigeaient également.

Cette vieille maxime: Les Rois ne tiennent leur couronne que de Dieu et de leur épée, isolait trop le monarque et le rendait l'esclave des pontifes et des grands. Elle est trop contraire à la raison pour trouver un appui dans les textes sacrés. Ceux qui se rapprochent le plus de l'ancien dogme du clergé, ne rapportent l'autorité des rois à Dieu que comme cause première de toutes les institutions humaines: il a créé l'homme, il l'a investi de sa dignité, l'a éclairé par le flambeau de sa raison. Ainsi armé contre ses besoins, l'homme a lui-même saisi les rapports et combiné les institutions qui pouvaient le rendre heureux. Plus ses combinaisons ont été raisonnables, plus il en a été selon l'esprit du créateur.

Lorsque Jésus-Christ vint sur la terre, Octave en était le maître; il avait renversé le gouvernement de sa patrie, son trône était couvert du sang des citoyens qu'il avait proscrits, son autorité était-elle divine? Caligula, Néron, Héliogabale, dont les noms

Digitized by Google

seuls font frémir, Phocas, Nicéphore, tour à tour meurtriers de leurs maîtres et égorgés par d'autres usurpateurs, régnaient-ils par la grâce de Dieu ?

Quand les apôtres prescrivent l'obéissance aux princes, c'est aux particuliers qu'ils s'adressent ; jamais ceux-ci n'ont eu le droit de toucher au gouvernement. La nation, seule dépositaire de la puissance de tous les individus, peut changer ou modifier son régime et ses lois ; elle seule doit connaître les besoins de tous, et statuer sur leurs rapports. Le premier gouvernement fut patriarchal, la multiplicité des familles forma les Républiques, la prééminence physique et la séduction forma des tyrans ; les conventions sociales ont couronné les rois : ceux-ci ne règnent que pour les lois et pour les faire observer. Tels sont les vrais éléments de la monarchie, le plus heureux des gouvernements, celui par conséquent, qui est le plus agréable à l'être suprême qui nous a créés pour le bonheur.

On nous dit que le roi n'est pas libre ; quoi, ce roi restaurateur de l'empire, cet idole de la France, ce bon père n'est pas libre. Lorsqu'il assure la félicité de vingt-cinq millions d'hommes, lorsqu'il rend à la nation un excédant de puissance, qui nuirait à tous, lorsqu'il vint au milieu des représentants de la nation assemblée épancher son cœur paternel, il n'est pas libre dans la capitale, le séjour de Louis IX, Louis XII, Henri IV et de tous ces bons rois dont les vertus ne peuvent être effacées que par les siennes. Il l'était donc lorsque sa bienfaisance rencontrait partout des obstacles, lorsque ses édits paternels étaient rejetés, lorsque les Turgots (1) et les Malesherbes (2) dépositaires de sa puissance, étaient forcés de quitter la Cour ? Il l'était donc au milieu de ces courtisans perfides, de ces scélérats décorés qui, sous le nom de pension, absorbaient la substance des peuples, et tyrannisaient en son nom ? Aurait-il été libre dans les camps qui investissaient la capitale pour y renouveler les horreurs qui ont couvert la mémoire de Charles IX d'une opprobre ineffaçable ? L'aurait-il été à Metz ?

Disons-donc, à tous ceux qui nous tiennent ce langage : oh !

(1) Turgot Anne-Robert-Jacques, baron de l'Aulne, né à Paris en 1727, fils de Michel-Etienne Turgot, prévôt des marchands sous Louis XV, célèbre ministre, il fut appelé par Louis XVI au ministère de la Marine en 1774, et un mois après au contrôle général des finances. Il est mort en 1781.

(2) Malesherbes Chrétien-Guillaume de Lamoignon (de), né à Paris en 1721. Substitut en 1741, conseiller au Parlement de Paris en 1744, président de la Cour des Aides en 1750. Il fut ministre de la maison du roi en 1775, et ministre d'Etat en 1787. En 1792, il défendit Louis XVI devant la Convention. Arrêté en 1793, il mourut sur l'échafaud avec sa fille le 22 avril 1794.

Digitized by Google

vous, séducteurs et séduits, qui faites retentir cette voix sacrilège, le Roi n'est pas libre : Que la liberté des Rois consiste dans le pouvoir de faire le bonheur du peuple, et que, dans ce sens, aucun ne le fut, depuis Louis le faible, déposé par des évêques, pas même ce Louis XIV qu'on nous peint si absolu. Sachez que le sceptre fut toujours ballotté de la main des prêtres dans celle des barons et des parlements, jusques au 14e juillet (1), jour heureux où la nation le leur a arraché pour le purifier et le rendre avec tout son éclat, au Roi, le plus libre de la monarchie ; oui, Messieurs, le plus libre ; lui seul pourra voir exécuter sa volonté, lui seul aura vu le bonheur de la France.

On nous dit qu'il n'a pas le pouvoir exécutif suprême. Et cependant, il a sanctionné tous les décrets de l'Assemblé nationale; cependant, il signe des conventions avec des puissances voisines ; cependant, toutes les forces de l'Empire sont entre ses mains; la justice se rend en son nom, les corps administratifs s'élèvent par sa puissance, il a toutes celles qu'il peut avoir dans la circonstance ; il fait exécuter les lois faites. Mais si l'on entend par pouvoir exécutif, la dictature telle qu'on l'a insidieusement proposée à l'assemblée nationale; non, Messieurs, il ne l'aura jamais. Nous verrions bientôt une coalition funeste, des ministres avec le ci-devant clergé, les ci-devant nobles, le ci-devant parlement, alors ce monstre dévorerait les patriotes et la patrie. Malheureux Français, vous n'auriez vu que l'aurore d'un beau jour, une nuit affreuse la remplacerait ; une crise salutaire serait pour vous l'agonie de la mort.

On demande que la religion catholique soit la seule autorisée par l'Etat ; à ces mots, la piété est alarmée, les consciences ont été troublées, et plusieurs catholiques ont frémi de se voir assis à côté de leurs frères, parce qu'ils ne pensent pas comme eux.

Nous faisons hautement notre profession de foi. Nous sommes catholiques, et plût au ciel que tous les citoyens fussent convaincus des vérités dont nous sommes pénétrés. Mais la croyance est un secret entre l'homme et Dieu. C'est la morale qui fait les bons ou mauvais citoyens, et dans toutes les communions chrétiennes, la morale est évangélique.

La religion du Christ est douce et tolérante ; il mangeait avec les publicains, il raisonnait avec les Saducéens ; une seule secte enflamma sa colère, ce fut celle des hypocrites et intolérants

(1) 14 juillet 1789. La Bastille fut prise et détruite de fond en comble.

Digitized by Google

pharisiens. Concluons de son exemple que celui-là est digne de lui qui aime ses frères et les supporte, et que l'intolérant seul est mauvais citoyen.

Répondons encore au scrupule des citoyens catholiques de Nismes, par un exemple frappant que nous offre l'Europe : La Hollande est tolérante, elle abonde en bons citoyens ; l'Espagne brûle les hérétiques, et ni la propriété, ni la vie n'y sont en sûreté. Donc le patriotisme indépendant du dogme ne tient qu'à la morale et au gouvernement.

Et c'est pendant le ministère de M. Neker, après la présidence de M. Rabaud ; c'est dans une année, où, catholiques et protestants, tous les citoyens à l'envi, ont fait éclater des vertus plus qu'humaines, qu'on nous présente des sophismes faits pour la cruelle superstition de nos aïeux.

On nous demande un concile, et qui le composera ? des évêques et des abbés ; mais de qui se plaignait le peuple ? des évêques et des abbés devenus le premier corps de l'Etat : propriétaires d'une grande partie de l'Etat, leur luxe et leurs immunités pesaient sur les monarchies. Comment espérer qu'ils détruiront leurs grandeurs. Consultons le cœur humain, la force de l'habitude, le pouvoir de l'éducation ; ouvrons l'histoire ecclésiastique, nous y verrons des réformes souvent proposées, toujours éludées ; nous entendrons dans les conciles la voie de quelques saints étouffée par celles de beaucoup d'hommes. Enfin, de nos jours, le Grand duc de Toscane a tenté ce moyen sans succès.

Sur le tout, les évêques ne pourraient pas s'assembler sans faire un corps ; or, un corps dans l'Etat est un empire dans l'empire ; ses mouvements peuvent embarrasser la rotation générale. L'ordre du clergé n'est plus ; les prêtres, dans l'ordre politique ne sont plus que des citoyens. Leur nouveau régime influe essentiellement sur le bonheur public : c'est donc au corps constituant à le former.

Les citoyens catholiques, jaloux de conserver les biens ecclésiastiques, ne veulent pas être imposés pour le culte, ils ne le veulent pas ? L'avons-nous bien entendu, et qui sont-ils pour s'exprimer ainsi ; sont-ils supérieurs à l'assemblée ou sont-ils rebelles ?

Ignorent-ils qu'ils ont abdiqué, entre les mains de l'Assemblée nationale, la portion du pouvoir souverain, que leur donnaient leur population et leur territoire ? et qu'ils n'ont, depuis cette époque, qu'un droit d'observation aux lois projetées, mais qu'ils sont soumis aux décrets prononcés, sous peine d'être coupables de haute trahison ?

Digitized by Google

Ignorent-ils que, quelle que soit l'origine de la dette nationale, elle est sacrée, et que les créanciers répandus dans tout le royaume sont sous la sauvegarde de la loyauté française, et qu'en consacrant les biens ecclésiastiques à l'extinction de la dette, elle est plus tôt opérée; qu'enfin, soit pour ce payement, soit pour les frais du culte, l'imposition est indispensable?

Messieurs, nous n'avons j'amais douté de la sagesse d'aucune des nouvelles lois, mais il faut être aveugle pour l'intérêt personnel ou par le fanatisme, le plus dangereux des bandeaux, pour ne pas applaudir aux décrets de l'Assemblée nationale sur la destination des biens ecclésiastiques; comme catholiques et comme citoyens, nous nous en réjouissons:

1° Parce qu'ils anéantissent la trop grande puissance du clergé, si souvent opposée à la jouissance publique, remédient à la trop grande disproportion des fortunes entre les membres, et éteignent une foule de procès interminables;

2° Parce qu'ils ôtent un des grands moyens de corruption, les récompenses données à l'inutilité et à l'intrigue;

3° Parce que les prêtres utiles, comblés d'honneur et salariés, ainsi que les défenseurs de la patrie et les magistrats, tiendront davantage à la patrie, auront intérêt à la félicité publique, y contribueront et seront plus dignes de la religion sainte dont ils sont les ministres;

4° Enfin, parce que ces biens rentreront dans le commerce et éprouveront des divisions essentielles à la prospérité de l'empire.

On nous dit sans cesse que l'Assemblée nationale a tout bouleversé. Messieurs, la révolution était indispensable; sans nos représentants, elle eut été funeste. Triste jouet de l'ambition de quelques usurpateurs, nous aurions éprouvé les horreurs de la guerre civile. Grâce à leur prudence, les abus détruits tous à la fois, n'ont pu se prêter un mutuel secours. On a sur leurs débris *reconstruit* une nation nouvelle.

Nous n'avions point de Roi, celui qui occupait le trône était l'esclave des corps oppresseurs; ils dirigeaient son bras pour nous nuire et l'enchainaient, quand il voulait faire du bien. Aujourd'hui, nous possédons un monarque glorieux d'autant plus absolu qu'il est l'idole de son peuple et qu'il ne règne que par les lois que nous désirions, que nous respectons et que nous soutiendrons au péril de notre vie.

Nous avions des Monseigneurs, nous aurons des apôtres; nous avions des moines, des prieurs, des abbés, nous aurons des pasteurs; nous avions des vassaux, des nobles, des seigneurs, des

Digitized by Google

roturiers, nous n'avons plus que des citoyens. Les couronnes civiques, les palmes des magistratures et des municipalités, les lauriers militaires planent sur toutes les têtes prêts à ceindre le mérite et récompenser la vertu. Des juges achetaient le droit de disposer de notre liberté, notre honneur, notre vie; aujourd'hui, des jurés, nos égaux avant le jugement, redescendront du tribunal après l'avoir prononcé.

Enfin, nous étions soumis à tous les inconvénients que peuvent entraîner l'abus des institutions sociales, et nous allons jouir de toute la félicité à laquelle l'humanité puisse prétendre.

Bientôt ces flatteuses espérances se réaliseront, et, ce qui est encore plus cher à nos cœurs, bientôt nos ennemis, lassés d'une lutte aussi dangereuse pour eux qu'indécente et criminelle, béniront eux-mêmes la constitution française qui va décider de notre bonheur et faire notre gloire. En attendant cet heureux avenir, ne cessons de les combattre. Que la France retentisse de nos cris d'indignation. Présentons leur la résistance de notre civisme et de notre courage. Dénonçons leurs erreurs à toutes les sociétés patriotiques. Qu'ils sachent que nous ne craignons ni leurs complots ténébreux, ni leurs attaques découvertes. Apprenons à tout l'empire qu'en vain les furies ont agité leurs flambeaux, qu'il n'en est pas tombé une étincelle sur notre cité, qu'il n'est aucun de nous qui ne soit prêt à cimenter la constitution de son sang et que si, dans une population de douze mille citoyens, un seul eut partagé les écarts de quelques citoyens catholiques de Nismes, nous l'eussions voué à l'infamie, à l'exécration publique.

Séance du 12 mai 1790.

Du mardi douzième mai mil sept cent quatre-vingt-dix, la Société, séante dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, à quatre heures de relevée,

Il a été délibéré que le règlement que doit suivre la société sera enregistré et de suite livré à l'impression ; il en sera tiré quatre cents exemplaires.

Il a été également délibéré qu'il sera tiré six cents exemplaires du discours de M. de Beauvinay.

Délibéré encore qu'il sera imprimé deux mille billets de convocation pour les assemblées extraordinaires, et cinq cents modèles de quittance pour l'office du trésorier.

Pioct, président ; Decomberouse, Teste-du-Bailler.

Digitized by Google

RÈGLEMENT
De la Société Viennoise des amis de la Constitution séante à Vienne

Dès que les premières discussions de l'Assemblée nationale eurent permis à tous les députés de juger réciproquement les principes par lesquels ils étaient conduits, ceux qui se crurent animés d'un zèle plus ardent pour les droits des hommes commencèrent à se réunir et formèrent entre eux une société fondée sur l'estime et la confiance.

A la douceur de s'entretenir et de s'épancher avec des hommes qui professent les mêmes sentiments et qui sont liés par les mêmes devoirs, s'unissait l'avantage de porter dans l'assemblée nationale des esprits préparés pour la discussion et prémunis contre toute espèce de surprise.

Depuis sa translation dans la capitale, l'utilité de ces conversations s'est fait de plus en plus sentir, non-seulement le nombre des membres de l'assemblée qui ont désiré y prendre part s'est considérablement accru, mais plusieurs députés des villes auprès de l'assemblée nationale ont demandé à y être admis, et de simples particuliers ont mérité et obtenu, par les travaux importants dont ils ont fait hommage à la société, le droit d'assister à ces discussions. Enfin, de plusieurs villes du royaume, des associations de patriotes zélés ont demandé, les unes à y être aggrégées, les autres à se former sur son modèle.

Dans ces moments critiques pour la monarchie, au milieu des obstacles qu'éprouve notre liberté de la part de ceux dont elle renverse les prétentions, il a paru aux membres de la Société que tout ce qui tendait à réunir les amis de la Constitution devait être sérieusement accueilli ; ils ont cru voir dans ces associations un moyen d'établir entre les bons citoyens l'uniformité de vœux, de principes, de conduite qui consommera, de la manière la plus prompte et la plus paisible, l'heureuse révolution qu'ils désirent tous. Lorsque la Constitution préparée au sein de l'assemblée nationale est prête à s'exécuter dans tout le royaume, il faut que les principes qui l'ont dirigée soient universellement répandus ; lorsque, de toutes parts, on sème l'erreur, les alarmes, les calomnies, il faut que partout la vérité puisse faire entendre et parler à tous le même langage ; et s'il arrivait encore qu'un petit nombre d'hommes dénués par eux-mêmes des forces nécessaires, pour lutter avec succès contre la masse des volontés, voulussent rétablir

Digitized by Google

leur empire en divisant la nation, en suscitant les rivalités, en irritant les passions, l'amour propre, les préjugés et tous les intérêts privés contre l'intérêt général, il faut que les amis du bien puissent opposer à leurs cris séditieux des paroles calmes et rassurantes, et qu'informés exactement, prémunis eux-mêmes contre le mensonge, ils ne cessent d'éclairer le peuple et le préservent des erreurs qui sont devenues le seul espoir de ses ennemis.

Ainsi, ces sociétés formées par l'enthousiasme au bien public, les discussions politiques qui firent en tout temps les délices des peuples libres, sont aujourd'hui commandées par les intérêts les plus chers de notre patrie; sa liberté, sa tranquilité nous pressent d'unir les bons citoyens par une correspondance intime, et s'il lui reste des ennemis, tout, jusqu'à leur sureté, nous invite à former contre leurs efforts une réunion si puissante qu'ils cessent en perdant l'espoir d'appeler sur notre patrie des troubles qui ne présenteraient plus que des dangers pour eux.

Une société établie auprès de l'assemblée nationale et renfermant un grand nombre de députés de différentes provinces, peut seule offrir un centre commun à celles qui s'établiront dans tout le royaume; elle recevra leurs instructions et leur transmettra surtout l'esprit des décrets de l'assemblée nationale, à l'exécution desquels toutes sociétés seront particulièrement vouées.

Destinées à répandre la vérité, à défendre la liberté, la constitution, leurs moyens seront aussi purs que l'objet qu'elles se proposent; la publicité sera le garant de toutes leurs démarches. Ecrire et parler ouvertement, professer leurs principes sans détours, avouer leurs travaux, leurs vues, leurs espérances, ce sera la marche franche par laquelle elles travailleront à obtenir l'estime publique qui, seule, peut faire leur force et leur utilité.

La fidélité à la constitution, le dévouement à la défendre, le respect et la soumission aux pouvoirs qu'elle aura établis, seront les premières lois imposées à ceux qui voudront être admis à ces sociétés. Les titres pour s'y présenter, seront surtout: l'amour de l'Egalité et le sentiment profond des droits des hommes qui se dévouent par instinct à la défense des faibles et des opprimés et qui sent assez sa dignité pour honorer son semblable indépendamment des distinctions et des titres ultérieurs.

Après avoir exposé le but de cette association, le règlement, propre à la diriger, sera extrêmement simple. Les institutions contraires à la nation ont besoin d'être soutenues par des lois profondément combinées, et presque tout consiste à choisir des hommes déjà pénétrés de l'esprit qui doit animer la Société.

Digitized by Google

Dans le règlement que se trace la Société des amis de la Constitution séante à Vienne, elle adopte toutes les dispositions de celui que la Société des mêmes amis séante à Paris, près l'Assemblée nationale, lui a fait passer en se l'affiliant. Quelques modifications exigées par les convenances locales, un petit nombre d'additions pour suppléer au vide de ce règlement sur l'ordre de la parole et le mode des discussions, sont les seuls changements qu'elle s'y permet. On retrouvera dans ces différences l'esprit et le but toujours inaltérables de l'institution.

ART. Ier.

La Société des amis de la Constitution, séante à Vienne, ne fait par l'affiliation qu'une seule famille avec celle des amis de la Constitution établie près de l'Assemblée nationale. Elle a la même identité avec toutes les Sociétés de ce genre qu'elle pourrait s'affilier ou qui seraient affiliées à celles dont elle tient son affiliation.

ART. II.

L'objet de ces sociétés patriotiques est : 1° d'établir des fédérations politiques propres à seconder les vues des bons citoyens et déjouer les complots des méchants ; 2° de travailler à l'affermissement de la Constitution, suivant l'esprit du préambule ci-dessus ; 3° d'employer toute l'influence des membres pour procurer à la nation, dans l'exercice des pouvoirs qu'elle est obligée de déléguer des agents éclairés, capables et sincèrement attachés à la régénération ; 4° de surveiller les manœuvres des partisans de l'ancien régime et des adversaires des bons principes ; 5° de correspondre avec toutes les sociétés du même genre qui pourraient se former dans le royaume.

ART. III.

On ne fera point usage du scrutin pour l'admission des personnes présentes à la Société ; elles seront proposées par un membre et appuyées, savoir : les personnes domiciliées dans Vienne depuis un an au moins, par deux membres seulement ; et toutes autres personnes par cinq. Leur nom restera inscrit pendant deux séances sur un tableau destiné à cet usage avec le nom des membres qui les présentent et de ceux qui les appuyent. Pendant le même temps chacun fera des objections contre eux et ces objections, déposées d'une manière secrète, ne sortiront de leur dépôt que pour servir au jugement de l'admission qui se rendra à la majorité des voix.

Digitized by Google

ART. IV.

On ne pourra pas présenter des sujets mineurs de vingt-cinq ans.

ART. V.

La réception du sujet admis sera faite par le président dans une assemblée de la Société, après avoir représenté au récipiendaire les devoirs des associés, l'étendue et l'importance de leurs engagements ; il lui fera prêter le serment civique et le proclamera de suite ami de la Constitution. Son nom sera inscrit sur le tableau de la Société par le secrétaire, qui certifiera préalablement du payement de la contribution comme il sera réglé ci-dessous.

ART. VI.

Les personnes sur l'admission desquelles on aurait prononcé l'ajournement, ne pourront être proposées de nouveau qu'après l'intervalle de trois mois, à moins que l'ajournement n'ait été prononcé à jour fixe.

ART. VII.

Lorsqu'un membre de la Société sera convaincu d'avoir manifesté, soit verbalement, soit par écrit, et à plus forte raison par ses actions, des principes évidemment contraires à la Constitution et aux droits des hommes, en un mot, à l'esprit de la Société, il sera, suivant la gravité des circonstances, réprimandé par le président et exclu de la Société après un jugement rendu à la majorité des voix recueillies dans un scrutin.

ART. VIII.

La même exclusion sera prononcée contre ceux qui auront été absents de la Société pendant six mois sans motifs légitimes. Cette exclusion ne sera pas irrévocable comme celle de l'article précédent, et l'on pourra de nouveau admettre le sujet, en le soumettant à la réitération de l'épreuve prescrite par l'article trois.

ART. IX.

La Société admettra avec les formalités et conditions du susdit article trois, comme associés étrangers, les personnes résidentes hors de Vienne, sans que cependant les dispositions de l'article précédent contre les absents puissent les regarder autrement que dans le cas d'une interruption sans cause légitime pendant un an, de toute correspondance avec la Société. Il sera tenu note des contrevenants.

Digitized by Google

ART. X.

Sur la demande de quelques-uns de ses membres, la Société admettra comme associées les Sociétés du même genre établies dans le royaume, pourvu que l'esprit de leur institution soit essentiellement le même ; et il sera entretenu avec les Sociétés et principalement avec celles du département, une correspondance suivie.

ART. XI.

La Société admettra à ses séances les membres des Sociétés étrangères qui, suivant l'article premier, ne font qu'un corps avec elle. Leur qualité lui sera certifiée ou par le témoignage de deux de ses membres ou par des documents dignes de foi. De pareils documents seront donnés par l'association à ceux de ses membres qui auront à voyager, pour leur ouvrir l'accès des Sociétés d'amis de la Constitution existantes dans les lieux où ils pourraient séjourner. On s'occupera de donner à ces témoignages la forme la plus propre à leur procurer tout l'effet qu'ils doivent avoir.

ART. XII.

Les officiers de la Société seront : un président, deux secrétaires et un trésorier. Il sera nommé, en outre, lorsque les circonstances l'exigeront, des commissaires, soit pour la préparation des divers travaux dont la Société voudra s'occuper, soit pour la correspondance.

ART. XIII.

Le président et un des deux secrétaires seront changés tous les trois mois et nommés au scrutin et à la pluralité simple. A la première élection, on tirera au sort celui des deux secrétaires qui sera remplacé ; l'autre sortira un mois et demi après. Le trésorier sera amovible.

ART. XIV.

En l'absence du président, sa place sera remplie par le dernier de ses prédécesseurs présent à la séance ou, à défaut, par le plus âgé des assistants.

ART. XV.

Les secrétaires, outre les fonctions ordinaires de leur emploi, tiendront une liste à trois colonnes des membres de la Société, des associés étrangers et des Sociétés affiliées, qu'ils mettront sur le

Digitized by Google

bureau à chaque séance et dont le président aura un double. Ils tiendront le tableau ci-dessus prescrit par l'article cinq, pour les présentations, qu'ils mettront aussi sur le bureau à chaque séance; ils seront chargés de tous les papiers de la Société et du dépôt des ouvrages qu'elle aura munis de son approbation.

Art. XVI.

A la première assemblée du commencement de chaque année, qui se comptera du jour où la Société s'est organisée et mise en activité, on règlera la contribution aux dépenses de la Société; cette contribution sera payée par les membres reçus avant sa fixation, dans le délai d'un mois, et pour les membres dont la réception sera postérieure, au moment de leur réception et avant que de pouvoir être inscrits sur la liste des associés.

Art. XVII.

La contribution sera payée entre les mains du trésorier, qui en donnera à chaque redevable un récépissé ou quittance dans le mode arrêté. Les membres qui ne l'auront pas acquittée dans le délai prescrit seront exclus des assemblées jusqu'à ce qu'il ait apparu au président de leur libération, sans néanmoins qu'une pareille absence puisse être considérée comme ayant une cause légitime qui exempte de la peine portée par l'article huit.

Le trésorier soldera les dépenses à concurrence des fonds qu'il aura reçus; il ne payera que sur des mandats visés par l'assemblée et signés des présidents et des secrétaires; il rendra compte tous les trois mois. Dans le cas où il ne pourrait suffire à toutes les fonctions, il lui sera nommé un adjoint.

Art. XVIII.

Il y aura assemblée tous les mercredis de l'année non fêtés.

Art. XIX.

On discutera dans l'assemblée tout ce qui peut intéresser la liberté, l'ordre public et la Constitution suivant l'esprit et les principes annoncés dans le préambule. La Société adressera ses plans, ses travaux et ses vœux pour la félicité publique à la Société séante près l'Assemblée nationale.

Art. XX.

Il n'y aura, dans les assemblées, de place distinguée que pour le président et les secrétaires. La place du président sera telle qu'il puisse être aperçu de tous les présents et les apercevoir de même.

Digitized by Google

ART. XXI.

Lorsqu'un membre voudra la parole, il la demandera au président qui l'accordera ou la refusera en disant: Monsieur, vous avez la parole, ou vous ne pouvez pas avoir la parole.

L'ordre dans lequel la parole s'accordera est celui-ci : 1° les objets dont la délibération serait urgente ; 2° les motions ajournées à la séance du jour ; 3° les objets qui intéresseront directement la constitution ; les vues d'utilité publique.

ART. XXII.

La parole, dans l'ordre ci-dessus déterminé, sera toujours accordée au membre qui voudra parler sur un objet dont la discussion n'aura pas été close ou terminée par une des prononciations de non délibéré, ajournement d'admission ou de rejection.

ART. XXIII.

On ne pourra passer d'un objet à l'autre sans avoir pris sur l'objet qu'on voudra quitter une des prononciations énoncées dans l'article précédent et l'avoir fait noter ou coucher sur le registre par le secrétaire.

ART. XXIV.

Il sera fait registre de toutes les motions, arrêtés, et délibérations qui seront signés à la fin de chaque séance par le président et le secrétaire. On nommera les auteurs des motions qui le demanderont.

ART. XXV.

Le président avertira de conclure l'orateur, qui par une surabondance de mots et d'idées dévoreraient les moments précieux.

Il punira par l'avertissement ou le rappel à l'ordre les fautes de bienséance et d'égard commises dans le cours de la séance ; les autres fautes plus graves ne pourront être punies que par l'assemblée.

ART. XXVI.

Le président pourra convoquer extraordinairement la société toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

(*A Suivre*).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le grand Concours international de musique, offert par la ville de Vienne, les 14 et 15 août 1881, aux orphéons, harmonies et fanfares de la France et de l'Étranger, est en très bonne voie.

Le président d'honneur du Jury est *M. Saint-Saëns*, membre de l'Institut; c'est aussi M. Saint-Saëns qui présidera aux opérations du Jury et à la distribution des récompenses.

Un grand nombre de sommités musicales ont déjà promis leur concours comme jurés ; de nombreuses sociétés ont aussi envoyé leurs adhésions.

On annonce encore une grande *Cavalcade historique* et de grandes fêtes de nuit du 14 au 15 et du 15 au 16 août.

La statue de Berlioz, à La Côte-St-André, n'est pas encore sur son piédestal.

La souscription ne marche pas vite, et les Comités non plus.

Attendons pourtant et espérons !

Le vent est aux publications épigraphiques :

La *Revue épigraphique du midi de la France*, par le savant M. Allmer, en est à son 11e N°, le 12e va paraître ; cette Revue, du plus grand intérêt, gratuite depuis sa fondation, devient payante à partir du 1er janvier ; elle paraîtra, à l'avenir, par fascicules de 16 pages in-8°, 4 fois par an, au prix de 2 fr. 20.

Le 1er N° du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, dirigé par M. Florian Vallentin, a paru aussi il y a quelques jours ; il se compose de 3 feuilles gr. in-8° et se continuera tous les 2 mois, au prix de 15 francs par an. Les articles de ce 1er N° sont signés : Léon Renier, Edmont Le Blant, de Villefosse, Caillemer, Robert Mowat, Thédenat, Dissard, Ludovic Vallentin, Florian Vallentin, etc.; ces noms suffisent pour indiquer l'intérêt et l'importance de la publication.

La *Revue du Lyonnais* a cessé de paraître, mais *Lyon-Revue* aspire à la remplacer ; ce recueil, littéraire, historique, archéologique, dirigé par M. Félix Desvernay, joint au luxe de l'impression, au bon goût, à la délicatesse des gravures, une collaboration aussi savante que variée : poëtes, littérateurs, historiens, archéologues se donnent la main, et tous n'ont qu'un but : faire une publication lyonnaise pleine d'attrait et d'intérêt, une œuvre de mérite et de *bonne foy*.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur*.

Digitized by Google

Digitized by Google

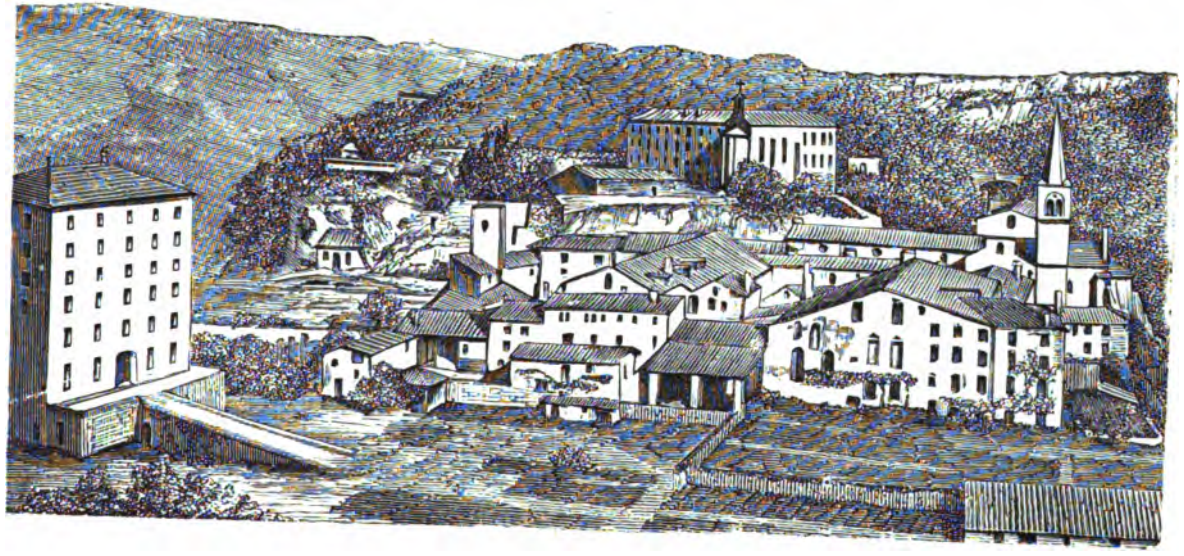

ABBAYE D'AIGUEBELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ABBAYE D'AIGUEBELLE

(DRÔME)

L'ABBAYE d'Aiguebelle est située à trois lieues de Montélimar, entre cette ville, le Rhône, Grignan et Dieulefit. Elle occupe le fond d'une vallée solitaire ouverte, à chaque extrémité, par une gorge, et entourée de bois au milieu desquels apparaissent, çà et là, comme d'immenses ruines, des rochers nus. L'air y est pur, mais vif; le vent du nord-est y souffle pendant la plus grande partie de l'année, et quelquefois avec une force à renverser les hommes et les chevaux, à ployer les gros arbres. De là des hivers rigoureux, et, au contraire, les chaleurs accablantes de l'été, quand le vent ne se fait pas sentir. Le sol est fertile en mûriers, en vignes, en amandiers, en légumes et en plantes médicinales. Le travail y fait prospérer l'agriculture, et les prairies, grâce à l'arrosage, y sont fécondes.

Ce lieu était une vaste et profonde solitude, lorsque

Digitized by Google

une colonie de religieux y fut établie par Othon de Frisingue, abbé de Morimond, de l'ordre de Citeaux. Cet heureux événement, décidé et même en partie réalisé dès 1134, année assignée par divers annalistes à la fondation d'Aiguebelle, fut consommé et couronné en 1137 par la donation que fit officiellement de ce désert, pour le nouveau monastère, Gontard Loup, seigneur de Rochefort. La donation est attestée par une charte lapidaire qu'on a encore, du moins en grande partie, et dont voici la teneur :

VI *Kal. Julii, anno ab Incarn. Xti M.C.XXXVII, dedit Gontardus Lupi, dominus Rochefortis, locum istum abbatie Morimundi, ad abbatiam ibidem construendam in honorem beate Marie.*

On connaît le nom du premier abbé d'Aiguebelle. Il s'appelait Guillaume; la tradition du monastère l'a toujours placé parmi les Saints, et c'est à ce titre que M. Nadal en a donné la vie dans l'*Histoire hagiologique du diocèse de Valence.*

Bientôt, sous l'administration de cet abbé, mort vers 1160, le vallon, jusque là nommé Derzas, à cause des ronces et des épines qui en hérissaient le sol, fut transformé en une vallée fertile, et les eaux de la Vence, endiguées et utilisées, donnèrent, par leur abondance relative, au monastère qu'elles desservaient, le beau nom d'Aiguebelle qu'il a porté depuis.

Cependant l'abbaye voyait chaque jour augmenter le nombre de ses religieux et sa prospérité. Les fils des seigneurs voisins lui apportaient, avec leurs personnes, des terres et des droits, et les enfants du peuple, en grossissant leurs rangs, fécondaient les terres de leurs travaux. Aussi, après trente-cinq ans d'existence, Aiguebelle était capable de fonder à son tour un monastère sous le nom de *Notre-Dame-du-Frayssinet*, dans la plaine de Pierrelatte; puis, en 1173, une nouvelle troupe quittait encore Aiguebelle pour commencer un

Digitized by Google

autre établissement en un lieu nommé *Feniers*, dans le diocèse de Clermont.

Ainsi couronnée de son double diadème de sainteté et de maternité, Notre-Dame d'Aiguebelle exerçait autour d'elle la plus salutaire influence par ses exemples de prière, de travail et de vertu, et elle se maintint pendant près d'un siècle et demi dans cet état de ferveur. D'autre part, la douceur paternelle avec laquelle ses abbés traitèrent les premiers tenanciers de l'abbaye, attirait dans les terres de sa dépendance d'autres colons, ennuyés de vivre sous d'autres seigneurs, souvent fort rudes et plus qu'exigeants; de sorte que le territoire formant le fief d'Aiguebelle, malgré son caractère aride et stérile, se trouvait, dès le XIIIe siècle, muni de plusieurs villages ou hameaux. L'agglomération principale était le village de Derzas, que la cession d'un pariage par l'abbé Pons de Saint-Bonnet à Charles Ier, roi de Jérusalem et de Sicile, et comte de Provence, fit dès 1280, appeler Réauville (*Regalis villa*). Puis, venaient Montjoyer, Montlucet, le Fraysse, Citelles, etc.

Mais, avec la prospérité matérielle, arriva la dégénérescence spirituelle. L'acceptation des sépultures des étrangers et laïques dans l'église du monastère, les dîmes imposées aux vassaux, les procès, de jour en jour plus fréquents, en furent à la fois des causes et des indices. Bien plus, la famine et la peste qui désolèrent le Dauphiné au XIVe siècle, amenèrent à leur suite, avec l'affaiblissement de la discipline, l'abandon de la plupart des observations régulières. Toutefois, en ce fâcheux état de choses, on vit éclater la charité des religieux. Ceux-ci mirent toutes leurs ressources au service des pauvres et des affamés; après avoir donné leur pain aux nécessiteux, ils transformèrent leurs maisons en hôpitaux, et y prodiguèrent eux-mêmes aux pestiférés les soins corporels et spirituels.

Bientôt, c'est-à-dire sur la fin du même siècle, succé-

Digitized by Google

dèrent à ces maux les pillages des *Grandes-Compagnies* ou *Routiers*, et plusieurs inondations qui firent les plus grands ravages sur les meilleures terres de l'abbaye ; si bien que celle-ci, ne trouvant plus, au milieu de ces désastres de toute sorte, à recruter son personnel, était, en 1441, réduite à cinq moines et quelques frères convers, insuffisants à travailler les terres qu'elle s'était réservées, et obligée d'aliéner presque toutes ses propriétés.

Après quelques années sans incidents retentissants, dom Antoine Laseyte, dernier abbé régulier, donnait sa démission en 1517. Le concordat, passé deux ans auparavant entre Léon X et François Ier, et qui venait d'être publié, en fut la principale cause. Ce traité, qui mettait fin à la Pragmatique-sanction, donnait en échange au roi la libre nomination aux évêchés et aux abbayes ; et François Ier nomma pour Aiguebelle Jean de Vesc, notaire de la Chambre apostolique. Dès lors, l'abbaye fut tenue par des abbés commendataires.

Les douze religieux qu'avait la communauté à la prise de possession de l'abbaye par Jean de Vesc, furent bientôt réduits à un chiffre encore plus modeste par les nombreuses épidémies qui survinrent, et peut-être aussi par la chute d'Aiguebelle dans le système de la commende. En 1549, le monastère n'avait plus que cinq ou six moines. Et cependant les épreuves les plus terribles ne l'avaient pas encore atteint. Mais elles étaient proches.

L'année 1562 venait de s'ouvrir ; le baron des Adrets, à la tête des Calvinistes du Dauphiné, semait l'épouvante sur son passage. Après les massacres de Pierrelatte et de Bollène, et le sac de Valréas, ses troupes se dirigent vers Aiguebelle, où rien n'est épargné. Entrant dans le vallon de ce monastère, les sectaires pillent la grange du Pré-Lacar, le hameau du Fraysse et tombent sur le monastère même, où rien n'est épargné. D'après

Digitized by Google

l'annaliste de l'abbaye « on profane les tombeaux, le « cloître est renversé, les colonnes mises en pièces. Des « matières combustibles sont entassées dans les salles « inférieures ; mais le feu ne suffisant pas à détruire des « bâtiments voûtés et solidement construits, on procède « au démolissage. Toutes les constructions destinées « jadis aux ateliers sont jetées à bas. Les toits sont en- « levés, les dortoirs mis à découvert. L'église surtout « appelle leur fureur impie ; mais, grâce à sa solidité, « elle reste debout malgré leurs efforts et les deux pre- « mières travées de la grande nef s'écroulent seules « après un long travail. L'empressement des chefs à se « rendre à Montélimar sauva les restes de l'édifice.

« Et nos religieux, continue l'annaliste, que faisaient- « ils pendant que leur monastère était saccagé ? Avertis « du sort qui les attendait par celui qu'avaient éprouvé, « en 1544, leurs frères les religieux de Sénanque, dont « la plupart, après le pillage de l'abbaye, avaient été « pendus, ils s'étaient retirés, les uns dans leurs fa- « milles, les autres à Montélimar dans la maison qu'ils « possédaient à Saint-Gaucher, s'effaçant le plus qu'ils « pouvaient et toujours en danger pour leur vie, vu le « déplorable état de la province..... En 1563, Françoise « Chambon, sœur de Jean Chambon, religieux d'Ai- « guebelle, renouvelait le testament qu'elle avait fait « peu de temps avant la destruction de l'abbaye, et « instituait son frère héritier universel, avec cette con- « dition que, si l'abbaye revenait à son ancien état et « que Jean Chambon y rentrât, l'abbé d'Aiguebelle « n'aurait aucun droit sur ses biens. Dans ce cas, elle « privait son frère de la succession et nommait de nou- « veaux héritiers. C'était simplement une amorce qu'elle « jetait à son frère. Jean Chambon ne s'y laissa point « prendre ; fidèle à sa vocation, il revint, aussitôt qu'il « le put, au giron de sa mère, avec ses anciens compa- « gnons, Simon, Reboul et Pierre Corbeau, laissant les

Digitized by Google

« morts ensevelir leurs morts et son héritage entre les « mains de sa nièce Antonine du Puys. (1) »

Ce ne fut qu'en 1588 que ces religieux purent rentrer à l'abbaye ; et dans quel affreux état ils la trouvèrent, hélas ! Les granges pillées ou brûlées, le monastère en ruines, les terres couvertes de ronces, tout était dans la plus lamentable situation. Heureusement, Adrien de Bazemont, l'abbé, était un homme aussi intelligent qu'actif. Grâce à sa sollicitude, les droits du monastère furent recouvrés pour la plupart, et l'on fit les réparations les plus urgentes pour rendre les cloîtres habitables Comme la plupart des moines étaient morts durant l'émigration, l'abbé de Morimond envoya un de ses religieux, Jean Aubertin, pour remplir la charge de prieur conventuel.

Depuis cette époque jusqu'à la suppression des ordres monastiques en France, le principal éclat d'Aiguebelle lui vint des personnages, généralement de famille illustre, notamment de plusieurs membres de la famille Adhémar de Grignan, auxquels fut donnée la commende de l'abbaye, dans laquelle on ne rencontra désormais au plus que quatre religieux, le plus souvent trois, quelquefois deux et même un seul.

Evidemment, dans cet état, une stricte régularité était impossible. Mais on est du moins heureux de constater, d'après tous les documents relatifs à ces derniers siècles, qu'au milieu de leur détresse, ces religieux ont toujours mené une vie honnête et conforme à leur caractère sacré; que, malgré la modicité de leurs ressources, ils ont continué à faire les aumônes et à pratiquer l'hospitalité en usage dans l'ordre ; et qu'ils se livraient volontiers aux œuvres du saint ministère. Aussi jouissaient-ils, dans toute la contrée, de l'estime et de la considération générale.

Un instant même Aiguebelle se crut de retour à un

(1) *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle*, I, 329-31.

Digitized by Google

état régulier et prospère. Dom Jacques-Louis-Auguste Thomassin de Peynier, qui en avait la commende depuis 1763, y rétablit les exercices réguliers et voulut même y fixer sa propre demeure. Mais son bon vouloir échoua contre la suppression des ordres religieux et la dispersion des moines qui eut lieu en 1790.

Quand parut le décret de l'Assemblée nationale déclarant biens de l'Etat toutes les propriétés ecclésiastiques, et allouant une pension à tous les religieux profès, en les expulsant de leurs demeures, Aiguebelle comptait dans son sein trois religieux : dom Jérôme Guérain, prieur, dom Benoît Séguin, économe, et dom Alphonse Dumont, tous les trois prêtres. Ce dernier se retira et accepta la pension du gouvernement ; dom Guérain, après quelques jours d'attente, finit par suivre son exemple. Il restait à l'abbaye dom Séguin, fidèle au poste jusqu'au dernier jour. Mais la municipalité de Réauville ayant reçu ordre de se transporter au monastère pour procéder à l'inventaire des biens, meubles et immeubles, et apposer les scellés aux archives et à la bibliothèque, force fut à dom Séguin de livrer les clefs et d'abandonner Aiguebelle.

Après les commissaires, survinrent les pillards qui s'abattirent sur l'abbaye comme sur une proie. S'étant rués sur le monastère, ils n'épargnèrent rien, enlevèrent jusqu'aux portes et aux gonds des fenêtres. Quelques braves habitants du voisinage essayèrent en vain de s'opposer au brigandage. Obligés de céder, ils sauvèrent tout au plus quelques objets de piété, notamment une statue de la Sainte-Vierge qu'on voit encore dans l'église de Réauville.

De tout le domaine d'Aiguebelle, le gouvernement ne se réserva que la forêt. Le reste avec le bâtiment fut mis en vente. Mais, soit par délicatesse de conscience, soit par crainte d'éviction, les acheteurs ne se présentèrent pas. En 1810, cependant, eut lieu une seconde

Digitized by Google

enchère, et, par adjudication du 10 mars de ladite année, Jean-Joseph Petit, d'Allan, acquérait, au prix de 22,900 francs, la maison conventuelle, l'église, les bâtiments d'exploitation, des articles de fonds en terres labourables, vignes, prairies, bois et hermes, constituant le domaine dit de l'Abbaye. Le gouvernement se fit cependant une réserve dans le monastère, en faveur de l'administration forestière. La partie est des bâtiments, occupée au premier étage par les cellules des religieux, et au-dessous par la salle du chapitre, alors divisée en trois compartiments, était destinée aux gardes de la forêt, ainsi que la partie du jardin qui s'étendait devant la même façade.

Mais Aiguebelle ne resta pas longtemps entre les mains de ce nouveau propriétaire. M. Petit la revendit par parcelles à plusieurs acquéreurs, dont le principal fut Fabre, de Réauville; et celui-ci avait à peine achevé de dégrader l'antique abbaye, quand Dieu voulut que de nouveaux cisterciens la relevassent de ses ruines.

Voici comment se fit cette résurrection.

De toutes les réformes entreprises dans le XVIe et le XVIIe siècles pour relever l'ordre de Citeaux dégénéré de sa ferveur primitive, la plus célèbre et la plus durable fut *la réforme de la Trappe.*

En 1638, l'abbaye cistercienne de la Trappe près Mortagne, au diocèse de Séez, fut donnée en commende à Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé. Depuis longtemps ruinée pour le spirituel comme pour le temporel, elle devait trouver dans son nouvel abbé un solide et puissant régénérateur. Après une jeunesse dissipée, l'abbé de Rancé, touché de la grâce, s'arracha à son sommeil de mort et embrassa la vie de la pénitence. Ayant distribué aux pauvres le prix de son patrimoine, s'étant défait de tous ses bénéfices, il ne se réserva que la Trappe, où il résolut de vivre en règle. Dans ce but, il entra le 19 juin 1663 au noviciat de Perseigne, qui

Digitized by Google

suivait l'étroite observance. Le 26 juin 1664, il émit solennellement ses vœux ; le 13 juillet suivant, il reçut la bénédiction abbatiale, et le lendemain alla se renfermer dans son monastère de la Trappe.

Dès lors, la réforme qu'il y avait déjà introduite avant son arrivée, se compléta, le nombre des religieux y augmenta rapidement, et de sévères *Constitutions*, publiées en 1671, y consacrèrent définitivement la rigoureuse observation des règles primitives de Citeaux.

Les œuvres de Dieu sont souvent marquées au coin de la contradiction. Ce cachet ne manqua pas à la réforme de la Trappe, qui cependant se maintint au milieu des orages de toute sorte, par la protection divine qui l'avait relevée.

Mais la Révolution française éclate. La Trappe, obligée de céder à l'inexorable tempête, n'est cependant pas anéantie dans sa sainte réforme. Louis-Henri de Lestrange, né en 1754 au château de Colombier-le-Vieux, dans le Vivarais, d'abord vicaire de Saint-Sulpice à Paris, puis grand vicaire de Vienne, ayant été nommé coadjuteur de Monseigneur Le Franc de Pompignan, archevêque de cette ville, était entré à la Trappe en 1780, pour éviter le fardeau de l'épiscopat. Père-maître des novices de chœur quand sévit la persécution, il se sent appelé de Dieu à tirer ses frères du milieu de l'impiété triomphante, et à sauver son ordre. Il reçoit du sénat fribourgeois l'autorisation de s'établir sur les terres du canton, part à la tête de vingt-quatre religieux, presque sans argent, sans provisions, et prend, le 1er juin 1791, possession du monastère de la Val-Sainte, ancien couvent de Chartreux supprimé depuis 1776.

Tout y allait prospèrement, lorsque, au commencement de 1798, les Français ayant envahi la Suisse, les Trappistes furent obligés de chercher abri dans de lointains climats. Réfugiés en Russie, d'où on les expulsa dix-huit mois après, ils errèrent presque constamment

Digitized by Google

jusqu'à ce que, en 1802, il leur fut permis de regagner la Val-Sainte, où toutefois Napoléon les supprima en 1811 pour leur fidélité à Pie VII persécuté. Néanmoins les Trappistes subsistèrent à l'étranger, et, quand Napoléon fut tombé, le sol de la France leur étant de nouveau ouvert, ils s'établirent avec dom Augustin dans l'ancienne abbaye de la Trappe, qui redevint dès lors chef-lieu de l'ordre.

En même temps, le prieur de la Val-Sainte, Pierre-François de Paule Malmy, en religion P. Etienne, qui avait trouvé moyen en 1811 de rester dans cette maison comme chapelain des pâtres du voisinage, avec deux de ses compagnons et en quittant son habit régulier, voit poindre pour la Val-Sainte le jour de la résurrection. La révocation du décret de suppression de l'ordre, faite par le canton de Fribourg le 31 août 1814, le confirme dans son espoir, et il voit rentrer la plupart de ses frères dispersés par la Révolution. Mais voici que l'administration tracassière de ce canton impose à son rétablissement des conditions inacceptables, et le P. Etienne, sans nouvelle de son abbé, est réduit aux angoisses de la temporisation. Enfin, pressé par les agents du gouvernement, et ne pouvant prolonger plus longtemps son séjour en Suisse, il se décide à chercher un refuge en France. Dans ce but, il envoie le P. Marie Bernard à la recherche de quelque ancien monastère que l'on pût acheter à peu de frais. Le choix tomba sur Aiguebelle, dont les bâtiments, quoique en mauvais état, pouvaient être réparés, et les terres, quoique restées longtemps en friche, pouvaient être remises en rapport. Sur ces entrefaites, dom Augustin était rentré en France, et, informé des démarches du P. Bernard, chargeait celui-ci de conclure l'achat d'Aiguebelle. Cette dernière abbaye et les terres qui l'avoisinent avaient été, on se le rappelle, divisées entre plusieurs propriétaires. Le tout fut acquis par un même acte, le 16 novembre 1815, moyennant la

Digitized by Google

somme de 22,000 francs. L'achat, fait au nom de dom Augustin et du P. Bernard, comprenait, outre les bâtiments de l'abbaye, toutes les terres qui bordent la Vence, depuis le vallon de la Solitude jusqu'à l'extrémité du Lignol ; l'aire ancienne, l'hermitage, la vigne vieille y étaient également compris. Le comte de Broutet, d'Avignon, donnait la somme nécessaire pour l'acquisition, et, sur l'ordre de dom Augustin, le P. Etienne quittait la Val-Sainte le 30 novembre 1815, accompagné d'un frère convers, pour se rendre à Aiguebelle, mais avec l'intention de faire une collecte sur sa route pour aider à l'établissement de ses frères et leur épargner quelques-unes des privations qu'ils auraient à subir.

Dix jours après le départ du P. Etienne, le 9 décembre, le P. Louis de Gonzague et cinq de ses frères, laissés au P. Etienne pour la fondation d'Aiguebelle, partaient à leur tour pour ce monastère, mais en ligne directe.

Le 19 décembre 1815, ces derniers pèlerins entraient à Valence. Là, le P. Louis de Gonzague, impatient d'arriver, laissait ses compagnons derrière lui et se dirigeait, à marche forcée, du côté d' Aiguebelle, où il arrivait le lendemain, et où il était rejoint trois jours après par ses compagnons, et le 27 janvier suivant, par le P. Etienne et son frère convers.

Une maison à restaurer et inhabitable en attendant, trente-cinq hectares de terre, dont une douzaine labourables, deux autres en prairies et le reste en bois ou taillis ; pas de provisions ; huit personnes, y compris un supérieur de 72 ans, pour exécuter tous les travaux : tel était l'état d'Aiguebelle au moment de sa restauration. Une grande simplicité, la réduction des besoins, une incroyable modicité, ce courage que l'amour de Dieu donne pour le travail et les privations, hâtèrent le jour où les religieux devaient se suffire à eux-mêmes. Du reste, la Providence vint plus d'une fois au secours de leur détresse d'une manière remarquable.

Digitized by Google

« Cependant la communauté ne tarda pas à augmen-
« ter ; à la fin de 1816, on y comptait déjà vingt per-
« sonnes. Dans la seconde année, il s'y trouva huit
« novices de chœur et autant de convers. L'entretien de
« ces nouveaux venus augmentait la dépense, mais, en
« retour, leur travail apportait à la communauté un
« accroissement de ressources. Aussi, la réparation des
« bâtiments et le défrichement des terres avançaient
« également. L'église avait exigé de grands travaux, il
« avait fallu reprendre deux fois la voûte ; néanmoins,
« elle fut en état d'être réconciliée à la fin du carême de
« 1817. Dom Augustin en fit la cérémonie solennelle,
« et il n'y eut personne de ceux qui en furent témoins
« qui ne pleurât de joie en voyant enfin ce temple an-
« tique rendu à sa destination primitive et occupé de
« nouveau par les fidèles enfants de ceux qui l'avaient
« érigé, il y avait près de 700 ans. En même temps que
« s'achevait la réparation de l'église, on construisait un
« pont et un aqueduc pour rendre les communications
« plus faciles entre les diverses parties du domaine et
« tirer partie des eaux de la vallée. En 1818, on éleva
« une forge et des ateliers de charronnage et de menui-
« serie, où furent confectionnés les instruments néces-
« saires à l'agriculture et les ferrements de portes et
« fenêtres. Les travaux agricoles furent poussés avec
« une nouvelle ardeur et un succès toujours croissant.
« Le plus grand obstacle à la culture était les pierres
« qui couvraient partout le terrain et semblaient le con-
« damner à une stérilité perpétuelle. Les religieux tra-
« vaillèrent courageusement à les enlever et trouvèrent
« par-dessous un sol productif où ils plantèrent un
« grand nombre d'arbres fruitiers, pommiers, figuiers,
« amandiers et mûriers qui réussirent parfaitement. Ce
« fut le commencement de la prospérité d'Aiguebelle et
« un encouragement pour les paysans, qui apprirent,
« par cet exemple heureux, à tirer parti de leurs terres

Digitized by Google

« jusque là stériles et réputées indomptables » (1). Enfin, ce qu'on croirait à peine, vers cette même année 1818, Aiguebelle avait par ses économies trouvé l'argent nécessaire pour acheter la ferme de l'Aubagne, ancienne propriété des seigneurs d'Allan, alors possédée par le marquis de Luars, et devenue la *grange de Notre-Dame*. En même temps, elle était capable de fournir à dom Augustin des religieux pour la fondation de Saint-Maurice en Piémont, et pour celle de la Sainte-Baume près de Saint-Maximin en Provence, deux fondations qui n'eurent qu'une existence éphémère, faute d'avoir été faites dans les conditions exigées par les statuts primitifs.

Il était désormais donné au restaurateur d'Aiguebelle de jouir du résultat de ses travaux. Une nombreuse communauté entourait le vénérable P. Etienne. Le monastère était redevenu florissant. Il ne manquait plus qu'une chose, au gré des religieux : c'était de voir leur bien-aimé père revêtu du titre abbatial. Le P. Etienne comprit leur désir ; mais il avait 90 ans ; il sentait ses forces s'affaiblir, et repoussait la dignité qu'on lui offrait. Il voulait bien qu'on choisît un abbé, mais à condition que le choix tomberait sur un autre que lui. Les religieux n'acceptèrent pas cette condition, et finirent, grâce à l'intervention de l'abbé de Melleray, supérieur général provisoire de l'ordre, par obtenir la réalisation de leurs vœux impatients. Le P. Etienne fut élu abbé le 13 août 1834, confirmé à Rome le 26 septembre, et béni le 13 novembre de la même année.

La joie des religieux fut au comble. Seul le P. Etienne ne comprenait pas qu'une pareille dignité pût être abaissée jusqu'à sa faiblesse : « Un pauvre petit enfant « de chœur avec une crosse ! disait-il ; mon Dieu que « voulez-vous donc faire de moi ? »

(1) *Annales d'Aiguebelle*, II, 184-5.

Digitized by Google

Mais, après avoir rempli trois ans les fonctions abbatiales, dom Etienne, âgé de 93 ans, s'étonnait de vivre encore. Il voulut donner sa démission. On élut à sa place le P. Orsise, sous lequel le saint restaurateur d'Aiguebelle vécut jusqu'en 1840, pratiquant, malgré son âge extrêmement avancé, presque toutes les austérités de la règle. Il mourut le dimanche des Rameaux, au soir, après avoir dit aux frères réunis près de lui : « Laissez-moi pour suivre la communauté au dortoir, « soyez réguliers », et ajouté ces paroles de saint Jean : « Aimez vous les uns les autres : *Diligite atterutrum*, « *carissimi ; diligite invicem.* (1) »

Son successeur, dom Orsise, unit comme lui l'amour de la règle et de la pénitence à l'aménité et à la piété, et se rendit également agréable à Dieu, cher à ses frères et à tous ceux qui l'approchaient. Sous son administration, le monastère continua à s'accroître, et des acquisitions importantes furent faites. Les novices abondèrent et parmi eux on vit des hommes laissant dans le monde une position distinguée. C'est sous dom Orsise qu'eut lieu la fondation de Staouéli, près d'Alger, commencée en 1843, et dont le monastère, érigé en abbaye le 9 janvier 1846, compte aujourd'hui plus de 120 personnes ; c'est encore sous lui que, en 1850, s'échappait d'Aiguebelle la colonie qui allait fonder dans les montagnes du Vivarais le prieuré de *Notre-Dame-des-Neiges*.

En 1852, sur la démission de dom Orsise, était élu pour abbé le P. Bonaventure, qui, après une administration aussi prudente que charitable, et la fondation, au diocèse de Toulouse, d'un nouveau monastère, *Notre-Dame-du-Désert*, érigé en abbaye le 19 novembre 1860, mourait le 13 juillet 1854, à l'âge de 46 ans.

Il fut remplacé par le P. Gabriel, prieur de Notre-

(1) *Vie du R. P. dom Etienne...*, par M. Casimir Gaillardin, pp. 65 et 98.

Digitized by Google

Dame-des-Neiges, élu le 22 août suivant, et béni solennellement le 8 octobre par Mgr Chatrousse, évêque de Valence.

Dom Gabriel inaugura son règne par l'acquisition de trois lots sur cinq de l'ancienne forêt d'Aiguebelle, mise en vente par le gouvernement ; et par là le monastère conserva sa solitude, qu'auraient troublée des étrangers établis sur un terrain si rapproché de lui. Puis, il s'attacha à rendre aux bâtiments leur ancienne physionomie et à reprendre les anciens lieux réguliers. L'église, dont deux arceaux de la grande nef avaient été détruits par les protestants au XVIe siècle, est restaurée et consacrée solennellement le 24 septembre 1856 ; les frères convers sont installés le 20 août 1859 dans une vaste et magnifique salle, où ils se réuniront désormais pour les lectures, les conférences et les assemblées capitulaires ; le caveau où reposent depuis la fondation de l'abbaye tous les abbés réguliers, est réhabilité et reçoit la dépouille mortelle des deux derniers abbés décédés ; le vieux chapitre avec ses bancs de pierre en emphithéâtre est rétabli ; deux galeries du cloître se parent d'élégantes colonnades, et le toit qui les recouvrait fait place à une terrasse quadrangulaire, que les anciens Pères de Citeaux nommaient *solarium* ; un nouveau monastère *Notre-Dame-des-Dombes,* est établi en 1863 au diocèse de Belley ; enfin, pour nous borner aux améliorations récentes les plus importantes, sont construits le moulin grandiose et à système perfectionné qu'on admire au midi de l'abbaye et qui sert pour le monastère et pour le public, et la superbe hôtellerie accompagnée de sa chapelle et avoisinant, mais dominant le monastère au couchant. Grâce à ce dernier local, les bons religieux reçoivent et logent les visiteurs et les retraitants dans des conditions excessivement favorables, et sans nuire au recueillement nécessaire à l'intérieur du monastère.

Digitized by Google

Les hautes qualités du R. P. dom Gabriel, son zèle aussi éclairé que prudent, sa bonté également digne et paternelle, ont amené Aiguebelle à un degré de prospérité, d'ordre et de perfection monastique qu'il serait difficile de surpasser. Cette maison comprend aujourd'hui 53 religieux de chœur, dont 33 profès, 7 novices et 13 oblats; 121 convers, dont 102 profès, 7 novices et 12 oblats; 42 pensionnaires et familiers: en tout, 216 personnes.

Ce coup d'œil rapide sur Aiguebelle suffira pour montrer que les Trappistes sont de vrais amis et de sérieux propagateurs du progrès bien entendu, même au point de vue matériel.

Quant à leur genre de vie intérieur, le cadre étroit de ce travail n'en permet guère l'étude. Mais nous ne voulons cependant pas terminer sans en dire quelques mots à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas eu le bonheur de voir de près les excellents religieux Trappistes, de visiter leur monastère, de les apprécier par eux-mêmes et d'après la réalité.

Beaucoup de personnes ont entendu ces récits fantastiques: « Le silence éternel de la Trappe n'est interrompu que par ce salut lugubre que les religieux « s'adressent en se rencontrant: *Frère, il faut mourir.* « — Les Trappistes enlèvent chaque jour une pelletée « de terre de leurs fosses, etc... » Et ces contes puérils, extraits d'un vieux drame, et que, sans s'en douter, M. de Châteaubriand a peut-être contribué à accréditer, ont souvent été admis sans examen. Inutile de protester contre des inventions si puériles, dont plusieurs publications assez répandues ont déjà fait justice. Mais, n'est-ce pas l'occasion de condamner ces drames et autres romans où, sous prétexte d'amuser le public, on va jusqu'à inventer des actes ridicules pour les attribuer gratuitement aux personnes les plus saintes et les plus respectables?

Digitized by Google

Et que dire d'un auteur bien connu dans la Drôme, qui, en parlant de la vie des religieux mêmes d'Aiguebelle, dit que « ce silence éternel, ces insignifiantes et « rigoureuses pratiques, cette austérité meurtrière que « s'impose le trappiste, contristent l'âme, parce qu'elles « n'appartiennent qu'à une exaltation insensée. » (1) Nous n'osons pas tout-à-fait lui appliquer cette parole de saint Jude : « Hi autem, quœcumque quidem igno- « rant, blasphémant ; » (2) car il paraît avoir visité le monastère et rend même justice, en certains points, aux religieux, quand il en dit ceci : « La maison est propre « et bien entretenue. Les cénobites chargés de recevoir « les étrangers s'en acquittent avec politesse. » Mais, pourrions-nous ne pas le plaindre vivement d'avoir ainsi méconnu l'esprit chrétien qui anime les Trappistes, la grandeur de leurs vertus, le prix qu'elles ont devant Dieu, l'avantage qu'en retire la Société ?

Heureusement que ces religieux ont des appréciateurs mieux inspirés, non-seulement dans l'église, qui les encourage et s'en fait gloire comme d'un ornement, mais aussi dans le monde laïque, et surtout dans le monde militaire, qui aime en eux de hautes vertus et une vie de discipline qui a tant de ressemblance avec celle du soldat. Contentons-nous de citer ces quelques mots d'une lettre que le maréchal Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, écrivait, le 27 août 1843, au R. P. dom Joseph-Marie, abbé de la Trappe, à l'occasion de la fondation de Staouéli :

« ... Vous avez raison de compter sur l'appui que je « me fais un vrai bonheur d'accorder à l'établissement « de vos frères en Algérie. Mon opinion est que la colo- « nisation ne peut réussir que par des populations orga- « nisées militairement. Or, rien ne se rapproche plus

(1) *Statistique du département de la Drôme*, p. 592.
(2) *Epître de saint Jude*, v. 10.

Digitized by Google

« de l'organisation militaire que l'organisation religieuse.
« Le moine et le soldat ont de grands rapports l'un et
« l'autre ; ils sont soumis à une discipline sévère, ac-
« coutumés à supporter les privations et à obéir passi-
« vement ; ils travaillent l'un et l'autre pour la commu-
« nauté et ils sont dirigés par une seule volonté.

« Aussi je suis persuadé que votre établissement
« prospérera. L'exemple de vos vertus, l'exercice de vos
« bonnes œuvres, et surtout votre charité tolérante,
« s'étendant à tous sans distinction de classe ni de
« religion, servira, j'en suis certain, à vous gagner le
« cœur des Arabes que nous avons soumis par la force
« de nos armes...

« BUGEAUD. »

Du reste, la vie monastique n'est pas précieuse seulement pour les diverses tribus qui peuplent l'Algérie ; elle l'est autant pour les chrétiens en général qui vivent dans le monde. Les bons religieux sont le *sel de la terre*. Ils protestent, par leur régularité, contre nos relâchements, par l'observation d'une loi rigoureuse, contre la mollesse de notre volonté. Leur vie est une exception sans doute, elle demande une extraordinaire vertu ; tous les hommes n'y sont pas appelés, et Dieu n'en a pas fait une condition indispensable du salut. Mais, ainsi que le sacrifice de la croix a été offert pour nous apprendre à supporter des souffrances moins sanglantes, de même la vie monastique nous encourage aux pratiques moins pénibles, aux vertus plus faciles d'une condition ordinaire. La solitude a les plus précieux enseignements pour la société, et celle-ci ne peut que gagner à les y aller chercher.

L. F.

Digitized by Google

A M. ARMAND DE PONTMARTIN

Si ton nom n'est pas populaire,
C'est pour avoir dit : « halte-là ! »
A leurs demi-dieux, Baudelaire,
Béranger et Monsieur Zola.

Lisant ta prose hebdomadaire
Le samedi, jour de gala,
Souvent mon esprit s'envola
En pays bleu, loin du vulgaire.

Oh ! quoiqu'il neige sur ton front,
Du temps tu peux braver l'affront,
Car ton âme est fort bien trempée ;

Et pour livrer le bon combat,
Défendre l'autel qu'on abat,
« Ta plume d'or vaut une épée ». (1)

Jules SAINT-RÉMY.

(1) Vers de Mistral *(Iles d'or)*.

Digitized by Google

LE PREMIER SONNET

En prose je devrais écrire,
Mon bon sens me fait la leçon,
Car pour le peu que je veux dire
Il n'est pas besoin de façon.

Mais de rimer j'ai la faiblesse,
C'est un déplorable travers,
Je rêve, je rêve sans cesse,
Pour faire, hélas! de méchants vers.

Depuis ce matin, sans relâche,
Je me démène, je me fâche,
De travers je mets mon bonnet:

Sans épine il n'est point de rose,
Et ce n'est pas petite chose
Que faire mon premier sonnet.

Grignan, 16 février 1881.

Digitized by Google

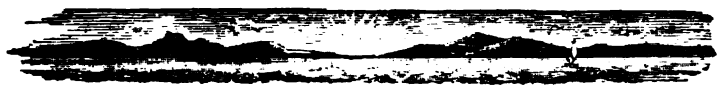

RIMEMBRANZZA

A MADAME LA PRÉSIDENTE ***

(La Ninetta)

Puisque le ciel m'accorde un regain de santé,
Un reste d'équilibre et de lucidité
Qui maintient au cerveau la mémoire encor saine,
Tâchons d'utiliser ce résidu d'haleine,
Ce rayon pâlissant, précurseur de la nuit,
Pour éclairer la route où les ans m'ont conduit;
Essayons, au déclin, d'en remonter la pente,
Si le souffle chétif a l'ampleur suffisante
Aux fins de l'entreprise, et, comme en un miroir
Réflecteur du passé, hâtons-nous de revoir,
Hâtons-nous de fêter, vain retour de tendresse,
Nos goûts et nos plaisirs, charmes de la jeunesse.

Ah! la joie était vive au théâtre Favart
D'écouter au parterre un drame de Mozart,
D'applaudir Don-Juan, Zerline et Léporelle,
Me gravant en l'esprit la grande œuvre immortelle.

Précieuse provende; en effet ces accents
Avec amour perçus, voila bien cinquante ans,
Aujourd'hui même encore emplissent mon oreille
Comme un accord vibrant, un son émis la veille,

Digitized by Google

Reproduisant la voix souple de Zuchelli,
Le timbre de Sontag et de Pellegrini
Dans leur sonorité délicate ou puissante,
Une sorte d'écho persistant qui m'enchante,
Qui sert à réveiller les ardeurs d'autrefois,
Rallume leur flambeau pour la centième fois,
Et, dans le clair-obscur de ce lointain mirage,
Fait luire en raccourci le reflet d'un autre âge.

Je m'assieds, en pensée, au spectacle, au concert,
Aspirant Rossini, Boïeldieu, Meyerbeer,
Ces maîtres dont jadis j'admirais le génie,
Remueurs de mes sens et charmeurs de ma vie;
Je revois, tour à tour, quelqu'ancien opéra:
Le Calife, Robert, ou la Gazza Ladra;
L'extase envahissante illumine mon rêve,
L'anime par degrés, puis le rideau se lève
Et Lablache ou Ponchard, artistes bien-aimés,
Posent devant mes yeux ravis quoique fermés.

Mensonge ingénieux, féconde tromperie
Qui prolonge le cours d'une époque chérie,
Rappelle à l'exilé le séjour de Paris,
Le culte des beaux arts et des nobles esprits,
Les chaudes amitiés par le temps consacrées
Et du théâtre enfin les splendides soirées.

J'évite de franchir, sur la piste lancé,
Le cercle rétréci que je me suis tracé;
Parler d'autres amours sérieux ou futiles
C'est entraver mes pas de ronces inutiles,
Car je veux saluer ici tout uniment
Mes deux arts favoris: la musique et le chant.

Ce penchant naturel, cet instinct de naissance
Nettement accusés au début de l'enfance,

Digitized by Google

L'âge mûr survenu, m'ont fourni le repos,
La halte hygiénique au courant des travaux.
Le labeur absorbant est de règle en province
Et la distraction s'y faufile assez mince,
Aussi pour en doubler la surface et l'ampleur
Souvent j'avais recours au rôle de chanteur;
Figaro, Maillochon, surtout les Deux Notaires
Sous le rire étouffé provoquaient des tonnerres
Des hourras chaleureux, sonores et nourris,
A l'artiste octroyés par de nombreux amis.

Mais l'éclatant succès de ma longue carrière
Qui fait bondir le cœur et mouiller la paupière,
Le pompon radieux cloué sur le chapeau,
Mon honneur et ma gloire au suprême niveau,
C'est d'avoir, au déclin de ma voix hésitante,
Pu seconder encore une femme charmante,
Ensemble nous unir pour chanter ces duos
Que les salons Viennois couronnaient de bravos;
Son talent merveilleux, sa grâce sans pareille
Captivaient tour à tour le regard ou l'oreille,
Et le public émoi qui soudain grandissait
Ressuscitait ma verve et me rajeunissait.

Ces temps ont disparu, puis a sévi l'absence,
Mais le vieux Podestà garde leur souvenance.

Un doute à ce propos vient me circonvenir;
Je fais, dans mes écrits, abus du souvenir,
Sous le bec émoussé de ma plume sénile
L'anté-diluvien se marie au fossile;
Hélas! c'est positif, mon âge en est l'auteur,
Et j'ai beau regimber, je suis un radoteur.

Léo GENIN.

Vienne, 20 décembre 1880.

Digitized by Google

LA BRANCHE ET LA RACINE

(Fable)

FIÈRE *de son nouveau feuillage,*
Un jour, du haut de sa grandeur,
La branche osait, par ce langage,
Braver la racine, sa sœur :
« Que je te plains, ma pauvre amie,
Et quel triste sort est le tien !
Sous la terre enfouie,
Ne voyant jamais rien,
Dans un perpétuel silence,
Tu cherches bien péniblement
Une chétive subsistance,
Sans le plus mince amusement.
Ni chaleur, ni lumière !
Clouée au sol dont tu dépends,
Tu n'as, ma prisonnière,
Que des instincts bas et rampants.

Dans l'air mollement balancée,
Moi, je me nourris, sans efforts,

Digitized by Google

Du soleil et de la rosée
Qui me prodiguent leurs trésors ;
Fleurs au printemps, fruits à l'automne
Garnissent mes rameaux bénis ;
La mouche à miel autour bourdonne,
Et les oiseaux y font leurs nids.
A leurs sons joyeux je m'éveille ;
Je m'endors à leurs derniers chants ;
Des jardins je suis la merveille,
Et n'ai que de nobles penchants ».

« C'est vrai, dit la racine,
Ton sort est plus beau que le mien,
Et ton bras me domine ;
Mais c'est moi qui suis ton soutien.
Soumise au vent, à la gelée,
Qui s'arment pour te mutiler,
Tu crains la moindre giboulée ;
Et moi, rien ne me fait trembler.
Je vais aspirer, sous la terre,
La sève qui te fait fleurir ;
Et, si j'y rampe solitaire,
Ingrate, c'est pour te nourrir ».

Elle achevait à peine,
Lorsqu'un coup de vent furieux
Brisa, sous son haleine,
Le rameau trop présomptueux ;
Il tombe auprès de sa voisine
En se cassant les bras ;
Et l'on ne sait si la racine
Dans sa barbe ne riait pas.

Digitized by Google

Riches, qu'on admire et qu'on prie
Sur votre piédestal,
Vous êtes la branche fleurie
De l'arbre social ;
N'en méprisez pas la racine :
Le peuple, à qui rien ne sourit
Dans l'ombre où sa peine chemine,
Et dont le labeur vous nourrit !
Craignez que votre ivresse
Ne vous fasse, un jour, succomber !
Trop bas, dans sa détresse,
Le pauvre, lui, ne peut tomber.

Francis BELLIER.

Digitized by Google

LA TRAVERSÉE DES ALPES

En Chemin de fer

(ROUTE DE GRENOBLE A GAP)

Je suis, mon cher ami, très ravi du voyage
Que je viens d'accomplir ; partout, sur mon passage,
Je n'ai vu que splendeurs ; mon admiration
Ne faisait qu'égaler ma stupéfaction ;
Je ne m'attendais pas à des beautés pareilles,
Et je ne croyais pas voir autant de merveilles

Je te promets qu'un jour, nous irons, si tu veux,
Sur le même chemin nous promener tous deux,
Et nous admirerons de gigantesques choses
Qu'enfanta l'univers en ses métamorphoses.
Quel spectacle enchanteur réjouira nos yeux !
Des monts tout blancs de neige et perdus dans les cieux,
Des cascades tombant, en faisant des rivières
Se divisant après de diverses manières,
Des forêts de sapins, des rochers tourmentés
Par la folle tempête et très mouvementés ;

Digitized by Google

Parfois nous trouverons la solitude immense,
Des cahos, des déserts pleins d'un morne silence.

Mon esprit, je t'avoue, est resté confondu
En extase, ébahi, je dois dire éperdu,
A regarder d'en bas ces monts inhabitables,
A contempler d'en haut ces gouffres insondables.

L'œuvre de Dieu, sans doute, est d'un très grand effet,
Mais admirons aussi tout ce que l'homme a fait.

L'hippogriffe enflammé, dans des détours sans nombres,
Sur des ponts élevés ou sous des voûtes sombres,
Se précipite, vole, entraînant après lui
Tout un monde enchanté, tout un monde ébloui.
Quelquefois suspendus sur un abîme immense
Qui grondait dans le fond, (j'en frémis quand j'y pense
Et crois avoir rêvé) nous étions emportés
Au milieu des rochers pointant de tous côtés;
Tout à coup la montagne étant très éventrée,
Nous étions dans le bas d'une énorme tranchée;
C'etait une féerie; on passait brusquement
De surprise en surprise; oui, c'était enivrant.
En la voyant d'en bas, on croirait impossible
D'aborder la montagne imposante et terrible;
A force de travail, l'homme a su la franchir;
Aux sommets les plus hauts, on voit des trains courir
Vivement au milieu de la neige, étonnée
D'être par la vapeur dans son repos troublée;
Et lorsque l'on arrive à si grande hauteur,
Il faut être bien fort pour ne pas avoir peur,
Car, au moindre accident, pour peu qu'un essieu cède,
Comme on serait perdu, sans espoir, sans remède!

Digitized by Google

J'étais parfois saisi d'un véritable effroi,
Et sentais palpiter quelque chose dans moi :
Un train en déraillant d'une si haute cime
Serait précipité dans un affreux abîme !

Non, jamais je n'ai vu rien de plus étonnant,
De plus vertigineux et de plus surprenant ;
Je n'arriverai pas à pouvoir te traduire
Tout ce que là dessus je voudrais bien te dire ;
Pour comprendre il faut voir, et je veux te montrer
Ces sublimes beautés que je viens d'admirer.

A. T.

1881.

Digitized by Google

BON DE BROÉ

Président au Parlement de Paris

E nom de Broé est très ancien en Vivarais. Les Broé étaient notaires à Tournon, dès le commencement du XVe siècle (1). Il semble même que le Haut-Vivarais fut le pays d'origine de cette famille. En 1546, Jean Broé était curé de Vocance. Un autre membre de cette famille a publié, au milieu du XVIe siècle, un livre intitulé : *Les bonnes mœurs et honestes contenances que doit garder un jeune homme, tant à table qu'ailleurs, avec autres notables enseignemens. Œuvre composé en latin par M. Jean Sulpice de Saint-Albenc, dict Virulan, nouvellement tourné et traduit en rime françoyse, par M. Pierre Broé, praticien, de Tournon sur le Rhosne.* — Lyon Macé Bonhomme, pet. in-8, 38 pag. (2).

« Jean Broé, de Tournon, greffier des Estats particuliers de Viveroys, » (3) épousa N.... de Villars, sœur de Pierre de Villars, archevêque de Vienne. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres : *Bon de Broé*, président au Parlement de Paris, et trois sœurs, dont l'une, Barbe, épousa Jean de Serres, greffier des États du Vivarais ; l'autre, Jeanne, épousa Antoine de la Baume, gentilhomme dauphinois, ancêtre des marquis de de la Baume-Pluvinel, encore existant à Paris. Et enfin, Perrette,

(1) A. de Gallier. — *Les Tournonnais dignes de mémoire*, Paris, 1878, in-8, pag. 15.
(2) Brunet. — *Manuel du Libraire*, T. V. col. 591.
(3) Contrat reçu Barbery, notaire, le 28 Mai 1546.

Digitized by Google

qui épousa Bon de Montchal, d'Annonay, et fut l'aïeule de l'archevêque deToulouse de ce nom (1).

« Bon de Broé naquit à Tournon, comme nous l'apprend l'historien de Thou, et son épitaphe elle-même, non à Tours, ainsi que Millin l'avance, par erreur, dans ses *Antiquités nationales*. Son oncle maternel, Pierre de Villars, alors conseiller clerc au Parlement de Paris, d'une famille de Condrieu, qui fut redevable au cardinal de Tournon, des premiers degrés de son élévation, et que le maréchal de Villars devait illustrer au siècle suivant, se chargea des frais de son éducation.

Le jeune Broé suivit à l'Université de Bourges, les cours du célèbre Alciat, et, après avoir reçu gratuitement le doctorat à Valence, il enseigna la jurisprudence à Toulouse avec un grand succès.

« En 1561, toujours par le crédit du cardinal de Tournon, protecteur de la famille, il succéda au Parlement à la charge de Pierre de Villars, nommé à l'évêché de Mirepoix, pour être transféré, quelques années après, au siège archiépiscopal de Vienne (2). Dans ces temps difficiles, le nouveau conseiller sut s'attirer l'estime de tous les partis. Son jugement, son habileté dans les affaires, fixèrent sur lui l'attention de Catherine de Médicis, qui lui confia plusieurs missions à Florence et à Rome. Il s'en tira avec honneur et en fut récompensé par son élévation à la présidence de la première Chambre des enquêtes. Sa fortune croissant, il avait acquis les Seigneuries de Marches et de Beaudieuville, la première dans le voisinage de Romans, cette dernière en Normandie.

« L'illustre de Thou, son admirateur et son ami, disait de lui que « tant qu'il avait été dans le Parlement, il n'avait vu personne à qui il eût plus souhaité de ressembler en toutes manières. » Et il ajoute ce témoignage si précieux de la part d'un pareil juge : « Il joignait à la connaissance du droit civil et du droit canonique,

(1) M. A. de Gallier ne nous a fait connaître que ces deux dernières sœurs de Bon de Broé, il ignorait l'existence de Barbe, femme de Jean de Serres.

(2) Nous possédons une lettre autographe de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, datée de Paris, le 20 Juillet 1579, adressée « à MM. les gens tenans les estatz particuliers du pays de Viveroys » pour les engager à nommer le fils de Jean de Serres greffier des États du Vivarais, en remplacement de son père décédé.

« Messieurs, dit-il, Jay esté adverty par mon nepveu M. le conseiller Broé du décès de votre greffier de Serres son nepveu ainsi qu'il alloyt aux Estats généraux de Languedoc, avec M. de Leyris, votre syndic... »

Digitized by Google

qu'il possédait parfaitement, une pénétration particulière et une éloquence vive, mais douce et insinuante en même temps. Elle avait paru avec éclat quand il suivait le barreau. Aussi lorsqu'il fut président et qu'il se trouvait d'un avis contraire aux autres, c'était toujours si poliment et avec un ton si agréable qu'il réfutait le sentiment opposé, que jamais personne ne fut mécontent de lui. Pour les difficultés du droit canonique, il les démêlait avec tant de clarté et de grâce, qu'il s'attirait l'attention et les regards de la chambre, charmée de ses manières » (1).

Voilà assurément la plus belle page de la biographie de notre éminent personnage.

Bon de Broé avait une profonde estime pour son neveu Charles de Serres, greffier des Etats du Vivarais. Une lettre datée de Tournon, le 20 Juillet 1577, écrite par Jacques de Serres, évêque du Puy, à son père, Jean, nous apprend que Bon de Broé l'aurait envoyé à Bourges pour étudier le droit. On n'a pas oublié que c'est à l'Université de cette ville que lui-même avait fait ses études.

Dans toutes les circonstances difficiles de sa charge de greffier des États, Charles de Serres eut en son oncle un conseiller et un protecteur. C'est lui qui l'appuya fortement auprès du Conseil privé du Roi, lors d'une mission à la cour, pour l'accomplissement de laquelle il fut seul élu par les Etats du Vivarais, tenus à Largentière, le 12 Octobre 1580.

Dans le compte que rendit Charles de Serres « greffier du pays de Viveroys, par devant MM. les depputez diceluy du voyage qu'il fit en la Court pour les affaires du païs » nous lisons : « A M. Crozet, notaire de la ville de Paris, qui auroyt receu une obligation que M. Luc et moy aurions faicte et passée à M. le président Broé, auquel auroyt pleu m'assister de la somme de cent escus portés par la dicte obligation, outre aultre semblable somme baillé audit Crozet vingt solz » (2).

Nous avons découvert, il n'y a pas longtemps, une magnifique et intéressante lettre autographe du président Broé, datée de Tournon, le 25 Février 1577, adressée à son neveu, de Serres. (3) Nos lecteurs nous saurons gré d'en donner ici la copie

(1) A de Gallier, *loc. cit.*

(2) Nous avons eu entre les mains l'original de la délibération des États tenus à Largentière, en 1580.

(3) Les autographes de Bon de Broé sont de la plus grande rareté. (textuelle).

Digitized by Google

« Mon nepveu, je vous escripvis dernièrement par mon cousin M. Jobert, pour respons aux dernières lettres que jay heues de vous et vous fayre entendre ce qu'il me semble que ma seur votre mère et vous pouvez fayre touchant la succession de feu votre père, à qui Dieu face mercy et me remets à vous et celle de votre remuement de mesnage en une ville ou autre pour ce que je ne scay que dire du temps ou nous sommes et moingtz de ce qu'en adviendra et le pouvez mieulx cognoistre que moy en ce que contient le hauts et bas Vivaroys et ayant la charge que y avez et la cognoissance des affaires. Je me prépare tant que je puis pour mon retour que me tarde que trop, mais jay trouvé et trouve de jour à autre tant d'affaires en ceste maison pour la confession (confexion) en laquelle ils estoyent avant mon arrivée que je ne puis presque en sortir et ma fallu ces jours passés ranger les affaires et plaintes de ma belle-seur avec grande peyne y estant venu pour elle et à son mandement. Monsieur Reynaud, conseiller au parlement de Grenoble, son beau-frère et ung sien cousin, Docteur de Romans, qui ont esté céans quelque temps pour y adviser et en passer des contractz qui na esté sans beaucoup de difficultez à cause qu'il m'a convenu soustenir le party, le bien et assurance des pauvres enfants pupilles de céans pour ung temps advenir et sommes après l'achever, ce que reste encore en quoy jeusse bien heu besoing de layde et assistance d'aulcuns mes parens, mais nous en sommes trop loing et n'est de M. Luc qui m'y a aydé de ce qu'il a peu de sa grâce. Madite belle seur se veuts descharger de mettre en liberté le plus qu'elle peuts, ce que pour l'entretenir tousjours avec ses enfants, si petits et tendres qu'ils sont je ne luy puis reffuser comme pouvez penser et ne veuls estre chargé de votre seur pour ce qu'elle dist avoir assez de charge de ses filles pour les endoctriner et corriger qui est le mesme propos qu'elle vous tient et à ma seur votre mère estans icy dernièrement. Et ledit s^r Luc a esté présent quant elle nous en a reparlé et de tout résolu quelque remonstrance qu'on luy en ayt faict et faudra que madite seur vous aide et vous la mandiez quérir et la teniez auprès d'elle ou bien à Roquemaure avec votre seur pour l'endoctriner et luy faire apprendre comme il faut faire aux autres quelque . . . . . dont elles puissent mieulx valoir et trouver plus aysément leur party à l'advenir et pourveu que plaise à Dieu me prester vie et donner le moyen quant le temps viendra je m'éfo rceray d'y user de quelque charité comme aussy vous debviez y penser de votre part et pourvoir de longue main, mesmement pour celle qui est avec ma seur la jugesse affin de

Digitized by Google

choisir par amytyé de longue main quelque personnage qui fust désireulx de votre alliance plus que du bien qui y est bien petit comme savez, et qui en . . . . . besoing vous pensez seconder en votre office, car vous scavez assez combien il est important à vous et à votre maison à laquelle il faut s'estudier de la conserver, mesmement si ne vous sentiez bien assuré de votre fait avec cette toux qui vous domine sinon que vous puissiez pratiquer avec le temps et le plus tost que pouriez une survivance pour lung de vos frères comme je vous dys dernièrement, vous prendrez en bonne part mes fantaisses car c'est d'abondance de cœur et bonne volonté envers vous et votre maison, et surtout advisez à conserver votre santé et à soulager et entretenir votre mère le plus que vous pourrez pour la tenir joyeuse et vous aussi en faisant vos affaires et procurant votre proffit et honnestement pour vous et ceulx qui dépendent de vous, auxquelz il fault que vous soyez ung second père, qui sera la fin après m'estre recommandé à votre bonne grâce et de madite seur de très-bon cœur, priant Dieu vous donner à tous deux en santé ce que mieux désirez.

De Tournon, ce XXVe febvrier 1578.

Votre meilleur oncle,

Signé : BROE

Bon de Broé avait épousé Anne de Bruyère, dont il eut François de Broé, « conseiller du roi en la Cour et Parlement de Paris, seigneur de Marches » (1).

Devenu veuf, il entra dans les ordres. «Le cardinal Charles de Bourbon, légat d'Avignon, archevêque et abbé de l'abbaye de Montebourg, diocèse de Coutance, en Normandie, ayant résigné ladite abbaye en faveur de noble Bon de Broé, celui-ci en prit possession le 26 Novembre 1574. Bon de Broé la résigna ensuite à Jacques de Serres, son neveu, évêque du Puy, qui en avait la jouissance en 1587, année où il alla y passer la belle saison (2). Nous possédons plusieurs lettres autographes de cet évêque, signées : Jacques, abbé de Montebourg. Nous le voyons ensuite qualifié comte du Velay et baron de Montebourg.

Millin, peu familier avec l'histoire ecclésiastique, a singulièrement altéré les noms en disant que Bon de Broé était « abbé de

(1) Poncer.— *Mémoires historiques sur le Vivarais*, T. 4., p. 223.- Il est propable que c'est le même François Broé indiqué par M. A. de Gallier comme lieutenant pour le Roy au baillage du Vivaroys et siège d'Annonay, en 1570.

(2) Poncer.— *loc. cit.*

Digitized by Google

Constance et de Martebourg. Il était aussi, selon lui, chanoine de la Sainte-Chapelle.

Bon de Broé mourut à Paris, le 2 Mars 1588, et fut enseveli dans le cloître du couvent des Grands-Augustins, où l'on voyait avant la Révolution son buste en marbre blanc, avec ses armoiries, et, sur un vitrail, son effigie en robe rouge (1).

Il fut toujours très charitable envers les pauvres Quoique éloigné de sa ville natale, qu'il devait visiter rarement, il ne l'oublia pas dans son testament, reçu le 28 Octobre 1587, par Mes François Croyset et Philippe Cothereau le jeune, notaires du roi en son Châtelet de Paris. Il fit une fondation « pour lui et ses héritiers, en la ville de Tournon, pour l'entretien de sept pauvres écoliers et étudiants au Collège de Tournon, auxquels il voulut leur être baillé en aumône une sienne maison, sise près ledit collège, par lui acquise à ces fins des hoirs de M. Jacques Sermet, et proche les murailles de ladite ville. Plus, il leur donna pour leur entretien 350 livres tournois de rentes constituées, par lui acquises en Vivarais, Dauphiné et à Romans. »

Le 19 Octobre 1589, ces pauvres écoliers furent installés et mis en possession de ladite maison « par M. Jacques Rochette, conseiller du roi, lieutenant de bailli de Forest, au siège de Bourg-Argental, en sa qualité de procureur fondé d'Anne Bruyère, mère co-tutrice des héritiers universels dudit Bon de Broé, suivant acte reçu Cussonnel, notaire à Tournon » (2).

Dans une délibération des consuls de Tournon, du 19 Mars 1602, il est question de la maison des boursiers au séminaire institué par le président de Broé (3).

Par acte du 14 Septembre 1598, passé à «Tournon-sur-Rôsne» dans sa maison, noble François de Broé, céda à Charles de Serres, son cousin, conseiller du roi et juge au bailliage du haut et bas Vivarais, la jouissance d'une rente sur la paroisse de Saint-

(1) A. de Gallier. -- *Les Tournonnais dignes de mémoire*; mais il fixe au 1er Mars la mort de Bon de Broé, tandis que c'est le 2.

Nous possédons une lettre autographe de Jacques de Serres, évêque du Puy, adressée à son frère, Charles de Serres, juge de Vivaroys, et datée « de Paris au logis de la Ste-Chapelle qui est demeuré à notre frère B. (Bon de Serres, conseiller du Roi) ce XVIIe Mars 1588. Elle commence ainsi « Mon frère, estant venu en ceste ville pour donner quelque ordre aux affaires que j'y ay apuré, la mort de Monseigneur le président, notre oncle, lequel avec ung extrême regret de tous ceulx qui l'avoyent cognu décéda le deuxième de ce moys, nous ayant layssé pour mémoyre de luy sa vertu et renommée très-heureuse...»

(2) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. IV, p. 115.

(3) A. de Gallier.

Digitized by Google

Jeurre, que Bon de Broé, son père, avait acquise des Célestins de Colombier-le-Cardinal, pour la durée de six années, à raison de 33 écus, 20 sols par an (1).

M. A. de Gallier cite Bon André de Broé, seigneur de Laguette, conseiller du roy en ses conseils, et maître des requêtes ordinaires de son hostel, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, et fit placer une plaque de marbre sur la tombe du président de Broé. Peut-être était-ce son petit-fils, dit-il.

On trouve Jacques-François Broé, notaire à Lamastre, de 1735 à 1737; un autre Jacques-François, avocat à Annonay, en 1763 (2), et Jacques-Nicolas de Broé, avocat général, puis conseiller à la Cour de cassation, sous la Restauration. Nous ne savons s'ils appartenaient à la même famille. Les Broët de Bourg-Saint-Andéol, sont originaires de l'arrondissement de Tournon; vu l'identité de la région d'origine, il ne serait pas impossible que cette famille ne descendît de celle de Bon de Broé.

Armes : D'azur à l'étoile d'argent, au chef d'argent chargé de trois trèfles de sinople; crosse abbatiale, posée en pal derrière l'écu, entouré de deux branches d'olivier formant couronne.

Portrait : Bon de Broé est en buste, vêtu de la robe de conseiller, tête nue, de 3/4, tourné à droite. Dans un ovale, autour duquel on lit cette légende : SIC OCVLOS, PRÆSES, SIC ORA, BROÆE, FEREBAS-CVRIÆ AMOR, CLERI LAVS, INOPVMQVE SALVS. En haut, à droite; sont gravés les armoiries ci-dessus; en bas, toujours à droite, on lit : *Thomas de Leu fecit.* — Hauteur intérieure de l'ovale : 135 mill., largeur : 115 mill. (Ce beau et rarissime portrait fait partie de notre collection.

Henry VASCHALDE.

(1) Poncer. — T. IV, p. 223.

(2) Extrait de la *Biographie de l'Ardèche*, (Panthéon du Vivarais. — Manuscrit.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DAUPHINOISE

Famille Servien.

LA famille Servient *(Servientis)*, puis de Servien, était originaire de la Sône, petite localité sur la rive droite de l'Isère, entre Saint-Marcellin et Romans. Elle se divisa en trois branches et s'éteignit obscurément, au milieu du XVIIIe siècle, après avoir possédé de hauts emplois et contracté d'illustres alliances dans les famille suivantes:

ARSAC (D').
BALLI.
BARON.
BASTONNEAU.
BEAUVILLERS.
BAUQUEMARE.
BÉTHUNE.
BRESSAC.
BOLOGNE.
CARIE.
CHARRON.
FERON (LE).
FILLON.
FLÉARD.
GALBERT.
GROULARD de la Cour.
GRUEL de la Frette.
LAPORTE.
LEMPS.
LEROUX.
LIONNE.
MATHERON.
MORARD.
MURINAIS.
PORTIER.
ROCCA.
VINAY.

ARMES :

D'azur, à trois bandes d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion issant d'or.

Généalogie et Biographie

I. PIERRE rendit hommage, en 1343, au Dauphin Humbert

Digitized by Google

II, pour la mistralie de Moras et la châtellenie de Pisançon, et, en 1349, prêta serment de fidélité au Dauphin de France pour les terres qu'il possédait.

Son fils fut :

II. ANTOINE I, qualifié noble dans un acte de juillet 1369. Il fit aveu et dénombrement au Dauphin Charles VI, le 1er juillet 1404. Il laissa :

1. ENNEMOND ;

2. CLAUDE, qui suit;

4. JEAN, qui figure dans l'état des revenus du Dauphin à la châtellenie de la Sône, pour une cote de deux florins de taille, avec la mention : « qui se dit noble. »

III CLAUDE est nommé entre les nobles de la province, dans deux actes publics des années 1446 et 1458. Il épousa Marguerite de Bologne, par contrat du 18 juin 1447. De cette union il eut :

1. CLAUDE, qui suit;

2. MARIE, qui épousa noble Jean Carie, le 13 septembre 1485 ;

3. ANTOINETTE qui fut mariée à François de Vinay, seigneur de Saint-Jean d'Octavéon, et testa le 25 mai 1506.

IV. CLAUDE II, épousa, le 12 mars 1495, Jeanne de Lemps, fille de Hugues, seigneur du Mouchez, dont il eut :

1. JEAN, qui suit;

2. ANTOINETTE, mariée à Hubert d'Arsac, sieur de La Cardonnière;

3 JEANNE;

4. HELÈNE.

V. JEAN, seigneur de Saint-Biviers, conseiller au Parlement en 1540. Il s'allia, le 4 janvier 1500, à Catherine de Morard, fille de Jean de Morard, aussi conseiller au Parlement, laquelle se remaria avec Jacques Portier, sieur de Brie, et laissa de son premier mari :

1. GÉRARD, qui suit;

2. JACQUES, frère jumeau du précédent;

3. JEAN JACQUES;

4. CLAUDINE, mariée : 1° à Amien de Galbert; 2° à Jean de Matheron, avocat général au Parlement ;

5. LOUISE, religieuse à la Chartreuse de Prémol, en 1546.

VI. GÉRARD, seigneur de Biviers, conseiller au Parlement, par lettres du 24 janvier 1554, en remplacement de son père. Il

Digitized by Google

fit son testament le 2 mai 1564. Il avait épousé Guiguonne Fléard, qui testa le 5 décembre 1574, et laissa :

1. ENNEMOND, qui suit ;

2. SEVERIN; 3. JACQUES; 4. HENRI, morts sans alliance;

5. ANTOINE, qui a fait branche ;

6. ALEXANDRE, qui fut receveur des finances de la généralité de Tours,

7. CATHERINE, mariée: 1° à Claude de Fillon, receveur général des finances dans le marquisat de Saluces ; 2° à César de Rocca ;

8. CLAUDINE, religieuse à la Chartreuse de Prémol ;

9. EXOARDE; 10. CHARLOTTE, religieuses à Montfleury;

11. MÉRAUDE, religieuse à Saint-Just.

PREMIÈRE BRANCHE

VII. ENNEMOND, receveur général des finances, puis trésorier de France à Rouen. Il se fixa, en 1580, à Paris, où il épousa Elisabeth Bastonneau, dont il eut :

1. NICOLAS, qui suit ;

2. MADELEINE, morte jeune ;

3. GENEVIÈVE, épouse de Pierre Baron, seigneur de Pussai et de Cottainville.

VIII. NICOLAS, seigneur de Montigni, conseiller du roi, trésorier de France à Rouen, receveur des parties casuelles à Paris Il s'allia à Marie Groulars de la Cour, fille de Claude, premier président du Parlement de Normandie, de laquelle il laissa :

1. ENNEMOND II, seigneur de Montigni, né à Paris, le 30 septembre 1620, conseiller au grand Conseil, secrétaire du cabinet et des commandements de la Reine-mère, Anne d'Autriche, le 23 mai 1653. Il se retira peu après pour vivre dans la solitude, occupé de bonnes œuvres. Il mourut le 16 juillet 1669.

2. ELISABETH fut la femme de Nicolas de Bauquemare, seigneur de Bourdeni, président aux requêtes du Palais, à Paris. Il fut un des commissaires pour proclamer et faire exécuter l'édit de Nantes, en Dauphiné;

3. BARBE fut mariée : 1° à Dreux Le Féron, conseiller au Parlement de Paris, dont elle eut Elisabeth Le Féron, duchesse de Chaulnes; 2° à Pierre Gruel, marquis de La Frette, maréchal de camp et capitaine des Gardes de Gaston de France, duc d'Orléans, gouverneur de Chartres, dont les deux fils furent exilés à la suite d'un duel.

4. ANTOINETTE fut unie, en 1634, à François de Beau-

Digitized by Google

villers, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des Ordres du roi, membre de l'Académie française. Elle mourut le 22 janvier 1680, laissant entre autres enfants Paul, duc de Beauvillers, qui fut gouverneur du duc de Bourgogne et mourut le 30 août 1714, âgé de 66 ans. Le duc de Saint-Aignan se remaria avec une femme de chambre de sa femme et décéda le 16 juin 1687.

DEUXIÈME BRANCHE.

IX. ANTOINE, seigneur de Biviers, procureur des trois ordres du Dauphiné. « Homme digne de cet emploi. » (Guy Allard). Henry IV, pour le récompenser de son dévouement, le nomma conseiller honoraire au Parlement de Grenoble, par lettres patentes du 16 Février 1603. — Il avait épousé, par contrat du 2 Juin 1582, Diane Balli, fille de Georges Balli, conseiller au même Parlement, et d'Isabeau de Murinais. De cette union naquirent treize enfants, entre autres :

1. ABEL, qui suit;

2. ENNEMOND, tige de la troisième branche;

3. FRANÇOIS, né en 1588, doyen de Saint-Martin-de-Tour, abbé de Saint-Jouin-les-Marnes, de Mores et de Perray-le-Neuf; évêque de Carcassonne en 1654, évêque de Bayeux le 10 Janvier 1654, mort de la pierre le 2 Février 1659.

4. ALEXANDRE, chevalier de Malte, tué dans un combat naval contre les infidèles.

5. ISABEAU, mariée, le 17 Mars 1605, avec Artus de Lionne, alors conseiller au Parlement de Grenoble, puis évêque de Gap, décédée en 1622, âgée de 21 ans, laissant un fils qui fut le célèbre Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV.

6. ÉLÉONORE, femme de Balthazar de Murinais, procureur des trois ordres du Dauphiné.

7 et 8, BARBE et ANNE, religieuses à Montfleury, en 1601.

X. ABEL, né à Grenoble en 1593, marquis de Sablé et de Châteauneuf, comte de la Roche-des-Aubiers, baron de Meudon. Ce fut un grand personnage : homme d'état et de lettres, financier et diplomate. Il fit l'illustration de sa famille et contribua beaucoup à celle de la maison de Lionne. Il débuta par la charge de procureur général au Parlement de Grenoble, le 31 Août 1616, fut conseiller d'état le 19 Janvier 1618, maître des requêtes le 22 Mars 1624, intendant en Guyenne en 1627, intendant de l'armée d'Italie et président du conseil souverain à

Digitized by Google

Pignerol en 1630, et la même année premier président du Parlement de Bordeaux, charge qu'il laissa pour celle de secrétaire d'état, en remplacement de Beauclerc. Il fut ambassadeur en Italie où il signa les trois traités de Quérasque en 1631. Nommé membre de l'Académie française le 1er Mars 1634, il fut reçu le 20 Avril suivant, et cette réception fut la première inscrite dans les registres de la Compagnie. Ne pouvant s'entendre avec le cardinal de Richelieu, il remit, le 10 Février 1636, sa charge au roi qui le gratifia d'une somme de 100,000 écus. Il se retira en Anjou, «où il eut le loisir, durant sept ans, de s'étudier et de se posséder à son aise.» (Chorier). « A coqueter et à chasser, tout borgne qu'il était. » (Tallemant des Réaux). Il fut rappelé en 1643 et envoyé à Munster avec d'Avau (1). En passant par la Hollande il renouvela les anciennes alliances avec la France, enfin il signa tout seul le traité de Vestphalie le 24 Octobre 1648. Il reçut, à son retour, le 24 Avril 1649, le titre de ministre d'État. Éloigné momentanément pendant la Fronde, il revint aux affaires, et le roi le fit surintendant des finances avec Fouquet, le 8 Février 1653, et ministre de la guerre. Il devint chancelier des ordres du roi, le 23 Août 1654, enfin grand sénéchal d'Anjou. Il acquit, le 7 Décembre de la même année, de Henri de Mitte de Chevrières, la terre de Septème et de Diémoz. Il mourut, comme son frère l'évêque, de la pierre dans son château de Meudon, le 17 Février 1659, âgé de 66 ans, 3 mois, 17 jours. L'Académie fit célébrer en son honneur un service solennel dans l'église des Carmes. L'évêque de Rodez, Hardouin de Péréfixe, officia et l'abbé Cottin prononça l'oraison funèbre, où l'éloge était prodigué sans mesure.

Le caractère d'Abel Servien était difficile, violent, despotique, impatient de toute supériorité. Mais étant riche et puissant, il ne manqua pas de flatteurs, quoique très-avare. Aux nombreux éloges cités par M. Rochas dans la *Biographie du Dauphiné*, nous ajouterons les suivants :

« Je scay qu'enfin la vieille Rome
« Ne vit jamais un plus grand homme. »
(Boirobert).

« Le grand, l'illustre Abel, cet esprit sans pareil,
« Plus clair, plus pénétrant que les traits du soleil. »

Enfin, il fit frapper, en 1653, un jeton ou médaille offrant : au

(1) Pendant les négociations pour la paix, de graves dissentiments s'élevèrent entre les deux plénipotentiaires français. On blâma généralement Abel Servien, parce qu'alors on ne savait pas les instructions secrètes qu'il avait reçues de son ministre.

Digitized by Google

droit, ses armes et l'exergue : ABEL, COMTE DE SERVIEN, SVRIN. DES FIN. DE FRAN. Au revers : SERVIENS VNI NVLLUM SERVAT. Hercules debout appuyé sur sa massue.

Il avait épousé, le 7 Janvier 1641, Augustine Leroux, veuve de Jacques Hurault, comte d'Ozain et de Vibray, et fille de Louis Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, laquelle mourut en Février 1652.

Leurs enfants furent :

1. LOUIS-FRANÇOIS, qui suit ;

2. AUGUSTIN, qui fut prieur de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Paris et abbé de Saint-Jouin-les-Marnes en Poitou et de Perray-le-Neuf en Anjou. Il décéda le 6 Octobre 1716. C'était un homme trés débauché et d'une conduite fort scandaleuse. Il fut arrêté et conduit à Vincennes, en 1713, pour un mot sanglant lâché à l'Opéra.

3. MARIE-ANTOINETTE, qui fut mariée à Maximilien de Béthune, duc de Sully, lieutenant au gouvernement du Dauphiné en 1654. Elle mourut le 16 Janvier 1702, à l'âge de 57 ans, dans une pauvreté relative, quoiqu'elle eut eu 800,000 livres et fut devenue héritière de la famille.

XI. LOUIS-FRANÇOIS, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin, baron de Châteauneuf et de Meudon, grand sénéchal d'Anjou, mort sans alliance le 29 Juin 1712, à l'âge de 66 ans. Il vendit le château de Meudon, où il avait dépensé des sommes énormes, à Louvois et le marquisat de Sablé à Torcy. Après avoir mangé peu honorablement tous ses biens, il dut recourir à la bienfaisance du roi, qui lui assura une pension de 1,000 écus. Avec lui s'éteignit cette famille du ministre un moment si puissante et si riche. Toutefois, il laissa de Jeanne de la Chauvelière, une fille naturelle du nom de Marthe-Antoinette, que l'on maria, en 1703, avec François Bellinzani, seigneur de Sompuis.

TROISIÈME BRANCHE

XII. ENNEMOND III, seigneur de Cossey et de La Balme, né en 1596, commissaire général des vivres en 1621, trésorier de France en Dauphiné en 1623, président en la Chambre des Comptes en 1628, commissaire général des guerres et contrôleur des fortifications en 1633, conseiller d'Etat en 1635, Garde des Sceaux, président du Conseil souverain de Pignerol et intendant au-delà des Monts en 1645, gratifié, en 1654, d'une pension de 6,000 livres, enfin, ambassadeur en Savoie de 1648 à 1676. Il décéda le 3 juin 1679 âgé de 83 ans. Il s'était marié avec

Digitized by Google

Justine de Bressac, fille de Henri de Bressac, bailli de Valence, et de Justine de Costaing de Pusignan, dont il avait eu sept enfants.

1. ABEL, président en la Chambre des Comptes de Grenoble et au Conseil souverain de Pignerol, mort avant son père. « Il brouillassait des vers sans savoir les premières règles de l'art) » au dire de son cousin Hugues de Lionne: vers que l'on a quelquefois attribués à son oncle et homonyme Abel Servien, le ministre ;

2. MAURICE AMÉDÉE, ci-après ;

3. HUGUES HUMBERT, abbé de Cruas en 1669, premier abbé commendataire de Léoncel, de 1680 à 1723, prieur de Croisy, camerier d'honneur des papes Clément X et Innocent XI. Il fut choisi par le roi, en 1670, pour régler quelques différends survenus au sujet des limites entre la république de Gênes et le duc de Savoie. Envoyé à la Cour pontificale par son cousin et parrain, Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères, il résida plus de vingt ans à Rome et en revint par une lettre de cachet, au mois d'août 1687. Il mourut à la Part-Dieu, le 14 août 1623, faisant son héritière, sa nièce, Charlotte-Antoinette Du Vivier, épouse de François de Surville d'Heybens.

4. ENNEMONDE, mariée à François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine Anne d'Autriche, décédée le même jour que sa mère ;

5. JUSTINE-ENNEMONDE, morte étant supérieure de la visitation de Valence ;

6. FRANÇOISE-INNOCENTE, née à Grenoble, le 2 avril 1640. Elle fut élevée et fit profession à la Visitation de Valence, où Anne-Marguerite de Bressac, sa tante, était supérieure. Elle-même fut élue supérieure par les sœurs de Montélimar, en 1674, et la communauté de Valence, à son tour, la choisit, après la mort de Justine Servien, sa propre sœur. Elle décéda le 30 novembre 1709, ayant 53 ans de profession ;

7. CHARLOTTE CHRISTINE fut la femme de Joseph de La Porte, seigneur d'Eydoche et d'Aiguebelle, deuxième président en la Chambre des Comptes de Grenoble, puis, premier président au Parlement de Metz.

XIII. MAURICE AMÉDÉE, seigneur de Cossey et de La Balme, capitaine de chevaux-légers, continua la famille.

Dr Ulysse CHEVALIER.

Digitized by Google

FARCE DU CRY DE LA BAZOCHE

Jouée es jours gras mil cinq cens quarante huict

Publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque municipale de Soissons

---

§. Ier

LE manuscrit de la pièce que nous publions pour la première fois appartient à la Bibliothèque municipale de Soissons et provient de l'abbaye de Prémontré.

M. Judas, bibliothécaire de la ville, nous envoie la description de ce manuscrit. Nous la transcrivons scrupuleusement sans rien changer.

« Cette pièce occupe les feuillets 14 à 25 d'un volume de 95 feuillets. Ce manuscrit, ainsi que quatre autres de la même écriture, contient des poésies de différents genres, telles que chansons, ballades, rondeaux, et quelques pièces en prose. La pièce copiée n'est accompagnée d'aucun commentaire et ne porte pas de nom d'auteur. A part quelques rares virgules, la ponctuation est nulle, je n'y ai rien ajouté».

« D'après le catalogue (de Soissons) le manuscrit provient de l'abbaye de Prémontré ».

N'oublions pas que, vers la fin du XIVe siècle, les Prémontrés louèrent la plus grande salle de l'Hôpital de la Trinité aux confrères de la Passion, où ils donnèrent leurs représentations jusqu'en 1545.

Ils possédaient un Collège rue Pierre-Sarrazin et rue Hautefeuille, pour l'éducation des jeunes religieux de leur ordre ; c'est sans doute à l'un deux que nous devons le Manuscrit qui nous occupe. La rue Pierre-Sarrazin est en plein quartier latin et probablement l'écrivain fut un témoin oculaire et un spectateur de la pièce, peut-être même un acteur.

Digitized by Google

La pièce est-elle une sottie ou une farce ?

C'est une farce. Il ne s'agit ni de mère sotte ni de ses suppôts. Les farces sont plus spécialement du domaine de la Bazoche, elles portaient presque toujours à leur titre une des épithètes suivantes: *Joyeuse, très bonne et très joyeuse, fabuleuse, enfarinée, morale, récréative, facétieuse, badine, française, nouvelle.*

Celle-ci n'est pas qualifiée; c'est une simple farce, sorte de revue des événements de l'année.

Cette farce se compose de deux parties qui sont séparées par un intermède de musique.

Dans la première, la Bazoche et ses suppôts jettent un coup d'œil sur l'état de l'Europe, sur la politique de Rome, sur l'ambition de l'Espagne, les visées de l'empire d'Allemagne, c'est l'aigle, le léopard, l'ours, le coq, qui personnifient les souverains et les peuples.

Ici est une allusion au mariage projeté entre François II et la jeune Marie Stuart, qui, par sa mère Marie de Lorraine était de sang français; plus loin quelques mots sur la révolte de la Guienne, à la repression de laquelle la Bazoche aurait pris part; puis enfin la fermeture du bois de Boulogne. Nous croyons que cette allusion vise le Pré aux Clers, que les écoliers et les moines de St-Germain-des-Prés se disputaient avec fureur, querelle dans laquelle le sang avait plus d'une fois coulé.

La seconde partie a trait « aux fautes des supports et sujets de la Bazoche ainsi qu'aux plaisantes et secrètes galantises des maisons particulières indiféremment sans respect ni exception des personnes ». C'est une série d'histoires grivoises, passablement immorales, qui rappellent les contes du *Moyen de parvenir*.

Ces aventures dans lesquelles les procureurs et les avocats jouent le principal rôle avec leurs femmes et leurs servantes, côte à côte avec des moines et des religieux, excitaient au suprême degré les rires et l'approbation de l'auditoire. On reconnaissait les personnages auxquels on faisait allusion, les noms circulaient de bouche en bouche et par cela même s'éludaient les défenses du Parlement, ainsi, comme dit l'abbé d'Aubignac, l'honnêteté des mœurs était outrageusement maltraitée par ceux qui furent comme les premiers comédiens en ce royaume.

La pièce, nous l'avons dit, se divisa en deux parties bien distinctes, séparées par un intermède de musique, la partie sérieuse et politique en premier lieu, à la suite de laquelle l'acteur qui représentait la Bazoche se promenait dans la salle, *Vacabat per curiam* dit le manuscrit, ce qui fait supposer que la représentation se donnait dans la grande salle sur la table de marbre noir

Digitized by Google

lieu habituel des représentations. N'oublions pas que nous sommes au mois de Février ou de Mars et qu'une représentation en plein air n'aurait pas été possible. Puis venait la seconde partie réservée pour la bonne bouche avec M. Rien et son sac à malice, et terminée par le cry qui était le but principal de la pièce.

Le cry était le plus souvent une ballade. Roger de Collerye en avait fait pour les bazoches du Parlement et du Châtelet et pour l'abbé de l'église d'Auxerre et ses suppôts qui fut proclamé dans la ville la veille d'une représentation. Gringore fit le cry du prince des sots pour annoncer la sottie qu'il donna aux Halles an 1511. Clément Marot nous a laissé le cry du jeu de l'empire d'Orléans, qui n'est autre chose que l'annonce d'une représentation théâtrale qui devait être donnée dans cette ville.

Le cry n'est donc autre chose qu'une annonce, une proclamation, un appel au ban et à l'arrière ban d'une société comme celle de la bazoche. On n'avait pas alors la ressource de l'affichage et des journaux, la ballade circulait de main en main, et quand elle était lue devant un public nombreux la publicité était suffisante: chacun était prévenu.

Voici comment la Bazoche faisait son appel :

Bazochiens entendez tous,
Je veux en triomphant arroy (1)
Eslire et faire un nouveau Roy
Comme il est coutume de faire.
Pourtant chacun pense à l'affaire
Autant les grands que les petits,
Et faire les préparatifs ;
Car ainsi comme libéralle
Je tends à monstrer généralle,
Qui l'été qui vient sera faicte
En honneur, en triomphe et feste.
Ne faillez monstrer vos bons cœurs
Qui font de la vertu approche
Tant que l'on dye par honneurs
Vive l'excellente Bazoche.

Ce qu'il faut retenir de ce cry c'est que la dignité de Roy de la Bazoche existait encore, sous Henri II et n'avait pas été supprimée dès François Ier, comme nous l'avions cru par erreur.

Il faut chercher cette suppression plus tard sous François II ou sous Henri III.

(1) En grande cérémonie, en grande pompe.

Digitized by Google

§. II

Dans notre étude sur les Clercs du palais nous avons eu l'occasion de faire ressortir la part considérable que les écoliers de l'Université, la jeunesse studieuse se destinant au barreau prirent dans le mouvement intellectuel des XVe et XVIe siècles. C'est au point de vue dramatique surtout que leur influence se fît sentir. Cette influence aujourd'hui ne peut plus être niée ; elle se dégage des documents les plus considérables, les plus autorisés, les arrêts du Parlement. C'est à l'aide de ces arrêts qu'on peut suivre pas à pas la marche progressive du mouvement dramatique. Le théâtre hiératique fut longtemps soumis à l'autorité de l'église qui l'encourageait, et s'en servait comme d'un moyen d'instruction et d'édification avec un personnel qui était sous son autorité. Les évêques tolérèrent les représentations religieuses dans leurs églises jusqu'au moment ou les excès de tous genres les en firent chasser. Le théâtre profane marchant parallèlement avec le théâtre religieux s'imposa de lui-même, il se produisit sans le secours et la protection de personne ; ses interprêtes furent des écoliers de l'Université et surtout des Clercs du palais, appartenant soit à la bazoche du Châtelet, soit à celle du Parlement, et chose singulière, bien digne de remarque, les arrêts de la haute cour, en matière de spectacles, sauf quelques exceptions, bien rares, s'appliquaient tous aux représentations des Bazochiens.

Avant de donner le texte de notre farce, il est nécessaire de faire connaître la jurisprudence du Parlement en matière de spectacles et de citer sommairement quelques-uns de ces arrêts les plus importants.

Au mois d'Août ou de Septembre 1442, le Parlement condamna à quelques jours de prison, au pain et à l'eau, des clercs qui avaient joué malgré sa défense et il leur enjoignait de ne faire aucune satire ou comédie à l'avenir sans son autorisation et sans tenir compte des choses défendues.

Cet arrêt est certainement une des plus anciennes manifestations de la censure dramatique, il est rapporté dans le recueil de Duluc.

L'année suivante et le 17 Août, il en rendit un second par lequel il ordonna: que si les clercs veulent faire jeu ils demandent congé à la dite cour. Cet arrêt est rapporté par le premier président Adam de Cambray, qui occupa le siège de 1436 à 1450.

Le Parlement, en Mai 1473, autorise les jeux et comédies des clercs, en 1474, il défend aux clercs de conseillers, avocats,

Digitized by Google

procureurs et examinateurs du Châtelet, sous peine de prison et bannissement, qu'ils *ne jouent, ne fassent farces, ne moralitez publiquement, ne aultrement le premier Mai sans le congé et licence de la cour.*

Les archives nationales nous ont conservé des arrêts extrêmement importants des années 1475, 1476 et 1477, par lesquels le Parlement fait défense aux clercs de jouer des *farces, sotties, moralitez* au Palais ou au Châtelet, à peine de confiscation, de bannissement et même d'être battus de verges par les carrefours. Ces dernières défenses s'adressaient spécialement à Jehan Lesveillé, roi de la Bazoche.

Ceci se passait sous le règne de Louis XI. Après la mort de ce prince ombrageux les représentations recommencèrent, mais de graves licences ne tardèrent pas à attirer des punitions sévères sur les clercs qui étaient les interprêtes de ces farces et sotties. En 1486 au mois de Mai ils jouèrent une sottie et une moralité *avec la permission du Parlement.* Mais cette représentation n'ayant pas été du goût de Charles VIII, ce prince prit l'initiative des poursuites et fit arrêter cinq des plus coupables, parmi lesquels se trouvait le poëte Henri Baude. Nous renvoyons à notre étude sur les clercs du Palais (1) pour les détails sur ce procès célèbre, dans lequel le Parlement, le Prévôt des Marchands et l'évêque de Paris, prirent fait et cause pour les clercs, et firent fléchir l'autorité du roi devant leurs actes énergiques.

Interrompus fréquemment sous Charles VIII, les spectacles recommencèrent de plus belle pendant le règne de Louis XII.

« Je veux, répondait ce roi, à un courtisan qui se plaignait des licences des clercs, que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait à ma cour, puisque les confesseurs et autres qui font les sages n'en veulent rien dire ; pouvu qu'on ne parle pas de ma femme, car je veux que l'honneur des femmes soit gardé. »

Cependant ce roi très tolérant, ce père du peuple, eut occasion de sévir et d'interdire les représentations des clercs qui ne craignirent pas, dans une représentation donnée au Palais, le jour de l'entrée solennelle d'Anne de Bretagne, de la critiquer très vivement et en face. Louis XII fut très blessé de la licence des auteurs et acteurs. Il en fit punir quelques-uns et le théâtre bazochien fut interdit pendant quelque temps.

Brantôme rapporte ce fait et ajoute que ce monarque ne crai-

(1) Page 138 et suivantes : édition Scheuring.

Digitized by Google

gnait la critique ni pour lui, ni pour sa cour, ni pour ses grands personnages, mais qu'il ne voulait pas qu'ils parlassent de sa femme, autrement qu'il les ferait tous pendre.

Depuis longtemps les représentations avaient lieu sur la grande table noire du Palais de justice; Louis XI même ne s'y était pas opposé; des arrêts du Parlement de 1476 et 1477 le constatent d'une manière indiscutable. Cette table dit l'historien Sauval, servait à des usages bien différents : « Pendant deux ou trois cents ans les clercs de la Bazoche n'ont point eu d'autre théâtre pour leurs farces et leurs momeries, et cependant c'était le lieu ou se faisaient les festins royaux. »

A son avènement au trône, François Ier fit son entrée dans Paris, et se rendit à l'Hôtel-de-Ville où il assista à un festin splendide qui lui fut offert par le Prévôt des marchands et les Échevins. Félibien raconte que les Clercs représentèrent une farce et exécutèrent des danses dont le roi fut très satisfait. Encouragés par ce succès ils se préparaient à jouer de nouvelles pièces, mais le Parlement s'y opposa par la raison que le deuil, occasionné par la mort de Louis XII, n'était pas expiré.

Cette opposition ne les découragea pas, ils s'adressèrent directement à François Ier et lui présentèrent une épitre, composée par Clément Marot, qui était alors Clerc du Palais. Avec cette épitre ils soumettait au roi le manuscrit de leur pièce, pour qu'il s'assurât par lui-même qu'elle ne contenait rien de blessant pour sa personne.

Et s'il y a rien qui pique ou mesdie
A votre gré l'aigreur adoucirons.

Le roi prit leur demande en considération et à son tour le Parlement leur accorda une gratification pour payer les frais *qu'il leur avait convenu faire pour jouer et danser la veille des Rois, ce qui ne leur avait été permis faire par la Cour au moyen du décès du feu Roy.*

Au lieu de trente livres parisis, la haute cour doubla la somme et en accorda soixante, pour faire face soit aux anciens frais, soit aux nouveaux.

En 1521 et 1526, pareille subvention leur est accordée par le Parlement pour leurs *jeux et sotties*; en 1528 et 1531 elle est portée à cent vingt livres.

Si bienveillant qu'il fût pour les Clercs, François Ier ne poussa pas la tolérance jusqu'à la faiblesse; en 1516, il avait fait arrêter et conduire devant lui à Amboise, trois joueurs de farces,

Digitized by Google

Jacques, clerc de la Bazoche, Jehan Serac et maistre Jehan du Pont-Alais, qui, dans une de leurs sotties, avaient insulté sa mère en la représentant sous le nom de Mère Sotte, pillant l'État et le Gouvernement à sa guise. Ces comédiens ne furent relâchés qu'après plusieurs mois de prison.

En 1533 le roi fut obligé de faire emprisonner des écoliers qui avaient outragé sa sœur, la reine Marguerite, dans une méchante pièce, jouée au Collège de Navarre, en la représentant sous le personnage d'une furie.

En consultant les arrêts du Parlement qui ne sont malheureusement pas assez nombreux, on peut se convaincre que dans bien des circonstances la haute cour fut obligée d'interposer son autorité pour faire respecter le souverain, et aussi la morale outrageusement attaquée ; les mesures qu'il prenait gênaient beaucoup les auteurs et les interprêtes de leurs œuvres. Ils cherchaient par tous les moyens possibles à éluder les difficultés sans braver ostensiblement les défenses qui leur étaient faites. Après avoir imaginé de prendre des masques représentant les traits de la personne qu'ils voulaient mettre en scène, ils ajoutèrent des écriteaux qui donnaient le véritable sens aux phrases équivoques glissées dans leurs pièces. Ces écriteaux avait pour objet principal l'explication de certaines situations qu'ils n'osaient pas exposer aux yeux des spectateurs. Cette tentative fut réprimée par un arrêt du Parlement du 20 Mai 1536, qui punissait les contrevenants du bannissement et de la prison. Dès le mois de Janvier de la même année, il leur avait été permis de jouer à la manière occoutumée, avec la condition toutefois, qu'ils remettraient au Parlement leurs manuscrits quinze jours avant la représentation ; il leur accorde en outre la permission de jouer leurs pièces sur la table de marbre, en ayant soin de retrancher les choses rayées.

La censure s'exerce sévèrement les années suivantes, et, le 7 Mai 1540, la haute cour enjoint, *sous peine de la hart*, de retrancher à la représentation les choses rayées. Le 15 Octobre de la même année 1540, le Parlement exige des Clercs qu'ils lui soumettront d'avance *le jeu de leurs sotties*. « Et quant à la farce et sermon (sermon joyeux), attendu la grande difficulté par eux alléguée de les montrer, la Cour leur a permis de les jouer pour cette fois; cependant avec défense de taxer ou scandaliser particulièrement aucune personne, soit par noms ou surnoms ou circonstances d'*estoc* (famille d'origine), ou lieu particulier de démourance et autres notables circonstances par lesquelles on peut désigner ou connaître les personnes. »

Digitized by Google

Enfin nous arrivons à 1548 qui est la date de la représentation de la farce du Cry de la Bazoche, jouée aux jours gras de cette année.

Nous avons pensé qu'il était indispensable de tracer à grands traits la marche progressive de la censure en matière théâtrale et de la répression dont la sévérité s'accentuait de plus en plus, en raison même de la gravité des délits et de l'audace des dramaturges. On jugera mieux la pièce lorsqu'on connaîtra la jurisprudence du Parlement et les précautions infinies qu'il prenait pour lutter contre la licence et le débordement des idées

En résumé, il résulte des arrêts cités, et nous nous sommes borné à mentionner les principaux, que la situation était celle-ci :

Pas de représentation sans autorisation.

Le Parlement les autorise toujours à moins de motifs graves.

Il donne une subvention aux Clercs pour les frais de spectacle.

Les représentations se donnent presque toujours dans la grande salle du Palais, sur la Table de Marbre.

Elles ont lieu plusieurs fois par an, principalement en Mai et aux jours gras.

Les Clercs sont tenus de soumettre leur manuscrit à la Cour.

Défense d'attaquer la personne du roi, des princes et des grands dignitaires, et surtout les reines et princesses.

Obligation de retrancher les choses rayées.

Défense de se servir, pour désigner les personnes, de masques ou d'écriteaux, emblèmes ou images, d'indiquer les familles et les demeures.

Quelques années plus tard, vers 1560, la Cour permet les spectacles en la salle du Palais, à la charge de ne rien ajouter au manuscrit censuré, *et sera, à cette fin, le jeu paraphé et biffé au bout de chaque article, et la copie laissée au greffe pour y avoir recours s'il y échet.*

Nous bornerons là nos citations et nous allons voir, quant aux personnes, comment les Clercs se conformaient aux prescriptions de la Cour souveraine et comment ils les éludaient.

A. Fabre.

Digitized by Google

§. III

LA BAZOCHE COMMENCE

Non sans propos l'on dict que la justice
A faict et faict regner princes et roys ;
Non sans raison fault que force juste isse
Pour corriger les rebelles des roys
Et mectre aux champs les martiaulx arroys (1)
Pour secourir le droict d'obéissance
Trop opprimé par la folle arrogance
D'aucuns mutins fiers et audacieulx,
Qui ont ausé eslever leur puissance
Contre honneur deu a la terre et aux cieulx.

O combien grandz sont les biens de prudence,
Soubz qui se tient en paix la republicque ;
O que trop grandz sont les maulx d'ignorance,
Qui contre droict cherche la voye oblicque
L'esprit heureulx celluy qui ne s'applicque
A la suyvir, mays ensuict la raison
Pour en user en temps lieu et saison
Et de son (tout) la congnoyssance avoir
Affin que (rien) qui vient par desraison
Soit annullé soubz provident scavoir.

Voyant le temps en tranquille repos,
Le monde en paix du moins en esperance,
Je suys icy attendant mes suppostz
Acoustumez ces jours faire apparence
Pour m'esjouyr par gaye reverence ;
J'espere d'eulx ouyr propoz nouveaulx
Qui causeront plaisir à nos cerveaulx,
Au bon esprit chose bonne est plaisante
Et aux fascheux rudes et tristes veaulx
Chose joyeuse est en tout desplaisante
Et pour mon faict ennuyeuse et nuysante.

LE PREMIER SUPPOST MIRELORET

N'est-il temps de se resveiller,
Et sur joyeusetez veiller,
Pour dancer et mots joyeulx dire.

LE DEUXIESME SUPPOST RAPPORTE NOUVELLE

N'est-il temps de s'esmerveiller,
Et plus que jamays travailler,
Pour lamenter au lieu de rire,

(1) Ligne de bataille.

Digitized by Google

LE PR. S.

Qui peult à plaisir contredire
Ny les gaillardz suppostz desdire
De triompher ces jours joyeulx.

LE DEUX. S.

Qui peult, qui scayt ou qui desire
Se voyant cheoir de mal en pire
Qui ne soyt mélencolieulx.

LE PR. S.

Nous voyons temps neuf, nouveaulx lieulx
Nouvelles gens nouvelle guyse.

LE DEUX. S.

Plus ne voyons le bon temps vieulx
Les vieilles gens non envieulx
Vieillesse en jeune se desguyse.

LE PR. S.

Tout nous rid, le temps, la fortune
L'honneur, l'amour et le surplus.

LE DEUX. S.

Tout en tout le peuple importune
Le temps, les gens, dont la commune
Est tant faschez que riens plus.

LE PR. S.

Jamays fut plus gratieulx temps
Les gens et tout pareillement.

LE DEUX. S.

Jamays aussi comme j'entendz
Il ne fut tant de malcontens
Comme il est c'est tout aultrement.

LE PR. S.

Tout n'est-il pas suffisamment
Bien gouverné entièrement,
Et pourveu comme raison veult.

LE DEUX. S.

Tout est beau au commencement
Et a faict du bien largement
Mays.

LE PR. S.

Quel mays.

Digitized by Google

LE DEUX. S.

Si chacun se deult
Et voyez que ce n'est point sans cause

LE PR. S.

Esperons

LE DEUX. S.

Tel veult qui ne peult
Ou n'ose dire qui l'esmeult
A se plaindre entendez la clause.

LA BAZOCHE

Je trouve bien estrange chose
De vostre devis, mes suppostz
L'un rit, l'aultre un grief dueil expose
Et la cause en vous si fort clause
Qu'entendre n'en puys les dispos.

LE PR. S.

De cent milliers de bons propos
Notre princesse la Bazoche
Ayez vous repas et repos.

LA BAZOCHE

Suppostz Dieu vous gard de reproche
J'ay faict de vos devys approche
Qui sont certes fort differentz.
Y a il quelques differendz
Entre vous

LE PR. S.

Nenny non ma dame.

LA BAZOCHE

Il m'est à rebours sur mon ame
Que vous de rire acoustumez
Les plaisirs desacoustumez
Pour propos contraire tenir.

LE PR. S.

Non pour soucy entretenir
Nous divisions du temps, des gens
De commun foulle, des sergentz
De paix, des amours, de la guerre
Qu'on veoyt preparer sur la terre;
Des oyseaulx, de leur chant ramaige
De ceulx qui ont changé de caige
De ceulx pour avoir leurs cas netz
Ont esté faitz chardonneretz

Digitized by Google

LE DEUX. S.

Des bienheureulx, des malheureux,
Des vieillardz qui sont amoureux.
Des jeunes gens devenuz chiches
Des pauvres qui ne sont pas riches
De ces jeunes filz de Paris
Cocquus avant qu'ilz soient maris
Comme sont ceulx du pont au change
D'une privée, d'une estrange;

LE PR. S.

Bref de tout qu'on peult adviser
Nous pretendons en deviser
Et laisser le feu St-Anthoine
Au ladre cardinal Lemoyne
Et au Bourguygnon enfumé
Nostre ennemy Me enrymé.

LE DEUX. S.

Voyre qui les puisse brusler

LA BAZOCHE

Je creve d'en ouyr parler
Tant les paroles sont puantes,
Ordes villaines et cuysantes,
Fy des villains laissez là
N'en parlez plus fy.

LE PR. S.

C'est cela

LA BAZOCHE

Or sus mes suppostz regardons
Et de trop parler nous gardons.
Que c'est qu'on dict, qu'on veoit, qu'on faict
Et qui sait qui faict ou deffaict,
Ses affaires au temps present
Et le tout soubz joyeulx present
Sans taxer ou blasmer personne;
Ne dire chose que mal sonne,
Car l'estat des Bazochiens
Gist sur honneur qui ne dict rien
S'il n'est prouffitable et louable

LE DEUX. S.

Le temps present est admirable.

LE PR. S.

Le passé a faict grandes choses

Digitized by Google

LE DEUX. S.

Qu'est devenu le pot aux roses
Long temps a qu'il ne fut ouvert,

LA BAZOCHE

Quelque jour sera decouvert,
Pour demonstrer à l'advenir,
Combien de cas il peult tenir,
Qui sont au temps present cachees.

LE PR. S.

Combien de personnes faschees
Qu'en publicq ne se peult ouvrir.

LE DEUX. S.

Nulluy l'oseroyt descouvrir
Car il tient soubz main par trop forte,
Si fault il un jour qu'il en sorte
Des choses qu'on veult trop celler.

LA BAZOCHE

Mes suppostz gardez de parler
Trop avant,

LE DEUX. S.

Mot,

LE PR. S.

La bouche close

LE DEUX. S.

N'est-ce grand dommaige qu'on n'ose
Monstrer son mal au médecin,
Et faire cracher au bassin
Ceulx la que tant je n'oze dire.

LA BAZOCHE

Ne parlez sinon que pour rire
Mes supposez.

LE PR. S.

Je diz à propos
L'aigle (1) en somme prend un repos
Et comme, mays je ne scays quoy.

LE DEUX. S.

Tel se mect en requoy,
Qui ne pretend repos avoir

(1) L'empire d'Allemagne.

Digitized by Google

LE PR. S.

Le phœnix pour son aigle veoir
A prins son vol bien diligent,
Non desgarny d'or et d'argent,
Je ne scay pas s'il reviendra.

LE DEUX. S.

Et s'il revient on le prendra
Et l'aigle aussi par bonne chere ;

LA BAZOCHE

La chere ne fut ung jour chere
Mays c'est tout ung. Et si regarde
Me tenir tousjours sur ma garde
Pour obvier à la surprinse.

LE PR. S.

Je ne scay par quelle entreprise,
De ce Paris on a osté
L'ung des grandz esbatz de l'esté.

LA BAZOCHE

Or diz nous comment folle trongne *Vacabat per curiam.*

LE DEUX. S.

On a cloz le boys de Boulongne
Si bien qu'on n'y scayt plus entrer.

LA BAZOCHE

As-tu aultre cas à monstrer
Ou dire, parle sot cerveau,
Tu ne nous diz rien de nouveau
Il est cloz voyre en double sorte
Et d'une closture si forte
Que tous ceulx là qui sont dedans
N'oseraient plus monstrer les dentz,
Car pour resister aux effortz
Il y a des gens fortz et fortz,
Qui scavent très bien ung bien faire.

LE PR. S.

Ceulx qui sont cause de l'affaire
Ne scay s'ils s'en trouveront bien,

LE DEUX. S.

De bourdeaulx nous ne dirons rien
La prudente espee a bien dict (1)

(1) Le connétable de Montmorency.

Digitized by Google

LA BAZOCHE

C'est trop a raison contredire
S'eslever encontre son prince.

LE PR. S.

Il n'y a si grande province
Dont le plus grand et le plus riche
Le plus pauvre homme ou le plus chiche
Ne soit au roy de corps et biens ;
Et quant luy plaira, peu ou riens
Tant soit il grant et hault pris,

LA BAZOCHE

C'est trop follement entrepris
Dont en fin ne peut que mal prendre.

LE DEUX. S.

Pour l'advenir l'on peult comprendre.
Tout bon heur.

LE PR. S.

Par noble alliance
Le sang francoys au sang de France
S'est conjoinct par vraye unité,

LA BAZOCHE

Dieu garde cette affinité
Cent milliers d'ans et cent encores.

LE DEUX. S.

Je cuydoys l'ours toute forclore (1)
Car l'aigle faisait sa menasse
De luy faire changer de place
Ou l'enchesner commé subject.

LE PR. S.

Il est survenu quelque object,
Qui a empesché le passaige.

LE DEUX. S.

Le leopard (2) faict du sauvaige
Encontre le lyon rampant (3)
Mays le franc coq (4) sa force espand
Qui le gardera de moleste

(1) La Suisse.
(2) L'Angleterre.
(3) La Hollande ou les Flandres.
(4) La France.

Digitized by Google

LA BAZOCHE

Sainct Jacques avecques sa mallette
A laissé Espaigne, Et dict on
Qu'il vient avecques son baston
Pour veoir s'il fera quelque chose,
On scayt bien où.

LE PR. S.

Pendant repose
L'Ytalye et sainct Pierre aussi
Qui avec sainct Marc (1) prent soucy
D'entretenir son alliance.

LE DEUX. S.

Je croy en ma folle fiance
Que cest an nous verrons merveilles,
Voire et des choses nompareilles,
Qui les vouldra bien retenir.

LE PR. S.

Tout cela qui doit advenir
Adviendra.

LA BAZOCHE

Mes joyeulx suppostz
Pour faire changer de propos,
Faictes sonner les instrumentz
Recreant noz entendemens.

Icy sonnent les instrumentz.

M. RIEN

N'enquerez poinct que je scays faire
Qui je suys ne quel est mon nom,
Je scay tout parfaire et defaire,
Et transmuer ouy en non.
J'ay par le monde grand renom
Aussi suis je grand terrien
Ne demandez point mon surnom
Je peulx tout et si je suys rien.

Je suys rien et si l'ay esté
Et puys je suys devenu tout,
Rien fuz, et pour l'honnesteté
Tout m'a mis dessus le bon bout,
Ce rien, ce tout n'est à mon goust
De mon heur ne suys que aux faulxbourgs
Je veulx faire du tout en tout
Tout le monde aller au rebours.

(1) Venise.

Digitized by Google

Je puys faire ung sot estre saige
Ou au moins il le semblera,
Une vieille belle en grand aage
Du moins aymée elle sera,
La maistresse serve on croyra,
La bourgeoyse damoyselle,
Ung souldart evesque on verra
Et une nourrice pucelle.

Bref je faictz les choses possibles
Soubz ma grande philosophie
Ressembler quasi impossibles
Toutesfoys fol est qui s'y fie,
J'estudye en cosmographie
Et tiens tout en commandement
J'escriptz, je liz, j'orthographie
Et ay par tout l'entendement.

LA BAZOCHE

Voyla parler estrangement,
Qui est il, suppostz ?

LE PR. S.

Je ne scay.

LE DEUX. S.

Ne moy aussi,

LA BAZOCHE

Faict il l'essay,
De nous congnoystre ou nous surprendre
Sachez, suppostz.

M. RIEN

On peult comprendre
Au moins si vous avez espritz
Que je suys homme a hault prls,
Qui scayt, qui faict et qui deffaict,
Qui contrefaict et qui parfaict
Qui prend, comprend et entreprend,
Et celluy qui de moy apprend
Il peult grandes choses scavoir.

LA BAZOCHE

Je loue en tout le grand scavoir
Qui nous faict entendre estre en lui
Demandez?

M. RIEN

Moy je suys celuy

Digitized by Google

Vous ay je pas dict une foys,
Que je fays plus que tout, et voys
Où aucun ne scauroit aller.
Quoy faut il plus avant parler,
Je veulx monstrer en evidence
Des receptes que ma prudence
A faictes par grand appareil,
Pour ceulx qui venuz au conseil
Sont à moy de leurs entreprises
Qui ont esté en tout bien prises
Et ne leur est venu que bien.

Monstre ung sac a pappiers.

LA BAZOCHE

Vostre nom, Monsieur ?

M. RIEN

Monsieur Rien,
Qui ne veult user de deceptes

LE PR. S.

Monsieur Rien, quand à vos receptes
Dont vous nous donnez l'apparence
Sont elles par experience
Aprouvées et de vertuz fortes

M. RIEN

Ouy et en cent mille sortes
De cas nouveaulx et joyeulx tours
Despendant du grand dieu d'amours,
J'en donne conseil et remedde

LE DEUX. S.

Je veulx doncq requerir vostre ayde
Monsieur Rien pour ung pauvre amant
Aux faictz de Venus si gourmand,
Que ung jour luy faisant sacriffice
Fut surprins dans une escrevisse (1)
En la rue de la Huchette
Auquel lieu souvent se delecte
Avec sa dame bien aprinse

LE PR. S.

Ung oncle sot fit la surprinse
A qui cousta plus d'un ducat,

(1) Auberge de l'Ecrevisse.

Digitized by Google

Et le surpris est advocat
Des nostres assez bien congneu

M. RIEN

Recipe, (1) s'en fuyr tout nud,
Se cacher dedans une estable,
Et endurer par faict notable
Pour luy conforter le cerveau
Estre attaché comme un gris veau,
Deux heures de grande froydure.
Voyre au temps de la grand froydure
Pour luy appayser sa challeur.

LA BAZOCHE

Voyla recepte de valleur
Monsieur Rien et monstrez vrayment
Qu'avez du scavoir largement.

LE PR. S.

Scavez vous le moyen vollaige
Faire d'une ville un villaige
C'est un faict quasi impossible.

M. RIEN

Mays rien au monde plus possible
Le moyen facille j'entendz
Que vous verrez dedans bref temps;
Cela promect sans faulte aucune
Le cours et dispos de la lune.

LE DEUX. S.

Pour payer les fraiz et boissons
D'un escot faict aux troys poissons
A Sainct Marceau.

M. RIEN

En attendant
Vous baillerez pour respondant
Le cordelier bien esprouvé
Lequel fut tout debout trouvé
Besongnant ma dame l'hotesse.

LA BAZOCHE

Le cordelier chault de la fesse
Luy faisoit il cela par mal,

(1) Recette.

Digitized by Google

LE PR. S.

Je croy que non.

M. RIEN

Propos final
Je advoue le faict en tout lieu,
Car ce n'est en despit de Dieu.

LE DEUX. S.

A ce propos mays aultrement
De quoy scaurez vous ne comment
Faire de malle chose bonne.

M. RIEN

Faveur par avarice ordonne
Le moyen faisant fricassée
Dont les aucteurs rendent cassée
Raison et le droict tout ensemble.

LE PR. S.

Mays Monsieur Rien que vous en semble,
De l'argent aux pauvres donné.

M. RIEN

Par statut il est ordonné
Recepte en chacune paroisse
Affin que la somme apparoysse
Justement sans aucune tache.

LE DEUX. S.

En la paroisse Sainct Eustache
Deux dames plaines de scavoir,
Commises iceulx recepvoir,
Et les bailler soubz bonne foy
Au saige primat de la foy;
Qui veult les sommes calculler

LE PR. S.

Il scayt bien les dames culler,
Premier que de bailler quictance.

LA BAZOCHE

Sur aultres cas donnons sentence
Pour rendre nos espritz contens

LE DEUX. S.

Monsieur Rien en combien de temps
Peult devenir un marchant riche

Digitized by Google

M. RIEN

Selon qu'il est fin et qu'il triche
Les ungs plus et les aultres moins.
Les affineurs prenz pour tesmoings
Riches en ung an ou en deux.
Si des aultres scavoir tu veulx,
Ce sont usuriers qui attendent
Plus long temps car leurs deniers rendent
Prouffit, mays c'est à plus longs termes
Exceptez ceulx d'espritz bieu fermes,
Qui prestent les plus grosses sommes
Comme tresoriers et tels hommes
Et baillent les deniers du Roy
A interest c'est leur arroy.

LE PR. S.

Combien d'argent vouldriez vous prendre
Pour ung procès tout instruict rendre
Concernant confiscation ?

M. RIEN

Pour mieulx faire telle action
Et rendre ennemys plus vaincuz
Je veulx cinquante mil escuz
Moyennant lesquels forgeray
Des tesmoings et m'obligeray
Vous rendre la sentence au poing.

LA BAZOCHE

De faulce monnoye faulx coing
C'est bien entendu le dispos
Venons à plus joyeulx propos
Et à matière plus civille

LE DEUX. S.

Ung gaillard officier de ville
De deux advocatz compaigné
N'a point ung escu espargné
A une masque ou macquerelie,
Qui pour la chose de laquelle
Promect en secrette maison
Produyre fresche venaison.

LE PR. S.

De faict fist telle diligence
Avec sa bonne intelligence
Qu'elle amene pour troys ducatz

Digitized by Google

La femme d'un des advocatz
Qui estait en la compaignie.
Cependant la chaulde mesgnye
Disputent et sont en debat
Qui aurait le premier combat.

LE DEUX. S.

Enfin fut dict d'accord facond,
Que le mary seroit second.
La dame en secrette manière
Entre par l'huys de derrière
Sans que personne la peult veoir

LE PR. S.

Après du premier le debvoir
Le mary dedans la chambre entre
Prest de donner ventre contre ventre,
Fort esbahy de veoir sa femme.
Qui dict lors, ha, putain infame
Es tu icy, Non ce dict elle
Je y suis venue par cautelle
Et scavoys bien que j'espiroys
Le lieu où, meschant, tu seroys
C'est assez, ainsi s'en alla.

LA BAZOCHE

Or quel remedde sur cela
Monsieur Rien?

M. RIEN

Je diz pour celluy
Recipe, qui te faict faiz luy
Il n'est vaincu n'elle vaincue
S'il est cocu elle est cocue,
Et voyla la conclusion.

LA BAZOCHE

C'est très bonne decision
De propos.

LE DEUX. S.

Rue Sainct Denys
Où sont plus d'oyseaulx que de nidz,
A une dame vigoureuse
De cueur et de corps amoureuse
D'un des moynes de Sainct Magloyre
Laisse cheoir en son oratoire

Digitized by Google

Ung billet du lieu, heure et jour
D'accomplir l'amoureux sejour.

LE PR. S.

Cela veu de bonnes façons
Par troys ou quatre bons garsons
Qui n'estaient là pour prier Dieu
Espient la dame et le lieu
Où vint le monachus crotté;
Mays Dieu scait s'il fut bien frotté
Et servy de boys et coups lours
Au lieu de baiser ses amours
Et faire ce qu'il pretendoit.

M. RIEN

Qui plus hault monte qu'il ne doibt
Il veoit de plus loing un clocher

LE DEUX. S.

Suyvant ce propos fault toucher
D'un aultre à Sainct Martin des Champs;
Desirant les amoureulx chantz
D'une dame de la grand rue
Et tellement poursuict et rue,
Que sa requeste elle luy signe;
Et pour l'accomplir jour assigne
Mays en attendant ses misteres
La dame en advertist ses freres
Qui conseillent son mary mectre
Soubz le lict, et pour myeulx congnoystre
Quant le moyne sera venu
Affin qu'il soit par eulx congneu,
Qu'elle dira belin belin.

Le mary faict au jobelin
Respondra en mouton bez bez (1)

LE PR. S.

Sans faire plus longs collibetz
Ainsi fut faict ainsi fut dict;
Le moyne poursuyvant ledict
D'amour fainct à lui presenté,
Y vint à sa malle santé
Belin dict et bez respondu
Dessus son doz fut estandu

(1) Réminiscence de l'avocat Pathelin.

Digitized by Google

Ung millier de coups de bastons,
Et ramené non en bastons
Par deux tabourins au couvent
Où fut receu myeulx que devant
Avec des verges et des fouetz.

LA BAZOCHE

C'est asses dict pour ceste foys
Il convient aultre cas comprendre.

LE DEUX. S.

A tous les moynes en puisse ainsi prendre
Et à tous les jeunes maris
Du pont au change,

M. RIEN

Je m'en ridz
Ils méritent bien telle offrande.

LA BAZOCHE

Monsieur Rien je vous faitz demande
Pourquoy le royaulme de France
N'est jamays en paix n'asseurance?

M. RIEN

Je vous respondray sur ce pas
Pour ce qu'on ne la cherche pas.

LE PR. S.

La raison

M. RIEN

Paix où tout bien sonne
Ne destruict ne gaste personne
Et n'est possible qu'homme chiche
Ou avare devienne riche,
Premier qu'un aultre n'apauvrisse
Or voyons nous regner ce vice
Et faulx que ung perde et l'aultre gaigne
Pourquoy guerre à tous maulx compaigne
Est meilleure, il le fault penser
A gens qui veulent s'advancer
Que la paix.

LE DEUX. S.

Donnez-nous conseil
Si par grand ardeur du soleil
Le plomb peult devenir argent

M. RIEN

Ouy dà et tout par ung art gent

Digitized by Google

Qui bien le bon moyen contemple
Et qui soit vray du plomb du temple
On ne faict argent seullement
Mays du fin or pareillement.

LE PR. S.

Est-il temps que le sac on lie
De la rue de Saccalye,
Chassé est qui le mal apporte
Mays de celluy qui bien rapporte
Amoureux de sa chamberiere
Qui trouva façon et manière,
De se fascher hors tout diffame
De coucher avecques sa femme
Luy estant esmeu par le membre
Feist faire troys lictz en sa chambre
Les deux pour sa femme et sa serfve
Le tiers pour luy seul il reserve;
Et de nuict sans avoir sommeil,
Va donner l'amoureux resveil
A la servante en telle sorte
Et d'une chaleur si très forte
Qui lui a faict enfler la pence.

LE DEUX. S.

Quel remedde pour recompense
De l'interest de la maistresse
Qui en porte grande destresse
Quant les faictz lui sont apparentz?

M. RIEN

Recipe. Mander les parens
Auxquels elle en fera complaincte,
Et le mary en voix non faincte
A genoulx trop myeulx qu'estre assiz
Cryera à sa femme mercys
Promectant n'y retourner plus,
Lors la faulte et tout le surplus
Sera pardonné et remys.

LA BAZOCHE

Au besoing on veoit ses amys
A cela on le peult le congnoystre

LE PR. S.

Un practicquant assez bon maistre
Qui aux forestz d'amours ardente

Digitized by Google

En la rue de la Serpente
Il a sa servante engrossée,
Ce voyant tout d'une poussée
Le Maistre à son clerc persuade
De donner l'amoureuse aubade
A la pauvre pucelle grosse,
Affin que le clerc eust l'andosse
D'espouser la mère et l'enfant.

LE DEUX. S.

Le clerc guieres ne se defend
Mais faict d'une volunté grande
Ce que son maistre luy commande
Joinct qu'il avoit en cest affaire
Acoustumé de cela faire
Et sans que son maistre en sceut rien
De long temps se congnoyssoient bien

LE PR. S.

Quant est de la fille espouser
Le clerc ne se veult disposer
Et dict nego. Remede quel ?

M. RIEN

C'est que le maistre de l'hostel
Ainsi comme vray successeur,
Demourra l'entier possesseur
De l'enfant du clerc et la mere,
Qui se joueront sans chose amere
Ensemble tout à ses despens
Eust il des chappons et des paons.

LE PR. S.

Avez vous moyens necessaires
Que les estats des commissaires
Vaillent plus que le temps passé

M. RIEN

Ouy le tout bien compassé
Et fault de toutes choses une
C'est faire la bourse commune
Et la signer comme l'on faulche
Du bon signe de la main gaulche
Pour les garder de parjurer.

LE DEUX. S.

On faict aux officiers jurer

Digitized by Google

N'avoir baillé or ny avoir
Pour office de juge avoir.
Pourquoy veu que toutes se vendent
A faire ce serment entendent.

M. RIEN

Affin de s'acoustumer d'heure
A avoir bonne bouche et seure
Et ne descouvrir les secretz
Qui sont cachez soubz leurs decretz.

LA BAZOCHE

De dire point ne me repens
Que c'est grand mal d'estre en suspendz
De sa femme ou quelque aultre chose

LE DEUX. S.

Comme un quidam qui ne repose
Jour ne nuict mays de corps et biens
S'employe et cherche les moyens
Pour trouver comme il est cocu,
Car en ce jour a broche en cul
Avec sa femme on luy a dict.

LE PR. S.

Ung jour entend que par edict
L'amoureux est en sa maison
Et faict aprester grand foyson
De viandes pour le bancquet.

LE DEUX. S.

Le mary trousse son pacquet
Et s'en va chez ung paticier
Pour myeulx son faict assocyer
Se charge de patisserye
Et s'habille sans menterie
En paticier puys se transporte
En sa maison, frappe à sa porte,
Parle en voix faincte mays je croys
Qu'il fut bien congneu à sa voix,
Car l'amoureulx desja caché
Sort et s'enfuyt bien empesché.
Le pasticier entre très bien
Fouille, cherche et ne trouve rien
Et tout confuz demoure là.

LE PR. S.

Dedans deux ou troys jours de là

Digitized by Google

Trouve l'amoureulx et lui dict
Que sa maison luy interdict
Et pourquoy. Pour un cas infame
Je scay, dict il, qu'avec ma femme
Vous besongnez. Pour ce au surplus
Mon amy n'y revenez plus
Si ne voulez gouster des vins
De la rue des Poictevins.

LE DEUX. S.

Comment peult on venir sans guerre
Plus riche que homme de la terre

M. RIEN

Il fault avoir le cueur plus dur
Plus ferme et asseuré qu'un mur,
Ne que dure pierre d'aymant
Par ce moyen facillement
Il tirera à luy tout l'or
Et l'argent de chacun.

LE DEUX. S.

Encor
Je demande comme est possible
D'avoir tel cueur.

M. RIEN

Rien impossible
N'est à l'homme qui laisse Dieu
Son amour et crainte en tout lieu
Et mectre son esprit soubdain
A aymer tout honneur mondain
Et ses plaisirs

LA BAZOCHE

C'est grande simplesse
A l'homme pour vaine richesse
Laisser Dieu, honneur et vertu.

LE PR. S.

Le temps present est abatu
Et aveuglé par avarice
Tout y va, tout tire et ce vice
Dont le commun ne se peult taire
Car il est destruict

M. RIEN

J'ay affaire

Digitized by Google

Aultre part. Si n'estait cela
Je desployeroys tant cy que là
Cent aultres milliers de receptes
Propres à monstrer des deceptes
Du monde. Or a dieu je m'en veoys.

LA BAZOCHE

C'est assez dict pour ceste foys
Grand sçavoir en vous s'assocye,
Monsieur Rien l'on vous remercye
Du bien qu'avons aprins de vous.

Bazochiens entendez tous
Je veulx en triumphant arroy,
Eslire et faire ung nouveau roy,
Comme il est coustume de faire.
Pourtant chacun pense à l'affaire
Autant les grandz que les petitz
Et faire les preparatifz;
Car ainsi comme liberalle
Je tendz à monstre generalle
Qui l'esté qui vient sera faicte
En honneur, en triumphe et feste.
Ne faillez monstrer vos bons cueurs
Qui font de la vertu approche
Tant que l'on dye par honneurs
Vive l'excellente Bazoche.

FIN.

Digitized by Google

EN PROVINCE

A TRAVERS UN ATELIER

La route s'allonge en droite ligne, semblable à une étroite bande de toile grise indéfiniment déroulée. A un bout, celui que je viens de quitter, le pont du Teil, fier de ses quatre cents mètres de longueur; à l'autre, de petites plaques blanches, disséminées dans la verdure: Montélimar, la ville au nougat. Derrière, les crêtes des Alpes dauphinoises, qu'un restant de neige dentelle d'une fine guipure blanche; à droite et à gauche, des champs verdissants, entrecoupés de longues rangées de peupliers qui semblent, en s'inclinant, murmurer mystérieusement des secrets à la brise. Des massifs épais de platanes abritent des fermes, de coquettes et riches villas, puis, pardessus les roseaux mobiles que le vent courbe et fait onduler, reluisent, comme d'immenses miroirs d'acier, les eaux du Rhône égaré dans les *lônes*. La plaine s'étend de tous côtés, vaste, luxuriante de fraîcheur et de verdure. Le regard, en la parcourant, va se heurter contre d'énormes masses calcaires qui, du nord au midi, l'enserrent comme les débris de gradins d'un cirque de géants. Derrière ces montagnes, dort, du sommeil des siècles, l'antique Helvie, au sol brûlé, avec ses grands plateaux déserts, ses gorges sauvages, ses lacs aux cîmes des monts, ses volcans encore fumants où les soleils couchants allument des flammes.

Sur les pentes escarpées que baigne le Rhône, sont accrochés des villages grisâtres, des tours découronnées, de vieux remparts branlants, et vers le midi, l'œil confond, dans la brume du fleuve, les rochers de Donzère et les profondeurs de l'azur. Un peu en amont, aux pieds des falaises, quelques points blancs: c'est la Farge, dont les ciments recherchés du monde entier vont construire Panama après avoir construit Suez.

***

— Monsieur Mallet?...

— Le peintre?... la première maison à droite, à cinq cents pas... un grand *vitrage* qui tient tout le mur, et derrière, un cheval de plâtre écorché...

« Un cheval de plâtre écorché! » J'étais sûr de ne pas me tromper; ce genre d'ornement n'étant pas d'un usage encore bien répandu dans nos contrées.

La maison touche à la route, à dix minutes de la gare du Teil. C'est une vaste ferme dans laquelle « le maître » s'est arrangé un pied à terre et un atelier. Il est là, six mois de l'année, en pleine nature, au milieu des champs, des vignes, avec ses grands bœufs blancs « tachés de roux » aussi beaux que ceux du chansonnier, peignant sur place les blancheurs d'opale des aubes, les pourpres des couchants; à deux pas de ce Rhône dont il s'est fait le peintre-historien, et dont il étudie les étranges et changeantes colorations.

La bonne, accorte et brune fillette, m'introduisit dans l'atelier. Le « maître » était aux champs, et sur le chevalet reposaient ses deux

Digitized by Google

derniers tableaux « *Les dernières Vendanges de l'Hermitage* » et « *Le Pressoir : rue de T...* » attendant, avant d'être emballés pour Paris, le dernier coup de pinceau.

Je pus examiner à loisir. L'atelier est vaste et parfaitement éclairé. La lumière entre à flots par la large baie que m'avait signalée le paysan de tout à l'heure. Je remarquai, non sans sourire « le cheval de plâtre, écorché » que son misérable état n'empêche pas de se tenir solide sur ses quatre pieds, en regardant fièrement la route qu'il domine. A travers le clair vitrage, l'œil aperçoit, comme dans un tableau lointain et vaguement esquissé, le volcan de *Chenavari*, la montagne de Rochemaure, son dike volcanique, ses ruines déchiquetées qui mordent le bleu du ciel comme un vieux peigne édenté. Sur l'appui de la baie, toutes sortes de fioles, de tubes, de petits bonshommes, de mannequins, se désossant, se désarticulant, et prenant les postures les plus étranges ou les plus drôles. Appendue au mur d'en face, une panetière de Provence, en vieux chêne, aux barreaux finement évidés, à la charnière en cuivre brillant et artistement ouvragée. Elle vient du pays de Mireille, du mas des *Micocoules* peut-être, et a gardé comme un poétique parfum de la chaste amante de *Vincent*. Tout près, un beau bahut Louis XIII, à colonnes torses, noir comme l'ébène et qui raconterait bien des secrets, s'il se faisait l'historien de tout ce qu'on lui a confié. A côté, une vieille guitare du siècle dernier, et, sans transition, des baquets, une cornue que je trouve, en me retournant, dans le tableau des *Vendanges*. Attachés au mur : un superbe dessin signé *Millet* — tout simplement — avec ces mots au bas : *A mon ami Mallet;* UN FAUCHEUR AU REPOS AIGUISANT SA FAUX. C'est la mise en action du vers d'Aubanel :

Maï n'y o gis coumo ieou per ogusa lou dal

deux lions de *Lanson*, le célèbre aquafortiste; épreuves d'art signées du maître et tirées par lui; une copie du *St-Jean-Baptiste* de Rodin...

Miss, une jeune chienne zoulou, plus noire que l'Erèbe, accourait en bondissant, et, m'ayant reconnu, me couvrait de caresses. Le maître du logis suivait : une poignée de main, et nous continuions, quelques secondes plus tard, une conversation commencée, cinq mois auparavant, sous les futaies du *Pradel*.

Miss alla paresseusement s'étendre sur son fauteuil, un fauteuil historique s'il vous plaît ou peu s'en faut et dont on me dit l'histoire. C'est le fauteuil de Mandrin. Ni beau, ni riche, ce fauteuil, en bois grossier, sans sculptures ni moulures, au dossier et aux bras droits, au siège en planchettes, recouvrant une petite caisse fermée. Mais tel qu'il est, il a reçu dans ses bras le célèbre fraudeur qu'on ne peut s'habituer encore, en Dauphiné et en Vivarais, à regarder comme un vulgaire malfaiteur. Ce fauteuil faisait partie du mobilier d'une hôtellerie de Chomérac — petit bourg vivarais à quelque distance de Privas — l'auberge de *Théoule*. La tradition rapporte que Mandrin — pour des causes qu'elle ne dit pas — faisait de ce petit bourg sa Capoue, de l'hôtellerie susdite, son quartier général, et du fautueil ici présent son siège de commandement. C'était durant tout le séjour de la bande — séjour plus ou moins long suivant les dispositions de la maréchaussée environnante — chère-lie et joyeux flons-flons dans le cabaret. On faisait danser fillettes et garçons, renouvellant les paternelles traditions du bon curé de Meudon. La guitare appendue à côté avait même origine que le fauteuil, et Mandrin lui-même avait plus d'une fois daigné pincer ses cordes.

Les maîtres naturels du cabaret passaient, ces jours là, à l'état d'invités, mais ils ne perdaient rien pour abdiquer, étant, au règlement définitif, largement indemnisés.

Mandrin considérait ces quelques jours de repos comme une trève gracieusement octroyée par lui aux gens du Roy. Il n'eût pas, pendant ce temps, consacré à d'innocentes distractions, cherché noise au commandant général de toutes les maréchaussées de France et de

Digitized by Google

Navarre, l'eût-il rencontré sur son chemin, sans défense, mais il n'aimait pas qu'on troublât ses plaisirs, et c'est ce qu'éprouva un jour un détachement de gendarmes qui vint malheureusement l'attaquer au milieu de ses joyeux ébats. Il y eut moult mousquetades et estocades. Pas un gendarme n'eut échappé, si Mandrin n'avait voulu limiter sa prise. Il fit dix prisonniers seulement qu'il condamna, sans souci de leur fatigue, à danser toute la nuit qui suivit, et qu'il renvoya le lendemain, en chemise, à la garnison de Privas.

C'était heureusement en temps chaud.

***

Miss, son fin museau allongé sur les pattes, s'était endormie, sans soupçonner le moins du monde la valeur historique de la place qu'elle occupait. Elle rêvait. De petits abois étouffés et de légers tressaillements agitaient son sommeil. Peut être son... ce qui est l'âme chez les bêtes, et qu'on n'a pu définir encore autrement que je le fais : par des points... errait il au pays des chasses, dans ce lointain Zoulouloud où elle était née. Et si les objets matériels communiquent les effluves dont ils se sont imprégnés aux pays d'où ils viennent, ce rêve pouvait bien être causé par un arc zoulou et une zagaie, appendus au mur au-dessus d'elle.

Le « maître » peignait, terminant un char à bœuf emportant les derniers raisins, peut-être, de l'Hermitage, et à chaque coup de pinceau, il me semblait voir s'avancer et rouler lentement le lourd attelage.

Je continuai mon voyage autour de l'atelier.

Trois grandes toiles remplissaient presque en entier un de ses côtés.

Les Vanniers, étude de bohémiens. C'est une de ces troupes nomades de Bohême que l'on rencontre si souvent dans notre Midi, avec leur attirail étrange de charrettes tentées, d'ânes bourrus, de vieilles mules étiques; avec leurs belles filles brunes, aux grands yeux noirs, de velours et de feu... leurs enfants crépus semblables à des angelots de Murillo, tombés du ciel dans la poussière ou la boue. M. Mallet les a peints dans un de ces paysages qu'il aime, au bord de son fleuve, tressant des corbeilles, et cueillant dans le champ même, avec un mépris absolu des lois de la propriété, les joncs nécessaires à leur industrie.

La mort de Diogène : Le cynique, couché mourant sur le rebord du chemin, au-dessus d'un ruisseau, répond au gymnasiarque qui lui demande où il veut être enseveli : *Quand je serai mort, qu'on jette ma guenille dans ce ruisseau.* Au second plan, un champ de sépulture, une maison de campagne, et, sur un rocher à pic, la citadelle de Corinthe. A parler franc, le paysage me semble un peu trop accidenté. Ce n'est peut-être pas ainsi qu'on se figure le ciel pur, les lignes harmonieuses, onduleuses, douces de l'Attique. Le tableau eut gagné à être traité plus sobrement.

M. Mallet me pardonnera cette critique; il est de ceux que l'on discute.

Le berger et le chevrier : idylle d'André Chenier qui a pour cadre une gorge du Coiron. Le site est âpre, sauvage ; il y a là des effets à la Salvator très réussis. M. Mallet s'est retrouvé au milieu de cette nature vivaraise qu'il connaît si bien, et son pinceau l'a admirablement traduite.

En face, une toile attire mon attention et la garde. Cela s'appelle : l'*Ancien port du Teil.* Au premier plan, un sol herbu, luxuriant de végétation, sol des lônes ; à droite et à gauche, des peupliers, des aulnes, des osiers, drus et pressés. Leur feuillage éclatant, d'une fraîcheur humide s'entre mêle et décrit comme un arceau de verdure. Des lianes s'entrelacent aux troncs, pendent de cette voûte, et tout cela est frais à se mouiller si on le touchait. On sent l'eau suinter dans l'herbe épaisse qui couvre le sol. A travers la voûte, au loin, un paysage délicieux, plein de lumière de couleur, d'horizon. C'est le Rhône d'abord, le fleuve toujours aimé, puis, le petit bourg du Teil,

Digitized by Google

et, derrière le bourg, les montagnes du Vivarais, d'un relief énergique, et que dore un chaud coucher du soleil.

Ce tableau fut médaillé à l'Exposition universelle de Lyon, et il le méritait certes bien.

A côté, *Une pêche sur le Rhône*, où s'enlève en vigueur, sur la ligne du fleuve, une silhouette de jeune femme suffisante au succès du tableau. Tout près, une nature morte : des courges dont on mangerait.... si on les aimait.

Des dessins à la plume, ayant le mordant d'une eau forte, se cachaient tant bien que mal dans les coins de mur, et ils avaient bien tort. Plusieurs ont figuré à l'Exposition dernière, et y ont obtenu un légitime succès.

Je me retrouvai à mon point de départ, c'est-à-dire auprès d'une table à pieds tors, sur laquelle, au milieu d'un fouillis de dessins, d'études, d'ébauches, s'étalait un trésor..... trésor que plus d'un bibliophile enviera à son possesseur. C'est tout simplement un livre de 1609 ou 1610, grand in-folio, bien conservé et complet. Je dis cela, parce que la Bibliothèque nationale n'en possède qu'un exemplaire incomplet et en mauvais état. C est intitulé : « *Dix grandes tables,* « *contenantes les pourtraicts, les cérémonies, honneurs et pompes* « *funèbres faites au corps de feu Sérénissime, prince Charles, 3e de* « *nom par la grâce de Dieu, 63e duc de Lorraine, et 3e Marquis,* « *duc de Calabec, etc., et à ses obsèques et funérailles tant en aucunes* « *chambres et Sales de l'Hostel ducal, qu'en églises de St-Georges et* « *St-François de Nancy, depuis le 14e may 1608 qu'il décéda,* « *jusqu'au 15e juillet suivant, jour de son enterrement.* »

Toute la Lorraine de l'époque apparaît dans ces planches qui sont des chefs-d'œuvres de précision, de fidélité, de netteté. Deux mois de chapelle ardente !... On se figure aisément quelles cérémonies nombreuses, quelles processions interminables, quels défilés interrompus durent se succéder pendant ces soixante jours autour du corps du « Sérénissime Prince ». C'est, en même temps qu'un trésor de bibliographie, un trésor d'histoire, et l'on peut, avec l'aide du texte, reconstruire tout entière avec ses mœurs, ses costumes, son organisation, ses coutumes, cette triple société religieuse, militaire et civile des premières années du 17e siècle.

Quelques esquisses à peine indiquées des dessins publiés par M. Mallet, dans l'*Illustration*, l'été passé, se trouvaient pêle-mêle, à côté du livre. L'esquisse trahit, dit-on, dans son déshabillé, les défauts et les qualités naturels du peintre. L'étude corrige ce que ce premier jet peut avoir de défectueux, mais, laissé brut, il est l'expression la plus certaine de la nature du talent de l'artiste.

Les esquisses de M. Mallet sont sûres, rapides; l'ensemble du dessin apparaît dès le premier trait. Pas de tâtonnements. Elles accusent, à notre humble avis la qualité dominante du peintre : le dessin.

M. Mallet est élève de Gleyre, l'auteur des *Illusions perdues*, ce chef-d'œuvre où éclatent à un si haut degré l'âme du poëte et le faire savant du peintre. Il a gardé du maître le dessin pur, la couleur délicate et en même temps vigoureuse, et une grande largeur de pinceau. Il choisit le paysage, et se fit bientôt une place honorable dans la pléiade des *jeunes*. Dès le premier jour, il ambitionna l'originalité. Un critique a pu dire justement depuis, qu'il était «éminemment personnel. » Il donne toute son admiration aux maîtres de l'école. mais s'éloigne d'eux quand il peint : il redoute l'imitation. Il veut faire, vaille que vaille, non pas du Corot, du d'Aubigny, du Courbet, mais du Mallet.

Il s'est assimilé cette nature des bords du Rhône qu'il adore, et au milieu de laquelle, abandonnant son atelier de Vaugirard, il vit la moitié de l'année et il en a fait sa chose, son ciel, son paysage. Burty l'a appelé, en 1873 « le peintre ordinaire du Rhône. »

En 1865, il exposa « *le Pèlerin et le Vieillard.* » et « *un Bâteau de charbon sur le Rhône* » Le *Pèlerin* fut remarqué. Nous nous rappelons nous-mêmes l'attention qu'il excita dans les milieux artistiques de Paris. — Et des confrères d'un haut mérite le jugèrent digne d'une

Digitized by Google

médaille. En 1869 : *Les Paysans sauvant leurs récoltes de l'inondation du Rhône* ; en 1873 : *La Navigation du Rhône*. Ce tableau recherché par un anglais connaisseur — comme il y en a tant — lord Boyn... est, croyons-nous, à la Préfecture de l'Ardèche ; en 1877 : Les *Vanneurs*, scène rustique très estimée ; en 1880 : Le *Chenavari et le Blé*, tryptique.

M. Mallet n'est pas classique, ou, pour mieux dire, académique. Il appartient à l'école nouvelle — nouvelle d'un siècle, puisqu'elle date de Joseph Vernet. — Presque toute de convention avant le grand peintre rénovateur, cette école ne voyait, dans le paysage, qu'un prétexte et un encadrement à des faits historiques ou philosophiques, et la préoccupation principale, — même chez les plus grands maîtres, — était de mettre le cadre en harmonie avec le fait. On obtenait ainsi, il est vrai, de belles et imposantes compositions, mais un paysage faux et en dehors de la nature.

L'école nouvelle s'est retrempée dans l'étude du vrai. Elle n'a pas fait de l'imitation pure, mais s'est servie des arbres, des rochers, du ciel, de l'eau comme moyens d'interprétation d'une idée, en restant toujours fidèle à la nature.

Je n'entends pas parler des naturalistes qui donnent la main aux impressionnistes ; encore moins de ceux-ci.

M. Mallet est le peintre de la nature, mais de la nature corrigée ; ou choisie dans ce qu'elle a d'harmonieux, de pensant, d'animé. Il ne fait pas jouer à son pinceau le rôle d'un objectif. Dans tous ses tableaux il y a une idée, un sentiment qui se dégage du paysage matériel et sollicite l'émotion ou la réflexion.

Habituellement et trop souvent, le paysage mange l'homme. Il n'en est pas ainsi chez lui. Paysage et personnages sont généralement dans un harmonieux rapport, notamment dans ce tableau des *Vendanges* que nous avons sous les yeux, et qu'une belle et chaude lumière d'après-midi éclaire en ce moment. Dans ce tableau et dans le *Pressoir*, les personnages, presque tous ouvriers, journaliers, ont cette attitude indifférente et résignée de gens qui accomplissent un travail payé et qui ne doivent retirer aucun profit de l'objet de ce travail. Il y a aussi ce sentiment de tristesse, de découragement, qui résulte du choix même du sujet.

M. Mallet sait mettre dans les tons généraux quelques accents habilement placés qui font vibrer tout le reste : tantôt un jeu de lumière, tantôt un personnage. Ainsi, dans les *Vendanges*, le groupe du premier plan — homme et femme — qui jette une note claire dans le fouillis empourpré des vignes : dans le *Pressoir*, la vieille femme qui, sur le balcon, lit attentivement son journal, et le rejette si naturellement — pour cause de myopie évidemment — en arrière. Cette femme paraîtrait « cherchée » en tout autre temps ; au nôtre, elle n'est que vraie : la politique ayant envahi, avec le journal à un sou, le moindre village, la moindre chaumière.

Une ligne heureuse dans le même tableau : la ligne tournante et fuyante de la rue. Nous avons vu, et ce n'était pas un effet prémédité, nous l'affirmons, une jeune femme, bien au courant des choses de l'art, se pencher, au premier aspect de la toile, pour continuer à voir... au détour de la rue.

On pourrait reprocher peut-être aux *Vendanges* une couleur pâle, timide, presque froide. Ce serait exagéré. Nous sommes en automne : c'est le matin, de légers brouillards s'accrochent encore aux lointaines arêtes des monts dauphinois. La lumière s'épand sur une immense surface, et ne peut pas produire les effets de coloration résultant de sa concentration dans un petit espace. Si le ciel est froid, c'est qu'il est vrai. L'harmonie linéaire est absolue. Le Rhône tournant et fuyant, le coteau de l'Hermitage si fidèlement et si habilement modelé, les lointains de l'horizon ; tout est à sa place. Il y a dans la distribution des tons une exacte observation des valeurs et de leurs rapports.

Le *Pressoir* conte un chapitre de la vie rurale dans les pays méridionaux.

Digitized by Google

La principale place d'un village ardéchois; derrière, la rue qui tourne et fuit. Sur le premier plan, un pressoir avec son personnel. Sa grappe écrasée laisse échapper un jus sanguinolent. Quelques écoliers en rupture d'école, regardent... A droite, un distillateur ambulant avec ses alambics en cuivre rougi. — Un tonnelier qui arrange des tonneaux, — c'est peut-être pour lui que le pressoir travaille. — Sur le balcon d'une vieille maison moyen âge, dont l'aspect pittoresque donne un cachet particulier au tableau, une vieille femme lit son journal

L'air est frais: c'est le matin, la lumière claire est comme mouillée. Le ciel, d'un bleu cru, est d'un très heureux effet.

Plus que les *Vendanges* peut-être, le *Pressoir* est peint dans des gammes chaudes, vigoureuses. Mais c'est, ainsi que nous le disions plus haut, une conséquence du sujet. La lumière qui va frappant sur une surface blanche, qui est comme emprisonnée par elle et reflétée sur un point précis, ne doit pas ressembler à celle qui se répand sur d'immenses espaces, n'est arrêtée par rien, et s'affaiblit dans l'éther.

C'est peint en pleine pâte, franchement, sans aucun artifice de métier.

Ces deux toiles marqueront certainement parmi les bonnes dans l'œuvre du peintre, et nous espérons que leur succès rassurera M. Mallet, qui, toujours mécontent, ne voit chez lui que défauts et imperfections.

Le lendemain, j'assistais à la mise en wagon des deux tableaux, et nous prenions rendez-vous pour le mois de juillet, sur les grands plateaux du Tanargue, au grand contentement de *Miss*.

Léon Védel.

BIBLIOGRAPHIE

Actes et correspondance du Connétable de Lesdiguières, publiés sur les manuscrits originaux, par le comte Douglas et J. Roman. Tome II. Grenoble, Edouard Allier, 1881.

Le goût des études historiques a suscité en Dauphiné de vaillants écrivains qui fouillent, avec un soin jaloux, les documents de nos archives et condensent leurs recherches en de remarquables travaux.

Sans fléchir un instant sous le poids écrasant de sa tâche, M. Lacroix continue de retracer, à ses nombreux lecteurs, l'histoire des communes de la Drôme: c'est-là une œuvre sérieuse qui témoigne d'un savoir aussi sûr qu'étendu. De son côté, M. Em. Pilot de Thorey a fait paraître son « *Etude sur la Sigillographie du Dauphiné;* » cet ouvrage considérable, marqué au coin de la meilleure érudition, a été accueilli partout avec une faveur peu ordinaire. M. Anatole de Gallier, qui se montre aussi élégant écrivain que chercheur infatigable, a donné à la *Revue des questions historiques* une substentielle Etude sur « *l'Assemblée constituante de 1789* ». Enfin MM. Savigné, Ulysse Chevalier, Florian Vallentin ont fondé d'importantes Revues qui, toutes, obtiennent des succès mérités, en se renfermant dans le cercle de leurs attributions.

Aujourd'hui, nous venons parler d'une récente et superbe publication: MM. le comte Douglas et J. Roman livrent au public le second volume des « *Actes et Correspondance du Connétable de Lesdiguières, publiés sur les manuscrits originaux.* »

Nous n'avons nullement la prétention d'analyser ce volume in-4° de 630 pages qui contient, du 11 janvier 1611 au 14 septembre 1626, l'histoire de notre province. Il faudrait s'arrêter pour ainsi dire à chaque document, si l'on voulait se tracer le portrait du capitaine qui s'est taillé de son épée une large place dans nos annales, et se faire une

Digitized by Google

idée de la terrible époque où grandit son incroyable fortune. Tout serait à relever dans cette correspondance si riche en révélations de toute sorte : ainsi l'on y trouve des détails du plus haut intérêt sur les assemblées tenues par les Eglises réformées à Saumur, à Grenoble, à Loudun et à la Rochelle. Les profondes blessures que les guerres de religion avaient faites à la France étaient à peine fermées : l'application de l'Edit de Nantes soulevait dans les deux partis d'ardentes réclamations, et il fallait à Henri IV, son patriotisme joint à un admirable bons sens pour relever le pays épuisé et apaiser des haines séculaires. La diplomatie qui brillait d'un vif éclat, grâce aux hommes éminents qui alors la représentaient, obtint d'heureux et féconds résultats : la publication de MM. Douglas et Roman met en lumière ses généreux efforts pour réconcilier des concitoyens qui s'égorgeaient sans merci, et les succès qu'elle a remportés.

Si le style, c'est l'homme, on reconnaîtra aisément Lesdiguières aux lignes suivantes, écrites à la date du 23 août 1619 : « Toutes fois, sire, « s'il en faut beaucoup que votre Majesté ayt esté en cela obeye, et « vosdits subjects contentez; c'est ce qui est cause, sire, que vous « recognaissant leur père, et ayans ceste prérogative de se pouvoir « dire vos enfans, ils vous adressent leurs ordinaires plaintes fondées « sur l'évidente inexécution desdits édicts en plusieurs points, et sur « les contraventions qui se font en beaucoup d'autres.

« Je vous demande pardon, sire, si je vous donne ces advis sans que « vous me le ayez demandez, vous suppliant très-humblement de les « bien recevoir; j'use en ce rencontre si important de l'honneste « liberté que peut prendre un serviteur à l'endroit de son maistre, « apres luy avoir rendu un fort long et fidelle service ». (pp. 247-249).

La fierté de ce langage peint à merveille le caractère de l'homme qui plaidait chaleureusement, auprès de Louis XIII, la cause des protestants : il fallait avoir servi la royauté avec un rare dévouement pour oser lui parler avec cette mâle franchise.

Continuons de parcourir la volumineuse mais fort instructive correspondance de Lesdiguières. En 1613, il n'était encore que lieutenant du gouverneur du Dauphiné, et la justice ne s'y rendait pas en son nom. La régente, Marie de Médicis, lui confia alors, à cause de l'extrême jeunesse du comte de Soissons, l'administration générale de la province.

« Je remercie très-humblement vostre Magesté, Madame, de la « grande faveur que j'ay reçue d'elle par l'octroy qu'il lui a pleu me « fère de cette administration. J'y ay esté reçeu avec aplaudissement « de tous les sujets du Roy en cete province, et sans contradiction « d'aucun. J'y servirey sa Magesté et la vostre en toute sincérité et « rondeur ». (pp. 35-36).

Les mêmes sentiments, comme on peut le constater, se trahissent encore, à chaque ligne.

A la page 363, nous trouvons une « *Instruction de Lesdiguières à « M. de Créqui s'en allant vers le Roi, sur son abjuration et son élé- « vation à la charge de Connestable de France.* »

La fortune de Lesdiguières fut extraordinaire en tout point : nous n'avons ni le temps, ni l'espace, pour esquisser le portrait de ce prodigieux capitaine qui, pendant un demi-siècle, résume à lui seul l'histoire de notre province. Toutefois, il nous semble téméraire d'attribuer ses merveilleux succès, comme certains l'ont tenté, à une heureuse audace, et non à du génie, car il faut se rappeler que, simple archer sous les ordres de l'illustre de Gordes, Lesdiguières est mort à quatre-vingts ans, couvert de gloire, l'épée à la main, et de plus duc, pair et connétable de France. Quant à nous, nous pensons qu'un homme médiocre n'aurait jamais mérité de si grands honneurs et rendu à son pays d'aussi incontestables services.

En 1622, à la veille de son abjuration, il priait son gendre, Charles de Créquy-Blanchefort qui allait à Paris, de tenir au roi ce langage : « Quant à ce que sa Majesté a daigné de me vouloir honnorer de la « charge de Conestable de France, je suplie très-humblemant sa

Digitized by Google

« Majesté de considérer mon âge, mon infirmité à cause de ma surdité « et aussi de mon incapacité en une charge si pezante et de tel pois, « aiant sa Majesté, plusieurs personnages en son royaume qui la peu- « vent servir plus dignemant et plus utilemant que moy ». (pp. 363 373).

Cette feinte humilité contraste d'une façon singulière avec son énergie et sa fierté habituelles : si l'on veut s'en rendre compte, on doit lire attentivement les diverses pièces relatives à son abjuration du protestantisme, abjuration qui lui valut la dignité de connétable et couronna les rêves de son ambition. Il faut encore suivre la campagne diplomatique engagée à ce sujet entre la cour et lui, pour comprendre tantôt son violent désir de posséder cette charge si enviée, tantôt les Instructions et Lettres où il allègue son extrême insuffisance. Dans toute cette affaire, on retrouve les traces d'une comédie habilement jouée de part et d'autre. En effet, les réclamations et les soulèvements des protestants avaient créé à la royauté les embarras les plus graves, elle voulut se servir une dernière fois de la puissante influence de Lesdiguières, avant de lui faire abandonner le parti auquel il devait son étonnante fortune : de là des lenteurs dans l'exécution des promesses, de là aussi les refus simulés par l'habile dauphinois.

Ce recueil contient deux lettres fort curieuses que Lesdiguières, au lendemain de sa conversion au catholicisme, et sa femme, Marie Vignon, plus tard, marquise de Treffort, adressèrent au pape, en cette solennelle occasion. On n'a pas oublié qu'elle avait perdu fort à propos son mari Ennemond Matel, grâce à la servile et coupable obligeance du colonel Allard.

Les pièces importantes abondent dans ce second volume; ainsi on en trouve une (p. 397), avec la mention suivante :

« *Propositions arrestées souz le bon plaisir du Roy, en la conférence* « *tenue à Suze les 20, 21 et 22me du mois d'octobre entre son Altesse* « *de Savoye, assistée de Messieurs les princes ses enfans, Monsieur* « *le Connestable, Messieurs le mareschal de Créqui et de Bullion*, etc. »

Par ce simple aperçu, le lecteur comprendra l'importance de cette publication : il suffit au reste de citer les personnages avec lesquels Lesdiguières entretenait sa correspondance pour entrevoir le rôle considérable qu'il a si bien rempli et le prestige qu'il a exercé durant cinquante ans. Le duc de Bellegarde, Maximilien de Béthune, fils de Sully, du Plessis-Mornay, Bellièvre, Villeroy, le duc d'Epernon, le président Jeannin, le duc de Nemours, le duc de Nevers, d'Ornano, le duc de Bouillon, Guichard Déageant, eurent des relations constantes avec le Connétable. Ses lettres au roi Louis XIII offrent un intérêt capital et celles à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, renferment des renseignements précieux sur nos alliances et nos expéditions au-delà des Alpes.

Désormais, quand un écrivain sérieux voudra retracer l'histoire du Dauphiné ou parler des grands événements de cette époque, il devra consulter ces documents si remarquables à tous les points de vue. Des Notes nombreuses et rédigées avec un soin particulier, jettent un jour heureux sur certaines questions délicates; enfin trois Index complètent à merveille ce beau travail et facilitent les recherches.

De son côté, la typographie ne laisse rien à désirer et la superbe impression de ce volume ne peut qu'ajouter encore à la réputation de la maison Allier : en résumé, nous présentons aux lettrés un ouvrage qui fait à MM. Douglas et Roman, deux érudits fort appréciés, le plus grand honneur.

Alfred Vellot.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur*.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

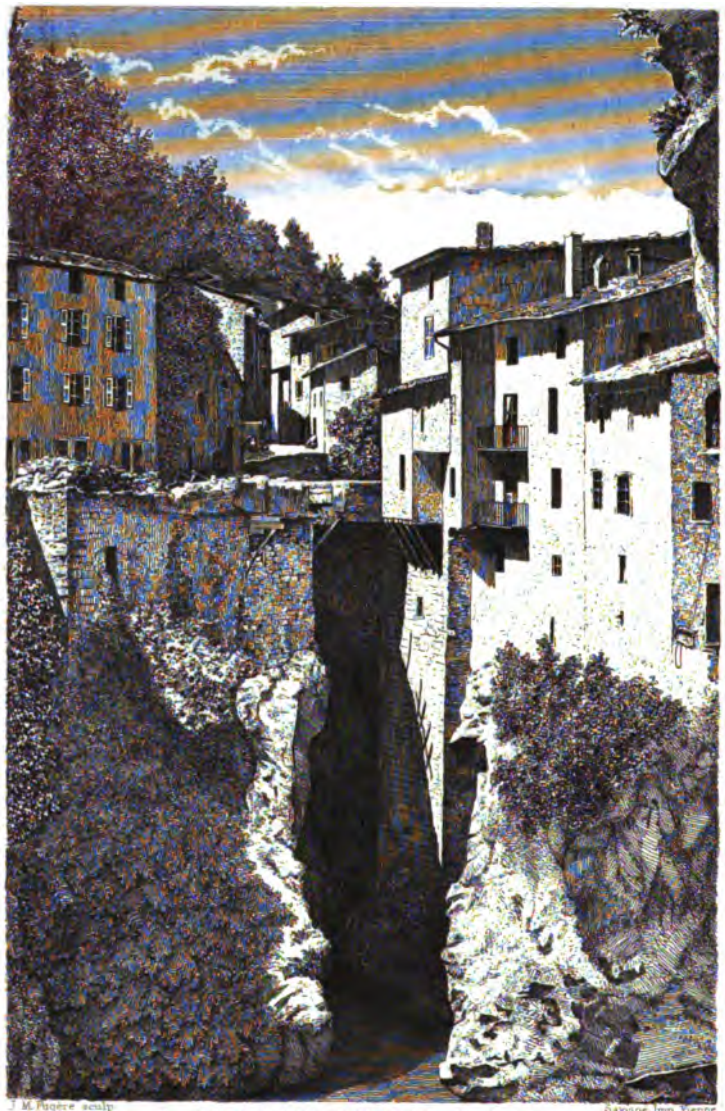

PONT-EN-ROYANS (Isère)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PONT-EN-ROYANS

(ISÈRE)

DIRONS-NOUS, pour commencer, que Pont-en-Royans est la plus jolie petite ville de l'Isère, et même du Dauphiné ? Non. Ces comparaisons louangeuses pour la localité dont on parle, sont rarement exactes sous tous les rapports. Ce qu'on ne peut nier cependant, c'est que le Pont tire de son site, des hauts rochers qui le dominent au levant, des abîmes de la Bourne qui en traverse les murs, et de la Vernaison qui s'y jette dans la Bourne, des beautés variées, des contrastes réunis dont l'ensemble se trouverait difficilement ailleurs. D'une beauté vraiment riante du côté de St-Marcellin, d'une beauté excessivement poétique et pittoresque dans son centre, il est au contraire d'une beauté sombre, sauvage, presque horrible du côté de Choranche et du Vercors.

L'avenue de Saint-Marcellin tire ses charmes d'une végétation luxuriante, de pavillons élégants, de jardins

Digitized by Google

cultivés avec art sur les bords de la route. Surtout la belle allée d'arbres et les bosquets de *Château-Gaillard* jettent sur cette entrée du Pont une fraîcheur et une jeunesse bien faites pour étonner et surprendre agréablement le voyageur.

Pour bien saisir d'un coup d'œil et contempler à son aise ce que le centre de la ville offre de pittoresque, de poétique, d'enchanteur, il faut se placer au bout de la rue du *Merle*, à l'entrée même du lieu par la route du Vercors. « Ces rangées de maisons perchées à une « immense hauteur et assises sur le rocher, ces galeries « de bois, ces balcons vacillants sur un précipice, ces « eaux limpides et verdâtres, ces arbres dont l'ombre « se projette sur la surface du gouffre, ce bruit sourd « et perpétuel de cascade, tout cela vous émeut déli- « cieusement et vous livre à mille sentiments divers. « Le second plan du tableau n'est pas moins saisissant: « ces rochers qui, formant la vallée de Choranche, se « rapprochent, encaissent le torrent et menacent d'écra- « ser sous leur chute les maisons de *Villeneuve* et du « *Merle*, la tour de l'horloge, des toits qui semblent « toucher à terre, des jardins aériens, et plus haut ces « ruines de fortifications dont la silhouette se détache « si nettement sur l'azur du ciel; où trouver un paysage « plus riche et plus fécond en accidents ? Là, on admire, « on jouit sans lassitude; et, ce qui rend encore l'admi- « ration plus forte et plus vive, c'est que vos réminis- « cences, fussiez-vous cosmopolite, ne vous offrent « rien qui ressemble à ce que vous avez sous les yeux. « Quel spectacle étrange que celui de ces seaux qui « descendent, puis plongent dans l'abîme, mus par « une main cachée et mystérieuse (1) ».

Mais l'esprit est absorbé par un spectacle gigantesque et étrange, le cœur est saisi d'effroi, quand, débouchant

(1) *Lettres histor. sur le Royans*, par l'abbé Vincent, p. 128.

Digitized by Google

de la rue étroite du *Merle*, on arrive sur le pont non moins étroit qui relie cette première partie de la ville à la partie principale, située à droite de la Bourne. L'impression est encore plus vive, lorsque, descendant au contraire le cours capricieux de cette rivière pour aboutir au même point, on voit les maisons hardiment perchées, comme le pont lui-même, sur les anfractuosités des rochers presque taillés à pic qui bordent la rivière. L'œil et l'oreille sont également frappés de ces mouvements fougueux et retentissants d'un courant vertigineux et écumant, sans cesse brisé contre les parois des rochers qui l'encaissent ou contre les blocs détachés qui gisent dans son lit. Quant au pont qui rattache cette avenue, comme celle du *Merle*, à l'intérieur de la ville, il est jeté sur un précipice de 150 pieds (1). Là, le lit de la rivière, de plus en plus resserré, forme un gouffre de 12 mètres de profondeur appelé *le Picart*. L'habitude seule de voir cet abîme au fond verdâtre et mugissant, peut lui enlever ce qu'il a d'effrayant.

On le voit, peu ordinaire est l'intérêt qu'offre le Pont-en-Royans par l'extrême variété et l'étrangeté de ses sites. Mais l'étude de son passé présente également à l'historien des phases curieuses et dignes d'attention, des scènes successivement dures et douces, déchirantes et joyeuses. Aussi en recueillerons-nous ici les principaux traits.

Et d'abord, que dire de la fondation de cette ville, des causes qui y ont contribué, de sa date ?

Il est certain que le Royans fut habité à l'époque gauloise. Des médailles et des inscriptions de cette époque, qu'on y a découvertes, mettent la chose au rang des faits définitivement acquis à l'his-

(1) C'est le pont reproduit dans la gravure ci-devant.

Digitized by Google

toire (1). Les monuments qui y signalent le passage et le séjour prolongé des Romains sont fort nombreux (2). Mais tout cela ne nous autorise nullement à dire qu'une agglomération existait sous les Gaulois ou sous les Romains dans le lieu où nous trouvons plus tard le Pont. Voici tout ce qu'on peut dire de plus vraisemblable sur la fondation de celui-ci :

« Les habitants du Vercors, pressés par le besoin de « pourvoir à leur subsistance, songèrent à tirer profit « de leurs belles forêts ; longtemps le commerce des « bois fut leur unique soutien. Un pont jeté hardi- « ment sur la Bourne, à l'endroit où cette rivière « semble encaissée entre deux rochers d'une hauteur « effrayante, facilita admirablement leurs transactions « avec le Royans. Des entrepôts nombreux furent « créés sur les deux rives, et bientôt il se forma tout « autour une population vivant du trafic des bois et « des autres marchandises descendues de la montagne. « Cette agglomération fut désignée naturellement sous « le nom de *Pont;* et il y avait justice en cela, car, « sans ce pont, tout transport, tout échange de den- « rées devenaient impossibles (3) ».

Mais, à quelle époque se développa cette population industrielle ? Ce mouvemement s'opéra certainement avant le XIe siècle, puisque pendant le courant de celui-ci on voit le Royans déjà divisé en paroisses, muni d'églises (4), et possédé en *principauté* par Ismidon,

(1) Chorier, *Hist. gén. du Dauph.*, I, 11-2 et 126; — Chalieu, *Mémoires sur div. antiquit. du départ. de la Drôme*, 94-100; — Delacroix, *Statist. de la Drôme*, 2 ; — E. Lacour, *Ventia et Salonion* dans la *Revue archéologique*, 1861 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de la Drôme*, IV, 387-92; — F. Vallentin, *Divinités indigètes du Vocontium*, 14-22 et 79-81 ; — *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, IV, 339.

(2) L'abbé Vincent, *op. cit.*, 5-9 et 55 ; — E. Lacour, *loc. cit.* ; — *Bull.* cit., II, 199; III, 69, 222, 361 ; IV, 156-7; X, 366; — *Notice histor. sur la famille Terrot*, p. 74-5.

(3) L'abbé Vincent, op. cit., 56.

(4) *Chartular. Sti Barnardi Roman.*, ch. 16 bis, 114, 161 ; — *Chartul. Sti Hugonis Grationopol.*, A. 34; C. 1; — *Cart. des Ecouges*, ch. 1 ; — *Bull.* cit., IV, 445 ; IX, 5-6.

Digitized by Google

tige de ces Bérengers qui allaient se perpétuer si longtemps dans le Royans avec le Pont pour capitale (1).

Du reste, cette supériorité attribuée au Pont lui vint peut-être moins de l'importance numérique de ses habitants, que de celle de sa position facile à fortifier et à défendre. Dans ces temps d'anarchie politique, d'indépendance et de lutte entre des seigneurs voisins, un abri contre une attaque subite, contre une surprise, était de première nécessité pour le seigneur et pour ses vassaux. Or, le Pont joignait à merveille l'avantage d'une défense facile et forte à la facilité de la culture et du négoce dont vivaient ses habitants.

Dès le XIe siècle donc, ce bourg marquait sur la carte du Dauphiné. Il était dès lors couronné du château-fort dont la crête rocheuse du levant supporte encore de nombreux débris. Perchée comme l'aire du vautour, entre le ciel et la terre, cette citadelle dominait par sa position le Pont, la vallée de Choranche et la route du Vercors. Aussi croyons-nous que c'est là, où dans la *Corbeille*, château d'accès moins aride et plus rapproché du bourg, que résidèrent les Bérengers, avant qu'un peu de sécurité leur permît de jouir des avantages de la villégiature dans le château de la Bâtie, à Saint-Laurent-en-Royans. C'est au Pont qu'ils avaient leurs juges, leurs châtelains, leurs notaires et autres officiers. Le ressort de ces divers offices eut d'abord une étendue considérable. Plus tard, des aliénations le réduisirent aux paroisses de Prêles, Choranche, Châtelus, Echevis, Saint-Laurent, Sainte-Eulalie et Laval-Saint-Mémoire, auxquelles d'autre part s'adjoignit Rencurel au milieu du XIIIe siècle. Aussi le Pont acquit sous tous les rapports une prépondérence incontestée sur les bourgs et villages voisins, et vit sa population augmenter, et partant ses rues s'allonger d'un jour à l'autre.

(1) *Chartul. S. Barnardi*, ch. 3 bis, 4; — *Chartul. S. Hug.*, A, 34.

Digitized by Google

Mais, voici des événements qui modifient quelque peu sa situation. Albert, seigneur de Sassenage et général des armées de Philippe de Valois en Poitou, étant mort en 1339 et sans postérité, Henri Bérenger, fils d'Aimar et de Béatrix de Sassenage, sœur d'Albert, est appelé à lui succéder. François de Sassenage, son aïeul maternel, l'avait institué son héritier par substitution, à la charge de porter le nom et les armes de Sassenage. Toutefois, Henri ne pouvait entrer en possession de la terre de Sassenage sans que le dauphin, suzerain de cette seigneurie, et qui l'avait prise sous sa main en prétextant un droit de fief, ne la lui eût relâchée. Quelque manifeste que fût le droit de Henri, celui-ci n'obtint levée de la *main-mise* qu'en se soumettant à l'hommage envers le dauphin pour la terre du Pont. Il protesta ensuite contre une transaction qu'il n'avait signée que par force ; mais, convaincu de l'inutilité de la résistance, il se déclara vassal du dauphin en janvier 1343. Il est vrai que, pour dédommager Henri, le Dauphin lui confirma l'exercice de la justice dans les terres du Pont, de Rencurel, de Châtelus, de Sassenage, de Veurey, de Laborel et de Saint-André-en-Royans, et lui accorda la création d'un juge de *premières appellations* dans sa terre de Sassenage et les lieux susdits. Il s'engagea de plus à ne faire aucune nouvelle acquisition dans ces mêmes terres. C'est ce que nous apprend un acte du 10 janvier 1343, dont Boissieu nous a conservé le texte (1). Bien plus, un sentiment d'amitié, peut-être de justice, porta le dauphin à remettre à Henri de Sassenage, le 26 mars 1349, tous les biens et rentes acquises avant 1343 entre les rivières du Cholet, de la Vernaison, de la Bourne et de la Lyonne.

(1) Boissieu, *De l'usage des fiefs*, édit. de 1668, p. 95-8; — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, II, p. 319.

Digitized by Google

Cependant la terre du Pont fut aliénée par Jacques de Sassenage, qui la vendit vers 1488 à Philibert et Jean d'Arces et à Louis Loras, écuyer, pour le prix de 3,000 écus d'or. Mais la vente à laquelle Jacques n'avait consenti que dans la nécessité de secourir son parent, le marquis de Saluces, en guerre avec le duc de Savoie, était sous réserve de rachat. Louis, fils de Jacques, racheta en effet, en 1505, au profit de François, son frère, « pour ses droits successifs », cette terre, qui fut érigée en marquisat par lettres de janvier 1617 (1), et resta dans la maison de Sassenage jusqu'à la Révolution.

Les Bérengers avaient transporté leur résidence habituelle au château de Sassenage vers 1340. Cet éloignement nuisit au relief et à la célébrité du Pont. Il paraît même avoir, sinon arrêté, du moins considérablement ralenti le développement de sa population. L'évêque, en visite en 1399, n'y trouvait que 80 feux ou ménages; et ce chiffre n'était encore monté qu'à 100 en 1497 (2).

Cependant, dès le milieu du XVIe siècle, « le Pont est « appelé à jouer un grand rôle; il compte parmi les « places fortes de la province; son importance com- « merciale, sa position militaire et topographique le « font sortir de sa vie obscure et cachée, pour le jeter « au milieu des plus grandes agitations : guerres civiles, « haines violentes, pillages, incendies, troubles reli- « gieux, lui arrivent en même temps. Ses malheurs lui « valurent une grande mais triste célébrité; il n'y avait « pas capitaine ou chef de bande qui ne connût Pont- « en-Royans, et n'eût brisé une lance sous ses murs « crénelés. La petite cité avait traversé le moyen âge

(1) Chorier, *Hist. de la maison de Sassenage*, p. 62 et 65; — Boissieu, op. cit., pp. 254 et 396-8; — Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, II, 393.

(2) Chevalier, *Visites pastor. de Grenoble*, p. 88; — Marion, *Cartul. de St-Hugues*, supplém., p. 360.

Digitized by Google

« sans en connaître les secousses et les perturbations ;
« maintenant, une carrière de sang et de larmes s'ouvre
« devant elle (1).

Pris par Montbrun, chef des Huguenots, qui y laisse garnison en 1560, il fut repris en 1568 par de Gordes, général catholique, qui voulut d'abord en démolir le château, afin de lui épargner un nouveau siége. Mais, des événements ayant rendu inutile le décret qui supprimait cette place, le château resté debout fut confié à une garnison aussi dévouée que peu nombreuse.

En 1573 le gouverneur du Dauphiné y avait envoyé cinq enseignes d'infanterie, qui, accueillies avec enthousiasme, rassurèrent la place. Mais Montbrun s'en empara de nouveau, au milieu d'un effroyable carnage, et se retira vers Die, après avoir laissé au Pont une garnison intrépide.

Celle-ci avait cédé la place à des troupes catholiques, quand, en 1574, ces dernières furent obligées à leur tour de le rendre à des protestants, commandés par un capitaine Montbrun, fils d'un barbier du lieu. Toutefois, un corps considérable de troupes royales, parti de la Sône le 20 mai et arrivé au Pont à la pointe du jour, n'y trouva pas de résistance. Cinq ou six hommes seulement se jetèrent dans la *maison-forte* de « *la* « *Corbeille*, à laquelle incontinent le feu fut mis à la « porte ; furent pris et tués. L'on pilla entièrement la « ville, lequel pillage fut cause d'un malheur à ceulx « qui demeurèrent en garnison audit lieu sous le com- « mandement du capitaine Collomb (2) ». En effet, neuf jours après, le fameux Dupuy-Montbrun, descendu des montagnes, arriva à la tête de 1500 hommes et fit une horrible boucherie ; après quoi, les huguenots quittèrent le Pont avec leur butin et regagnèrent les montagnes.

(1) L'abbé Vincent, op. cit., p. 59.
(2) *Mémoires* (manuscrits) *d'Eustache Piémont*.

Digitized by Google

Le 22 juillet 1577, de Gordes était campé devant le Pont; mais le siége fut soudainement levé, et Bounier, capitaine de Romans, se mit à ravager le Royans avec des protestants venus des montagnes, surprit le Pont et y mit garnison. Les habitants, catholiques et huguenots, irrités d'une occupation brouillonne « qui empê-« chait le commerce » et les ruinait à pure perte, « le « mirent hors du château et de *la Corbeille*, sans « l'offenser, et le prièrent de les laisser vivre en paix. « Il se retira à la Chapelle-en-Vercors », mais pour rentrer bientôt au Pont, et y tuer par surprise « Pate-« flard, brave soldat, ainsi qu'il ouvrit la porte, et « deux autres de quatre qu'il avait avec lui (1) ».

La mort de Pateflard fut vengée. Pontois et voisins assiégèrent pendant deux jours Bounier et une douzaine de soldats dans le château, que ces derniers furent obligés de rendre, faute de vivres. Laprade, qui arriva quelques heures trop tard pour secourir Bounier, n'eut qu'à s'en retourner avec ses soixante argoulets.

« Au commencement de mai 1579, le peuple du « Pont-en-Royans, où commandait le sieur d'Alliers « pour les huguenots, bien qu'il fut catholique, se « voyant toujours en la sujétion d'une garnison qui « empêchoit le libre commerce en leur ville, se délibé-« rèrent de prier le sieur d'Alliers de casser sa garnison « et renvoyer et donner congé à ses soldats, et que, « s'il ne le faisoit, ils le fairoient eux-mêmes. Ils dirent « chose qui devoit être exécutée sur-le-champ. Ledit « sieur d'Alliers, se voyant foible, fit belles promesses « et la douce farine, et secrètement envoye au capitaine « Bounier luy amener quarante soldats pour quelque « occasion; ce qu'il fit promptement. Et étant arrivés, « donna une charge sans dire mot à ceux qui l'avoient « prié. Un capitaine nommé Quatre-Dents fut tué, étant

(1) Ibid.; — *Bullet*, cit., X, 40.

Digitized by Google

« marié audit Pont. Les Glenats et autres se sauvèrent, « et ont été longtemps fugitifs durant le gouvernement « dudit sieur d'Alliers (1).

On voit que les protestants tenaient solidement le Pont-en-Royans, et il leur fut laissé par la conférence du Monestier-de-Clermont, réunie le 4 novembre 1579, qui eut du moins le mérite de tenter la paix. Mais, comme elle condamnait à l'inaction des gentilshommes et des capitaines avides de pillage, ses fruits furent de courte durée. De nouveaux troubles de la part des huguenots du Royans engagèrent le duc de Mayenne, gouverneur du Dauphiné, à s'emparer du Pont et de Beauvoir. Il y envoya Jean d'Arces, dit Livarrot, à la tête d'une armée nombreuse et bien pourvue d'artillerie, en septembre 1580.

« Ceux du Pont, voyant venir l'armée, mirent eux-« mêmes le feu à *la Villeneuve* et rompirent le Pont, « faisant mine de tenir bon; mais enfin ils abandon-« nèrent, et, se retirans au château, n'y eut qu'un « huguenot tué et un soldat de Liverot blessé ». Puis, « l'armée s'achemina à Beauvoir, » dont « le fort » et « la ville » capitulèrent après 7 jours de siége. Une des conditions de la capitulation était que d'Allières rendrait « le château du Pont, pour éviter la ville du feu ». L'armée demeura campée huit jours de plus, « atten-« dant si ceux du Pont rendroient le château, ou non. « Mais, étant obstinéz, la ville fut toute brûlée, de quoy « fut grand dommage ». Enfin, « le conseil trouva bon « de n'amuser l'armée à assiéger le château du Pont, « car il ne pouvoit faire grand mal, la ville étant « brûlée »; et l'armée partit pour le célèbre siége de la Mure, laissant Beauvoir à la garde de M. « de Beau-« cressant ».

Cependant, « au Pont-de-Royans, les huguenots qui

(1) *Mémoires*, cit.

Digitized by Google

« s'étoient retiréz au château firent recouvrir la maison-
« forte de *la Corbeille*, ne se contentans pas que la
« ville eût été brûlée. Toutefois, ils n'osoient faire
« aucune course, à cause de la garnison de Beauvoir ».

On en était là depuis près de six semaines, quand,
« le lendemain de la St-Martin 1580, advint au Pont-
« de-Royans une dispute entre ceux du château contre
« un nommé le sergent Port qui était à Monsieur
« d'Alliers, gouverneur du Royans, et ceux qui étoient
« dans *la Corbeille*, bien qu'ils fussent tous d'un party.
« Pour apaiser la querelle, ledit sergent Port, qui avait
« le commandement du château, descendit à *la Cor-*
« *beille*. A son retour, Pivert (1), qui était enfant du
« Pont, avec les autres du château, lui fermèrent la
« porte au nez, disant qu'il allât *pêcher d'huîtres* ail-
« leurs ». Port, « bien fâché, se retire à *la Corbeille*
« et en donne avis à M. d'Alliers, qui étoit à Die, vers
« Mgr le Prince de Condé, qui revenoit d'Allemagne,
« où il n'avoit point pu avoir de forces sans argent.
« M. de Beaucressant, à Beauvoir, eut avis de cette
« tragédie, et y envoya promptement un tambour, et
« fit porter paroles secrestes de mil escus pour leur
« vin, s'ils lui rendoient la place. Ils luy promirent de
« le faire. De quoy mondit s^r de Beaucressant donna
« avis à M. le duc et à la cour, qui le prièrent d'y
« tenir la main. Monsieur d'Alliers, averty que son
« sergent étoit hors le château, s'en vint de Die avec
« Bounier et le ministre Denys, et allèrent au château
« avec certains de leur suite. Ledit sieur d'Alliers,
« Bounier et le ministre y entrèrent, non les autres, et,
« après belles remontrances de recepvoir ledit sergent
« Port, dirent qu'il ne leur commanderoit jamais, et
« qu'ils étoient assez suffisants pour le garder. Le
« ministre leur fit un presche du mal qu'apporte la

(1) *Var.* Pinet.

Digitized by Google

« division et d'être sans chef, car le chef gouverne le « corps, et que, puisqu'ils ne vouloient le sergent Port, « qu'ils prinsent tel que Mgr le Prince de Condé y « voudra pourvoir. A quoy, pour les renvoyer, dirent : « *hé bien, si Mgr le Prince y pourvoit d'homme agréa-* « *ble, nous obéirons*. Et, là-dessus, s'en retournèrent à « Die pour y faire pourvoir. Mais, pendant leur voyage, « M. de Beaucressant, ayant mandé quérir gens à « St-Antoine et ailleurs, fut dedans le château, où il « mit un sien frère pour y commander avec 25 soldats, « et ceux de *la Corbeille* s'enfuirent. Pivert (1) et « autres demeurèrent audit château et reçurent ce qui « leur avoit esté promis. Cela rendit les huguenots bien « tristes et plus fachéz que de la perte de Beauvoir (2)».

Ces nombreux échecs ne purent ébranler la ténacité des huguenots à garder Pont-en-Royans. Ils l'attaquèrent de nouveau après le départ du duc de Mayenne. Le capitaine Pierre, qui en commandait le château au nom du roi, soutint le siége avec une rare habileté ; mais, un jour qu'il avait fait une sortie contre les assaillants, il fut cerné et obligé de remettre son épée. Les protestants victorieux ramenèrent leur prisonnier dans la ville et mirent garnison au château et à *la Corbeille* (3).

Cependant, le « 25 juin 1586 arrivèrent au Royans « les régiments des sieurs de Ramefort et Baron de la « Roche revenants de vers La Mure. Ils allèrent atta- « quer le Pont-de-Royans duquel les huguenots aban- « donnèrent et gagnèrent au pié. Les huguenots y « perdirent 40 chevaux et quelques hommes »; ce qui n'empêcha pas que le jour de Noël de la même année une cinquantaine de huguenots conduits par le sieur de Frize, qui commandait alors pour leur parti au Pont-

(1) *Var*. Pinet.
(2) *Mémoires* cit.
(3) L'abbé Vincent, op. cit., p. 88.

Digitized by Google

en-Royans, étant entrés subitement dans l'église de Saint-Antoine de Viennois, sur la fin de la grande messe, ne prissent « Monsieur le Sous-Prieur de Reyverolles, « M. le Commandeur de Charny et le curé de Roybon, « M. de Rostain avec ses deux chevaux, le châtelain « Avisson, frère Pierre Aubujoux, Claude Dubois, « Pilloton le Bret, de Vinet, Jean Villon ». Ces pillards s'en allèrent soudain et menèrent leurs captifs « au « Pont-de-Royans, au château ». On laissa cependant aller « Jean Villon et le Bret, leur donnant charge « de retirer neuf manteaux qu'ils avaient laissez en la « maison dudit sieur de Frize »; mais on « les aran- « çonna tous, fors M. de Rostain, que M. de Cugi « fit rendre, mais lui coûta son grand cheval ».

Le sieur de Frize était de Saint-Antoine, ce qui explique pourquoi le notaire Piémont, dont nous exploitons les précieux mémoires, continue son récit en disant : « Voilà un bon patriote ! » Du reste, pour édifier pleinement les lecteurs sur la valeur du *patriotisme* de ce sieur de Frize, notre chroniqueur ajoute : « Il a depuis fait faire deça, par une formillière de « larrons d'où il se servoit, des courses de nuit pour « surprendre et les uns et les autres. Ils prindrent « sieur François Mignon, d'où ils eurent cent écus ; « Bouverot, d'où il eut 500 écus : somme que à guerre « ouverte il s'étoit rendu ennemi de la ville » de Saint-Antoine. Plus tard, « pour punition de ce fort fait, le « dit sieur de Frize, après être sorti dudit château du « Pont et retiré en sa maison à St-Antoine, par ceux de « la même religion, il fut épié à St-Antoine le propre jour « de Pâques, 11 avril 1599, pour être saisi prisonnier, « et se sauva à la fuite. Dieu ne laisse rien impuni ».

Saint-Antoine n'était d'ailleurs pas le seul théâtre des déprédations des huguenots du Pont-en-Royans. Ainsi, un jour ceux-ci « en nombre de 35, conduits par « Bibat, vindrent de nuit au château de Saint-Paul

Digitized by Google

« près de Romans, par le moyen du pétard que Bibat « fit jouer, entrèrent dedans, pillèrent le chasteau et « prindrent le chastelain Perret, qu'ils menèrent au « Pont-du Royans et lui demandoient 4,000 écus.

Cependant, les catholiques, émus de ces excès, voulurent y mettre fin. « Le dimanche 11e janvier 1587, « sur l'heure de l'aube du jour, le seigneur de la « Baulme avec 300 arquebusiers prins de Valence, « Romans et autres lieux avec quelques cavaleries, « donnèrent dans le Pont-de-Royans, où était la com- « pagnie du sieur de Cugi pour les huguenots, de gens « de cheval et quelques hommes de pié, tellement que, « donnant aux barricades, elles furent emportées et la « ville gagnée, de sorte que les catholiques gagnèrent « tous les chevaux des huguenots et leurs bagages, et « rachetèrent le châtelain Pierre qu'ils tenaient prison- « nier ». M. de Cugi se sauva à pied. « Ceux du châ- « teau ne voulurent jamais sortir. Les religieux étaient « encore prisonniers et mis à rançon par Frize : M. de « Charny à 120 écus, les autres trois pour 600 escus, « le châtelain et Dubois pour 60 écus. L'on mit le feu « encore dans la ville pour la haine des ravages qu'ils « faisoient ».

Quelques jours après, « le capitaine Chastain, enfant « de Beauvoir-en-Royans, avec une quarantaine de « soldats, entreprint de saisir le château du Pont, et « de nuit vint surprendre un petit fort qui commandoit « audit château, mais étant mal fornis et ayant mal « préveu à son fait pour vivres ». L'entreprise aboutit « à la « mort de catholiques ». Aussi en avril 1587 les « coureurs du Pont » venaient encore infester les environs de Saint-Antoine, où ils prirent un paysan, qu'ils « menèrent au Pont, où ils lui firent payer 40 écus de « rançon ». En octobre suivant, « 50 chevaux de la « compagnie de M. de Cugi » allèrent « à Lens, à la « maison de M. de la Saulne, qu'ils pétardèrent et

Digitized by Google

« prinrent son fils et saccagèrent ce qu'ils purent ». Après quoi, Frize tint « ledit fils du sieur de la Saulne « en une cave sous sa chambre, au château du Pont, « bien trois mois, et fallut bailler 4,000 francs. Autres « certains brigands ayant passéz la rivière, prindrent « Antoine Rochon à Montagne; autres, de côté de « St-Bonnet-de-Vaut-Clérieux, au mandement de Mont- « Rigaud, prindrent Jean Arthaud, de Saint-Antoine, « le fils de Nicolas Jouvenet et de François Lionnard, « et les menèrent au Pont, fors Rochon, qui se sauva « de nuit ».

En décembre 1587, les huguenots du Pont firent une sortie au-delà de l'Isère, au-dessus de l'Albe. Ils tuèrent 7 soldats au capitaine Bonnet. Poursuivis à leur tour jusques « au port de Beauvoir, ils y eurent 8 hommes « noyés et deux tués dans le batteau ; 18 chevaux qui « étoient à bord d'eau furent pris et emmenés à Saint- « Marcellin. Si le lieu eût été commode, il ne se fût « pas échappé un huguenot. Cela leur fit serrer leurs « courses quelques jours ».

En février 1588, M. de Charpey tuait encore treize soldats et prenait quarante chevaux à Cugi, qui se sauvait au Pont, ainsi que Frize, Bibat et Rebut. La même semaine, Soubreroche allant de Die au Pont, eut douze hommes tués sur place, plusieurs blessés, et presque toutes ses armes enlevées par Germont, capitaine catholique, qui occupait Saint-Jean-en-Royans, où celui-ci se retira « en lieu fort », avec son butin.

Le 12 mai suivant, « huit soldats du sieur de Goute- « frey, gouverneur de St-Marcellin, étant allés à la « guerre sur quelque passage du côté d'Armieux, sur le « point du jour, découvrirent onze soldats du Pont, qui « menoient chacun un païsan prisonnier, qu'ils avoient « pris à Royaumont et par les villages, se retirans, « étant tous attachéz. Etant chargéz des huits, ils se « mirent en telle fuite, qu'ils abandonnèrent leurs

Digitized by Google

« prisonniers, se jetèrent à l'eau et s'en noya quatre,
« en prindrent trois des prisonniers et un des soldats,
« qu'ils menèrent à Saint-Marcellin ; les autres prison-
« niers tous attachéz se sauvèrent ».

Le 25 juin 1588, « le sieur de Ratierre, qui étoit de
« la garnison de St-Marcellin, capitaine d'une compa-
« gnie d'argoulets à cheval, voulut aller courir avec
« une trentaine de soldats jusques au Pont-de-Royans,
« laissants leurs chevaux à St-Marcellin, et donnèrent
« jusques aux portes du Pont, là où ils prindrent trois
« prisonniers. Au retour, pour mauvaise conduite, ils
« s'amusèrent à boire à Saint-André, et les huguenots
« ayant découverts combien ils pouvoient être, les
« suivirent, les uns à cheval, les autres à pied, et les
« attrapèrent au bois de Claye. Le sieur de la Ratière,
« commençant à grand pas à se retirer au Port de la
« Saulne, où les bateaux les attendoient, et alloient
« toujours les chargeant en queue, au lieu de faire
« ferme, ils perdirent cœur et fuirent aux battaux, où
« voulant sauter quasi tout à un coup, s'en noya douze,
« sept de tués, sept de prisonniers. Le reste se sauva
« dans le bois ».

Après de nombreuses courses des huguenots du Pont sur la rive gauche et sur la rive droite de l'Isère, une trève fut conclue le 20 mars entre Alphonse d'Ornano, lieutenant général en dauphiné, et Lesdiguières. Mais de Cugi, toujours gouverneur du Royans pour les protestants, ne cessa pas pour cela de guerroyer. On le trouve, vers la fin de mai suivant, portant hors du Dauphiné ses armes impatientes, et allant, de concert avec des capitaines catholiques, prendre « la ville « d'Andance, au bord du Rhône », pour échouer ensuite devant « Coindrieux ».

Le 15 septembre suivant, Lesdiguières et d'autres de son parti descendirent au Royans, où ce célèbre chef logea au château de *la Grange*. Le lieutenant-

Digitized by Google

général Alphonse d'Ornano s'y étant rendu, il fut traité « de faire la guerre contre Romans, Bourgoin et Moy- « rens, que ceux du party des princes appeléz Guizards « tenoient ». Mais ce ne fut pas la fin de la domination des huguenots au Pont, car le « 17 janvier 1590 le « reste de la compagnie du sieur de Verdun, qui était au « Pont-de-Royans, avec partie de la compagnie de M. « de Cugi, son beau-père, s'assemblèrent à Dionnay « avec les autres », puis « passèrent outre du côté de « Bressieux »; et le 17 juillet suivant « le sieur de « Verdun » était encore au Pont, d'où il faisait piller à Saint-Antoine des bœufs, des brebis et des chèvres, qui furent vendues audit Pont, sur l'ordre du même sieur de Verdun. Celui-ci devait être poursuivi; on obtint contre lui un décret pour le « faire venir à « compte »; mais les sergents royaux refusaient de faire « les notifications », et il fallut que le « Président « St-André » donnât pour cela « un archer de Prévôt », qui alla les faire au Pont.

Le 16 août 1590, au lieu de comparaître à Romans pour le fait en question, il envoya « le capitaine Mon- « duisant, son lieutenant, avec 18 argollets, jusques aux « portes de la ville » de Saint-Antoine, « prendre le « bétail qu'ils purent », et « l'emmena au Pont ». Sur ce, le Président de Saint-André lui écrivit de ne pas molester ainsi Saint-Antoine; mais il ne répondit rien. Le « sieur de St-Ferréol » lui écrivit dans le même sens, et de Verdun se contenta de mettre au dos de la lettre :

« Monsieur, ceux qui vous ont fait entendre que mes « soldats les ont ravagéz, ont menti. S'ils sont de ma « qualité, je les ferai mourir pour revenche; si non, « cent coups d'étrivières. Je commande au Royans en « l'absence de M. de Cugi; je permets bien lever des « assignations qui ne sont pas plus ny si liquides que « celle que je demande aux habitants de St-Antoine. « Ils se sont bien gardéz d'en présenter requeste à

Digitized by Google

« M. Desdiguières, auquel je suis serviteur. A M. de « Saint-André, à M. le baron de la Roche, et à vous, « s'il vous plait, pour votre particulier (1) ».

Du reste, Cugi, par lui ou ses lieutenants, rançonnait bien d'autres pays. Encore en 1590, on le voit sommer les consuls de Bouvante de lui fournir en contributions du vin, du blé, des moutons, de l'avoine et autres provisions à l'usage de sa table et de ses chevaux.

« Cette même année, ajoute M. l'abbé Vincent (2), « les habitants de Pont-en-Royans assistèrent à un « spectacle dont le souvenir me fait dresser les cheveux « sur la tête. Les différents partis, qui s'étaient servis « des haines et des divisions intestines comme d'un « marchepied pour arriver au pouvoir, se mouraient « sous les coups et les rudes étreintes de Henri IV; « mais les passions qu'ils avaient soulevées se manis- « festaient encore d'une manière effrayante, et se tra- « duisaient en actes de la plus odieuse barbarie. La « férocité du baron des Adrets, sa rage contre l'Église « et ses institutions, sa soif du sang humain, semblaient « revivre dans la personne de quelques réformés, irri- « tés sans doute des tendances de Henri IV vers le « catholicisme. Jugez-en plutôt par cet épisode de nos « annales royannaises au XVIe siècle. Duverdet, capi- « taine huguenot, accourt de Die à Saint-Antoine, avec « une soldatesque avide comme lui de meurtre et de « pillage. La célèbre église est dépouillée du peu d'or- « nements qui lui restaient, et les chanoines que la « tempête n'avait pu disperser sont chargés de fers, « pour être traînés dans les prisons de Die; ils étaient « quatre. Arrivés sur les bords de l'Isère, Duverdet « leur montre l'eau d'un geste significatif; mais leur « agonie, leurs souffrances, leurs angoisses devaient se

(1) *Mémoires*, cit.
(2) Op. cit., p. 901.

Digitized by Google

« prolonger de quelques heures : c'était à Pont-en-
« Royans que leur martyre allait être consommé.
« Lorsque le monstre eut aperçu le *Picart*, il s'arrêta
« et ressentit en lui-même une horrible joie, car ce
« gouffre était digne de sa haine ; il répondait, en effet,
« aux exigences de la cruauté la plus raffinée ; puis,
« saisissant les infortunés chanoines, il les précipite du
« haut du pont, en prononçant d'affreuses impréca-
« tions..... La stupeur, la consternation, la tristesse
« peinte sur tous les visages, attestaient assez les dis-
« positions de la foule, et annonçaient hautement ses
« simpathies et sa compatissance pour les saintes
« victimes. Bientôt le silence se fit, et les témoins d'une
« scène si douloureuse s'en retournèrent, murmurant
« des paroles de malédiction ».

D'aussi odieux excès préludaient à l'agonie de la domination militaire d'une odieuse faction. Le 22 décembre 1590, Lesdiguières enlevait Grenoble aux ligueurs, et le Dauphiné était désormais entre les mains de Henri IV. L'occupation du Pont par les hordes huguenotes perdait tout prétexte d'existence. Aussi les *Mémoires* d'Eustache Piémont nous apprennent-ils que, « après la prinse de Grenoble, M. Desdiguières « retrancha la compagnie de M. de Frize du château « du Pont à 12 hommes ». Bien plus, après une assemblée à la *Grange de Royans*, « où se trouvèrent les « seigneurs Desdiguières, de Boutéon, de la Baume, du « Pouët, de Blascon et autres », et qui eut lieu le 11 janvier 1592, on voit, en février suivant, M. de Frize demander « à St-Antoine un pionnier pour feu « pour démolir le château du Pont-en-Royans, qu'il « avoit fait bâtir au préjudice du païs ».

Avec tout cela, pourrait-on s'étonner de trouver un acte du 3 avril 1598 portant « comme par le moyen « des guerres civiles, pour raison desquelles la ville de « Pont-en-Royans auroit été bruslée, et par le moyen

Digitized by Google

« aussi de la maladie dernière de la contagion seroit « décédée plus de la moitié du peuple, tellement que, « pour raison de ce, seroient demeurés plusieurs cha- « saux, terres et autres biens demeurant vacants à ladite « ville, laquelle ville déférerait iceux biens aux person- « nes qui auroient moyen de payer les tailles à l'avenir, « et aux fins de ce, ladite ville auroit fait choix de trois « procureurs », savoir : « Gaspard Chastel, Léonard « Macaire et Isaac Rouchas, marchands dudit Pont », qui, à la date indiquée et au susdit titre, vendent pour un écu un chasal de maison (1).

Les ruines et les désastres du Pont y avaient spécialement pour objet le culte et les édifices catholiques. Le protestantisme y avait régné en maître pendant de longues années, et François Tempeste, ancien cordelier, après avoir prêché les doctrines luthériennes à Montélimar en 1560 et s'être retiré à Genève, fut envoyé en 1561 comme pasteur au Pont, où il resta jusqu'à l'année suivante. Il y avait avec lui un autre ministre, Denis d'Hérieu, que l'on y trouve encore en 1607 (2).

L'édit de Nantes (1598) ayant accordé aux coreligionnaires de Denis le libre exercice de leur culte et l'admission aux fonctions publiques, ceux-ci sortirent des cachettes demi-obscures où ils s'étaient renfermés jusqu'alors, et songèrent à élever un temple. Celui-ci fut construit dans le quartier du *Bourg*. On lisait cette inscription sur le portail du nouvel édifice : *Venez, montez en la maison de Jacob, il vous enseignera ses voies. F. l'an MDCI.* L'édification de ce temple et la création d'un consistoire prouvent que les protestants étaient nombreux au Pont, et que leurs ministres en avaient fait un centre de propagande calviniste (3).

(1) *La Romanaise*, n° du 25 mars 1864; — *Notice histor. sur la famille Terrot*, p. 76-7.
(2) *Bullet.* cit., III, 402; V, 112; VIII, 388.
(3) L'abbé Vincent, op. cit., p. 95.

Digitized by Google

Ainsi, on y trouve réuni en 1614 un synode qui fut considérable, puisqu'il y vint des pasteurs et des anciens de localités éloignées, P. Guyon et Bouveyron, de Dieulefit, par exemple (1). Le pasteur local était depuis 1608 Isaac d'Hérieu, encore au poste en 1637 (2).

En 1622, plus de 80 ministres appartenant à diverses églises réformées du Dauphiné, entre autres François Murat, pasteur de Grenoble, se réunissent à Pont-en-Royans pour délibérer sur quelques points de leur doctrine, et travailler au triomphe de leur parti : les concessions de Henri IV leur paraissaient insuffisantes, et, dans le but de les agrandir, ils avaient pris de nouveau les armes en plusieurs lieux de Dauphiné. Le procès-verbal de ce consistoire est conservé à la bibliothèque de Grenoble ; il renferme des conclusions dignes de remarque ; quelques-unes tendaient à proscrire sévèrement tout ce qui aurait pu amener un rapprochement ou une fusion avec les catholiques. C'est ainsi qu'on flétrissait d'une censure publique les parents qui confieraient l'éducation de leurs enfants à des instituteurs catholiques, ou les marieraient à des catholiques (3).

Ce rendez-vous des apôtres de la réforme, les questions qu'on y traita, prouvent l'effervescence qui régnait encore dans les esprits, et ne pouvaient que faire craindre de nouvelles discordes et des luttes sanglantes. Ce fut apparemment une crainte de ce genre qui porta Jacques Terrot, consul du Pont, à charger, en 1622, Blaise Derbier, charpentier à Izeron, et Mathieu Charbonnier-Billard, charpentier audit Pont, « de faire et parfaire « quatre couverts aux quatre portes » de la ville, « savoir : deux assises au Breuil, une sur le pont et

(1) Lacroix, *l'arrond. de Montél.*, t. 3, p. 154.

(2) Florim. de Rœmond, *Hist de l'hérésie*, t. 2, p. 334-41 ; — *Bullet.* cit., III, 402 ; VIII, 388.

(3) L'abbé Vincent, op. cit., p. 95-6 ; Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, 2, 187 ; — *Notice... Terrot*, p. 77.

Digitized by Google

« l'autre au bourg supérieur, ensemble faire le portail « d'aix du pignon de ladite porte du bourg », besogne qui devait être achevée trois mois après, au prix de 150 livres. Et quoi de plus significatif que l'état des feux assignés, vers la même époque, par le maréchal de Créquy, duc de Lesdiguières, à l'entretien des vingt hommes de garde placés dans le château du Pont-en-Royans: Saint-Nazaire, 3 feux; Oriol, 2; Hostun, 8, etc. (1)? Du reste, « soit à raison de son importance, « soit pour des motifs politiques que la présence des « protestants rendait assez plausibles, Pont-en-Royans, « depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au règne de « Louis XVI, servit de résidence à un escadron de « cavalerie ou à plusieurs compagnies d'infanterie. En « 1664, les cavaliers de la compagnie du duc d'Orléans « s'y trouvaient en permanence; plus tard, c'était le « régiment du comte de Tallard. Outre les gens de « guerre casernés probablement chez les habitants, le « passage des troupes qu'on dirigeait sur Die, par le « Pont et le Vercors, venait souvent accroître les « charges de la communauté, et lui occasionner des « dépenses qu'elle ne pouvait supporter sans avoir « recours à des expédients ruineux; aussi faisait-elle « de fréquentes démarches auprès de l'autorité pour « éloigner d'elle cavaliers et fantassins. En 1747, bien « que les raisons d'Etat eussent perdu de leur force et « de leur valeur par l'affaiblissement du parti protes- « tant, il y avait encore à Pont-en-Royans deux compa- « gnies de dragons du régiment du roi et 80 chevaux à « la charge des habitants. La municipalité, désireuse « de mettre un terme aux sacrifices qu'elle s'imposait, « députe M. Tézier, châtelain du marquisat, pour obte- « nir leur déplacement. Son voyage à Grenoble eut

(1) Lacroix, *Invent. des arch. de la Drôme*, c. 793; — *Not. hist. sur la famille Terrot*, p. 77-8.

Digitized by Google

« pour résultat le départ d'une compagnie et celui de « tous les chevaux (1).

Pour revenir aux protestants du Pont et à son synode, leur importance nous est indiquée par le registre des délibérations de l'académie protestante de Die de 1626 à 1668. On y voit que le Pont paye 18 livres pour les gages des professeurs, quand Romans en paie autant, Châteaudouble 6, l'Albenc et Saint-Marcellin 12 chacun, Beaurepaire, 15, etc.; on y trouve les remontrances de Théodore de la Faye, ministre de Loriol, et de Pierre Saurin, pasteur de Nyons, *au nom du synode* de Pont-en-Royans, au sujet de quelques réformes à introduire dans l'académie (2).

Mais cette importance était en imminent déclin dès 1665. « Les huguenots du Dauphiné, peu satisfaits d'un « culte qui ne disait rien à leur esprit ni à leur cœur, « revenaient chaque jour au giron de l'église. Les prê- « ches étaient déserts, et la cause de Calvin en grand « péril. Les ministres, effrayés de ce mouvement, et « voulant arrêter les désertions, proposèrent aux catho- « liques d'ouvrir, à Pont-en-Royans, des conférences « où l'on traiterait des points controversés. Monsei- « gneur Scarron, évêque de Grenoble, accepta le défi, « et donna son plein consentement aux exercices d'une « joute que la condition et les talents des champions « allaient rendre sollennelle et féconde en résultats. A « sa demande, Jean de Rasse, abbé de Saint-Antoine, « députa trois professeurs de théologie et cinq prédi- « cateurs, pour soutenir le dogme catholique. Les « religieux de Saint-Antoine avaient à lutter contre « quatre-vingts ministres, familiarisés de longue main à « la polémique et à la controverse ; mais ils exposèrent « la vérité avec tant de lucidité, de force et de convic-

(1) L'abbé Vincent, op. cit., p. 98-9.
(2) Lacroix, *Invent.* cit., D, 53.

Digitized by Google

« tion, que le ministre de Saint-Marcellin et un grand « nombre d'hérétiques abjurèrent l'erreur à la suite « des conférences (1) ».

Le flambeau de la vérité ne luit pas en vain aux yeux des protestants du Pont. Cette conférence, qui eut lieu en 1665, précipita leur retour à la vérité, à la religion qu'avaient aimée et pratiquée leurs pères. Aussi, après Jean-François Feizan, docteur en théologie protestante, que l'on trouve ministre au Pont, de 1657 à 1667, et Charles Chion, son successeur, qui y fut de 1668 à 1671, le poste paraît vacant dès novembre 1672, et l'on voit des parents protestants du lieu faire baptiser leurs enfants « par M. Chion, ministre de St-Marcellin (2).

Ce fut apparemment à Charles Chion qu'arriva la mésaventure suivante. « Menacé de se voir sans trou- « peau, sans disciples, M. Chion, pasteur de Pont-en- « Royans, crut devoir se livrer aux injures et aux « calomnies, comme si tout cela était propre à servir « sa cause. Les esprits sensés et clairvoyants ne se « méprirent pas sur les motifs de ses violentes récrimi- « nations; c'étaient les derniers efforts, c'étaient les « dernières convulsions d'un corps qui se mourait ». La religion catholique et ses dogmes avaient été longtemps l'objet de ses attaques, sans que la longanimité des catholiques le déconcertât ; mais un jour, il s'avisa de mêler dans son prêche des paroles outrageantes pour Louis XIV. « Dénoncé pour ce fait, dont il com- « prenait toute la gravité, il fit imprimer un mémoire « dans lequel il chercha en vain à se justifier de l'accu- « sation (3) ». Ce fut peut-être ce fait qui l'obligea à quitter le Pont.

Du reste, son départ coïncide avec un événement non

(1) Labbé Vincent, op. cit., p. 99.
(2) *Notice sur la famille Terrot*, pp. 32-6 et 115; — *Bullet.* cit., VIII, 388.
(3) L'abbé Vincent, op. cit., p. 100.

Digitized by Google

moins grave. En 1681, un arrêt du Conseil interdit l'exercice du culte réformé au Pont, et prescrivit la démolition du temple. Suivant un récit du temps, il fut fermé le 10 octobre, par le P. Brenier, supérieur des religieux de Saint-Antoine et curé de la ville de Pont-en-Royans, et deux jours après eut lieu une procession générale, à laquelle « officiait messire de la Jasse, abbé « et supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine, « accompagné du grand prieur, des définiteurs et des « religieux de son abbaye ». Le marquis de Sassenage y assistait avec plusieurs autres gentilshommes et une foule de peuple « incroyable ». Les religionnaires s'émurent et tentèrent toutes les démarches possibles pour obtenir le retrait de la mesure qui les frappait. Alexandre Chalvet, sieur de la Jarjatte, bourgeois, Jacques Terrot, Jean Bellier, avocat au parlement, et Laurent Champel, ancien notaire, tous demeurant au Pont, furent choisis pour s'occuper de l'affaire : Bellier et le ministre Chion firent à ce sujet le voyage de Paris ; mais tout fut inutile, et l'arrêt fut maintenu (1).

Dès ce moment, bien qu'on trouve comme ministre au Pont en 1682 ce Cyrus Chion, qui commanda en 1689 les Vaudois du Piémont, sous les ordres du fameux Henri Arnaud, la situation des protestants fut des plus critiques. Elle le fut bien davantage, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué en octobre 1685. Cet édit enjoignait aux ministres de la réforme qui refuseraient de se convertir, de sortir du royaume dans les quinze jours de sa publication. Tous les temples devaient être rasés, et il était défendu aux religionnaires « de s'assembler, « pour faire l'exercice de leur religion, en aucun lieu « ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce « pût être ». A cette condition seulement ils pouvaient

(1) *Notice* cit., p. 38 ; — Joseph Accarias, *Notice sur les Chalvet*, p. 56.

Digitized by Google

continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans être troublés ni empêchés.

A cet orage, beaucoup de réformés renoncèrent sans difficulté à un culte inconnu de leurs aïeux. Pont-en-Royans fut témoin, dans la seule année 1685, de 223 actes d'abjuration. Quelques religionnaires, alarmés des entraves qu'on mettait à la liberté de leur conscience, allèrent à Genève, à Lausanne ou ailleurs. D'autres, mais en petit nombre, restèrent au Pont, gardant leur croyance, la pratiquant paisiblement à l'ombre du foyer. Quant au temple, sa démolition, ajournée quelque temps, fut faite en 1688 par des ouvriers de Saint-Marcellin, ceux du Pont n'ayant pas voulu s'en charger (1). Peu à peu le protestantisme disparut entièrement, et laissa place nette, entière liberté au culte catholique, ressuscité, mais plus ou moins gêné depuis la fin du XVIe siècle.

Quand, en effet, l'église du Pont, que des actes des XIVe et XVIe siècles nous représentent bien ornée et pourvue de nombreuses chapelles (2), eut été détruite ou incendiée pendant les guerres que nous avons racontées, le culte catholique dut cesser pendant longtemps sous la domination protestante. Mais, aussitôt l'ordre rétabli par Henri IV, on releva l'édifice, quoique dans des proportions modestes; et les Antonins, qui avaient desservi l'ancienne pendant plus de trois siècles, furent appelés à desservir la nouvelle. La confrérie des Pénitents, établie au Pont de temps immémorial, fut rétablie en 1642, et eut sa chapelle particulière, ses offices, ses revenus et son chapelain. L'hôpital, fondé au XVe siècle, se releva lui aussi après les guerres, et il arrivait, en 1734, à un revenu de 4,000 livres (3). Bref, le Pont

(1) L'abbé Vincent, op. cit., p. 101-2; — Rochas, *Biogr.* cit., I, p. 40; — *Notice* cit., p. 39-46, — *Bullet.* cit., VIII, 388; — Accarias, *Notice sur les Chalvet*, p. 56-60.
(2) Chevalier, *Visites* cit., p. 88; — Marion, *Cartul.* cit., p. 369.
(3) L'abbé Vincent, op. cit., p. 104.

Digitized by Google

s'était remis de ses lamentables désastres. Mais, avec la révolution, disparurent successivement le prieuré, les Antonins qui l'occupaient (ou plutôt les religieux de Malte, auxquels les Antonins avaient été incorporés en 1775), les Pénitents et les autres confréries, l'hôpital et ses biens. De ses établissements religieux et hospitaliers, il reste seulement au Pont la maison dite des *Antonins*, située au sud-est de l'église, et devenue propriété privée; une maison portant encore le nom d'hôpital, mais à titre mensonger, sauf au point de vue du souvenir; et la modeste église, décorée plus tard d'un assez beau clocher, et desservie par un seul prêtre. La paroisse a titre de cure de seconde classe, et son titulaire est ordinairement revêtu par l'évêque de Grenoble du titre et des fonctions d'archiprêtre du canton, depuis le rétablissement du culte en 1803.

Au point de vue civil, le Pont forme, depuis le commencement de notre siècle, un chef-lieu de canton, comprenant les communes de Choranche, de Châtelus, de Saint-Pierre-de-Cherènes, de Saint-André, d'Auberives, de Saint-Just-de-Claix, de Saint-Roman, de Beauvoir, d'Iseron, de Prêles et de Rencurel. Une justice de paix, une brigade de gendarmerie, et tout ce qui constitue le pouvoir central d'un chef-lieu de canton, lui donnent encore une prépondérance à laquelle il avait et continue d'avoir un droit incontestable et incontesté.

L'ouverture de bonnes routes le mettant en relations faciles avec Saint-Marcellin et Romans au nord-ouest, avec le Villard au nord-est, avec le Royans, le Vercors et Die à l'est et au sud-est, lui permettent de lutter encore contre la décentralisation commerciale qui s'accentue un peu partout, et de demander au négoce, combiné chez lui avec l'industrie, un peu de cette aisance que l'exiguïté de son territoire ne saurait lui donner.

Sauf les débris d'un portail et de son vieux château,

Digitized by Google

son pont sur le *Picard*, sa modeste église et le clocher y attenant, Pont-en-Royans n'offre pas à l'archéologue de monuments proprement dits; car nous n'osons donner ce nom au vieux beffroi dit de *l'horloge* qui couronne *Villeneuve*, et qui daterait, au moins en substance, de la fin du XVIe siècle, d'après un acte de 1598, qui porte vente d'un chasal par la commune et moyennant un écu, « pour satisfaire à la faction et « parachèvement de l'horloge de ladite ville ».

Mais la belle résidence de *Château-Gaillard* attire, avec raison, l'attention du voyageur. La propriété dans laquelle elle s'élève fut acquise par Etienne Terrot, le 22 février 1588; elle s'appelait alors *Vigne-Vacher*. Jacques Terrot, fils d'Etienne, donna, en 1619, le prix fait de la construction des murs de clôture de cette propriété, où Jean Terrot fit construire, au commencement du XVIIIe siècle, la maison de *Château-Gaillard*, que sa famille commença peu après à habiter (1).

Comme population, on compte aujourd'hui à Pont-en-Royans de 12 à 1300 habitants. Un chiffre si modeste étonne quelque peu, car la physionomie de la petite ville, son aspect, semblent lui donner une population plus importante.

Autrefois, pendant que florissaient ses nombreuses manufactures, de nombreux étrangers, hommes de négoce, industriels et fabricants, se rendaient à Pont-en-Royans; aujourd'hui les Pontois ont peine à conserver quelques débris de leur suprématie industrielle et commerciale. Heureusement que leurs pertes de ce côté sont quelque peu réparées par l'affluence, pendant la belle saison, de visiteurs d'un autre genre, de voyageurs oisifs cherchant des distractions agréables dans le

(1) *La Romanaise*, n° du 25 mars 1864; — *Notice sur la famille Terrot*, passim.

Digitized by Google

spectacle de la nature. Maints touristes, avec la blouse classique, le bâton de pélerin à la main ou portés par des véhicules légers, viennent, chaque année, saluer l'ancienne capitale du Royans, d'où des routes, pittoresques s'il en fut jamais, les conduisent ensuite au Vercors par les Goulets, où à la Balme et au Villard par la vallée de Choranche. Beaucoup font encore mieux ; après être montés d'un côté, ils reviennent de l'autre à leur point de départ.

Quoique pauvre en monuments, le Pont est l'objet des méditations des visiteurs, et longtemps il fixera les pinceaux de l'artiste. Ses sites sont ravissants ; étudié dans son ensemble et dans ses détails, il offre mille beautés aux peintres et paysagistes. Que d'amateurs intelligents et distingués ont été captivés par la vue du Pont et de ses gorges ! Il en est dont l'admiration rappelle un trait de la vie de La Fontaine.

Racine ayant un jour conduit ce dernier à matines, s'aperçut que l'office paraissait long au fabuliste. Il lui donna pour l'occuper un volume de la Bible, qui contenait les petits prophètes. La Fontaine tomba sur la prière des Juifs dans Baruch, et ne pouvant se lasser de l'admirer, il disait à Racine : « C'était un beau génie « que ce Baruch ! » Le lendemain, et plusieurs jours après, lorsqu'il rencontrait quelque personne de sa connaissance, après les compliments d'usage, il élevait la voix pour dire : « Avez-vous lu Baruch ? »

Eh bien, nos amateurs, depuis qu'ils ont vu le Pont, ne cessent de dire à leurs compagnons de route : « Quel « beau, quel charmant, quel curieux pays que ce Pont ! » Rentrés chez eux, ils ne savent plus que faire cette question à tous ceux qu'ils rencontrent : « Avez-vous « vu le Pont ? » Bien plus, dans l'élan d'un sentiment généreux, ils empruntent la grande voix de la presse pour convier le monde des artistes, les hommes de goût, à la jouissance du spectacle dont le seul souvenir

Digitized by Google

les délecte. Nous avons lu dans divers journaux et revues ce conseil signé par eux : « Artistes, amis du « beau, allez donc voir le Pont ».

Au fond, La Fontaine avait raison, et nos amateurs n'ont pas tort.

L'abbé Fillet.

Digitized by Google

ADIEUX

SONNET TRADUIT DE HEINE

Vous avez bien des fois à mon rêve endurci
Infligé vos dédains et vos rires de femme,
Vous avez bien des fois désespéré mon âme
Et soufleté d'un mot ma peine et mon souci ;

Vous m'avez repoussé bien des fois, comme si
J'eusse été sous vos yeux quelque chose d'infâme...
Peut-être croyez-vous que je m'en vais, Madame,
Vous maudire en partant ? — Non, je vous dis merci :

Car je puis désormais, et malgré ma jeunesse,
Sans que rien le déchire et sans que rien le blesse,
Avec un cœur solide affronter tous les sorts.

Oui j'ai fait une utile et saine expérience,
Et je suis, grâce à vous, contre toute souffrance,
Révêtu d'une armure à la taille des forts.

Armand MEINADIER.

Digitized by Google

LE SERIN

Mon serin voudrait imiter
Du rossignol le joyeux trille ;
Dès l'aurore on l'entend chanter,
Mais vainement il s'égosille.

Le pauvret, il manque son but,
Moins habile que la fauvette,
Il ne peut monter jusqu'à l'ut,
Sa gamme n'est jamais complète.

Pour moi, d'un poëte à la mode,
Je voudrais, ce n'est pas commode,
Imiter parfois les beaux vers ;

Mon désir est très regrettable,
Avec le renard de la fable,
Je dis « les raisins sont trop verts »

Grignan, 28 avril 1881.

Digitized by Google

LES LÉGISTES POETES

ou

ÉTUDE SUR LA LITTÉRATURE JUDICIAIRE DU XIIe AU XVIIe SIÈCLE

I

PROCÉDURE et Poésie, ces deux mots qui en quelque sorte sont écrits aux pôles opposés de l'esprit humain, rappellent des idées les plus contraires et les plus antipathiques; c'est comme l'eau et le feu dans le monde physique. Sans admettre d'une manière absolue que la poésie soit toujours le langage par excellence du génie à la disposition des héros et des dieux, ni que la procédure soit une sorte de jargon ou de grimoire à l'usage des hommes de loi, il faut pourtant reconnaître qu'il est bien difficile de convier les idées que ces deux mots expriment à se donner la main. Faire de la procédure en vers, paraît aussi difficile que d'écrire des poèmes avec des formules d'algèbre ou de géométrie.

Il est des accouplements monstrueux qui répugnent à la nature, des mariages de raison que l'imagination ne peut concevoir, mais il n'est pas de bizarreries que la fantaisie des auteurs n'ait enfantées. Qui de nous n'a vu des pièces de poésies enfermées dans des vases, des chansons, des ballades, des sonnets, affectant les formes capricieuses d'un sablier, d'une amphore, d'une prosaïque bouteille, pauvre poésie torturée par un père barbare, comme un clown disloqué qu'on fait passer par un étroit cerceau!... Nous allons chercher et demander aux clercs, légistes et même à des poètes d'un certain renom, s'ils n'ont pas prostitué la muse en la livrant en quelque sorte aux embrassements de la procédure et au contact du style du palais.

Digitized by Google

II

« Si l'on excepte les trouvères et les ménestrels qui s'occupaient de poésie, en quelque sorte par besoin, et qui le plus souvent vivaient à l'état de domesticité dans les maisons seigneuriales auxquelles ils étaient attachés, presque tous les poètes et écrivains jusqu'au XVIe siècle appartenaient aux ordres religieux, à la magistrature ou au barreau. La culture des belles-lettres était le privilège de certaines classes : les hommes distingués et instruits; *clari et sapientes*, les hommes de clergie et de sapience, comme on les appelait alors, n'étaient, en grande partie, que des légistes, de simples et modestes clercs du palais, des magistrats, des moines et des prêtres. Les écrits du temps portent l'empreinte indélébile des usages, des aptitudes de leurs auteurs, et de la profession même qu'ils exerçaient; le personnel judiciaire, qu'on nous pardonne cette expression, creusa comme les autres son sillon dans le champ littéraire, on peut encore aujourd'hui facilement en suivre la trace. Les poètes, les écrivains sortis du palais, et cela devait être, empruntèrent bien souvent à la procédure et aux lois en vigueur un cadre tout fait pour leurs compositions. Le moyen ne dénote pas une grande invention, il est simple et primitif. C'est encore l'enfance de l'art dans laquelle se débat cette langue française, qui devait rivaliser plus tard avec les langues de Rome et d'Athènes. Dans un art qui ne connaissait aucune règle, rimer était un métier si facile, que tout le monde s'en mêla. On rima des requêtes en vers, des plaidoyers, des arrêts, des procès en forme de poèmes, des donations, des ventes, des échanges, des procurations et des testaments. On ajusta en rimes jusqu'à des contrats de mariages, des cartulaires et des terriers.

« Cette triple alliance de la poésie, de la procédure et des formules juridiques alla plus loin : elle pénétra jusque dans les représentations théâtrales. Ce que nous voulons examiner, c'est moins le style de ces productions que leur existence même, comme procédé, comme charpente, comme base, en un mot, sur laquelle une partie de l'édifice littéraire s'est élevé ; nous prouverons que pendant plusieurs siècles on fit des poèmes et des drames judiciaires, des testaments et des arrêts poétiques, comme on faisait des poèmes épiques, des ballades, des madrigaux et des sonnets.

Digitized by Google

III

Laissons de côté le roman métrique, les chansons de gestes, les poésies des bardes et des jongleurs, et si nous nous arrêtons à une époque contemporaine, ce ne sera que pour dire un mot de ces curieux tribunaux dont l'existence n'est plus contestée depuis les recherches du savant Raynouard et de bien d'autres après lui. Certainement les cours présidées par les comtesses de Champagne et de Flandre, la reine Eléonore de Guyenne, par les plus illustres dames de la Provence ; ces cours qui n'étaient autre chose qu'un tournoi littéraire et poétique, nous montreraient déjà le gai savoir et le bien-dire enchaînés en quelque sorte dans les formes de la procédure et dans le style du palais, nous verrions le plaidoyer emprunter au *tenson* ou *jeu-parti* sa forme piquante et gracieuse, et la sentence ou arrêt trancher dans un langage juridique une subtilité de galanterie.

Les arrêts des cours d'amour, ceci est incontestable, étaient rendus au nom des dames présidentes, de *dominarum judicio*, ainsi que le rapporte Maître André, chapelain de la cour de France, qui vivait vers 1170.

Cette invasion de la forme judiciaire dans le domaine de la poésie est ici déjà manifeste, et il ne faut pas croire que le côté juridique soit effacé par l'importance littéraire. Non, l'un balance l'autre, car les arrêts d'amour étaient soumis à l'appel, et les cours de Romanin et d'Avignon étaient célèbres comme cours de cassation. La cour des dames, assemblée en Gascogne, avait même voulu s'arroger le pouvoir législatif. C'est là sans doute une des institutions les plus bizarres qui aient jamais été enfantées par l'esprit humain ; elle aurait trouvé son excuse dans la frivolité des nobles dames qui accréditèrent ces tribunaux, où tous les honneurs et toutes les prérogatives étaient pour elles, si le cercle ne se fût élargi; si les princes les plus puissants, les rois, les empereurs, tels qu'Alphonse, roi d'Aragon, Richard Cœur-de-Lion, Frédéric Barberousse, n'en eussent organisé dans leurs Etats, et n'eussent pas craint de les présider eux-mêmes.

Devant ces cours on traduisait les dames et les chevaliers coupables d'avoir transgressé les lois de la galanterie, et les rudes guerriers d'alors, qui ne reconnaissaient que le droit de l'épée, venaient se soumettre aux décisions de leurs juges dont ils acceptaient l'autorité sans le moindre murmure. Ceux-ci pesaient la

Digitized by Google

faute et prononçaient la peine; et, chose à peine croyable, leurs sentences formèrent un code de lois qui restèrent longtemps en vigueur.

Rappelons que, sous le règne de Charles VI, on établit un de ces tribunaux à la cour de France, et que, pour son institution, l'organisation des parlements servit de modèle. Il y eut des présidents, des conseillers, des maîtres des requêtes, des gens du roi. Leurs fonctions furent remplies par les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume, par des magistrats et des prêtres; triste époque où la frivolité et le scandale paraissaient s'élever au niveau des dangers de la patrie et des malheurs du temps.

Mais, sans trop nous appesantir sur ce point, avançons et nous trouverons plus étroite cette alliance de la littérature et des formes juridiques.

IV

Depuis le XIIe siècle, l'étude du droit romain commençait à se répandre; au XIVe, les jurisconsultes et praticiens imaginèrent de composer pour l'instruction du barreau des traités élémentaires dans lesquels la procédure et les différents styles des cours de justice étaient présentés sous toutes leurs faces.

Ces traités bizarres étaient à la fois des formulaires pour les légistes, des discussions religieuses de morale et de philosophie, des résumés de l'histoire sainte et des poèmes dramatiques. Les uns étaient écrits en latin, les autres en prose française, d'autres enfin étaient de la prose poétique rimée comme les chants des troubadours. Pour rendre l'étude du droit plus attrayante, ils inventèrent des sortes de procès entre les grands personnages de l'antiquité, qui s'attaquaient et se défendaient par le ministère de procureurs et d'avocats développant aux yeux du lecteur toutes les ressources des discussions judiciaires et toutes les arguties de la chicane; puis ils prirent, dans la Bible et dans l'Evangile, des plaideurs et des sujets de contestation. Telle fut l'origine de ces traités, moitié burlesques et moitié sérieux, qui parurent au XIVe et au XVe siècle, où l'on voit aux prises Satan et Lucifer, Dieu le père, Jésus-Christ, la Sainte-Vierge, Moïse et Salomon, les prophètes et les apôtres, tantôt demandeurs, tantôt défendeurs, tantôt avocats, tantôt procureurs, juges ou greffiers, se donnant des assignations, se repoussant par exceptions, signifiant des conclusions, provoquant des enquêtes, rendant des arrêts, faisant la

Digitized by Google

police de l'audience, la troublant au besoin et se faisant rappeler à l'ordre.

On peut citer dans ce genre *Le Songe du Vergier, qui parle de la disputation du Clerc et du Chevalier*, ouvrage remarquable composé vers 1373, dans le but de défendre la juridiction royale; l'auteur est resté inconnu. L'ouvrage est attribué aujourd'hui par les uns à Raoul de Presles, par les autres à Philippe de Maizières. Quelquefois ces traités étaient en même temps des formulaires de pratique judiciaire et des ouvrages de piété: dans ce nombre, il faut ranger le procès de Bélial, à l'encontre de Jésus-Christ, procès qui eut un succès prodigieux et fut traduit en plusieurs langues. On en connaît plusieurs éditions latines ayant pour titre, l'une: *Lis Christi et Bélial*; l'autre, *Processus Luciferi*, et enfin un troisième, *Consolatio Peccatorum*; il fut imprimé vers 1472; l'auteur de ce livre se nommait Paladino, mais il est plus connu sous le nom de Jacobus de Theramo, lieu de sa naissance. Dans ce procès, Moïse était le procureur de Jésus-Christ, et le défendait contre Bélial, procureur de l'enfer. On plaidait devant Salomon, et, il faut le reconnaître, l'esprit malin était plus fort que tout le barreau qui l'écoutait, il étonnait l'auditoire par ses ressources et ses arguties.

Il faut croire que cet ouvrage était, avant tout, un livre de piété; il était considéré comme tel par nos aïeux et fut traduit en français par Pierre Ferget, docteur en théologie, de l'ordre des Augustins; c'est ce qui semble résulter de sa mention qui se trouve à la fin du volume, ainsi conçue: *Cy finit le livre nommé la Consolation des pauvres pécheurs, auquel livre est contenu un procès esmeu par une manière de contemplation entre Moïse, procureur de Jésus-Christ, d'une part, et Bélial, procureur de l'enfer, de l'autre part.*

C'est probablement l'œuvre de Jacobus de Theramo qu'il faut rattacher une version française du procès de Bélial contre Jésus de Nazareth. Anno 1697. Manuscrit de 650 pages.

Cet ouvrage fort singulier a été composé au XVe siècle; on y voit toutes les formes de procédure employées au moyen âge; c'est en même temps une machine dramatique à journées et à personnages comme les anciens mystères. Lucifer se plaint de ce que Jésus de Nazareth, après sa mort était venu assiéger et prendre de vive force sa forteresse des enfers et de ce qu'il avait emmené avec lui plusieurs milliers d'âmes dont lui Lucifer était en possession. De là ce curieux procès dans lequel interviennent la Vierge

Digitized by Google

Marie, les Anges, les Archanges d'un côté et les puissances de l'Enfer de l'autre.

La différence du titre fait supposer que ce n'est point une copie de sa traduction de Ferget (1).

A ce genre de procédure littéraire, on peut rattacher la pièce suivante qui est de la plus grande rareté : Procès que a faict misericorde contre justice pour la rédemption humaine, lequel nous demonstre le vray mistere de l'annonciation de nostre Seigneur Ihésucrist (à 24 personnages).

Citons encore mais écrit à un autre point de vue le Procès de Grandval fait aux enfers sur la déposition des trois Parques et sur le rapport de Belphager.

Il est un autre ouvrage qui n'eut pas moins de réputation, car il a pour auteur celui que Dumoulin appelle le premier et le coryphée des interprétateurs du droit : Bartole, l'un des plus célèbres jurisconsultes du XIVe siècle.

C'est le procès de Satan contre la Sainte Vierge en présence de Jésus : *Bartholi a Saxo ferrato jurisconsulti perrusini processus Satane contrà D. Virginem coram judice Jesu.*

Cet ouvrage avait pour but aussi de réunir sous une fiction religieuse les règles du droit romain et le style et la pratique du temps. On a vainement prétendu que ce livre était dû à la plume d'un écrivain contemporain de Bartole, Andréas Bartatias, mais il reste à peu près constant que le jurisconsulte de Pérouse en est l'auteur ; seulement, on a eu le tort de le considérer comme un livre de critique contre les formes longues et embrouillées de la procédure de son temps.

N'oublions pas, qu'à partir du XIIe siècle le culte de la Vierge avait pris la plus grande faveur dans la catholicité ; aussi ces traités singuliers, moitié religieux, moitié juridiques, semblent se multiplier, et leurs auteurs, tout en faisant un cours de procédure pratique, ou de droit civil et canonique, semblent se proposer un autre résultat, celui de rendre plus chère aux populations la Mère du Sauveur et de stimuler la ferveur des fidèles à son égard.

Qu'on nous permette ici un singulier rapprochement ; il n'échappera à personne pour peu qu'on soit initié aux coutumes religieuses et aux pratiques de dévotion de la France au moyen

(1) Ce manuscrit que malheureusement nous n'avons pu ni acquérir ni vérifier, a figuré aux *Archives des Bibliophiles* de Claudin, année 1863, n° 62. Nous faisons, au sujet de nos suppositions, les réserves les plus expresses.

Digitized by Google

âge. Les représentations dramatiques furent pendant plusieurs siècles un moyen d'instruction et d'éducation du peuple, les mystères offraient en spectacle les symboles de notre religion. Ce moyen était infaillible, il parlait aux yeux d'une population ignorante, et à laquelle l'imprimerie n'avait pas encore prodigué les trésors de l'instruction. La religion chrétienne était en quelque sorte matérialisée, elle se présentait sous des tableaux vivants et animés. Il n'y a pas lieu de rechercher, en ce moment, si ce genre de spectacle utile d'abord, tant qu'il eût pour théâtre l'enceinte des cathédrales, ne devint pas un danger lorsqu'il descendit sur la place publique ; quoi qu'il en soit, ce moyen d'instruction, de divulgation des doctrines religieuses, dans le même but et pour le même motif, revêtit la forme judiciaire afin d'avoir plus d'accès auprès des praticiens et des avocats qui plaidaient devant les parlements, devant les bailliages, les sénéchaussées, les prévôtés, devant ces nombreux tribunaux, en un mot, tant séculiers que religieux qui couvraient la France à cette époque.

Si cette proposition paraissait hasardeuse, on pourrait facilement en administrer la preuve, et on la trouverait dans un poème assez connu depuis quelque temps, par différentes publications.

L'examen de ce curieux monument de notre vieille littérature exige d'assez longs développements, nous entrerons dans quelques détails familiers dont le récit paraîtrait puéril si nous ne nous hâtions de dire que cette puérilité, cette naïveté étant un des côtés les plus piquants de l'œuvre, nous nous sommes efforcé de les conserver.

Dans la première moitié du XIVe siècle vivait un chanoine de Bayeux ; il se nommait Jean de Justice, et exerçait en même temps l'office de conseiller au parlement de Paris. Parmi les nombreuses poésies qu'il nous a laissées, il en est une qui porte à un très haut degré l'empreinte de son double caractère de prêtre et de magistrat. Son poème intitulé : *L'Advocatie Notre-Dame*, nous montre une plaidoirie où les formes, l'ordre et la marche de l'ancienne procédure normande sont développés avec le plus grand soin ; il comprend deux mille deux cent quarante-huit vers.

A la lecture de ce poème, on est embarrassé, on ne sait véritablement pas si l'auteur a voulu se montrer plutôt poète que théologien, et plutôt théologien que jurisconsulte.

On a prétendu que l'œuvre de Jean de Justice avait inspiré à Bartole l'ouvrage dont nous avons parlé ; quoi qu'il en soit de cette allégation, il suffira de constater que la donnée est la même et que le but des deux auteurs a été en quelque sorte identique.

Digitized by Google

Jean de Justice, tout en faisant un livre de jurisprudence, a voulu faire un livre de piété, cela n'est pas douteux. Dans les premiers vers de son récit, il s'étend longuement sur les qualités de la Vierge Marie, il nous engage tous à lui porter *honnour et révérence*, et à nous déclarer ses hommes liges; son amour du genre humain, dit-il, est sincère et inépuisable :

« Quer s'amour n'est mie volage
« Nul ne la peut amenuisier,
« L'en pourroit plus tost espuisier
« Toute la mer, goute aprèz goute
« Que sa bonté deviser toute.

Cette citation nous montre déjà que Jean de Justice savait s'exprimer avec une naïveté qui n'était pas dépourvue de grâce.

Voici comment l'auteur entame son sujet :

L'esprit malin, qui, avant la venue de Jésus-Christ, faisair toujours *bonne capture d'âmes*, ne vit pas sans effroi s'accomplit le mystère de la Rédemption. Marie devenant la Mère du Sauveur, fut à la fois un moyen de salut pour nous et une cause de la défaite de Satan. Ce dernier, furieux du coup porté à sa puissance par la vie et la mort de Jésus, emploie tous les moyens pour rester maître du genre humain ; il assemble un conseil composé de toutes les puissances de son empire ; il expose sa résolution, et demande aux esprits infernaux un pouvoir en due forme pour assigner l'homme par devant Dieu lui-même et pour obtenir arrêt afin

« De ramener l'umain lignage
« Du tout au premerein servage.

Muni de ce mandat, Satan se présente devant Dieu, il lui explique sa cause et lui annonce l'intention dans laquelle il se trouve de faire un procès à l'humanité. Dieu qui connaissait les ruses et l'esprit de chicane de Satan, cherche à le décourager ; mais, comme tous les plaideurs endurcis, Satan insiste et finit par obtenir l'autorisation d'assigner l'espèce humaine. Assignation est donnée ; au jour dit, il se rend de bonne heure au palais; il attend. Les saints viennent se ranger autour du seigneur, ils sont dans la désolation, personne ne se présente pour soutenir la cause du genre humain: trois heures s'écoulent, Satan veut obtenir un jugement de défaut, Jésus retarde autant qu'il peut, mais il est obligé de permettre enfin au demandeur de poser ses conclusions et de requérir la sentence. Celui-ci s'avance triomphant, c'en est fait de nous, cependant le juge veut encore attermoyer :

Digitized by Google

« Nous assignon et renvion
« Aloignon et continuon
« Et pour cause toute aprouvée
« A demain iceste journée
« Pour ce qu'il puisse miex valoir. »

Mais ce renvoi n'entre point dans les convenances du démon, il crie au déni de justice, il trouble l'audience et se fait chasser.

Le procès, comme on le pense bien, fait grand bruit au palais, on sait que le juge a renvoyé au lendemain pour prononcer son arrêt, la cour n'est pas tranquille sur le sort de l'intimé, les saints discourent tant sur l'affaire :

« Tant parlèrent de ces merveilles
« Que la rumeur vint as oreilles
« De la douce Vierge Marie. »

Celle-ci prend alors la résolution de défendre l'accusé et de se rendre le lendemain à l'audience. Le jour venu, Satan qui avait été la veille *si vilainement trébuchié de la Cour de Paradis*, n'oublie pas d'arriver encore le premier. Il se met sournoisement dans un coin. La foule était grande, on savait que le débat serait animé et que la Vierge Marie prendrait la parole ; le talent des avocats promettait une discussion intéressante; aussi quand Marie parut, accompagnée de toute la chevalerie des cieux, elle fut accueillie par un murmure de satisfaction de l'auditoire. Dieu lui-même ne put s'empêcher de sourire de satisfaction, il la fit asseoir à sa droite afin que chacun pût la voir.

Après que les huissiers eurent rétabli le silence, la Vierge annonce son intention de se charger de la défense, elle ne se dissimule pas que son adversaire :

« Sceit assez canon et loy
« Pour troubler un bon jugement. »

Mais elle n'en est pas moins prête à soutenir une cause qu'elle sait juste et sainte. Un murmure de satisfaction parcourt l'assemblée, on entend des malédictions contre le diable, celui-ci ne se laisse point intimider, il soulève des incidents : en jugement, dit-il, il faut trois personnes, le demandeur, le défendeur et le juge ; or, je suis demandeur, le juge est présent, mais le défendeur n'est pas représenté. La vierge alors répond qu'elle parlera pour la partie assignée. Satan l'attendait là, il connaît les dispositions du code théologien qui interdit aux femmes de plaider, il va plus loin : il se fait un argument de la parenté de l'avocat et du juge, c'est motif à récusation.

Digitized by Google

A cette argumentation, la Vierge oppose les dispositions de la loi *feminis;* elle établit que si, en général, les femmes ne peuvent pas plaider, il est certains cas spéciaux où leur intervention est admise, notamment pour

« Petitz enfans desouz aage
« Veuves, femmes piteables. »

Toutes ces personnes, dit-elle, *malgré tous les diables,* peuvent prendre une femme pour avocat.

Sur le second moyen, tiré de la parenté des parties, elle répond que si elle est la Mère de Dieu, elle s'en fait honneur et gloire :

« Se mere suy, donc suy je fame, »

et comme telle, elle appartient au genre humain, au commun lignage, et dès lors elle a le droit de parler.

Le débat engagé sur ces diverses exceptions et sur les moyens de les repousser, le demandeur requiert un interlocutoire ; enfin le juge prononce sur les incidents et ordonne qu'il serait plaidé au fond, enjoint à Satan de remettre à son adversaire copie de toutes ses lettres et moyens.

Nous ferons grâce de l'analyse complète des plaidoiries, la Vierge invoque le texte des lois romaines, la Glose et le Digeste, pour démontrer les injustes prétentions de son adversaire. Celui-ci répond et fait valoir les moyens tirés de la prescription. Il était le maître du genre humain, la Genèse le constate ; il rappelle la faute de nos premiers parents : le monde lui appartient depuis cette époque. La Vierge répond que si le premier homme commit une faute, c'est qu'il céda aux sollicitations de l'esprit malin ; la prescription, ajoute-t-elle, ne peut se fonder sur la fraude et sur la mauvaise foi.

La défenderesse, voyant que son adversaire échappait sans cesse à son argumentation, que sitôt battu sur un point il se rejetait sur un autre, eut recours à un moyen d'audience propre à émouvoir son juge; après une tirade pathétique, elle fondit en larmes, déchira ses vêtements et adjura son fils de ne point abandonner son client, elle se prit à pleurer, dit Jean de Justice, car ainsi que le remarque avec bonhomie notre auteur,

« Quier c'est la contenance
« De fame quand elle a doutance
« De perdre ceu qu'elle doit garder. »

L'auditoire partage son émotion, Satan réplique avec énergie, il s'indigne qu'un procès puisse être gagné par des pleurs ;

Digitized by Google

« Sang et chair », dit-il, « ne sont pas la divine science ; » il redouble d'effronterie et d'audace, comme tout lutteur aux abois. Voyant sa cause compromise, il tire de son sein un Évangile et propose à la Vierge un partage, il conjure Dieu de prononcer avec équité et de ne pas sacrifier en entier les droits qu'il a fait valoir ; une sorte d'arbitrage serait le meilleur moyen de concilier les parties ; n'est-il pas le prince du monde? l'Évangile ne l'a-t-il pas reconnu? pourquoi dès lors le déposséder ?

« Que les bons sont de ta partie,
« Et les mauvais de la mienne. »

A l'appui de cette proposition de partager le différend, il fait entrevoir que c'est le seul moyen de terminer la querelle, qu'une paix solide et durable règnera entre la Cour céleste et l'Enfer.

Le juge paraît ébranlé, mais, après une éloquente péroraison de la Vierge, dans laquelle elle rappelle l'ignominieux supplice et la mort de son fils pour la Rédemption des hommes, elle se jette à ses pieds :

« Beau fils que vas tu demourant
« Fey nous droit, il en est séson. »

Enfin les débats sont clos et la sentence est prononcée :

« Or, oyez, dit-il, nous dison
« Par sentence diffinitive
« Que tous ceulx de l'umain l'ignage
« Qui auront par devocion
« Repentance et confession
« Et en contrition mourront
« Devers nous sans fin demourront.
« Nul n'i ait qui plus s'en débate
« Moult a plédié l'advocate
« La Virge Marie ma mère. »

La Cour céleste fit retentir les airs de ses cris de joie et elle chante un cantique, une antienne.

Cette antienne, Jean de Justice, qui dit l'avoir connue par révélation, la transcrit fidèlement pour que les fidèles d'ici bas *en chair et en os* puissent la chanter et se joindre par là aux célestes concerts.

Telle est cette curieuse production que nous devons nous excuser d'avoir analysée aussi longuement ; ces développements étaient nécessaires pour faire saisir le côté à la fois religieux et juridique de la composition (1).

(1) Voir l'intéressante publication faite d'une partie de ce poème par M. Alph. Chassant ; Paris, Aug. Aubry, 1855 ; un vol. in-18.

Digitized by Google

Quant au style, on a pu en juger par les quelques citations qui ont été faites, il est parfois gracieux presque toujours simple et familier ; il contient, comme toutes les poésies du temps, beaucoup de longueurs, des hardiesses de langage, des trivialités, que notre goût plus épuré ne saurait tolérer ; nous aurions dû peut-être citer quelques apostrophes, quelques invectives, des injures même que l'auteur ne craint pas de mettre dans la bouche divine de la Mère de Dieu. Le chanoine de Bayeux suivait le goût de l'époque, il ne comprenait pas que certains tableaux ne doivent pas être soumis à l'appréciation humaine, qu'il y a un danger à faire descendre Dieu sur le théâtre du monde, et que cette matérialisation, cet abaissement des caractères, font perdre le prestige qui doit entourer la Divinité, et qu'il est des choses tellement saintes qu'elles doivent échapper même à un réalisme religieux, même à la peinture la plus chaste.

Le baron James de Rothschild vient de publier le 1er volume du *Mistère du vieil Testament*, en parcourant cette belle et savante publication, on est agréablement surpris de trouver à plusieurs reprises cette mention en tête des pages 54, 191, 335 *du Procès de Paradis.*

Page 54, Adam a mangé la pomme que lui a présenté Ève.

DIEU

Il a osé manger de celle pomme
Que j'avais deffendu seullement
C'est bien raison que pecheur je le nomme
Et que de droit le destruit et consomme
Qui a transgressé à mon commandement.

Justice se fait accusateur et demande un châtiment exemplaire.

C'est dommage, sire, son ne l'assomme. Miséricorde prend la défense des coupables contre Justice.

Sire Dieu, moderez justice ;
Elle veult estre trop grevable.
. . . . . .

DIEU

Vos propos sont litigieux
Plains de graves interlocutoires.
. . . . . .

Miséricorde fait si bien valoir le repentir d'Adam que Dieu

Digitized by Google

modifie sa sentence et se contente du bannissement en le condamnant au travail. Il soumit la femme à l'homme, et aux souffrances pour l'enfantement.

Page 194, procès au sujet des Amours de Noema et de Caynam:

Les fils Cayn premièrement
Par reprouvables vitupérez
Abusant des femmes leurs frères
Bigames sont ors et infâmes.

Toujours les mêmes acteurs, Dieu, Justice et Miséricorde.

Ainsi ce procès se continue dans divers passages pour des sujets divers

V

Nous allons trouver dans un nouvel ordre d'idées les travaux de jurisprudence alliés à un autre genre de littérature. Les conteurs s'en emparent et en font un cadre à leur récit; nous avons dit en commençant, à propos des cours d'amour, que la nation française avait contracté le goût des questions subtiles de jurisprudence galante, elle les conserva longtemps encore. Martial d'Auvergne, procureur au parlement de Paris, un des meilleurs écrivains du xve siècle ayant publié ses arrêts d'amour à l'imitation des arrêts anciens, son travail eut un immense succès ; les cinquante-deux arrêts de Martial ne sont autre chose que les cinquante-deux contes dans le genre de ceux qui nous sont parvenus et que l'on trouve dans les Cent Nouvelles Nouvelles, et dans l'Heptaméron. C'est un peu les contes et joyeux devis de Bonaventure des Périers et de Noël du Fail. Un jurisconsulte célèbre du temps, Benoît Court, originaire de la petite ville de St-Symphorien-le-Château, entreprit de les confirmer par l'autorité des lois romaines, par les décisions des Pères de l'Eglise, et par des citations accumulées des poëtes grecs et latins. On ne peut s'imaginer quelle effrayante érudition a déployée pour cela le savant annotateur. Jugé à quatre siècles de distance, le travail de Benoît Court nous étonne, il est impossible de déployer une science plus vaste, plus profonde, pour une cause que nous jugeons si minime aujourd'hui. Ce fatras d'érudition et ce mauvais goût sont un des signes caractéristiques du temps.

Martial d'Auvergne était allé beaucoup plus loin que

Digitized by Google

Bartole, que Jean de Justice et que ses autres devanciers. C'était véritablement un livre de droit qu'il avait voulu faire, il ne se borne pas aux questions de procédure, c'est le droit pur, le droit civil et canonique qu'il interprète et qu'il développe; le droit écrit et la coutume y sont successivement examinés, les questions de possession et de saisie, de vente, louage, donation, les demandes en partage, en revendication d'immeubles, les questions de compétence et d'appel se mélangent avec les enquêtes, les interrogatoires, les reproches de témoins. En un mot, c'est tout l'arsenal des moyens puisés dans les vieilles coutumes de procédure et dans le style des parlements. Au fond, les contes de Martial sont assez gracieux, le sujet en est toujours futile, mais sa manière de conter, abstraction faite de son jargon juridique, ne manque pas d'intéresser le lecteur, il y a beaucoup de bonhomie dans son récit; son livre des arrêts d'amour débute par une pièce de vers dans laquelle il décrit d'une manière extrêmement gracieuse le costume des seigneurs et des dames qui composaient ces cours singulières.

En voici quelques vers, quoiqu'ils soient bien connus :

« Le président tout de drap d'or
« Avait robbe fourrée d'ermines.
« Et sur le col ung camail d'or
« Tout couvert d'esmeraudes fines
« Les seigneurs lais pour vestement
« Avoyent robbes de vermeil
« Frangées par hault de dyamans
« Reluisans comme le soleil
« Les aultres conseilliers d'Eglise
« Estoyent vestu de velours pers
« A grand fueillage de Venisse
« Bordez à l'endroit et l'envers.
« Dessus s'y avoyent leurs manteaux
« Tant de grosses perles barrez
« Fermans à moult riches fermeaux
« Et puis leurs chapperons fourrez... »

Les dames légistes et clargesses, comme il les appelle,

« Toutes estoyent vestues de verd
« Fourrés de penne de letisses
« Et avoyent leur col tout couvert
« De colliers d'or, gents et propices. »

Enfin le parquet du parlement était jonché de feuillages de romarin et de lavande, suivant l'ancien usage du temps. Il est

Digitized by Google

facile d'apprécier par cette courte citation quel était le talent de Martial d'Auvergne ; dans le genre descriptif, il pouvait lutter avec les meilleurs poètes de la Renaissance.

Mais ce n'est point ici le cas d'apprécier cet écrivain au point de vue littéraire ; qu'il nous suffise de dire que l'œuvre qui fit sa réputation est son poème historique intitulé : *Les Vigiles de la mort du roi Charles VII*, dans lequel sont classés, année par année, les faits mémorables de la vie de ce prince. Martial d'Auvergne, quoique simple procureur au parlement, a conquis une des meilleurs places parmi les poètes de son temps, et la postérité a toujours salué en lui un philosophe indulgent, un bon citoyen aimant son prince et son pays, et l'un des épurateurs de la langue française. Le genre qu'il avait créé dans ses arrêts d'amour lui survécut, et de nombreux auteurs, pendant le XVIe siècle et une partie du XVIIe, s'exercèrent comme à l'envi sur de pareils sujets ; les anciens *Mercures* en étaient remplis, aussi ce journal fut-il longtemps connu sous le titre de *Mercure galant*.

On serait surpris si les formules judiciaires se fussent renfermées dans le cadre si vaste par lui-même de la critique et de la satire, il est des limites si étendues qu'elles soient qui fatalement sont destinées à être franchies par la licence du langage et le déchaînement des idées. La parodie, une des formes de la critique les plus familières à l'esprit français, devait aussi s'emparer des formules de la procédure comme elle avait envahi la liturgie et les cérémonies religieuses. La sentence burlesque donnait la main au sermon joyeux et sous cette forme elle s'attaquait à tout : morale, politique, religion, c'était à la fois une arme au service de la réforme et un moyen de combattre les abus de pouvoir. On peut citer en ce genre les productions suivantes les plus importantes :

Sentence, décrétal et condamnation au faict de la paillarde papauté, et punition de ses démérites et forfaits, sous la sommaire narration de longues procédures, imprimées en 1561.

La sentence et condamnation du procès du pape de Rome, des cardinaux, évêques, abbés, moynes contre Jésus-Christ, ses apôtres, etc., imprimées en 1563.

On reconnaît, dans ces satires violentes, la main d'un légiste luttant pour l'église nouvelle.

Quant aux sentences burlesques proprement dites, le nombre ne fut considérable, ces sortes de monologues eurent une grande vogue pendant longtemps, mais bien peu ont pu braver les injures des temps. Imprimées sur des feuilles volantes, elles ont

Digitized by Google

disparu, comme toutes ces mille productions locales qui n'avaient qu'un intérêt et une faveur éphémères.

La sentence burlesque comme le sermon joyeux, était débitée souvent à table pendant les repas par un convive facétieux. Nos aïeux en faisaient grand usage dans les festins de noces.

Elle était aussi fréquemment employée comme intermède dans les représentations dramatiques, elle avait pour sujet une aventure galante ou grotesque donnant lieu à une poursuite, à un débat juciciaire et à un jugement, et, de même que le sermon joyeux; était farci de mots latins et de citations de l'écriture, la sentence burlesque était bourrée de termes de droit, de formules, de procédures et de définitions juridiques.

Puisque nous avons parlé de parodies, n'oublions pas les causes grasses qui se plaidaient un des jours gras, et dans lesquelles l'esprit satirique des jeunes avocats, les luttes oratoires, et le bien dire s'enveloppaient dans les formules du droit et de la coutume ; parodie bouffonne et licensieuse qui portait atteinte à la majesté de la justice et abaissait le caractère de ses interprêtes, les procureurs avec les greffiers, les avocats et les juges.

Les arrêts d'amour de Martial, le procès de Bartole et celui de Theramo acquirent tous les trois une telle célébrité au palais et dans le monde lettré, que ces trois ouvrages furent réunis et imprimés en un seul volume en 1611, sous le titre : *Processus juris joco-serius.*

Il serait inutile de se livrer à une aride nomenclature, les traités de bibliographie signalent l'existence d'autres œuvres semblables, mais d'une moindre valeur.

Cependant, parmi les conteurs qui ont imité Martial d'Auvergne, il ne faut pas omettre l'auteur du *Formulaire fort récréatif de tous contracts, donations, testaments, codicilles et aultres actes qui sont faicts par-devant notaires et témoins, faict par Bredin le cocu notaire rural.*

Ces modèles ne sont que des contes et des facéties dont la lecture est plus divertissante qu'instructive. Dans la pièce intitulée *La Ratification*, on trouve le sujet dont La Fontaine fit plus tard *La Goutte et l'Araignée ; Le Compromis et Sentence arbitrale* lui a fourni l'idée du conte intitulé *Le Bat.*

On attribue avec raison ce livre à Benoît du Troncy, contrôleur des domaines du roi. Il ne fut imprimé qu'au commencement du XVIIe siècle.

Digitized by Google

VI

Si on aborde le théâtre, il ne sera pas hors de propos de signaler dans les productions scéniques l'intervention des formules judiciaires.

On n'ignore pas que, pendant plusieurs siècles, la représentation des mystères ou drames religieux fut fréquente parmi les populations catholiques. Ces représentations se rattachaient en quelque sorte aux pratiques du culte, elles avaient lieu à l'occasion d'une grande fête ou à la suite d'une peste ou d'une famine. C'était ainsi que des populations entières témoignaient à Dieu la reconnaissance de les avoir préservé des atteintes des fléaux qui désolaient trop souvent la France. Les représentations de ce genre étaient ordonnées par les municipalités, le théâtre était construit à grands frais, les costumes splendides, et on faisait venir de fort loin des musiciens pour donner plus d'éclat à la représentation.

C'était la bourgeoisie, en général, qui faisait les frais de toutes ces fêtes ; les avocats et les procureurs, tous les auxiliaires de la justice, tous ceux qui de près ou de loin touchaient à elle par leurs fonctions, tenaient à honneur de remplir un rôle dans le drame religieux ; très souvent même la pièce composée pour la circonstance avait pour auteur un avocat lettré ou un magistrat.

Cette intervention des légistes dans le drame hiératique explique naturellement la présence de certains actes, de certaines formules judiciaires semblables à celles que nous avons trouvées dans le poème de Jean de Justice. Ainsi, dans le *Mystère de l'Assomption,* qui a été imprimé dans les premières années du XVIe siècle, nous en trouvons un exemple.

Il s'agit encore ici de cette haine immortelle de l'esprit du mal contre le bien, de l'ange des ténèbres contre la Mère de Dieu. Satan doit être envoyé sur terre pour défendre les intérêts de l'enfer, muni d'une procuration en due forme. L'idée n'est pas neuve, elle est la reproduction de ce que nous avons lu dans le poème du chanoine de Bayeux.

Les puissances de l'enfer comparaissent devant Tithinilus, notaire et greffier infernal, qui est chargé de rédiger le contrat ; les pouvoirs les plus amples sont donnés à Lucifer pour s'assurer des âmes des humains. Cette procuration est longue, elle ne contient pas moins de quatre-vingt-seize vers, les légistes ne s'y épargnent pas, bien entendu, et Satan a pouvoir

Digitized by Google

« De procurer par saincte guise
« Pour tous desloyaulx justiciers
« Praticiens et officiers
« Comme procureurs, advocats
« Qui font souvent mouvoir débats
« Pour faulces causes maintenir
« Dont grands maulx en peuvent venir.

Cette procuration présente une autre particularité, c'est qu'elle porte les préambules des ordonnances royales en manière de formule exécutoire. On sent bien qu'un légiste a passé par là, et comme l'auteur du mystère est inconnu, on peut être autorisé à supposer qu'il appartenait au barreau ou à une compagnie de judicature. D'autres fois, ces représentations étaient précédées d'un cri ou proclamation en vers, en forme de requête, adressée au souverain et qui était lue par les carrefours : tel est le *Cri et proclamation publique pour jouer le mystère des apôtres, en la ville de Paris, fait le jeudi 16e jour de décembre 1540 par le commandement du roi, notre sire, François, premier de ce nom.*

Nous allons trouver les mêmes éléments dans une autre espèce de pièce de théâtre, dans les *moralités*. Là, comme dans les mystères, la formule juridique y apparaît entourée des mêmes moyens si naïfs dans leur invention si empreinte de cette simplicité enfantine, qui sont peut-être les choses les plus remarquables de l'art confus et incohérent de nos anciens dramaturges.

La moralité de la *Condamnation de Banquet* est une pièce allégorique dont les acteurs sont : Bonne-Compagnie, Accoutumance, Passe-temps, etc...

On devine leur conversation ; c'est toujours le même procédé : après avoir matérialisé les esprits, on en arrive à personnifier des abstractions. La scène se passe chez Banquet ; on se met à table.

Diverses maladies, vêtues si étrangement qu'on peut à peine discerner si ce sont des hommes ou des femmes, se mettent à une fenêtre et épient les convives : au milieu du festin, alors qu'on vient d'entonner une chanson à boire, elles font invasion dans la salle, renversent les tables, tuent quatre des invités, dissipent les autres qui vont finir le festin chez Souper.

Bonne-Compagnie s'échappe et porte plainte à dame Expérience qui ordonne l'arrestation de Banquet et de Souper, après avoir tenu conseil avec Hippocrate et Gallien. On interroge les accusés, on instruit leur procès, le greffier leur lit la sentence prononcée par dame Expérience :

Digitized by Google

« Partant, disons, tout pour difinitive
« Et juste droit sans répréhension
« Que banquet, pour sa faulte excessive
« En commettant cruelle occision
« Sera pendu à grant confusion
« Et l'estrangler pour punir sa malice
« Nos gens feront ceste exécution
« Et le mettront à l'extrême supplice.
« Quant à souper qui n'est pas si coupable
« Etc., etc. . . . . »

Le sujet paraît aujourd'hui des plus futiles; mais il ne faut pas croire qu'il en ait été ainsi autrefois et que la moralité de la *Condamnation du Banquet* ait été rangée au nombre de celles qui passaient inaperçues; la pièce au contraire avait une telle célébrité qu'en 1477, à la bataille de Nancy où fut tué Charles le Téméraire, les Lorrains s'emparèrent de sa tente, garnie à l'intérieur de riches tapisseries, dont l'une représentait précisément les scènes qui viennent d'être racontées. Charles le Téméraire l'avait fait exécuter d'après un modèle qui se trouvait au palais impérial de Vienne en Autriche.

Elle existe encore et elle ornait, il y a quelques jours à peine, la chambre des mises en accusation de la Cour de Nancy. Aujourd'hui, on la voit dans la plus belle salle de l'ancien palais ducal de cette ville.

Plus tard, Nicole de la Chenaye, qui vivait sous Louis XII, dans le but de prêcher la tempérence, en a fait la pièce à laquelle nous avons emprunté l'arrêt de condamnation dont nous avons cité un passage.

Certains auteurs ont prétendu, à tort, que les tapisseries de Charles le Téméraire avaient donné à Nicole de la Chenaye l'idée de faire une pièce de théâtre du sujet qu'elle représente, on ne saurait mettre en doute, que les tapisseries de Charles le Téméraire ne soient la reproduction d'un sujet dramatique jouissant déjà d'une certaine célébrité.

Il en était des pièces de théâtre comme des romans métriques: Un sujet étant donné, il était traité de diverses manières. La vie d'un héros, d'un monarque, d'un homme illustre, lorsqu'elle avait fait une fois le sujet d'un roman, tombait par cela même dans le domaine public: les bardes, les troubadours et les jongleurs s'en emparaient; pendant plusieurs siècles, tant que le poème était à la mode, le poème allait grossissant, s'allongeant, s'additionnant d'épisodes; la boule de neige, petite et homogène à sa naissance.

Digitized by Google

roulait pour ainsi dire pendant deux ou trois cents ans, poussée par les efforts d'une foule de mains anonymes, elle devenait alors une masse énorme par la superposition de ses couches, elle ne s'arrêtait enfin que lorsque poètes et lecteurs trouvaient la matière épuisée.

C'est ainsi qu'on a vu des romans et des chansons de gestes présenter jusqu'à dix et douze textes distincts, et dans la même composition un fait important répété jusqu'à quinze et vingt fois d'une façon différente.

Ainsi en est-il du *Mystère de la Passion*, qui, par suite de ses additions et de ses accroissements successifs, était arrivé au chiffre énorme de quatre-vingt mille vers. Certainement, la moralité de la *Condamnation du Banquet* est une de ces œuvres dont la vogue fut consacrée par le goût de nos aïeux. La pièce existait avant les tapisseries du Téméraire, et Nicole de la Chenaye, qu'on ne saurait considérer comme l'inventeur, n'a été qu'une sorte de plagiaire qui se livra à un travail de rajeunissement et qui donna à l'imprimerie une œuvre dont il avait puisé le sujet dans la tradition orale ou manuscrite qui se perpétuait déjà depuis longtemps.

Nous n'abuserons pas de l'attention du lecteur en lui faisant parcourir ce champ du théâtre si vaste et si multiple. Les représentations comiques nous fourniraient de nombreux éléments à l'appui de notre démonstration.

Il est une œuvre cependant qu'on ne peut passer sous silence, elle est la plus célèbre, et de nos jours encore on la considère avec raison comme le chef-d'œuvre de l'ancien théâtre français, nous voulons parler de la farce de l'avocat Pathelin. J'ai déjà eu occasion, dans une autre circonstance, de me livrer à une étude attentive de cette comédie. Je crois que l'auteur n'était ni Pierre Blanchet ni Antoine de la Sale; Pierre Blanchet était un praticien du palais et Antoine de la Salle appartenait à la magistrature: l'un et l'autre de ces écrivains, si la pièce leur était attribuée, donneraient donc satisfaction à la thèse que je soutiens, mais j'ai de fortes raisons de croire que la pièce existait très longtemps avant eux.

Ces deux écrivains vivaient au xve siècle. L'origine de Pathelin doit être recherchée au xive, un siècle à peu près avant la naissance de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*.

Bien que sur cette question d'origine la lutte ait été vive, bien qu'elle ne soit pas encore définitivement terminée, je n'hésiterai

Digitized by Google

pas à me ranger du côté de M. Villemain, qui croit que cette pièce est l'œuvre de tout le monde.

Oui sans doute, l'avocat Pathelin est l'œuvre de tout le monde, mais ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'elle est sortie d'un palais de justice ou de l'étude d'un procureur. La comédie de Pathelin est comme les poèmes dont nous parlions tout à l'heure, un damier composé de pièces rapportées, c'est un édifice à plusieurs architectures; c'est, il est vrai, une œuvre cosmopolite, mais une œuvre éminemment française, partie on ne sait d'où, de Rouen ou des environs de Paris, et qui a fait son tour de France pendant plusieurs siècles. C'était la comédie de prédilection des compagnies de judicature et des sociétés de clercs. Elle contient des tirades en patois limousin, picard, normand, breton et languedocien. Ces teintes locales n'étaient que le résultat de ses nombreuses pérégrinations, elle est arrivée enfin au chiffre considérable de quinze cent quatre-vingt-dix-huit vers, ce qui fait la matière de trois comédies ou farces ordinaires.

Le caractère de Pathelin n'a pu être aussi finement ciselé que par un homme familier avec les roueries du palais : elle n'a pu être écrite que par un habitué des justices subalternes, connaissant à fond les usages d'audience des avocats de village, et des praticiens près les bailliages, sénéchaussées et prévôtés. C'est évidemment l'histoire d'un personnage ridicule, d'un avocat taré. Il ne faut pas perdre de vue que les premières comédies doivent, avant tout, être considérées comme le récit à peu près exact d'un fait matériel ou la critique d'un caractère existant.

La ruse de Pathelin et ses conseils pour la conduite à tenir à l'audience où il craint un interrogatoire de son client, la précaution qu'Aignelet et son avocat prennent pour mieux tromper le juge et faire succomber le drapier; cette scène admirable du prétoire, où le drapier confond les aunes d'étoffe et les moutons, l'embarras du juge qui ne comprend rien au galimatias de Guillaume et qui le ramène sans cesse au débat par ces mots passés en proverbe :

« Suz, revenons à nos moutons. »

Tout cela est d'une observation si exacte, si vraie, si judicieuse, qu'il est impossible que cette comédie ne soit pas, comme je l'ai dit, l'œuvre d'un confrère de Pathelin ou d'un légiste, œuvre une à son début, mais profondément modifiée, additionnée, amplifiée dans la suite des temps.

On pourrait se livrer à des observations à peu près semblables sur une autre pièce qui se rattache à celle-ci et qui y fait suite,

Digitized by Google

mais, bien que la farce intitulée le *Testament de Pathelin* n'ait pas la valeur de la première, on trouverait plus encore que dans celle-ci l'empreinte judiciaire des formules de la procédure et le jargon du palais.

J'ai hâte d'arriver à la dernière partie de mon sujet.

VII

Les formules juridiques employées pour la rédaction des testaments furent celles auxquelles les poètes eurent recours le plus souvent.

Jean de Meung, le continuateur du *Roman de la Rose*, nous laisse un long testament en deux mille vers, suivi d'un codicile. C'est une œuvre de piété, de morale et de philosophie, dans laquelle l'auteur se plaît à donner à ses contemporains dans les diverses positions sociales des conseils sur toutes choses.

Le poète Villon fait aussi ses dispositions testamentaires. On a de lui son petit testament, son grand testament en son codicile, mais la donnée est loin d'être la même, le pauvre écolier ne pouvait léguer à ses amis des leçons de morale et de religion. Son testament est surtout une œuvre satirique, ses legs sont tantôt gracieux et touchants, tantôt malins, épigrammatiques, suivant qu'il avait à se louer ou à se plaindre des différentes personnes à qui il les adresse. Les écrits de Villon témoignent de son passage dans des sociétés de légistes et de clercs. Colletet pense qu'il fut procureur et il en donne pour raison que son testament fut écrit sous sa dictée par *son clec Frémin l'étourdi*.

Sans être complètement de l'avis de Colletet on peut cependant à cause de sa gloire même revendiquer pour le palais ce poète famélique et criminel.

Ses œuvres sont là qui parlent pour lui; sa requête présentée au parlement, ses causes d'appel, indiquent qu'il était versé dans la connaissance des affaires. Les épigrammes et les malices qu'il prodigue à ses confrères, à Robert Vallée, *pauvre clergeaut* en parlement, à maître Jean Cottard, son procureur en cour d'église, à son avocat Guillaume Charruaut, à Fournier, son procureur au parlement, jusqu'aux sergents du prévôt; ses vers, dont maints passages semblent exhaler l'odeur des greffes et avoir été écrits dans les officines les plus suspectes de la chicane, qui rappellent ses procès, ses amitiés du palais, ses joyeusetés et ses mauvaises plaisanteries de praticien, en font une physionomie à part, un

Digitized by Google

type original, qui, à eux seuls, feraient oublier toutes *ses hontes bues*, ses infortunes et son infamie, si la plupart de ses ballades n'avait, à juste titre, légué son nom à la postérité, en l'immortalisant.

Avec lui vient Henri Baude, son contemporain et son ami, qui, comme Villon, fait de l'épigramme et de la satire sous forme de testament. Ses requêtes en vers au parlement, ses doléances, ses suppliques au roi, sont autant de pièces qu'il faut classer dans la catégorie de celles qui font l'objet de cette étude. Henri Baude fut emprisonné pour avoir joué avec des clercs du palais une pièce dans laquelle se trouvaient des paroles malsonnantes et séditieuses et des allusions trop directes contre Charles VIII et sa cour.

Citer tous les poètes qui ont fait des testaments, rendu des jugements, des sentences, des ordonnances, qui ont simulé des procès, des discussions, des débats juridiques, serait dépasser les bornes de notre cadre, contentons-nous de quelques nouvelles indications.

Sous Charles V, Jean Lefèvre avait composé un poème philosophique auquel il avait donné la forme d'une ordonnance, et l'avait dédié à ses amis fréquentant le palais.

Parmi les poésies de Guillaume Coquillard, se trouve le *Débat entre la Simple et la Rusée*, dans lequel, à propos d'une dispute de galanterie, le poète nous fait assister aux plaidoiries de maître Simon pour la Simple et de maître Ollivier pour la Rusée, plaidoiries longues et passablement libres quant aux détails, suivies d'une enquête et d'un jugement.

Mais ce genre devait être adopté même par ceux qui n'avaient aucune relation avec le palais : Ainsi Charles d'Orléans, dans une de ces pièces de vers, parodie d'une manière ingénieuse le langage de la chancellerie et des édits royaux. Gaston Phœbus, comte de Foix, dans son livre du *Déduiz de la Chasse, des bêtes sauvages et des oiseaux de proie*, dont la seconde partie est en vers, simule une contestation entre plusieurs personnages dont les uns plaident en faveur des oiseaux et les autres en faveurs des chiens. *Raison*, qui est une des personnes allégoriques de cette pièce, conclut qu'on doit chérir également les chiens de chasse et les oiseaux de proie, et prononce un arrêt en forme, où les dires des parties sont énumérés sommairement et par ordre.

Que dirai-je enfin, Clément Marot, le premier poete de la Renaissance sans contredit, ne fut pas exempt de ce mauvais goût. On a de lui son jugement de Minos, dans lequel Alexandre le Grand, Annibal et Scipion l'Africain font valoir leurs différents

Digitized by Google

mérites, sous formes de plaidoiries, suivies de la sentence de Minos, qui se prononce en faveur de Scipion. Clément Marot, comme Villon, Henri Baude, Martial d'Auvergne et bien d'autres, doit compter parmi les écrivains qui ont payé leur tribut à la littérature judiciaire, qui ont appartenu en quelque sorte à la catégorie des gens de justice. La ballade qu'il écrivit du temps qu'il était employé au greffe du palais en fournit la preuve :

« Adieu vous dit mon maître Jean Griffon,
» Adieu palais et la porte Barbette. »

C'est ainsi qu'il s'exprimait en 1513, avant d'entrer page chez M. de Villeroi. Du reste, les différentes poésies qu'il composa pour ses jeunes amis, les clercs du palais, du parlement et ceux de la ville d'Orléans, ne laissent aucun doute sur son passage dans leur société joyeuse, car ces poésies ont toutes trait à des représentations dramatiques que ces sociétés se proposaient de donner.

VIII

A partir de Clément Marot, les écrivains semblent abandonner quelque peu ce genre de littérature : il n'apparaît plus que de loin en loin et comme souvenir de son ancienne faveur. La langue française quittait son berceau et commençait à marcher d'un pas plus assuré vers sa puberté ; à la confusion succédait la clarté, elle devenait précise et énergique, l'étude des langues grecque et latine la purifiait et lui donnait cette vitalité et cette force qui devait la faire, un siècle plus tard, la plus belle langue des temps modernes.

Les formules judiciaires furent une des causes de cette incohérence, de cette confusion et de cette fadeur insipide dans laquelle elle se traîna pendant plusieurs siècles. On peut dire avec raison que cette période fut la période des légistes et on doit avouer sans embarras qu'elle ne fut pas la plus brillante.

L'étude du droit s'enveloppait comme à plaisir dans des nuages obscurs ; les professeurs croyaient alors que toute science devait échapper aux intelligences vulgaires, ils la lançaient dans des considérations pédantesques dont une érudition indigeste faisait tous les frais. Cujas et Dumoulin n'étaient pas encore venus imprimer à l'enseignement et à la doctrine cette impulsion salutaire qui prépara les travaux de Pothier et éleva, quelque temps après, la magistrature et le barreau français à sa plus haute gloire avec les Pasquier, les Talon, les Séguier, les de Thou. Dans le

Digitized by Google

palais de justice, à la barre des parlements et des bailliages, les avocats s'efforçaient de prouver le bon droit de leurs clients par une foule de citations plus ou moins appropriées au sujet, ils invoquaient, eux aussi, les pères de l'Église, les philosophes, les poètes grecs et latins, comme le droit écrit et la coutume. Leurs plaidoiries, dans lesquelles fourmillent les locutions hybrides et barbares, paraissent, pour la plupart, si inintelligibles de nos jours, qu'on est peu tenté de les défendre contre l'amère satire qu'en a fait Rabelais. La procédure avait son langage à elle : les formules les plus obscures, les moins claires, les plus tortueuses, étaient celles qui étaient adoptées de préférence et qui vivaient le plus longtemps. On comprend dès lors quel élément délétère puisait la poésie dans les emprunts qu'elle lui faisait.

Aujourd'hui les temps sont bien changés ; nous vivons à une époque de vulgarisation. Au lieu d'envelopper les sciences dans les obscurités d'une phraséologie incompréhensible, et dans l'usage immodéré des expressions techniques, les écrivains au contraire s'efforcent à les rendre claires et accessibles à tous. L'astronomie, la géologie, la chimie, la mécanique et toutes ces branches les plus ardues de l'esprit humain se présentent sous un langage sinon toujours agréable, du moins dont la clarté ne saurait être contestée. Il en est de même pour le droit: la précision, l'énergie et la clarté sont maintenant les qualités indispensables de la langue juridique.

Le droit et la procédure ne prêtent plus rien à la poésie, et celle-ci se passe heureusement de leur concours, les rôles sont intervertis. Les jurisconsultes cherchent leurs modèles parmi les écrivains du siècle de Louis XIV, ils leur empruntent et l'esprit et la forme, ils puisent aux sources pures de ce grand monde littéraire, dont les deux pôles semblent être le sublime et mâle génie de Bossuet et l'immortelle simplicité de La Fontaine.

A. Fabre,
Président du tribunal civil de St-Etienne.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE SUR VIENNE

Manuscrit inédit de Delorme

E géographe Strabon, qui vécut sous Auguste, dit que les Allobroges, dans des temps anciens, firent des expéditions lointaines avec un très grand nombre d'hommes et qu'ils habitaient les plaines et les vallées des contrées alpines dans des hameaux, tandis que les principaux d'entre eux avaient leur résidence dans Vienne, leur métropole, qui ne fut d'abord qu'une espèce de village, mais dont ils avaient fait une ville.

Une origine différente et sans doute plus ancienne est attribuée à Vienne, par Étienne de Bysance, écrivain de la fin du Ve siècle de notre ère. Selon lui, les Crétois, obligés de quitter leur île que désolait une effroyable sécheresse, seraient arrivés sur leurs vaisseaux à l'embouchure du Rhône et, remontant son cours, ne se seraient arrêtés que lorsqu'ils auraient aperçu un rivage marécageux tel qu'il leur avait été désigné par un oracle. Là une jeune fille de leur nation, en folatrant, se laissa tomber dans le fleuve et disparut sous les eaux. C'est son nom *Biennê*, prononcé ensuite *Vienne*, qui fut donné à la ville qu'ils bâtirent en ce lieu.

Adon, archevêque de Vienne dans le IXe siècle, raconte dans sa chronique, d'après les annales d'un certain Livius, que c'est Venerius, africain, chassé de son pays, qui fonda cette ville et qu'il la nomma Bienne du mot latin *biennium*, qui exprime la durée de deux ans, parce qu'il la bâtit dans cet espace de temps.

Quoi qu'il en soit de ces origines diverses, plus ou moins vraisemblables, Vienne fut la principale ville des Allobroges, l'un des anciens peuples de la Gaule duquel Tite-Live rend ce témoignage qu'il ne resta inférieur en aucun autre en puissance et en célébrité. Ils habitaient cette contrée entrecoupée de plaines, de coteaux

Digitized by Google

et de vallons que le Rhône embrasse au nord et au couchant dans le vaste circuit qu'il décrit depuis sa sortie du lac Leman à Genève jusqu'à l'embouchure de l'Isère et qui est limitée au midi par cette rivière et à l'est par les montagnes qui s'étendent entre elle et le lac que nons venons de nommer. Belliqueux, passionnés pour les entreprises hasardeuses, pour les expéditions lointaines, l'on vit souvent leurs bandes, armées du *gesum* ou épieux, quitter les bords du Rhône, gravir les pentes escarpées des Alpes et se jeter joyeuses sur les plaines de l'Italie, où elles enlevaient un riche butin, savouraient avec délice des fruits alors étrangers à leur climat et s'abandonnaient sans modération à leur penchant pour le vin, cette liqueur que la Gaule ne savait pas encore préparer.

Souvent aussi, les Allobroges, à qui leur arme favorite avait fait donner le nom de *Gesates*, furent appelés comme auxiliaires dans ce beau pays par les autres peuples Gaulois qui s'y étaient établis et chaque fois leur arrivée devenait le signal des ravages et de la terreur.

Selon un Chroniqueur du IXe siècle, (St-Adon archevêque de Vienne), les Senons, les derniers de ces mêmes Gaulois qui franchirent les Alpes, (environ 400 ans avant notre ère) s'arrêtèrent à Vienne et, de concert avec les habitants, élevèrent, en signe d'alliance, à l'orient de la ville, un temple consacré au Dieu de la Guerre et à la Victoire. Vers l'an... avant J.-C., sur la demande apportée par une députation de ces alliés, les Gésates se rendirent en Italie, s'emparèrent avec eux de Rome, et après avoir possédé cette ville quelques mois, pressés du désir de revoir leur pays, ils abandonnèrent une conquête qui avait bien moins d'attrait pour eux que les immemses dépouilles qu'ils emportèrent.

On sait que les Allobroges favorisèrent le passage d'Annibal à travers les Alpes en reconnaissance du service qu'il leur avait rendu. Il avait mit fin au différend qui les divisait au sujet de l'élection d'un roi. Deux frères se disputaient le droit de les gouverner, le général carthaginois prêta son appui à celui des deux compétiteurs qu'appellaient les vœux du sénat et des principaux de la nation. Mais Rome était déjà bien grandie; les peuples latins avaient succombé sous sa valeur et sa fortune; elle avait étendu sa domination sur les Étrusques et les Samnites, vaincu les Gaulois cisalpins dans plusieurs batailles; et rejeté Pyrrhus hors de l'Italie. Elle avait arraché la Sicile à Carthage et imposé à cette redoutable rivale l'humiliation d'une contribution. La seconde guerre punique fut encore pour elle l'occa-

Digitized by Google

sion de nouvelles victoires et de nouveaux envahissements : Carthage détruite, la Sicile, la Grèce, l'Asie, la Macédoine, réduites en provinces ainsi que l'Italie jusqu'aux Alpes, l'Espagne presque domptée à force de carnage et de dévastations, la superbe conquérante dut tourner ses regards vers la Gaule transalpine.

Là, sa forte discipline, sa tactique savante, son habile et persévérante politique n'eurent à combattre qu'un aveugle courage, que des masses de guerriers indisciplinés, mal armés, embarrassés par leur nombre même et eurent pour auxiliaire le défaut d'union qui fit toujours la faiblesse des peuples Gaulois.

Au nom d'une vieille alliance, Marseille implora le secours de ses armes. Les plus proches voisins de la cité phocéenne furent attaqués et soumis. Bientôt le titre de frères du peuple romain, dont la politique du sénat avait flatté les Gaulois Eduens, lui servit de prétexte pour intervenir dans leur querelle avec la confédération des Allobroges et des Arvernes. Les premiers, selon Ammien Marcellin, les plus intraitables des peuples placés entre le Rhône, les Alpes et la Méditerrannée, après une victoire remportée sur eux près de la Sorgue par Domitius Ahenabarbus, et après une déroute complète à l'embouchure de l'Isère, que leur fit essuyer Fabius Maximus, surnommé pour cela Allobrogicus, se virent dans la nécessité de renoncer à leur indépendance.

Compris avec les Solyens, les Volces, les Voconces, les Helviens dans la province nommée Narbonnaise, ils sentirent dès lors tout le poids de l'administration unique et rapace des gouverneurs romains. Ils se soulevèrent. Pompée le Grand, allant en Espagne, pour combattre Sertorius, s'ouvrit un passage par les armes à travers leurs pays et les remit sous le joug.

On connaît la célèbre accusation qu'ils portèrent à Rome avec les autres peuples de la province contre les concussions du propréteur Fonterius. L'on a lu la violente et hautaine diatribe contre les victimes que prononça Cicéron devant les juges pour la défense de ce coupable. Les dépouilles des provinces étaient très nécessaires à l'ambition et au luxe effrénés des grands de Rome pour que l'on rendit justice à de malheureux peuples vaincus.

C'est poussé à bout par l'excès des charges et des dettes qui s'aggravaient de plus en plus sur leurs têtes, que les Allobroges écoutèrent la voix de Catilina lorsqu'il les appela à la révolte pour seconder ses sinistres projets ; tandis que leurs députés à Rome, séduits par l'appât des récompenses, et sans consulter leurs compatriotes, livrèrent à Cicéron les documents qui devaient

Digitized by Google

convaincre de leur crime les conjurés, une fois encore vaincus ils se soumirent sans retour.

Peu après vint la conquête de la Gaule, l'une des plus brillantes et la dernière de la République, par laquelle Jules César préluda à l'asservissement de Rome. D'une fidélite à toute épreuve pendant cette guerre, au succès de laquelle ils concoururent, les Allobroges ne se laissèrent ébranler ni par les vives sollicitations de Vercingétorix, ni par l'exemple de tous les autres peuples Gaulois, y compris les Eduens, soulevés à la voix de leur chef intrépide. Jules César, suivant sa politique à laquelle rien ne pouvait résister, avait subjugué leurs cœurs par ses libéralités et par des honneurs. Bravant l'orgueil et les préjugés romains, il décerna à plusieurs d'entre eux le titre de citoyens et leur fit même prendre place au sénat.

Cependant en Epire, quelque temps avant la fameuse bataille de Pharsale, Roscillus et Algus, deux de leurs chefs, faillirent donner la victoire au rival du vainqueur de la Gaule en passant avec le corps de troupe de leur nation qu'ils commandaient, dans le camp de Pompée. César a, dans ses mémoires, raconté ce fait qui compromet gravement sa destinée. Il n'est point improbable qu'il en conçut contre les Allobroges un ressentiment et une méfiance qui furent d'un grand poids dans sa détermination d'envoyer à Vienne, leur métropole, une colonie romaine.

Quant à l'époque précise où cette dernière fut établie elle ne saurait être fixée, selon nous, avec quelque vraisemblance qu'au temps où César songea à récompenser les services de ses légions, où il distribua des terres aux vétérans, où, par son ordre, Marc Antoine en conduisit de nombreuses bandes en Italie et Claudius Tiberius Nero, dans la province Narbonnaise, savoir vers les années 47 ou 48 avant J.-C : époque malheureuse ou, dans ces deux contrées, les habitants des villes et ceux des campagnes se virent impitoyablement chassés de l'héritage paternel et obligés d'abandonner leurs champs et leurs maisons à de barbares soldats.

Mais quand la mort de César, sans rétablir la liberté, eut renouvelé la guerre civile et l'anarchie, les Allobroges embrassèrent la cause du sénat et des meurtriers du dictateur contre Antoine qui prétendait ne vouloir que venger ce dernier. Ils prirent les armes à la sollicitation de Decimus Brutus et, profitant de la circonstance, attaquèrent les colons Romains, qu'un établissement de trois ans seulement dans Vienne y avait encore mal affermis, les chassèrent de cette ville et reprirent les biens dont ils avaient été dépouillés.

Digitized by Google

Favorable à des auxiliaires dont il pouvait tirer un utile secours, et peu disposé à soutenir les établissements de César, le sénat n'eut pas de peine à user d'indulgence à l'égard des Allobroges et à confirmer à leur ville les droits et les priviléges de colonie romaine, qui d'ailleurs, consacrés par la religion, ne pouvaient en être retirés que par elle seule.

En même temps, pour ne laisser aucun doute sur cette résolution, Mumatius Plancus et Lepidus, commandants des deux armées dans les Gaules, reçurent l'ordre de fonder pour les Romains expulsés de Vienne la colonie de Lyon, sur le lieu même où ils s'étaient arrêtés.

Telle est l'origine de deux célèbres colonies et aussi de cette rivalité qui les anima longtemps l'une contre l'autre, les habitants de l'une étant de race Allobrogique et ceux de l'autre ayant le nom de Romains.

La période de longue paix et d'organisation si propice à la Gaule qui s'étendit depuis le règne d'Auguste jusqu'à la mort de Néron, vit la colonie de Vienne s'élever et s'embellir rapidement. Devenue romaine par son administration municipale, par l'adoption de la langue de la religion, des arts, des usages et des mœurs romaines, elle atteignit bientôt un haut degré de prospérité et d'opulence, grâce aux heureux développements de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, favorisés par son heureuse position sur un grand fleuve, l'une des plus belles voies de communication, et au point de réunion des autres routes qui conduisaient alors par terre, d'Italie dans la Gaule, et aussi sans doute par l'immunité d'impôts qui lui avait été conférée sous le titre de *droit italique*.

Déjà l'empereur Claude, dans le discours qu'il prononça au sénat pour faire accorder aux habitants de la Gaule chevelue le droit d'occuper les dignités de l'empire, dont Vienne jouissait depuis longtemps, qualifie cette ville de colonie très puissante et parée de tout ce qui donne de l'éclat à une cité.

Plusieurs des monuments dont s'embellit le sol de Vienne, paraissent dater du règne de ce prince, entre autre le *temple d'Auguste et de Livie* et le *forum*. Les remparts qui entourent les cinq montagnes, renfermées dans l'enceinte fortifiée, étaient sans doute achevés depuis longtemps.

Durant cette même période, Vienne eut à Rome, dans le sein du sénat et à la cour des empereurs, plusieurs de ses citoyens qui y jouissaient d'une haute considération, d'un grand crédit et qui furent sans doute pour elle de puissants protecteurs. Parmi eux,

Digitized by Google

Valérius Asiaticus se distingua par ses grandes richesses, ses qualités personnelles, son éloquence, sa philosophie et par la triste fin que lui procura l'infâme Mesaline pour s'emparer de ses biens.

L'histoire de la guerre qu'occasionna la succession au trône impérial après la mort violente de l'exécrable Néron, nous montre Vienne prenant partie pour Galba, levant pour lui des légions, faisant la guerre à la ville de Lyon, qui était dans le parti opposé, la tenant assiégée; et ensuite Lyon, voulant tirer vengeance de cette insulte, suppliant des légions de détruire son ennemie et pour les exciter leur mettant devant les yeux l'immense butin qu'elles auraient à recueillir. Enfin l'on voit Vienne se rachetant de la fureur des soldats et de la cupidité de leur général par une énorme contribution. Alors, dit Tacite, prévalut l'antiquité et la grandeur de cette colonie.

Le passage de Vitellius, quand il se rendit en Italie, dut encore lui imposer de lourdes charges. On sait qu'un jour qu'il y rendait la justice en plein air, assis sur sa chaise curule, un coq échappé du voisinage lui sauta sur les épaules, puis sur la tête, ce qui plus tard, après sa chûte, fut considéré comme un présage sinistre.

Après les courts orages qui signalèrent les régnes éphémères d'Othon, de Galba et de Vitellius, Vienne participa à la prospérité dont jouit l'Empire sous une longue et rare succession de grands et bons princes, sous les règnes de Vespasien, de Titus, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle. Non seulement elle eut bientôt réparé ses pertes, mais elle porta encore ses richesses à un plus haut point.

Alors on la vit accroître sa population, s'étendre au-delà de son enceinte fortifiée vers le midi, sur la rive gauche du Rhône et au couchant au-delà du même fleuve; elle se décora d'un grand nombre de nouveaux édifices qui brillèrent d'une nouvelle magnificence. Au lieu de la simple pierre, ils n'étalèrent plus aux yeux éblouis que l'éclat des marbres les plus précieux, apportés de contrées lointaines et sur lesquels la sculpture répandit à profusion ses plus riches ornements. Un peuple de statues dont la terre nous rend de temps en temps les débris et dont beaucoup étaient de proportions colossales, remplirent les temples, les basiliques, les thermes, le théâtre, l'amphithéâtre, le forum, le capitole et couvrirent les faites de ces édifices superbes.

D'un autre côté un luxe rafiné présida à l'édification des nouvelles demeures des citoyens riches et à l'embellissement des

Digitized by Google

anciennes. Une foule de colonnes y décorèrent les portiques ; les salles dont les murs étaient revêtus de marbres ou ornés de peintures ; les pavés, de marbres rares ou de mosaïques, d'un travail plus ou moins recherché et où l'on admirait une variété infinie de dessins et de compartiments, des figures de plantes, d'oiseaux, de quadrupèdes et des tableaux avec des personnages, le tout reproduit avec des teintes naturelles par de petits dés de pierres ou d'émaux aux couleurs les plus vives.

Le gout des lettres, compagnon fidèle des beaux arts, déjà fort répandu dans cette ville, y prit encore un plus grand développement et y devint commun aux deux sexes. On vit le poète Martial se féliciter, dans l'un de ses petits poèmes, de ce que ses ouvrages sont lus et estimés des hommes et des femmes dans la belle cité de Vienne, et il en conclut qu'il faut bien que ces mêmes ouvrages ne soient pas dépourvus de mérite.

C'est avec une juste satisfaction qu'on lit un fait raconté par Pline le Jeune, dans l'une de ses lettres, et qui nous apprend que Vienne, tout en adoptant les arts, la langue et la civilisation de Rome prenait soin de ne point en laisser pénétrer dans ses murs toute la corruption des mœurs. Ainsi un particulier ayant fait un legs destiné à la célébration de jeux gymniques, le duumvir Trebonius Rufinus les interdit par respect pour la décence publique.

L'histoire garde un profond silence sur Vienne durant la période d'anarchie militaire si funeste à l'Empire, qui s'étendit depuis Commode jusqu'à l'époque ou Dioclétien par une haute politique se donna trois collègues, l'un avec le titre d'Auguste, les deux autres avec celui de César, et où il partagea entre eux et lui les provinces. Elle ne perdit rien toutefois pendant ce temps de son importance et de sa considération. Dans la nouvelle division de la Gaule, partie de l'Empire dévolue à Constance-Chlore, cette ville fut établie la métropole de l'une des dix-sept provinces, qui de son nom fut appelée Viennoise et comprit dans sa vaste étendue les cités de Vienne, de Genève, de Grenoble, de Valence, de Die, d'Avignon, d'Orange, de Vaison, de Cavaillon, d'Arles, de Marseille.

Comme plusieurs autres métropoles qui furent tour à tour la résidence des Augustes et des Césars à cette époque où la nécessité de comprimer les révoltes et celle de repousser les attaques des Barbares sans cesse renaissants, obligeaient ces princes à se transporter successivement d'une province à une autre et à s'arrêter dans les lieux les plus favorables à leurs desseins, Vienne eut

Digitized by Google

aussi son Palais Impérial. Il s'élevait sur le plateau où existe aujourd'hui le Collège et qui, dominant toute la ville et la vallée du Rhône, offre la perspective la plus ravissante.

Il s'est conservé des traces du séjour que Constantin le Grand fit à Vienne dans le mois de mai de l'année 316, la dernière où il soit venu dans la Gaule.

Le célèbre Julien, que l'on a surnommé l'Apostat, a passé dans cette ville deux hivers, celui de 355 et celui de 360. Pendant le premier, il y entra en possession du consulat, et y fit les préparatifs nécessaires pour aller attaquer les Germains qui avaient envahi une partie considérable de la Gaule, pris et ruiné Cologne. Ce fut à son arrivée à Vienne, dont les habitants, réunis à ceux des contrées voisines, le reçurent avec la plus grande joie, comme un génie tutélaire, que l'on entendit une vieille femme aveugle s'écrier : voilà le restaurateur des temples. Lorsqu'il y revint, les barbares avaient été vaincus dans de rudes combats, poursuivis et repoussés loin de la frontière du Rhin, la Gaule sagement administrée et soulagée de ses charges. Ainsi, couvert de gloire, chéri des peuples et de son armée, il avait été obligé d'accepter de celle-ci le titre d'Auguste et se trouvait dans la nécessité d'employer la voie des armes pour forcer l'empereur Constance à reconnaître en lui un collègue. Le 6 janvier 361, jour de l'Epiphanie, on le vit encore assister, à Vienne, aux cérémonies du culte chrétien qu'il allait bientôt abjurer et combattre ouvertement.

En 392, un jeune prince aux nobles et heureuses qualités, l'espoir de l'empire d'Occident, Valentinien II, après un séjour de quelques mois à Vienne, y périt, à l'âge de vingt ans, victime de l'excès de puissance acquise par un barbare dont les talents militaires avaient fait la fortune comme celle de beaucoup d'autres et qui, à la faveur des circonstances, s'était déféré à lui même le commandement général des armées. Arbogaste fit étrangler cet empereur dans les jardins de son palais, le 15 mai, la veille de Pentecôte.

Dans ce siècle où l'empire tombait dans le plus grand épuisement et allait bientôt être horriblement lacéré par les invasions des barbares, le poëte Ausonne donnait encore à Vienne, dans ses vers, l'épithète d'opulente. L'on ne peut guère douter, en effet, qu'elle ne se soutint dans un état prospère, du moins relativement à beaucoup d'autres villes. De nombreux débris d'édifices, couverts de sculptures, dont une faible partie a été recueillie et conservée, paraissent dater du même siècle dont il s'agit ici et

Digitized by Google

attester que Vienne n'avait point cessé d'élever des monuments considérables... Seulement ils donnent lieu de remarquer qu'elle n'envoyait plus au loin, comme auparavant, chercher des marbres pour les construire, mais qu'elle se contentait de simples pierres tirées de lieux plus rapprochés. De plus, il est impossible de n'y point reconnaître l'empreinte de la décadence de l'art et du goût.

Les monuments historiques et épigraphiques nous montrent l'organisation municipale de Vienne semblable à celle de la plupart des autres colonies romaines. L'on y voit des décurions, des sévirs augustaux, des duumvirs, des quatuorvirs, des édiles, des questeurs, des quatuorvirs pour la justice, des triumvirs pour l'inspection des lieux publics, des flamines, des flaminiques, des pontifes, des augures.

Au IVe siècle peut-être, la curie prit le nom de Sénat et les décurions celui de sénateurs. Ce corps se retrouve sous la même dénomination dans les documents historiques des Ve et VIe siècles, relatifs à Vienne.

Soit à cause du lustre qu'il avait donné à cette ville, soit à cause de celui qu'elle avait reçu du grand nombre de sénateurs fournis par elle à Rome, même dès les premiers temps de l'empire, on l'honora, dans le moyen âge, du titre de ville sénatoriale.

Vienne, comme métropole de sa province, était le siège du Consulaire ou président qui la gouvernait. Le palais ou prétoire qu'il habitait, s'élevait sur l'emplacement du palais de justice actuel.

Elle était aussi celui du procurateur des Linifices ou intendant préposé aux approvisionnements de lin pour la confection des habillements militaires.

Le préfet de la flotte du Rhône y résidait aussi, ou bien à Arles.

Quand les apôtres du Dieu fait homme, dociles à la voix qui leur disait: *allez, enseignez toutes les nations*, s'élancèrent du sein de l'obscurité qui couvrait encore leur humble existence, pour accomplir le plus gigantesque projet que l'on eût jamais conçu, celui de renouveller les bases de la société humaine en la convertissant à la doctrine de leur maître, de faire abandonner au monde païen, par la seule persuasion, le culte de ses innombrables divinités qu'il s'était faites, les principes de sa morale et de sa politique que les siècles avaient cimentés, pour adopter la croyance en un seul Dieu et l'esprit de fraternité, de pureté, de chasteté de l'évangile, ils portèrent aussitôt leurs pas vers les con-

Digitized by Google

trées les plus florissantes et les plus renommées, celles qui leur promettaient la moisson la plus abondante. Il serait difficile de se persuader que la Gaule et surtout la province Narbonnaise, alors déjà célèbre par son active population, par son vaste commerce, par la culture des lettres et des arts et par sa brillante civilisation qui faisait dire à Pline que l'on trouvait en elle une seconde Italie, n'eût pas, de bonne heure, attiré le zèle ardent de ces premiers propagateurs de la foi. Ce n'est donc point la vraisemblance qui manque à la tradition, selon laquelle, dès l'an 63, St-Paul, allant en Espagne, annonça le premier la parole divine à Vienne et y laissa, pour continuer son œuvre, son disciple Crescent qui est compté pour le premier évêque de cette ville, et auquel succéda Saint-Zacharie, envoyé de Rome par St-Pierre.

Quelque opinion que l'on ait de ces origines controversées, Vienne fut certainement des premières villes de la Gaule méridionale qui reçurent la semence de la religion nouvelle. Les progrès qu'elle y fit se manifestent, l'an 177, par la lettre des chrétiens de cette cité et de ceux de Lyon, rapportée par l'historien ecclésiastique Eusèbe, qui fait connaître la mort héroïque de plusieurs d'entre eux au milieu d'horribles tourments. On trouve le même témoignage dans le martyr de plusieurs saints viennois, tels que St-Ferréol, St-Julien, St-Severin, St-Exupère, St-Félicien, sans parler des premiers pontifes de cette ville qui, selon leurs légendes, payèrent de leur sang leur zèle à étendre le domaine de la foi.

Dans l'organisation hiérarchique de l'Eglise triomphante, conformément à l'ordre établi de bonne heure et rappelé dans le 4e canon du concile de Nicée, en 325, et selon la prescription expresse du 9e canon du concile d'Antioche de 341, l'évêque de Vienne, comme celui d'une métropole civile, dut avoir la suprématie sur tous les autres évêques de la province Viennoise, c'est-à-dire sur ceux de Genève, de Grenoble, de Valence, d'Alps en Vivarais, de Die, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Vaison, d'Orange, de Cavaillon, d'Avignon, de Marseille, d'Arles. Mais ce droit ne tarda pas à leur être disputé par les évêques de cette dernière ville. Arles, par l'effet de son heureuse position, par la force des circonstances et des événements, s'était élevée à un rang éminent. Objet des prédilections de Constantin le jeune, qui y était né et y fit sa résidence habituelle, elle fut d'abord le siége du vicaire des Gaules, ensuite celui du préfet du prétoire quand l'invasion, toujours croissante des Germains, l'obligea de quitter Trèves, puis Autun. Enfin, elle devint en quelque sorte le dernier

Digitized by Google

refuge de l'autorité impériale, dans le temps que celle-ci expirait en deçà des Alpes. A la faveur de tels avantages et de l'appui qu'ils lui donnaient auprès des puissances temporelles et spirituelles, les prélats de cette ville obtinrent que les prérogatives de métropole administrative dont jouissait Vienne, mais auxquelles le temps peut-être déjà avait porté de graves atteintes, fussent inutiles pour la conservation entière des prérogatives ecclésiastiques. Les révolutions politiques, les décisions des souverains Pontifes introduisirent donc un partage de la province Viennoise, d'où il résulta que les évêchés qui restèrent soumis à la juridiction de l'archevêché de Vienne ne furent plus que ceux de Genève, de Grenoble, de Valence, de Die.

Les paroles lamentables d'un célèbre écrivain chrétien du Ve siècle, de St-Jérôme, nous peignent la désolation où tomba la Gaule lorsque le dernier jour de l'an 406, les Vandales, le Suèves et les Alains franchirent le Rhin et ravagèrent horriblement ce pays pendant trois ans qu'ils le parcoururent du nord au midi, sans que rien put les arrêter. Ils est probable que Vienne, grâce à la force de son enceinte, échappa, comme plusieurs autres villes fortifiées, au carnage et à la dévastation. Mais on pourrait croire aussi qu'elle vit ce torrent passer aux pieds de ses remparts et couvrir de ruines ses deux grands faubourgs, celui qui s'étendait au midi, dans la petite plaine nommée aujourd'hui Plan de l'aiguille, et surtout celui qui occupait la rive droite du Rhône.

Bientôt après, Constantin, homme obscur, que les légions d'Angleterre avaient proclamé Auguste, arriva dans la Gaule où il fut reçu comme un libérateur. Il eut cependant à se défendre contre les généraux de l'empereur Honorius et ensuite contre Géronce, l'un des siens. En 411, Constant, son fils, qui avait été moine et qu'après son élévation à l'empire, il avait successivement créé César et Auguste, se trouvait à Vienne.

Cette ville dut ouvrir ses portes à Géronce et le laisser se saisir de ce prince qu'il fit mourir.

La Gaule ne fut délivrée des Vandales, des Suèves et des Alains, par leur passage en Espagne, que pour se voir, dans le cours du même siècle, envahie définitivement par d'autres barbares ; au midi par les Visigoths, au nord par les Francs, à l'est par les Burgondes. Ceux-ci, outre les pays dont ils s'étaient emparés, reçurent d'abord, en 438, par concession impériale, la Sapaudie, comprenant la Savoie et le Haut-Dauphiné, et, plus tard, par une autre concession, le pays qui s'étend entre le précédent, le Rhône et la Durance.

Digitized by Google

Avant cette dernière, les Viennois, l'esprit déjà frappé de tout ce qui se passait autour d'eux, de la lutte des compétiteurs qui se disputaient les misérables lambeaux de l'empire, des combats acharnés livrés aux peuples féroces de la Germanie, du progrès que ceux-ci faisaient sans cesse et des ravages qu'ils promenaient avec eux, furent encore plus profondément émus à l'aspect de phénomènes et d'accidents divers qui se succédèrent dans leur ville ou aux environs, tels que de fréquents incendies, des tremblements de terre, des voix nocturnes, des apparitions de bêtes sauvages dans les lieux les plus fréquentés, par exemple le Forum, et enfin l'incendie du palais impérial, allumé par la foudre, la veille de Pâques, au moment où le peuple était prosterné au pied des autels. La terreur était au comble : l'on croyait la ville menacée des plus grands malheurs, d'une ruine totale.

Le saint évêque Mamert conçut alors le projet d'apaiser la colère céleste par des processions, des prières et des jeûnes. Il le fit approuver, non sans quelques difficultés, par le Sénat de Vienne, qui comptait encore un grand nombre d'illustres personnages ; tel est l'origine des Rogations, qui furent presque aussitôt adoptées par tout le monde chrétien.

En tombant sous la domination des Burgondes, Vienne n'eut point à supporter les violences et les désastres d'un envahissement à main armée. L'occupation se fit paisiblement, sans résistance, et le partage des terres fut l'objet d'un accord avec les sénateurs de la cité. D'une humeur moins farouche que les autres peuples germaniques, les nouveaux venus n'affectèrent point les airs de conquérants et de maîtres, mais, se considérant comme de simples hôtes, ils traitèrent en frères les anciens habitants.

Vienne cependant souffrit beaucoup de la guerre acharnée que se firent entre eux les quatre fils de Gondioc, leur roi, qui, à sa mort, se partagèrent ses États.

Gondebaud, l'un deux, chassé des possessions qui lui étaient échues par ses deux frères Chilpéric et Godomard, y rentra bientôt après, vint mettre le siège devant Vienne où ils s'étaient retirés, s'en rendit maître, et usa de la victoire de la manière la plus cruelle. Chilpéric périt par l'épée, Gondemard par les flammes, le vainqueur ayant fait mettre le feu à la tour dans laquelle il s'était réfugié. La femme du premier fut noyée dans le Rhône avec une pierre attachée au cou ; ses deux fils eurent la tête tranchée et un puits reçut leurs corps.

Gondebaud ne fit grâce qu'à deux filles du même prince.

Digitized by Google

L'une était la célèbre Clotilde, qui, pour le malheur des Burgondes, devint l'épouse de Clovis.

L'an 500, Gonbebaud, à la suite d'une bataille qu'il perdit par la perfidie de son troisième frère Godegisile, secrètement ligué avec Clovis, se vit obligé de traverser précipitamment ses États et d'aller s'enfermer dans la ville d'Arles où le vainqueur le suivit. Mais, ayant fait la paix avec le roi des Francs, et celui-ci s'étant retiré, il alla attaquer son frère dans Vienne dont il avait pris possession. Grégoire de Tours nous apprend que, pendant le siége de cette ville, pour ménager les subsistances, on mit dehors un certain nombre d'habitants, que parmi eux se trouvait un fontainier sur l'indication duquel Gondebaud introduisit secrètement des troupes dans l'intérieur par les aqueducs romains, et s'empara ainsi de la place sans coup férir. Ce fut encore pour ce roi cruel l'occasion d'exécutions sanglantes.

Son frère fut immolé à sa vengeance et à sa politique, au pied des autels où il avait cherché un asile. Il n'épargna pas davantage les Burgondes qui avaient soutenu Godogisile, ni un grand nombre de Sénateurs Viennois qui lui avaient été favorables.

Au moment où les Burgondes approchaient de Vienne et durant la plus grande partie de leur domination, pendant laquelle le nouvel élément d'activité et de civilisation apporté par le christianisme, allait être comme enseveli sous les ruines de l'Empire pour y sommeiller plusieurs siècles, les lettres jettèrent un dernier éclat dans cette ville. On continuait de venir les étudier dans sa célèbre école, bientôt condamnée à rester silencieuse et déserte. Les noms de quelques hommes qui les cultivèrent d'une manière distinguée à cette fatale époque, se sont conservés avec honneur jusqu'à nous. Tels sont Mamert Claudien, frère de l'évêque de Vienne, et qui fut philosophe, théologien, poète, musicien, etc.; Sapande, professeur de belles lettres, chez qui cet enseignement était un héritage de famille, homme éloquent, dont une des gloires fut d'avoir formé beaucoup d'élèves; Pragmatien, son ami; St-Avit, évêque de Vienne, poète, orateur, théologien.

Ce prélat, d'un mérite très élevé et qui prit beaucoup de part à la politique de son temps, montra surtout un grand zèle à combattre l'arianisme que professaient les Burgondes. Ses efforts ne purent déterminer leur roi Gondebaud à abjurer sa foi, quoique ce prince voulut se faire croire convaincu. Mais il réussit à convertir Caratène, mère du même roi, Sigismond son fils, Clotilde et Chrone ses nièces.

Digitized by Google

On voyait encore debout, à la même époque, dans l'enceinte de Vienne, la plupart des grands édifices élevés sous le règne du polithéisme romain. Le forum recevait encore sous ses vastes portiques les anciens habitants qui avaient conservé un reste de l'élégance et de la politesse romaine et les hôtes grossiers venus des forêts de la Germanie.

On admire toujours, sur les parties élevées de la ville, les masses imposantes et riches de l'Amphithéâtre et du Théâtre. Les temples, ornements de la ville, n'avaient pas cessé d'inspirer le respect par leur beauté, quoique la culture des arts eut beaucoup dégénéré. L'on construisait des églises avec une grande profusion d'ornements. L'or brillait de toutes parts dans ces bâtiments d'une architecture lourde. On y foulait des pavés de marbres précieux et les murs se montraient revêtus de mosaïques aux mille couleurs. Mais déjà avaient disparu la pureté des formes, la grâce, la noble simplicité; elles étaient étouffées par la recherche affectée, défaut déplorable qui dépare également les compositions littéraires de l'époque.

Bientôt, à mesure que l'ignorance et la barbarie gagnaient du terrain, tout sentiment du vrai beau s'éteignait, le goût, le respect pour les merveilles de l'art antique, cédèrent la place à l'indifférence et au mépris ; enfin, par un stupide besoin de destruction qui se para du faux titre de zèle pour la foi, l'on abattit ces temples dont la magnificence avaient épuisés tant de trésors et qui furent si longtemps admirés; l'on brisa les innombrables statues qui les ornaient, qui peuplaient le forum, qui couvraient les autres monuments. On ne fit aucune distinction des chefs-d'œuvres de l'art et des ouvrages communs, des images des grands hommes et de celles des faux dieux.

Toute imitation de la nature par le ciseau fut frappée d'anathème.

L'arrivée à Vienne de St-Sévère, prêtre indien d'un zèle ardent, paraît avoir été pour cette ville, vers le milieu du Ve siècle, le signal du renversement des édifices consacrés aux idoles, et des statues.

C'est lui qui, à la tête d'une multitude qu'il avait exaltée par ses prédications, alla détruire le temple des cent dieux, sur les ruines duquel il fit bâtir l'église de St-Étienne, qui fut plus tard dédiée à lui-même.

La piété croissait avec les malheurs publics. Beaucoup d'infortunés cherchèrent un refuge dans la vie cénobitique. Dès la fin du IVe siècle les évêques de Vienne avaient fondé les monastères

Digitized by Google

Grimaciens sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis cette ville, sous la protection des reliques de St-Ferréol. Vers la fin du Ve siècle un étranger du nom de Léonien, né à Sabarie en Panomie et amené captif dans la Gaule par les Barbares, après avoir habité Autun, vint se fixer à Vienne, où il resta pendant quarante ans renfermé dans une cellule, y menant la vie la plus austère, sans être vu, et presque inconnu de ceux qui accouraient de toutes parts attiré par sa renommée.

Ce fut lui qui fonda deux illustres monastères de cette ville, celui d'hommes consacré à St-Pierre, hors des murs, au midi de Vienne, et celui de St-André-le-Haut qu'habitaient des religieuses.

Quand Gondemar, second fils de Gondebaud et successeur du faible et malheureux Sigismond eut perdu, en 594, la bataille qui le priva de ses États et de la liberté, Vienne suivit le sort du royaume des Burgondes, et passa successivement sous la domination de ceux des rois Francs de la Ire race auxquels il échut en partage.

Leur règne, si fécond en guerres intestines, en crimes et cruautés politiques, se signala dans cette ville par les libéralités qui se firent en faveur de l'église et par l'établissement d'un grand nombre de monastères. La neuvième année après que Clotaire Ier eut réuni sur sa tête tous les États francs à la Burgondie, c'est-à-dire l'an 569, le duc Ansemond et sa femme Anslenbanne, qui déjà par un acte passé devant le sénat de Vienne, avaient pourvu à la construction du monastère de St-Pierrre hors des murs, donnèrent par un autre acte, à leur fille Remille Eugénie, des biens considérables destinés à fonder le monastère de Saint-André-le-Bas pour des filles, et celui de Ste-Blandine pour de saintes veuves.

Cent ans n'étaient pas écoulés que, vers le milieu du VIIe siècle, au temps de l'évêque Cadeolda, il existait dans Vienne, ou près de ses portes, douze monastères renfermant 455 moines et 255 religieuses, outre le nombreux clergé qui desservait la cathédrale de St-Maurice et l'église collégiale de St-Sevère; soixante autres couvents étaient répandus dans le diocèse.

L'État florissant de tous ces établissements religieux devait pourtant se changer bientôt en une grande désolation. Les biens immenses qu'ils avaient reçus pour nourrir une population aussi considérable que celle qu'ils renfermaient, allaient leur être enlevés. Ils allaient perdre jusqu'à l'asile paisible où ils vivaient sans inquiétude sur l'avenir.

Digitized by Google

Sous le règne de Thierry IV, l'avant dernier de ces lâches rois qui passaient sur le trône une vie inutile, soumis à la tutelle des Maires du Palais, savoir, l'an 732, Vienne vit accourir sous ses murs une multitude innombrable de cavaliers farouches et cruels, devant lesquels fuyaient les populations épouvantées; le cimeterre d'une main et une torche de l'autre, ils massacraient tous ceux qu'ils pouvaient atteindre et incendiaient les églises et les monastères après les avoir pillés et dévastés.

C'étaient les bandes sarrazines qui, après avoir envahi l'Espagne et le midi de la Gaule, continuaient leurs courses sans rencontrer de résistance et allaient porter leurs ravages jusqu'à la Loire d'un côté, et jusqu'aux extrêmités de la Burgondie de l'autre.

Rejetées vers les Pyrénées après la fameuse bataille de Poitiers, gagnée sur eux par le maire du Palais, Charles Martel, elles renouvellèrent leur invasion en deça du Rhône, l'an 734, et achevèrent de détruire tout ce qu'elles n'avaient pas entièrement renversé la première fois. Vienne et ses environs restèrent couverts de ruines. Beaucoup d'habitants avaient été tués; d'autres avaient pris la fuite.

Cette ville fut enfin délivrée pour toujours de ces ennemis des peuples chrétiens, lorsque l'an 797, le vaillant guerrier, qui, cinq ans auparavant leur avait déjà fait sentir le poids de son bras, Charles Martel, précédé de son frère Childebrand, les chassa devant lui jusqu'à Avignon, leur prit cette ville et battit une de leurs armées nouvellement arrivée.

Elle le vit revenir, l'an 739, pour consommer l'expulsion de ces fanatiques conquérants, et punir ceux qui leur avaient prêté la main

Charles Martel dû récompenser les guerriers dont les armes lui avaient fait remporter la victoire. Ce fut avec les biens des églises et des monastères qu'il solda sa reconnaissance.

Lorsqu'après la mort de ce chef suprême, roi sans en avoir le titre, ses deux fils se partagèrent, en 741, tous les États de la domination franque, comme leur propre héritage, Carloman eut l'Australie. La Burgondie fut comprise dans le lot de Pépin, qui crut encore utile à sa politique de placer sur le trône un fantôme de souverain pour représenter la royauté, savoir le mérovingien Childebert III, jusques en 751 qu'il le déposa pour se décerner à lui-même la couronne.

Dès 746, il avait réuni à ses possessions celles de son frère Carloman, qui les avaient abandonnées pour se faire moine en Italie.

Digitized by Google

En 754, il passa à Vienne, suivi de troupes nombreuses pour aller faire la guerre aux Lombards, et Carloman, qu'Ataulphe, leur roi, envoyait en ambassade, mourut dans l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville.

En 768, époque de la mort de Pépin, Vienne se trouva dans le lot d'un autre Carloman, l'aîné de ses deux fils, et trois ans après, par suite du décès de ce prince, arrivé en 771, elle passa avec tous ses États sous l'autorité du célèbre Charlemagne, second fils de Pépin-le-Bref.

Ce grand monarque répara en partie les pertes que l'église métropolitaine de Vienne avait souffertes par suite de la guerre avec les Sarrasins. Par ses libéralités, la cathédrale fut restaurée ou rebâtie dans les premières années du IXe siècle ; tout autour s'élevèrent les cloîtres, le palais du prélat, la maison des chanoines et des clercs qui reçurent alors une nouvelle organisation. Tels furent ses bienfaits, que cette église se considéra toujours comme de nouveau fondée et dotée par lui.

Dès le commencement de son règne, en 814, l'empereur Louis-le-Débonnaire, successeur de Charlemagne, qui se l'était associé en 812, se montra empressé de continuer les bienfaits de son père en faveur de l'église de Vienne. Outre les terres et monastères qu'il lui rendit, outre l'immunité dont il la gratifia, il lui accorda cinq navires avec le droit de naviguer sur le Rhône et sur la Saône pour le transport de toutes choses lui appartenant, sans payer aucun droit.

Ce prince, faible et irrésolu, dont les jours furent sans cesse troublés par des guerres et des querelles avec ses enfants qui le détrônèrent deux fois, fit entre eux, pendant sa vie, quatre partages différents de ses états, savoir : en 817, entre Lothaire, Pépin et Louis, — en 830 et 837, entre les mêmes et Charles-le-Chauve, 4e fils né de son second mariage, — en 839, entre les mêmes, à l'exception de Pépin qui était mort.

Si ce n'est dans le partage de 837, où la Burgondie entière fut donnée à Charles-le-Chauve, Vienne se trouva constamment comprise dans le lot de Lothaire associé à l'empire. Elle y fut maintenue après la mort de Louis-le-Débonnaire, arrivée en 840, par le traité conclu en 843, à Verdun, entre les trois frères et où l'on arrêta que Lothaire aurait l'Italie et tout le pays situé entre les Alpes, le Rhin, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône.

L'an 855, cet empereur ayant pris la fantaisie de se retirer dans le monastère de Prum, partagea, auparavant, ses états entre ses

Digitized by Google

trois fils. Il donna à Louis II, l'Italie avec le titre d'empereur, à Lothaire II, l'Ostrasie cisrhénane et à Charles, le cadet, les provinces voisines du Rhône, ou la Burgondie qui, du nom de Provence ou Province qu'avait conservé, depuis les Romains, la partie située entre le Rhône et les Alpes, fut nommée royaume de Provence.

L'année suivante, dans une entrevue des trois frères à Orbe, Louis II et Lothaire II, se saisirent de la personne de Charles et s'emparèrent de ses états. Mais ses sujets le délivrèrent de leurs mains et lui firent rendre le duché de Lyon, et, au midi de celui-ci, tout le pays entre le Rhône, les Alpes et la Méditerrannée.

Lorsque Charles, jeune prince d'une santé débile et incapable de gouverner, mourut en 863, après huit ans de règne, ses deux frères partagèrent son royaume, prenant chacun les contrées voisines des siennes, le Rhône leur servit de limite. Ainsi Vienne appartint à l'empeur Louis II.

Mais Lothaire II étant mort à son tour, en 869, Louis, roi de Germanie et Charles-le-Chauve, roi de Neustrie, partagèrent entre eux les possessions de leur neveu au préjudice de son frère l'empereur Louis II, hors d'état de faire valoir ses droits, et même celles de ce dernier situées en deçà des Alpes.

Ce partage eut lieu au mois d'août 870, et déjà, le mois de septembre suivant, Charles vint mettre le siège devant Vienne. Le célèbre Gérard de Roussillon, duc de la province viennoise pour l'empereur, avait laissé, dans cette ville, Berthe sa femme, pour se porter ailleurs. Charles fit de grands ravages dans le pays d'alentour et, de plus, réussit à séduire la plupart des défenseurs de la place. Averti par sa femme de tout ce qui se passait, Gérard revint dans la ville et la rendit à Charles qui y entra la veille de Noël et y célébra le lendemain cette fête.

Le nouveau duc que Charles donna à la province, à la place de Gérard de Roussillon, fut Boson dont il avait épousé la sœur, nommée Richilde, en seconde noce.

Neuf ans plus tard, Vienne accueillit avec transport le même Boson qui venait d'être placé sur le trône de l'ancien royaume de Bourgogne ou de Provence.

Charles-le-Chauve avait préparé l'élévation de ce seigneur en accumulant sur sa tête les biens et les dignités. Non seulement il l'avait nommé son chambellan et lui avait donné le commandement de la garde du palais, mais encore, après avoir été couronné empereur à Rome, il lui confia le gouvernement de l'Italie avec le titre de duc de Pavie auquel il joignit ceux d'archiministre

Digitized by Google

du sacré palais et commissaire impérial. Il lui posa même sur le front une couronne dans la cérémonie de son installation. Quand il eut été obligé de quitter l'Italie, voulant toujours, comme empereur, paraître commander à des rois, il remit de nouveau à Boson le gouvernement de la province, avec le titre de roi et le couronna encore une fois.

Tant d'honneurs, bien que l'effet d'une espèce de parade théâtrale n'en stimulèrent pas moins l'ambition de ce seigneur. Il avait réussi, à force d'intrigues, à épouser Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, et à marier sa propre fille à Carloman, l'un des fils et des successeurs du roi Louis-le-Bègue.

Le pape Jean VIII se proposant sans doute de faciliter l'accomplissement d'un projet qu'il avait conçu, mais qui ne devait point réussir, savoir de lui donner la couronne impériale, l'avait adopté comme fils de l'église.

Il était difficile que, dans l'éclat de sa fortune, époux de la fille d'un empereur, fiancée auparavant à un empereur et dont l'orgueil lui demandait un trône, il ne profita pas de l'impuissance toujours croissante des rois Carlovingiens en deçà des Alpes, pour se faire proclamer roi d'un pays dont il gouvernait déjà une partie avec ce titre. Ce pays, d'ailleurs, avait été usurpé par Charles-le-Chauve contre les droits de l'empereur Louis II, père de sa femme, et la mort seule de ce dernier sans enfant mâle avait pu légitimer cette usurpation.

Par ses libéralités, ses promesses ou ses menaces, par les intrigues d'Hermengarde, Boson gagna les prélats de l'ancien royaume de Bourgogne, et, le 25 octobre de l'an 879, au château de Mantaille, à .:. .. lieues au sud de Vienne, six archevêques, savoir, ceux de Vienne, de Lyon, de Besançon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles et dix-sept évêques, leurs suffrageants, assemblés avec un certain nombre de seigneurs qui n'ont pas été désignés, lui décernèrent la couronne.

Mais les fils de Louis-le-Bègue qui, depuis environ six mois, s'étaient partagés les états de leur père, savoir: Louis, roi de Neustrie et Carloman, roi d'Acquitaine, ce dernier, gendre de Boson, ne furent point disposés à souffrir la perte d'une partie de leur héritage. Ils se réunirent dans le mois de juin 880, à Gondreville, avec Charles-le-Gros, roi de Lombardie, et les députés de Louis de Germanie. Là ils convinrent ensemble de réprimer de concert la révolte des prélats et des seigneurs de Bourgogne, ainsi que l'usurpation de Boson, l'une et l'autre d'un dangereux exemple.

Digitized by Google

Dès le mois de juillet suivant, les trois premiers princes, après avoir occupé la partie du royaume située au nord du Rhône, arrivèrent devant Vienne à la tête de leurs armées, et investirent cette ville, encore très forte à cette époque, avec ses remparts romains élevés au sommet des escarpements des cinq montagnes comprises dans sa vaste enceinte, du côté du nord, de l'est et du midi, avec son fleuve large et profond qui la défendait au couchant.

A leur approche, comme avait fait Gérard de Roussillon, il laissa dans la place sa femme et sa fille, et se retira dans les parties élevées du pays.

Pendant ce siège, qui ne dura pas moins de deux ans, Charles le Gros courut se faire couronner empereur en Italie, Louis mourut le 5 août 882, et Carloman alla recueillir l'héritage de son frère et repousser les Normands de ses états. Richard le Justicier, frère même de Boson, à qui il remit en partant le commandement des troupes, força la ville à capituler au mois de décembre suivant. Hermengarde et ses enfants devinrent ses prisonniers.

Cette guerre eut pour Vienne des suites très désastreuses. Sans parler de la dévastation de tout son territoire, elle vit avec douleur raser ses antiques remparts qui faisaient sa gloire et sa force. De leur destruction, elle data pendant plusieurs années ses actes publics, comme d'une ère fatalement mémorable.

Fort du choix des seigneurs ecclésiastiques et laïcs de Bourgogne, Boson ne put être entièrement dépouillé de ses états par des princes trop faibles et trop occupés ailleurs. Il recouvra même ce qui lui avait été enlevé Bien qu'une profonde obscurité couvre les circonstances de ce dernier fait, il paraît cependant qu'il eut à soutenir quelques combats, et, d'après ce qui se passa après sa mort à l'égard de son successeur, l'on a lieu de croire, conformément à une opinion déjà émise, qu'il y eut aussi des arrangements pacifiques, et qu'en reconnaissant la suprématie de l'empereur Charles le Gros, il obtint de ce prince la confirmation de son titre de roi et la jouissance paisible de sa couronne.

Cette autorité royale, si peu puissante à cette époque, où déjà chaque seigneur se comportait en souverain dans ses domaines, n'écoutait la voix que de son intérêt ou de ses passions, Boson l'exerça on ne sait comment et la transmit à sa mort, arrivée au mois d'avril 887, à son fils Louis, âgé de 9 à 10 ans.

Ce prince, enfant, sous la tutelle de sa mère, fut reconnu successivement par Charles le Gros et par Arnolf, empereur, usant

Digitized by Google

de la prérogative des suzerains. Mais il eut besoin que l'élection des prélats et des seigneurs de son royaume, assemblés à Valence en 890, plaçat légalement la couronne sur sa tête, conformément à l'usage qui prévalait en Italie ainsi qu'en Allemagne, et qui en Bourgogne datait du règne de Boson.

On sait que depuis la mort de Charles le Gros, l'Italie n'était plus qu'un théâtre d'anarchie et d'intrigues, où les couronnes royales et impériales étaient sans cesse disputées par de nombreux compétiteurs appelés ou reçus tour à tour par les seigneurs de ce pays, que l'impatience de tout pouvoir ou le caprice faisaient à tout instant changer d'affection et de parti. Louis, petit fils d'un empereur par sa mère, dut saisir avec empressement l'occasion qui lui fut offerte de recueillir l'héritage de son aïeul. A la sollicitation des mêmes seigneurs, mécontents de leur roi, le sage et vaillant Bérenger, il traversa les Alpes en 899, avec une armée. Bientôt attaqué et enveloppé par des forces supérieures, il obtint de la générosité de son rival de se retirer dans ses états, sous la seule promesse de ne plus retourner en Italie.

Cependant, au mépris ne sa parole il y rentra peu après, vers l'an 900, fut couronné roi à Pavie, battit deux fois Bérenger, et reçut à Rome, des mains du pape, la couronne impériale en 901.

Mais en 905, il fut surpris dans Véronne par son rival qui ne jugea plus devoir le ménager, et lui fit crever les yeux avant de le renvoyer en Provence.

Dans ce triste état, incapable désormais des soins du gouvernement, il les abandonna à Hugues, comte d'Arles.

Louis, mourut en 928 ; Hugues, sans doute avec l'assentiment ou tacite ou exprès des Grands, continua de régir le royaume sous le titre de duc de Provence, sans qu'il paraisse s'être beaucoup inquiété du fils du roi défunt, de Charles Constantin, à qui personne ne s'intéressait, que personne, ni prélats, ni comtes, ne jugea digne de porter la couronne, et que l'on voit bientôt après, en possession du comté de Vienne, quoique le même Hugues l'eut donné la même année 928 à Hubert II, comte de Vermandois, pour son fils Eudes.

Les seigneurs, avec leur légèreté ordinaire, opposèrent un nouveau compétiteur à Bérenger, leur roi et empereur. Ils invitèrent Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjuranne, à venir dans leur pays. Ce prince fut couronné roi de Lombardie, à Milan, en 923, et à la mort de Bérenger, les mêmes seigneurs lui donnèrent, à son tour, un rival dans la personne de Hugues, qui reçut la couronne à Pavie, en 926. Rodolphe fut obligé de

Digitized by Google

quitter l'Italie ; mais en 930, les deux rois convinrent que Hugues garderait ce dernier pays et céderait à Rodolphe le royaume de Provence, qui se trouverait ainsi réuni à celui de la Bourgogne transjuranne.

Rodolphe II gouverna l'un et l'autre jusqu'à sa mort, en 937, et eut pour successeur Conrad, son fils, âgé seulement de 8 à 9 ans.

On ne peut guère douter que ce fut par l'élection des seigneurs des deux états, qui n'en formaient plus qu'un, que la couronne du roi défunt passa sur la tête de son héritier.

Quelques temps après la mort de Rodolphe II, sa veuve se remaria à Hugues, roi d'Italie, et laissa son fils sous la tutelle des grands de Bourgogne. Mais Otton le Grand, empereur d'Allemagne, se prévalant du droit de suzeraineté qu'il prétendait avoir sur le royaume, enleva furtivement le jeune prince, le conduisit à sa cour et prenant soin de son éducation, le garda auprès de lui cinq ou six ans

Bien qu'élevé par un prince guerrier, Conrad, d'une humeur douce, d'un caractère sans ambition, préféra, après son retour dans ses états, les avantages de la paix aux agitations et aux chances de la guerre. Il ne paraît avoir pris aucune part active aux événements qui troublèrent l'Italie et la France pendant les longues années de son règne.

Un seul fait d'armes lui est attribué et a mérité les éloges de l'histoire. Vers l'an 950, des bandes de Sarrazins et de Hongrois menaçaient ses frontières. Il sut les engager à s'attaquer les unes les autres et lorsqu'il les vit affaiblies par le carnage, il les enveloppa et les extermina complètement, délivrant ainsi son pays d'un grand danger.

Respecté des seigneurs, ses sujets envers qui il se conduisait avec modération, n'usant point d'un pouvoir arbitraire et tracassier, il vivait modestement du modique revenu de ses biens propres, s'occupait beaucoup des monastères, leur faisait de grandes libéralités, passait une partie de son temps dans leurs cloîtres et s'y livrait à des pratiques de piété, portant même un cilice sous ses habits royaux.

La constante tranquillité dont il fit jouir son royaume pendant un règne de 57 ans, lui valut le beau surnom de Pacifique, plus glorieux à cette époque d'insubordination des grands et d'anarchie belliqueuse. Elle fut certainement le fruit de sa modération, de sa prudence et de sa justice. Ne voulant ni conquérir de nouveaux États, ni se mêler des affaires de ses voisins, ni se soustraire

Digitized by Google

à la suprématie impériale, il évita toute guerre étrangère. Il prévint les troubles intérieurs, en s'abstenant des formes et des prétentions despotiques vis-à-vis de ses vassaux.

Les documents contemporains nous le montrent, en 957, se rendant à une diète convoquée par son suzerain l'empereur Otton, et où se trouvaient le roi, fils de ce prince, des ducs, des évêques, des comtes et d'autres seigneurs. On l'y voit soumettre à l'Assemblée diverses questions, se conformer à son avis. On le voit ensuite réunir en cour de justice, les seigneurs, ses vassaux ou fidèles, et, après avoir recueilli leurs opinions, rendre un jugement contre un autre seigneur, également son sujet et dont ils étaient les pairs.

C'est ainsi que le 27 Juin 943, il condamna aussi Charles Constantin, ce fils de l'empereur Louis l'Aveugle, ce petit-fils du roi Boson, et simple comte de Vienne, à rendre les biens qu'il avait usurpé sur l'abbaye de Cluny.

Il serait difficile de découvrir dans les récits laconiques de nos anciens chroniqueurs, si ce seigneur dut le comté de Vienne, à une soncession de son père, faite de son vivant, ou à celle de Hugues, duc de Provence, dont la donation en faveur de Eudes de Vermandois resta sans effet. Quoiqu'il en soit, dans sa faiblesse, ayant tout à craindre des successeurs de Louis l'Aveugle au trône de Bourgogne, auxquels sa naissance pouvait porter ombrage, il chercha un appui en dehors du royaume.

Ainsi, en 930, à l'époque ou Rodolphe II réunit sur sa tête les deux couronnes de la Bourgogne, Raoul, roi des Français, vint à Vienne; Charles Constantin se plaça sous sa protection en se reconnaissant son vassal et lui prêtant le serment de fidélité. Il renouvela cet hommage en 933.

En 941, pendant que le jeune roi Conrad était encore à la cour de l'empereur Otton, Louis d'Outremer, successeur de Raoul, vint aussi à Vienne et fut reçu de la même manière par le même comte. Charles Constantin se rendit en 951, en Auvergne, auprès du même prince, qui allait en Aquitaine, et, selon Frodoard, il se fit son homme, c'est-à-dire, son vassal.

(*A suivre*).

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savigné, *imprimeur*.

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

S. Goriet

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SIMÉON GOUET

IMÉON GOUET *appartient au Dauphiné et à la ville de Vienne par sa naissance et par ses œuvres. A bien des titres, soit comme homme politique, soit comme littérateur, il mérite une des premières places dans notre* Revue.

Décédé prématurément l'année dernière, à peine âgé de 45 ans, il ne lui a pas été permis de donner tout ce qu'il promettait; son œuvre n'en est pas moins considérable, et ses travaux, pieusement recueillis, font l'objet d'une publication en ce moment sous presse.

Cette publication formera deux beaux volumes in-8° carré, précédés d'une notice des plus complètes sur l'auteur.

Le 1er volume comprend le THÉATRE, *soit:* Changement à vue, *comédie en un acte et en prose;* — Grand-père André, *étude en un acte et en vers;* — Ponsard et les Deux Écoles, *allégorie en un acte et en*

Digitized by Google

vers; — Le Franc-Tireur, *épisode dramatique de la guerre de 1870;* — Le Drapeau, *monologue;* — N'éveillez pas le chat, *proverbe en un acte et en prose;* — Le Berceau, *étude dramatique en vers;* — Fumée sans feu, *proverbe en un acte;* — A Bagnères, *opérette en un acte;* — Capolino, *opérette en un acte;* — Saltarella, *opéra comique en un acte.*

Le 2e volume se compose de: 1° NOUVELLES, Voyage du Gaulois à Valence, l'Œuf de Serpent, les Millions de Damonet, le Roman d'un Ouvrier, Résignation, Philosophie; — 2° POÉSIES; — 3° Poésies politiques; — 4° CONFÉRENCES, l'Homme, le Progrès, la Guerre, le Vésuve, Voyage, la Franc-Maçonnerie; *plus divers discours.*

On peut juger par cette nomenclature de quelle importance est l'œuvre de notre compatriote.

E.-J. S.

Digitized by Google

*SCÈNE INÉDITE D'*HERNANI

PASTICHE DE VICTOR HUGO

HERNANI *se tournant tour à tour vers dona Sol et Ruy Gomez.*

AINSI *donc, Ruy Gomez veut t'épouser demain?*
Patience! Aujourd'hui, je suis sur son chemin.

Puisqu'il s'agit d'amour, et de fête, et de noce,
Puisqu'on ne trouve plus un homme à Saragosse
Pour soustraire à ton joug l'ange que tu poursuis;
Puisqu'il faut un vengeur, de la noce, j'en suis!

Soyez ce qui ravit, berce, enchante, console,
Le soleil rayonnant, l'éblouissante idole,
La jeunesse superbe et le printemps vainqueur!
Ayez tout ce qu'il faut pour inonder un cœur
Des plus tendres espoirs, des plus saintes ivresses;
Faites autour de vous voltiger les caresses,
Comme autour d'un beau lys les papillons dorés.
Avec un seul regard de vos yeux adorés,
O blanche dona Sol, ô chaste jeune fille,
Faites pâlir d'amour don Carlos de Castille:

Digitized by Google

Et quand à votre cœur l'heure du fiancé
Sonne enfin, qui se lève? Un vieillard insensé !

Quand de ses rêves d'or on fait une hécatombe,
Quand pour lit nuptial on lui donne une tombe,
Quand on noircit ses jours avec tes nuits, je dis
Que les baisers glacés sont des baisers maudits,
Et qu'il vaudrait bien mieux jeter son corps d'albâtre
Dans les robustes bras d'un valet ou d'un pâtre
Que de l'abandonner un seul instant, ô duc,
Aux stériles élans de ton amour caduc.
Par Saint-Jacques, don Ruy, réponds-moi si tu l'oses!
Depuis quand les hiboux nichent-ils dans les roses?
Vous ne répondez pas! Prenez donc garde à vous,
Qui croyez qu'un anneau suffit pour être époux,
Et qui ne savez pas, Ruy Gomez, que vous êtes,
Ce que cache mon cœur d'éclairs et de tempêtes!
D'un pauvre aveugle, hélas! inutile flambeau,
Votre sénile amour est si près du tombeau
Où languira demain votre âme désolée,
Que déjà l'on écrit sur votre mausolée:
Ci gît le duc Silva, devant l'autel uni
A dona Sol, la belle amante d'Hernani!

Victor NADAL.

Digitized by Google

FEUILLE MORTE

Ou va-t-elle la feuille morte?
En vain on cherche à l'aborder,
Jouet du souffle qui l'emporte
Son rôle est de vagabonder;
Tour à tour vive ou nonchalante,
Rasant la terre ou s'élevant,
Elle volette, insouciante,
Sur l'aile indécise du vent.

Est-ce la fière indépendance
Qui régit sa mobilité?
Hélas! non, c'est l'inconscience,
C'est le défaut de volonté;
Elle obéit, la froide bise
L'amoncelle au fond des grands bois,
Et dans la ville c'est la brise
Qui l'éparpille sur nos toits.

Ainsi, toujours persécutée
Par le courant d'air indiscret,

Digitized by Google

La feuille morte ballottée
Rampe, tournoie et disparaît.

Dans cette épave flasque et blême
Tourbillonnant sur le chemin
La raison rencontre un emblême
Assimilable au genre humain;
Emblême triste et regrettable
De l'esprit frivole et léger,
Comme la feuille impondérable,
Comme elle alerte à voltiger.

Les étourneaux de toutes sortes,
Les folles têtes à l'évent,
Ce sont autant de feuilles mortes
Que fait mouvoir un coup de vent.

Léo GENIN.

Vienne, 187...

Digitized by Google

A Madame X

(En lui remettant une photographie

Madame, expliquez ce problème :
— Moi, je n'y comprends rien du tout, —
Quand je vous vois, je deviens blême,
Mon esprit part... l'on ne sait où.

Vous devinez... pas d'anathème,
Laissez-moi traîner mon licou ;
Je fais des vers et je vous aime,
N'est-ce pas être deux fois fou ?

Les fous, s'ils ne sont pas aimables,
Vous le savez, sont peu blâmables :
Donc, pas de sourire moqueur ;

Prenez en pitié le poète
Qui vous présente ici sa tête,
N'osant pas vous offrir son cœur !

Henri SECOND.

Digitized by Google

OUBLI!

SONNET

Le cœur me bat encor rien qu'à vous parler d'elle:
C'était un ange blond aux grands yeux noirs et doux,
A qui Dieu, par erreur, n'avait point donné d'aile,
Mais dont les séraphins pouvaient être jaloux.

Mon bonheur s'est enfui même avant l'hirondelle
Que l'hiver épouvante et chasse loin de nous;
Sur d'autres s'est posé son amour infidèle,
Et d'autres ont rêvé, le front sur ses genoux.

Ainsi que l'herbe croît sur le bord de la fosse,
L'oubli couvre à présent cette passion fausse
Morte si tôt, et qui devait toujours durer!

— Depuis, niant l'ivresse et croyant au martyre,
Les serments d'amoureux me font d'abord sourire,
Et finissent toujours par me faire pleurer!

Henri SECOND.

Digitized by Google

RAMEAUX

Le printemps nous revient. L'herbe nait. L'oiseau chante.
L'aquilon s'adoucit. L'azur vient nous bénir.
La nature indécise a la grâce touchante
De l'épouse attendant Celui qui doit venir !

Le ciel plein de rayons, l'écho plein de murmures :
Tous les apprêts joyeux de la belle saison,
Font rêver aux plaisirs qu'offriront les ramures...
Avec l'air pur, la joie entre dans la maison!

On est un peu l'oiseau qui traverse la nue,
On est un peu l'insecte aux longs reflets pourprés :
Comme eux l'âme s'envole et chante la venue
Du printemps qui verdit les monts, les bois, les prés !

Le rite a célébré la joie universelle,
Et chacun a conquis ample moisson de buis :
O chers petits rameaux ! je vous aime, car celle
Qui fut ma douce mère est morte. Et je vous suis.

Digitized by Google

Je vous suis près du tertre où vous allez sourire,
Donner à l'endormie un baiser du printemps!
Loin de ce lieu béni, je pleure et je soupire,
Plus que serments d'amour les regrets sont constants.

Par mon humble fenêtre arrivent des bruits d'ailes,
Et je contemple, heureux d'évoquer le passé,
Les traits de cette femme aux tendresses fidèles:
Amour qu'aucun amour n'a jamais surpassé!

C'est le réveil du monde et c'est l'élan suprême;
Quand tout vibre et renaît dans le vieil univers,
Je mêle une prière à l'immense poëme,
Et sur un vieux portrait pose des rameaux verts!

G. de TOCQUEVILLE.

Paris, mars 1875.

Digitized by Google

EXPÉDITION

et

MASSACRE DE LA MISSION FLATTERS

(Documents inédits)

APRES le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenu cette année à Alger *(du 14 au 21 avril)* je tentai le voyage de Laghouat, accompagné d'un collègue intrépide. Pour celui qui veut avoir une idée exacte de l'Algérie, c'est-à-dire connaître le pays cultivé et colonisable et le désert sablonneux, le voyage de Laghouat, quoique pénible (et même dangereux à l'époque où nous l'avons fait) est indispensable. Pendant le court séjour que nous fimes à cette charmante oasis située dans le désert, à 448 kilomètres d'Alger, nous avons été assez heureux pour voir le retour de la colonne expéditionnaire qui revenait de Ouargla ramenant quelques survivants de la malheureuse mission Flatters.

Reçu par un compatriote au cerle des officiers, où il m'a été permis de converser avec le commandant supérieur de Laghouat, qui dirigeait la colonne expéditionnaire revenant de Ouargla, et avec les officiers qui en faisaient partie, j'ai recueilli sur cette malheureuse mission des renseignements intéressants et encore inédits à ce jour.

Ces renseignements ont été adressés au commandant supérieur de Laghouat par le Kalifat de Ouargla, Mohamed-ben-Belkassem, qui a reçu les dépositions de plusieurs indigènes faisant partie de la mission Flatters, ayant pu échapper au désastre. Ce sont les nommés Mohamed-ben-Abdelkader,

Digitized by Google

soldat de 1re classe au 1er tirailleurs, Abderrhaman-ben-Salem-Sokhar, El-Miloud-ben-El-Hadj-El-Mezen, Seddick-ben-Seddick-Sokhar-Larbaa.

Je me suis, du reste, moi-même entretenu, au moyen d'un interprète, avec deux de ces indigènes arrivés à Laghouat, et leurs renseignements sont venus corroborer ceux que j'avais déjà.

Après la rencontre des Touaregs Hoggar, avec le colonel Flatters, la mission marcha, avec son guide Touareg, jusqu'à un endroit qu'il leur disait être à 8 jours de marche du pays de Haïre.

Vers dix heures du matin, le colonel demanda au guide de quel côté se trouvait l'eau ; il lui indiqua la direction sud-ouest.

Après avoir marché quelques instants, le guide dit au colonel qu'il s'était trompé de route, et trouvant pour prétexte que l'endroit où ils se trouvaient était le seul où il y avait un bon pâturage, il conseilla au colonel de camper là et d'envoyer chercher l'eau aux puits qui étaient à quelques minutes en arrière, sur la route qu'ils venaient de parcourir.

Le colonel exprimant le désir de camper à côté même de l'eau, le guide lui répondit que ce n'était pas la peine de se fatiguer en rebroussant chemin ; de plus, que lui était guide, et par conséquent commandant la marche, il voulait qu'on écoutât ses conseils.

Le colonel donna l'ordre de camper, puis il suivit le guide vers les puits ; il était accompagné de MM. Masson, Ginard, Bérenger, Roche et Dennery. Les chameaux furent envoyés à leur suite ; vers une heure de l'après-midi, le nommé Henniche, soldat au 3e tirailleurs, arriva au camp en criant : « Aux armes » et alla trouver M. Dianous : « Tous les ingénieurs, les officiers et les Sokkars sont assassinés, les Touaregs ont pris tous les chameaux, » affirmait-il.

Au premier abord M. Dianous lui dit : « Tu mens ». Le tirailleur lui jura que ce qu'il disait était vrai.

A ce moment arrivèrent Barka, Sokhar des Beni-Thour et Ameur-ben-Bel-Kheir, Sokhar des Oulad Nayl qui confirmèrent cette nouvelle à l'officier.

L'officier et M. Sautin, l'ingénieur, suivis d'une vingtaine

Digitized by Google

d'hommes, se portèrent au secours du colonel, en laissant le camp sous la garde de 20 hommes commandés par le maréchal-des-logis Pobéguin.

La route qui conduisait aux puits est très accidentée. Ils n'y arrivèrent que vers 4 heures. Ce puits était à côté d'une rivière bordée à droite et à gauche par deux grandes montagnes, sur lesquelles se trouvaient trois ravins qui étaient occupés par des Touaregs, au nombre de 6 à 700 hommes environ.

L'officier voulut tout d'abord pénétrer au milieu d'eux, mais en voyant toutes ces masses, il dit à ceux qui l'accompagnaient: « Replions-nous, il n'y a rien à faire pour sauver le colonel, le mieux est d'aller défendre le camp et de tâcher de sauver ceux qui restent ». Ils virent le cheval du colonel monté par Sgheir-ben-Cheikh des Chambàa, et celui du capitaine Masson, par le guide; ils n'aperçurent même pas les corps des membres de la mission et ils revinrent au camp, où, après les avoir comptés, l'officier trouva 43 hommes.

Voici ce qui s'était passé:

En arrivant auprès du puits, Cheikh-ben-Bou-Djemàa, en galopant, dit au colonel: « Mon colonel tu es trahi, que viens-tu faire ici? Reviens au camp ». Le colonel lui répondit: « toi, avec les Chambàa, vous m'ennuyez depuis l'année dernière, ce n'est pas vrai, laisse-moi tranquille ».

Deux Touaregs, le guide, Sgheir-ben-Cheikh, étaient avec eux; Sgheir tenait la jument du colonel par la bride et le guide celle du capitaine Masson.

Le colonel était en train de faire le tour du puits et d'examiner le terrain, lorsque Cheikh-ben-Bou-Djemàa cria: « Colonel tu es trahi ». Les membres de la mission se retournèrent et virent arriver de tous côtés des masses d'hommes. Le colonel les salua, mais les voyant le sabre à la main, il courut vers sa monture. En mettant le pied à l'étrier, le colonel reçut un coup de sabre de Sgheir-ben-Cheikh; il otà alors son pied de l'étrier et prenant son revolver, il tira ses six coups à droite et à gauche. Il reçut alors un autre coup de sabre à l'épaule, mais comme il ne tombait pas, on le frappa d'un autre coup de sabre qui lui coupa les deux jambes.

Digitized by Google

Puis, pour s'assurer qu'il était bien mort, les Touaregs le frappèrent à coups de lance sur tout le corps.

M. le capitaine Masson ne put arriver à sa jument sur laquelle le guide était monté et s'était sauvé vers les Touaregs ; cerné par le nombre, il tira son revolver et se défendit courageusement, il reçut un coup de sabre au cou et tomba.

Le maréchal-des-logis Dennery prit son revolver et en tirant sur les Touaregs il parvint à atteindre la montagne ; mais, fatigué, n'ayant plus de cartouche, et vaincu par le nombre, il reçut un coup de sabre à l'épaule et tomba.

Quant aux deux ingénieurs, qui étaient loin du colonel et suivaient la rivière pour en faire le tracé, on ne les a pas vu mourir, mais ils doivent être morts, car les Touaregs qui ont assailli le colonel sont allés du côté où ils opéraient.

Ben-Ismaïl-ben-Fenala, Sokhar de Laghouat, Bouralha-ben-Mohamed, soldat de 2e classe au 1er tirailleurs;

Mohamed-ben-Belkassem, Sokhar des Ouled-Aissa (Oulad-Nayl) ;

Abdalhah-ben-Mohamen , Sokhar des Ouled-Lechebal (Oulad-Nayl) ;

Lechelecque-ben-Arfa, Sokhar des Maâurie (Larbaâ) furent tués à côté du colonel ;

Les deux frères Ahmed-ben-Belkassem et Kouide, Sokhar des Ouled-Djeddi ; les deux frères Saïd-ben-Aerem et Mohamed, Sokhars des Ouled-El-Ghouini, tous quatre se tenant en groupe, défendirent leurs chameaux ; mais une fois leurs cartouches épuisées, ils furent tués.

Mohamed-ben-Belkassem, Sokhar de Ksar-El-Hirau ;
Résegua-ben-Mohamed, Sokhar des Mekhali-Larereg ;
M'Ahmed-ben-Djedid, soldat au 1er tirailleurs ;
Abdenalah, — —
Mahmed-ben-Saad, — —
Amer-ben-Haoua, — —
Abdallah-ben-Djeddou, soldat au 3e tirailleurs ;
Ahmed-ben-Abdallah, — —
Ben-Zeguera, — —
Khemissi-ben-Seddek, — —
Embarek, — —
El-Aiachi, — —
sont morts en défendant leurs chameaux.

Digitized by Google

Ben-Riche, M'hamed et Messaoua, du 3e tirailleurs ont disparu.

Cheikh-ben-Boudjemaâ, des Chambaâ, tira ses deux coups de fusil sur les Touaregs, et se sauva avec son mehari;

Barka, Sokhar des Beni-Thour;

Cheikl-ben-Ahmed, — —

Mohamed-ben-Abdelkader, des Beni-Thour, déchargèrent leurs fusils et leurs revolvers, se sauvèrent pour aller avertir ceux qui étaient au camp et disparurent ensemble.

Sgheir-ben-Cheikh, des Chambaâ, son frère El-Alla-ben-Cheikh; Mohamed-ben-Belguithe, de la même tribu, Aliba-d'Insalah, passèrent à l'ennemi.

Il y avait assurément un complot organisé, car, avant de quitter le camp pour accompagner le colonel vers le Hasse, il paraîtrait que l'un d'eux, Sgheir, aurait dit à son frère et à deux de ses compagnons de ne pas décharger leurs chameaux et de suivre ceux de la mission en se tenant par côté afin de montrer aux Touaregs qu'ils étaient leurs alliés.

En effet, ce Sgheir est marié avec une femme Touareg et en même temps parent à l'ex-caïd des Chambaâ, Hab-Rih-ben-Ahmed; il a été, il y a un an, cavalier au Maghzem et est allé, l'hiver dernier, à Alger, pour accompagner les Touaregs-Azeguer.

L'officier, croyant que les Touaregs allaient attaquer le camp, donna l'ordre à ses hommes de faire un rempart avec les caisses en laissant des créneaux: ce qu'ils firent immédiatement. Mais les Touaregs n'arrivant pas, l'officier leur dit: « Nous n'avons pas d'eau et pas de guerba; nous devons mourir, autant vaut-il mourir par les balles que par la soif. Dirigeons-nous sur Ouargla, il y en aura toujours quelques-uns de nous qui arriveront ». Il fit briser les caisses, dans lesquelles se trouvaient des provisions, de la poudre et de l'argent, qu'il distribua à ses hommes, car il n'avait plus de chameaux.

(Cela se passait à peu près le 16 février 1881).

16 Février (soir). — Ils partirent pendant la nuit, vers 11 heures et se dirigèrent vers le nord. C'était le maréchal-des-logis Pobéguin qui les orientait avec une petite boussole qu'il avait à sa chaîne de montre.

Digitized by Google

17 Février. — Ils marchèrent toute la nuit en faisant quelques haltes et arrivèrent, vers dix heures du matin, à un puits où, après avoir déjeuné, ils continuèrent leur route jusqu'à 5 heures du soir.

18 Février. — Le camp fut levé à 3 heures du matin et vers 6 heures du soir on alla camper près d'un puits.

19 Février. — On leva le camp à 3 heures du matin et vers 6 heures du soir ils allèrent camper à côté d'un puits.

20 Février. — On leva le camp à 3 heures du matin et vers une heure ils campèrent à côté d'un puits. L'officier envoya les Sokhars Abderrhaman-ben-Salem, Sarsi-ben-Chaïl, Ben-Aissa-ben-Mohamed de Chambaâ de Ouargla et Dhabi-ben-Mohamed des Larbaâ, avec Ben-Chara-ben-Naïb des Oulad-Nayl, avec ordre de chercher des chameaux ou des moutons. Ces cinq hommes revinrent au camp vers minuit, ramenant avec eux 4 chameaux qu'ils avaient trouvés et qui appartenaient aux Touaregs.

21 Février. — Ils levèrent le camp à 1 heure du matin et vers 4 heures du soir ils arrivèrent à un endroit appelé Sebika. Il n'y avait pas d'eau. Ils égorgèrent alors les quatre slouguis qu'ils avaient et les mangèrent.

22-23 Février. — Lever et campement aux mêmes heures. Il n'y avait pas d'eau.

24 Février. — Ils levèrent le camp à 1 heure du matin et allèrent coucher à côté d'un puits.

25-26 Février. — N'ayant plus de provisions, l'officier fit égorger un chameau et ils purent faire séjour.

27 Février. — Ils levèrent le camp à 1 heure du matin. Ce jour-là, le nommé Rabah, du 1er régiment de tirailleurs, qui marchait en éclaireur, fut pris par les Touaregs qui le mirent sur un chameau et se sauvèrent en l'emmenant.

28 Février. — Départ et campement aux mêmes heures que la veille. Ils n'avaient pas d'eau.

1er Mars. — Le camp fut levé à 9 heures du matin, et le soir ils campèrent sans eau.

2 Mars. — En partant du camp, le sous-officier Pobéguin et un tirailleur tuèrent chacun un âne sauvage, ils s'arrêtèrent près d'un puits. « C'est de ce puits qu'était parti, vers le nord, le dernier courrier de la mission Flatters ».

Digitized by Google

3 Mars. — On leva le camp à 1 heure du matin et on campa à 3 heures du soir près d'un puits desséché. L'officier envoya alors Belkassem-ben-Zebila, soldat au 1er tirailleurs; El-Madani-ben-Belgassem, Sokhar; Khalifa, soldat au 3e tirailleurs, et Sassi-ben-Chaïb des Chambaâ d'Ouargla, pour chercher de l'eau, mais, en chemin, ils rencontrèrent des Touaregs qui les poursuivirent, ils furent obligés de se sauver vers le camp.

5 Mars. — On leva le camp de bonne heure et on s'arrêta le soir à un endroit où il y avait de l'eau. L'officier apercevant alors des Touaregs qui les suivaient, leur envoya Sassi-ben-Chaïb et Ben-Aissa-ben-Mohamed, des Chambaâ d'Ouargla pour acheter des chameaux. Ils en achetèrent pour 700 fr.; après leur avoir versé l'argent, les Touaregs cherchèrent à reprendre ces chameaux, mais pour pouvoir les emmener usèrent de la ruse suivante; ils leur dirent: « qu'ils étaient sûrs que l'officier n'accepterait pas ces animaux et qu'il les leur renverrait pour les changer.

6 Mars. — Mêmes heures de départ et de coucher que la veille. Mais manque d'eau.

7 Mars. — Départ à 1 heure, vers 10 heures du matin, la colonne s'arrêta près d'un puits. L'officier fit alors égorger un chameau dont il distribua la viande à chacun, puis ils continuèrent à marcher et couchèrent à un endroit où il n'y avait pas d'eau.

8 Mars. — La colonne se mit en marche de très bonne heure; les Touaregs les rejoignirent et leur promirent de leur vendre tout ce qui leur fallait. Ils jurèrent sur le livre du Koran, qui était chez le Mokkadem, qu'ils n'avaient pas assisté à la mort du colonel, qu'ils étaient de la tribu des Ouled-Mehaoud, et qu'ils leur vendraient des dattes, des moutons, des chameaux et qu'ils leur donneraient des hommes pour les conduire à Ouargla. L'officier envoya alors avec eux 5 hommes pour aller chercher des vivres; mais il leur recommanda bien de ne pas leur donner d'argent; le paiement devait se faire contre remboursement de la marchandise rendue au camp.

Voici les noms de ces cinq hommes :

Dhabi-ben-Sekkri des Hadjedj,

Digitized by Google

Mohamed-ben-Djebi des Chambaâ,
Alimed-ben-Benouba, du 1er tirailleurs,
Belgassem-ben-Lagndar des Mekhadma,
Et Abdelkader-ben-Mohamed de Laghouat.

La colonne continua à marcher et s'arrêta à la nuit tombante; les Touaregs campèrent un peu loin d'eux.

9 Mars. — On leva le camp de très bonne heure et vers dix heures du matin, on s'arrêta à Ain-el-Kerma (Hassi); mais les Touaregs étant arrivés avant eux, leur défendirent de boire avant qu'ils aient bu, ce qu'ils firent et continuèrent leur route jusqu'au soir, où ils furent obligés de coucher à un endroit où il n'y avait pas d'eau.

Dans la nuit, les Touaregs leur apportèrent des dattes en poussière, qu'ils mangèrent; mais, quelques instants après, ils eurent tous des vomissements. Les Touaregs avaient mis dans leurs dattes une herbe vénéneuse qu'ils appellent *El bethma,* tous s'en ressentirent; les uns se roulaient par terre, les autres couraient comme des fous, ce sont les nommés :

Ahmed-ben-Taher, soldat au 3e régiment de tirailleurs,
Ahmed-ben-Messaoui, — —
Mahmoud-ben-Laguemouchi, — —
Hamou-ben-El-Messaoui, — —
Heniche, — —
Bauch, — —

L'officier, devenu fou, tira sur les siens des coups de fusils; mais ses soldats parvinrent à lui enlever son arme et le couchèrent.

10 Mars. — Le matin, l'officier allait un peu mieux, les Touaregs leur crièrent de loin qu'ils avaient amené des moutons. L'officier envoya sans armes, mais avec de l'argent, le Mokkadem-Sassi-ben-Chaïb, Kaddour-ben-Guenda et Ben-Aissa-ben-Mohamed, des Chambaâ, Ali-ben-Gouba et Saeli, du 1er tirailleurs, on les attendait au camp, mais, voyant qu'ils ne venaient pas, ils levèrent le camp et continuèrent leur route.

Les Touaregs les cernaient; ils virent les deux tirailleurs Amou et Saheli, que l'officier avait envoyé avec les Chambaâ et le Mokkadem acheter des moutons, qui revenaient en courant; les Touaregs étaient à leur poursuite; ils voulurent leur

Digitized by Google

porter secours, mais l'officier ne voulut pas et les hommes furent tués. Le maréchal-des-logis Pobéguin, le sabre d'une main et le revolver de l'autre, se mit à leur tête et criait : « En avant sur les Touaregs ». Mais l'officier criait : « Non, non ». Ils furent obligés d'obéir à ce dernier.

Ils continuèrent leur route toujours poursuivis, l'un d'eux abattit un mehari d'un coup de fusil, les Touaregs prirent sa viande avec l'homme et se sauvèrent pour les devancer à Hassi-Ainguide.

En arrivant à Hassi, ils livrèrent combat aux Touaregs qui tenaient position autour de Hassi ; ils étaient environ à 100 mètres d'eux et déployés en tirailleurs.

M. Dianous reçut une balle à la cuisse, une autre au teton droit et tomba mort. M. Sautin mourut des suites du poison de la veille. Mohamed-ben-Ahmed, du 1er tirailleurs, reçut une balle en pleine poitrine et tomba mort. Paul, cuisinier, reçut une balle en pleine poitrine et tomba. Braham, ordonnance du colonel, se porta en avant sur les Touaregs, rendu fou par l'effet du poison de la veille, il déchargea son revolver en l'air.

Le Targui-Si-Mohamed, guide de la colonne et qui avait trahi la mission, lui envoya un coup de lance, puis cherchait à l'égorger, mais Mohamed-ben-Abdelkader, du 1er tirailleurs, lui tira une balle qui le tua et il tomba sur le corps de Braham.

Les Touaregs leur envoyèrent la première fusillade avec des fusils Gras, qu'ils devaient avoir pris au camp, mais, en dernier lieu, ne pouvant plus s'en servir, ils les jetèrent et commencèrent à leur lancer des pierres.

Ce jour là la colonne leur a tué environ 33 hommes ; après avoir examiné les morts de leur côté et voyant qu'ils ne pouvaient approcher du puits, le maréchal-des-logis donna l'ordre à la colonne de continuer sa route ; ils marchèrent toute la nuit. Saïd, du 3e tirailleurs, qui était blessé, resta en route *(11 Mars)*. La colonne arriva le lendemain matin à Ain-Saba, fontaine située dans le fond d'une grotte. Les membres de la mission était en train d'égorger un chameau, lorsque les Touaregs arrivèrent ; le maréchal-des-logis plaça des sentinelles un peu en avant de la grotte. Toute la journée se passa

Digitized by Google

sans que les Touaregs approchassent; à la tombée de la nuit, quelques-uns demandèrent au maréchal-des-logis de les laisser partir pour arriver à Ouargla chercher des secours; il leur répondit qu'il leur était impossible d'y arriver. Sur leur instance, il les laissa partir. On décida alors que Mohamed-ben-Abdelkader, de Laghouat, choisirait trois hommes pour l'accompagner, ce qui fut fait de suite.

Vers minuit tous les quatre sortirent en se glissant le long de la montagne; après avoir fait plusieurs kilomètres, ils se couchèrent dans les broussailles.

12 Mars. — Ils passèrent toute la journée dans leur cachette sans entendre un seul coup de fusil; ils se mirent en route à dix heures du soir et marchèrent toute la nuit.

13 Mars. — Ils s'arrêtèrent à 10 heures du matin et partirent vers 4 heures du soir, la marche dura jusqu'au lendemain vers 10 heures du matin.

14 Mars. — Ils marchèrent toute la nuit et arrivèrent le matin à un puits appelé Temacmi.

15 Mars. — Départ le soir et marche toute la nuit; les membres de la mission s'arrêtèrent à 10 heures du matin et repartirent à deux heures du soir; quelques heures après ils arrivèrent à Hassi-El-Hadjedji où ils s'arrêtèrent. Le maréchal-des-logis leur avait distribué un petit morceau de viande le jour même de leur séparation, depuis ce jour, ils furent réduits à manger une plante appelée *El Guentefe* et quelques herbes qu'ils trouvaient.

Quand ils arrivaient aux endroits où avait campé le colonel, ils recueillaient les os qu'ils trouvaient et les faisaient bouillir dans les boîtes de conserves vides qu'ils rencontraient.

16 Mars. — Lever et départ à 3 heures du matin et marche toute la journée; ils s'arrêtèrent à un endroit où il n'y avait pas d'eau.

17 Mars. — Les membres de la mission se mirent en route vers sept heures du matin, vers 5 heures du soir ils aperçurent des chameaux et des moutons vers lesquels ils se dirigèrent; ils demandèrent aux bergers à quelle tribu ils appartenaient; ils leur répondirent qu'ils étaient de la tribu des Amgaad. Ils leur demandèrent alors des nouvelles d'un

Digitized by Google

nommé Radjaà qui avait accompagné le colonel d'Ouargla jusquà Amguid ; les bergers lui répondirent que les moutons lui appartenaient et que sa tente était près de là. Ils les conduisirent à la tente, où ils trouvèrent le parent de Radjaà qui s'appelait Brahim.

Il les reçut fraternellement, leur donna des vêtements et leur fit manger des moutons et enfin leur donna tout ce dont ils avaient besoin. Craignant que les gens qui se trouvaient là n'aillent attaquer leurs camarades qui étaient restés en arrière, ils répondirent à toutes les questions qu'on leur fit, disant que tous les membres de la mission étaient morts. Ils racontèrent au beau-père de Radjaà ce qu'il en était ; il leur promit que Radjaà, qui était allé à Insalah et qui devait revenir dans 6 jours, irait au secours de leurs camarades et leur porterait des vivres.

18 Mars. — Séjour.

19 Mars. — Séjour.

20 Mars. — L'hôte des membres de la mission, Si-Brahim, leur avait préparé deux chameaux et leur avait offert de les conduire à Ouargla. Vers midi ils se mirent en route ; chacun d'eux montait sur les chameaux à tour de rôle, mais leur guide alla à pied tout le temps. Ils couchèrent à l'Oued-Souf. Il n'y avait pas d'eau.

21 Mars. — Ils allèrent coucher à Guéraino où ils manquèrent d'eau.

22 Mars. — Ils couchèrent à El-Ouare sans avoir encore trouvé de l'eau.

23 Mars. — Ils s'arrêtèrent et couchèrent aux environs d'El-Ouare, après avoir trouvé de l'eau.

24 Mars. — Ils passèrent la nuit à Hassi-Boukhiza où l'eau manquait.

25 et 26 Mars. — Ils séjournèrent à Hassi-Djenaa sans avoir trouvé de l'eau.

27 Mars. — Ils couchèrent à Hassi-El-Hicha où ils trouvèrent de l'eau.

28 Mars. — Ils arrivèrent à Ouargla.

Dès leur arrivée, le Khalifat de Ouargla forma une colonne et se mit en route pour aller au-devant de la petite troupe que commandait le maréchal-des-logis Pobéguin.

Digitized by Google

Le Khalifat est rentré à Ouargla le 20 avril et a rapporté que 12 hommes seulement avaient pu être sauvés et qu'ils marchaient à petites journées sur Ouargla.

Ces 12 hommes, après avoir pris quelques jours de repos à Ouargla, ont été dirigés ensuite sur Laghouat.

Les détails donnés par le Kalifat sont navrants : le détachement commandé par le maréchal-des-logis Pobéguin est resté 16 jours à Hassi-El-Hadjedja, espérant vaguement être secouru par une caravane allant d'Insalah à Ghadamès.

Les vivres faisaient totalement défaut ; les survivants ont été réduits à se nourrir de chair humaine prise sur les cadavres de leurs camarades qui mouraient successivement.

C'est ainsi que ces hommes, parmi lesquels se trouvait le malheureux Pobéguin, qui serait mort vers le 30 mars, ont été mangés.

Une très grande responsabilité pèse sur deux tirailleurs, El-Aokhtar et Abdelkader du 1er régiment, qui se sont sauvés en emmenant avec eux le dernier et seul chameau dont disposait encore le détachement de Pobéguin.

Il est de toute probabilité que, si ces hommes n'avaient pas emmené ce chameau, cette bête de somme aurait pu servir à la nourriture du détachement pendant plusieurs jours, et permettre à Radjaà d'arriver assez à temps pour sauver de la mort le malheureux Pobéguin.

Il y a donc, à l'heure qu'il est, vingt survivants de la mission Flatters, dont 6 sont arrivés à Laghouat le 2 mai.

Tels sont tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette malheureuse mission et que j'ai cru intéressant de publier.

Paul Fière.

Voiron, le 1er juin 1881.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE SUR VIENNE

Manuscrit Inédit de Delorme

(Suite et fin)

Cet hommage du comte de Vienne à un prince étranger ne pouvait, aux yeux des rois de Bourgogne, le soustraire à leur suzeraineté. Aussi, voyons-nous toujours ces princes le traiter en vassal ainsi que ses successeurs. Dans tous les cas, à en juger par les faits connus, les droits que Charles Constantin et ses héritiers ont possédé comme comte de Vienne, étaient dès l'origine peu étendus, ou furent infiniment restreints par la puissance royale.

Rodolphe III succéda en 993, à Conrad le pacifique, son père, mort cette année et inhumé dans l'église du monastère de Saint-André-le-Bas de Vienne.

A peine l'élection des comtes l'avait-elle élevé sur le trône qu'ils se soulevèrent contre lui. Ce prince était peu fait pour régner. Faible, livré à la mollesse, il n'avait ni habileté dans le gouvernement, ni courage à la guerre, et respectait peu les principes de la justice et les formes légales.

Il se rendit ainsi méprisable et odieux aux seigneurs de son royaume qui ne tardèrent pas à être vivement offensés de quelques actes de son administration. L'impératrice Adélaïde, veuve d'Otton le Grand, femme dont la sainteté était universellement respectée, put seule, par sa médiation, apaiser le ressentiment du plus grand nombre et les faire rentrer dans la soumission. Ce fut en 999.

Deux ans plus tard, en 1001, le roi ou son ministre ayant voulu injustement enlever une terre à un seigneur, les grands prirent les armes et battirent l'armée que leur souverain leur opposa bien qu'elle fut plus nombreuse.

D'autres révoltes allèrent jusqu'à faire craindre à Rodolphe de

Digitized by Google

perdre sa couronne. Il ne vit d'autre remède à ce danger que de se jeter dans les bras de l'empereur d'Allemagne, son parent. En 1016, il s'enfuit avec Hermengarde son épouse, à Strasbourg, auprès de ce prince à qui il fit donation de son royaume.

Il était sans enfants quoiqu'il se fut marié deux fois. Trois neveux avaient des droits à sa succession. C'étaient l'empereur Henri II, fils de Gisèle, sa sœur aînée, Eudes II, comte de Champagne, né de Berthe, sa deuxième sœur, qui épousa ensuite Robert, roi de France et Ernest que Gerberge, la troisième, avait eu de Herman, duc de Souabe, son mari.

Eu égard à l'ordre de naissance, les droits d'Henri II étaient plus prochains que ceux des deux autres ; mais Rodolphe le préféra principalement parce qu'il trouvait en lui un puissant protecteur. Ce fut justement cette puissance qui effraya les comtes Bourguignons. Ils déclarèrent que personne ne pouvait, selon les lois du pays, leur donner un roi sans leur consentement, sans leur élection. L'éloignement qu'ils ressentaient pour la domination allemande était encore pour eux un motif de désapprouver la donation faite par Rodolphe.

On dit que, sur leurs plaintes, Henri II résilia le contrat.

Cependant ils se révoltèrent encore en 1018. Rodolphe se rendit de nouveau auprès de l'empereur qui était alors à Mayence où il tenait une diète. Il lui fit une nouvelle donation de son royaume. Pendant ce temps, Wernes, évêque de Strasbourg, à la tête des troupes impériales, battit, près du lac de Genève, les Bourguignons commandés par Guillaume, comte de Poitiers, seigneur puissant dans le midi du royaume, et ils se soumirent.

Le comte de Champagne n'était peut-être pas étranger à ces prises d'armes des comtes de Bourgogne, car ses libéralités avaient sans doute pour but de se faire des partisans dans ce pays.

En 1016 comme en 1018, Henri II crut ou voulut faire croire que Rodolphe avait réellement abdiqué en sa faveur; car, après la première donation, ce prince envoya en Bourgogne Bérold de Saxe, avec le titre de vice-roi. Il l'y rétablit en 1018, après la bataille de Genève.

Henri II mourut avant Rodolphe, savoir en 1024. Conrad II ou le salique, élu son successeur au trône d'Allemagne, prétendit que la couronne de Bourgogne devait rester unie à la couronne impériale. Bien qu'il fut neveu du roi défunt par alliance, ayant épousé en seconde noce Gisèle, fille de Gerberge, sa troisième sœur, il n'invoqua pas en sa faveur les droits de sa naissance, parce que Eudes II de Champagne et Ernest de Souabe avaient

Digitized by Google

des droits à la même couronne avant lui; mais il disait que la donation de Rodolphe avait été faite à Henri, non à raison de sa parenté, mais en sa qualité d'empereur. Il alléguait aussi l'investiture donnée à Boson par Charles le Gros, l'enlèvement et l'éducation de Conrad par Otton le Grand. Il voulait même faire remonter les droits de l'empire jusqu'à l'époque où, dans la famille de Charlemagne, la branche de Lorraine s'éteignit et où Louis le Germanique fut le plus proche héritier.

Ces raisons pouvaient avoir peu d'influence sur la volonté de Rodolphe et étaient tout à fait sans valeur aux yeux des comtes Bourguignons. Voulant s'assurer des intentions du premier et en imposer aux autres par un acte d'autorité et de vigueur, il entra, en 1026, dans le royaume de Bourgogne à la tête d'une armée et s'avança jusqu'à Bâle. Loin de paraître offensé de cette démonstration, Rodolphe se rendit à Rome pour assister au couronnement de Conrad comme empereur, qui se fit le 26 Mars 1027.

Quant aux Bourguignons, ils n'avaient fait aucun préparatif de résistance: ils ne bougèrent pas. Mais Ernest de Souabe, mécontent de se voir frustré de ses droits à la couronne de Bourgogne, résolut de s'en emparer pendant que son beau-père était encore en Italie. Avec les troupes qu'il put réunir, il pénétra jusqu'à Soleure. Repoussé, il alla établir son camp près de Zurich.

Conrad hâta son retour, fit enfermer son beau-fils dans un château-fort et, peu après, dans une conférence qu'il eut avec Rodolphe, ce dernier le déclara son héritier au trône de Bourgogne.

Ernest étant sorti de prison se retira auprès de son cousin Eudes II, comte de Champagne et de là il s'avança dans la forêt noire avec quelques troupes et périt dans un combat sanglant au milieu des champs de Baour, le 18 août 1030.

Rodolphe mourut le 6 septembre 1032. Voyant approcher sa fin il envoya à Conrad les insignes du royaume, entre autres la lance de St-Maurice.

Eudes II profita de l'éloignement de Conrad, occupé en ce moment à faire la guerre à des peuples Slaves, entra dans les états de son oncle défunt et s'empara de plusieurs villes et châteaux-forts; Vienne résista d'abord, mais fut bientôt obligée de capituler. Les seigneurs qui s'y étaient enfermés consentirent à reconnaître le comte de Champagne pour leur roi dans un temps déterminé et il fut convenu qu'il serait sacré dans cette ville.

Instruit de la mort de Rodolphe et de l'entreprise de son compétiteur, Conrad quitta les Slaves et, au milieu de l'hiver de l'année 1033, entra par Bâle et Soleure dans le royaume et s'arrêta à

Digitized by Google

Payerne. Sur son invitation les seigneurs de Bourgogne, ses partisans, et ceux qui le craignaient se rendirent dans ce dernier lieu et l'élurent roi. Parmi ceux qui le reconnurent on cite Humbert, seigneur de Savoie. Les seigneurs de Provence pour aller à Payerne avaient été obligés de passer par l'Italie ; ce qui nous montre la contrée intermédiaire, c'est-à-dire celle qui fut depuis appelée Dauphiné, comme opposée à Conrad.

Au retour du printemps cet empereur alla ravager la Champagne avec une puissante armée. Eudes fut effrayé, demanda la paix et déclara renoncer au royaume de Bourgogue.

Toutefois, il se montra peu empressé de tenir sa promesse ; il retenait une partie du pays, ses garnisons y occupaient des villes et des châteaux. On voyait ses partisans disposés à le soutenir de nouveau. L'empereur fut obligé de revenir en 1034 avec des forces imposantes. Il força le comte de Genève à lui ouvrir ses portes. Tous les seigneurs du royaume se rendirent dans cette ville et, après une nouvelle élection, il reçut la couronne des mains de l'archevêque de Milan, le même au dévouement duquel il devait celle d'Italie.

Enfin en 1037, la mort de Eudes tué dans un combat, le délivra d'un rival redoutable par son courage et son humeur entreprenante, qui s'apprêtait à lui enlever non plus seulement le royaume de Rodolphe, mais bien celui de Lombardie que lui offraient les seigneurs de ce pays.

Pour affermir sa puissance dans la Bourgogne, Conrad réunit à Soleure, en 1038, les prélats et les comtes, et, dans cet assemblée, s'occupa, dit-on, de réformer les lois et l'administration du royaume, c'est-à-dire, sans doute, qu'il y proclama les règles du gouvernement féodal qu'il avait décrétées en Italie dans l'année 1026. Ainsi il fut défendu aux seigneurs de disposer des biens de leurs vassaux sans leur consentement, de les dépouiller de leurs fiefs hors des cas spécifiés par les coutumes ou les constitutions royales et sans qu'ils eussent été jugés et condamnés par leurs pairs. Il fut ordonné que l'appel des jugements serait porté au roi ou au suzerain supérieur et enfin que les fiefs seraient héréditaires.

Le 4e jour de l'Assemblée, avec l'approbation et sur la demande des grands et de tout le peuple, il associa son fils à la couronne de Bourgogne, et ce dernier étant monté sur le trône après la mort de son père en 1039, reçut, l'année suivante, dans les comices d'Engelheim les hommages des Grands du même royaume.

Il faut en excepter cependant Renaud, comte de Bourgogne et

Digitized by Google

Gérard, comte de Vienne, petit-fils de Charles Constantin. Se regardant sans doute comme vassaux du roi de France, ils n'avaient point voulu reconnaître pour leurs suzerains, ni Conrad II, ni son fils Henri III; mais, battus tous les deux près de Montbeillard en 1044, ils se rendirent à Soleure en 1045 et rendirent l'hommage à ce dernier prince.

La Bourgogne comprenait alors la haute et la basse Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, la Suisse, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence.

A partir de la fin du règne de Conrad, l'indépendance des seigneurs de ces contrées, qui, sous le sceptre déconsidéré du faible Rodolphe, s'était déjà manifestée par tant d'actes d'insoumission, fit de nouveaux progrès et s'affermit tout à fait pendant le règne des autres empereurs de la maison de Franconie.

Ces princes, en épuisant leurs efforts dans les guerres que leur politique leur fit soutenir en Allemagne et en Italie et dans les malheureuses querelles avec le Saint-Siège où les engagea la question des investitures, furent détournés des soins qu'exigeait la conservation de leur autorité dans le royaume de Bourgogne.

Ce fut principalement dans les contrées renfermées entre le Rhône et les Alpes que les liens de la dépendance s'affaiblirent le plus vite et s'effacèrent le plus complètement. Séparées des autres parties de l'empire par de hautes barrières, elles l'étaient aussi par leurs intérêts, par leurs relations sociales, par les mœurs, par la langue; elles devaient s'en isoler encore sous le rapport politique, et leur rester comme entièrement étrangères. Les droits de la suzeraineté impériale n'y furent cependant jamais entièrement méconnus ni oubliés; mais son intervention n'eut dans aucun cas de grands résultats en sa faveur. De l'éloignement où nous sommes de ces temps et à travers l'obscurité qu'y laisse planer le silence de l'histoire, relativement aux plus grands nombre des faits qui les ont remplis, il semble que les empereurs se souciaient aussi peu de faire sentir leur autorité dans la partie de leurs états comprise entre les limites dont il s'agit ici, que les seigneurs d'en subir le joug. Entre autres circonstances faites pour suggérer cette pensée, l'on doit ranger la négligence que mirent les mêmes princes à visiter ce pays où leur présence, jointe à des actes d'autorité, eut put entretenir l'habitude de la soumission; mais, dans l'impuissance d'imposer leur intervention dans le gouvernement effectif du pays, d'y contribuer au maintien de l'ordre et de la paix, d'y faire respecter les droits de chacun, d'en exiger des services et des secours capables d'ajouter à la force de

Digitized by Google

l'empire, ou utiles à leur domination, les empereurs ne donnèrent des marques de souveraineté dans le royaume de Bourgogne que par les concessions qu'ils firent à plusieurs de leurs vassaux dont ils augmentèrent ainsi la puissance au détriment de la leur.

Parmi les seigneurs qui se partagèrent le territoire et qui, sans renier la suzeraineté de l'empire, s'arrogèrent la plus complète indépendance, on vit s'élever au-dessus des autres les comtes de Savoie, de Genevois, d'Albon, de Valentinois, de Diois, d'Ambrunois, de Gapençois, de Forcalquier, de Venaissin, d'Orange, de Marseille, les barons de la Tour-du-Pin, de Montauban, de Meuillion, de Briançon, de Champlaur, de Pont-en-Royans, de Montélimar. Une foule d'autres seigneurs moins puissants, mais indépendants au même titre, ne reconnaissaient de suprématie que celle de leurs voisins les plus forts, dont ils étaient les vassaux.

Pendant ce temps les archevêques de Vienne et d'Embrun, les évêques de Valence, de Gap, de Die, de Grenoble, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, entrèrent en possession de l'autorité séculière, devinrent aussi des seigneurs indépendants, réunissant dans leurs mains tous les pouvoirs du gouvernement dans les villes qui étaient le siége de leur prélature.

Les droits dont avait joui Charles Constantin ne s'étendaient pas sur tout le comté ou du moins ils avaient été restreints par les rois successeurs de Louis l'Aveugle, à une petite partie de son territoire.

Dès le 14 septembre 1023, le roi Rodolphe III donna à l'archevêque de Vienne Burchard et à son église, le comté de Vienne, avec le château de Pipet et la maison des canaux, auxquels il ajouta plus tard les monts Arnauld et Salomont, ainsi que les tours qui défendaient la porte méridionale de la ville appelée porte de Marseille.

La donation postérieure de tout le royaume de Bourgogne, faite par le même prince à l'empereur Conrad le Salique, ne produisit d'autre changement dans la première disposition que de faire passer Vienne comme le reste de cet état sous la suzeraineté de l'empire.

En effet, sur la demande de l'archevêque Leodegar, successeur de Burchard, Conrad le Salique confirma, le 31 Mars 1038, toutes les donations faites antérieurement à ses prédécesseurs par les divers souverains qui avaient régné sur la Bourgogne.

Étiennette, fille et héritière de Gérard, comte de Vienne, fut

Digitized by Google

mariée par son père à un fils de Renaud, comte de Bourgogne, à Guillaume, surnommé le Grand ou Tête-Hardie, qui, en 1025, faisait donation au monastère de St-André-le-Bas de Vienne, d'un droit de régale, consistant en une certaine quantité de sel qui lui était due tous les Samedis.

De trois des fils nés de leur mariage, Renaud hérita du comté de Bourgogne, Étienne le Hardi, de celui de Vienne, et Gui fut élu archevêque de cette dernière ville en 1088, et en 1119, pape sous le nom de Callixte II.

Voulant faire le voyage de la Terre-Sainte, où il périt en 1102, Étienne emprunta 8,000 sous d'or de son frère l'archevêque pour six ans et lui remit en nantissement son comté, tout ce qui constituait son fief (*totum honorem*) prêta en même temps serment de fidélité à ce prélat à raison de ces mêmes droits.

Au comté de Vienne, Guillaume IIe du nom, son fils joignit celui de Mâcon. Comme son frère Renaud IIe, comte de Bourgogne, il refusa de reconnaître la suzeraineté de l'empereur Lothaire II, successeur de Henri V. Pour les punir, dans une diète qu'il tint à Spire, en 1126, ce prince investit de leurs États Conrad, duc de Zeringhen, avec le titre de duc de Bourgogne. De là naquit une guerre opiniâtre entre celui-ci et les premiers qui se prolongea jusqu'en 1148.

En 1146, dans la diète d'Aix-la-Chapelle, Conrad III, successeur de Lothaire, confirma les droits de l'archevêque de Vienne sur cette dernière ville. Il déclara, dans les lettres délivrées par lui au prélat Humbert Ier, que, d'après les actes déposés dans les archives de l'empire, Vienne n'avait point d'autre souverain que l'empereur; mais qu'en l'absence de ce prince, l'archevêque et le chapitre de la cathédrale devaient seuls avoir la garde de la ville, de Pipet sa citadelle, du palais des canaux et de toutes les autres dépendances, tant en dedans qu'en dehors de son enceinte. De plus il affranchit expressément la même ville de toute autorité séculière, et nominativement de celle de Guillaume, comte de Mâcon.

Frédéric Barberousse, élu empereur à la mort de Conrad en 1152, porta plus d'attention que ses prédécesseurs sur le royaume de Bourgogne, et chercha, en s'occupant des affaires de ce pays, à y redonner la vie à la puissance impériale presque effacée du souvenir.

Au milieu de ces soins, dès l'an 1153, il délivra à Hugues, archevêque de Vienne, des lettres confirmatives de ses droits et de ceux de son chapitre sur cette ville.

Digitized by Google

L'église de Vienne avait peu à craindre les prétentions que les comtes de Mâcon pouvaient élever contre son autorité. Leur éloignement la mettait à l'abri de toute entreprise violente de leur part. Mais il n'en était pas de même vis-à-vis des seigneurs ses voisins. Deux entre autres se montrèrent toujours dangereux pour elle par leur puissance, par leur ambition et par leur rivalité. Ce sont les comtes de Savoie et d'Albon. Les premiers possédaient des terres considérables à peu de distance de Vienne, telles que celles de Châtonnay, de St-Jean-de-Bournay, de la Côte-Saint-André, de Septème, de St-Symphorien-d'Ozon, etc.

Les seconds, dont l'origine, comme celle des premiers, s'enveloppe d'épaisses ténèbres, sont ceux qui se nommèrent ensuite Dauphin de Vienne ou de Viennois, et qui finirent par dominer sur la plus grande partie du pays appelé plus tard, de leur nom, Dauphiné.

Ils aspiraient sans cesse à agrandir leurs domaines, à étendre leur puissance et déjà, dès le milieu du XIe siècle, ils s'étaient emparés de plusieurs terres dans le Graisivaudan dont ils prenaient le titre de comtes et avaient chassé de sa ville épiscopale l'évêque de Grenoble, ainsi dépouillé de son autorité temporelle. Vienne, par son importance, ne pouvait manquer d'éveiller leur convoitise. Ils durent chercher à s'en rendre maître, et d'abord à y mettre le pied.

C'est ce que tenta Guigues IV, celui-la même dont le surnom de Dauphin a été adopté par ses successeurs comme signe de leur principauté; et c'est ce qui donna lieu à la guerre qu'il fit à l'archevêque Étienne Ier, vers 1133, pendant laquelle le territoire de Vienne fut cruellement ravagé, la ville de Romans prise, plusieurs de ses maisons brûlées, l'église de son abbaye de St-Bernard pillée, les chanoines obligés de fuir. Une réconciliation eut lieu cependant par l'intervention du légat du pape et par l'entremise de Hugues, archevêque d'Orléans et de plusieurs seigneurs. Guigues, se reconnaissant fautif, se soumit à la pénitence d'un pélérinage à St-Jacques-de-Compostelle.

Ce que ce seigneur n'avait pu se procurer au moyen de la violence, son successeur, Guigues V, l'obtint par une voie pacifique. Il trouva Berthold, fils et héritier de Conrad, duc de Zeringhen, disposé à le seconder dans ses desseins sur Vienne. Ce seigneur, prenant la qualité de duc de Bourgogne, lui céda, l'an 1155, tous les droits qu'il déclarait posséder dans cette ville, soit qu'il les eut acquis par héritage, soit qu'il les tint de la concession des rois. Il promit en outre au Dauphin que s'il venait à être troublé dans

Digitized by Google

sa possession par Guillaume, comte de Mâcon, il ferait la guerre à ce dernier pour le contraindre à la respecter. Guigues, de son côté, fit hommage à Berthold et lui promit de le recevoir convenablement à Vienne quand il y viendrait.

Les Dauphins étaient dès lors puissants et considérés. Guigues V, dans ses projets d'ambition, était allé à la cour de l'empereur Frédéric qui l'avait fait chevalier de sa propre main et lui avait donné en mariage une de ses parentes. Ce fut sans doute à la sollicitation du même prince que Berthold lui fit la donation de ses droits sur Vienne; car elle s'accomplit en sa présence et il y donna son consentement. Frédéric allait alors en Italie pour réprimer la révolte de ses vassaux. Il se trouvait à Rivarol, où peut-être Guigue s'était rendu. A l'avantage qu'il venait de procurer à ce seigneur, il voulut ajouter deux nouvelles faveurs. Il lui concéda en même temps une mine d'argent, à Rame, dans le Briançonnais, et le droit de battre monnaie à Césanne, petite ville située au pied du mont Genèvre.

C'est depuis la donation de Berthold que les comtes de Graisivaudan prirent le titre de comte d'Albon et de Vienne.

Cette donation ne priva pas l'archevêque des droits qui lui avaient été concédés sur Vienne. Les documents historiques postérieurs nous montrent, en effet, le Dauphin jouissant en commun avec le prélat, de la seigneurie d'une petite partie seulement de la ville et du territoire, tandis qu'à raison même du comté de Vienne, il se reconnaissait vassal de l'archevêque, lequel possédait le reste du comté comme vassal de l'empire.

Frédéric et Berthold, par la même donation, entendaient si peu dépouiller l'archevêque, que le premier donna, l'an 1157, une nouvelle confirmation de ses droits à Etienne II, qui occupait alors le siége de Vienne.

Ce fut à Besançon, où ce prélat, ainsi que plusieurs autres et différents seigneurs du royaume de Bourgogne, étaient allés lui faire hommage et lui prêter serment de fidélité.

Par la même bulle, Frédéric confirma aussi au même prélat les titres d'archi-chancelier du sacré palais et de protonotaire du royaume de Bourgogne, dont avaient joui, dit-il, ses prédécesseurs et déclara qu'il devait posséder tous les droits régaliens accordés auparavant à lui et à son église par les princes, même la justice civile et criminelle.

De plus il l'autorisa à lever sur les habitants de Vienne et de Romans, des subsides extraordinaires dans trois cas: 1° Quand l'empereur viendrait à Vienne; 2° Quand ce prince l'appellerait à

Digitized by Google

sa cour, et 3° Quand il l'emmènerait avec lui dans quelque expédition.

L'archevêque Guillaume de Clermont, successeur d'Etienne, se rendit à une autre diète que Frédéric tint, en 1166, à Besançon. Il y fit hommage à l'empereur et reçut de ce prince l'investiture de tous les droits régaliens et juridiction, tant anciens que nouveaux, concédés à son église.

Le préambule de l'acte porte que cette église, par la célébrité et la considération dont elle jouit, brille comme un astre plus éclatant parmi les autres églises et les autres sièges métropolitains du royaume de Bourgogne, que c'est pourquoi elle a mérité cette faveur particulière, que la grandeur impériale l'élevat près d'elle au-dessus des autres, que son archevêque occupat la première place parmi ses collègues, qu'il fut le chef du conseil du prince, l'archi-chancelier du royaume de Bourgogne, le premier seigneur de la cour royale et enfin qu'il fut placé dans le gouvernement de l'état au-dessus des autres seigneurs par l'éminence de sa dignité.

Comme l'Église de Vienne, celles des autres villes épiscopales du Dauphiné obtinrent des empereurs, en différents temps, les droits régaliens et la juridiction ou la confirmation de ceux qui leur avaient été accordés auparavant. Conrad II les donna à l'archevêque d'Embrun, en 1146; Frédéric Ier, à l'évêque de Valence, en 1157; à celui de Gap, en 1158; à celui de Grenoble, en 1161; à celui de Die, en 1179.

Dans cet empressement des prélats du royaume de Bourgogne à solliciter des prérogatives et des titres honorifiques ou à se les faire confirmer, et dans le soin non moins empressé que prenaient les empereurs à les leur accorder, l'on doit reconnaître un double intérêt.

Les premiers voulaient se prémunir contre les envahissements dont les menaçait sans cesse l'ambition des seigneurs laïcs; les seconds se proposaient d'opposer l'indépendance des villes et des prélats aux efforts constants des mêmes seigneurs pour accroître leur puissance, et de pourvoir ainsi au maintien de la domination impériale. C'est aussi pour ce motif qu'ils n'oubliaient point dans leurs diplômes en faveur des archevêques de Vienne, de donner à cette ville le titre de siége royal ou de siége impérial, et de déclarer qu'à cause de l'éminence ou de l'excellence de ce titre, elle ne pouvait avoir d'autres souverains que les empereurs.

Les prélats, afin de corroborer encore leurs droits et ceux de leurs églises, autant que par soumission à l'autorité du Saint

Digitized by Google

Siège, ne manquaient point aussi de demander aux papes la sanction et la confirmation de tous les dons et de toutes les concessions qui leur avaient été faites par les princes ou leurs sujets; et les souverains pontifes s'empressaient de leur expédier des bulles dans cet objet. Telles sont celles de Léon IX, en faveur de l'archevêque de Vienne, Léger; de Grégoire VII, en faveur de Varmond, en 1077; de Paschal II, en faveur de Guy de Bourgogne, en 1100, et celle de ce dernier lui-même, élevé à la papauté, sous le nom de Calixte II, en faveur de son ancienne église, en 1112.

Dans celle-ci, outre le château de Pipet, se trouvent mentionnés ceux de Seyssuel et de Malleval sur lesquels les droits de la même église sont également confirmés.

Eugène III adressa une bulle semblable au chapitre de Vienne. Il y est aussi question, non seulement de Pipet et de ses dépendances, mais encore du Mont-Salomont, des terres de Communay, de Gée, de Charantonnay, de Chaumont, de Ville, de St-Clair, de Faramans et des églises de Reventin, de St-Victor, de St-Pierre de Seyssiac et de Saint-Genest, qui appartenaient à l'église cathédrale.

La confirmation des droits de cette église accordée en 1157 par l'empereur Frédéric, fut revêtue de l'approbation de Adrien IV, l'année suivante.

Fidèle à sa politique en ce qui concernait le maintien de l'autorité impériale dans le royaume de Bourgogne, Frédéric voulut se montrer en personne dans les parties les plus éloignées de cet état, que n'avaient visitées aucun de ses prédécesseurs. Il arriva dans la ville d'Arles, en 1178, et s'y fit couronner roi de Provence le 30 juillet.

Pour donner plus d'éclat à cet événement et s'attacher davantage ses vassaux, il leur prodigua de nouveaux privilèges, affaiblissant encore son pouvoir par le moyen qu'il croyait le plus propre à le fortifier.

D'Arles, il vint à Vienne, y fut couronné une seconde fois, et reconnut ainsi cette ville comme la capitale d'un autre royaume, savoir de celui de Bourgogne proprement dit. Il alla ensuite à Besançon où il tint un parlement général du royaume.

Lorsque ce prince maria son fils, Henri, avec Constance, fille de Roger, roi de Sicile, il appela en Italie Robert de la Tour-du-Pin, alors archevêque de Vienne. La cérémonie du mariage se fit à Milan, dans l'église de St-Ambroise, le 27 janvier 1186. Frédéric y fut de nouveau couronné roi par l'archevêque de Vienne,

Digitized by Google

le roi Henri le fut par le patriarche d'Aquilée, et la reine Constance par un évêque Allemand.

Robert encourut, dans cette circonstance, la censure du pape Urbain III, et fut, ainsi que les autres prélats qui avaient assisté à la cérémonie, suspendu de ses fonctions. Le souverain Pontife était mécontent de ce mariage et désapprouvait le titre de César que prenait Henri depuis son couronnement.

Le 27 juillet 1196, l'archevêque de Vienne, Aynard de Moirenc, successeur de Robert, obtint du Cruel Henri VI, empereur d'Allemagne et roi de Sicile, de nouvelles lettres confirmatives de ses droits, en tout semblables à celles de son père. Elles furent données à Turin.

En réduisant Othon à abandonner le sceptre impérial et à vivre dans la retraite, la mémorable bataille de Bouvines, gagnée sur lui et ses alliés, par Philippe Auguste, le 27 juillet 1214, affermit la couronne sur la tête de son rival Frédéric II, alors âgé seulement de 19 ans. C'est dans cette circonstance où l'autorité de ce jeune empereur était partout reconnue, que l'archevêque de Vienne, Humbert II, sollicita de lui la confirmation de ses droits et de ceux de son église.

Dans les lettres de ce prince, données à Bâle, le 22 novembre 1214, il est question non seulement de Pipet, de la maison des canaux comme dépendances du comté de Vienne, mais encore des ports de cette ville et du château de St-Theudère.

Trois jours après, le 25 novembre, Frédéric concéda au même prélat un péage dans Vienne, en l'autorisant à percevoir 12 deniers par chaque charge de marchandises passant dans la ville ou sur le Rhône. Par de secondes lettres il permit à l'archevêque et au chapitre de transférer ce péage à St-Clair ou ailleurs, à leur choix, dans le cas où les marchands fussent détournés de passer à Vienne, soit par la guerre, soit par la crainte de quelques vexations. Enfin, de troisièmes lettres donnent à l'archevêque, en sa qualité d'archi-chancelier du royaume, la mission de réprimer l'entreprise de ceux qui, de leur propre autorité, avaient établi des péages dans le Viennois.

Pendant qu'Othon et Philippe de Souabe, tous les deux élus empereur, se disputèrent la couronne et soutinrent l'un contre l'autre une lutte violente, le royaume de Bourgogne attira peu leur attention, les rapports de cet état avec les suzerains diminuèrent tous les jours davantage et les liens de la dépendance se relâchèrent de plus en plus. Il en fut à peu près de même sous le règne de Frédéric II. Ses guerres en Italie, en Sicile, sa croisade

Digitized by Google

et ses différends avec le pape, l'occupèrent trop pour lui permettre de donner beaucoup de soins aux affaires du même royaume.

Il nomma cependant pour son vicaire dans cette contrée, Eudes de Bourgogne, qui, dans un voyage qu'il y fit, en 1216, confirma, au mois de juin de cette année, en passant à Vienne, le péage accordé à l'église de cette ville. Mais, au milieu des circonstances difficiles où se trouva Frédéric dès le commencement de son règne, il était impossible de rétablir dans le royaume de Bourgogne la réalité de la puissance souveraine. Le seigneur que nous venons de nommer n'y parut sans doute qu'avec un pouvoir sans force, sans action, incapable de réprimer les abus, de soutenir les faibles contre les forts, de commander la soumission et le respect pour les droits et la justice et qui n'était enfin qu'une vaine représentation de l'autorité impériale.

Le 26 juin de l'année suivante, le dauphin Guigue André fit hommage lige entre les mains de l'archevêque Bournon de Voiron, pour les comtés de Vienne et d'Albon. C'est le plus ancien hommage de ces seigneurs à nos prélats, dont l'histoire ait conservé le souvenir. Mais on a vu que, plus d'un siècle auparavant, Etienne, comte de Vienne, prêta serment de fidélité à l'archevêque Gui, son frère, d'où il suit que dès ce temps et même antérieurement, le comté de Vienne était un fief appartenant à l'église de Vienne, en vertu de la donation de Rodolphe III, et que si les dauphins étaient vassaux de cette église pour la partie du même comté qu'ils possédaient, c'est au même titre que les anciens comtes.

Plus tard, la cérémonie de l'hommage se fit régulièrement chaque année. Elle fut fixée à la fête de St-Maurice de chaque année, qui se célèbre le 21 septembre. Pendant les vêpres, le Dauphin lui-même, ou l'un de ses officiers civils, tenant à la main un cierge du poids de douze livres, l'offrait à l'archevêque auquel il prêtait serment de fidélité. (V. Maupertuis, p. 218).

Après l'éclatante victoire que Frédéric II avait remportée le 27 novembre 1237 sur les Milanais, ce prince était allé chercher des renforts en Allemagne pour continuer la guerre contre les villes lombardes. Il retournait en Italie où il avait convoqué une diète des princes Allemands qui devait se tenir au printemps dans la ville de Verone. Arrivé à Turin il s'y arrêta. Là vinrent le trouver plusieurs prélats du Dauphiné empressés de faire leur cour à un prince que ses succès et l'étendue de sa puissance entouraient d'une grande gloire. Peut-être les avait-il appelé auprès de lui pour s'assurer de leur fidélité et recevoir l'hommage qu'ils

Digitized by Google

lui devaient comme ses vassaux. Ce furent les archevêques de Vienne et d'Embrun, les évêques de Grenoble et de Gap.

Le premier, qui était alors Jean de Bournin, lui demanda la confirmation des privilèges de son église. On a remarqué que dans la bulle par laquelle Frédéric satisfit à sa prière, cet empereur le qualifie de prince, comme si le même titre n'avait pas été donné par le même souverain et par d'autres à d'autres prélats. Cette bulle, délivrée à Turin, est datée du mois d'avril 1238.

Nous devons faire remarquer l'hommage que Guigues VII fit entre les mains de Jean de Bournin en 1242. Ce seigneur reconnut tenir en fief de l'archevêque et de l'église de Vienne. Le comté de Vienne et tout ce qu'ils possédaient entre le Rhône et l'Isère, depuis l'église de Saint-Vincent au delà de Voreppe, jusqu'aux fourches du Puy qui divisent le Viennois d'avec le Velay. Il fit ensuite hommage lige à raison de ces possessions, en offrant le cierge de douze livres.

Il reconnut aussi tenir en fiefs rendables de la même église et du même prélat, les châteaux de Malleval, de Rocheblaine et de Saint-Quentin au delà de l'Isère.

Un des témoins affirma que depuis douze ans il avait toujours offert le cierge pour le Dauphin.

Les descendants de Charles Constantin ne croyaient pas que les bulles des empereurs, ni la donation de Berthold de Zeringen, leur eussent fait perdre leurs droits sur le comté de Vienne. Peut-être, en effet, en avaient-ils conservé quelques-uns, distincts de ceux qui avaient été dévolus aux Dauphins et aux archevêques. Ce qui est certain, c'est qu'ils prenaient toujours le titre de comte de Vienne et le transmettaient à leurs héritiers. De plus, ils possédaient dans cette cité une maison appelée le palais d'en Haut pour la distinguer du palais des Dauphins, ancien palais des rois de Bourgogne, que Berthold leur avait sans doute cédé en même temps que le comté, et qui est aujourd'hui le palais de Justice. Elle était située sur la partie la plus élevée de la ville, où la tradition place le palais des empereurs sous la domination romaine.

Le comte Guillaume II que nous avons vu dépouiller de son comté par les empereurs Conrad II et Frédéric I, ainsi que par Berthold de Zeringen, mourut vers l'année 1156 et eut pour héritier aux comtés de Mâcon et de Vienne Gérard IIe de nom.

Celui-ci, en mourant, laissa l'un et l'autre en 1184 à son fils Guillaume, III qui épousa Scholastique de Champagne, tante de Thibaut VI, comte de Champagne et roi de Navarre.

Digitized by Google

Guillaume III eut trois fils et une fille nommée Béatrix. Gerard, l'aîné des premiers, fut comte de Mâcon et de Vienne avec son père et mourut avant lui.

Ce fut Alice, sa fille, mariée à Jean de Braine, fils de Robert, comte de Dreun et de Braine, qui hérita des deux comtés après la mort de Guillaume en 1224.

Les deux époux se voyant sans enfants après de longues années de mariage, vendirent en 1239 le comté de Mâcon à Saint-Louis roi de France. Peu de mois après, Jean de Braine mourut en Orient; Alice, sa veuve, prit la résolution de se retirer dans l'abbaye de Maubuisson et céda le comté de Vienne à sa tante Beatrix, épouse de Guillaume d'Antigny, seigneur de Pagny. — Après eux, ce comté échut à Hugues d'Antigny aussi seigneur de Pagny, l'un de leurs fils.

Digitized by Google

ETUDE

sur la

DÉCOUVERTE DU NOUVEAU-MONDE

INTRODUCTION

DEPUIS *la découverte de l'Amérique, la pensée d'ouvrir un passage entre les deux Océans, à travers la langue de terre qui forme l'isthme américain, a souvent occupé les esprits; mais elle devait rester à l'état de simple projet jusqu'à ce que le percement de l'isthme de Suez eût déterminé les conditions exactes dans lesquelles devait être creusée une communication maritime interocéanique, à l'imitation de ce qu'avait fait la nature pour le bosphore de Constantinople ou les détroits de Gibraltar et de Behring.*

Le percement de l'isthme de Panama livrera aux armateurs et aux commerçants des champs de trafic absolument nouveaux; et, le jour où il sera inauguré, non-seulement les flottes commerciales à vapeur en profiteront largement, mais encore beaucoup de voiliers aujourd'hui délaissés y trouveront une voie maritime merveilleusement appropriée à la navigation circulaire autour du globe.

Destiné à modifier les voies du commerce maritime, en complétant et en augmentant les avantages du canal de Suez, le percement de l'isthme américain mettra en communication, par la route maritime la plus directe, les villes de la côte du Pacifique avec la côte américaine de l'Atlantique et avec l'Europe. Il ouvrira ainsi à la sphère d'action, à l'activité industrielle de l'Europe et de l'Amérique, d'immenses perspectives. Que de questions à étudier! que d'obser-

Digitized by Google

vations à recueillir! que d'horizons nouveaux à interroger dans cette révolution pacifique! (1)

Au moment où la question du creusement de la grande voie maritime américaine passe de l'état de projet dans le domaine de la réalité, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur tout ce qui se rattache à l'histoire de la Découverte de l'Amérique, à sa prise de possession par les diverses puissances maritimes, et aux phases successives de la colonisation. C'est pour cela que nous avons entrepris de faire un résumé succinct de ces diverses questions, qui embrassent tout le passé de l'immense Continent américain et se lient si étroitement à son avenir.

La Découverte du Nouveau-Monde est un des évènements les plus considérables du commencement des temps modernes, non-seulement au point de vue géographique, mais au point de vue politique, commercial et économique. Pour bien apprécier toutes les conséquences de cette découverte qui, avec celle de l'Imprimerie, jette un si vif éclat sur le XVe siècle, il faut l'envisager sous ces divers aspects. A cet effet, nous diviserons cette Étude *en quatre parties distinctes, qui seront traitées dans l'ordre suivant:* 1° Découverte; 2° Conquêtes successives des Européens dans le Nouveau-Monde; 3° Affranchissement des colonies américaines; 4° Conséquences de la découverte du Nouveau-Monde. — Système colonial des Européens.

I

DÉCOUVERTE

Colomb (Christophe), illustre navigateur dont le nom est resté attaché à la découverte du Nouveau-Monde, naquit, vers 1436 ou 1441, dans l'Etat de Gênes, peut-être à Gênes même, peut-être à Savone ou à Oneglia. Le lieu précis et la date exacte de la naissance de l'homme qui a révélé tout un hémisphère de notre planète, sont également incertains et

(1) Rapport de M. Ferdinand de Lesseps à la première Assemblée générale des actionnaires du Canal de Panama, le 31 janvier 1881.

Digitized by Google

controversés. Son père issu, dit-on, d'une famille ancienne de Plaisance, était cardeur de laines ou tisserand. Le jeune Christophe, qui ne se sentait aucune vocation pour cette profession paisible, embrassa, à l'âge de quatorze ans, l'état aventureux de marin, après avoir étudié quelque temps à l'Université de Pavie la géographie, la cosmographie, la géométrie, l'astronomie et les sciences nautiques.

On n'a également que des détails confus sur l'histoire de sa jeunesse, sur ses navigations, ses aventures de mer, ses études, ses rêves et ses projets. Il est certain, toutefois, qu'il avait déjà navigué dans toutes les régions méditerranéennes, et probablement aussi dans quelques parages de l'Océan, lorsque son vaste projet commença à fermenter dans son esprit. De nouvelles études, la lecture des anciens, ses méditations, ses voyages, les conjectures des Grecs sur la sphéricité de la terre, diverses notions recueillies dans les découvertes des navigateurs, l'avaient conduit à admettre la possibilité de gagner les rives occidentales de l'Asie en naviguant à l'Ouest. Toute sa préoccupation était donc de trouver une route nouvelle pour arriver plus promptement au pays des épices, de l'or et des éléphants, c'est-à-dire à l'Inde et à la Chine. C'est vers le même temps qu'il était entré en correspondance avec le géographe florentin Toscanelli, qui déjà lui-même avait tracé cette fameuse route du couchant pour aller dans l'Inde, et qui l'affermit dans son audacieuse résolution.

Pauvre et inconnu, il s'adressa d'abord à son pays natal, à Gênes, qui lui refusa les navires qu'il sollicitait ; puis au roi de Portugal, Jean II, à qui il communiqua ses cartes et ses plans, et qui, par un stratagème odieux, essaya de lui ravir la gloire du succès en envoyant secrètement, sur la route indiquée, un navire bientôt ramené à la côte par la tempête et l'effroi des matelots. Le projet de Colomb fut alors qualifié de chimérique et d'extravagant.

Le navigateur génois ne se découragea point: il se tourna vers l'Espagne (1485) et commença cette vie de solliciteur où tant de misères et d'épreuves l'attendaient. Là, il eut à défendre son opinion, sur la sphéricité de la terre et la possibilité d'en faire le tour, devant le collège de Salamanque, composé des plus savants professeurs d'astronomie, de géogra-

Digitized by Google

phie, de mathématiques, et des dignitaires les plus éminents de l'Eglise. Mais, à cette époque, les preuves mathématiques perdaient leur valeur quand elles semblaient contraires à certains passages de l'Ecriture ou à certaines interprétations des Pères. Aussi, malgré tous ses efforts, il ne put parvenir à convaincre la docte assemblée.

Méprisé, rebuté, raillé, obligé souvent de vivre du produit des cartes et des sphères qu'il fabriquait de ses mains, Colomb ne perdit cependant jamais sa foi dans le triomphe de son idée. Luttant avec une mâle constance contre les préjugés et les préventions de ses contemporains, il recruta enfin quelques protecteurs qui l'appuyèrent auprès de Ferdinand et d'Isabelle. Toutefois, une nouvelle série d'épreuves et de déceptions lui était encore réservée ; ce ne fut qu'au bout de huit années d'instances, et au moment où il allait quitter l'Espagne, qu'une inspiration soudaine d'Isabelle lui permit enfin de réaliser ses rêves et ses projets.

Il partit du port de Palos, le vendredi 3 août 1492, à la tête de trois navires non pontés. Il avait fallu en quelque sorte violenter les matelots pour les décider à cette aventureuse expédition, tant était grande la terreur inspirée par l'aspect de ce vaste désert de l'Atlantique, regardé comme une région de ténèbres et de mort. Colomb navigua hardiment vers l'Ouest, s'élançant à pleines voiles sur cette mer inconnue qu'une sorte d'épouvante sacrée, plus encore peut-être que le manque d'instruments, avait de toute antiquité fermée aux navigateurs. Le journal de ce premier voyage nous a été en partie conservé par son ami Las-Casas, l'auteur de l'*Histoire des Indes*. C'est une véritable épopée navale qui nous donne une peinture fidèle de l'audacieuse expédition, de l'indomptable foi du navigateur, de sa constance énergique et de sa fermeté habile et prudente au milieu d'équipages cent fois déçus par les apparences d'une terre prochaine, et qui étaient à chaque instant sur le point de se révolter pour obliger leur chef à les ramener en Europe.

Enfin, après soixante-dix jours de navigation, la terre était signalée, et Christophe Colomb put contempler avec ivresse ce qu'il croyait être le littoral de l'Inde. (De là le nom d'*Indiens* donné aux indigènes et celui d'*Indes occidentales* donné à

Digitized by Google

leur pays, erreur que l'usage a consacrée, et que Colomb lui-même emporta dans la tombe. A cette heure suprême, l'illustre navigateur ignorait encore qu'il eût découvert un nouveau monde entièrement séparé de l'ancien; il croyait tout simplement qu'il venait d'aborder à la côte occidentale des Indes).

Ce fut le 12 Octobre 1492, jour à jamais mémorable dans l'histoire du monde, que Colomb découvrit l'île *Guanahani*, aujourd'hui *San-Salvador*, dans l'archipel des Lucayes ; puis, quelques jours après, Cuba et Haïti. Pendant son second voyage, en 1493, plusieurs des Antilles: la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Porto-Rico et la Jamaïque, s'offrirent à lui, sur sa route, sans qu'il soupçonnât encore l'existence du continent. Il n'eut connaissance de ce dernier qu'en 1498, à sa troisième expédition, pendant laquelle il gouverna directement à l'Ouest, parvint à l'embouchure de l'Orénoque, découvrit l'île de la Trinité, ainsi que la Côte-Ferme, et longea cette dernière jusqu'à Caracas, d'où il se dirigea sur Haïti. Enfin, dans un quatrième et dernier voyage, en 1502 et pendant les années suivantes, il ajouta à ses nombreuses découvertes celles de la Martinique, de la côte de Costa-Rica, de Honduras, et termina ainsi glorieusement sa carrière maritime.

Colomb eut plusieurs fois à réprimer des révoltes parmi ses compagnons; il eut aussi cruellement à souffrir de l'envie. Accusé après son premier voyage par ceux qu'il avait châtiés, il les confondit aisément; mais, pendant sa troisième expédition, il devint la victime de la calomnie, fut dépouillé de son commandement, et remplacé par Rovadilla, qui le renvoya en Espagne chargé de fers. Il obtint facilement sa liberté, mais il ne put recouvrer son crédit, et, après son quatrième voyage, il se vit négligé par le roi Ferdinand.

Ce grand homme, victime de l'oubli et de l'ingratitude de ses contemporains, mourut pauvre et délaissé, à Séville, le 20 mai 1506. Il laissa deux fils: Diégo, qui hérita de ses titres, et Fernand, qui a écrit sa vie. Ses restes, transportés en 1536 à St-Domingue (1), ont été, après l'expulsion des blancs (1795), transférés à la Havane.

(1) Haïti fut d'abord nommée *Hispaniola* par Christophe Colomb. L'établissement que les Espagnols fondèrent, sous le nom de *Santo-Domingo*, dans la partie méridionale de l'île, fut

Digitized by Google

Avant d'entreprendre l'histoire des Conquêtes successives des Européens dans le Nouveau-Monde, il nous paraît indispensable de dire quelques mots sur l'origine présumée des habitants qui peuplaient ces contrées, au moment de la découverte.

D'où venaient les peuples que les Européens rencontrèrent en Amérique, lors des grandes découvertes du XVe et XVIe siècle? Sont-ils véritablement autochthones (1), ou des rameaux qui se sont séparés, à une époque inconnue, de races de l'ancien continent? Ce problème, qui a singulièrement embarrassé les historiens catholiques de la conquête, n'en est pas un pour les partisans de la pluralité des espèces humaines (2).

Dans l'hypothèse qui tire de l'ancien monde les premiers habitants de l'Amérique, il faut admettre, qu'en raison de l'extrême imperfection de l'art nautique à l'époque nécessairement reculée où se produisit cette immigration, le passage dut s'effectuer par l'un des trois points où le nouvel hémisphère se rapproche le plus de l'ancien, c'est-à-dire par le Brésil, par le Groënland ou par l'Amérique russe. Celle-ci est séparée de l'Asie par le détroit de Behring, qui est à peine large de quelques lieues, et dont les glaces forment, pendant l'hiver, un pont naturel entre les deux continents. D'un autre côté, trois

l'origine du nom de *Saint-Domingue* qu'elle reçut dans la suite. En 1697, à la paix de Ryswik, l'Espagne céda Saint-Domingue à la France. — Cette colonie était en pleine prospérité, lorsque l'émancipation des noirs, proclamée par la Révolution française, amena la terrible révolte (dont Toussaint Louverture fut le chef), qui aboutit à l'indépendance complète de l'île. Elle reprit alors son ancien nom d'Haïti.

En 1825, la France reconnut l'indépendance d'Haïti, en stipulant pour les anciens colons une indemnité de 159 millions de francs. Mais le chiffre de l'indemnité parut bientôt exagéré, eu égard aux ressources du pays, et les Haïtiens se déclarèrent dans l'impuissance de payer jamais cette somme. De longues discussions s'élevèrent à ce propos, et, après maints pourparlers, un traité de commerce fut signé entre la France et l'île d'Haïti, le 11 février 1838. Ce traité eut pour conséquence un reglement financier qui réduisit à 60 millions l'indemnité à payer par les Haïtiens.

(1) *Autochthone*, synonyme d'*aborigène* et d'*indigène*, signifie: Hommes primitifs qui sont originaires du pays qu'ils habitent, dont les ancêtres ont toujours habité ce pays.

C'était une opinion commune chez les premiers peuples, que les hommes étaient sortis de la terre, comme nous en voyons aujourd'hui sortir les plantes. C'est ainsi que les Egyptiens se croyaient sortis du limon du Nil. Ne pouvant avoir aucune notion des systèmes que l'étude des migrations des races humaines a fait naître parmi les savants d'une époque moins reculée, les anciens croyaient que les peuples, qu'il leur arrivait de rencontrer dans le cours de leurs expéditions aventureuses, étaient issus du sol même sur lequel ils les trouvaient.

(2) Les partisans de la doctrine de la *Pluralité des mondes habités*, dont M. Camille Flammarion s'est fait l'apôtre convaincu dans un livre qui a eu un grand retentissement, ne sauraient admettre, à plus forte raison, la légende biblique de Moïse, au sujet du paradis terrestre, d'Adam et Ève, souche de toute l'humanité.

Pour eux, le règne animal, aussi bien que le règne végétal, a dû exister, dès les premiers temps, dans toutes les parties de notre planète qui sont susceptibles de recevoir des êtres animés. C'est seulement ainsi qu'on peut expliquer les différences si accentuées qui distinguent, les unes des autres, les principales races humaines répandues sur les diverses parties de notre globe terrestre. Comment admettre, par exemple, que les nègres de l'Afrique centrale ou des îles de l'Océanie descendent d'Adam?

D'ailleurs, cette même légende de Moïse, déjà battue en brèche sur une foule de points par la science moderne, est en contradiction avec les traditions historiques des peuples de la Chine et de l'Egypte, qui font remonter leur origine à plus de 26.000 ans.

Digitized by Google

à quatre jours de mer, par un bon vent, pouvaient amener au Groënland les barques des intrépides Islandais ou celles de leurs compatriotes les Scandinaves. Quant à la traversée maritime entre la côte africaine de Guinée et la côte américaine du Brésil, cette traversée étant la plus longue, puisqu'elle représente environ 500 lieues marines, il est peu probable que les peuples africains, si mauvais marins du reste, se soient risqués à chercher par delà leur Océan un nouveau continent.

Des trois points les plus rapprochés de l'ancien monde, et par lesquels seulement l'Amérique pouvait recevoir ses premiers habitants, il faut donc rejeter le Brésil. Restent le détroit de Behring et la traversée de la Scandinavie au Groënland. C'est à propos de ces deux points seulement que les savants se disputent encore, sans avoir pu s'accorder. Les uns prétendent que le détroit de Behring fut l'unique chemin choisi par les descendants de Noé pour venir en Amérique, d'où il s'ensuivrait que les indigènes appartenaient tous à la race mongolique. L'autre théorie consiste à faire découvrir et peupler l'Amérique par les Scandinaves. Des deux côtés, on a soutenu son opinion avec talent, par les traditions historiques trop souvent obscures, par l'anthropologie, la linguistique et l'étude des antiquités.

Quant on examine le caractère des antiquités américaines, l'état de civilisation des peuples indigènes, au moment de leur conquête par les Européens; quand on réfléchit à la nature du pays et aux lois qui ont présidé à toutes les invasions, il paraît probable que l'Amérique reçut sa population à la fois par le détroit de Behring et par le Groënland, c'est-à-dire qu'elle fut colonisée par les races mongolique et scandinave.

D'un côté, en effet, les grands royaumes du Mexique et du Pérou, les palais et les temples de Mexico et de Cusco, au temps de Cortez et de Pizarre, les idoles de formes indiennes, les sépultures de Mitla au Mexique, avec leurs ornements grecs, les monuments de Palenque et leur structure égyptienne, rappellent évidemment l'Asie, la Chine et l'Indoustan. D'un autre côté, les momies du Kentucky, copie des momies celtiques, les anciennes fortifications et circonvallations en terre et en pierre de la vallée de l'Ohio, l'organisation politique des tribus sauvages, leurs croyances religieuses et leurs instincts

Digitized by Google

guerriers, tout cet ensemble porte le cachet des races celtique et scandinave.

Dans cette double hypothèse de l'invasion de l'Amérique par les races mongolique et scandinave, on peut même, jusqu'à un certain point, conjecturer la marche suivie par les envahisseurs pour prendre possession du nouveau continent.

Invasion par la race mongolique. — Les explorateurs partis de la côte orientale de l'ancien monde, et débarqués sur les rivages américains du Pacifique, au nord de la Californie, tournèrent aussitôt leurs regards et leurs pas vers le Sud, vers les pays de la lumière, de la chaleur et des fruits, invincible aimant qui attire toutes les hordes envahissantes, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Les sommets neigeux de la chaîne septentrionale des Andes, les monts Rocheux, ôtèrent aux émigrants asiatiques toute envie de les traverser, pour se jeter à l'Ouest dans la vallée du Mississipi. Ils restèrent sur la côte du Pacifique, descendant toujours au Sud, s'établissant au Mexique, et gagnant le Pérou par l'isthme de Panama.

Dans l'Amérique méridionale, les pics inaccessibles de la Cordillère des Andes empêchèrent encore les nouveaux venus de gagner les immenses plaines de la vallée de l'Orénoque, et d'y porter la civilisation avancée que Pizarre et Almagro rencontrèrent au Pérou. Trop indolents pour être navigateurs, ces peuples laissèrent même les îles du golfe du Mexique (les Antilles) à la merci de la race scandinave. Ainsi resserrés entre le Pacifique et la grande chaîne des monts américains, les Asiatiques multiplièrent dans cet étroit espace, où l'agglomération de la population les amena forcément à la civilisation et au despotisme oriental de la Chine et de l'Inde.

Invasion par la race scandinave. — Débarquée au Nord-Est de l'Amérique, la race scandinave s'étendit bientôt sur la plus vaste moitié du Nouveau-Monde, sur tout l'espace compris entre l'Atlantique et la Cordillière Nord et Sud des Andes, espace immense qui permit aux émigrants européens de s'éparpiller à mesure qu'ils arrivaient, empêcha toute agglomération de population, particularité qui explique l'état nomade ou sauvage dans lequel on trouva toutes les tribus à

Digitized by Google

l'Est des Andes. Des récifs de la Floride, quelques-uns de ces nouveaux arrivés passèrent, d'île en île, jusqu'à la côte Est de l'Amérique méridionale, où ils menèrent dans les *Pampas* (1) la même vie que leurs frères des forêts et des savanes du Nord, conservant avec jalousie les traditions de liberté personnelle apportées des clans scandinaves, ne voulant pas de roi et obéissant à peine à un chef. Les Caraïbes des Antilles ne purent même oublier tout à fait, malgré les chaleurs dissolvantes d'un climat torride, les traditions nautiques de leurs belliqueux ancêtres, les pirates scandinaves.

Quoi qu'il en soit, qu'on adopte l'hypothèse de l'invasion mongolique et scandinave, ou celle, plus vraisemblable à notre avis, de l'autochthonéité des premiers habitants du Nouveau-Monde, il est certain que l'Amérique, au temps de Colomb, était aussi inconnue du vieux continent que si elle n'eût pas existé. Les *Sagas* (2) scandinaves contenaient la seule donnée, le seul indice qui pût encourager l'illustre génois à croire à ses calculs et aux révélations de son génie. Et encore, les légendes septentrionales, s'il les connut réellement, étaient trop vagues pour qu'il lui eût été possible d'y attacher une grande importance.

Les manuscrits de Marco Polo, les légendes du moyen âge sur le fameux pays du Cathay (3), n'ont pas dû lui être beaucoup plus utiles que les légendes septentrionales. Il convient donc de laisser à Christophe Colomb tout le mérite et la gloire de cette belle découverte, qui a permis de constater, d'une manière définitive, la forme sphérique de la terre, vérité fondamentale qui conduira bientôt à la *Découverte du système*

(1) Voir l'*Appendice*, note A.

(2) Les *Sagas* sont des récits en prose, autrefois déclamés par les scaldes ou bardes attachés à la cour des rois scandinaves, transmis d'abord par la tradition orale et qui n'ont été écrits qu'à partir du XIIe ou du XIIIe siècle. Les *Sagas* ne sont pas de simples traditions locales; elles embrassent l'histoire, la religion et les coutumes de tout le Nord; leur ensemble constitue, avec les poésies et les ouvrages de législation, l'ancienne littérature de l'Islande, du Danemarck, de la Suède et de la Norwège. Ce sont des monuments précieux pour l'histoire des contrées septentrionales; ils offrent des peintures pleines de vigueur des mœurs barbares. Aucune nation moderne n'offre de monuments en prose d'une aussi lointaine antiquité.

C'est surtout en Islande qu'il faut chercher à étudier les *Sagas*; c'est là qu'allèrent se fixer les traditions du monde scandinave. Tandis que la Norwège et le Danemarck se modifiaient au contact des autres nations, la pauvre île d'Islande, séparée du monde, restait toujours la même dans son obscurité et sa faiblesse, et conservait, avec son caractère primitif, les antiques traditions. L'autel d'Odin avait depuis longtemps été brisé et remplacé par la croix du christianisme, que le paganisme du Nord et les vieilles mœurs se reflétaient encore en Islande.

(3) *Cathay*, nom donné dans le moyen âge au Nord de la Chine, et qu'on trouve souvent employé dans les romans de chevalerie.

Digitized by Google

du monde (1). C'est bien grâce à son initiative courageuse, à sa persévérance inébranlable dans l'accomplissement de son projet, malgré toutes les difficultés et les déboires, comme aussi à ses connaissances spéciales et à son expérience consommée de marin, que l'existence du Nouveau-Monde a pu être révélée à l'ancien.

A l'appui de cette conclusion, nous ne pouvons résister au désir de citer quelques lignes, à la fois éloquentes et poétiques, dues à la plume exercée de Chateaubriand. Dans un élan sincère d'admiration, il s'écrie : « Ne disputons pas à un grand « homme l'œuvre de son génie. Qui pourrait dire ce que « sentit Christophe Colomb, lorsque, ayant franchi l'Atlanti- « que; lorsque, au milieu d'un équipage révolté; lorsque prêt « à retourner en Europe sans avoir atteint le but de son « voyage, il aperçut une petite lumière sur une terre inconnue « que la nuit lui cachait. Le vol des oiseaux l'avait guidé vers « l'Amérique, la lueur du foyer d'un sauvage lui découvrit un « nouvel univers ! »

II

CONQUÊTES SUCCESSIVES DES EUROPÉENS DANS LE NOUVEAU-MONDE

Christophe Colomb avait donné un nouveau monde à l'ancien ; l'Amérique était trouvée. Il ne s'agissait plus que de la conquérir et de s'en approprier les richesses incomparables. Quelle pâture abandonnée à l'avidité européenne ? L'ambition voyait s'ouvrir devant elle un champ comme elle n'en avait jamais rêvé !

Aussi la prise de possession fut bientôt suivie du pillage et de la spoliation sur la plus vaste échelle et sans aucun scrupule. Aux navigateurs succédèrent les conquérants ; les mate-

(1) On sait, en effet, que dès l'année 1543, c'est-à-dire moins d'un demi-siècle après la mort de Colomb, l'illustre astronome Copernic fit paraître son fameux livre, *De revolutionibus orbium cœlestium*, fruit des méditations de toute sa vie. Dans ce livre, il démontre par les preuves les plus évidentes que la Terre,— loin d'être fixe et immobile au centre du monde, selon l'opinion de Ptolémé —, accomplit, ainsi que les autres planètes, un mouvement de translation autour du Soleil.

C'était le renversement complet de la théorie sur laquelle Ptolémé avait édifié son système du Monde, jusqu'alors seul connu, seul adopté et enseigné. Dès ce moment, la science astronomique repose sur des bases exactes, et la découverte de Copernic est successivement confirmée et complétée par Képler, Galilée, Newton et Laplace !

Digitized by Google

lots firent place aux soldats et aux aventuriers de Cortez, de Pizarre, de Balboa. Impossible, dès ce moment, de les chasser des lieux où ils ont posé leur pied avide, et chaque année voit s'agrandir la part des envahisseurs dans le démembrement du Nouveau-Monde.

Voici l'historique sommaire de la conquête, en suivant l'ordre dans lequel chacune des nations maritimes y a pris successivement part :

Espagnols et Portugais. — Les terres américaines, découvertes et conquises par ces deux peuples, passèrent si promptement de l'un à l'autre par le fait de la conquête et des héritages ; leurs navires se croisaient dans les eaux du nouvel hémisphère, si souvent et à si peu d'intervalles, que nous sommes obligé, par les dates historiques, de mêler cette double histoire de navigation et de colonisation. Le pape lui-même n'avait pu parvenir à mettre de l'ordre dans les conquêtes du Portugal et de l'Espagne. « En vain, il avait partagé gravement l'Amérique, comme le dit un historien, tracé du doigt une ligne sur le monde, donné à l'un des deux peuples l'Orient, à l'autre l'Occident ». La passion des conquêtes et l'esprit d'aventure empêchèrent Espagnols aussi bien que Portugais de respecter la ligne imaginaire d'Alexandre VI.

Le premier navigateur qui suit la route tracée par Christophe Colomb vers les pays nouvellement découverts, est Alonzo de Ojeda. Accompagné d'Améric Vespuce, il aborde à Maracapana, sur la Côte-Ferme, et reconnaît cette dernière jusqu'au cap de la Veda (1499). Le Portugais Alvarez Cabral, jeté à l'Ouest en se rendant dans l'Inde, est conduit sur les côtes du Brésil, qu'il reconnaît jusqu'à Porto-Seguro (1500). L'année suivante, *Améric Vespuce* (1) s'avance jusque dans l'Océan Austral, où il découvre une terre que l'on croit être la Nouvelle-Géorgie de Cook. Ovando soumet l'île

(1) Découverte par Christophe Colomb, l'Amérique ne porte pas le nom de celui qui l'a révélée à l'ancien monde. Ce fut Améric Vespuce, de Florence, l'auteur de la première *Relation* de voyage dans les pays nouvellement découverts, qui eut l'honneur de donner son nom au Continent américain, que l'on aurait dû appeler Colombie. Le district dans lequel se trouve Washington, la capitale des Etats-Unis, et un Etat de l'Amérique du Sud, ont seuls revendiqué Christophe Colomb pour parrain, et se nomment l'un le district de Columbia, l'autre la République de Colombie.

Digitized by Google

d'Haïti (1505). Porto-Rico est conquis, en 1512, par Juan Ponce de Léon, qui, la même année, découvre la Floride, nom que les Espagnols donnèrent longtemps à toute la côte Sud-Est de l'Amérique du Nord.

Fernand Cortez, parti de Cuba au commencement de 1519, se dirige vers le Mexique découvert l'année précédente par Juan de Grijalva. En trois ans, il soumet ce puissant empire, et parvient, en personne, d'un côté, jusque sur les bords de la mer de Californie, à l'Ouest, et de l'autre, jusque dans le Honduras, à l'Est. En même temps, Pedro de Alvarado conquiert le royaume de Guatemala ; Gonzalès Davila et Andrès Nino parcourent celui de Nicaragua, et reconnaissent le grand lac de ce nom, ainsi que sa jonction avec la mer des Antilles. Magellan découvre la Patagonie, et entre dans le Grand-Océan par le détroit qui porte son nom (1520).

Enfin, en 1530, *François Pizarre* envahit le Pérou, dont il fait la conquête. Dès 1533, toute la région comprise entre Quito et Cusco avait été explorée et en grande partie soumise. Quelques années après, Almagro découvre le Chili et s'avance jusqu'à Coquimbo, tandis que Benalcazar, au Nord, pénètre jusqu'aux bords de la mer des Antilles, en traversant toute la Nouvelle-Grenade. Dans le même temps, les Portugais posaient les fondements de leur puissance dans le Brésil.

Français. — En 1533, François Ier chargea *Jacques Cartier* d'explorer la côte Nord américaine; il découvrit le Saint-Laurent, et donna aux contrées arrosées par ce fleuve le nom de Nouvelle-France, après y avoir fondé la première colonie que la France ait possédée en Amérique. Quelque temps après nous posions solidement les bases de notre puissance au Canada, et, de 1635 à 1641, nous nous établissions à la Guadeloupe, à la Martinique et à Saint-Domingue. En outre, c'est un Français, le navigateur *Samuel Champlain*, qui fut le premier homme blanc dont le pied foula le sol de New-York, aujourd'hui métropole du Nouveau-Monde. Champlain découvrit dans l'Etat de New-York le lac qui porte son nom, et sur les rives duquel il livra bataille à une bande de Mohawks (1),

(1) *Mohawks*, peuple indigène de l'Amérique septentrionale, est une des six nations que forment les *Iroquois*, et habitent dans le Haut-Canada et l'Etat de New-York.

Digitized by Google

qu'il défit, allumant ainsi contre les Français la haine vivace de la puissante confédération des six nations, haine à laquelle nous devrons plus tard la perte du Canada.

Anglais. — Les Anglais, qui se trouvent en quelque sorte enserrés dans leur île, et auxquels il est à peu près impossible de s'agrandir en Europe, devaient mettre merveilleusement à profit la découverte de Christophe Colomb. En 1497, le vénitien Jean Cabot partit de Bristol, envoyé par Henri VII. Il découvrit, au Nord-Ouest, une terre qu'il longea pendant une distance de 400 lieues, abordant sur divers points pour en prendre possession au nom de l'Angleterre. Un an plus tard, son fils, Sébastien Cabot, parcourait la côte des Etats-Unis jusqu'à la baie de Chesapeake, dans laquelle il pénétra. Ces deux expéditions sont les seuls titres que l'Angleterre devait invoquer, un siècle plus tard, pour revendiquer la propriété de ce qui composa dans la suite les treize colonies. La politique anglaise, et surtout le traité de Paris de 1763, ajoutèrent bientôt à ces possessions déjà si considérables, les Bermudes, la Guyane, les Antilles anglaises, le Canada et la Louisiane.

Hollandais, Danois, Jésuites, Russes. — Le 6 Septembre 1609, un marin anglais, Henri Hudson, engagé au service de la Compagnie Hollandaise des Indes orientales, entra dans la baie de New-York, et remonta, jusqu'à Albany, le fleuve qui porte aujourd'hui son nom. Les Hollandais réclamèrent ce pays et y envoyèrent, en 1623, quelques familles pour en prendre possession. Ce ne fut qu'en 1664 que, les Anglais s'étant emparés de la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York, la domination hollandaise s'évanouit dans l'Amérique du Nord, et ne conserva qu'une partie de la Guyane dans l'Amérique méridionale. Les Danois s'étaient établis, vers la même époque, dans quelques îles des Antilles, et sur la côte Ouest du Groënland. Vers 1580, les Jésuites jetaient, au Paraguay (1), les fondements du pouvoir colossal dont ils ont joui

(1) Le Paraguay, conquis par Alvar Nugnez (1535), fut initié à la civilisation par les *missions* de Jésuites espagnols, fondées sur la droite du Parana, au S.-O. de l'Assomption. Les Jésuites s'y rendirent bientôt indépendants, et y formèrent un état théocratique qui dura depuis 1556 jusqu'au moment où leur ordre fut expulsé de tous les Etats espagnols, en 1767; l'entrée en était absolument interdite aux étrangers. Même sous la domination des Jésuites, le Paraguay formait toujours un district de la grande vice-royauté espagnole de la Plata.

Digitized by Google

pendant deux siècles. Enfin, au commencement du XVIIe siècle, Lemaire, célèbre navigateur hollandais, doubla le cap Horn, indiquant ainsi aux navigateurs une voie plus facile que le détroit de Magellan pour passer en Océanie. Un siècle après, les terres boréales de l'Amérique du Nord furent étudiées à l'Ouest et à l'Est, et les Russes commencèrent, par leurs explorations du côté occidental, à fonder leurs établissements d'Amérique.

D'après le résumé qui précède, les possessions des diverses nations maritimes dans le Nouveau-Monde, étaient ainsi réparties avant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, et avant la cession de la Louisiane, de la Floride et du Canada par la France (1) :

Les Anglais avaient conquis et colonisé toute la côte orientale de l'Amérique du Nord, avec une partie des Antilles et de la Guyane. Toutefois il faut excepter la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York, et la vallée de l'Hudson, longtemps au pouvoir des Hollandais, dont les mœurs y sont encore reconnaissables.

L'Espagne possédait le Mexique, les états de l'Amérique centrale, Cuba et Haïti dans les Antilles, la Colombie (2) et le Pérou dans l'Amérique du Sud.

La France s'était créé un magnifique empire qui, partant du Saint-Laurent, de Québec et de Montréal, descendait le long de la vallée du Mississipi, s'épanouissait sur la côte septentrionale du golfe du Mexique, et rejoignait, par la Floride, nos îles magnifiques des Antilles et nos possessions de la Guyane.

Les Suédois et les Danois, venus les derniers à la curée du

(1) Louis XV, par le traité de Paris (1763), céda honteusement toutes nos colonies les plus importantes en Amérique. Les Anglais obtinrent le Canada et la plus grande partie de la Louisiane; les Espagnols eurent en partage l'autre portion de la Louisiane.

(2) La Colombie, ainsi nommée en l'honneur de Christophe Colomb, comprenait le Vénézuéla, la Nouvelle-Grenade et l'Equateur. Elle avait donc pour limites : au Nord, la mer des Antilles et l'Océan Atlantique; à l'Est, la Guyane; au Sud-Est, l'empire du Brésil; au Sud-Ouest, l'empire du Pérou; à l'Ouest, l'Océan Pacifique et l'Etat de Costa-Rica, dans la Confédération de l'Amérique centrale. — La Colombie dut principalement son indépendance aux efforts de Bolivar; la République se constitua au Congrès d'Angostura, le 17 décembre 1819; mais, dès l'année 1831, le nom de Colombie cessa d'exister; les douze départements qui la formaient se séparèrent pour former trois républiques indépendantes: le Vénézuéla, la Nouvelle-Grenade et l'Equateur. Ces trois Républiques forment ce qu'on appelle la *Confédération des Etats-Unis de l'Amérique du Sud.*

Digitized by Google

Nouveau-Monde, ne purent prendre possession que de quelques petites îles dans les Antilles.

A part le Brésil, les Portugais, d'ailleurs si occupés avec leur empire des Indes, se virent bientôt enlever leurs possessions américaines par l'Espagne, qui, la première arrivée sur le nouveau continent, sut s'y maintenir et s'y tailler la part du lion. Et cela pendant si longtemps, qu'aujourd'hui encore, si sa domination politique est évanouie, ses mœurs, sa langue, sa religion règnent sur toute l'Amérique centrale et méridionale ; en sorte que si les descendants de Philippe II ne voient plus, comme autrefois, arriver dans leurs ports d'Europe les galions chargés de l'or américain, ils peuvent encore dire fièrement que le soleil ne se couche jamais sur les pays où s'étendent la domination morale et les souvenirs de l'Espagne.

Dès la fin du XVIIe siècle, l'ère de la conquête des divers territoires du Nouveau-Monde est, en quelque sorte, terminée. Les principales nations maritimes de l'Europe se sont emparées chacune d'une partie de ce vaste Continent, suivant leurs convenances respectives et leur plus ou moins grand besoin d'extension. Il n'y aura plus désormais que des luttes de compétition et de prépondérance entre les premiers envahisseurs, ou des révolutions faites par les Colonies pour secouer le joug de la mère-patrie.

Mais s'il n'y avait plus rien à conquérir, il restait à déterminer d'une manière exacte la configuration de certaines parties encore inexplorées. C'est alors que commence la longue série des voyages scientifiques, tâche glorieuse à laquelle se consacrèrent, avec une louable émulation, les navigateurs les plus célèbres des diverses puissances maritimes. Voici, en quelques mots, l'histoire succincte de ces dernières découvertes :

Vers les premières années du XVIIIe siècle, toutes les côtes de l'Amérique étaient à peu près connues. La partie boréale seule offrait encore une assez vaste carrière aux explorations; il y avait là plus d'une inconnue à dégager, plus d'un doute à éclaircir; par exemple, on ne pouvait dire d'une façon positive si l'Amérique était ou n'était pas séparée du Continent

Digitized by Google

asiatique. La Russie, dont le nom n'a pas encore figuré dans l'histoire de la découverte, se chargea de fixer les esprits sur ce dernier point.

Behring, navigateur danois au service de la Russie, découvrit, en 1728, le détroit qui a reçu son nom, sans toutefois aborder le Continent américain; douze ans plus tard, il explorait la côte Nord-Ouest, la péninsule d'Alaska et les îles Choumagine. En 1768, Cheleghoff prit possession de Kodiak, au Sud de la péninsule d'Alaska, et fonda le premier comptoir de la Compagnie russe d'Amérique.

En 1776, l'illustre Cook visita les îles Aléoutiennes, et s'avança au Nord jusqu'au cap des Glaces. En 1790, Mackensie découvrit la rivière qui porte son nom et se rendit sur les bords de la mer Glaciale. Dans les régions boréales — le seul point où il restait des côtes à explorer — les voyages de Ross (1818-1829-1832), de Parry (1819-1821-1827), de Franklin et de Richardson (1820-1824-1826), de Béechey (1825-1828), avaient presque conduit à une solution satisfaisante le problème si longtemps indécis de la possibilité du passage Nord-Ouest. Mais aujourd'hui le doute n'existe plus. Les expéditions successives de Mac Clure, du docteur Kane, du lieutenant français Bellot, en 1851-52-53, ont permis de compléter la carte de l'Amérique du Nord. Le passage de l'Océan Atlantique dans l'Océan Pacifique, en longeant la côte Nord-Est de l'Amérique, était définitivement découvert.

On sait que, tout récemment, l'illustre navigateur suédois, Nordenskiold, après deux années d'efforts persévérants, a trouvé le passage de l'Atlantique dans le Pacifique, en suivant la côte Nord de l'Europe et de l'Asie, pour venir déboucher au détroit de Behring. Il est donc permis de dire, dès à présent, que la géographie de notre planète est connue dans toutes ses parties, sauf celles qui avoisinent immédiatement les pôles Nord et Sud, ainsi que quelques régions encore imparfaitement explorées de l'Afrique centrale.

Chaque année, quelques voyageurs intrépides se dévouent à cette tâche glorieuse, qui a pour but de déterminer, d'une manière précise, la carte des parties centrales de l'Afrique; déjà bien des erreurs ont pu être redressées, et le temps n'est

Digitized by Google

pas éloigné où tous ces territoires nous seront parfaitement connus.

D'un autre côté, bien que toutes les tentatives faites pour parvenir au pôle Nord aient échoué jusqu'ici, il ne faut pas en conclure que l'entreprise présente une impossibilité absolue. Ce sera la gloire d'un navigateur, plus entreprenant ou plus heureux que ses prédécesseurs, de surmonter toutes les difficultés, et de résoudre enfin ce problème d'un si haut intérêt pour la science.

Nous terminerons ce rapide aperçu, sur les diverses phases de la conquête et les dernières découvertes, par un exposé succinct des diverses races ou types que les envahisseurs trouvèrent installés sur le sol américain.

Toutes les nations indiennes des deux Amériques peuvent se partager, sous le rapport des races, en deux grandes classes, dont la première comprend les Esquimaux, et la seconde toutes les autres variétés. Les Esquimaux sont de la même race que celle qui est répandue le long des côtes boréales de l'Asie. Dans la seconde classe, nous citerons :

1° Le type colombique, au teint d'un rouge cuivré plus ou moins sombre, auquel on rapporte toutes les nations habitant le Canada et les Etats-Unis ;

2° Le type mexicain, au teint d'un brun rougeâtre, qui occupe le plateau du Mexique et de l'Amérique centrale ;

3° Le type caraïbe, à la tête conique, race qui se distingue de la colombique par un teint plus clair. Autrefois puissante et maîtresse du delta compris entre l'Orénoque et l'Amazonne, d'où elle s'était répandue jusqu'aux Antilles, cette race, plus d'à moitié éteinte, est aujourd'hui confinée à l'île de Saint-Vincent et au centre de la Guyane ;

4° Le type péruvien, semblable au mexicain, mais avec la tête moins grosse, répandu de l'équateur au 40° latitude Sud, entre les Andes et le Grand Océan ;

5° Les innombrables nations disséminées dans la Colombie, la Guyane, le Brésil, la Bolivie et les provinces Nord de la République Argentine, parmi lesquelles on observe toutes les différences possibles, depuis l'Otomaque abruti des bords de l'Orénoque jusqu'au Guaycuru du Paraguay ;

Digitized by Google

6° Le type pampa, nom sous lequel on comprend toutes les nations qui errent dans les pampas de Buenos-Ayres et de la Patagonie ;

7° Enfin le type patagon, confiné sur les bords du détroit de Magellan, et qui paraît se réduire à quelques hordes menant une existence errante.

Ces peuples, dont quelques-uns étaient autrefois puissants, forment à peine aujourd'hui de petites tribus, sans cesse mêlées aux races européennes qui les avoisinent. La plupart de ces populations primitives ont été presque complétement anéanties, soit par le fer et les supplices, soit par le travail meurtrier qui leur était imposé par les conquérants. Celles, en bien petit nombre, qui ont pu conserver leur indépendance, sont disséminées sur toute l'immense étendue du territoire de l'Amérique. Il est facile de prévoir, du reste, que ces derniers débris de la race aborigène seront, à leur tour, absorbés par l'élément européen ; ce n'est qu'une question de temps.

III

AFFRANCHISSEMENT DES COLONIES AMÉRICAINES

Jusqu'à la fin du XVIII° siècle, l'Amérique n'avait été qu'une extension politique de l'Europe. Le 4 juillet 1776 est pour elle une grande date ; c'est l'époque où elle commence à prendre possession d'elle-même, à vivre d'une vie propre, à se détacher comme un fruit mûr de la tige maternelle, l'époque où elle devient vraiment un nouveau monde politique.

L'affranchissement des Etats-Unis, le concours prêté par la France à cet affranchissement, concours qui était en quelque sorte le prologue de la Révolution française, semblent agrandir le théâtre de l'histoire, en faisant entrer dans l'équilibre des Etats, dans le mouvement général de la civilisation, des forces, des intérêts et des droits nouveaux qui, réagissant sur l'Europe, devaient exercer une immense influence sur les destinées de l'humanité.

Il ne saurait entrer dans notre cadre de faire l'historique de l'établissement des Anglo-Saxons sur le Continent américain ;

Digitized by Google

disons seulement que, commencée en 1607, par la fondation de la ville de Jamestown en Virginie, l'occupation définitive ne fut terminée qu'en 1733 par la Géorgie.

A ce moment, *Treize colonies* avaient été fondées par les Anglais sur le territoire actuel des Etats-Unis : le New-Hamsphire, le Massachussetts, le Rhode-Island, le Connecticut, le New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Géorgie.

Mais si l'histoire des établissements successifs des Anglais, dans cette partie de l'Amérique, présente peu d'intérêt pour notre sujet, il n'en est pas de même des causes qui amenèrent la rupture de ces colonies avec la métropole. Il y a là toute une série d'enseignements politiques et économiques qu'il est bon de faire ressortir. Nous croyons donc devoir donner ici un résumé de l'histoire des faits qui éveillèrent le sentiment patriotique des colonies, et qui eurent pour conséquence la déclaration de leur indépendance.

En 1764, le Parlement de la Grande-Bretagne porta une loi établissant un droit sur le sucre, l'indigo, le café, la soie, les mélasses, les calicots, etc., produits par les colonies d'Amérique. Les colons s'y soumirent, non, toutefois, sans adresser à la métropole des plaintes et des remontrances, auxquelles celle-ci répondit par une loi qui soumettait à un timbre proportionnel tout document commercial, vente ou transaction (22 mars 1765).

L'agitation fut immense ; la résistance fut résolue dans un Congrès réuni à New-York, le premier mardi d'octobre, et le premier novembre, jour de l'application de la loi du timbre, les cloches sonnèrent dans tout le pays, les pavillons furent mis en berne pour marquer les « *funérailles de la liberté.* » Les transactions s'opérèrent partout sans papier timbré et les tribunaux décidèrent de la validité des contrats. En même temps, des associations se formèrent pour prévenir l'introduction des marchandises anglaises, jusqu'au rappel de la loi.

Ces manifestations de l'opinion public forcèrent le Parlement à prendre en considération ce rappel. Sur les énergiques

Digitized by Google

discours de Pitt et de Burke, qui se firent les avocats du rappel, sur les observations de l'illustre Franklin, que la Chambre des communes cita à sa barre, le Parlement rapporta cette loi néfaste (18 mars 1766).

Cette leçon, dont la Grande-Bretagne aurait dû tirer profit, ne l'éclaira pas cependant : elle ne put se résoudre à abandonner le système des taxes imposées à l'Amérique, et, en 1767, le Parlement vota une nouvelle loi qui établissait des droits sur le papier, le verre, le thé, et quelques autres articles importés dans les colonies. Les colons renouvelèrent immédiatement leurs associations contre l'importation, ce qui produisit un tel effet en Angleterre, que le gouvernement se vit obligé d'abolir tous les droits, à l'exception de celui de trois pences sur la livre de thé, lequel fut maintenu. Cette dernière exception fut une faute grave ; il était à prévoir que, dans l'état des esprits, toute demi-concession serait considérée comme insuffisante.

Les Américains, en effet, ne combattaient pas le montant des impôts, mais le principe lui-même, en vertu duquel l'Angleterre semblait les traiter en esclaves et non en frères. La conséquence ne se fit pas attendre. Les cargaisons de thé expédiées à New-York et à Philadelphie furent renvoyées ; celles qui avaient été débarquées à Charleston ne furent pas mises en vente. A Boston, dix-sept personnes déguisées en Indiens abordèrent, pendant la nuit du 18 Décembre 1773, les navires chargés de la denrée frappée d'interdiction et en jetèrent quarante-deux caisses à la mer.

Quoique le mouvement fut général, le gouvernement anglais considéra la province de Massachussetts et, en particulier, la ville de Boston, comme le foyer de la résistance à l'autorité ; et c'est Boston qu'il résolut de frapper. Le Parlement vota un bill qui fermait le port de cette ville et transportait à Salem le siège du gouvernement colonial. D'autres bills imposèrent des garnisons à toutes les colonies, et décidèrent que ceux des agents du gouvernement colonial qui se refuseraient à faire exécuter les lois, seraient transportés en Angleterre pour être jugés. Ces actes, considérés comme une violation des chartes et privilèges des colonies, portèrent à son comble l'indignation du peuple.

Digitized by Google

Le 5 septembre 1774, cinquante-cinq délégués, représentant toutes les colonies, et parmi lesquels se trouvaient Washington, Richard-Henri Lée, John Adams, William Livingston, John Jay, se réunirent à Philadelphie et constituèrent ce que l'on nomma le « *vieux Congrès continental.* » Ce Congrès vota une déclaration établissant le droit des colons à s'imposer eux-mêmes, à rédiger leurs lois, le droit de jugement par le jury, le droit de réunion, le droit de pétition. Cette déclaration protestait, en outre, contre le maintien d'une armée permanente dans les colonies sans leur assentiment, et contre plusieurs lois promulguées depuis l'avènement de Georges III, au mépris des droits et privilèges des colonies.

Le conflit devenait de plus en plus inévitable et le peuple s'y prépara énergiquement. Les premières hostilités commencèrent le 19 avril 1775. Le gouvernement provincial du Massachussetts avait établi à Concord des dépôts d'armes et de munitions. Le général Gage, gouverneur de la colonie, les envoya détruire; mais, à leur retour, les soldats qui faisaient partie de cette expédition, rencontrèrent, à Lexington, les citoyens armés, et il s'ensuivit un combat dans lequel les Anglais perdirent 273 tués ou blessés; ils effectuèrent leur retraite vers Boston avec la plus grande difficulté. Ce premier combat prouva aux Anglais qu'ils avaient devant eux des adversaires résolus à vaincre ou à mourir.

Le *second Congrès continental* se réunit à Philadelphie, le 10 mai 1775. Le 15 juin, il nomma Georges Washington général en chef des troupes levées ou à lever pour la défense des colonies. Enfin, le 7 juin 1776, Richard-Henri Lée proposa au Congrès de secouer définitivement le joug de la métropole; et, après un long débat, les Treize colonies furent déclarées libres et indépendantes sous le nom d'*Etats Unis d'Amérique* (4 juillet 1776).

Dans cette déclaration d'indépendance, le Congrès avait énoncé comme incontestables les vérités suivantes : « *que tous les hommes ont été créés égaux; qu'ils ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables; que, pour s'assurer la jouissance de ces droits, les hommes ont établi parmi eux des gouvernements dont la juste autorité émane du consentement des gouvernés; que, toutes les fois qu'une forme de*

Digitized by Google

gouvernement quelconque devient destructive des fins pour lesquelles elle a été établie, le peuple a droit de la changer et de l'abolir (1). »

Ces évènements produisirent en Europe une grande fermentation ; mais il n'y eut qu'un cri en faveur des Américains. Aucun souverain ne s'effraya de leurs doctrines : Frédéric et Catherine ne parlaient qu'avec indignation du despotisme de Georges III. A la cour de France, et quoique les législateurs américains se fussent annoncés hautement comme les disciples des philosophes français, il n'y avait qu'exaltation pour ces républicains si sages, dont les principes ne semblaient pas plus dangereux que ceux des Romains et des Spartiates.

L'engouement fut complet quand un de ces Lycurgues vint en France pour solliciter des secours (1777). Franklin, déjà célèbre dans la science par l'invention des paratonnerres, fut accueilli avec enthousiasme : « *celui qui avait arraché la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans,* » se vit entouré, flatté, prôné par les philosophes, les femmes, les courtisans. On demandait la guerre à grand cris : le peuple, par sympathie pour des démocrates et des opprimés ; la noblesse, pour affaiblir l'Angleterre de treize provinces et laver les affronts de la guerre de sept ans ; le commerce, pour s'ouvrir un marché inépuisable en Amérique ; les hommes d'Etat, pour rendre à la royauté quelque popularité par la gloire ; enfin, tout le monde, par l'entraînement de ces idées de générosité, de philanthropie, de dévouement, qui passionnaient la France.

Le marquis de La Fayette et plusieurs autres jeunes nobles équipèrent des vaisseaux à leurs frais, et allèrent offrir leur épée aux Américains. Louis XVI, presque seul, répugnait à la guerre, sentant bien, comme disait Joseph II, que son métier à lui était d'être royaliste ; mais il n'était pas homme à résister à une opinion publique qui ne se manifestait pas seulement par des vœux pour les insurgés, mais qui leur envoyait de l'argent et des armes, qui recevaient leurs corsaires, qui couvrait d'applaudissements le départ de La Fayette (2).

(1) *Histoire des Français*, par Théophile Lavallée. Troisième volume, page 565.
(2) Voir à l'*Appendice*, note B.

Digitized by Google

Le traité de commerce et d'alliance, conclu peu après entre Louis XVI et les commissaires des Etats-Unis (6 février 1778), fut la conséquence de ce grand mouvement de l'opinion publique. Par ce traité, la France s'engageait à fournir des subsides, un corps de troupe et une escadre. Mais les secours promis, malgré les instances pressantes de La Fayette, ne furent envoyés qu'au commencement de 1780 : ils se composaient de sept vaisseaux, emportant un subside de dix millions et six mille hommes d'élite, commandés par le comte de Rochambeau, qui se mit sous les ordres de Washington.

Dès ce moment, les évènements prirent une tournure de plus en plus avantageuse pour les Américains. Nous ne relaterons pas ici les diverses phases de la *Guerre de l'Indépendance;* disons seulement que La Fayette et Rochambeau, à la tête d'une poignée de Français, firent des prodiges de valeur, pendant tout le cours de la campagne, et contribuèrent puissamment au succès définitif.

Après plus de deux années de luttes incessantes, lord Cornwallis capitula, à Yorktown, entre les mains de Washington et de La Fayette (19 octobre 1781), tandis que la flotte anglaise de l'Hudson se rendait au comte d'Estaing. Cette victoire termina la guerre et assura l'indépendance des Etats-Unis (1).

Adams, Franklin, Jay et Laurens, chargés par le Congrès de négocier la paix, en signèrent à Paris, le 30 novembre 1782, les articles préléminaires ; le traité définitif porte la date du 3 septembre 1783. L'Angleterre y reconnaît formellement la liberté, la souveraineté et l'indépendance des Etats-Unis. Cette indépendance fut reconnue également par le Danemark

(1) C'est le 19 octobre de cette année (1881) que tombe le centenaire de la bataille d'Yorktown. Les Etats-Unis se proposent de célébrer ce glorieux anniversaire par une fête nationale; nous lisons à ce propos dans le *Messager Franco-Américain* du 25 janvier 1881 :

« On écrit de Washington que M. Goode (de la Virginie), président du Comité de l'anniversaire de Yorktown, a déposé son rapport à la Chambre des représentants. Sur sa proposition, la Chambre a voté, à l'unanimité, une résolution par laquelle le Président des Etats-Unis est requis d'inviter le gouvernement et le peuple français à se joindre au gouvernement et au peuple des Etats-Unis dans la célébration du centenaire de la reddition de lord Cornwallis à Yorktown (Virginie), en octobre 1781. »

La *Tribune* commente ainsi les résolutions votées par la Chambre :

« Chacun approuvera cette cordiale invitation faite au gouvernement et au peuple français. La France nous a aidés dans la grande lutte depuis 1778 jusqu'à la fin. Sans l'aide de la France, la victoire de Yorktown n'aurait pas, selon toutes les probabilités, été remportée. Elle a été le couronnement de la Révolution. Le président ne saurait envoyer une invitation trop pressante et trop chaleureuse à nos anciens alliés, qui étaient à nos côtés à l'heure du danger. »

Digitized by Google

et la Suède, en février 1783; par l'Espagne, en mars; par la Hollande, en avril, et par la Russie, en juillet. New-York, le dernier point de la côte encore occupé par les Anglais, fut évacué le 25 novembre 1783.

Mais la Confédération n'avait pas encore de constitution suffisante, et le peuple comprit bientôt que son existence politique ne serait assurée qu'autant qu'il aurait un gouvernement général puissant. Le travail d'élaboration de la Constitution dura six années.

Rédigée par Thomas Jefferson, elle devait, pour avoir force de loi, réunir les suffrages des deux tiers des treize Etats composant alors la Confédération. Ces Etats l'adoptèrent successivement par des conventions particulières.

En 1789, tous les Etats avaient ratifié la Constitution, et, le 4 mars de la même année, elle commença à être mise en vigueur. New-York fut désignée comme la capitale de la Confédération; ce ne fut que le 16 juillet 1790, que le siège du gouvernement fut transféré à Washington. Georges Washington, premier président, élu à l'unanimité, fut installé le 30 avril 1789, avec John Adams comme vice-président.

Depuis cette époque, les Etats-Unis n'ont cessé de donner l'exemple d'une prospérité inouïe, qui est la conséquence de l'excellente organisation politique inaugurée par la Constitution du 4 mars 1789 (1).

C'était alors presque une nouveauté que le mot *Constitution,* appliqué à l'ensemble des lois fondamentales et des principes politiques et sociaux qui régissent un pays: sauf la Suisse et l'Angleterre, toutes les nations de l'Europe vivaient encore sous le régime du « *bon plaisir* ». Il est donc permis de dire que l'émancipation des Colonies anglaises fut, en quelque sorte, la préface de la Révolution française. Les idées de liberté et de *Self-government,* qui forme l'essence de la Constitution américaine, firent rapidement leur chemin en France,

(1) De larges emprunts à la Constitution américaine, et notamment la *Déclaration des Droits de l'homme,* ont été faits par l'Assemblée Constituante française, lors de l'élaboration de la Constitution de 1791. C'est la première de nos chartes révolutionnaires; mais elle est, en même temps, le pacte social le plus parfait qui ait jamais régi un peuple. La Constitution de 1791 a ouvert, en effet, une voie nouvelle, en inaugurant l'ère de la Justice et de la Liberté!

Digitized by Google

où le terrain était merveilleusement préparé pour les recevoir, par suite de la tendance générale des esprits vers les conceptions philosophiques et humanitaires de Montesquieu, Voltaire et J.-J. Rousseau.

Les Colonies espagnoles, sans doute en raison de la différence de religion, de race et de climat, furent plus lentes à secouer le joug. Ce fut la colonie française de Saint-Domingue qui, tirée de sa torpeur par le coup de tonnerre de 89, suivit la première l'exemple des Etats-Unis (1804). Quelques années plus tard, le mouvement imprimé au monde par la Révolution française, et l'invasion de l'Espagne par Napoléon Ier, déterminèrent sur tous les points le soulèvement des possessions espagnoles, depuis Buenos-Ayres jusqu'au Mexique (de 1808 à 1810). Après quinze ans de guerre, la bataille d'Ayacucho, livrée le 9 décembre 1824, mit fin à la domination de l'Espagne sur le continent américain. Dès 1821, le Brésil s'était déclaré indépendant du Portugal.

Le résultat de ces guerres de l'indépendance américaine fut le partage politique de l'Amérique en deux grandes divisions : l'une, composée des Etats qui ont secoué le joug de leurs métropoles respectives ; l'autre, formée des possessions européennes.

Les Etats indépendants comprennent, dans l'Amérique du nord : la Confédération des Etats-Unis, le Mexique, le Guatemala, Costa-Rica, Honduras, Nicaragua, San-Salvador (1) et Haïti. Dans le sud : le Vénézuela, la Nouvelle-Grenade, l'Equateur, le Pérou, le Brésil, la Bolivie, le Paraguay, l'Uruguay, le Rio-de-la-Plata, le Chili et la Patagonie.

Les possessions des Européens dans les deux Amériques se répartissent de la manière suivante :

1° *Possessions anglaises* : dans les Antilles, les Bermudes, la Jamaïque, Tabago, la Trinité, et un grand nombre d'autres îles ; dans d'autres parties de l'Amérique, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, la Guyane anglaise, etc. ;

(1) Le Guatémala, Costa-Rica, Honduras, Nicaragua et San-Salvador formaient autrefois la République fédérale de l'Amérique centrale ; mais, à partir de 1847, chacun de ces Etats a proclamé son indépendance et s'est constitué en République indépendante et souveraine.

Digitized by Google

2° *Possessions françaises:* dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et St-Barthélemy (1); dans l'Amérique du Sud, la Guyane française; dans l'Amérique du Nord, les îles St-Pierre et Miquelon près de la Côte de Terre-Neuve;

3° *Possessions espagnoles:* dans les Antilles, Cuba et Porto-Rico;

4° *Possessions hollandaises:* plusieurs îles dans les Antilles, telles que St-Martin, Curaçao; dans l'Amérique du sud, une portion de la Guyane;

5° *Possessions danoises:* les îles Ste-Croix, St-Thomas, St-Jean dans les Antilles; quelques établissements sur la côte occidentale du Groënland;

6° *Possessions russes:* tout le territoire situé sur la côte Nord-Ouest, sous le nom d'Amérique russe.

Tel est le résumé sommaire des faits historiques et politiques qui ont accompagné la découverte du Nouveau-Monde. Il nous reste maintenant à exposer les conséquences commerciales et économiques de cette découverte. C'est ce qui fait l'objet de la quatrième et dernière partie de cette *Etude*.

IV

CONSÉQUENCES DE LA DÉCOUVERTE DU NOUVEAU-MONDE SYSTÈME COLONIAL DES EUROPÉENS

La prise de possession de l'Amérique par les Européens doit être considérée comme une œuvre de suprême injustice. Elle fut, en effet, caractérisée par deux actes de lèse-humanité: l'extermination presque totale de la race indigène des Indiens du Nord et du Sud, et l'introduction des esclaves nègres sur ce sol vierge nouvellement révélé à l'Europe. « A peine découverte, dit à ce propos M. Michelet, l'Amérique devient le champ de l'esclavage. »

(1) L'île St-Barthélemy, qui appartenait à la Suède, vient d'être cédée à la France, moyennant la somme de 80,000 francs (1877); de sorte que la Suède ne possède plus aucune colonie en Amérique.

Digitized by Google

L'extermination des Indiens se fit presque sans résistance de leur part, par l'épée et par le travail meurtrier des mines. Les horreurs que commirent les premiers aventuriers, étaient arrivées à ce point qu'un célèbre philanthrope, un évêque, le vénérable Las-Casas, en vint à croire qu'il n'y avait qu'un remède pour sauver les derniers représentants de la race aborigène, c'était de dévouer provisoirement au même travail meurtrier les représentants d'une autre race plus robuste, les nègres (1). Mais, comme tant d'autres, ce provisoire devait devenir permanent. Il dure encore, à la honte de la civilisation, dans les colonies espagnoles (Cuba et Porto-Rico), ainsi qu'au Brésil.

Les compagnons de Pizarre et de Cortez étaient trop avides pour partager avec les Indiens les trésors que ceux-ci possédaient; il leur parut plus facile de les exterminer. Puis, quand on ne trouva plus rien à prendre de force, les aventuriers, trop fiers hidalgos pour descendre au travail manuel qui devait faire rendre à la terre américaine ses trésors minéraux et agricoles, forcèrent les Indiens à travailler sans relâche, les uns penchés sur le sol sous un soleil brûlant, les autres, enfouis dans les mines, sans espoir de jamais remonter à la surface.

Les malheureux indigènes, peu endurcis aux fatigues, savaient d'avance la triste destinée qui les attendait. Quand le sort, espèce de conscription du travail forcé, désignait l'un d'eux pour descendre aux mines pendant un temps légal de dix-huit mois, la famille de la victime se réunissait et procédait aux cérémonies funèbres, absolument comme s'il eût été déjà mort. Puis sa femme l'accompagnait jusqu'à l'orifice de la mine, et le regardait descendre dans ce sépulcre anticipé.

Avant l'expiration du temps légal, l'Indien était généralement tué par le travail excessif imposé par les conquérants espagnols. Aussi s'explique-t-on qu'il reste à peine aujourd'hui quelques milliers d'indigènes dans les deux Amériques; encore faut-il les chercher là où la conquête européenne ne fit

(1) Voir à l'*Appendice*, note C, sur l'*Esclavage et la traite des Noirs en Amérique*.

Digitized by Google

que passer, et où la nature du terrain, telle que dans les savanes du Nord et les pampas du Sud, laissait peu d'espoir à l'avidité des conquérants.

Cette cupidité insatiable est une des principales causes de la lenteur du progrès des colonies espagnoles. L'or et l'argent, accumulés par les indigènes, furent bientôt épuisés, et les flots d'émigrés qui suivirent la conquête, employèrent toute leur activité aux travaux généralement improductifs des mines. Ce ne fut qu'après de longs et stériles essais, dans cette carrière hasardeuse, qu'on s'aperçut qu'il y avait dans le sol américain des ressources bien autrement riches et fécondes que ses mines d'or et d'argent.

Chacun sait aujourd'hui que les véritables avantages que l'Europe a retirés de la découverte du Nouveau-Monde, ne viennent pas exclusivement de l'abondance des métaux précieux, mais de la culture des denrées consommables qui font la base de nos échanges avec ce pays. L'or et l'argent ont disparu ; le coton, le sucre et le café sont restés. La seule découverte de la pomme de terre (1) a mieux valu que celles des mines du Pérou et du Mexique.

Mais les préjugés engendrés par cette fièvre de métaux précieux ne disparurent pas avec les circonstances qui les avaient fait naître. Chaque Espagnol croyait s'embarquer pour la terre promise en faisant voile pour l'Amérique. Et, il faut bien le reconnaître, cette cupidité de la multitude était sans cesse excitée par les arrivages fréquents de galions chargés de lingots d'or et d'argent, provenant de ces pays nouveaux.

(1) La *pomme de terre*, transportée du Pérou en Europe, au commencement du XVIe siècle, se répandit rapidement en Allemagne, en Suisse ainsi qu'en Irlande. Mais, en France, la culture de ce végétal, appelé à rendre de si grands services pour l'alimentation, ne prit un réel développement que bien plus tard, vers la fin du XVIIIe siècle, grâce aux efforts persévérants de Parmentier.

Turgot avait essayé de le propager dans le Limousin et l'Angoumois, mais les préventions publiques opposaient un obstacle presque insurmontable ; il se vit obligé de demander à la faculté de médecine un avis qui pût rassurer les esprits. C'est alors que le célèbre pharmacien Parmentier publia d'abord, sur le tubercule prétendu dangereux, une analyse chimique où il montrait qu'aucun de ses éléments ne saurait être nuisible ; puis, sachant combien il était difficile de lutter contre la routine, il pensa que pour la battre en brèche, il lui fallait une haute protection, il la rencontra dans Louis XVI lui-même.

Dès ce moment, la cause de la pomme de terre fut gagnée. Les grands seigneurs et les dames, qui jusqu'alors avaient beaucoup ri de ce qu'ils appelaient la folie du bonhomme, s'empressèrent d'imiter l'exemple de Louis XVI et d'adresser leurs félicitations au modeste philanthrope. Peu de temps après, Parmentier donna un grand repas où, parmi les notabilités de l'époque, assistèrent Franklin et Lavoisier. Le précieux tubercule, préparé sous toutes les formes, y fournit seul la substance de tous les mets. Les liqueurs mêmes en étaient extraites. C'est ainsi que, grâce aux généreux efforts d'un seul homme, la France vit la pomme de terre se placer au premier rang parmi les richesses agricoles.

Digitized by Google

Peu à peu la nation espagnole tout entière s'accoutuma à l'idée de faire fortune sans travailler, et elle dédaigna non-seulement les occupations agricoles qui auraient pu changer la face de l'Amérique, mais qui lui étaient nécessaires pour empêcher la décadence de son propre pays. Chaque citoyen espagnol se crut un gentilhomme investi de son fief dans le Nouveau-Monde, et la législation coloniale vint bientôt confirmer ce fâcheux préjugé. L'Amérique fut considérée comme une propriété nationale de la métropole, et celle-ci lui imposa des règlements dont la tyranique absurdité est devenue également funeste aux deux pays. Toute sa législation n'eut pour but que de dépouiller les naturels au moyen des colons et les colons au moyen des tarifs.

Telle a été l'origine des préjugés coloniaux qui ont entravé si longtemps la prospérité du monde et frappé de stérilité, aux mains de ses auteurs, la découverte du nouveau Continent. L'esclavage noir, cette honte de la civilisation, fut une des tristes conséquences de ces préjugés. Dès les premiers temps de la conquête, la *traite des noirs*, autorisée et même patronnée par le gouvernement espagnol (1), se fit sur une vaste échelle, et cette exploitation barbare n'a pas cessé pendant plus de trois cents ans. Ce sera l'éternel honneur de notre siècle d'avoir aboli cet infâme trafic, en proclamant l'émancipation des esclaves et en défendant, sous les peines les plus sévères, la traite des noirs (2).

Un des grands vices du système colonial, inventé par les Espagnols, fut de chercher à isoler du reste de l'univers un monde qui avait plus de trois mille lieues de côtes accessibles. Les Espagnols oublièrent trop vite que c'était en haine du monopole vénitien, que les Portugais avaient cherché fortune dans les découvertes maritimes, et qu'eux-mêmes croyaient bien avoir envoyé Christophe Colomb aux Indes orientales, lorsqu'il découvrit les Indes occidentales. Ce nom commun, appliqué à des colonies si différentes, témoigne vivement de l'esprit qui animait alors les voyageurs de la Péninsule ibérique.

(1) Voir la note sur l'*Esclavage et la Traite des Noirs*, à l'*Appendice*.
(2) *Economie politique*, par Blanqui.

Digitized by Google

Le mauvais exemple, donné par les Espagnols, fut malheureusement imité par toutes les nations européennes dans leurs rapports avec leurs colonies. Il n'y en eut pas une seule qui ait songé aux bénéfices immenses qu'elle aurait pu obtenir de la liberté du commerce, en la mettant sous la protection de son pavillon. Chaque métropole se considéra comme propriétaire de sa colonie, et ne se préoccupa plus que d'une chose : l'exploiter par tous les moyens en son pouvoir, afin d'en tirer le plus de profit possible. Portugais, Français, Anglais, Hollandais, Suédois et Danois, tous obéirent au même préjugé, et l'ont cruellement expié depuis, par des mécomptes irréparables. Le Brésil s'est séparé du Portugal ; la France a perdu Saint-Domingue ; l'Angleterre a été chassée des Etats-Unis ; la Hollande est réduite à quelques îles dans les Antilles et une faible portion de la Guyane, en Amérique, et à l'île de Java, dans l'Océanie ; l'Espagne n'a plus que Cuba, Porto-Rico, dans les Antilles, et les Philippines dans l'Océanie.

Ce n'est pas que le système colonial de ces nations ait été absolument le même. Quelques-unes d'entre elles ont administré directement leurs colonies, comme l'Espagne et le Portugal ; d'autres en ont livré le gouvernement à des compagnies privilégiées, quand la politique et la nécessité semblaient en justifier l'établissement. Mais, quel que soit le mode d'administration adopté par les diverses nations, la grande erreur, commune à tout le commerce européen, fut de chercher la principale source de ses profits dans le haut prix résultant de la rareté, ou du monopole des produits coloniaux, plutôt que dans leur abondance.

Dès le début de la conquête, les premiers occupants s'efforcent, en effet, d'empêcher leurs rivaux d'arriver ; puis, la route une fois connue, ils interdisent aux étrangers l'abord de leurs possessions ; et quand, malgré la force et la menace, ils durent se résigner à souffrir des compétiteurs, les guerres de tarifs créèrent des distinctions de provenance entre les denrées d'un même sol. Le sucre et le café coûtèrent plus cher suivant qu'ils étaient importés par des navires étrangers ou par bâtiments nationaux.

Toute cette absurde législation a pesé sur les relations commerciales avec le Nouveau-Monde pendant plus de trois siècles,

Digitized by Google

L'Angleterre l'avait fortifiée dans son fameux *Acte de navigation* (1); la France, par toutes ses dispositions de douanes; l'Espagne, par respect pour sa propre invention. Il a fallu la révolution économique qui s'est accomplie de nos jours pour mettre fin à ces funestes errements, ou du moins pour en atténuer, dans une large mesure, les fatales conséquences.

Si quelque chose est fait pour étonner, c'est qu'un régime si défectueux, si complétement opposé aux intérêts des peuples de l'Europe, ait pu se maintenir pendant une durée aussi longue. On a dit, pour l'expliquer, que le commerce exclusif des colonies, en empêchant la concurrence, ne risquait pas d'être atteint par les perturbations qui menacent plus ou moins le commerce que l'on fait avec les nations indépendantes; mais, outre que la concurrence est un avantage réel, il faut considérer que le monopole ne peut s'exercer que sur des colonies d'une petite étendue et faciles à garder. Toute la marine britannique ne suffirait plus, aujourd'hui, à protéger contre la contrebande le littoral de l'Union américaine, si ce pays lui appartenait encore, et s'il y avait du profit à y porter des produits.

En somme, l'ancien système colonial n'a abouti, pendant longtemps, qu'à créer, entre les métropoles et leurs dépendances, une réciprocité de préjudices et de dommages, et le commerce des colonies n'a été, des deux parts, qu'une source de vexations et d'appauvrissement. C'est du plus pur sang de leurs veines que les populations européennes ont payé l'honneur de fonder des établissements dans les deux Indes. Hâtons-nous d'ajouter qu'aujourd'hui, grâce à l'application générale du régime de la liberté des transactions, les colonies ont pris

(1) *Acte de navigation.* — Loi sur la navigation et le commerce maritime de l'Angleterre, votée par le Parlement, sous l'administration de Cromwell, le 9 octobre 1651. L'objet de cette loi était d'encourager la marine marchande britannique en lui réservant, par des mesures restrictives contre les pavillons étrangers, la meilleure partie des transports. Voici quelles en étaient les principales dispositions : le cabotage, c'est-à-dire la navigation qui se fait d'un port à l'autre de la Grande-Bretagne, le commerce de la métropole avec les colonies et des colonies entre elles, enfin le commerce entier de la Grande-Bretagne avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, étaient exclusivements réservés aux navires anglais. Quant au commerce avec les pays de l'Europe, l'*Acte de navigation* n'excluait que les tiers; il admettait que l'importation des marchandises européennes pouvait s'effectuer sur des navires appartenant soit aux pays de provenance, soit aux pays d'expédition. L'*Acte de navigation* était un coup porté à la marine marchande hollandaise, qui faisait alors l'office de facteur pour tous les peuples de l'Europe. On peut le considérer comme le point de départ de la suprématie maritime de l'Angleterre. Devenu politiquement inutile et condamné par les principes de la liberté commerciale, l'*Acte de navigation*, après avoir subi de nombreuses atteintes, a été définitivement aboli en 1849, sous le ministère de lord John Russel.

Digitized by Google

un immense essor et marchent à grands pas dans la voie du progrès et de la prospérité.

Dans ces derniers temps, l'ouverture du Canal de Suez a aussi contribué, dans une large mesure, au développement des relations commerciales et, par suite, à la prospérité générale, en abrégeant considérablement les distances à franchir pour se rendre, par la voie maritime, des divers ports de l'Europe dans tout l'extrême Orient. Grâce à cette facilité, les échanges des produits de l'Europe avec ceux des Indes, de l'Australie et de la Chine, ont pu prendre une extension considérable. Ces avantages seront encore complétés et augmentés, dans un avenir prochain, par le percement de l'Isthme de Panama, destiné à relier, par la ligne maritime la plus directe, l'Europe et toute la côte Atlantique du Continent américain avec les vastes et riches contrées que baigne l'Océan Pacifique.

Il serait injuste, en terminant, de ne pas rendre un hommage éclatant au génie de M. de Lesseps, l'illustre créateur du Canal de Suez, qui vient de mettre la dernière main à son œuvre en fondant une Société pour le percement du Canal de Panama.

L'ouverture de ce second Canal, non moins important que son aîné pour le commerce du monde, n'est plus qu'une question de temps. Nul doute que cet admirable projet ne reçoive, à bref délai, une pleine et entière exécution : la compétence indiscutable du fondateur est un sûr garant du succès.

Ces deux entreprises gigantesques, qui se complètent l'une l'autre, seront les deux plus beaux monuments du génie humain au XIXe siècle !

Félix Contamin.

Digitized by Google

APPENDICE

Note A. — Pampas

Pampas, vastes plaines de l'Amérique du Sud qui s'étendent dans la partie méridionale de la République Argentine, depuis le Rio de la Plata jusqu'auprès des Andes. Ces plaines sont couvertes de hautes herbes, de broussailles et de forêts. On y trouve d'innombrables troupeaux de chevaux et de bœufs sauvages, dont les peaux et les cuirs font la richesse du pays.

La lisière des *pampas* est habitée par des Européens, descendants des anciens conquérants espagnols, qui, mêlés à la race indigène, ont formé une espèce de race particulière, les *Gauchos*. Ils vivent surtout du commerce des chevaux sauvages, qu'ils dressent, ou qu'ils abattent pour en vendre la peau. Mais les *pampas* ont une population bien plus terrible dans les restes des tribus indiennes, qui continuent à faire aux Européens une guerre acharnée.

Les Indiens des *pampas* passent leur vie à cheval. Ils sont habitués à braver, dans une complète nudité, les rigueurs d'un climat brûlant en été et glacé en hiver. Les Gauchos reconnaissent eux-mêmes qu'à cheval les Indiens ont l'avantage sur eux. Restés indépendants, malgré les efforts des Espagnols, ils forment plusieurs tribus nomades, dont chacune est sous les ordres d'un cacique. Ils se nourrissent presque exclusivement de viande de cheval et teignent leur chevelure dans le sang de cet animal. La guerre est leur seule occupation. Leur arme principale est une lance de dix-huit pieds de long, qu'ils manient avec beaucoup de dextérité. Ces tribus indomptées s'arrêtent dans les cantons où le pacage est le plus fertile et, quand leurs chevaux l'ont dévoré, elles passent à un autre.

Comme tous les Indiens, les indigènes qui habitent les *pampas* ont quelques idées religieuses, ils croient à un bon et à un mauvais génie, à l'immortalité de l'âme ou du moins à son passage, après la mort, dans les astres supérieurs. Ils brûlent leurs morts suivant la coutume de tous les peuples de l'antiquité. Leurs cérémonies nuptiales sont très simples: dès que le soleil a disparu sous l'horizon, on fait coucher à terre les futurs époux, la tête tournée vers l'Orient; puis on les couvre d'une peau de cheval et, lorsque le soleil s'est levé vis-à-vis d'eux, on proclame leur mariage.

Les Indiens des pampas, comme ceux de l'Amérique du Nord, aiment beaucoup les liqueurs fortes. Lorsqu'ils sont en paix avec Mendoza ou les provinces voisines, ils y apportent des peaux d'autruche, des cuirs, et les échangent contre de la coutellerie, des éperons, du sucre, des liqueurs fermentées, etc. Rien de plus curieux que la manière dont ils font le commerce. A leur arrivée dans le lieu du marché, ils passent la journée à boire; mais ils déposent, préalablement, dans les mains de leur cacique, les couteaux et les autres armes qu'ils possèdent, prévoyant bien que l'orgie ne finira pas sans querelle; puis ils s'enivrent, se battent entre eux et se déchirent à coups de dents. Ils remettent au jour suivant la vente de leurs marchandises. Considérant l'argent comme inutile, ils ne procèdent que par échange. Le marché conclu, ils passent encore un jour à boire et, quand ils ont cuvé leur vin, ils remontent à cheval armé d'éperons neufs, et regagnent leurs *pampas* à bride abattue.

Lorsqu'ils entrent en campagne, ils réunissent un nombre prodigieux de chevaux et partent au galop en poussant leurs cris de guerre. En route ils changent de monture et gardent les

Digitized by Google

meilleurs chevaux pour le moment du combat. Ils ne s'arrêtent que pour tuer les animaux dont ils doivent faire leur nourriture et pour dormir en plein air. Quand ils sont délassés et bien repus, ils marchent gaiement à l'ennemi. Leurs expéditions ont deux objets: enlever les bestiaux et égorger les habitants. Ils attaquent de nuit; pendant le jour, ils se tiennent cachés. Quand ils approchent, la nuit, des habitations, ils poussent des cris horribles, en faisant de leurs mains une sorte de porte-voix. Ils commencent par mettre le feu au toit de la hutte. La famille, éveillée par les vociférations de l'ennemi et les aboiements des dogues qui gardent l'habitation, est bientôt sur pied; mais il est presque toujours impossible d'échapper aux longues lances des Indiens.

Les hommes tombent blessés ou tués, et leurs vêtements servent de trophées à l'ennemi. Bientôt la bande se divise: tandis que les uns torturent les hommes survivants, d'autres se jettent sur les enfants, les percent d'outre en outre et les tiennent en l'air au bout de leurs lances; d'autres jettent les femmes dans le feu, après avoir, toutefois, mis à part celles qui sont jeunes et belles, et dont ils veulent faire leurs compagnes. Enfin, quand leur rage de destruction est assouvie, ils prennent les jeunes femmes en croupe et les emportent sur leurs chevaux, loin des ruines encore fumantes de leurs cabanes, vers les régions lointaines où elles deviennent leurs esclaves, leurs compagnes, associées désormais à l'existence vagabonde de leurs ravisseurs et forcées d'en adopter la vie. On comprend difficilement que ces malheureuses puissent se faire à une pareille existence; c'est cependant ce qui a lieu, sinon pour toutes, au moins pour un certain nombre d'entre elles. Un officier français, qui occupait un grade élevé dans l'armée péruvienne, raconte qu'ayant traversé une partie du territoire de ces Indiens pour attaquer une tribu avec laquelle on était en guerre, il vit plusieurs jeunes femmes enlevées de cette manière: « Je promis à ces femmes, ajoute-t-il, d'obtenir pour elles la permission de rentrer dans leur foyer natal. Je leur offris même de l'argent pour me suivre comme interprète; mais elles me répondirent que rien au monde ne les déciderait à quitter leurs maris et leurs enfants et à renoncer à un genre de vie qui faisait leur bonheur ».

Note B. — La Fayette

Gagné de bonne heure aux idées libérales et philosophiques, La Fayette s'enthousiasma pour la cause de l'indépendance américaine. « A la première connaissance de cette querelle, a-t-il dit, mon cœur fut enrôlé, et je ne songeai qu'à rejoindre *mes* drapeaux. » Il était alors capitaine de cavalerie. Malgré une infinité d'obstacles, les prières de sa famille, les ordres des ministres, il s'embarqua, le 26 avril 1777, sur un bâtiment frété par lui. Le Congrès lui donna le grade de major général et le commandement d'une poignée d'hommes, qui reçut le nom pompeux d'armée du Nord. Blessé à la première affaire, il continua de combattre avec la bravoure la plus brillante pendant le cours de la guerre, mérita l'amitié de Washington et l'admiration enthousiaste des Américains, qui lui décernèrent une épée d'honneur.

En 1779, La Fayette revint en France pour solliciter des secours. Il fut accueilli, fêté à Versailles et à Paris, et jouit avec ivresse de sa popularité. Le jeune marquis républicain séduisit toutes les imaginations comme une piquante nouveauté. Au milieu de ces brillantes ovations, il n'oubliait pas les intérêts de l'Amérique, et se multipliait pour obtenir des secours. Ses efforts furent couronnés de succès: le gouvernement français décida qu'un corps auxiliaire de 6,000 hommes serait envoyé. Ces forces, commandées par Rochambeau, ne furent prêtes qu'au commencement de 1780. Le jeune enthousiaste prit les devants et arriva le premier à Boston. Dans cette nouvelle période de la guerre, où désormais la France était engagée, et dans le détail de laquelle nous ne pouvons entrer, il se conduisit avec autant de capacité que de bravoure, et il la termina, pour ainsi dire, en remportant la victoire de Yorktown, qui mit le sceau à sa réputation et produisit une immense sensation en Amérique et en Europe (19 octobre 1781).

En résumé, son courage, ses talents militaires, son dévouement désintéressé, l'activité prodigieuse qu'il déploya pour obtenir des secours de la France, l'ont fait saluer comme l'un des libérateurs des Etats-Unis. En 1784, La Fayette fit aux Etats-Unis un nouveau voyage qui fut un triomphe continuel, et alla passer un mois auprès de son ami, l'illustre Washington. Les

Digitized by Google

Américains exprimèrent leur reconnaissance pour lui, en donnant son nom à des villes, en lui dressant des statues, en lui donnant le titre de citoyen américain pour lui et ses descendants, etc.

Outre la Révolution d'Amérique, La Fayette a été mêlé aux plus grands évènements de son époque : il joua un rôle important pendant la Révolution de 1789, et prit une part active à celle de 1830. Il mourut le 20 mai 1834, à l'âge de 77 ans. Ses funérailles furent éclatantes et dignes des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté. L'Amérique envoya de la terre pour être mêlée à la terre française du sépulcre, et décerna à La Fayette les mêmes honneurs funèbres qu'à Washington. Toute l'Union prit le deuil pendant 30 jours.

Note C. — Esclavage et traite des Noirs en Amérique

Esclavage et traite des Noirs en Amérique. — A mesure que les Espagnols et les Portugais firent la conquête des diverses contrées de l'Amérique, ils en réduisirent les habitants en servitude. Tous ces malheureux Indiens, comme on les appelait, furent traités avec la dernière rigueur. Ces peuples, faibles et avilis, perdirent même l'énergie nécessaire à la culture du sol, à l'exploitation des mines, et l'avidité des maîtres fut trompée. Il fallut chercher d'autres esclaves. L'Afrique les fournit. Là, jamais la société n'est sortie de l'état de barbarie complète; tous les captifs que l'on fait dans ces combats éternels que se livrent les petits rois d'Afrique, deviennent esclaves. Les Portugais allèrent acheter quelques-unes de ces bêtes de somme à figure humaine et les transportèrent dans leurs colonies : Ce fut le commencement de la *traite des Noirs;* elle date de la fin du XVe siècle.

Le subterfuge, ingénieux et cruel, qui consistait à présenter les noirs comme membres d'une autre race, enfants d'une famille maudite, inférieure aux blancs et destinée à les servir, eut un succès universel. Ces derniers étaient débiles, les nègres vigoureux. La cupidité des maîtres adopta volontiers ce changement favorable à leurs intérêts. Ferdinand, roi d'Espagne, fit transporter, en 1511, dans ses domaines transatlantiques, un grand nombre de noirs achetés sur les côtes d'Afrique. En 1516, un Flamand obtint de Charles-Quint le privilège d'importer, dans les Indes occidentales espagnoles, quatre mille esclaves nègres par année.

Les Espagnols étaient les Romains du moyen âge et du monde moderne; ils n'estimaient que la guerre, ils laissaient à d'autres les soins de l'industrie. Le système de l'esclavage leur convenait parfaitement; il s'alliait aussi à leur indolence, que les climats chauds favorisent. Le commerce des esclaves prit une extension extraordinaire. Dans l'espace de trois siècles, plus de quarante millions de noirs furent arrachés aux côtes africaines, vendus pour l'exploitation des colonies et transportés sur divers points; il en mourait vingt pour cent régulièrement dans la traversée, et ce meurtre régularisé n'effrayait personne, n'éveillait aucun scrupule. Le commerce était patent, licite, avoué par toutes les nations. La différence de couleur semblait une justification suffisante pour les blancs, auxquels la nature avait donné, dans la couleur de leur teint, des lettres de noblesse et le droit d'écraser les races noires; nul n'y trouvait à redire.

Les idées philosophiques avaient, au XVIIIe siècle, éveillé l'attention de l'Europe entière. Montesquieu, J.-J. Rousseau, Voltaire avaient sonné le tocsin contre le trafic des esclaves. Les premières lois, en Europe, qui aient frappé l'esclavage, partirent de la France; elles furent l'œuvre de la Révolution : dans un instant de généreux entraînement, notre immortelle Convention vota l'affranchissement des esclaves de nos colonies. Mais la réaction ne se fit pas attendre, Bonaparte, par son décret du 19 mai 1802, rétablit l'esclavage et la traite. Cet acte liberticide eut pour exécuteurs Leclerc à St-Domingue et Richepanse à la Guadeloupe. Le premier échoua dans sa mission, et St-Domingue fut à jamais perdue pour la France; le second accomplit la sienne, mais non sans rencontrer une héroïque opposition : les noirs, qui, quelques années auparavant, avaient sauvé l'île de la domination anglaise, ne subirent le joug qu'après une lutte des plus acharnées.

La délivrance des malheureux esclaves ne devait sérieusement prendre fin qu'avec la chute de la monarchie et l'avènement de la République. En effet, le gouvernement provisoire de la République rendit, le 4 mars 1848, un décret qui proclamait l'émancipation complète et définitive des esclaves.

Digitized by Google

CHRONIQUES DAUPHINOISES

ET DOCUMENTS INÉDITS

Relatifs au Dauphiné pendant la Révolution

SECONDE PÉRIODE HISTORIQUE

1794 - 1810

PAR

A. CHAMPOLLION-FIGEAC (1)

Un nouveau volume de cette importante publication vient de paraître; pour faire connaître tout l'intérêt qui s'attache à ce travail, si riche en documents inédits, nous en détachons la fin du dernier chapitre:

Nous terminons par ces deux *notes* littéraires, les renseignements politiques et archéologiques, que nous avons pu recueillir sur le département de l'Isère pendant la seconde période de la Révolution. Pour faire apprécier exactement l'esprit public de nos compatriotes, durant cet espace de dix-sept années (1794-1810), nous avons suivi les *instructions* tracées par la Convention Nationale, adressées à ceux de ses membres chargés de rédiger un tableau analogue pour toute la France et qui devait lui être régulièrement soumis tous les mois, sous le titre d'*Esprit public*. Nous avons tiré des rapports des

(1) 2 vol. en vente, voir l'annonce sur la couverture de la *Revue*.

Digitized by Google

agents principaux du gouvernement, tous les récits d'événements et les textes des actes de nature à faire connaître les intentions, et les opinions d'une population, qui ne se laissa entraîner à aucun égarement, malgré de nombreuses dénonciations politiques, transmises aux Comités de Paris par des commissaires étrangers à notre localité et chargés de révolutionner notre pays. On accusait alors les habitants de l'Isère de modérantisme, de réaction et de mauvais esprit.

Ce département payait cependant exactement et promptement ses contributions, qui étaient écrasantes (V. p. III); la jeunesse dauphinoise, à l'exception de quelques habitants des montagnes, se soumettait régulièrement aux rigueurs du recrutement militaire, dans des temps où la rareté des vivres, par suite de la culture insuffisante des champs, rendait leur absence encore plus désastreuse. Le vandalisme disparut promptement de nos régions, grâce à l'action salutaire et énergique de la Société littéraire (Académie Delphinale). L'instruction publique s'y développa facilement, malgré le désir du gouvernement de retirer aux prêtres l'enseignement scolaire qu'ils continuaient de professer. Le Décadi et le Calendrier républicain ne parvinrent pas à faire oublier le culte catholique et les fêtes consacrées par le Calendrier Grégorien, surtout dans la partie montagneuse du Dauphiné. La messe, la prédication, les chants religieux ne cessèrent momentanément que dans quelques localités et les prêtres pouvaient confesser et donner la communion presque publiquement, même dans les prisons du département. Les mariages purement civils furent moins nombreux que ceux dont on demanda la consécration aux prêtres non assermentés. Le culte catholique se maintint donc à peu près dans toutes les localités de l'Isère; aussi les agents du gouvernement prétendaient-ils que le fanatisme faisait sans cesse de nouveaux progrès.

Ces agents demandaient, en même temps, la célébration de nombreuses fêtes révolutionnaires, avec chants patriotiques, discours pompeux et autres démonstrations de tous genres, capables de réveiller le *civisme* des habitants, au moment des élections et de ranimer l'esprit républicain qui s'éteignait de plus en plus. On voulait aussi le renvoi des *impurs;* les maires acceptaient avec peine les fonctions municipales et on ne trou-

Digitized by Google

vait pas toujours à remplacer ceux qui étaient reconnus trop illettrés. La liberté de la presse et son action diversement appréciée, était peu désirée par les agents du gouvernement; tous assuraient que les arts et les lettres étaient activement cultivés dans le Dauphiné. Les nombreux et intéressants renseignements que nous avons recueillis sur ce sujet, confirment complétement cette assertion.

Les bals, les redoutes, les spectacles, le carnaval eurent lieu avec entrain, malgré les préoccupations causées par les divers événements de ces temps orageux. Le secret des lettres n'était plus respecté à la poste (V. p. 112), des visites domiciliaires avaient eu lieu dans 40 cantons (V. p. 65), les complots semblaient se multiplier (V. p. 113) et les statues de la liberté étaient souvent renversées et détruites (V. p. 114) dans les salles du Décadi. Les émigrés, les anciens nobles, les royalistes de toutes les classes n'avaient cependant plus une action prépondérente sur le département, autrefois très imbu d'opinions monarchiques; néanmoins, le public de nos régions était déjà persuadé que Barras serait proclamé roi et que Bonaparte serait le généralissime des armées de France (Voyez p. 56); mais il n'est pas douteux que l'opinion dominante ne fut sincèrement libérale et constitutionnelle.

Nous avons indiqué avec soin toutes les mesures prescrites par les différents gouvernements pour protéger l'agriculture, développer le commerce, faire exploiter les mines, accélérer la vente des biens nationaux, que des régies peu habiles laissaient en souffrance. Des routes nouvelles furent ouvertes dans le département, et des marais pestilentiels desséchés. Les hospices, dont les biens avaient été confisqués par l'Etat, furent réorganisés et dotés. Les gouvernements du Premier Consul et de Napoléon Empereur établirent un état de chose régulier, l'administration fut complétée et règlementée sous les divers régimes qui lui succédèrent.

En publiant l'enquête relative aux Notables habitants et fonctionnaires du département de l'Isère sous l'Empire (ci-dessus p. 183), en indiquant les principaux travaux des membres de l'Académie Delphinale, nous avons eu pour but de donner un tableau abrégé de tous les Dauphinois qui se distinguèrent dès le commencement de la Révolution. C'était aussi un moyen

Digitized by Google

de compléter les notions fournies sur ce point par les listes des députés *du clergé, de la noblesse* et *du Tiers-Etat*, que l'on trouvera dans le volume consacré aux Assemblées politiques du Dauphiné à la fin du dernier siècle (*Première période historique du Dauphiné pendant la Révolution*).

Nous avons donc recherché dans les papiers de l'Etat et du département, dans la correspondance de Champollion-Figeac, du général de la Salette, de Berriat-Saint-Prix, de Dubois-Fontanelle et d'autres grenoblois déjà nommés dans ces deux volumes, tous les faits qui pouvaient intéresser l'histoire de la circonscription de l'Isère, mais sans aucun parti pris de justifier ou de critiquer les événements qui nous étaient révélés. Nous avons étudié ces documents avec le calme et l'impartialité de l'observateur qui s'applique simplement à dégager la vérité d'une situation complexe et embrouillée. Pour mettre nos récits à l'abri de tout soupçon de partialité, nous avons fait raconter ces événements par les documents du temps, émanant de témoins occulaires. Nous n'avons voulu hasarder aucune conjecture, instruit surtout par l'histoire de notre temps, qui nous apprend que s'il y a au monde un pays où le pouvoir est fragile et les changements, rapides, c'est principalement dans notre belle patrie. Nous avons donc exposé avec impartialité des opinions que nous ne partagions pas toujours et nous n'avons pas voulu juger des sentiments qui n'étaient pas les nôtres.

Pour réaliser cependant tous ces résultats, nous nous sommes demandés si nous étions dans les conditions que Jean de La Bruyère, dans son chapitre *des Jugements*, considère comme indispensable pour un chroniqueur contemporain : « Il faut, disait-il, avoir, s'il se peut, un office lucratif, qui rende la vie aimable ; écrire alors par jeu, par oisiveté et comme Tityre sifle, ou joue de la flûte. Cela ou rien, j'écris à ces conditions !... »

Quoi qu'il en soit, encouragé par l'accueil bienveillant que le public du département de l'Isère a fait à notre premier volume, malgré ses imperfections, et après avoir reçu plusieurs intéressantes communications de papiers d'Etat et de documents provenant des familles du Dauphiné, dont les

Digitized by Google

ancêtres assistèrent aux grandes Assemblées nationales de la fin du siècle dernier, nous nous décidons à mettre sous presse les documents de la *Première période historique du Dauphiné pendant la Révolution*, commençant en l'année 1787 et allant jusqu'au 9 thermidor 1794.

On trouvera donc dans le prochain volume, les actes et les récits relatifs aux derniers Etats Généraux de la province, tenus à Grenoble et à Romans en 1787 et 1788; à l'opposition et à l'exil du Parlement de Dauphiné, à l'occasion du refus d'enregistrer les réformes que le roi voulait introduire dans le gouvernement de notre province. Il y eut alors des délibérations extraordinaires, de l'Hôtel de Ville de Grenoble, dont nous avons retrouvé les procès-verbaux arrachés de ses registres par arrêté du Conseil d'Etat du roi; ce furent ces délibérations extraordinaires qui décidèrent la convocation et la réunion de la fameuse Assemblée de Vizille. Nous n'avons pas négligé non plus les rapports de la Commission intermédiaire, ni les procès-verbaux des Assemblées administratives et électorales de Vienne, de St-Marcellin, de Moirans, la correspondance très importante du duc de Clermont-Tonnerre, commandant militaire de la province, et de M. l'intendant de la Bove, avec le roi et ses ministres, au sujet des premières manifestations d'indépendance politique de la province. Enfin, les documents relatifs à la proclamation de la République et à l'accueil qui fut fait à cette nouvelle forme de gouvernement, dans le département de l'Isère, complèteront cette étude des premiers temps de la Révolution en Dauphiné. Ce volume se terminera au Neuf Thermidor 1794. Tous nos efforts tendront à nous conformer au même principe d'impartialité, dont nous avons fait preuve dans les deux volumes déjà imprimés.

Digitized by Google

LES AVEUGLES UTILES (1)

PAR M. MAURICE DE LA SIZERANNE

Une petite brochure d'un grand intérêt vient de paraître. Elle se recommande à l'attention des lecteurs sérieux autant par le rare mérite de l'auteur que par l'incontestable importance du sujet. L'auteur, M. Maurice de la Sizeranne, est un jeune homme aveugle; le sujet, l'utilisation de ceux qui partagent son triste sort, sans posséder, comme lui, l'indépendance de la vie.

Favorisé, à son entrée en ce monde, de tous les dons les plus désirables de la naissance, des avantages physiques et de la fortune, M. Maurice de la Sizeranne était appelé à la destinée des privilégiés de l'existence; mais un cruel accident de jeux, qui, dès l'enfance, lui fit perdre successivement les deux yeux, en fit, au contraire, si l'on peut ainsi dire, un privilégié du malheur!

Il eût pu, comme tant d'autres, se renfermant au plus profond égoïsme de sa souffrance, rechercher dans les conditions d'autre part si heureuses de sa vie, dans les douces joies de la famille, quelques compensations à son irréparable infortune. Mais c'était une trop généreuse nature pour l'accepter aussi passivement.

La pensée de ses frères en cécité, prédestinés, par leur condition sociale, aux rudes labeurs de la vie, mais privés du plus utile moyen pour l'accomplir, assiégea de bonne heure son âme, son cœur, son intelligence, et le passionna jusqu'à assumer une sorte de patronage et d'apostolat au profit de ceux qui, comme lui, vivent dans une nuit éternelle.

Une instruction spéciale approfondie, reçue à l'*Institution des Jeunes Aveugles de Paris*, (56, boulevard des Invalides,) lui fournit toutes les ressources nécessaires pour réaliser son pieux désir; car elle le mit en contact intime avec les plus intéressants de ces déshérités de la lumière physique, si avides d'autre part de la lumière morale, de la science et de la religion; il put les étudier, les comprendre, et juger, par les résultats auxquels il prenait part lui-même, des aptitudes spéciales qui pouvaient le mieux se développer en eux, et de leur utilisation future dans la société.

C'est ainsi préparé, que M. de la Sizeranne vient de lancer dans le public son opuscule, modeste par la forme et le volume, considérable par le nombre des malheureux qui sont en cause et la puissante et effective sympathie qu'il réclame pour eux.

(1) Un exemplaire de cette brochure est adressé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande à l'auteur (à Tain, Drôme). Se trouve aussi à l'Institution des Jeunes Aveugles. Paris, 56, boulevard des Invalides.

Digitized by Google

Notre auteur commence par un exposé statistique d'un poignant intérêt. « En France, dit-il, on compte environ trente « mille aveugles de tout âge, de l'un et de l'autre sexe ; et l'on « évalue pas à moins de trois mille le nombre des enfants qui se « trouvent dans les conditions requises pour recevoir un ensei- « gnement professionnel. Eh bien ! les écoles spéciales sérieuse- « ment organisées contiennent à peine cinq cents élèves des deux « sexes. Si l'instruction, continue-t-il, et l'éducation sont bonnes « pour tout le monde, elles deviennent indispensables pour « l'aveugle, qui, sans leur secours, reste un être inférieur et « inutile ».

Voilà la question bien posée : il y a dans notre pays, épris d'une si vive passion apparente pour l'enseignement, des enfants du peuple, deux mille cinq cents enfants aveugles, sur trois mille qui restent oubliés dans les doubles ténèbres de leur infirmité et de l'ignorance. Or, pendant qu'on déploie un si grand zèle à créer tant d'écoles, dans le but, presque unique, il est vrai, d'en supprimer d'autres, ces enfants doivent-ils demeurer irrémissiblement à l'état « de charge et d'embarras » pour la société, ou peut-on et doit-on, par une culture spéciale, en faire des citoyens utiles, c'est-à-dire aptes à gagner honnêtement leur vie, et à décharger la famille et la société du soin coûteux de leur pauvre existence ?

L'auteur, après avoir ainsi posé cette question qu'on peut bien appeler vitale pour ceux qu'elle concerne, revient en quelques mots sur l'historique du triste sort de l'aveugle et de l'idée sublime qui devait le relever au niveau de tous les êtres doués nativement de la faculté d'apprendre et de connaître.

Sans doute bien des efforts individuels avaient été tentés dans ce sens, mais rien de technique, de pédagogique n'avait été formulé. C'est au siècle dernier, vers sa fin si lugubre, qu'était réservé cette gloire. Laissons raconter ce grand fait à notre jeune auteur. Ses paroles sont empreintes d'un tel sentiment de gratitude, elles exposent si bien la découverte et sa portée, qu'on ne pourrait les analyser sans les affaiblir.

« Oui, dit-il, il ne faut pas se le dissimuler, charge ou em- « barras, pendant longtemps l'aveugle n'a été que cela pour la « société ; et peut-être aujourd'hui verrions-nous encore subsister « cet état de choses, si, vers la fin du siècle dernier, Dieu n'avait « suscité une de ces âmes d'élite, un de ces cœurs généreux, qui « font beaucoup parce qu'ils aiment beaucoup, et qui, sans bruit, « quelquefois sans aide, opèrent de véritables révolutions dans « l'ordre moral et intellectuel. Valentin Haüy, trop peu connu, « beaucoup moins célèbre que son frère l'abbé Haüy (qui dé- « couvrit, il est vrai, la cristallographie), fut cette âme d'élite, ce « n'est pas assez, cette âme de génie.

« Le premier instituteur des aveugles eût, en effet, plus que la « charité qui se consacre à une œuvre déjà connue, il fut de ceux « qui ouvrent aux dévouements nouveaux des carrières nou- « velles, en montrant dans l'humanité une mine inexploitée, « une force jusque là restée improductive, et, par une admirable « intuition, il entrevit la possibilité de rendre l'aveugle à la vie « active en remplaçant chez lui la vue par le toucher ».

L'auteur raconte ensuite avec complaisance les évolutions de la

Digitized by Google

pensée d'Haüy, l'ouverture, dans sa propre maison, de la première école pour les jeunes aveugles, puis les progrès de l'institution, les nouvelles écoles qui se multiplient; enfin, l'invention de l'admirable écriture de l'aveugle Louis Braille, qui donne aujourd'hui au jeune aveugle, normalement doué, le moyen d'atteindre à un degré supérieur d'instruction intellectuelle et professionnelle.

Et pourtant, malgré ce brillant essor, combien d'esprits, même éclairés, n'ont, « sur les conditions faites à la cécité, que les idées « les plus confuses. D'où vient, dit avec chagrin notre auteur, « que tant de personnes ignorent même l'existence des écoles pour « les aveugles ou, connaissant leur existence, ne les regardent « que comme des asiles, des hospices!

« C'est que... la publicité, cette grande force de notre siècle, « ne s'est jamais emparée de cette question, encore jeune, il est « vrai, mais qui, au point de vue de la vogue, a été déjà dépassée « par tant d'autres bien plus jeunes qu'elle ».

Il importe donc de faire la lumière sur tout cela, de dissipper bien des préjugés, des préventions, des ignorances, de faire connaître l'école-mère où se forme cette intéressante jeunesse, les méthodes qu'on y emploie pour la former, les aptitudes qu'on développe en elle, et enfin de montrer que l'aveugle ainsi préparé, ainsi instruit de tout point, peut devenir et devient non seulement un homme qui peut se suffire à lui-même, mais encore un citoyen distingué, digne souvent de ces récompenses honorifiques qui ne semblent être réservées qu'aux clairvoyants.

Comme on le voit, rien ne manque au plaidoyer de notre brillant avocat des aveugles. On ne plaiderait pas mieux *pro domo sua*, et, nous l'avons dit en commençant, bien qu'aveugle, M. Maurice de la Sizeranne ne demande rien pour lui-même, n'aspire qu'à faire incliner tous les cœurs sur ses compagnons d'infirmité. Quiconque aura lu cette brochure, si nourrie de faits, si noblement et si pieusement pensée et, ce qui ne gâte rien, si élégamment écrite, dira, sans hésiter, avec nous, que la cause est gagnée, et que l'avocat a bien mérité de ses pauvres clients et de l'humanité.

Le Directeur-Gérant, E.-J. Savioné, *imprimeur*.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

BEAUVOIR-EN-ROYANS

Ruines du Chateau des Dauphins de Viennois

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RUINES DE BEAUVOIR

Un jour que, las d'errer de site en site, dans le beau pays royannais, je m'étais endormi à l'ombre d'une grandiose ogive se profilant sur le ciel bleu, alors que les sauterelles, ivres de soleil, fatiguaient les gramens de leurs lentes strideurs, je fus éveillé par les sons monotones d'une voix qui redisait une de ces lentes complaintes qu'aiment les simples paysans.

J'écoutai :

— Oyez, disait cette voix plaintive,

Oyez d'une nourrice,
Oyez le triste évènement ;
On la traîne au supplice
Pour la mort d'un enfant.

Dessus une tourelle
Elle suivait d'un doux regard
La gentille hirondelle
Volant sur le rempart.

En regardant la rive
Elle tenait le Delphinet,
Et regardait, pensive,
Lohis qui labourait.

Digitized by Google

Sur la roche bien dure
Tombe André, le pauvre petit ;
On voit sa chevelure
Que l'Isère engloutit.

— Jeannette, ma Jeannette,
Qu'as-tu fait de mon beau garçon ?
La nourrice, muette,
Un seul mot ne répond.

— Ah ! perfide nourrice !
Dis donc, tu l'as précipité ?
Je veux que ton supplice
Soit plein de cruauté.

Ce dernier couplet achevé, je n'entendis plus que les bêlements d'un troupeau paissant les herbes dans les décombres. Je ne tardai pas à apercevoir une jeune paysanne qui le pourchassait.

— Voudriez-vous bien, lui dis-je, me dire ce qu'était ce Delphinet *sur lequel se lamentait votre complainte ?*

— Oh ! Monsieur, répondit-elle, je ne suis pas assez savante. Le maître d'école ou le curé vous dirait cela. Pour moi, je ne puis vous apprendre que ce que mes vieux parents m'ont enseigné, à savoir que ce château était celui des Dauphins de Dauphiné, nos maîtres et seigneurs.

Il y en avait un qui était bien méchant et qui accablait les pauvres gens : c'était Humbert II, et le bon Dieu le punit en lui prenant son unique enfant, le petit André. Tenez, vous voyez cette grande fenêtre : on dit que c'est de là que le petit tomba. Son père en eut tant et tant de chagrin, qu'il donna tous ses biens au roi de France, à condition que le fils aîné du roi s'appellerait, à l'avenir, Dauphin de Viennois. Puis il se fit moine et mourut dans un cloître.

. . . . . .

. . . . . .

Pendant ce récit, j'avais ouvert mon album et je m'étais mis à esquisser la grandiose silhouette de l'ogive, croyant que l'eau-forte qui sortirait de ce croquis, rendrait la sombre poésie de ces ruines majestueuses. — La pointe, me disais-je, exprimera à merveille les tons frustes de la vieille

Digitized by Google

pierre, les herbes rudérales, poussées dans les mortiers effrités, les fouillis de plantes envahissantes; — par des grignotis et des picotements, je rendrai tout cela...

J'en suis bien revenu à cette heure. Cette ambition de jeune artiste, je ne l'ai plus.....

Non, le pinceau, la pointe de l'aqua-fortiste, pas plus que la plume qui décrit, ne sauront jamais rendre l'âme, la poésie de ce lieu, la solennelle grandeur de cette ruine qui dort d'un lourd sommeil de pierre, aux bruissements du torrent des Carmes, qui semblent se mêler aux bruissements des siècles écoulés!

C'est pourquoi je vous le dis, si vous voulez des impressions vraies, allez, voyez, méditez!

Mais, prenez garde, touristes! si vous mettez le pied sur la terre royannaise, c'est moi qui vous le dis encore: c'est une Circé, une charmeresse qui saura bien vous retenir dans ses lacis de fleurs, et, de Thermopyles en Thermopyles, il vous faudra, bon gré mal gré, excursionner *St-Nazaire et ses grottes féeriques, St-Just-de-Claix, Rochechinard, aux ruines sombres; — le barrage de la Bourne: un Niagara; — le Pont-en-Royans, avec le gouffre du* Picart; *les Goulets, dans la vallée d'Echevis; Lente et sa maison forestière, Bouvante, le Vercors, Saint-Martin, St-Julien, aux toits* enchaulmés; *le Villard-de-Lans, la Balme de Rencurel, Choranche, aimée de Bacchus; — enfin tout ce charmant pays royannais, si peu visité encore et pourtant si poétique et si frais!*

Louis GAY.

Digitized by Google

LES LILAS

Chanson

La saison de l'amour vient enfin de renaître,
Le cri de l'alouette a traversé les cieux,
Un rayon de soleil frappe à notre fenêtre,
Le ciel est aussi pur que l'azur de tes yeux.
Trop tôt viendra l'hiver, ô ma jeune maîtresse,
Qui nous ramènera le deuil et les frimas :
Pendant que le printemps jette partout l'ivresse,
Allons voir pousser l'herbe et fleurir les lilas.

La mousse dans les bois forme un tapis superbe
Où, sans se fatiguer, on marche tout un jour;
Les fleurettes des prés te souriront dans l'herbe
Et les oiseaux chanteurs salueront notre amour.
Plus tard, le sol glacé, que la neige recouvre,
N'aura plus d'herbe verte à mettre sous tes pas :
Pendant que l'oiseau chante et que la fleur s'entr'ouvre,
Allons voir pousser l'herbe et fleurir les lilas.

Puisque, tous deux atteints d'une douce folie,
Nous marchons en chantant dans le même chemin ;

Digitized by Google

Puisque, pour un instant, la douleur nous oublie,
Laissons s'ouvrir nos cœurs et donnons-nous la main.
Un sourire souvent dans les larmes s'achève ;
L'avenir n'appartient à personne ici-bas :
Avant que le réveil ait brisé notre rêve,
Allons voir pousser l'herbe et fleurir les lilas.

Je sais bien que l'ivresse est souvent mensongère,
Que l'amour le plus fort ne dure pas longtemps ;
Je sais que le bonheur est chose passagère
Et qu'il s'enfuit plus vite encor que le printemps.
L'inconstance a son nid dans le cœur de la femme,
Pour en aimer un autre, un jour, tu m'oublîras...
Mais puisque, pour l'instant, je possède ton âme,
Allons voir pousser l'herbe et fleurir les lilas.

Henri SECOND.

Digitized by Google

INTIMITÉ

Comme un murmure doux de confessionnal,
Le vent souffle au dehors : j'écris quelques sornettes,
Sous la suspension dont les reflets honnêtes
Tremblent sur les rideaux d'un blanc tout virginal.

Dans un vieux fauteuil rouge et de style banal,
Ma mère, qui n'a plus les prunelles bien nettes,
Lit fort péniblement, à travers ses lunettes,
Le sanglant feuilleton d'un minime journal.

Avec le bruit lointain d'une voix qui chevrotte,
Dans le large foyer chantonne la bouillotte
D'où s'exhale un parfum discret et velouté :

C'est charmant. Et je songe au plaisir délectable
Que nous aurons bientôt, appuyés sur la table,
A savourer tous deux une tasse de thé.

Armand MEINADIER.

Digitized by Google

SCÈNES & PAYSAGES PARISIENS

AU JARDIN DE CLUNY

DEVANT *un caillou sale et constellé d'hébreu,*
Un Monsieur, très versé dans les choses sacrées,
Fait un cours fort savant de langues comparées,
A son malheureux fils, un éphèbe à l'œil bleu.

Tout auprès l'on peut voir, en se penchant un peu,
Un front pur, rose et blanc, sous des boucles dorées,
Et deux mignonnes mains tricotant, affairées,
Un bas fort élégant, un bas couleur de feu.

Pendant que le papa, déroulant sa harangue,
Explique à son gamin les beautés de la langue,
L'enfant, tournant la tête à se rompre le cou,

Le cœur rempli d'émoi, les yeux remplis de flamme,
Regarde obstinément la blonde jeune femme
Qui dévide sa laine autour de son genou.

Henri SECOND.

Paris.

Digitized by Google

MARIAGE

L'ÉGLISE est souriante avec sa draperie
Virginale et l'éclat de ses pieux bijoux :
Deux jeunes gens sont là, côte à côte, à genoux,
Et devant le Seigneur un prêtre les marie.

Le chœur est tout jonché d'hyacinthe fleurie
Qui dégage un parfum troublant, mystique et doux,
Et, dans l'air embaumé, sur les fronts des époux
Semble planer le vol d'une extase attendrie.

Une ombre vient pourtant se mêler au tableau.
Le visage à demi-caché par un manteau,
Quelqu'un souffre tout bas dans la coquette église :

C'est un pauvre et naïf soupirant de jadis,
Qui, voyant se fermer son divin paradis,
Etouffe dans son cœur un sanglot qui le brise.

Armand MEINADIER.

Digitized by Google

FRAGMENT

HENRI

Seigneur comte, salut!

LE COMTE

C'est vous d'Elbrun? Merci.
Mais pourquoi, dites-moi, Paul n'est-il pas ici?
Vous son fidèle ami, vous son compagnon d'armes,
Dites-lui qu'il prolonge à plaisir mes alarmes.
Il me faut lui parler. Je le veux voir, Henri!
L'heure est grave...

HENRI

Oh! seigneur, de gloire il est nourri.
Il connaît son devoir, j'en jure par mon âme!
Mais il me faut le dire, Paul...

LE COMTE

Achevez!...

HENRI

Trame,
Je le crains, avec sa mère aimée et sa sœur,
Tous les trois aidés par un abbé bénisseur,
De rester au logis, d'abandonner la guerre;
De ne plus exposer, comme il le fit naguère,
Ses jours...

Digitized by Google

LE COMTE

Assez! assez! ma femme, mon enfant
S'unıraient pour nouer le baillon étouffant
De la lâcheté sur la bouche de la gloire?...
Suis-je bien éveillé?... Suis-je dans la nuit noire?
Je n'ai pas entendu?... J'ai rêvé?

HENRI

Non, seigneur!
Paul est entre sa mère et ce sommet: l'honneur!

LE COMTE

Dieu préserve mes ans, moi, qui rentre dans l'ombre,
De voir sur mon blason intact la tache sombre
D'un homme dont le cœur est viril, dont la main
A coups d'actes d'éclat sut frayer son chemin,
Et qui, pour obéir à ces tendres chimères
Qui remplissent le cœur et des sœurs et des mères,
Ferait la sourde oreille à l'heure du danger:
Heure qui, pour le brave, est l'heure du berger!
Quand, par les ennemis, la France est oppressée,
Dédaignerait la voix de la grande blessée,
Et qui, se confinant, béat, en son château,
A l'abri du canon, des flammes, du couteau,
Laisserait, bien gardé, s'apaiser la tourmente!...
Oh! rien qu'à ce penser, mon âme se lamente.
Mais je crois en mon fils comme je crois en Dieu!
Il aurait aux combats dit un suprême adieu?
Non! non! je n'aurai pas la douleur ni la rage,
Que le sang de mon sang ait perdu tout courage;
Le passé de mon fils répond de son présent.
Ce que je dis ici, son âme le ressent.
Il ne risquera pas son honneur militaire
Pour des larmes de femme, et saura faire taire

Digitized by Google

D'êtres chers trop craintifs le langage éperdu:
Un honneur discuté, c'est un honneur perdu!
Moi, son père, je veux qu'il sauve la patrie,
Et j'armerai son bras de ma main attendrie.
Il se doit au pays. Il le doit bien savoir!
Et s'il court à la mort... il remplit son devoir.
Silence à tout sanglot! étouffons toute plainte!
La cause de la France est toujours la plus sainte,
Et veut qu'on ne soit pas sans cesse à larmoyer.
Mon fils relèguera les femmes au foyer.
La comtesse et ma fille, anges que je respecte,
Ont tort. Il ne faut pas déshonorer sa secte:
Il serait beau, vraiment! que mon fils leur cédât.
Qui vécut en héros, doit mourir en soldat.

G. de TOCQUEVILLE.

Paris, septembre 1881.

Digitized by Google

RECHERCHES

sur les

ANCIENS IMPRIMEURS DE VIENNE

(ISÈRE)

I

DÉJA plusieurs savants ont écrit sur l'origine de l'imprimerie à Vienne: M. Colomb de Batines *(Lettres sur l'origine de l'Imprimerie à Vienne*, 1837) ; M. Vital Berthin *(De l'imprimerie en Dauphiné*, REVUE DE VIENNE, 1838), et M. H. Vaschalde (*Etablissement de l'Imprimerie dans le Vivarais*, REVUE DU DAUPHINÉ ET DU VIVARAIS, 1877). Ce dernier dit que Vienne est la sixième ville de France où l'imprimerie fut introduite, et qu'en 1478, Jean Solidi y exerçait l'art typographique. De son côté, M. Colomb de Batines indique bien la même date de 1478, mais donne, comme premier imprimeur, Jean Schenck, et M. Vital Berthin donne Pierre Schenck. Il est certain qu'un des premiers ouvrages sortis des presses de Vienne, porte : *Vienne, per Magistrum Johannem Solidi huius artis impressorie expertum. Anno incarnacionnis* MCCCC Ixxviij in-4°. Quant à Pierre Schenck, suivant M. Colomb de Batines, il aurait imprimé en 1481, 1482 et 1483, les ouvrages de Nicolas de Clemangis. *(Voir nomenclature)*. Nous laisserons à de plus érudits et à des recherches nouvelles, le soin de déterminer le nom véritable du premier imprimeur de notre ville.

Si Vienne eut une imprimerie de bonne heure, souvent, dans la suite, elle en fut privée; c'est ce que nous commen-

Digitized by Google

çons à voir dans une délibération consulaire du 7 mai 1564, ainsi conçue :

« Quant à certains imprimeurs de Lyon voullantz venyr « demeurer à Vienne,

« Lesdits imprimeurs ont requis Messieurs les Qsulz « aqmoder de mayson, affranchissemet de taille et quilz « feront leur debvoyr, chose quy sera au prouffict du « public.

« Sur quoy leur a esté respondu quilz les afranchiront de « tous succides de la ville, sauf les droicts du Roy, et pour « l'heure n'ont d'aultre moyen ». *(Archives de Vienne).*

Il est probable que ces imprimeurs ne sont pas venus à Vienne, puisqu'en 1598, l'archevêque Pierre de Villard faisait imprimer à Lyon son *Catalogus prœsalum Viennensium.* (Vital Berthin).

En 1610, un imprimeur de Lyon demanda aussi la permission de venir s'établir à Vienne, moyennant un dégrèvement. Par délibération du 14 août, les consuls prirent les conclusions suivantes :

14 Août 1610. — « Ledit sieur Baly a aussy remonstré « que Monsieur le Vibally luy auroit donné advis quung im- « primeur de Lyon désiroit venir faire sa résidence en ceste « ville et y faire sa fonction d'imprimerie, pourveu que, pour « quelque temps, on le dégrevat du louage d'une maison, « comme aussy, tant qu'il résiderait en ladite ville, destre « exempt de la bellue, logement des soldatz et des gardes.

« A esté conclud que si ledit imprimeur désire venir en « ceste ville, et y faire sa résidence, qu'il fera beaucoup « d'honneur à ladite ville en laquelle il y sera receu en « s'accordant comme l'un des aultres habitans, mais pour ce « qui regarde le dégravement et exemption que ladite assem- « blée ny peult consentir, ains estant qu'il contribue aux frais « et tailles de ladite ville à la forme des habitans taillables ». « — *(Archives de Vienne).*

Cet imprimeur, trouvant qu'il n'y avait pas assez d'avantage, ne vint pas non plus ; mais le besoin s'en faisant sentir de plus en plus, par l'établissement du Collège, l'archevêque de Vienne pria les consuls d'en faire venir un, et, pour connaître la dépense que la ville aurait à supporter pour cet établissement,

Digitized by Google

les consuls prirent, le 20 juin 1611, la délibération suivante :

« A esté pareillement représenté par ledit sieur Bailly, « comme ilz ont esté commis par Monsieur l'archevesque de « faire venir, dans ladicte ville de Vienne, ung imprimeur en « considération du Colleige qui y rapporteroit beaucoup de « commodicté et à cest effect auroit offert assister la ville « jusques à la somme de cent livres; à quoy ilz auroient « voullu veiller et faict sonder la despence que pourroit rap- « porter ledit imprimeur à ladicte ville, affin den éclaircir « ceste compagnie sy elle la pour agréable. Lequel auroit « baillé des conditions, scavoir de lui fournir la despence de « la voyture de ses meubles et attrestz d'imprimerie, de luy « fournir aussy dune mayson, de lexempter de tous péages, « succides, tailles, bellues, logemens de gens de guerre et « gardes.

« Item, que nul ne pourroit vendre aulcungs livres impri- « més dans ladite ville, aultres que ledict imprimeur, et de le « gratiffier, pour une fois, de la somme de troys centz « livres.

« L'assemblée, en ce qui concerne l'imprimeur, qu'attendu « les grandes charges que la ville supporte ceste année, qu'il « n'y a lieu, quant à présent, accorder ce qui est demandé, « synon que pour payer une somme de nonante livres pour « une fois, dans une année prochaine ». *(Archives de Vienne)*.

Après toutes ces démarches, nous voyons Jean Poyet arriver en 1614. *(Voir les notes le concernant)*.

Quelques temps après, Jean Poyet, qui avait passé des conventions avec la ville, eut de fréquents démêlés avec les libraires qui y étaient installés, et, pour éviter la fraude, qui pouvait se commettre, les juges de la police firent les défenses suivantes :

3 Décembre 1614. — « De laucthorité de Messieurs les « juges de la police de la présente cité de Vienne,

« Sont faictes inhibitions et deffences à toutes personnes, « colporteurs, destailler, vendre ny desbiter dans ladite ville, « aulcungs livres ny aultres imprimés, sans la permission « expresse de Messieurs les magistratz et consulz dicelle ville.

Digitized by Google

« A ce deubement appellé hon. Jean Poyet, maître impri-
« meur, y habitant, conformément aux conventions faictes
« par la ville avec luy, à peyne contre chacung contrevenant
« de confiscation de leurs marchandises et amende arbitraire ».

En 1753, malgré ce que dit M. Vital Berthin, qu'Antoine Veidéilhé ait pris, dès 1751, le titre d'imprimeur de Vienne, la sainte cité, dans le *Jubilé Universel*, qu'il imprima cette même année, M. Fornier, consul, rapporta : « que, de temps
« immémorial, la ville de Vienne est en possession d'avoir un
« imprimeur en titre, pour le besoin qu'il y a toujours fait et
« qu'il y fait encore ».

Le 20 décembre 1755, les consuls faisaient un règlement de police et inséraient l'article 50 ainsi conçu :

« Il est deffendu à tous les imprimeurs et libraires d'imprimer
« sans notre permission et de vendre et débitter en public ny
« en secret, aucun livre contre la religion et l'Etat ; et il leur
« est enjoint de garder les règlements généraux faits pour la
« librairie, sous les peines y portées ». *(Archives de Vienne, Registres de Police).*

Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 mai 1759, fixa le nombre des imprimeurs de la généralité de Grenoble, à six : quatre pour la ville de Grenoble, un pour Valence et un pour Vienne.

Depuis cette époque, la ville de Vienne ne fut plus privée d'imprimeurs. Au commencement de la Révolution, on en compta jusqu'à trois et, de nos jours, il y en a encore deux : MM. Joseph Timon et E.-J. Savigné.

Nous ne donnerons, dans cette notice, les noms des imprimeurs qui sont venus s'établir à Vienne, que comme notes, nous proposant d'y revenir et d'indiquer aussi complétement que possible les ouvrages qui sont sortis de leurs presses, et montrant ainsi que, de notre époque, non seulement dans la capitale mais aussi dans les villes de province, les imprimeurs, suivant le progrès, ont fait des merveilles, et que les jurys d'exposition leur ont décerné des récompenses.

Digitized by Google

II

NOMENCLATURE DES IMPRIMEURS

Nous empruntons à M. Colomb de Batines, *Lettres sur l'origine de l'Imprimerie à Vienne*, et au dictionnaire de Brunet, les noms des imprimeurs et les titres des ouvrages imprimés à la fin du XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe.

SCHENCK. — Jean Schenck était imprimeur à Vienne en 1478.

PUBLICATIONS

Petit volume qui n'a point de titre imprimé, mais qui porte au recto de la table le titre qui suit :

Statuta provincialia
Concilii Viennensis.

Edita sub Guilelmo de Valentiâ, archiepiscopo Viennensi, anno 1289. Vid. notas Cl. Robertus (sic) *in Galliâ Christianâ. Vid. Antiq. Viennens. Joan. Le Lievre, cap. 48, p. 366. Deindè renovata sub Guidone de Poisiaco, 94° Archiepiscopo Viennensi, anno 1478. De quo vid. eumdem Le Lievre, Antiq., cap. 61.*

Le tome n'est terminé par aucune désignation de date, ni d'imprimeur, ni de lieu.

Scelestissimi Sathane litigacionis contra genus humanum, liber feciliter explicit. Vienne, per magistrum Johannem solidi huius artis impressorie expertum. Anno incarnacionis MCCCC.Ixxviij, in-4° goth. de 14 ff. à 26 lig. par page, sans chiffres, réclames, ni signatures. — Brunet *(Manuel du libraire)* dit : « *C'est le plus ancien livre connu qui « ait été imprimé à Vienne en Dauphiné* ».

III

SCHENCK. — Pierre Schenck imprimait à Vienne en 1481. Il était à Lyon en 1500.

PUBLICATIONS

Nic. de Clemangis de lapsu et reparatione justitiæ

Digitized by Google

tractatus. Ad Philippum Burgundiæ ducem. Viennæ, 1481, in-4°.

Nic. de Clemangis disputatio super materia Concilii generalis. Viennæ, 1482, in-4°.

Responsio Apostolorum gallicanæ nationis, Cardinalibus appellantibus ab ejusdem suffragio, conclusione et deliberatione Constantiæ A. 1437 factis, quod vacantiæ ac minuta servitia nullo jure sint debita et de Annatis amplius non solvendis. Viennæ, 1482, in-4°. Cet ouvrage est attribué à Nic. de Clemangis.

Labuze en court. — Cy finie ce présent livre... imprimé à Vienne, par maistre Pierre Schenck, l'an M CCCCIXXXIIIJ, pet. in-fol. Edition très rare, ne comprenant que 29 feuillets à deux colonnes de 36 lignes chacune, non chiffrés, signatures *a-diij*, y compris le feuillet d'intitulé.

Cy commence le hystoire et pacience de Griselidis. — Cy finit Griselidis. In-4° goth. de 21 feuillets.

Il y a des figures en bois qui se rapprochent beaucoup de la tapisserie de la reine Mathilde; sans pagination ni réclames.

Cy après sensuyt le viadier pour appareiller toutes manières de viandes que tailleuent queulx du roy nostre syre fist tant pour abiller et appareiller bouilly rousty poissons de mer et d'eau doulce saulces espices et autres choses a ce convenables et necessaires come cy après sera dit. In-4° goth., 26 fol.

Volume imprimé à longues lignes, 31 à la page avec la lettre capitale C, du titre, tracée à l'encre rouge, à la main; signatures a II-III-IIII, *b* I-II-III-IIII, *c* I-III (le second n'est pas signé), *d* I-II-III; cette édition paraît être la première.

Cy commence ung petit et utile traictie des eaues artifficieles et les vertus et propriétés dicelles. Imprimé à Vienne, par maistre Pierre Schenck, vers 1490. Petit in-4° goth. de 51 ff. non chiffrés, y compris le titre.

IV

HARSY. — Denis de Harsy était imprimeur à Vienne en 1502.

Digitized by Google

Breviarium ad sancte Vienesis ecclesie usum In meli' noviter q' al's fuerit emendatum. — Impressum in inclyta urbe Viennesi, industria et arte Dionysii de Harsy. Anno dni millesimo qngetesimo vigesimo scdo. viij idus octobris. In-12, en lettres gothiques rouges et noires. — La Bibliothèque de Vienne en possède un exemplaire bien conservé.

V

TRESCHEL. — Gaspard Treschel, fameux imprimeur de Lyon, fut attiré à Vienne par les libéralités de Pierre Palmier, et vivait encore en 1541. Il imprimait l'ouvrage suivant :

Cl. Ptolomæi Alexandrini, Geographicæ enarrationis Libri VIII, ex Bilibaldi Pircheymehri tralatione, sed a Michaele Villanovano (Serveto) *secundo recogniti et locis innumeris denuo castigati: adjecta insuper ab eodem Villanovano scholia, quibus et difficilis ille primus liber nunc primum explicatur; et exoleta urbium nomina ad nostri sæculi morem exponuntur: quinquaginta illæ quoque, tum veterum, tum recentium tabulæ adnectuntur, variique incolentum ritus et mores explicantur, cum indice locupletissimo hàc tenus non viso.* Viennæ (Galliæ), per Gasparem Treschel, et editum Lugduni, apud Hugonem a Porta, 1541, in-fol.

VI

BONHOMME. — Mathias Bonhomme était imprimeur à Vienne en 1541. Son privilège d'imprimeur est daté de Grenoble, le 20 décembre 1541. On a de lui :

Les Taux que prendront les gens de Iustice au pays de Daulphiné pour leur vaccations et labeurs, tant en Parlement, Bailliages, Seneschaulchées, que aultres inférieures iurisdictios, ordonez par le Roy Daulphin sur ladvis de la Court de Parlemet du Daulphiné. iiii de novembre MDXLI. — (Gravure sur bois représentant les armes du Dauphiné, près desquelles sont agenouillés deux anges). Imprimé à Vienne par Mathias Bonhomme, demeurant près la Table-Ronde. Avec privilège. Petit in-4° de 16 pages. Lettres rondes et grandes lettres ornées, à longues lignes, de 30 à la

Digitized by Google

page. — A la fin on lit: Les Taux de procès du pais de Daulphiné furent acheuez de imprimer a Vienne par Mathias Bonhomme le xxiiij de décembre MDXIi.

VII

ARNOLLET. — Balthazard Arnollet était imprimeur à Vienne en 1551, et avait pour ouvriers imprimeurs, Thomas de Straton, Jean du Bois et Claude Papillon.

On a de lui :

Christianismi restitutio.

Totius ecclesiœ apostolicœ est ad sua limina vocatio, in integrum restituta cognitione Dei, fidei Christi, iustificationis nostræ, regenerationis baptismi, et cœnœ domini manducationis. Restituto denique nobis regno cœlesti, Babylonis impiœ captivitate soluta et Antichristo cum suis penitus destructo.

M. D. LIII.

in-8° de 734 pages (Colomb de Batines).

Brunet dit de ce livre : Cet ouvrage célèbre a été imprimé à Vienne en Dauphiné, chez Balthazard Arnollet et aux frais de l'auteur. Il en a tiré 800 exemplaires, lesquels, à trois ou quatre près, ont tous été livrés aux flammes, soit au moment de l'exécution, en effigie, de l'auteur, soit plus tard. C'est donc un livre d'une excessive rareté et d'un prix fort considérable. *(Manuel du libraire).*

Depuis cette époque jusqu'en 1614, il est fort probable qu'il n'y a pas eu d'imprimeur établi à Vienne.

VIII

POYET (Jean). — Maître imprimeur de la ville de Lyon, il se fixa à Vienne en 1614, et, le 16 juin, il faisait avec les consuls des conventions et déclarait « voulloir choisir sa de« meure et habitation en ceste ville et s'y establir pour dores « et en advant y exercer son art d'Imprimerie et à ces fins « y amener sa famille avec ses meubles, ustencilles, ses ca« racthères et déppendances ».

Il mourut vers la fin de l'année 1626, laissant son imprimerie à son fils Jean, ainsi que l'indique une requête aux consuls du 17 décembre 1626.

Digitized by Google

Ce dernier marié à Jeanne Damour, en eut :

Pernette, baptisée le 11 décembre 1614 ;

Rose, id. le 24 mars 1616.

Bientôt des discussions surgirent; dans les conventions du « 16 juin, il était dit : « Il n'y aura que lui d'imprimeur ou « sad. veuve qui puisse imprimer, vendre et distribuer les « usaiges du diocèse dud. Vienne et aultres impressions ser- « vant aux affaires de lad. ville et dud. Colleige ».

Des libraires vinrent s'établir à Vienne et vendirent des livres et autres imprimés. Jean Poyet remontra aux consuls, le 25 septembre 1617, que Jacques Berthaud contrevenait à ses conventions, en vendant des livres aux élèves du Collège; les consuls firent défense audit Berthaud d'exposer en vente et de vendre tous livres pour le Collège, à peine de confiscation et de trois livres d'amende.

Quelques mois après, nouvelle discussion avec un autre libraire nommé Jacques Faure, chez lequel il avait fait saisir « vingt-une grand feuilhes épitaphes et treize aultres petites « faictes en l'honneur du Bienheureux St-Burcard, et quil « auroit faict sequestrer », et, en même temps, il demandait que César Lampignon soit condamné à l'amende pour vente de marchandises défendues. Les consuls, par leur ordonnance du 16 janvier 1618, défendirent à tous colporteurs et autres de vendre des livres et autres imprimés sans leur autorisation et permission.

A peine un différend était-il terminé qu'un autre renaissait; c'est ainsi que nous voyons encore Jean Poyet adresser, le 16 juin 1618, aux consuls, une requête avec un mémoire contre les libraires; mais les consuls durent règler encore ce différend à l'amiable, ce fut le dernier.

Jean Poyet imprima, en 1623, l'*Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne en la Gaule celtique*, par Jean Lelièvre, et, par décision consulaire du 1er août, il lui fut accordé une subvention pour cette impression.

Un certain nombre d'ouvrages assez curieux sont sortis de ses presses.

On a de lui :

A Nosseigneurs du Parlement. — Requeste des consuls de Vienne, demandant l'exaction des trois quarts des huit

Digitized by Google

cent cinquante tailles pour subvenir aux dettes de la ville. — *14 Aoust 1614.* A Vienne, par Jean Poyet, maistre imprimeur et libraire. MDCXIV, in-18 de 7 pages.

Nouvelles des pays tant de la Chine que du Iappon, Extraictes des Pères de la compagnie de Iésus qui habitent en ces contrées-là ; avec le merveilleux Martyre de ces nouveaux Chrestiens. A Vienne, par Jean Poyet, 1615, pet. in-8° de 30 pages.

Paraphrase sur l'Ecclesiaste de Salomon et sur la vanité du monde, dédiée à Révérendissime Père en Dieu Messire Burcard, jadis archevêque et premier comte de Vienne, par Jude Serclier. Vienne, Jean Poyet, 1616, in-12.

Copie de la lettre de Monseigneur le Mareschal d'Esdiguières, au Roy. A Vienne, par J. Poyet, 1617, in-8° de 13 pages.

Cette lettre, datée du 9 décembre 1616, est relative au duc de Savoie et au traité d'Asti.

Histoire la plus horrible et espouventable de nostre temps, d'un Chevalier de Malthe, quittant sa croix pour se marier et le sinistre évènement qui s'en est ensuyui. Vienne, 1618, Jean Poyet, pet. in-8° de 16 pages.

Arrest du Roy contre les blasphémateurs. Vienne, 1618, Jean Poyet, pet. in-8° de 24 pages.

L'enfer des Simoniaques, extraict du Psalme cent huictiesme, par Jean Lelièvre. Vienne, J. Poyet, 1619, in-8°.

Juvenalis (D. Junii) satyrarum libri V. A. Percii Flacci satyrarum. Viennæ, J. Poyet, 1623, in-32.

Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne, en la Gaule celtique, par Messire Jean Lelièvre, bachelier en théologie, sacristain et abbé de St-Ferréol, en la grande église dudit Vienne. Vienne, 1623, Jean Poyet, in-12.

L. Annæi Senecæ Cordubensis Tragædiæ. Viennæ, apud Joannem Poyet, typographum sanctæ civitatis Viennensis. M DCXXIII. Pet. in-18.

IX

PANSARD (Aymé). — Après la mort de Jean Poyet, la ville de Vienne se trouva de nouveau sans imprimeur ; les consuls prièrent le Père Recteur de leur envoyer celui qui se

Digitized by Google

présenterait: Aymé Pansard vint et fut agréé, ainsi que nous l'indique une délibération consulaire du 1er décembre 1629.

En 1644, il vendit son imprimerie à Mathurin Brunet et Pierre Poyet; probablement il l'a reprit, puisqu'en 1646, il imprimait encore.

PUBLICATIONS

Stil de la Cour des Aydes et finances de Dauphiné séante à Vienne, chez Guérin, conseiller en ladite Cour. A Vienne, par Aymé Pansard, imprimeur de ladite ville, 1640, in-8°. Bibliothèque de Vienne.

Règle et constitution pour les filles religieuses de N. Dame des Colonnes. Vienne, Aymé Pansard, in-16.

Statuta ecclesiæ metropolitæ sancti Mauritii Viennensis. Viennæ, 1643, Aime Pansardi, in-4° de 35 pages.

Magistratus Causarumq; patroni veri ac perfecti Icon abssolutissima. Nicolaï Chorerii, I.C. Viennensis commentatio, in duos libros distinctà. Quorum prior incorrupti, et ornati Fori; alter magistratus, et patroni i dœam, et imaginem, in Petri P. F. Boissacii Viennensis Prœtoris vita repræsentat. Nova utriusque recte instituendi Ratio. Viennæ, ex typographia Amati Pansard. M DC XL VI. In-12. Bibliothèque citée.

Le Miroir du pénitent blanc, divisé en quatre parties ou les régles et les statuts de l'archiconfraternité des Pénitents de Nostre Dame de Confalon, rangées en cet ordre et dressées pour le commun usage de toutes les pénitentes confréries de la France, par le zèle des confrères Pénitens blancs de Vienne, ensuite de leur restablissement. A Vienne, par Aymé Pansard, imprimeur de la Saincte Cité, 1646. Avec aprobation et privilège du Roy, in-12, de 406 p. Bibliothèque citée.

Arrest rendu par le Roy, en son conseil, sur le différend d'entre les trois ordres du païs de Dauphiné. A Vienne, chez Aymé Pansard, imprimeur et marchand libraire de la saincte cité, MDCLXXXIV, avec permission, in-4°, 15 pages. Bibliothèque citée.

X

BRUNET (Mathurin).—Il s'associa avec Pierre Poyet, et tous deux achetèrent l'imprimerie de Aymé Pansard, et, le

Digitized by Google

6 avril 1644, ils présentèrent requête aux consuls de Vienne, tendant à obtenir la jouissance de la pension de trente livres, l'exemption de la belue et du logement des gens de guerre, tel que jouissait ledit Pansard, par suite de la conclusion du mois de décembre 1624.

Les consuls refusèrent la pension demandée, mais ils accordèrent le reste; ils permirent auxdits Brunet et Poyet d'exercer leur art dans la ville de Vienne. Nous ne connaissons aucun ouvrage publié par eux.

XI.

BAUDRAND (Antoine), est qualifié de marchand imprimeur, en 1650. — Marié à Louise Magat, il en eut :

Jean, né le 24 octobre 1650.

XII

BAUDRAND (Claude) lui succéda ; il est aussi qualifié d'imprimeur libraire à Vienne, et demeurant dans la paroisse de Notre Dame de la Vie; il est décédé le 24 octobre 1678. — Marié à Antoinette Perrenon, il en eut :

Floris, né le 27 mars 1660;

Drevonne, née le 14 septembre 1661, mariée à Pierre Lambert, libraire ;

Louis, né le 8 août 1678.

Marguerite, mariée le 27 juillet 1695, à Charles Maroco Valdor, natif de Rome.

Marie, mariée le 7 mai 1710, à Claude Vialard.

XIII

CRUZY (Laurent), imprimeur libraire à Vienne, vers 1680 ; — marié à Marguerite Fumeux, de laquelle il eut :

Anne, décédée le 15 août 1687, âgée de 7 ans;

N... décédé le 10 octobre 1681;

Antoine, né le 5 décembre 1683;

François-Ignace, né le 5 avril 1685;

Claudine, née le 18 mars 1688;

André, né le 26 septembre 1689;

Pierre, né le 4 janvier 1691;

Digitized by Google

Geneviève, née le 2 mars 1692 ;

Marguerite, mariée à Antoine Mazinier, imprimeur à Vienne et associé à son beau-père.

PUBLICATIONS

Règlements faicts pour la police, maniement des deniers et eslection des consuls de la ville de Vienne. Réimprimé à Vienne chez Laurent Cruzy. MDCLXXXVI. In-4° de 36 pages.

Briève instruction des confréries du Sainct Rosaire, par L. Berny. Vienne, 1696. Laurent Cruzy, in-16. Bibliothèque citée.

Recherches curieuses sur la fête de Pâques et sur la méthode dont l'Eglise se sert pour la règler, etc., avec des annotations curieuses, par le R. P. Guérin, carme, né à Vienne. Vienne, 1689, pet. in-12 de viij et 124 pages.

XIV

BONNARD (Vincent), né à St-Quentin (Isère), vint à Vienne en 1694, comme imprimeur de la ville, après la mort de Laurent Cruzy; nous en avons la preuve dans une requête qu'il adressa aux consuls, le 17 décembre 1694. *(Archives de Vienne).*

Le 17 septembre 1697, il recevait de la ville un mandat de 76 livres pour fournitures de papier et de certificats de route.

PUBLICATIONS

Breviarium sanctæ Viennensis ecclesiæ. Vincent Bonnard, 1699, 4 vol. in-12.

Souvenirs d'un chretien, par Maupertuy, Vienne, V. Bonnard, In-18.

Diurnale Viennensis ecclesiæ. Viennæ, 1706, *(Vital Berthin).*

XV

THOMAS (Jean), imprimeur à Vienne, vers 1699, marié à Agathe Contamin; il en eut :

Marie-Antoinette, née le 23 juin 1699.

Digitized by Google

XVI

MAZINIER (Antoine), maître imprimeur libraire, après s'être marié à Marguerite Cruzy, fille de Laurent Cruzy, aussi imprimeur, vint s'établir à Vienne et y demeura jusqu'à sa mort, arrivée vers 1749. De sa femme il eut plusieurs enfants:

Antoine, qui suit;
Magdeleine;
Balthazard, né le 11 janvier 1722;
Thomas, né le 17 décembre 1722;
Simon, né le 16 février 1724;
Etienne, né le 22 mars 1726.

XVII

MAZINIER (Antoine), maître imprimeur à Vienne, marié, le 28 juillet 1744, à Magdeleine Rougemond.

Antoine Mazinier possédait, dans la paroisse de St-Pierre-entre-Juifs, une maison qu'il avait acquise de François Françière; il la revendit quelques temps après à Pierre Tracot, cordonnier.

Le 15 février 1716, il recevait un mandat de 150 livres pour impressions et fournitures, et en 1718, il était qualifié de libraire et imprimeur de la ville.

PUBLICATIONS

Traité de l'Antiquité des principales églises de Vienne, tiré de Chorier, Lelièvre et Maupertuis. Vienne, Mazinier, in-18.

Statuts synodaux publiez dans le synode général tenu à Vienne par Monseigneur Armand de Montmorin, archevêque et comte de Vienne, au mois de may de l'année 1702, In-12. Bibliothèque citée.

Modèle de déclaration pour les cardinaux, évêques, abbés, chapitres, communautés séculières et régulières, prieurs, curés, chapelains et autres bénéficiers, avec la lettre de M. Boffin de Parnans, chanoine de St-Pierre, syndic provincial et diocésain du clergé, du 16 octobre 1727. A Vienne, de l'imprimerie d'Antoine Mazinier, In-4° 11 pages. Bibliothèque citée.

Réjouissances faites à Vienne en Dauphiné, à l'occasion de l'heureuse naissance de Mgr le Dauphin, avec l'explica-

Digitized by Google

tion des devises, emblêmes et autres ornemens qui accompagnoient le feu d'artifice. Vienne, 1729, Ant. Mazinier, pet. in-4°. Bibliothèque citée.

XVIII

OFFRAY (Joseph) vint habiter Vienne, comme imprimeur, vers 1745. — On a de lui :

Lettres patentes portant confirmation de l'établissement de l'Hôpital des malades au grand Hôtel-Dieu dit l'Hôpital St-Paul et de St-Antoine et de la maison de Charité en la ville de Vienne. Vienne, Joseph Offray, 1747, in-4° de 8 pages. Bibliothèque citée.

XIX

VÉDEILHÉ (Antoine). — D'abord libraire à Vienne, il prit le titre d'imprimeur vers 1751, mais, en 1758, sous prétexte qu'il imprimait sans autorisation, une visite domiciliaire eut lieu. — Il continua son métier jusqu'à sa mort, arrivée le 16 janvier 1759. Sa veuve continua son imprimerie, elle existait encore en 1790. — Marié à Thérèze Reboud, il en eût :

Marie, née le 1er décembre 1750;
Marie-Benoîte, née le 23 octobre 1751 ;
Jeanne-Benoîte, née le 17 janvier 1753 ;
Benoît, né le 1er juillet 1754;
Jeanne, née le 6 février 1756, décédée en 1757 ;
Marie-Marguerite, née le 12 janvier 1757.

XX

VÉDEILHÉ (veuve Antoine).

PUBLICATIONS

Précis pour les Consuls de la ville de Vienne, contre le syndic du clergé de la même ville. A Vienne, chez la veuve Védeilhé, 1761, in-4° de 48 pages. Bibliothèque citée.

Ce précis concerne les libertés et franchises de la ville.

Mandement de Monseigneur l'archevêque et comte de Vienne, portant défense de lire, dans son diocèse, les œuvres de Jean-Jacques Rousseau , l'histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, par le sieur Rainald, 3 août 1781. Vienne, chez la veuve Védeilhé, in-4° de 15 pages. Bibliothèque citée.

Digitized by Google

Mandement de Monseigneur l'archevêque et comte de Vienne, touchant l'édition annoncée des œuvres du sieur de Voltaire, 31 mai 1781. Vienne, veuve Védeilhé, in-4°, 8 p. Bibliothèque citée.

Procès-verbal contenant le détail abrégé des réjouissances faites à Vienne en Dauphiné, à l'occasion de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, avec l'explication des légendes, emblêmes, devises et autres ornements, qui accompagnoient le feu d'artifice préparé sur la place Neuve, par ordre de Messieurs les maires et échevins, et tiré le 11 novembre 1781. A Vienne, chez la veuve Védeilhé, imprimeur de Mgr l'archevêque et de la ville, In-4°, 16 pages.

Procès-verbal de la prestation du serment civique de la Garde nationale de Vienne, et de sa garnison, extrait des régistres de la maison commune de la ville de Vienne, du 24 mai 1790. A Vienne, de l'imprimerie de la veuve Védeilhé, 1790, In-4°, 8 pages.

Etat des dettes et de l'avoir de la commune de Vienne, le 16 novembre 1791. A Vienne de l'imprimerie de la veuve Védeilhé, In-4°, 9 pages.

Lettres patentes sur arrêts du Conseil d'Etat du Roi, concernant les notaires de la ville de Vienne. A Vienne, chez la veuve Védeilhé, imprimeur du roi, de la ville et du Collège, M DCC LXXIV, In-4°, 8 pages.

XXI

LABBE.— Joseph Labbe s'établit à Vienne vers 1789 et fonda le journal les *Affiches Patriotes* et devint bientôt l'imprimeur de l'administration et du tribunal du district. Jean-Charles TIMON, son gendre et son associé, lui succéda. Celui-ci, après sa mort, laissa son imprimerie à ses deux fils, MM. Joseph et Alphonse TIMON, et, à la mort de ce dernier, M. Joseph TIMON resta seul maître de cette imprimerie; il la possède encore aujourd'hui : c'est un des doyens de l'imprimerie française.

PUBLICATIONS

Analyse des principes constitutifs des deux puissances, précédée d'une adresse aux curés des départemens de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes; et suivie de notes justificatives du cahier des curés de Dauphiné, (par Reymond,

Digitized by Google

curé de St-Georges de Vienne). A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe, in-8° de 64 pages. Bibiothèque citée,

Adresse aux citoyens de la ville de Vienne, sur le danger de la Patrie. A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe, imprimeur de l'administration et du tribunal du district, In-8° de 3 pages. Bibliothèque citée.

Discours prononcé par Abel Joseph Pioct, vice-président du district de Vienne, à l'assemblée tenue, le 15 juillet 1793, pour l'installation des instituteurs et institutrices des écoles primaires. A Vienne, de l'imprimerie de Joseph Labbe, imprimeur de l'administration et du tribunal du district, In-8° de 6 pages. Bibliothèque citée.

Bulletin de nos armées campées près de Lyon, 1793. A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe, In-8° de 4 pages. Bibliothèque citée.

XXII

CHIZE et PELLISSON, père et fils, étaient imprimeurs à Vienne en 1791 et demeuraient place Neuve.

PUBLICATIONS

Dissertation d'un ami de la religion et de la patrie, sur la constitution civile du clergé et sur la prestation de serment exigée des ecclésiastiques fonctionnaires publics. A Vienne, de l'imprimerie de Chize et Pellisson père et fils, place Neuve; 1791, In-8° de 43 pages. Bibliothèque citée.

Constitution française présentée au Roi par l'Assemblée nationale, le 3 septembre 1791. A Vienne, de l'imprimerie de Chize et Pellisson père et fils. Se vend à Lyon, chez Paquet, relieur de livres, rue Mercière, n° 23. M DCC XCI, In-18. Bibliothèque citée.

XXIII

LAMBERT. — Georges Lambert établit une imprimerie à Vienne, vers l'an II de la République et s'associa à Ferlat. — Ils publièrent la *Feuille du cultivateur.* Leur imprimerie était située rue Marchande, 141.

PUBLICATIONS

Au nom du Peuple français, Liberté, Egalité.

Les représentants du Peuple envoyés dans la Commune Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le

Digitized by Google

triomphe de la République, dans tous les départements environnants et près de l'armée des Alpes. Signé : Fouché de Nantes, Laporte, Meaule. A Vienne, de l'imprimerie républicaine de Georges Lambert, 16 pluviôse an II. Placard. Bibliothèque citée.

Extrait du registre des délibérations et arrêtés de l'administration du district de Vienne la patriote, du 13 vendémiaire, l'an III de la République Française une et indivisible. A Vienne la patriote, de l'imprimerie républicaine de Georges Lambert et J.-B. Ferlat. Placard. Biblioth. citée.

Instruction sur l'emploi de la houille d'engrais, publiée par la commission d'Agriculture et des Arts. A Vienne la patriote, de l'imprimerie de la *Feuille du Cultivateur,* rue Marchande, n° 141, In-8° de 11 pages. Bibliothèque citée.

XXIV

GEMELAS. — Cet imprimeur s'établit à Vienne, vers 1837, et devint l'imprimeur du *Journal de Vienne et de l'Isère*, qui avait succédé à la *Clochette,* imprimée chez M. Timon.

M. Adrien Roure lui succéda et y resta jusqu'au 1er juillet 1862, époque à laquelle il céda son imprimerie à M. E.-J. Savigné, propriétaire actuel.

Notre tâche s'arrête avec les publications de la Révolution; plus tard, nous continuerons la Bibliographie viennoise jusqu'à nos jours, car, des presses viennoises, sont sortis des ouvrages qui ont valu aux imprimeurs des récompenses, savoir :

M. TIMON, Mentions honorables aux Expositions Universelles de Besançon (1860), Metz (1861) et une médaille de bronze à l'Exposition de Lyon (1872).

M. SAVIGNÉ, Médaille d'argent à l'Exposition Universelle de Lyon (1872), et Médaille de bronze, à l'Exposition Universelle de Paris (1878).

Pour M. Timon, nous croyons devoir donner l'appréciation faite par le journal l'*Imprimerie,* du mois de décembre 1872, sur sa dernière exposition :

«M. Timon, imprimeur à Vienne, est issu d'une famille d'im-

Digitized by Google

rimeurs déjà ancienne, qui a sa place dans les annales de la typographie dauphinoise. Il est encore un de ceux qui, par leurs travaux, ajoutent un nouvel éclat à l'illustration de leurs ancêtres. Les impressions de M. Timon sont excellentes et de bon goût ».

En ce qui concerne M. Savigné, nous ne pouvons mieux faire que de publier *in-extenso* la notice qui lui a été consacrée, par M. Victor Nadal, dans son importante publication l'HISTOIRE DU TRAVAIL (ÉTUDES SUR LES GRANDES INDUSTRIES, LES FINANCES ET L'AGRICULTURE).

NOS IMPRIMEURS

« Ce n'est pas la première fois que nous étudions, dans notre *Histoire du Travail*, l'œuvre intéressante poursuivie par les plus brillants adeptes de l'imprimerie française. Le dix-neuvième siècle, dont nous ne saurions louer toutes les aspirations, aura plus d'une gloire à son actif. Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup fait pour l'instruction publique, qui est jusqu'ici la solution la plus incontestée des problèmes sociaux. Préparer les plus humbles intelligences à recueillir l'auguste moisson des vérités scientifiques, tel est le but admirable des promoteurs de l'enseignement, dont le livre sera toujours l'arme puissante et préférée. Aussi, parmi les travailleurs intelligents, il faut citer tout d'abord le vulgarisateur quotidien de la pensée, l'*imprimeur*. Quand il suit les traditions des ancêtres de la presse, quand il puise aux sources vivifiantes des Elzévir, des Aldes et des Didot, il est plus encore que le collaborateur des écrivains dignes de mémoire : en créant des éditions artistiques, il assure l'immortalité du génie, et tant que dure le frontispice de l'ouvrage qu'il a pieusement embelli de toutes les parures de son art, son nom traverse les âges, emporté dans l'essor vainqueur des poëtes et des savants.

« Dans les splendeurs de Paris moderne, en suivant l'éternel effort de ces disciples qui parachèvent le merveilleux tableau dont Gutenberg a tracé la magistrale esquisse, nous avons cité des hommes justement célèbres qui savent grandir encore

Digitized by Google

les plaisirs délicats des érudits, en élevant des monuments durables à tous les princes de la République des lettres.

« Mais, lorsque nous avons voulu suivre en province le mouvement de l'imprimerie française, nous n'avons trouvé nulle part un artiste plus soucieux de l'esthétique du livre que M. Savigné, le directeur du *Journal de Vienne* et de la magistrale *Revue du Dauphiné.*

« Si M. Savigné avait les éléments des Lemerre, des Jouaust et des Quantin, si le voisinage des grands esprits de ce temps lui permettait de graver son blason d'imprimeur sur des écrits patiemment attendus, il y a longtemps qu'il aurait une place d'honneur dans toutes les bibliothèques choisies, et que tous les collectionneurs de beaux livres s'inscriraient à l'avance pour cueillir, à son premier épanouissement, la fleur de ses éditions.

« Tous les éloges que nous pourrions décerner ici à l'imprimeur distingué dont nous étudions aujourd'hui l'œuvre remarquable, ne valent pas un simple exposé de ses travaux.

« M. Savigné a succédé, en 1862, à M. Roure. La modeste imprimerie dont il prenait la direction, n'avait alors que quatre presses à bras, dites Stanhope ; elle possède maintenant trois presses mécaniques, mues par une machine à vapeur verticale, et construites par Pierre Alauzet, le meilleur constructeur de France et dont notre *Histoire du Travail* a raconté la brillante carrière.

« Après avoir complétement renouvelé le matériel en caractères, M. Savigné acquit toute la collection des corps elzéviriens et fit graver, pour son usage personnel, des lettres ornées, des bandeaux, des culs-de-lampes, etc., sans compter une longue et curieuse série de gravures importantes spéciales aux ouvrages imprimés.

« Le personnel, qui était de 8 à 10 ouvriers, s'est élevé successivement de 25 à 30, et naturellement le chiffre des affaires a subi une augmentation considérable, en rapport avec les progrès accomplis.

« M. Savigné s'est appliqué surtout à produire de beaux volumes, en caractères elzévirs, sur papier de Chine, de Hollande et teintés, avec illustrations. Il a, en outre, édité avec le soin le plus minutieux et un grand luxe typogra-

Digitized by Google

Digitized by Google

breux travaux lithographiques, qu'il fallait beaucoup soigner, afin de soutenir la concurrence avec Lyon. Il faut citer, à ce sujet, l'atlas in-4° contenant en *fac-simile* les *inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné.*

« Comme auteur, indépendamment de sa collaboration constante dans le *Journal de Vienne et de l'Isère*, dont il est le propriétaire, journal qui en est à sa 45e année, M. Savigné a publié un certain nombre de volumes ou brochures relatifs à l'histoire et à la littérature, la plupart d'un intérêt local (1). Il a créé aussi un ANNUAIRE *historique, administratif, judiciaire* et *commercial,* qui en est à sa 6e année, et dans lequel paraissent divers travaux de statistique, d'archéologie et de littérature.

« Comme imprimeur-éditeur, M. Savigné, en conciliant les intérêts de l'art typographique avec les exigences du métier, a su tirer un grand parti des éléments restreints dont il dispose et accomplir de véritables progrès, constatés et récompensés à chaque exposition nouvelle. (LYON, 1872, PARIS, 1878, *médailles de bronze et d'argent*).

« Enfin, M. Savigné est l'imprimeur, le fondateur et le directeur de la *Revue du Dauphiné*, où il a groupé, en un seul faisceau, les historiens, les archéologues, les érudits et les lettrés de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et de l'Ardèche. Cet œuvre mérite qu'on s'y arrête. Encore quelques livraisons et la collection de la *Revue du Dauphiné* se composera de cinq beaux volumes, édités avec une sollicitude

(1) M. Savigné est l'auteur des ouvrages suivants: *Etude sur les Conseils de Prud'hommes*, 1 vol. in-8°; Paris, Cosse et Marchal, 1862. — *Le petit Bossu*, nouvelle, br. in-8°, 1862. — *Souvenirs*, poésies, br. in-8°, 1865. — *Bénédiction de la Bannière des Roches*, br. in-8°, 1867. — *Fastes de la ville de Vienne*, manuscrit inédit avec notice sur l'auteur, 1 vol. in-8°, 1869. — *Œuvres de Pichat*, poëte Viennois, avec notice sur l'auteur, 1 vol. in-8°, 1870. — *Obsèques de M. de Terrebasse*, br. in-8°, 1872. — *Un couplet de la Marseillaise et l'abbé Pessonneaux*, br. in 8°, 1872.— *Lettres d'un touriste*, br. in-12, 1876. — *L'abbé Pessonneaux, auteur d'un couplet de la Marseillaise*, br. in-8°, 1877. — *Notice historique sur les plans et vues de la ville de Vienne*, br. in-8°, 1878. — *Congrès archéologique*, (session tenue à Vienne) compte-rendu, br. in-8°, 1879. — *Notice sur Hector Berlioz*, br. in-8°, 1880. — *Notice sur Schneyder*, archéologue Viennois, br. in-8°, 1880. — *Notice sur Delorme*, archéologue Viennois, br. in-8°, 1881. — *Guide à Vienne*, 1 vol. in-12, 2 éditions, 1877-1879. — *Notice sur Siméon Gouët*, (sous presse).

Digitized by Google

artistique qui suffirait à classer M. Savigné au premier rang des maîtres de l'imprimerie. C'est dans ce bel ouvrage périodique que le directeur de la *Revue* accumule tous les trésors où puiseront un jour les savants et les archéologues, pour reconstituer l'histoire d'une province si féconde en beaux et grands esprits. La *Revue* est aussi le rendez-vous de tous les poëtes de la région. J'en sais plusieurs, que l'espoir d'une fortune littéraire retient à Paris, et qui attendent avec impatience l'édition mensuelle où ils retrouveront leur rêve rhytmé, paré de toutes les splendeurs de l'art. Un jeune écrivain fort distingué, qui a donné, dans tous les genres, des preuves d'un talent souple et délicat, M. Zénon Fière, est le correspondant chargé de tenir la *Revue* au courant du mouvement parisien, au double point de vue littéraire et artistique. Il s'en acquitte avec une autorité chaque jour grandissante, tout en se livrant à des travaux juridiques qui feraient oublier le poëte, s'il n'avait pris soin de graver, dans notre esprit séduit, un nom jeune encore, mais que la Renommée prendra bientôt sur ses ailes.

« La *Revue du Dauphiné et du Vivarais,* pour donner son titre exact, est certainement une publication unique en province : c'est le panthéon de toutes les gloires d'un pays qui en récolte beaucoup ; c'est le musée d'une région où l'on peut évoquer à chaque pas les souvenirs de l'antiquité païenne et chrétienne ; c'est l'encyclopédie brillante et précieuse de toutes les sciences locales ; c'est enfin la tribune de toute une vaillante légion de littérateurs et de poëtes.

« M. Savigné aurait pu se contenter d'être l'éditeur d'une Revue incomparable : il a dû, pour compléter son œuvre magistrale, et par la force des choses, devenir l'imprimeur de plusieurs sociétés savantes, notamment de celle du Forez, la *Diana.* Il est aussi l'imprimeur-éditeur de deux revues spéciales : la *Revue épigraphique du midi de la France*, par M. Allmer, et le *Bulletin épigraphique de la Gaule,* sous la direction de M. Florian Vallentin. C'est ainsi qu'il a été amené à reproduire d'anciens textes, à exécuter les travaux d'épigraphie les plus ardus et par conséquent à former toute une pléïade d'ouvriers artistes, dociles collaborateurs de son œuvre

Digitized by Google

exceptionnelle. (Deux d'entre eux ont été médaillés, comme collaborateurs, à l'exposition de Lyon).

« Dans toutes les expositions, on a l'injuste habitude de laisser le haut du pavé à toutes les maisons considérables, et de s'occuper autant du chiffre d'affaires que des résultats obtenus. Dans les industries artistiques, c'est plus que de la partialité, c'est de l'incompétence. M. Savigné, luttant avec Hachette ou Mame, doit succomber. Mais un ouvrage sorti de ses presses, comparé à un livre édité par ces puissants éditeurs, l'emportera presque toujours, tant que la qualité sera préférable à la quantité, tant qu'un minuscule tableau de Meissonnier sera plus apprécié que les toiles gigantesques de producteurs moins scrupuleux.

« Il serait également ridicule de ne pas tenir compte des éléments restreints dont dispose M. Savigné. Aussi, quand on aura bien constaté la modicité des ressources et la splendeur des résultats, on sera forcé de reconnaître que le directeur de la *Revue du Dauphiné*, que l'imprimeur de tant de beaux livres mérite un des premiers rangs parmi les grands éditeurs français.

« Dans le département de l'Isère, où se trouvent des villes importantes et un centre de lettrés tel que Grenoble, il a été constaté, à l'époque de l'exposition de 1878, que, sur 106 dépôts effectués dans *tout* le département, 50 étaient faits par M. Savigné.

« Et tous les ans, sa collection augmente. Heureux ceux qui la possèderont en entier. Ils goûteront le plaisir délicat de contempler toutes les grâces et tout le charme des beaux livres, ces fleurs de l'esprit humain qui ne se fanent pas. Enfin, ce rare succès obtenu dans le monde choisi des lettrés, durera tant que M. Savigné restera fidèle à son ingénieuse devise :

Suæ vineæ librisque prodest. »

J. Leblanc.

Digitized by Google

ROLLAND

NOUVELLE

I

Je n'avais pas revu mon ami Rolland depuis sa sortie un peu brusque du lycée de Grenoble, où nous avions fait nos études ensemble. Il m'était resté dans l'esprit une impression mystérieuse de ce renvoi d'un des meilleurs élèves de notre classe, renvoi qui avait coïncidé avec le départ d'un autre de nos condisciples, le jeune Hippolyte Laroche. Je les avais perdus de vue l'un et l'autre depuis plusieurs années, quand, une après-midi, me trouvant à Paris, je rencontrai Rolland sur le boulevard. Comme c'est l'habitude en pareille circonstance, après nous être assis devant un café, nous épuisâmes, dans notre causerie, la liste de nos anciens camarades de collège, nous interrogeant mutuellement sur ce qu'ils avaient pu devenir.

— Et toi, demandai-je à Rolland, que fais-tu maintenant?

— Moi? je suis marié.

— Déjà! à vingt-un ans!

— Et père de famille.

— Diable! tu ne perds pas de temps... Et Hippolyte Laroche, ajoutai-je, avec un peu d'hésitation, l'as-tu revu?

— Je crois bien, nous ne nous quittons plus! s'écria-t-il avec un sourire inexplicable et en plongeant ses regards dans les miens. Je l'attends même, en ce moment, car nous devons dîner ce soir chez son père. Si tu veux être des nôtres, tu nous feras plaisir. Mais, tiens! voici précisément...

Et, sans achever, il se leva. Une voiture découverte venait de se ranger près du trottoir. Elle contenait une jeune femme, parfai-

Digitized by Google

tement belle et distinguée, dont la physionomie offrait, avec celle que le jeune Laroche avait laissée dans mon souvenir, une si frappante ressemblance, que je ne pus moins faire que de la prendre pour la sœur de notre ami. Rolland m'avait fait signe de le rejoindre. Je m'avançai en saluant. Mais, au lieu de me rendre simplement mon salut, l'inconnue me tendit familièrement la main, et, comme ma surprise me faisait hésiter : — Eh bien ! tu ne la reconnais donc pas ? me dit Rolland. Allons ! monte, nous t'expliquerons cela en route.

Et je pris place dans la voiture.

Pour que le lecteur comprenne mon étonnement, il est indispensable de remonter de quelques années en arrière. Ce ne sont ici que des souvenirs de collège, récits assez insipides pour l'ordinaire ; mais le point délicat que nous serons obligés de toucher, y ajoutera peut-être un peu de cet attrait piquant dont ils sont dépourvus.

II

A seize ans, presque au moment d'atteindre la fin de ses études, Rolland tranchait sur tous ses camarades par sa taille et son développement physique. Un léger duvet commençait à estomper ses joues et sa lèvre supérieure. Il était l'élève le plus âgé, mais aussi le plus remarquable de sa classe. Et ce n'était pas sans efforts, sans un travail opiniâtre aidé d'une intelligence peu commune, qu'il était arrivé à ce résultat, car sa première instruction avait été fort négligée.

Né à l'île Bourbon, où le souci de vastes exploitations absorbait l'attention de ses parents, il y avait vécu abandonné tout d'abord à lui-même, et en avait conservé un fond de rêverie, de sauvagerie même, dont il n'avait jamais pu se dépouiller. Son enfance s'était écoulée, ses premiers pas s'étaient égarés au sein de ces solitudes verdoyantes qu'une mer libre et sans limite environne ; il y avait mûri plus vite et s'était épanoui à la chaleur intense d'un soleil plus ardent. Ce n'est qu'en le voyant déjà grand, que la pensée vint à son père qu'il était l'heure peut-être de songer à son éducation. La pénurie d'établissements scolaires où se trouvait alors notre colonie, lui fit prendre le parti de l'envoyer en France. Il se ressouvint d'un ami qu'il avait à Grenoble, et qui pourrait servir de correspondant à son fils. Malheureusement pour Rolland, cet ami mourut dans le courant de la première année où il se trouvait au lycée. Dès lors, et

Digitized by Google

durant l'espace de cinq à six ans, le pauvre garçon, privé de toute relation avec le dehors, se vit emprisonné dans les murs du collège, condamné même à y demeurer pendant les vacances. Un voyage annuel à l'île Bourbon aurait rompu le cours de ses études, et, d'un autre côté, son père ne mit peut-être pas tout le zèle désirable à faire choix d'un autre correspondant. Ainsi séquestré, ne pouvant prendre part à nos joies ni aux escapades de nos jours de sortie, il semblait s'être désintéressé de tout ce qui l'entourait et ne s'était fait aucun ami parmi nous; il en fallait accuser, non l'égoïsme d'un cœur incapable d'attachement, mais la conscience qu'il avait de sa situation particulière. Aux heures de récréations, il était donc rare de le voir au milieu de nous; il avait pris l'habitude de se réfugier dans un coin de la cour, et là, seul, assis, le menton dans la main, il restait de longues heures, le regard perdu dans le vide, semblant chercher au loin, au delà des murs et des Alpes bleues qui bornaient l'horizon, par delà la mer incommensurable, l'île aux verdures luxuriantes, embaumée de fleurs éclatantes, ombragée de forêts dont un vent tiède berçait les lourdes palmes.

Telle était la vie de Rolland; nous touchions au printemps, le dernier semestre de l'année scolaire allait commencer, quand une grande nouvelle se répandit parmi nous: un « nouveau » arrivait! Ceux qui ont subi le supplice et l'ennui de ces longues années de réclusion, comprendront l'effet que ce mot dut produire. Depuis la rentrée, élèves ou professeurs, tout le personnel changeant du collège, étaient devenus pour nous de vieilles connaissances; rien ne rompait plus l'uniformité des jours qui se succédaient toujours pareils, la monotonie des visages qui revenaient sans cesse les mêmes. Une figure inconnue, à cette époque de l'année, était donc un événement; mais aussi bien, la tournure et la physionomie du nouvel arrivant devaient suffire, à elles seules, à faire sensation.

Hippolyte Laroche, que la précocité de son savoir avait fait admettre dans notre classe, n'avait guère plus de douze ans, et encore, à le voir, l'aurait-on cru beaucoup plus jeune. Tout en lui respirait la grâce, le charme inconscient de l'enfance. Ce garçon avait la fraîcheur éblouissante, avec quelque chose de la délicatesse, de la réserve d'une jeune fille. Blond, d'un blond argenté, les belles boucles de ses cheveux encadraient le plus charmant visage: un type ovale; le nez aquilin, d'une ligne pure et fine; les lèvres fortes, mais bien dessinées; des joues blanches et roses qu'empourprait la moindre émotion, pendant qu'un éclair hu-

Digitized by Google

mide glissait sur l'émail de ses yeux bleus ombragés de longs cils. Il était de petite taille, avec une gracilité de corps qui n'excluait pas la santé ; toutes ses manières, toutes ses attitudes se traduisaient naturellement en poses d'une plastique irréprochable; et jusqu'à la nonchalance de sa démarche, en quelque sorte indécise et hésitante, tout en lui attirait et retenait le regard. La première fois que nous le vîmes, coiffé d'une espèce de toque en fourrure, et tout vêtu de velours noir, il nous frappa par son élégance. Le képi et la tunique remplacèrent ce costume quelques jours après ; les ciseaux du coiffeur, serviteurs fidèles du règlement, fauchèrent sans pitié la moisson de ses cheveux; mais, sous cette transformation, il n'en conserva pas moins tous ses agréments, toute sa gentillesse et toute sa beauté. Aussi, son surnom fut-il vite trouvé: nous l'appelâmes : « la demoiselle ».

Nous sûmes bientôt tout ce qui le concernait. Son père habitait Paris. Demeuré veuf de bonne heure, avec ce seul enfant, il s'était attaché à lui et avait été jusqu'alors son seul maître. Obligé de venir à Grenoble pour y suivre un procès, il n'avait pu se séparer de son fils ; son affaire avait été renvoyée de semaine en semaine, de mois en mois, et il s'était décidé à le mettre au lycée, en s'imposant la tâche de le venir voir chaque jour. Son procès gagné ou perdu, il devait repartir avec lui. Laroche ne faisait donc que passer parmi nous.

Pour ces motifs, pour d'autres peut-être, il ne se lia bien intimement avec aucun de nous. Il fuyait même nos groupes, moins par amour de l'isolement que par retenue pudibonde ou par timidité ; car, plusieurs fois, nous l'avions remarqué, la rougeur lui était montée au front, à l'audition de certains propos, tels que le besoin de paraître très forts et très au courant de la vie, nous les fait tenir à cet âge. Les jeux bruyants, les luttes et les échanges de gourmades ne l'attiraient pas davantage. Il avait pris possession du coin opposé à celui où se tenait Rolland, et là, seul, lui aussi, un livre à la main le plus souvent, il lisait. Si quelqu'un s'approchait pour lui tenir compagnie, il posait le livre de bonne grâce et causait. D'autres fois, relevant la tête, et souriant de ce sourire aimable qui ne le quittait jamais, il semblait s'intéresser à nos ébats, les suivait avec cette curiosité, ce regard profond et singulier dont il fouillait tour à tour chacun de nous. Mais de quelque façon que l'on s'y prît et qu'on l'en pressât, il n'y participait jamais. Il demeurait donc à l'écart, dans son coin, pendant que Rolland rêvait dans le sien, si bien que nous finîmes par les appeler : « les deux antipodes ».

Digitized by Google

Je ne sais quel misérable instinct de l'âme humaine nous pousse à nous irriter de tout ce qui, chez les autres, s'écarte de la règle commune, comme si, dans toute originalité, notre jalousie soupçonnait quelque supériorité. Cette façon de vivre des deux antipodes, ce privilège de se suffire à eux seuls et de pouvoir se passer des autres, ne tardèrent pas à indisposer leurs camarades. Il nous paraissait évident que leur dédain appelait les représailles. S'en prendre à Rolland qui, avec ses manières douces, n'en était pas moins un garçon très robuste, offrait des dangers, et, avec la générosité de cet âge, il fut convenu que c'est au plus faible que l'on s'attaquerait. Le complot fut mené par un certain Ripard, pauvre esprit et triste nature, que nous avions banni de nos groupes et flétri du nom de rapporteur; mais, pour cette œuvre de lâcheté, c'était le garçon qu'il fallait, nous lui ouvrîmes nos rangs et c'est lui qui machina tout.

Laroche avait apporté avec lui un singulier trousseau. Entre autres choses, il s'y trouvait par hasard des serre-tête d'une forme bizarre, et dont quelques bouts de dentelle mal arrachés ruchaient encore les bords. La passion maternelle a de ces inventions, de ces coquetteries inédites, et Laroche, quoique orphelin de bonne heure, avait été adoré par sa mère. L'étrangeté de cette coiffure pour un garçon, n'avait pas échappé au regard louche de Ripard, qui, un beau matin, s'en empara. Dès lors, nous tenions notre vengeance. A l'heure de la récréation, au moment où Laroche se dirigeait sans méfiance vers son coin, quatre ou cinq élèves fondirent sur lui, s'emparèrent de ses mains, et Ripard le coiffa du bonnet. Puis, au milieu des rires et des huées, la procession commença à travers la cour. Le pauvre enfant se débattait, de grosses larmes roulaient sur ses joues, il secouait désespéramment la tête, cherchant à se débarrasser de son ridicule couvre-chef; mais la main implacable de Ripard le remettait aussitôt en place, et le cortège poursuivait sa marche.

Nous étions arrivés à l'angle où se tenait Rolland qui, seul de nous tous, au milieu de ce flot de railleries méchantes, était resté inactif jusque là. Tout à coup, au moment où nous passions devant lui, il bondit comme un tigre, se jeta au milieu de nous, arracha de la tête de Laroche l'instrument de supplice et le dégagea de ses bourreaux. Cette intervention imprévue et péremptoire paralysa aussitôt les plus hardis. Ripard, qui voulut s'acharner, reçut un coup de poing qui l'envoya rouler à quelques pas. Laroche essuya ses larmes, et il y eut dans le long regard qu'il adressa à Rolland, tout un hymne muet de remercîments et de reconnaissance. Tout

Digitized by Google

rentra bientôt dans l'ordre. Les fameux serre-tête disparurent comme par enchantement; seulement, de ce jour, les deux coins fusionnèrent, et Rolland et Laroche devinrent : « les deux inséparables ».

III

Ils étaient toujours ensemble, assis au même angle de la cour ou se promenant côte à côte. Ils causaient de ce qui, à cet âge, était capable de les intéresser ou de les préoccuper : de leurs souvenirs, l'un de l'île Bourbon, l'autre de Paris ; de leurs devoirs d'écolier, — car tous deux étaient des esprits sérieux, tenant la tête de leur classe, et cette rivalité, loin de relâcher les liens de leur amitié, ne faisait que les resserrer au contraire ; — enfin, de leurs espérances, de leurs rêves d'avenir. Depuis quelques temps, les idées de Rolland s'étaient modifiées, son humeur était devenue moins sombre. Il ne soupirait plus autant après l'heure du rapatriement. Le mirage fantastique de l'île enchanteresse s'enfonçait peu à peu dans les brumes de l'horizon et finissait par y disparaître. Il avait secoué sa torpeur, donné congé aux rêveries qui l'entraînaient à travers les espaces, repris pied dans la réalité: Il ne songeait plus maintenant à quitter la France, mais, ses études terminées, à aller faire son droit ou sa médecine à Paris et à s'y fixer pour toujours. Il confiait ses projets à Laroche qui, lui, n'en formait aucun. Il ferait ce que son père déciderait. Rolland avait beau le presser, le questionner à ce sujet, il se taisait, n'avait pas d'idée.

Cependant l'été était venu. Nous étions en juin. Les promenades hors du lycée, les dimanches et les jeudis, avaient lieu dans la soirée, de cinq à huit heures ordinairement. C'était une impression délicieuse, une agréable transition, lorsqu'après avoir étouffé tout le jour dans des salles trop étroites ou sous l'ombrage maigre des quelques platanes au feuillage poussiéreux, qui s'étiolaient dans nos cours, nous sortions des remparts de la ville, à l'heure où le soleil, moins chaud, commençait à décliner à l'horizon, et que, la tunique sur le bras, la chemise ouverte au vent nous nous engagions dans une de ces belles routes qui, aux alentours de Grenoble, s'enfoncent entre les ravins de ses hautes montagnes ou courent en lacets sur leurs flancs.

Un de ces jours de promenade, après avoir côtoyé l'Isère en remontant son cours, nous avions pris la route de Chambéry. La halte eut lieu à la lisière d'un bois qui, bordé d'un côté par le

Digitized by Google

chemin, allait, en suivant les ondulations du terrain, finir sur les bords de la rivière. Bien qu'il fût défendu de s'enfoncer trop avant sous les arbres, Laroche et Rolland, avec leur manie d'isolement, n'en transgressèrent pas moins la consigne et, de pas en pas, de détours en détours, ils se trouvèrent près de l'eau.

Là, ils s'assirent. Rolland qui, en traversant le dernier village, s'était, à l'insu du surveillant, glissé dans un débit de tabac, tira quelques cigares de sa poche et en alluma un. Il s'était étendu à plat ventre sur le talus. L'herbe, poussant plus épaisse sur cette pente et se lustrant d'un vert plus cru au voisinage de la rivière, lui faisait un moëlleux tapis. Les aulnes et les frênes, au-dessus de leur tête, allongeaient leur parasol naturel, ne laissant filtrer entre leurs branches que quelques rayons du soleil couchant dont les plaques lumineuses s'étalaient par endroit sur le gazon et faisaient pâlir sa verdure. Un grand silence régnait autour d'eux, à part ce bourdonnement continu d'insectes, ce frémissement de vie lilliputienne que l'oreille entend en se penchant vers le sol ; puis, par instant, le froissement de l'eau contre la berge, l'effarouchement d'un oiseau, troublé dans sa retraite, et dont le vol, vibrant comme une flèche, s'allait perdre dans un fourré prochain. Dans ce calme, dans cette solitude, Rolland sentit une joie toute nouvelle, un bonheur inconnu jusque là s'insinuer en lui. Il ne se souvenait pas d'une pareille impression de paix extérieure mêlée au sentiment intime d'une activité débordante qui bouillonnait dans son sein. Son cœur battait à pulsations égales, mais avec une surabondance de vie qui grisait tout son être, semblable à l'ivresse qui doit saisir les plantes quand la sève, au printemps, revient gonfler leurs rameaux. De la terre où sa poitrine s'appuyait, des profondeurs humides du sol, des lents clapottements de la rivière exhalant ses vapeurs imperceptibles, Rolland sentait une fraîcheur douce et bienfaisante monter jusqu'à lui et le pénétrer. Les premières gazes crépusculaires, en teintes blanches encore, s'étendaient et se multipliaient d'un horizon à l'autre, comme pour mieux fondre tous les contours du tableau qu'il avait sous les yeux. Il se taisait, charmé, immobilisé dans une sorte d'enchantement magique ; et, la tête relevée et posée sur un coude, lançant quelques bouffées de cigare, il contemplait avec ravissement le jeune Hippolyte Laroche qui, assis un peu plus haut que lui, et lui faisant face, laissait errer ses regards au-dessus de l'Isère, jusqu'aux cimes encore neigeuses des monts lointains. Jamais celui-ci n'avait paru plus beau, jamais cette réduction d'éphèbe et de jeune fille,

Digitized by Google

fondus dans un heureux mélange, n'avait été vue dans un cadre plus propre à faire valoir sa grâce juvénile et l'irritante séduction qui se dégageait de toute sa personne ; la marche avait animé son teint, ses joues avaient pris la coloration chaude et veloutée d'une pêche ; quelques mèches courtes, collées sur la moiteur du front, s'y teignaient d'un blond plus foncé et en faisaient ressortir la blancheur ; enfin, il y avait, à son insu, dans le sourire qui entr'ouvrait ses lèvres, découvrant l'éclat nacré de ses petites dents, dans l'haleine pure qui carressait sa bouche à chaque respiration, dans le noiement de ces grands yeux baignés d'un liquide bleuâtre, alors qu'ils s'arrêtaient sur son ami, je ne sais quelles sollicitations à des ivresses qui venaient jeter l'âme de Rolland dans un trouble dont il ne pouvait s'expliquer la cause. Il gardait toujours le silence, il restait dans la même immobilité, dans la même extase contemplative. Mais, peu à peu, des ombres de tristesse étaient venues voiler ses traits, et son plaisir de tout à l'heure se tournait insensiblement en souffrance.

— Fume donc, dit-il tout à coup à Laroche. Tu n'as aucun des goûts d'un garçon ; c'est à croire, vraiment, que tu es une demoiselle, comme les autres t'appellent.

Et il lui tendait un cigare. Laroche sourit et refusa. Mais Rolland insista. Après beaucoup d'hésitations, il finit par accepter. Il alluma le cigare ; mais il ne le touchait que du bout des lèvres, et chassait fortement la fumée devant lui. Rolland riait, et cela les amusa un moment. Tout à coup, le cigare s'échappa des mains de Laroche qui devint sérieux, puis pâlit affreusement. La sueur perlait sur son front, ses yeux se fixèrent.

— Qu'as-tu donc ? s'écria Rolland, s'élançant vers son ami, et lui prenant les mains qu'il sentit moites et glacées.

— Je ne sais pas, j'étouffe... Donne-moi de l'eau.

Rolland courut à la rivière, y trempa son mouchoir, et revint à Laroche qui le passa sur son front. Mais le malaise continuait.

— Si tu étouffes, il faut enlever ta tunique... Aussi, rester boutonnné avec cette chaleur, cela n'a pas le sens commun !

Et, du geste accompagnant son idée, il voulut aider Laroche à en dégraffer le col ; mais celui-ci, au milieu des horribles déboires qui le torturaient et lui ôtaient toute énergie physique, eut encore la force de se défendre ; et, crispant ses mains sur sa poitrine, repoussant celles de Rolland : — Non, disait-il, non... laisse-moi.

Digitized by Google

— Pourquoi?... pourquoi ne veux-tu pas?

— Je te le défends... non.

Cependant l'heure du départ était arrivée. La nuit commençait à tomber. Le surveillant, nous faisant mettre sur un seul rang, s'aperçut vite de la disparition des deux amis. Ce fut Ripard qui se chargea de découvrir leur retraite et de nous guider jusqu'aux bords de l'Isère. On eût dit qu'il gardait mémoire du coup de poing reçu quelques semaines auparavant et qu'il guettait l'occasion de prendre sa revanche, épiant Rolland et Laroche, se glissant près d'eux à leur insu, tâchant de surprendre leur conversation. Mais sa haine n'eut pas encore son contentement ce jour-là ; car, devant l'état de Laroche, le surveillant, pris de pitié, n'eut pas le courage de rien dire.

Le pauvre enfant, plus blême qu'un passager en proie au mal de mer, restait inerte sur le gazon, ses jambes lui refusaient tout service. Il était impossible de l'abandonner en cet endroit, et, d'un autre côté, il fallait rentrer. Après une seconde de délibération, le surveillant permit à Rolland de charger son ami sur ses épaules, et, ainsi, marchant à côté de nous, les poignets joints derrière le dos, le front penché en avant, dans les premières ombres du soir s'épaississant de minute en minute, la division se dirigea vers la ville !

Etranges sensations que celles que Rolland éprouva durant ce retour! La tête de son ami roulait sur son épaule, sa joue frôlait la sienne, ses cheveux se mêlaient aux siens; tout son corps délicat et mince s'abandonnait sur lui. Il se fût senti la force de l'emporter ainsi bien loin, jusqu'au bout du monde.

Laroche coucha à l'infirmerie. Le lendemain, le proviseur s'étant fait raconter tous les détails de la scène, des scrupules s'éveillèrent en lui. Par son ordre, le jeune Hippolyte Laroche dut changer de division, passer dans celle des « petits », dont la cour, le dortoir, le réfectoire étaient complétement isolés des nôtres. Rolland ne voyait plus son ami qu'aux heures de la classe et encore eut-on la précaution de leur désigner les deux bancs les plus éloignés l'un de l'autre.

IV

Rolland avait repris possession de son coin solitaire. Quel vide autour de lui, et quelle tristesse ! Son ancienne mélancolie l'avait ressaisi tout entier; mais si les causes, jadis, en étaient vagues et indéterminées, elles lui apparaissaient aujourd'hui trop

Digitized by Google

précises et trop certaines pour que l'impossibilité d'en voir le terme, d'y apporter un adoucissement, ne redoublât pas son chagrin. Tout son temps se passait maintenant à regarder avec une obstination muette le grand mur qui s'élevait au fond de la cour, et derrière lequel, dans un vacarme indistinct et continu, éclataient les cris de nos jeunes condisciples. C'était là que sa pensée s'élançait, se détachant de lui en quelque sorte, courant à la recherche de Laroche, escortant tous ses pas, l'enveloppant d'une sollicitude continuelle. Que n'eût-il pas donné, que n'eût-il pas fait ou tenté pour le voir et pour causer quelques instants avec lui, comme ils se voyaient et comme ils causaient il y a peu de jours encore. Il ne quittait son air sombre et préoccupé, l'éclair d'un sourire n'illuminait ses traits qu'à l'heure où la classe allait les réunir tous les deux. Là, par suite d'une complicité, passée en force de loi et à laquelle nul de nous n'eût songé à se soustraire, des billets circulaient de main en main, sous l'œil distrait du professeur; une correspondance incessante s'échangeait entre Laroche et Rolland. Mais ce n'était qu'un faible palliatif aux maux qu'endurait ce dernier, et, dès que la classe finissait, il retombait dans sa noire tristesse, dans son accablement et dans son désespoir.

Avec cette faculté que possèdent à un si haut degré les natures rêveuses, les esprits méditatifs, de se dédoubler en quelque sorte, de se regarder vivre, de suivre et d'analyser les moindres détails de leurs sensations, Rolland cherchait à se rendre compte de son état, et, de cette étude sur lui-même, il ressortait épouvanté, presque honteux. Une amitié aussi exclusive, aussi absorbante s'était-elle jamais vue? Il n'était pas loin de s'en faire un crime, sans trouver néanmoins en lui la force de résister à son penchant.

Pendant ces longs jours de vacances, où ses amis retournaient dans leur famille, s'y mêlant à la vie commune, caressés par leur mère, choyés de leurs sœurs, saturés enfin de tout ce que la tendresse féminine sait inventer d'ingénieuses marques d'affection, lui, demeuré seul dans les murs du collège, n'avait eu constamment sous les yeux, depuis six ans, que les mêmes visages d'homme, toujours rigides et froids. Il errait de salle en salle, de cour en cour, ne sachant à quoi occuper son désœuvrement. Quelques romans, oubliés dans un pupitre de surveillant, lui étaient tombés sous la main. Il les avait dévorés. Et voici qu'aujourd'hui, en fouillant en lui-même, il retrouvait tous les symptômes de cette passion dont étaient invariablement atteints les

Digitized by Google

héros de ses lectures. Mais l'objet de leur culte, la cause de toutes leurs misères, le but de leurs ardents désirs, c'était toujours quelque jeune fille qu'après mille traverses romanesques, ils finissaient par épouser, ou quelque femme parée de charmes enivrants, qui cédait à leurs vœux ou désespérait leur amour. Tandis que chez lui, rien de pareil : les quelques types de femme ou de jeune fille, qu'aux jours de sortie, il avait pu entrevoir dans une vision lointaine et rapide, n'avaient fait sur son esprit qu'une impression fugitive et vite effacée. Et c'était Laroche, dont la vue journalière, dont la fréquentation habituelle avaient peu à peu accaparé toute son attention; c'était son image qui s'était imprimée dans son cœur, qui désormais le poursuivait dans toutes ses pensées et dans tous ses rêves. Quoi donc ! de l'amour pour lui ! Etait-ce possible? était-ce croyable ? Son aventure lui semblait unique, invraisemblable et monstrueuse.

Il ne comprenait pas, le pauvre garçon, qu'il n'y avait là, peut-être, qu'une conséquence inévitable de la situation exceptionnelle où la destinée l'avait placé. Dans le milieu hâtif où son enfance avait grandi, avec le tempérament ardent que sa première indépendance avait développé en lui, dans la brusque réclusion qui avait suivi et qui avait vainement tenté d'étouffer tous ces germes de précoce adolescence, l'instinct de la nature, au moment de se manifester, se trouvait forcément dévoyé et se prenait, faute d'objet légitime, à ce qu'il rencontrait à sa portée. A l'âge où il était arrivé, son cœur, travaillé d'un généreux besoin de se donner et de s'attacher, se tournait aveuglément et fatalement vers le seul être dont la douceur et le charme en quelque sorte féminins pouvaient offrir un semblant de satisfaction à des vœux déçus, à des aspirations trompées.

V

Toutes les lettres échangées entre Laroche et Rolland tendaient et devaient aboutir à une entrevue. Nous étions arrivés aux chaudes journées de juillet ; nous touchions au terme de l'année scolaire. A cette époque, d'ordinaire, la surveillance se relâche, la discipline perd de sa rigueur.

Une nuit, Rolland, s'étant procuré un passe-partout, sortit clandestinement du dortoir. Il longea un corridor, au bout duquel il s'arrêta devant une porte qu'il ouvrit avec précaution. Laroche était averti et l'attendait ; il se glissa jusqu'à lui, et, tous

Digitized by Google

deux, montant un escalier qui conduisait au deuxième étage, atteignirent une pièce isolée du reste de l'édifice, et qui servait de cabinet de physique et d'histoire naturelle. La même clef leur servit pour y pénétrer. Une terrasse où la classe avait lieu en été, comme en témoignaient les bancs qui l'encombraient, prolongeait le cabinet au dehors, se dressant en forme de tour carrée au-dessus des cours du lycée. Elle alignait sur ses bords un cordon d'arbustes plantés dans des caisses, lauriers, orangers ou citronniers, entre lesquels s'entassait un fouillis de plantes et de fleurs, jetées pêle-mêle ou baignant précieusement dans des vases pleins d'eau. Dans le but de développer en nous le goût de la science, notre professeur nous avait recommandé de mettre à profit nos promenades pour étudier les plantes que nous rencontrerions et de lui rapporter toutes celles qui nous embarrasseraient, qui se déroberaient par leur bizarrerie aux investigations de notre savoir. Avec l'exagération que mettent les écoliers dans tout ce qui peut être pour eux un sujet de distraction, nous en abusions, pour revenir, chaque fois, chargés de gigantesques bottées des fleurs les moins rares. Nos moissons successives s'amoncelaient de toutes parts, bien vite desséchées, mais aussitôt remplacées par des gerbes nouvelles. Le professeur souriait, ayant l'air de se laisser prendre sérieusement à ce jeu, et nous félicitait de notre zèle pour l'histoire naturelle. Il est vrai que cette profusion de verdure égayait la terrasse, mettant un coin de fraîcheur et de poésie au milieu des sécheresses environnantes.

Laroche avait suivi docilement Rolland, cédant à la sorte de fascination que ce dernier exerçait sur lui. Il n'avait pas cette expansion débordante, cette tendresse démonstrative et vive qui caractérisait son ami ; mais, plus calme, plus silencieux, plus mystérieux pour ainsi dire, il prouvait son attachement à sa manière, faisant tout ce que lui demandait Rolland, répondant sans hésitation à son appel. Comme lui, il avait souffert de leur brusque séparation, mais plus que lui il avait eu la force, il avait su avoir l'adresse de dissimuler son chagrin. Ainsi, ces deux natures, celle-ci plus douce et plus renfermée, celle-là plus énergique et plus en dehors, se complétaient l'une par l'autre.

Ils s'étaient assis sur un banc, Rolland tenant dans les siennes la main de Laroche et le contemplant, tandis que ce dernier, muet comme de coutume, mais, comme de coutume aussi, le visage souriant, transfiguré par le bonheur, laissait flotter ses yeux sur le décor fantastique que la nuit dressait autour d'eux. Les cours

Digitized by Google

assoupies, silencieuses, se reposant des éclats bruyants qui les emplissaient dans le jour, s'allongeaient dans l'ombre sous les platanes immobiles; la masse confuse des maisons voisines étageaient leurs toits d'ardoise, luisant d'un terne reflet; puis, au loin, les montagnes toute noires détachaient vaguement leurs cimes sur le ciel. Le firmament scintillait d'étoiles, mais son azur restait sombre, la lune n'étant pas encore levée. Seule, en un point de l'horizon, entre deux crêtes de rochers se creusant en demi-cercle, une lueur blanchissait dans la transparence floconneuse des nuages qui s'amoncelaient en cet endroit.

Au sein de l'obscurité uniforme qui enveloppait le ciel et la terre, elle attirait l'attention, semblait planer là-bas sur un autre monde, dans le pays des rêves. La barrière des monts, l'enceinte mouvante des nuées en défendait la vue à tout regard indiscret ou profane. Là, amollissant toutes choses, laissant aux êtres et aux objets leur aspect éthéré et flottant, quelque astre aux pâles rayons d'argent éclairaient sans doute la fête que les fées se donnaient. Mélusine, les cheveux semés de perles de rosée, le front paré d'un diadème étincelant, était sortie de sa grotte mystérieuse. Les vapeurs, rampant sur le lac, s'étaient entr'ouvertes au mouvement de sa baguette, et roulant sur elles-mêmes, se moirant, au reflet de la lune, de mille couleurs tendres et indécises, elles en avaient découvert la surface. Et voici que, de toutes parts, sylphes et ondines accourant à l'appel de leur reine, du fond des forêts silencieuses où se dressent les sapins majestueux, du sommet des glaciers escarpés, des prairies solitaires plongées dans le brouillard, des cascades retentissantes et du bord des torrents écumeux, leurs blanches volées, saluant Mélusine au passage d'un mouvement de colombe aux ailes éployées, venaient en tourbillonnement soyeux s'abattre sur les rives de l'étang. Toute sa cour rangée à ses pieds sur des gradins de nuages, la reine était montée sur son trône de stalactites, tout constellé de saphirs et d'émeraudes; et, sur un signe d'elle, le rideau de brume s'écartant avait laissé voir le théâtre qui s'élève au milieu du lac. Le pâle lustre des nuits l'éclaire obliquement; les étoiles, plongeant dans les eaux limpides, lui font une rampe de feux bleuâtres. Dans un frémissement d'instruments invisibles, l'orchestre s'ébranle; et, plus douce que la brise murmurant entre les roseaux, plus caressante que la vague se roulant sans fin sur les bords, plus indistincte que les soupirs du lac gonflant incessamment ses flots et les faisant onduler d'une rive à l'autre, la mélodie se déroule, grandit, s'anime et s'affaisse, se perd et revient. Cependant,

Digitized by Google

dans un décor féerique, des végétations aux pousses gigantesques apparaissent, enveloppant des palais pleins de lumière, ruisselant d'or et de pierreries. Les personnages entrent en scène, et la représentation commence...

— A quoi penses-tu donc? demanda Rolland.

— Je pense qu'en ce moment la princesse est arrivée au terme de son voyage. Le messager que le prince a envoyé à la rencontre de sa fiancée lui fait ses adieux. Mais la princesse est triste, car elle n'aime pas le prince qu'elle n'a jamais vu, et elle adore le beau messager qui, durant la route, l'a distraite par ses histoires et par ses boutades joyeuses. Or, il se trouve plus tard, que le prince et le messager ne font qu'un seul et même...

— Que me racontes-tu là? interrompit Rolland.

— Je ne sais, dit Laroche avec un sourire. Quelque pièce que j'aurai vu jouer à Paris, et qui vient de me revenir à la mémoire.

— Ton père retourne-t-il bientôt à Paris?

— Oui, bientôt... Je le suppose du moins; car son procès est fini. Il l'a gagné.

— Comme tu me dis cela tranquillement! Que vais-je devenir sans toi?...

— Je te dis cela tranquillement, parce que, de loin comme de près, nous pourrons toujours penser l'un à l'autre, nous écrire, et que nous nous retrouverons certainement un jour, plus tard...

— Plus tard!... Qui sait ce qui peut arriver? Qui sait si nous nous reverrons jamais?

— Mais si! mais si!... Tu verras! moi, j'ai confiance... Pourquoi désespérer?...

Et Laroche regardait son ami en souriant. En ce moment, un bruit de pas, qu'on semblait chercher à étouffer, se fit entendre dans le corridor. Tous deux tournèrent la tête vers la porte et restèrent immobiles. Le bruit avait cessé, mais le trou de la serrure, qui laissait filtrer auparavant un rayon de lumière venant d'une lampe qui brûlait de l'autre côté, s'obscurcit tout à coup, comme si un œil curieux s'y fût collé. Puis, soudain, la clef tourna dans la serrure, et des pas précipités s'enfuirent. Rolland courut vers la porte, elle était fermée. Il revint vers la terrasse, en mesura des yeux la hauteur, cherchant s'il était possible d'en descendre: c'eût été vouloir se tuer. Ils étaient pris comme dans une souricière; nul moyen de s'échapper. Ils se regardèrent en silence, saisis d'effroi. Cependant Laroche, plus ému

Digitized by Google

que Rolland d'abord, fut le premier à se remettre et à communiquer son assurance ou sa philosophie à son ami.

— Eh bien ! qu'importe ! dit-il. Attendons les événements.

Ils se rassirent sur le banc, et, aux rayons de la lune qui se levait à l'horizon et qui vint poser sur la tête de Laroche son nimbe lumineux, au chant lointain du rossignol, dont la plainte amoureuse éclata bientôt dans un des jardins de la ville, ils poursuivirent leur entretien.

Nous ne les revîmes ni l'un ni l'autre le lendemain. M. Laroche vint chercher son fils. Quant à Rolland, il fut expédié, avec une lettre du proviseur, vers l'île Bourbon. Mais il n'alla que jusqu'à Marseille. Là, une dépêche de son père, répondant à celle qu'il lui avait adressée lui-même, lui permit de rebrousser chemin et d'aller achever ses études à Paris.

VI

Pendant que la calèche roulait, ces souvenirs me revenaient à la mémoire, et les renseignements qu'on voulut bien me fournir, me permirent d'en éclaircir quelques points restés obscurs jusque-là. Le lecteur a déjà compris que Rolland avait fini par épouser Mlle Marie-Hippolyte Laroche.

M. Laroche, à qui je fus présenté, me reçut avec une cordialité parfaite. Le repas fut charmant de gaîté et d'entrain. Après le café, la nuit n'étant pas encore venue, nous allâmes tous faire un tour au jardin. Rolland et sa femme marchaient devant nous et nous eurent bientôt dépassés. J'accompagnai M. Laroche, et c'est alors que cet excellent homme, m'attirant à l'écart :

— Vous devez, Monsieur, me dit-il, vous demander, sans doute, comment j'ai osé placer ma fille au milieu d'un troupeau de loups dévorants tels que vous êtes presque tous au collège ? Mon Dieu ! la raison en est simple : Je l'avais élevée, je lui avais donné une éducation virile et forte. Forcé de me séparer d'elle pour quelque temps, je ne voulais pas que le fruit de tant de travaux et de soins fut perdu, ni que ses études fussent interrompues. La mettre dans un pensionnat de jeunes filles ? j'étais sûr que l'on gâterait mon ouvrage. La confier à une institutrice ? c'était courir le même risque. Lui donner un précepteur ? c'était dangereux. J'ai préféré l'envoyer au lycée, ayant trop de confiance en elle, l'ayant trop bien dressée à des idées d'honneur et de vertu hautaine, pour que le moindre soupçon me vînt que je

Digitized by Google

pusse m'en repentir un jour. Elle va aller où les hommes se forment, me disais-je, où ils sont en train de devenir ce qu'ils seront plus tard; elle les verra là, sans masque, laissant percer ingénûment leur égoïsme, leur méchanceté; elle y gagnera de les mieux connaître, de pouvoir mieux discerner les natures bonnes et généreuses. L'épreuve m'a réussi. Je puis me vanter d'avoir fait de ma fille une vraie femme... C'est égal, ajouta-t-il en terminant, je ne conseillerais pas à tous les pères de suivre mon exemple.

— Il est vrai, repartis-je; toutes les jeunes filles ne ressemblent pas à Mademoiselle Laroche.

— Dites plutôt que vous n'êtes pas tous des Rolland.

LÉON BARRACAND.

Janvier 1865.

Digitized by Google

LES COMPLAINTES & ÉPITAPHES

DU ROY DE LA BAZOCHE

N connaît aujourd'hui au moins trois exemplaires, appartenant à trois éditions différentes, de cette pièce rarissime.

La première que nous avons eue entre les mains, appartenant à M. Leroux de Lincy, était très incomplète : six feuillets manquaient, précisément ceux de la fin, qui nous auraient donné l'épitaphe et fait connaître le nom du roi de la Bazoche en l'honneur duquel ces vers avaient été composés.

Brunet, qui n'en signale qu'une édition, commet une erreur.

Les Complaintes et Epitaphes du roy de la Bazoche (sans lieu ni date) petit in-8° gothique de 12 feuillets, avec une figure sur bois sur le premier. Celle que nous avons vue était un petit in-8° allongé, elle était aussi sans lieu ni date, avec une figure sur bois sur le 1er feuillet.

M. le baron Jérôme Pichon en avait un exemplaire dont la description se rapporte à celle de Brunet. La complainte y est toute entière, mais les deux épitaphes manquent. Ce précieux volume a passé en Angleterre. Il avait aussi une figure sur bois différente de l'exemplaire de Lincy.

Il en existe une troisième édition qui a aussi pour titre : *Complaintes et Epitaphes du roi de la Bazoche*, petit in-4° gothique de 12 feuillets, l'exemplaire appartient à la bibliothèque royale de Dresde.

Cette édition très complète est sortie des presses de Trepperel, elle a deux gravures sur bois : la première, qui suit le titre, représente une femme debout, vêtue d'une longue robe, et au-dessus, la mort avec deux flèches à la main. Cette figure paraît avoir

Digitized by Google

été reproduite dans l'édition de M. Leroux de Lincy ; la seconde, qui est au neuvième feuillet, montre un roi couronné couché sur un tombeau, derrière on voit des hommes d'armes et des femmes qui pleurent.

A la suite des complaintes, l'édition de Dresde nous donne les épitaphes, l'une latine, l'autre française.

L'auteur de ces poésies est André de la Vigne, et, il faut l'avouer, elles ne donnent pas une très haute opinion du poëte qui, heureusement pour lui, s'est fait connaître par d'autres œuvres.

Elles furent composées vers le mois de juillet de l'année 1501. André ou Andry de la Vigne fut secrétaire du duc de Savoie, puis de la reine Anne de Bretagne, dont il fit plus tard les épitaphes. Il accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples, et mourut vers 1527.

Il est hors de doute qu'André de la Vigne, quoique attaché au service de la maison de France, n'appartenait pas moins à la Société des Clercs; on en trouve la preuve dans une requête présentée par lui au parlement de Paris, à l'effet d'obtenir défense, contre Michel le Noir, d'imprimer le *Vergier d'honneur*. Dans cette requête il prend la qualité d'*Escolier*, *estudiant en l'Université de Paris*, et sa demande est du 30 avril 1504. Il était donc encore écolier trois ans après la mort du roy de la Bazoche.

Quoi qu'il en soit, ces complaintes et épitaphes ne sont autre chose que des invocations aux dieux de la mythologie, des objurgations contre Atropos, des apostrophes à différentes nations, aux Suisses, aux Albanais, aux Maures. L'auteur s'adresse à l'univers entier, aux châteaux, aux chaumières, *fenêtres*, *tourelles et eschaffaulx*, à tous les corps d'état, au clergé, aux magistrats, à l'armée, aux jeunes filles surtout, brunes ou blondes; il les conjure de pleurer le bon Roy, le Roy Bazilical :

Ditz Célestins, et doulces chançonnettes
Chantez à Dieu, semblablement nonnettes
De renom nettes, sœurs collectes, jeunettes
Blanches, brunettes, de verbe Angelical
Priez pour l'âme du roy bazilical.

La preuve que c'est bien à de la Vigne qu'il faut attribuer cette curieuse pièce qui se trouve dans le dernier vers :

Dont attendant qu'on expulse et decespe
De mes raisins le maculé verjus
Cy j'est*andray de la vigne* un vert jus.

Digitized by Google

Clément Marot, dans une lettre qu'il écrit à Etienne Dolet, se défend énergiquement d'être l'auteur de la complainte de la Bazoche. Elle n'est pas plus de lui que certaines pièces de vers ne sont d'Alain Chartier. Cette lettre est du 31 juillet 1538. « Si Alain Chartier vivait, croy hardiment que volontiers me tiendroit compagnie à faire plaincte de ceux de leur art, qui, à ses œuvres excellentes, adjoustarent la *contredame sans mercy l'Hospital d'amours*, la complaincte de *Saint-Valentin*, et *la pastourelle de Grandson*, œuvres certes indignes de son nom et autant sorties de luy, comme de moy la *Complaincte de la Bazoche*, *l'Alphabet du temps présent*, *l'Epitaphe du comte de Sales* et plusieurs aultres lourderies qu'on a meslées en mes livres ».

Il ne peut pas, en effet, être question des complaintes et épitaphes qui nous occupent, elles avaient été composées et publiées en 1501, trente-sept ans avant la lettre de Clément Marot ; à trois siècles et demi de distance, on pouvait s'y tromper, mais pendant la vie de l'auteur aucun de ses contemporains ne songeait à lui en faire endosser la paternité. Lorsque le comte de Sales, acteur bazochien, mourut d'épidémie, sous François Ier, on lui composa une complainte et une épitaphe; c'est, croyons-nous, à ces productions que fait allusion Clément Marot.

Laissons donc à de la Vigne le médiocre honneur de cette œuvre.

« La Bazoche de Paris, dit M. le baron James de Rothschild (1), avait à sa tête, en 1501, un jeune homme appelé Pierre de Baugé. Ce personnage mourut le 16 juin, âgé seulement de vingt ans. Sa mort fait le sujet de notre poème ». L'auteur *des complaintes*, sous le prétexte d'honorer la mémoire du roi de la Bazoche, a fait l'amoncellement le plus prodigieux de mots baroques et incompréhensibles, de vers équivoqués et batelés, de strophes commençant par les quatre bouts, etc... Il a réuni à plaisir toutes les difficultés que nous font admirer les anciens arts de rhétorique, mais ces tours de force n'ont été possibles qu'aux dépens du bon sens. Le moindre défaut de ces équivoques, c'est d'être absolument inintelligibles. Les premières strophes, surtout, nous ont paru défier toute explication... L'auteur de cet étrange poème a pris soin d'insérer son nom à la fin des *com-*

(1) Tome XIII, poésies françoises des XVe et XVIe siècles, p. 383, 384.

Digitized by Google

plaintes, c'est André de la Vigne, qui a poussé plus loin qu'aucun poète de son temps l'amour de la bizarrerie.

Pierre de Baugé mourut donc en 1501

. . . . . d'un caterre
Qui trop soudain, l'a tombé jusqu'à terre.

Il appartenait, il paraît, à une grande famille ; il était jeune, beau, courageux, doux et courtois.

Voici, du reste, son épitaphe :

Cy gist Pierre de Baugé, filz très sage,
De grant lignage, bien formé de corsage,
Beau personnage et advenant de mesme ,
De la Bazoche Roy, de noble parage,
Franc de courage, beguin, doulx, courtois, large ;
Et de son age environ l'an vingtiesme,
Du nom cinquiesme, de son regne deuxiesme,
Le jour seiziesme, après le mois de jung
Rendit l'esprit, l'an mil cinq cens ung.
Affin que soit haultement herbergé
L'esprit des corps que partout on enterre
Pour le bon bruyt de Pierre de Baugé,
Vive le Roy et en ciel et en terre.
Les lettres mises en arroy
Feront l'an du trespas du Roy.

Il paraît que c'était un usage consacré d'ajouter au nom du roi un numéro d'ordre de succession. C'était d'autant plus nécessaire que, dans cette société, il n'y avait pas de dynastie, mais une suite de rois nommés à l'élection. Le jeune de Baugé était le cinquième dans la série des Pierre, nous avons vu (1) qu'en 1545, un roi de la Bazoche avait pris le titre d'Antoine Ier.

Ce jeune roi mourut le jour seizième après le mois de juin, ce qui fixerait la date de sa mort au 16 juillet et non au 16 juin, comme l'ont dit par inadvertance MM. de Montaiglon et le baron James de Rothschild (2). Ils n'ont pas remarqué ces mots : *après le mois de Jung*, tournure de phrase en quelque sorte commandée par le besoin de la rime, et qui constitue une énigme qui était trop dans le goût de l'auteur pour qu'il la laissât échapper. C'était une bizarrerie à ajouter aux nombreuses extravagances de sa complainte.

Mais nous avons, croyons-nous, une preuve péremptoire que

(1) Les clercs du palais, page 67, édition Scheuring.
(2) Anciennes poésies françoises, des XVe et XVIe siècles, p. 384.

Digitized by Google

la mort est bien arrivée le 16 juillet. Au mois de juin 1501, de la Vigne est à Grenoble, attaché comme secrétaire au service d'Anne de Bretagne. M. Leroux de Lincy, dans l'histoire de cette princesse, publie plusieurs lettres d'elle, dont une, du dix-huit juin 1501, porte le contre-seing d'André de la Vigne. Si nous songeons aux difficultés de locomotion à cette époque, nous ne pouvons admettre que le poëte fut à cent vingt lieues de Paris deux jours après la mort de Pierre de Baugé, il y était déjà depuis quelques temps. On sent, à la lecture des six cents vers baroques dont il a gratifié la mémoire de son roi et ami, qu'il devait être là, sur place, aux bords de la tombe, au milieu des bazochiens désolés.

Mais, après avoir composé une complainte et une épitaphe en français, l'écolier de l'Université ne s'en tint pas là : il fit appel à ses réminiscences classiques et composa une épitaphe en vers latins, assez obscure, et dont la traduction n'est pas exempte de certaines difficultés.

Non erat extremos Basilica experta labores (1)
Nec patribus (2) jam nota meis fatalia, regem
Cum primum me dira suis fortuna flagellis
Solvit, et insolito clauserunt numina tapho.
Primum ergo me fata vocant, primo que sepultus
Astra peto, magni portans insignia regni.
Nec comites trepidate mei ; dabo tala relictis
Et divina meis sociabo fulmina telis.
Nil quoque castra meo sperent hostilia casu
Censum (3) justiciam regno pacemque relinquo.

Voici la traduction que nous proposons :

La bazoche avait encore à subir de rudes épreuves, et des rigueurs fatales inconnues à mes prédécesseurs, lorsque la fortune ennemie me frappa de ses verges. Les dieux me renfermèrent dans un tombeau ouvert avant l'heure. Les destins me rappellent de ce monde, et moi le premier roi, mort sur le trône, je suis enseveli en roi, et je monte aux cieux revêtu des insignes de la toute puissance. Ne craignez rien, ô mes compagnons que je quitte à regret, je vous laisse mes armes, et du haut des cieux je joindrai mes foudres aux foudres divines. Que vos ennemis n'espèrent rien de mon trépas. Je laisse mon royaume dans la prospérité, sous l'égide de la justice et de la paix.

(1) Magni experiri labores : Cicéron, rudes épreuves à supporter.
(2) Patres, prédécesseurs.
(3) Censum, fortune, richesse, prospérité.

Digitized by Google

Telles sont les complaintes et épitaphes du roi de la Bazoche, avec la farce du Cry de la Bazoche, que nous donnons dans ce petit volume, ce sont les uniques pièces en vers qui nous soient restées de cette célèbre société.

L'auteur fait intervenir les bazoches de Toulouse, Bordeaux, Dijon, Grenoble, comme des vassales du roy Pierre de Baugé; elles viennent tour à tour sur les bords de la tombe réciter leurs strophes en l'honneur du défunt :

Dames Bazoches de Tholouse, Bourdeaux
Dijon, Grenoble, qui dessoubz noirs rideaux
Et sur le poille, deploié et tendu
D'un fin drap d'or sur le roi estandu
. . . . . .
Car trop estoient par leur très aymé chief
Leur povres cœurs las ! oultrez à meschief.

Le roi de la Bazoche de Paris était donc le très aimé chef des Bazoches de province, sauf toutefois Rouen, dont de la Vigne ne parle pas.

Nous reproduisons les deux gravures sur bois, une de l'exemplaire de Lincy, qui représente une femme en longs habits de deuil, se promenant dans un jardin devant le palais, et au-dessus, la mort tenant à la main deux flèches. L'autre, de l'exemplaire Jérôme Pichon, représentant un roi écoutant gravement les discours d'un de ses suppôts.

A. FABRE,

Président du Tribunal civil de St-Etienne.

Digitized by Google

LES COMPLAINTES & EPITAPHES

DU ROY DE LA BAZOCHE

LACTEUR (1)

Adpoint perfis que spondille et musculle,
Sans vernacule, cartillage, auriculle;
Disis aculle Dyana crepusculle,
Et l'heure aculle pour son lustre assopir.
Aurora vient qui la cicatricule,
Du Diluculle diamettre obstaculle,
Emmatriculle et la neigre maculle,
Adminiculle, reculle et fait cropir,
Mucer, tapir, farester, acropir;
Soubz ung souspir, champir appocopir.
Tistre et chapir d'illustre cyrologue
Pour estouffer le phebe cathologue.

Pensant, pensif, perplex, du poux passif,
Premeu, poussif, pres, pris, preecessif,
Par acensif pur, povre, precensif,
Paracensif, paresseux perspiciable,
Prepostere, pereclit, percussif,

Piromensif, promulgue, presumpsit
Pou perspesif, plain propos penetrable
Povoir partable prescript pris properable
Party plorable, prevention portable,
Pacificable postulant pris parvers,
Ceste opusculle fist lugubrer par vers.

Assommeille de laube taciturne
Sombre, nocturne, querelle diturne;

(1) Les 47 premiers vers que récite l'acteur paraissent à peu près dénués de sens; ce sont les plus inintelligibles de toute la pièce. Nous reproduisons textuellement.

Digitized by Google

Sort togaturne, mulcere de Saturne,
Trappe Siturne, enucleant Titan;
Au monopolle de fatalle fortune,
Rogue fortune orundant fort une
Non opportune, scabeuse deffortune
Treuve importune autant ouen quéntan,
Car en cest an soubz sa cabane a tan
Rare elbisten, nauffrageux cabesten,
Neult le posten de mettre au sinotaphe
Tel pour lequel jourdis ceste epitaphe

Du hanelit aspirant boursoufle
Trop esronfle par dormitoire enfle
De veoir nifle, assombre, mytoufle,
Ne desenfle gisant sur une couche
Davoir le soir Bachus escornifle,
Venus riffle, Ganimedes beffle
Vulcan souffle, Midas l'asnyer neffle,
Et bernifle son flaiolet de rouche
Muet et louche des yeulx et de la bouche
Comme une souche dormant toys la couche
Dune farouche querelle de reproche
Que contre mort proferoit la Bazoche.

LA BAZOCHE CONTRE LA MORT

O Atropos pluthonique, scobreuse,
Furie aride, sulphurine, umbreuse;
Fiere boucquine, bugle, cerbere, cabre,
Beste barbare, rapace, tenebreuse;
Gloute, celindre, cocodrille, vibreuse;
Chymere amere, megetin, candalabre,
Arpie austere, theziphonic alabre;
Gargarineux steril, colubrin abre,
Lac cochitif, comble de pleurs et plains;
Palut boueux, vil acheronic mabre,
Lubre matrone du cru tartarin flabre,
Jay juste cause se de toy je me plains.

Parverse se adverse qui trop diverse verce,
Lyesse et ce que tu renverse vexe,
Dappresse presse, la cicatrice tisse,
De quelque part que ta finesse naisse,
Danesse nesse, car tu delaisse lesse,
Dexpresse presse et d'infelice lice,
Lindic disse sen ton divice vice;

Digitized by Google

Service veisse, mais ta malice lice,
Dune office ysse qui est mortelle telle,
Quau genre humain ta force est immortelle.
Lente, lasche, lourde, louche, lubricque,
Sec sort steril, surborne, salubre,
Cueur carnacier, cadavere captive ;
Doz draconic, dur, decrepit, dynubre,
Cruel, craintif, caractere colubre ;
Caduque, chienne, concubine, chetive,
Fiere, fatalle, forcenee, futive,
Buffle baru, brune beste brutive,
Sote sorciere, sarathete, sodalle ;
Aigre, aiguillon, actroxe, amere, active
Rogue, rumeur, rude, roce, restive,
Tu as, ce jour, fait un trop grand scandalle.

Couplet commencant par les deux sincopes, tant en retrogradant que aultrement jusques à six fois.

Source villaine
Ource inhumaine,
Hourse secrete,
Rousse haultaine,
Bource incertaine,
Ordure infaicte,
Cure refaicte,
Dure planete,
Ort paludin,
Laidure traicte,
Injure extraicte,
Sort libidin.

Fine beste punaise
Myne morne maulvaise,
Lente, lasche, breneuse,
Encline, teste raize,
Digne, fiere, fournaise,
Regente, frauduleuse,
Gente, calumineuse,
Tente, scrupuleuse,
Civil, embrase fer,
Sente contencieuse,
Dentente furieuse,
Tres vil tizon d'enfer.

Regrets piteux, plains, pleurs, lermes et cris,
Cry, cru, dueil d'œil, pour, pur, pris, pris, escriptz,
Escripvant lire, et tirelirant port ;
Porte, oste de tels sours, soulz soubscris,
Soubz cris, gris, gros, gras, grans, griefz descriptz
Descrire, et dire puis. Puisque seur sort sort
Sort ort sorty, sorty ma, mal, a tort.
Tort, tort, tortu, ort, heu, teu, trop retort ;
Retors, hors, dos, dordure, dur, detort ;
Tortillon, long, loing, lent, l'en, lance, ainsi

Retors, hors d'os d'ordure dur detort

Cy, car cecy, en soucy n'est sans si.

Digitized by Google

Adverse, ague, ardante, agonieuse,
Accidieuse, avare, ambicieuse,
Ambigueuse, amertume, aggrotee,
Anagliphere, acerbe, audacieuse,
Aigre, angoisse, aquatique, animeuse,
Affine, affreuse, amoureuse affaictee,
Antidatee, aprocriffe, affectee,
Acravantee, apostacque, afflictee,
Alymentee, abhominable a veoir,
Agricultee, advortee, assotee,
Aspre, arrestee, anticriste, adoptee,
Art angelic, affiert a t'esmouvoir.

Amere mere, qui decevante, vente.
Et torffaitz, faiz, car en patente, tente
Tu abas, bas, soubz ta morsure, sure
Par desroy, roy, deuvre, exigente, gente
Gent, preffis, filz, issu d'excellente, ente
Et surpris, pris, de la dardure, dure
Dure helas, las. O quelle injure, jure
Rompure, pure, et quelle obscure, cure
Pour jamais, metz entre plusieurs gens gents
De mon palays gouverneurs et regens.

Tric, trat, troc, trop, trousselant triquetroque
Trainc, tresterreux, trep de triquenoque
Traistre, trousson, triquenique, tribrarque,
Truye, troussine, trique dondayne, troque;
Triste truande, triple, trouble, tibroque
Tres vif tirect, traict, traffige, tripliarque,
Trace trouvee, tribullante, trymarque;
Tref, triboille, tresorrible triarque
Tribut troue, tramblante tromperesse
Tremebundeuse, trape, trousse traistresse.

Qui souffriroit d'anathematizer
Ton desarroy et mon theume atizer
Despitetons enormes et parvers,
Ou prendroit on pour te mal baptiser
Vituperer et fantasmatiser.
Assez d'opprobres et reproches divers
Souffisoient point ad ce huyt ou dix vers
Heu quoy suffise se tous les arbres vers
Plumes estoient, ciel papier, et mer ancre.
Pour toy blasmer de tort et de travers

Digitized by Google

Pas ne seroit pour le moindre revers
Plaindre a moitie que sabas metz a l'ancre.

Dormez vous quoy qui quant mais ou est on
Grant Jupiter, Phebe, Phœbus, Pheton,
Mercure, Mars, Apolo et Triton,
Nymphes, Seraynes, Silvestres, Oriades;
O Cupido laisse ton Vireton;
Juno, Palas, Venus au cler menton,
Venez en bas proferer ung dicton
Triste seme de joyes retrogrades
Ny faillez pas Muses aquariades,
Nayades, douces Chorindyades,
Celestes corps glorieux dor maissis,
Cleres jovines, fresches Olympiades,
Fades ou sades venez par ambassades
Pour contempler le dueil ou je m'assis.

Couplet commencant par les quatre boutz tant en retrogradant que aultrement.

Sortez, saillez, mignons bazochiens,
Vertueux clercs, nobles soubdains espris;
Portez enuys parfaitz praticiens,
Sumptueux ditz laissez soyez surpris,
Impetueux dur dueil dœil soit repris;
Las et confus tristes chancons chantez,
Mutueux chant grief chier chetif soit pris,
Helas, enfans piteux cris deschantez,

Venez plourer par cens et par milliers,
Francz champions, suppotz et familiers
Palacieux tournoyeurs de piliers,
Gens vertueux se pitie vous anime,
Adventuriers, plaisans rustes, galiers,
Car Atropos estant sur vos pailliers,
Soubz aggresseures mortiferes filliers
Sa barbelee darde plusillanime,
Tant quelle ront, soubrunist, ronge et lyme
Larbre fleury de vertus magnanime
Le paragon ayant tiltre de roy,
Le tronc d'honneur, de triumphe la syme,
Labolisseur de dur cruel et scysme,
Qui pour emprunt taille tribut decyme,
Ne mist jamais son peuple en desroy.

Digitized by Google

Couplet commencant par les quatre boutz tant eu retrogradant que aultrement.

Plourez, plourez, plaignez, lermes gectez,
Petis et grans enfans criez helas !
Courez, trotez dolens ditz pourgectez
Subtilz, surpris suppostz tenez vous las ;
Doubtifz soiez laissez joye et soulas ,
En desroy tous cueurs et corps essorez
Fuytifz serez povres crians las las
Roy n'avez plus : plorez doncques plorez.

Fondez en pleurs et en melencolie
Gentilz Suysses et chacun son collie
A griefz senglotz, car la doulce encolie
Du cloz de paix est submise a mort ceve
La fleur des fleurs nom dodeur amolie
En florissant a este demolie
Que mauldit soit celluy par qui mort lie
En si jeune aage et croissance premeve
Ung des beaux filz que puis Adam et Eve
Fust veu ne sceu et qui dentente leve
A soubstenir ung chascun fut engrant.
Se petit fut, mis nen soit en reserve
Moins de renom, car vivant sans grant verve
Pour contenter franscisique caterne
Ung petit Roy vault bien autant qun grant.

Laissez couleurs mettez jus albardes,
Cessez aubades ne pensez plus a bardes
Doulces œillades, coulevrines bombardes
Ne a pennades gettez ces pourpointz vers
Ostez ces plumes ces jacquetes coquardes,
Frisques gambades : car en lieu davant gardes
Fault qve musades servez darriere garde,
Tristes et fades de piteux noir couvers
Pisque convers sans estre descouvers,
Ne recouvers helas, povres pervers
Les yeux ouvers mettez vous a genoulx
Sans plus ruer a droit ne a revers
Estocz divers de tort ne de travers
Tous a lenvers dictes en piteux vers
Haa le feu Roy trop tost est mort pour nous.

Plourez, plaignez, gemissez povres mores

Digitized by Google

Laissez ce jaune et ce beau gris encores
Ces picques noires car vous estes frelores
Et napportez que vos obscurs mynois
Pour enfondrer lermes deteriores
Et fluminez plaintes interiores
Soubz agraves facons exteriores
Chose plus propre crier en mon bannoys
Et vous apres desolez albanoys
Vos virevoustes et plaisans esbanoys
Nont plus de cours laissez pavois escu
Dart, javelot pour jouxtes et tournoys
Ne voz habitz ne vallent ung tournoys
Pour dueil mener, car comme je congnoys
Le bon feu Roy pour nous a peu vescu.

Plourez palays, saint siege imperial,
Temple royal, sacre lieu curial,
Droit et loyal souverain altitrosne,
Tres glorieulx divin prethorial
Seigneurial theatre historial,
Memorial du sempiternel prosne,
Court bienheureuse, angelique matrosne,
Digne patrone qui justice patrone
En vostre trosne de refulgent arroy,
Priez pour l'ame du bon feu petit Roy.

Plourez tumulte, cohorte et grosse tourbe
Presse assez fourbe sans plus faire la fourbe
Chascun se courbe sur ces royaulx pretoires
Pas nest besoing quayez l'œil en la bourbe
Tant quon assourbe le point qui nous destourbe
Et qui recourbe noz tristes auditoires,
Pleurez parquetz, bancz, chaires escriptoires
Frans repertoires, audiences notoires,
Lieux peremptoires par ung dueil nompareil
Le bon feu Roy qui neut onc de pareil.

Poultres dorees, pilliers sieges royaulx,
Fendez carreaulx, calemars et fourreaulx,
Cliquans barreaultz, guischetz et boutz de bans,
Poches et sacz, lettres, pacquetz, trousseaulx,
Clercz par moncaulx portans soubz vos seaulx,
Noirs panonceaulx soyez dorreur flamblas.
Table de marbre vous perdez voz bonbans,
Si font rubans, las, cordons, acabans,

Digitized by Google

Joyaulx tombans savez cueur entame
Pleurez le Roy qui estoit tant ame.

Plourez, plourez lingieres et mercieres
Doulces cencieres, geolieres financieres,
Gentes grossieres, cloez moy ces estaulx.
Cesser voz ris mirolieres bourcieres,
Entrelacieres de franches gibecieres,
Grans plumacieres sentez maulx capitaulx,
Gros gras potaulx qui dessoubz ces pourtaulx
Gravez courtaulx marquées espouventaulx,
Laissez metaulx, burin, plataine et lame,
Pour regrettez du noble feu Roy lame.

Plourez aussi libraires, chappeliers,
Farceurs, geoliers, orphevres, poupeliers,
Rustes, galiers, avalleurs de frimars,
Pastenostriers, revendeurs, miroliers,
Houspailliers, porteurs de vers filliers,
Frans cousteliers laissez voz bracquemars,
Riches camars de finance dismars,
Laissez voz mars, poix, godetz coquemars,
Pour mieulx de Mars plains d'ennuy et d'esmoy,
Plaindre l'enfant, Roy de vous et de moy.

Plourez aussi povres soliciteurs,
Entremeteurs, tuteurs et curateurs,
Danceurs, saulteurs, varletz, paiges errans,
Adventuriers de plumes operateurs,
Frisques chanteurs comme bons serviteurs,
Soyez porteurs dhabis non differens,
Comme garans de plaintifz apparens,
Et sur mes renez puis quatant je me rens,
Soyez narrans la mort du Roy quon plaintes
Gens vertueux par piteuses complaintes.

Plourez fenestres, eschauffaulx et tourelles,
Franches querelles du sejour dentour elles,
Pour pastourelles et gens de grans espris,
Plourez seigneurs, bourgoises, damoiselles,
Doulces guezelles toutes dessoubz mes esles,
Car du moys elles n'auront leur vol repris
Cour et pourpris lieu nompareil compris,
Dhonneur espris qui aviez apris

Digitized by Google

Davoir le pris des jeux du moys de may
Trop tost scaurez le dueil du mal de moy.

Plourez, plaignez, regrettez voz praticques
Gens mecanicques ainsi que frenatiques
En ces bouticques chascun de vous s'enferme
Et la dedans comme trop aquatiques,
Demy ethicques dictes devotz cantiques
Tous flumaticques pendant aux yeux la lerme
Et quon aterme par saison et par termes,
Ou quon conferme ains quon se desenferme.
Ce que safferme qui en ce point mengaigne,
Pour le bon Roy dont adviez maint gaigne.

Chantres, chanoynes, cordeliers, Augustins,
Devotz rustins bons hommes philistins,
Soirs et matins dedans voz maisonnettes
Moynes, Chartreux, hermites clandestins,
Vrais celestins en ces lieux terrestins
Ditz celestins et doulces chansonnettes.
Chantez a dieu : semblablement nonnettes
De renom nettes. Sours collectes jeunettes
Blanches, brunettes de verbe angelical
Priez, pour l'ame du roy bazilical.

LACTEUR

Alors se teult la dolente esplorée
Quant celle fleur rodolente eut plorre
Et que bien eut le geste d'atropos
Mais au devant pour suivre son propos
Triste, afflictée de norine passion
Pour esmouvoir cueurs à compassion
Sade, fade et fantasmate macte
Matriculée de liqueur lacrismacte
Ainsi que celle qui ne peult esmouvoir
Ses membres las pour son alayne avoir
La plus et mieulx du monde figurée
En ung instant fut tant deffigurée
D'avoir souffert dueil et destresse amere
Que bien sembloit seulle maistresse et mere
Doppreesions et flajellacions
Du dinventer flagelles actions
Tant mallement du dueil se comportoit
Quant elle vit son chier filz qu'on portoit
Daultres facon que l'on avoit a mort

Digitized by Google

J'oze bien dire que l'on ne voit a mort
Tant soit pour bruyr en sermon detenu
Du le plus chier de ce monde tenu
Ne pour son loz en qui te peut avoir
Qui a moitié sur terre peult avoir
Veoir ne ouyr tant par mons que par plains,
Denu yeulx dris ne regretz de plaines plains,
Plaintif, subtif, non util a personne
Qu'elle faisoit ne qui si aspresonne
Ainsi que dames, comme par force née
Lapouvit veoir homme a part forcenee
Croysant les bras et ses deux piteux poingz
Puis quant venoit à ses despiteux poings
Sa cherieleure desrompit à ses dois
Trop rudement disant los assez doibz
Par deurs accors sus et soubz lamentée
De veoir lc corps cy dessoubz lame entee
Qui mon royaulme assez seur possédoit
Et tous plaisirs a ses suppostz cepoit
Labolisseur de mesditz meffaitz
Et le support de mes ditz et mes faitz
Le lis fleury sur la noble couronne
De la bazoche qui tous nobles couronne
La frange tige, ou verte fleur yssoit
Et ou la rose ouverte fleuryssoit
Que l'on gaignoit et avoit apris fin
Piteusement comme on voit apres fin
Par ung seul coup, dung dart mortel ce jour
Le emportant, los immortel sejour

Tant fut ce dueil, rigoureux nompareil
Que son exquis, vigoreux nom pareil
Ne cent fois pis, mal penetrant proter
Neust sceu jamais de paine transorter
Car trop avoir doppresse mortifere
Pour ung doulx cueur en presse mortiffere
Considerant: ce tas dens ce palais
Fut ensuynie sa cadance par lais
Et clere assez: qui largement gemirent
Voyre sans ceulx qui large manger mirent
En oubliance: pour des la fatre poindre
Leurs yeulx de pleurs: et de l'affaire poindre
Cueurs fortunez, jusques au sans sortir
Affin de mieulx leurs loyaulx sens sortir
Dattocité, denygree et mortelle

Digitized by Google

Car point ne plaist : ne nagree mort telle
A la predicte, tant en serre nommee
Qui sans redicte estant sa renommee
Vu que vertus par estrayne est admise
Et ou juste peult estre en estat mise

Brief tant y eust de douleur gorgectees
Tant de sanglotz et de langueurs gectees
Que pour ce jour tant de gens sassemblerent
Dedans Paris ou l'en passa : semblerent
Que d'une beste immonde fussent mors
Vu tous les princes du monde sceussent mors
Tant estoit lor leur cueur de dueil confit
Soubz un regret de lermes quon fit
Par le palays Eung a lautre disoient
Le roy est mort : puis les autres ditz oyent
Tous congeletz de liqueurs lermoyentes
Et de clameurs jusques a larme oyante
Du long, du large, du carré tant yssoient
Que tous les murs du cas retentissoient
Suffisamment pour la terre estonner
Voyant de crys tant en serre tourner
Gentilz fallotz : dens ces porches et sieges
Qui ja queroient fallotz, torche et cierges
Demy transsis sans parler alumer
En noble dueil : pour aller inhumer
Le corps royal par la mort enchery
Qui a esté sans remort tant chery
En son vivant de prive et d'estrange
Que son esprit merite bien destre ange
Car se dieu plaist en haulx cieulx sera fin
Cler luysant comme ung beau ceraphin
Puis sur la terre ung loz en demourra
Tressumptueux que jamais ne mourra
Et avec ce sans refus gentil lustre
Pour son parfait sens refulgent illustre
Sera mis sus tant de bruyt triumphant
Que puis cent ans : ne fut flatty enfant
Dessoubz la terre ne complaint en seigneur
Qui fust au temps de complainte enseigneur
Car j'aperceus de maintes pars venir
Aulcunes dames, qui toutes parvenir
Vouldroient illec de piteux emanoir
Dont pour le dueil despiteux aymanoyr
Chascune d'elles porter a ceste obseque

Digitized by Google

Ayant le vis plus terny ou secque
Vieilles armures sur les monstres passees
Vu que personnes sur les mons trespassees
Sans avoir cueur qui sesjoye habillees
Comme ung qui loing ses joyes a billees
Au corps nauoyent alayne plus ne mains
Qui ne fussent transis ne plus ne moins
Qui si ce dur malheur este sentans
Eussent par grant malheurete cent ans
Et si estoient de grans genres nommees
Par direct cours de grans gens renommees

Dames bazoches de Tholouse Bourdeaulx
Dijon, Grenoble qui dessoubz noirs rideaulx
Et sur le poelle desployé et tendu
Dung fin drap d'or : sur le roy estandu
Ainsi que celles que debuoit assommees
De lermoyer la deuoit assommees
Car trop esloyent par leur tresayme chief
Leurs povres cueurs las oultrez a meschief
Sans de leurs cris personne supplanter
Vindrent illec tant soubz que sus planter
Affin de mieulx leurs dolans ris seicher
En lettre dor et dazur riche et chier
Pource que bons vrays et expers sens suyvent
Les epitaphes que cy apres sensuyvent

LA BAZOCHE DE THOULOUSE

Soubz ceste amere dure et dolente pierre
Gist nostre roy basilical dit pierre
Qui a son peuple en douleur relinqui
Vif fust encores se ne fust ung caterre
Qui trop soubdain la tombe jusqua terre
Dont triste suys, car cest celuy par qui
Mon estandard en triumphant pare
Soubz la couronne de bruit et loz dore
A grans fleurons de Francz lis adore
Parquoy jay en dessus la terre nom
Qui durera plus que mortel renom.

LA BAZOCHE DE BORDEAULX

Pour les passans du long est embulacre
Est et sera pourtrait le simulacre
Du noble roy que mort nous veult oster
Vif en vertus plus hault volant quun sacre
Et de bon bruit soustenoit le massacre

Digitized by Google

Parquoy son loz est digne de noter
Et pour le cas plus applain de noter
Quant mort infime en grand dueil lemmena
Dung si dur pleur et grand dueil lemmena
Quapres long temps publice et palain
Bruit en sera jusquen iherusalem.

LA BAZOCHE DE GRENOBLE

Que cy dessoubz soit nostre roy credo
Satrophague donc de cueur ancredo
Consensum net par mort qui latourna
Pourquoy plaisir incrementum cedo
Et aluvée ancrement recedo.
Car puys cent ans ung cas tel ne tourna
La mort sentant ung castel ne tourna
Jors seullement le diners saractete
Vu a lenuers en vers vers sera teste
Corps bras et mains par son deces admis
Et lames es cieulx aupres de ses amis,

LA BAZOCHE DE DIJON

Destre de joye bannie concedo.
Car en la roe fortunee ascendo
Enormement criant helas hemi
Tristes afflictee, matee descendo,
De tous plaisirs et soulas dicendo
Que de repos nauray jour ne demi,
Puis que la mort a si tost endormi,
Le chief royal et le seigneur haultain
Qui mon espoir tenoit seur et certain
Duquel le corps en ce lieu recoit lame
Je prie a Dieu quen vray repos soit lame.

LA BAZOCHE DE THOULOUSE

Soubz ce sepulcre qui est tendu seullet
Gist nostre roy las estendu seullet
Perplex de mort qui par cas inutil
A pourgecté sur manche et sur colet
Captivement, si forme et sur coplet *(sic)*
Quil est mis pis qui tropique sur til
Par son faulx dart, qui trop pique subtil
Esprit parfait, donc en terre tenu
Accreusement, pour entrer retenu
Et comme on voit le corps essencieux
Dieu doint que lame ait repos es sainctz cieux.

Digitized by Google

LA BAZOCHE DE BOURDEAULX

Las atropos, trop tost preste atraper
Dessoubz sa trape a voulu atraper
Le bon seigneur, de vice non culpez
Sans sa rigueur, nullement attramper
Icy la mis, pour jamais, atremper
Dont jay le cueur de dueil aspre occupe
Et mon bon sens seul, a preocupe
Destre en tous cas de recors assentu
Par laccident que son corps a sentu
Vu plus jamais, de remede ny a
Quant loppulent, derrier mettez desnya.

LA BAZOCHE DE GRENOBLE

Mort impetueuse dung grief mot absolu
Hu roy present, lieu remors absolu
Pour estre a doup des mondains disperce
Avant qu'il eut parfait ne revolu
Ron periode, la meschante a voulu
Qu'il fust soubdain dung de ses tretz perce
Dont jay le cueur du deces tresperce
Puis que son corps en candens sepulcra
Voir ne la puis en cadence pulcra
Car a mon cueur chef trop dur remore se entit
Des que mon cueur sa dure mort sentit

LA BAZOCHE DE DIJON

Soubz le recueil, le recueil de la plume
Par deuers vers deca et de la plume
Lordre villaine, qui par cas trop hardi
En son parquet, par caterreuse enclume
Non sceu par qui, par catereuse escume
Elle cucume, le salaire bondi
Le franc des frans salaire rebondi
Le regent gent et des dormeurs d'honneurs
Des or, donneurs tant aux desordonneurs
Quaux adonneurs en bien le cler des clers
Et l'acteur du palays le paragon des clercs:
Tantost apres japperceuz a ces baulx
Ung peu apert plusieurs gens assez baulx
Luy dans trencher de listoriographe
Et mesmement deux povres loquebaulx
Mal acoustrez comme assurez ribaulx

Digitized by Google

Vindrent illec poser leur cyrographe
Et faire entreulx une contre epitaphe
Au dessusdictes, fust en prose ou en mettre
Du roy leur maistre quilz firent illec mettre
Comme enuyeulx, et hayneux remplis dire
Mais mieux disoient quilz pensoient dire.

LE CARDINAL LE MOYNE

En sincopant la dicte épitaphe sera trouvée aultrement quil ne lentent.

Mauldit soit
Qui en rira
Briel mal ait il
Qui sen taira
Mal finera
En faitz et ditz
Qui nen dira
De profundis
Qui pour luy priera
Il fera comme saige;
Qui le regretera
Pas ne sera dommaige ;
Qui pour tel personnaige
Denotz motz chantera ,
Veu la fin de son aage
Es haulx saintz cieulx ira

LE TRIPIER DE CHASTELET

La presente epitaphe fait pour ledit tripier contre le roy de la bazoche la premiere stcope fait pour les bazochiens de la seconde contre les trippiers.

Louez seront
Bazochiens
Louenge auront
Jeux anciens
Praticiens
Tant clercz que laiz
Auront des biens
Dens le palais
Tripiers en triperies
Seront mis au bazac
Trompeurs en tromperie
Iront passer au bac
Soit daboc ou dabac
En osant de reproche
Pour eviter leschac
Du roy de la bazoche

Apres je vis son feal chancelier
Vestu de noir, pour la chancelier
Et avec luy plus de cent valetons
Pour leur roy mettre en trop meschant cellier
Suysses, mores, non sacchant saiier
Tous desolez, tristement a bas tons
Auec le corps gecterent leurs bastons
Puis officiers leur lettres dessirerent
Dont la plus part estre mors desirerent
Criant plus hault que ce je ne puis mettre

Digitized by Google

Helas helas nous perdons nostre maistre
Par leurs grans cris, plaines et pleurs merueilcurs

Tous mes cinq cens, ainsi quen mev veilleurs
Firent lesprit en sursault resueiller
Soubz lappareil de membres travailleurs
Heus et soubstins en ce dur travail heure
Trop suffisans de gens a merveiller
Mais comme on dit que pour amer veiller
Doibt ung chascun adonc qui que le vueille
Vu le veillast, soubdain qui que le vueille
En celle veille peur mon corps reveilla
Comme celluy qui mauluais reveil a

Triste, pensif, boursoufle, enroe
Comme se jeusse crie hault aroe
Parmy les champs, ne pouant papier
Auant que fusse nullement desroe
Quoy quen ce cas jeusse moult fort roe
Ce neant moins, je nalis pas pier
Mais escripuis tout soubdain en papier
Ce qui est dit et puis en parchemin
Affin que mieulx par voye et par chemin
Plaignant ce roy : et les autres passez
On prie dieu pour tous les trespassez

Pardon requiers, se pour me contempler
Jay entreprins douvriers mescontenter
Lisant ceste œuuere ou tresmal je me herpe
Homme, las, loing, ne peult eschapper, enter
Ne manouurier ne pourrait charpenter
Ung grant palays dune petite serpe
Donc attendant quon expulse et decerpe
De mes raisins, le macule, verjus
Cy jest *Andray de la Vigne* ung vertjus.

Digitized by Google

MA PETITE VILLE

HEF-LIEU de canton, (lat. 44"-44"-10, long. 2" 26"-30 S.) 863 kilomètres de Paris; trois mille deux cent soixante et quinze âmes, — du moins on le suppose; — Justice de paix, Société d'agriculture, des sciences historiques et naturelles (en formation); cabinet de conchyologie et de numismatique (en préparation); Eglise romane, vieux château « du temps de Charlemagne »; service régulier de messageries pour le chef-lieu.

Compte parmi ses notabilités :

L'ex-Commandant de la Garde nationale

Recruté sous Louis XVI, soldat de la République, grognard de la vieille garde; vainquit l'Autriche à *Austerlitz*, la Prusse à *Iéna*, la Russie au *Kremlin*. Fit le tour de l'Europe, caserné dans les palais des rois; revint dans sa ville natale, capitaine et portant sur sa noble poitrine l'étoile des braves qu'y avait attaché le « Petit Caporal » lui-même, et n'ayant laissé sur les nombreux champs de bataille où il avait campé en vainqueur, que le bras et l'oreille gauches; incendia des rayons de sa gloire le cœur d'une riche héritière, et, de ce légitime hymen, naquit, sous les vocables d'« Alexandre-César-Napoléon » celui qui dût à cette glorieuse origine de commander, une trentaine d'années plus tard, aux beaux jours de 48, la milice guerrière de ma petite ville.

Jusque-là, il avait vécu — comme Achille — loin du fracas des armes, — en plein papier timbré. — Peu désireuse de le voir essorillé et manchot, sa brave femme de mère le destinait au « notariat ». La révolution de février, qui anéantit tant de rêves,

Digitized by Google

détruisit celui-là, et réveilla les ardeurs endormies de ce sang de héros.

Ce ne furent plus, dans la cité, à partir de ce jour, qu'exercices militaires, grandes et petites manœuvres, revues, etc... Il y eut un mot d'ordre et des rondes de nuit qui génèrent fort deux ou trois noctambules, habitués des longues veillées du cercle, et qui étaient régulièrement arrêtés, chaque nuit, à leur rentrée au domicile conjugal. On rencontrait à tous les coins de rue des groupes fourbissant de vieilles armes, et les boutiquiers vendaient en schako et en bonnet de police. Il y avait promenade militaire tous les dimanches. Un piquet de vingt hommes venait prendre le « commandant », qui attendait sur le seuil de sa porte. Les tambours battaient aux champs, et Alexandre-César-Napoléon, en redingote grise, petit chapeau, culottes blanches et bottes molles, prenait la tête, traversait triomphalement la cité, plongeant de temps en temps la main dans une poche de son gilet, au préalable emplie de tabac à priser.

Le préfet et le général — en tournée de révision — voulurent inspecter les soldats-citoyens, déjà célèbres dans le département. Le genéral appela César-Alexandre « mon commandant ».

Ce mot rompit le dernier fil — bien léger d'ailleurs — qui attachait encore César-Napoléon au civil. L'*Annuaire* devint son bréviaire. Il fut étonné d'abord, blessé ensuite, de ne pas trouver son nom dans ses colonnes... quelque part. Il pointait chaque jour les décès, les retraites, les mutations, calculant les chances d'avancement qu'il aurait pu avoir. Deux ou trois fois il se crut victime d'un passe-droit. Au licenciement de la garde nationale, il se déclara en disponibilité et attendit une occasion qui lui permit de reprendre du service. Depuis, il ne porte que des redingotes taillées en capote, des chapeaux-schako et la moustache en brosse.

Sous l'Empire, on le voyait parfois, à la brune, traverser la promenade, en petit chapeau et redingote grise, sur un cheval blanc. Ce culte pour le « grand-homme » lui avait valu les sympathies de l'administration qui lui offrit le commandement des pompiers. Le sous-préfet passa un vilain quart d'heure. César-Alexandre, pris pour un pékin, voulait laver « l'insulte » dans le sang. Le sous-préfet fit des excuses.

Au 4 septembre, il attendit, avec la confiance que donne la conscience de son droit, sa nomination au poste de général commandant le camp des mobilisés. Ce fut un avocat que l'on nomma. L'insulte le laissa froid : il déclara seulement qu'en

Digitized by Google

présence de cette prédominance de l'élément civil sur l'élément militaire, la France était perdue. Il prédit, dès lors, tous les désastres qui nous ont accablés.

Il attend, certain d'être l'homme de la revanche. Il travaille à une invention qui doit décider, en notre faveur, du sort de la future guerre : un chariot blindé — sorte de locomotive — qui, lancé par un puissant ressort au milieu de l'armée ennemie, lâche, comme un vaisseau de guerre, une bordée de mitrailleuses, et qui, sa bordée lâchée, revient à son point de départ, par l'effet du même ressort qui se détend.

Il ne lui reste plus qu'à trouver le ressort...

Un détail !...

Le Président de la Société de Conchyologie et de Numismatique

Ancien juge de paix sous le « tyran », révoqué au 4 septembre, replacé au huit février ; oublié par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis, et qu'il a salués avec la même indifférence. Egalement éloigné de la politique et des procès, il n'avait qu'une ambition : composer des discours et les débiter.

L'Empire le prit président d'une société d'agriculture, orateur de tous les comices agricoles du département, et l'assit sur la chaise curule (un vieux fauteuil dédoré venant du château) qui orne le prétoire du pacifique tribunal. Il fut séduit par cette vision magique de parler toutes les semaines au public, et accepta avec la pensée de continuer ainsi ses discours présidentiels. Le dernier ministère a brusquement réduit au silence son éloquence judiciaire, en lui donnant pour successeur un agent d'affaire véreux, mais radical. Rendu à la liberté, il s'est choisi dans l'art oratoire une spécialité : il *fait* l'oraison funèbre. Ni Bossuet, ni Fléchier, n'ont absolument rien à voir dans le genre qu'il a inventé ; mais il en est content, c'est l'essentiel.

Il ne passe pas de vie à trépas, dans le canton, la moindre notabilité, qu'elle n'ait, sur sa tombe « encore entr'ouverte » le discours du dernier adieu. Si inattendue et si rapide que soit la mort, elle ne le prend jamais au dépourvu, ce qui ne laisse pas d'étonner un peu. Un intime a trahi le secret. Le brave homme a dans son cabinet un casier dont chaque tiroir correspond à un notable du pays. Ce tiroir contient l'oraison funèbre du futur défunt, commencée depuis des années, poursuivie chaque jour à travers les événements marquants de son existence.

Et, sitôt « l'heure suprême » sonnée, notre homme court à son

Digitized by Google

casier, ajoute une dernière ligne, une date, et le manuscrit est prêt pour la funèbre cérémonie. Il a, dit-on, son tiroir à lui, qu'il a recommandé à son ami le plus intime et dont il est largement l'aîné. Mais, comme on ne doit compter sur rien, pas plus sur l'âge que sur la santé, il a fait, en grand secret, l'oraison funèbre de cet ami. Il n'espère rien, mais s'attend à tout.

Il ne désire certainement la mort de personne, mais quand une oraison funèbre est bien limée, bien polie et bien repolie, qu'elle n'est ni trop longue ni trop courte, alors, ma foi !...

Inutile d'ajouter qu'il serait désespéré d'être pris au mot.

Il lui est arrivé un jour de se tromper de tiroir, ce qui faillit d'amener une méprise des plus drôles. Il s'aperçut heureusement à temps de son erreur, et put la réparer.

En ce moment, « travaille » le président du tribunal civil; le croit « atteint de la poitrine ». Il ne s'en réjouit certes pas, mais il ne peut s'empêcher de penser qu'il y aurait là une belle mise en scène.

Le premier magistrat de l'arrondissement !...

Comme sa spécialité est connue, sa présence *jette un froid* dans les réunions les plus gaies, et l'on frissonne quand il demande « des nouvelles de votre santé ».

On rêve immédiatement casier et oraison funèbre.

Est président de la *Société de Conchyologie et de Numismatique;* un sien oncle, habitant les Iles, ayant fait don à la ville d'une collection de coquillages.

Fait commerce d'amitié, et pour cause, avec

Le Correspondant du journal de l'arrondissement.

Célibataire, frise la soixantaine, porte les cheveux en coup de vent.

Sa barbe, en longs poils gris, s'étale rude et fière,
Une écarlate fleur orne sa boutonnière.

Brandit habituellement sa canne — un gourdin noueux — à la façon des sapeurs leur hache, sur l'épaule. Affecte dans sa mise un débraillé qu'il qualifie d'« artiste »; se dit « épave » de la « génération géante » de 1830, avec laquelle il ne cache pas avoir fait ses premières armes à Paris: Paris, vers lequel « il prit son vol dès qu'il sentit pousser ses ailes de poëte ». En réalité, y était sixième clerc d'huissier chez Me Repussard, à qui son père, épicier honnête, mais ambitieux, l'avait confié, sur la recommandation du député de l'arrondissement.

A inspiré à Murger ses meilleurs articles; a dirigé la critique

Digitized by Google

de Gustave Planche qui « entre nous » manquait de direction.

Ah! c'était le beau temps!... les actrices!... les grrrandes dames!... Beauvoir!... Soulié!... Dumas!... Dumas, dont il peut avouer maintenant avoir été le collaborateur recherché. A trouvé la première idée de *Monte-Christo*, mais n'en a jamais rien dit pour ne pas humilier ce vieil ami.

Si bon enfant, ce Dumas!... mais vaniteux en diable, tout de même!...

Est depuis une vingtaine d'années dans le pays, où la diligence le déposa un beau jour, à la mort de son père, dans la tenue de *Jérôme Paturot*, au lendemain de ses grandeurs. Vit d'une douzaine de cents francs de rente que lui a laissés, en mourant, le vieux bonhomme, n'ayant jamais voulu faire œuvre de ses dix doigts, afin de conserver intacte son indépendance de journaliste, qui, « comme la femme de César, ne doit pas être soupçonnée ».

Signale, tous les vendredis, à l'*Aigle de la province* (hebdomadaire, littéraire et d'annonces judiciaires, six francs par an) les feux de cheminée, inondations, morts accidentelles ou autres, suicides, vols, assassinats, etc., qui se sont produits dans la semaine. Signe du pseudonyme anglo-italien d'*Edwardo*, et, par un jeu de mots que peuvent seuls comprendre les initiés littéraires, appelle ses « articles » *Les Enfants d'Edouard*, et les collectionne, après les avoir découpés, sur un grand album où il les colle.

Mais a dans le cœur un souci qui le ronge : a manqué sa vocation. Etait né pour être peintre et faire de grandes choses. Souvent on le surprend, immobile, traçant dans l'air, avec l'index, des lignes imaginaires : il compose un tableau.

Le Notaire

A marier; chauve et barbu. Trente-deux ans. Les « dames » (cela comprend les « demoiselles ») pour qui il est un point de mire, pardonnent à la calvitie en faveur de la barbe, blonde et parfumée, qu'il porte taillée à la Henri IV. Ex-premier clerc, assure-t-il, de Me Charbonnel, le second notaire de Paris; petit neveu d'un ancien curé de la paroisse, ce qui lui vaut la clientèle des cléricaux et de la noblesse. Est abonné ostensiblement à l'*Union* qu'il partage avec Mlle Corisande de Hautcastel, une des notabilités nobiliaires de la cité, et, en cachette, à la *Vie Parisienne* et au *Figaro*. Les maris lui passent le *Figaro*, grâce aux plaidoyers éloquents des « dames de la société » qui profitent des suppléments et des feuilletons. On ignore la *Vie Parisienne* qu'il

Digitized by Google

reçoit sous le couvert d'un ami. Fait d'assez fréquentes absences, que les gens d'expérience ne creusent pas. A manqué de compromettre sa position, il y a deux ans, à la suite d'une de ces absences. Est arrivé, un beau jour, de voyage, coiffé d'un chapeau pointu, à bords de couvre-plat, et vêtu d'une sorte de capote militaire à carreaux verts et rouges, lui descendant jusqu'aux talons, et qu'il appelait un *ulster*.

Stupéfaits d'abord de ce costume, qu'ils prenaient pour une fantaisie — déjà bien risquée chez un officier ministériel — de voyageur et qui, pensaient-ils, ne devait pas dépasser le bureau de la diligence, les hommes sérieux furent suffoqués d'indignation quand, le lendemain, ils virent « leur » notaire, ainsi affublé, se promener en plein jour sur la *Terrasse*. Le soir, au cercle, il put, à l'accueil plus que froid qui lui fut fait, mesurer la gravité de la situation. Le lendemain, il reparut en pardessus correct, en chapeau de soie, et retrouva les anciens sourires et les vieilles poignées de main.

Il eût du flair : il avait été tout simplement question de « porter les affaires » au notaire du chef-lieu.

Depuis quelque temps, des bruits... fâcheux courent dans la « société ». Ses absences trop répétées font jaser. Les mères de familles se chuchottent à l'oreille des soupçons de « désordres ». Une d'entre elles affirmait avoir entendu dire ce qu'elle considérait comme très grave, sans pouvoir cependant expliquer de quelle façon « qu'il tirait à cinq et pouvait ainsi compromettre gravement sa fortune ».

Ces bruits nuiront à son mariage, s'il n'y prend garde... et ne corrige son tirage.

Il a succédé depuis trois ans à

Mylord Piron

Qui n'est pas plus mylord qu'anglais, ayant vu le jour en pleine montagne auvergnate, mais confond trop facilement Byron avec Piron, que, par affectation de savoir, il appelle « Mylord Piron ».

Pure malice d'Edwardo, si le nom lui en est resté.

A quitté, à vingt ans, sa montagne, appelé par un oncle célibataire, qui lui transmit plus tard son étude de notaire. A des notions très vagues sur l'histoire et les arts. On se souvient encore d'un dîner à la sous-préfecture — il était alors conseiller d'arrondissement — où, dans une conversation sur Proudhon, il lança à brûle-pourpoint cette phrase ébouriffante : « Heuh !...

Digitized by Google

le gaillard !... il aimait aussi la faribole. J'ai dans mon cabinet une estampe de lui l'*Amour et Psyché* qui... hum !... le gaillard les aimait bien bâties... »

On finit par comprendre, il voulait parler de Prudhon.

Il n'est guère plus fort en histoire, attribuant imperturbablement la défense des Thermopyles à Jeanne d'Arc, qu'il désigne sous le nom de « bergère des Alpes », prenant les Thermopyles pour un défilé de cette chaîne de montagnes.

Tout ce qui est œuvre antique il l'attribue aux Romains, peuple qui résume pour lui toute l'antiquité du monde.

En littérature, il ne voit rien au-delà de Paul de Kock, qu'il préfère à Mylord Piron parce que « c'est bien écrit », et estime qu'une bonne photographie — coloriée — vaut tous les portraits « à l'huile » du monde.

On voit, Monsieur, jusqu'aux poils de la barbe !...

Pour lui, du reste, tous les arts se tiennent. Il estime qu'un auteur — puisqu'il écrit un livre — doit également peindre un tableau, sculpter une statue, jouer du violon et la comédie.

Du moment que c'est un artiste !...

Célibataire résigné, il « descend le fleuve de la vie, au soufle « des zéphirs, sur un esquif conduit par la main des Grâces ». Il affectionne cette image qu'il a trouvée dans un recueil galant du dernier siècle. Il affectionne du reste les recueils galants de tous les siècles. Cette gracieuse métaphore ne manque pas d'un certain piquant, quand on considère que ce passager du « fleuve de la vie » voyageant au soufle des zéphirs a près de six pieds de haut, est taillé en Silène, avec une face rouge aux lèvres lippues, encadrée dans une barbe poivre et sel, taillée en collier, avec le luisant et la flexibilité des soies d'un sanglier.

Dans sa traversée, il faillit aborder, un jour, à la rive « hyménée ». Un accident malencontreux l'obligea à reprendre sa place sur l'esquif que l'on sait. Au beau milieu du dîner des accordailles, au moment où le futur beau-père, répétiteur d'histoire au collège du chef-lieu, débitait une petite tartine sur le premier Empire, il raconta avec un luxe de fantaisie inouï « le martyre de Châteaubrillant, massacré dans les fossés de Vincennes, près d'Enghien, par les Mameluks de l'Empereur Napoléon. »

Le professeur d'histoire manqua d'étouffer... On pense si tout fut rompu..... Mylord Piron a toujours attribué cette rupture à la politique, convaincu qu'il a blessé les sentiments bonapartistes de la famille.

Digitized by Google

Mylord Piron vient d'atteindre la soixantaine. Depuis qu'il a cédé son notariat, il descend de plus en plus gaîment le fleuve de la vie sur le fameux esquif. On remarque cependant, depuis quelque temps, une altération à sa gaîté. Il semble préoccupé. Ses amis le disent tourmenté d'ambition politique.

Le Percepteur

Long, sec, maigre, plus long que nature, et tellement sec qu'on craint une cassure quand il se courbe. A les yeux comme encagés, pour cause d'ophtalmie chronique, dans des lunettes noires qui lui font le tour de la tête. Est coiffé, été comme hiver, d'un large chapeau feutre gris, doublé de gaze verte, qu'il fait fabriquer pour son usage particulier, vu le développement inusité des ailes.

Est depuis vingt-cinq ans dans le pays; s'y est marié et a refusé pour cette cause tout avancement. Prétend avoir compromis sa vue en peignant « la miniature » dans les ateliers d'Horace Vernet.

Est très considéré dans ma petite ville:

1° A cause de son ophtalmie;

2° Parce qu'il a été peintre... et qu'il ne l'est plus;

3° Parce qu'ayant refusé tout avancement sous le dernier régime, il passe pour avoir fait de l'opposition au « tyran » et avoir gardé une indépendance farouche.

Le bruit court que, dans sa jeunesse, il faillit de se préparer à l'école des Chartes, ce qui augmente beaucoup la considération dont il jouit, et Mylord Piron, qui a vaguement entendu parler de la Charte de 1830, lui donne des marques de respect.

A gardé de son passage aux Beaux-Arts un goût immodéré pour les « images ». En a tapissé tout le bureau de perception. Le premier de chaque mois, — très régulièrement, — il renouvelle, aidé de son commis dont c'est le premier travail ce jour-là son exposition: c'est-à-dire qu'il met à droite ce qui était à gauche, près des plinthes ce qui touchait aux frises.

Ecrit ses quelques lettres indispensables sur du papier roulé — papier sans fin — en caractères d'un pouce. Sa missive terminée, il roule, ficelle et expédie par les messageries ou le chemin de fer.

Et l'on reçoit « un billet » de deux ou trois kilogrammes de pesanteur et de trois ou quatre mètres de longueur.

Passe pour gourmet, est très consulté sur les apprêts. On lui servit un jour une remoulade qu'il affirma, rien qu'à la sentir,

Digitized by Google

manquer d'un « soupçon d'estragon ». La cuisinière contesta. Il se leva simplement de table, après avoir, au préalable, rempli de la sauce, un petit cornet de papier, et porta le tout à l'*Hôtel du Lion d'Or*, situé à l'autre extrémité de la ville.

Il avait raison « il manquait un soupçon d'estragon ». Ce furent les propres termes de l'hôtelier dont le savoir est hors de contestation.

Ce fait, aussitôt connu, augmenta beaucoup son autorité en la matière.

Est la bête noire d'Edwardo qui, par jalousie « d'artiste », l'appelle « vieux rapin ». Il le lui rend par ce seul mot, prononcé avec un dédain écrasant « épicier ».

Il y a aussi dans ma petite ville, n'en déplaise à la république démocratique un « faubourg Saint-Germain ». Il est composé d'une dizaine de vieillards et de deux ou trois jeunes ménages.

On se réunit presque tous les soirs chez

Mademoiselle Corisande de Hautcastel

Soixante-dix-sept ans, quatorze cents francs de rente; dernière épave d'une grande fortune avant la Révolution. Assurément l'âme du parti royaliste dans la contrée. Inspire et dicte les adresses au Saint-Père et au Roi. Grande, d'une belle maigreur, la physionomie impérieuse; yeux gris dominateurs, nez en bec d'aigle, cheveux ramenés aux tempes en rouleaux. Bonne et charitable envers les plus humbles, mais inflexible sur les prérogatives de la naissance. Vit avec une servante, sa contemporaine, qui la sert depuis son enfance, et qui a pour elle un dévouement de caniche. L'aime autant qu'on peut aimer une personne qui n'est pas « née ».

Trop chrétienne pour refuser à la pauvre fille — pour vice de naissance — les récompenses célestes, qu'elle lui voit mériter chaque jour, dit que Dieu a certainement tout prévu, et est convaincue qu'il y aura dans l'autre monde le « paradis des bonnes ».

Il y a cependant aussi, dans ce coin de monde, des divisions. Les Hautcastel ne voient pas les Fierdonjon, et cela depuis des siècles. Un Fierdonjon entama jadis, assez sérieusement, l'honneur d'un Hautcastel, — mari trop confiant, imprudemment parti pour la Croisade. — Depuis, les deux maisons sont restées ennemies, et leur inimitié n'a laissé échapper aucune occasion de se manifester.

Quand un Fierdonjon était pour le Roi, les Hautcastel était

Digitized by Google

pour la Ligue, et réciproquement. Cette haine héréditaire, dont l'origine remonte, comme on le voit, à une date qui légitimerait certainement l'oubli, s'est incarnée dans la dernière des Hautcastel.

Elle n'a rien oublié ni rien pardonné. On a fait cependant appel à ses sentiments de chrétienne, au malheur des temps présents, où l'union est si nécessaire contre l'ennemi commun .. On n'a rien obtenu. On commence à désespérer.

Cela gêne un peu les relations.

Ces derniers mois ont apporté quelques changements dans ma petite ville. Le président du Tribunal n'est pas mort; *au contraire*, l'emploi suivi et régulier du goudron Guyot (de deux à quatre capsules par jour) (pas la moindre réclame pour cet honorable industriel), a, paraît-il, conjuré la phtisie dont il était menacé. L'éloquent *orateur-funèbre,* heureux de voir ses craintes trompées, *fait* en ce moment le bâtonnier de l'ordre des avocats, dont tout le monde connaît, hélas, le tempérament appoplectique.

Edwardo, élu conseiller municipal au 9 janvier, grâce à son ancienne et si profonde amitié « avec » Blanqui, — ce martyr de Loyola, — amitié dont il a consenti à dévoiler les secrets pendant la période électorale, vient de faire connaître son programme politique :

Impôt progressif sur le capital, terre au travailleur, usine à l'ouvrier, abolition du servage, c'est-à-dire des domestiques, plus de serviteurs... des associés... des frères..., divorce obligatoire tous les cinq ans, abolition de l'héritage, mandat municipal rétribué.

Il est l'effroi des bons bourgeois opportunistes du cercle.

Est devenu le correspondant du *Sans-Culotte de la Province, journal de demain.*

Notre jeune notaire a cessé son abonnement à la *Vie Parisienne* (on avait fini par découvrir le mystère)... Il ne tire plus à cinq... affirme Mme X... On parle de son mariage avec Mlle X... qui, chose étrange, l'a... distingué pour la première fois, le jour du chapeau à couvre-plat et du fameux ulster... Elle l'a avoué en rougissant.

Mylord Piron — on avait raison de le craindre — a tourné à la politique. Il désirait le conseil général. Il a échoué, et pour une misère. Un beau jour de réunion publique, il s'avisa de soutenir « qu'un certain Marat, qu'on disait avoir été, en 93, assassiné dans un bain par *Charlotte la républicaine*, vivait encore,

Digitized by Google

qu'en 48 il avait été membre du Gouvernement provisoire ; qu'il était temps que cette calomnie, dirigée par l' « infâme réaction » contre le centre gauche auquel il avait l'honneur d'appartenir, fut détruite... »

On s'échauffa sur la question de part et d'autre. Il y eut des oui et des non. On se rappelait très bien ce Marat de 48... ; d'autre part, on affirmait qu'il avait été tué cinquante ans auparavant. Finalement, Mylord Piron succomba sous la cabale « clérico-réac-radicale » et sa candidature avec lui.

Il a vivement ressenti cet échec.

Alexandre-César-Napoléon a interrompu pour quelques jours la recherche du fameux ressort. Il le trouvera du reste dès qu'il le voudra. Il prépare un mémoire sur la suppression des tambours dans l'armée.

Ce mémoire fera du bruit et doit rendre impossible à la guerre le général Farre.

Il signera « une vieille culotte de peau... sacrebleu ! »

Le *Sans-Culotte*, dénonçant le percepteur, l'a accusé de garder dans son « musée » des « images » réactionnaires; « Un Charlemagne, ayant à la main un globe surmonté d'une croix, et sur la tête, la couronne impériale avec la même insigne... — Coalition clérico-monarchique —. »

Une enquête a été ordonnée, et l'on assure qu'elle sera faite par Edwardo, qui va, brandissant de plus en plus son noueux gourdin, et mâchonnant dans sa moustache grise « épicier. »

A la suite des dernières élections et de la nomination d'Edwardo, nomination que le faubourg Saint-Germain considère comme un alarmant symptôme « les temps sont proches » la réconciliation s'est faite entre les Hautcastel et les Fierdonjon. Corisande de Hautcastel n'a imposé qu'une condition, mais « sans discussion. »

« Ou la photographie (les Fierdonjon, étant logés un peu à l'étroit, ont dû remplacer leur galerie de portraits par un album de photographies) ou la photographie du « malheureux » (on sait qui cela désigne) disparaîtra, ou... »

On ne l'a pas laissé achever, et l'on a fait disparaître immédiatement de l'album « Messire Hugues, Jambes-Tortes ».

C'était le coupable.

LÉON VÉDEL.

Le Directeur-Gérant, E.-J. SAVIGNÉ, *imprimeur.*

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AMÉDÉE JULIEN

Avec le dernier N° de la Revue, *nous croyons devoir offrir à nos lecteurs le portrait, en photo-lithographie, de notre collaborateur et ami, Amédée-Louis Julien, connu plus spécialement, en littérature, sous le pseudonyme de* Raymond Laire, *et que nous avons eu la douleur de perdre au mois d'avril 1879.*

Né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), le 2 décembre 1848, Julien fit de brillantes études au séminaire de Valence; reçu bachelier ès-lettres, il entra, de bonne heure, dans l'Université, devint, à peine âgé de 20 ans, professeur d'une classe de latin au collège de Vienne, et parvint ensuite rapidement à la chaire d'histoire.

Doué d'un vif amour pour les lettres, il publia, tout d'abord, quelques articles d'actualité et un certain

Digitized by Google

nombre de poésies dans le Journal de Vienne. *Frêle de corps, d'une santé délicate, accablé par les labeurs de l'enseignement, il dût renoncer au professorat, et devint, à partir de la fin de l'année 1873, le collaborateur de notre imprimerie.*

Parmi les œuvres qu'il mit au jour à cette époque, nous citerons au hasard: Melpomène au tombeau de Ponsard, *poésie;* Macéda, *épisode de la famine en Prusse, poëme;* État des biens du monastère des Bénédictines de Ste-Colombe; Mlle Agar, *biographie;* Léon Grandet, *biographie;* Aimons, *romance;* Epithalame, Gabriel de Castagne, *etc.*

Julien avait aussi de sérieuses connaissances en histoire; il préparait des travaux importants sur les événements et les hommes du Dauphiné, et commençait à se familiariser avec les questions arides de l'archéologie et de l'épigraphie.

Son travail le plus considérable est, sans contredit, Ponsard inconnu, *œuvre pleine d'intérêt et de documents inédits, publiée dans la* Revue du Dauphiné, *qui devait être revue, complétée et réunie en volume.*

Notre jeune littérateur a laissé divers manuscrits, une série de pièces de vers, sous le titre général de Poëmes de la Misère, *des documents d'un certain intérêt, que nous avons l'espoir de publier un jour, avec une notice biographique et une appréciation de ses œuvres.*

Une des pages les plus intéressantes de cette notice, sera, sans aucun doute, les rapports de Julien, sa correspondance, avec quelques célébrités de notre époque, François Coppée, Mme Th. Bentzon, Mlle Agar, et un certain nombre d'hommes importants du Dauphiné et de jeunes littérateurs.

Atteint d'une maladie qui ne pardonne guère et qui, en quelques mois, fit de rapides progrès, Julien allait

Digitized by Google

chaque jour s'affaiblissant, soutenu néanmoins par une rare énergie.

Lorsque tout espoir de le sauver était déjà perdu, il éprouva le besoin d'aller respirer l'air natal et de se réchauffer à un soleil plus généreux. — Il était à peine depuis un mois à Saint-Paul-Trois-Châteaux, lorsqu'il s'éteignit doucement, le 27 avril 1879, à l'âge de trente ans, entre les bras de ses parents éplorés.

Nous accourumes, avec quelques amis, assister aux obsèques : lorsque la petite cloche de l'église annonça les funérailles, lorsque parut ce soleil que notre malade attendait et qui ne put rayonner que sur son cercueil, — presque toute la population de St-Paul était sur pied, accompagnant jusqu'à sa dernière demeure le jeune érudit, le charmant écrivain, qui eut certainement illustré son pays natal.

Après les prières de l'Eglise, lorsque la bière, disparaissant sous des couronnes de fleurs, fut descendue dans la fosse, nous prononçames quelques paroles d'adieu ; parlant de l'abord sympathique de notre ami, de son noble caractère, de ses idées libérales, de son érudition, de ses connaissances profondes, nous fimes ressortir tout ce qu'il y avait de finesse d'esprit, de sensibilité, de délicatesse de sentiments, de richesse d'imagination, dans cette nature d'élite, dans cette âme de poëte qui venait de s'envoler.

Hélas ! depuis ce jour bien des jours ont passé,
Les uns brillants, les autres sombres ;
Les ans et les chagrins sur notre cœur blessé,
Sur nos fronts ont laissé des ombres !

Nous avons vu les fleurs éclore et se flétrir,
Nos yeux battus par les souffrances,
Et les feuilles tomber, et nos amis mourir,
Et s'envoler nos espérances !

Digitized by Google

Aujourd'hui, notre pauvre ami repose là-bas, dans ce petit coin de terre qui a nom Saint-Paul-Trois-Châteaux; le cimetière est aride, sombre, triste: ni arbres, ni fleurs, des cailloux, de la mauvaise herbe. Une modeste pierre s'élève au milieu, ayant pour simple ornement, une couronne de verre et de jais, souvenir de Vienne, *et pour seul ombrage, un laurier planté par une main amie.*

Ainsi dorment les poëtes!

C'est avec le concours de ce brave Julien que nous avons commencé la Revue du Dauphiné et du Vivarais, *c'est en songeant à lui, en rappelant sa mémoire, que nous la terminons.*

Ce n'est pas sans regret que nous annonçons à nos collaborateurs, à nos abonnés, que la Revue *va cesser de paraître.*

Une œuvre d'art, qu'elle soit littéraire, historique ou archéologique, n'est pas toujours facile à soutenir en province: cinq années, cinq volumes, sont le maximum de nos efforts, et nous cédons volontiers la place à de plus habiles ou à de plus heureux.

Deux éléments sont en présence dans une Revue *comme la notre: les gens du monde ou les littérateurs d'un côté; les gens d'études ou les historiens de l'autre. Un seul de ces deux genres ne pouvant faire vivre la* Revue, *et les deux réunis ne pouvant sympathiser, il fallait donc renoncer à contenter tout le monde.... et son père.*

Nous ne terminerons pas sans adresser de bien vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont secondé dans notre œuvre; nous avons rencontré de précieuses sympathies, de nombreux encouragements;

Digitized by Google

que nos amis reçoivent donc ici nos témoignages de gratitude et de sincère reconnaissance.

La province Dauphinoise est un vaste champ où il y a beaucoup à glaner; bien des lacunes existent encore. Nous avons en projet un travail Biographique, *qui nous paraît être une œuvre utile et sérieuse; aussi, ne disons-nous pas à nos collaborateurs Adieu, mais au Revoir!*

E.-J. Savigné.

Digitized by Google

L'INSATIABLE

L'ANIMAL merveilleux créé pour le singer
Etant fini, Dieu dit : « Que sa tâche commence !
« Raison, reçois en don cette tête qui pense ;
« Amour, ce cœur qui sent, tu peux te l'adjuger ».

« — Oh ! murmure l'Amour, c'est mal me partager !
« Que tirer de ce cœur ? Sa maigre contenance
« N'en fera jamais rien qu'un vase d'abstinence ! »
« — Qui sait ? dit la Raison ; nous allons les jauger ».

Aussitôt fait. La tête en un moment remplie,
De toute part déborde en trop-plein de folie ;
Mais l'épreuve du cœur est encore à fournir.

Voilà bien cinq mille ans que dans son ouverture
L'Amour engouffre tout sans combler sa mesure.
— On ne saura jamais ce qu'il peut contenir.

Joséphin SOULARY.

15 décembre 1880.

Digitized by Google

LA CHANSON DE LA CLOCHE

IMITÉE DE SCHILLER

A l'œuvre, compagnons, courage, l'heure approche :
Le moule attend le bronze et la forge est en feu ;
Encor quelques instants, et nous fondrons la cloche
Qui prend la voix de l'homme et qui l'emporte à Dieu.

Mais jetez du bois à la flamme,
Du bois bien sec, encor, encor...
Le feu de nos travaux est l'âme,
C'est de lui que le bronze sort.

La cloche que l'on fond, dans un trou, sous la terre,
Ira parler de nous au sommet de la tour,
Et pendant bien longtemps, de sa voix douce et claire,
La cloche va chanter et pleurer tour à tour.

D'un reflet sanglant tout s'allume,
Mélangez le cuivre et l'étain ;
Que le métal soit sans écume
Pour que le son soit large et plein.

Entendez retentir cette cloche bruyante
Qui salue un enfant dormant dans son berceau,

Digitized by Google

Ou que presse en ses bras sa mère souriante :
— Gracieux papillon posé sur un roseau.

Versez le métal fort dont la face est brunie
Dans le métal plus doux, cette blanche liqueur ;
Il faut, pour avoir l'harmonie,
Unir la force et la douceur.

Puis l'enfant a grandi, la cloche du baptême
Va sonner de nouveau sous le ciel infini :
La cloche des époux, celle qui dit « je t'aime »,
Gazouille alors ainsi qu'un oiseau dans son nid.

Ainsi qu'un animal sauvage
Contre son maître révolté,
Il causera plus d'un ravage
Ce feu que nous avons dompté.

Après l'idylle, hélas! viendra la tragédie,
Entendez-vous sonner ce terrible tocsin,
Aux sanglantes lueurs du sinistre incendie,
Près des femmes en pleurs se meurtrissant le sein ?

Mais quelquefois le bronze tonne,
Il porte alors un autre nom ;
La paisible cloche qui sonne
Est la sœur du pesant canon.

Dans la cloche appelant les citoyens aux armes
Gémira quelque jour la patrie en danger,
Et malgré les clameurs des femmes tout en larmes
Les hommes partiront pour chasser l'étranger.

Allons, les compagnons, courage !
Mettons nos âmes et nos cœurs

Digitized by Google

Dans cette cloche, notre ouvrage,
Qui va saluer les vainqueurs.

Car, après le combat célébrant la victoire,
La cloche sonnera dans l'azur accalmi ;
Et du peuple vainqueur double sera la gloire
Si du peuple vaincu l'on s'est fait un ami.

Le sol garde dans ses entrailles
Le grain, ce dépôt précieux,
Mais la terre a d'autres semailles
Qui doivent germer dans les cieux.

C'est une tombe ouverte au fond du cimetière,
Une âme qui s'envole et qui retourne à Dieu ;
Au vivant éploré la cloche dit : « Espère ! »
A celui qui s'en va la cloche dit : « Adieu ! »

Bravo ! les compagnons, la tâche est terminée,
Le bronze est sans fêlure et n'a pas un défaut ;
Allons, nous n'avons pas perdu notre journée,
Et sur notre travail on a veillé là-haut.

Mais elle est encore enfermée,
Brisons le moule, sa prison,
Et notre cloche bien-aimée
Prendra son vol et sa chanson.

Et maintenant, partez, ô cloche à la voix douce,
Volez jusqu'au sommet de quelque vieux clocher,
Au mur couvert de lierre, au toit couvert de mousse,
Calme comme un abri, ferme comme un rocher.
Et là, comme l'oiseau dans son nid de verdure,
Chantez pour égayer le pauvre cœur humain ;

Digitized by Google

Faites-nous oublier que l'existence est dure,
Faites-nous oublier les ronces du chemin...
Sonnez, sonnez toujours, cloche mélodieuse,
Seulement pour l'amour, le droit, la vérité,
Et saluez bientôt de votre voix joyeuse
L'aurore de la Liberté!

Henri SECOND.

Digitized by Google

LES CORDES DE LA LYRE

Sur les cordes d'or de la lyre,
Résonnent les voix du printemps :
La jeunesse avec son délire,
L'espérance avec son sourire,
L'amour et ses vœux inconstants...

Plus légères, plus fugitives
Que la brise dans les roseaux,
Elles mêlent leurs notes vives
Aux baisers de l'onde à ses rives,
Aux chants des bois et des oiseaux.

Bientôt il meurt, bientôt il cesse,
Ce doux concert frais et changeant,
Et quant fuit la riante ivresse,
La lyre, au doigt qui la caresse,
N'offre que les cordes d'argent.

Leurs sons émus charment encore,
Et parfois leur molle douceur

Digitized by Google

Rappelle un écho de l'aurore,
Écho plus grave et moins sonore,
Où se mêlent les cris du cœur.

Mais trop vite, hélas! sonne l'heure
De l'âge triste et du chagrin,
Et bientôt la lyre qui pleure,
Pour le doigt tremblant qui l'effleure,
N'a plus que les cordes d'airain.

Ah! si, tour à tour infidèle,
Chaque corde doit devenir,
Sous ma main, muette et rebelle,
Lyre! du moins garde-moi celle
Où vibre encore le souvenir!

Gabriel MONAVON.

Digitized by Google

LES VIOLETTES

POURQUOI, *timides violettes,*
Au fond des bois épais,
Loin, bien loin de vos sœurs coquettes,
Cachez-vous vos attraits?

Le parfum que votre âme exhale
Est plus exquis pourtant
Que celui de mainte rivale
Au port plus triomphant.

Vous êtes de la modestie
L'emblème gracieux:
Vous n'offrez qu'à la sympathie
Vos dons si précieux.

F.-J. MONSCHEIN.

Digitized by Google

KING'S-CHARLES

(SONNET)

Le petit chien de la marquise
Est en courroux,
Chaque matin, pendant qu'on frise
Ses longs poils roux.

Les petits soins! il les méprise,
Fort peu jaloux,
De rehausser la grâce exquise
De ses yeux doux.

Oh! qu'il voudrait voir, pauvre bête,
Tous les objets de sa toilette,
Son collier bleu,

Les pompons, les nœuds de dentelle
Qu'on met sur sa tête rebelle
Jetés au feu.

Grignan, 1881.

Digitized by Google

TU N'ES PLUS LA!

La chambre est muette et vide. Je rève
Aux chants de la veille, au rire envolé:
J'avais une fée, un lutin l'enlève;
Mon rayon d'amour on me l'a volé!
Plus de gais refrains, de joie expansive,
Adieu la gaîté qui donnait le la
Aux chansons. Mon âme est triste et pensive,
Car tu n'es plus là!

On t'a séparée, ô femme que j'aime!
De ton pauvre ami qui pleure tout bas,
Pour te décerner dans plus d'un poëme,
Quand le bon public prend tous ses ébats,
Lauriers et bravos. Gloires du théâtre
Qui causent mon deuil, dédaigneux gala,
Je vous hais!... Je hais la foule idolâtre
Car tu n'es plus là!

Dans l'enivrement des bravos superbes
Dûs à ton talent; dans l'éclat de l'or,

Digitized by Google

Des lumières dont les cent mille gerbes
Font des diamants sur un plat décor,
Que le souvenir de l'amant fidèle,
Dont le cœur te plut et te consola,
Subsiste. — Ma vie est frappée à l'aile,
Car tu n'es plus là!

Je passe en revue, en notre chambrette,
Ces mille riens qui parlent de toi:
C'est plus qu'une fade et sotte amourette,
Que notre duo d'amour et de foi!
Voilà ton fauteuil aux airs tout moroses,
Voilà tes romans favoris. Voilà
Ton balcon si gai qui n'a plus de roses
Car tu n'es plus là!

Reviens! Je m'ennuie à mort. Reviens vite
Vers la vieille ville où sont tes amis;
Et ton compagnon qui, seul, reste au gîte,
Pourra retrouver les refrains soumis.
Quand luira-t-il donc ce jour que mon être
Cherche, où je pourrai, chère Manola,
Pleurant sur ton sein bien ému... peut-être,
Dire: Te voilà!

G. DE TOCQUEVILLE.

Rouen, mai 1879.

Digitized by Google

MORTE!

... ma vie est frappée à l'aile,
Car tu n'es plus là!
G. de T.

Tu ne chanteras plus, pauvre fauvette aimée
Lasse de vivre au loin, sans joie et sans amour.
Après de vains essors l'aile s'est refermée...
C'est ta tombe, à présent, qu'éclaire chaque jour.

Que l'aurore te porte, ambassade embaumée,
A son premier baiser mon désolé bonjour:
Dans la nuit des sanglots, ma tendresse alarmée
Rejette espoir, gaîté, travail, succès, humour.

Moi, je suis en exil dans cette ville immense
Où le labeur fatal sans cesse recommence,
Et me tient accablé loin de ton dernier nid.

Ton seul ami fidèle en ce monde hypocrite,
T'envoie à toi l'esprit, le talent, le mérite;
Cet humble souvenir: un peu de buis béni!...

G. de TOCQUEVILLE.

Paris, janvier 1882.

Digitized by Google

QUINZE JOURS AU PAYS DES KROUMIRS

Ce n'est pas sans hésitation que ma plume consent à tracer ces quelques lignes sur le pays qui, depuis de longs mois, a su captiver, à divers titres, l'intérêt de bien des esprits.

Triste pays que celui des Khroumirs, pour la mère de famille, qu'une guerre imprévue vient de séparer de son fils pour bien des jours peut-être. Rivage heureux pour le Français qui, avide de l'inconnu, rêve une glorieuse conquête pour la mère-patrie.

Pour présenter une fidèle esquisse des mœurs d'une nation, il ne suffit pas d'avoir traversé un pays à vol d'oiseau ; il faudrait avoir passé des années au milieu de ses habitants, avoir vécu de leur vie, être devenu un peu sauvage soi-même ; puis, après s'être retrempé aux sources de la civilisation, avoir retracé, dans un français quelque peu Khroumir, le caractère de cette tribu. Mais un exil aussi long trouve peu d'amateurs et l'on borne volontiers son ambition de touriste à surprendre les contrastes qui mettent en relief les mœurs du peuple sauvage aux yeux du monde civilisé.

Quitter avec le soir les rues populeuses de la cité phocéenne et se réveiller, après 50 heures de traversée, à 110 kilomètres seulement du pays des Khroumirs, c'est, on en conviendra, une transition un peu brusque. Aussi n'est-il pas trop des loisirs que vous crée le mal de mer d'une première traversée, pour permettre à l'esprit d'imaginer à son aise les ressemblances qui rattachent le pays que l'on quitte au pays où l'on va.

A peine est-on débarqué sur le sol africain, que déjà on cherche inutilement le costume européen, que l'on a laissé là-bas,

Digitized by Google

dans les rues élégantes de la Cannebière. Partout le turban ou le fez; partout le burnous de l'Arabe. Le costume, voilà ce qui frappe l'esprit tout d'abord; c'est là, en effet, un des caractères essentiels de la nation. Le fils du Caïd se drape élégamment dans son burnous satiné; le paria des Khroumirs se couvre encore de son burnous en guenille. Plutôt que de s'en dépouiller, faute du capital nécessaire à son acquisition, il achètera un sac décoré de la marque de fabrique d'un industriel marseillais, et après y avoir pratiqué les trois ouvertures indispensables, une pour la tête, deux pour les bras, il recouvrira encore sa chemise crasseuse de ce burnous improvisé.

Le turban n'est pas moins sacré; dans les villes, à Bône, à La Calle, l'ouvrier arabe consent parfois à échanger le burnous contre le pantalon de toile et la blouse bleue, mais le turban reste toujours; il sert à distinguer le dernier des fils du Prophète de ces chiens de Français, dont ils n'apprécient guère les mœurs civilisées.

Mais c'est peut-être pousser trop loin la médisance et calomnier un peu la gracieuse ville de Bône, avec ses constructions françaises, sa Kasbah et son port dominé par la statue de M. Thiers, qui, sous la toile qui la couvre, attend, depuis de longs mois le jour de son inauguration.

Bône est relié à la Calle par les voies de terre et de mer. Cette dernière consiste en un courrier hebdomadaire qui touche à la Calle une fois tous les quinze jours, en été, et tous les mois, en hiver. Il y a aussi des balancelles à volonté, qui, si elles ne chavirent pas dans le trajet, rentrent au port d'embarquement dès que la brise se lève. Quand on est prudent et qu'on ne s'effraie pas d'un trajet de 87 kilomètres en diligence, on prend le courrier de terre et, au bout de 12 heures, on arrive à destination.

A 20 kilomètres de Bône, dans une vaste plaine, s'échelonnent, le long de la route, une longue file de baraques en planches, constituant un véritable village où l'on trouve café, restaurant, épicerie, boulangerie, mairie, bureau de poste, c'est le village de Morris.

Au sortir du village on traverse une splendide avenue d'eucalyptus qui bordent la route pendant 2 ou 3 kilomètres. Avec l'Eucalyptus disparaît la civilisation, et, du 23e au 63e kilomètre, on ne trouve pas trace d'une agglomération de gens civilisés qui mérite de porter le nom de village. De distance en distance on aperçoit une maison cantonnière, une baraque de colon, puis une réunion de gourbis, un douar, et c'est tout. Les plaines cultivées

Digitized by Google

qui reposaient le regard de Bône à Morris, ont disparu pour faire place à de vastes steppes incultes, desséchées par les chaleurs de l'été, où des troupeaux de petites vaches, de moutons et de chèvres dérobent au sol la dernière trace de végétation que le soleil a respectée.

Au 44e kilomètre, on trouve un premier lac très fertile en gibier d'eau. C'est le lac des Oiseaux. Intermittent, il disparaît dans les années de grande sècheresse, et un détachement de pionniers a pu camper dans son lit, au mois de septembre dernier.

Avec le 63e kilomètre, apparaît la bourgade d'Ain Gabour, on y compte trois maisons et quelques gourbis.

La route côtoie longtemps le lac Mélas, qui s'étend parallèlement à la mer. Sa profondeur ne dépasse pas 5 à 6 mèt.; on pourrait facilement le dessècher, mais on n'y songe pas, parce qu'il rafraîchit la température sans engendrer de miasmes délétères. Il repose en effet sur un lit de sable et n'a rien de commun avec les marécages qui infestent une partie du littoral près de la frontière des Khroumirs.

On ne tarde pas à s'enfoncer sous les bois de chêne-liège qui avoisinent la Calle. Une vaste forêt exploitée par M. de Barris, fournit des quantités considérables de liège au commerce européen. Dès que l'arbre a atteint 0,15 à 0,20 centimètres de diamètre, on enlève l'écorce jusqu'à 3 mètres au-dessus du sol, afin de provoquer la croissance du liège de nouvelle formation, seul susceptible d'être utilisé par l'industrie. Ces forêts, quoique un peu envahies par les broussailles, sont en fort bon état et, si ce n'étaient les fréquents incendies allumés par les Arabes, l'exploitation y suivrait une marche régulière.

Vers le soir on arrive à la Calle, la ville italienne, la ville des corailleurs. Là, peu de burnous, et, sauf les jours de marché, on se croirait partout ailleurs qu'au milieu d'une population d'Arabes.

Laissons la Calle et ses modestes constructions où l'on ne distingue guère que l'hôpital militaire, et, profitant du seul moyen de locomotion usité dans le pays, enfourchons un cheval et nous arriverons bientôt au pays des Khroumirs.

Une route carossable, créée depuis un an, conduit à 9 kilomètres de la Calle, au village d'Oum-Theboul. Ce n'est pas encore la Khroumirie, mais on n'oserait classer sans restriction Oum-Theboul parmi les communes algériennes. C'est un village de transition. Le territoire algérien finit à 20 kilomètres de la Calle; les monts Khroumirs sont sa limite géographique; mais où est la

Digitized by Google

frontière précise? Les cartes officielles expriment à ce sujet des divergences d'opinion, qui se traduisent par des erreurs de plusieurs kilomètres.

Ce que tout le monde sait bien, c'est que la Khroumirie commence où finit la France algérienne et avec elle la civilisation.

A ce point de vue Oum-Theboul appartient à l'Algérie. C'est une bourgade célèbre par sa mine de polysulfures métalliques qui occupe près de 500 ouvriers italiens et indigènes. Les Khroumirs l'appellent (al. mina); le minerai qui s'extrait des flancs du Kef ô Theboul, est remarquable par sa richesse en métal et surtout en plomb.

A peine a-t-on laissé Oum-Theboul qu'on entre dans la région des Kef (montagnes). Là, plus d'agglomération de gourbis assez importante pour servir à dénommer le pays; les localités sont indiquées par le nom du Kef dominant de la région. C'est en suivant les bords d'un petit torrent que l'on arrive au pied d'une chaîne de montagne courant du sud au nord et laissant à l'ouest, près de la mer, les montagnes du Segleb, fertiles en sangliers.

Le génie et l'infanterie travaillaient en commun à la construction d'une route carossable entre Oum-Theboul et Tabarka; le camp était assis sur un col de la Frontière, qui réunit deux points culminants des montagnes le Kef Radjellah, au nord, et le Kef Baba-Brick, au sud. Comme la chaîne oblique vers le nord-ouest et que le col, par respect pour le Prophète, porte le nom de la montagne qui le domine au levant, c'est au col de Baba-Brick que j'ai passé quinze jours de mon existence, moitié Français, moitié Khroumir.

Du sommet de Baba-Brick (père de l'Eclair) on domine tout le pays insurgé. On aperçoit, au sud, la montagne où s'étagent les tentes du camp d'Ain-Draham, les flancs de Djermingoura, où tomba le lieutenant Payer; le coteau derrière lequel s'abrite Tabarka, et comme fond du tableau, les noires montagnes de la Tunisie.

Nous voici en plein pays des Khroumirs; qu'est-ce donc qu'un Khroumir? Comment le distinguer d'un citoyen des autres tribus tunisiennes?

La tribu des Khroumirs occupe une surface relativement assez restreinte. La Khroumirie proprement dite est surtout resserrée sur le littoral. Elle ne s'étend que du col de Radjellah à l'Oued-Céhéla, petite rivière qui, dans la saison des pluies, court du sud-

Digitized by Google

est au nord-ouest, et vient se jeter à deux kilomètres au plus, à l'est de Tabarka.

Le Khroumir est trop indépendant pour être religieux. Aussi, en dépit de Mahomet, les cheick boivent l'absinthe et le commun des mortels absorbe volontiers un verre de vin. Tout Arabe dont le front est ceint du turban rouge n'est pas Khroumir, mais tout Khroumir porte le turban rouge. Le seul caractère distinctif de la tribu parait être la ceinture de cuir qu'ils portent en bandouillère. Le burnous est le plus souvent réduit à sa plus simple expression, sac de toile usé ou chemise en guenille.

La femme est refoulée au dernier plan de l'humanité. Elle travaille toute la journée, transporte les perches et le Dis pour la construction du gourbi. Vouée dès son enfance à ce pénible travail, ses traits n'ont rien conservé d'agréable ou même de féminin. Et cependant elle a bien sa petite vanité : on ne la voit jamais sans les bracelets d'acier et le petit miroir suspendu au cou.

Le Khroumir, comme tous les peuples misérables, érige en principe que la propriété c'est le vol : la faim n'a point d'oreilles et ce qu'il ne peut avoir par la ruse, il le prend par les armes. Le Khroumir n'est pas belliqueux, parce qu'il est fanatique, mais parce qu'il a des besoins. Donnez-lui à manger et il dira que le Français est bon (bonos français). Il plaint toujours misère et quand on vient à lui solder son travail, il n'est jamais pleinement satisfait ; mais réclame un petit pourboire un (sordi) ou un (douro) un sou ou un franc, parce qu'il est malheureux, dit-il, (Meskino, Meskino).

Lorsqu'il n'est pas guerrier, le Khroumir est chasseur. Il passe des nuits entières à attendre le sanglier qui vient au clair de lune, manger les glands sous le chêne. Il chasse avec le vieux (Moukala), fusil Khroumir, long de 2 mètres et plus ; le canon de ce fusil à pierre est fixé sur la crosse à l'aide d'anneaux en cuivre ou quelquefois de ficelles. C'est le fusil qu'il cédera aux Français, quand on viendra réquisitionner ses armes. Mais lorsque le moment sera venu, il saura retrouver le fusil de précision, le fusil anglais à piston et à longue portée qui fait dire à nos soldats : c'est drôle qu'avec de pareils moukalas, ces imbéciles tirent si juste.

Voilà pourquoi les Meckna désarmés, il y a quelques mois sont aujourd'hui en armes, et chaque jour, on a à redouter leurs redoutables incursions.

Le sol de la Khroumirie comprend trois espèces de terrains.

Digitized by Google

Les massifs montagneux, et, il n'y a guère autre chose dans ce pays, sont constitués par du grès siliceux qui s'effrite facilement pour former dans les plaines des alluvions sableuses. La région des dunes couvre une faible zône sur le littoral; elles sont, en général, assez basses; quelques-unes atteignent néanmoins entre Oum Theboul et La Calle, une hauteur de 25 à 30 mètres.

Les terrains de marécage sont heureusement assez restreints. Ce sont des lacs qui se dessèchent en été, et dont le fond tourbeux répand dans tous le pays des émanations fièvreuses. Le lac Tonga près d'Oum Theboul est lui surtout le grand criminel; si à la saison de pluies, l'eau ne tombe pas dès le début en grande abondance, la moitié environ des ouvriers de la mine se transportent à l'hôpital de La Calle.

Que sommes-nous venus faire dans un tel pays? Telle est la question dont a bien souvent cherché la solution depuis le jour où la nécessité de réprimer les brigandages de quelques Khroumirs a provoqué l'intervention de la France dans la politique des sujets du Bey.

On a pensé assurer à jamais la tranquillité de la frontière en chatiant les insurgés. C'était le seul procédé susceptible d'application; mais le doute est permis à l'endroit de sa parfaite efficacité. Les Khroumirs vaincus nous donnent pour voisins les Meckna non moins belliqueux.

On a parlé d'Agriculture; mais on ne peut se défendre ici d'un secret sourire en songeant aux pentes escarpées et rocailleuses des massifs montagneux qui constituent les terres arables de la Khroumirie.

Mieux vaut parler de civilisation, c'est là un thème commun sur lequel tous les partis finissent par s'entendre. Toutes les fois qu'il y a contact entre la civilisation et la barbarie le peuple civilisé domine le peuple barbare. Rome absorba la Gaule; la France absorbera la Khroumirie: telle est la loi.

Mais quels seront les moyens de civilisation? Transformera-t-on ces sauvages par la force ou par la douceur? En dépit des idées qui ont cours, en Algérie, le bâton ne fera pas seul tomber le turban qui étreint la tête du Khroumir. Le Khroumir cessera d'être Khroumir le jour où trouvant que le joug du Français n'est pas injuste et n'ayant plus en son pouvoir les moyens de se révolter, il abdiquera peu à peu son indépendance, deviendra algérien d'abord, français ensuite. Il est de l'intérêt des colons algériens d'assurer la première de ces deux conditions, le gouvernement Français doit pourvoir à la seconde. Or, pour assurer la

Digitized by Google

tranquillité d'un pays tel que le territoire des Khroumirs, il est nécessaire de créer de nombreuses voies de communication. On l'a compris et on a décrété la création de plusieurs artères rayonnant du centre stratégique de la Khroumirie, Aindraham.

Une route doit, en outre, réunir Tabarka et La Calle en courant parallèlement au rivage. C'est en suivant la direction de cette artère qui n'est encore que virtuelle que l'on s'achemine du col de Baba Brick à Tabarka, distants de 20 kilom. La route ou plutôt le sentier muletier ne cesse de descendre d'une façon continue depuis la crête de la montagne jusqu'au pied du côteau ou s'étage Tabarka. On traverse en suivant le lit du torrent, des forêts vierges où dominent le chêne liège et le chêne à feuilles de châtaignier dont les dernières branches supportent encore les guirlandes de vignes sauvages ; lambrusque au tronc puissant et flexueux.

Arrivé au pied de Tabarka, on gravit la pente raide du côteau que domine le fort de terre Bordj el Did et on arrive au camp. Là sont les tentes de nos soldats disposées avec régularité ; les grandes tentes d'ambulance isolées sur un versant du plateau ; les chevaux alignés sous le gourbi ; les jardins anglais créés par les loisirs de la vie de garnison, tout cet ordre contraste avec l'aspect sauvage du paysage.

Le fort de terre assis à 90 mètres au-dessus de la mer commande le côté nord du plateau et fait face à l'Ile de Tabarka. C'est un vaste carré flanqué de quatre tours. La porte s'ouvre dans une enceinte de même forme. A droite, une galerie réunit les casemates transformées en magasins à outils et en ateliers de menuiserie. A gauche, un large escalier conduit sur la plate forme où tout est encore dans le même état que lors de la prise de Tabarka. Des canons Khroumirs sont braqués sur la mer ; les uns ont des affûts brisés ; les autres en eurent jadis.

Lors du terrible assaut dont l'histoire gardera peut-être le souvenir, quelques heures avant le moment décisif, on amène un Maltais. Entre autres renseignements, il annonce que l'Ile est sans défense, mais que les canons du fort de terre sont chargés et prêts à écraser nos troupes sous un feu bien nourri, on redouble le bombardement, et au bout de quelques heures fatigué, de ne pas entendre le canon de l'ennemi, le 143me d'infanterie se décide à monter à l'assaut de la redoutable citadelle. Chacun songeait à faire son devoir, mais chacun aussi en gravissant la pente du côteau avait déjà offert sur l'autel de la Patrie, le sacrifice de sa vie. Enfin, on arrive au fort ; les portes sont ouvertes ; on

Digitized by Google

pénètre dans ce nouveau cheval de Troie et loin d'y trouver la mort, on y cherche en vain un Khroumir.

Est-ce à dire que le Khroumir soit une légende? Non, le Khroumir avait passé par là. Sur les 20 canons qui ornent le fort, 4 étaient chargés; deux ne pouvaient partir faute de cheminée; les insurgés n'avaient pu décharger les deux autres faute de mèches ou d'allumettes.

Quelques heures après ce sanglant épisode, on ramenait au camp un malheureux colonel tunisien, sans armes, ni bagages, dépouillé de ses galons et de ses boutons d'or. Les Khroumirs déconcertés par l'énergique résolution du 143me s'étaient réfugiés dans leurs montagnes, après avoir dévalisé le colonel du Bey.

Au bas du côteau est assis un village en planches constitué au dépens de la carcasse du Transport l'Auvergne que l'on aperçoit à 2 kilomètres couché sur le flanc dans le sable du rivage. C'est le quartier des commerçants et des petits fournisseurs de l'armée. L'origine de ces industriels est assez ambiguë, et les rapports commerciaux entre les citoyens de cette jeune ville, laissant assez à désirer, on la désigne dans le pays sous le nom de Coquinville.

Une simple anecdote suffira du reste à justifier l'étymologie de ce nom improvisé. Sur le point de voir ses biens saisis par les huissiers de Tabarka, X*** va trouver un de ses voisins de Coquinville et le prie de remiser ses denrées pendant la durée de l'Inspection. Le voisin accepte, X*** remercie et comme les conserves ne craignent pas de s'avarier, surtout quand elles sont hors des griffes des huissiers, X*** attend quinze jours avant de retirer son dépôt. Le voisin de Coquinville répond que les conserves sont en parfait état, mais que la difficulté de sauvegarder la propriété d'autrui à Coquinville mérite bien un salaire; les conserves sont bien vendues à ce prix, je vous tiens quitte et je les garde. Telle est l'origine d'un procès qui aurait pu émotionner Tabarka et qui peut se résumer sous le titre: Voleur volé.

Du haut du fort, à l'aide de la lunette du télégraphe optique, on distingue très bien la disposition du camp d'Aindraham. Une longue file de baraques borde le chemin qui conduit au camp et comme les matériaux de construction de la jeune cité dérivent de la destruction des caisses à biscuit, on la connaît, dans les environs, sous le nom de Biscuville.

Ne vous imaginez pas que Tabarka ne possède pas d'autres curiosités que son camp, le fort et Coquinville; on y trouve de nombreux hôtels où l'on dîne en plein air. Le restaurant des Oliviers, l'hôtel de Batavia auront un jour une page dans

Digitized by Google

l'histoire de Tabarka. Le maître d'hôtel de Batavia est un homme à la hauteur de la situation; il a tenu restaurant aux grandes Antilles, a monté un hôtel à Pondichery, et, fatigué de Tabarka, négociait, dit-on, avec M. de Lesseps pour fonder un établissement à Panama.

Un bras de mer de 300 mètres environ, sépare le Bordj el did de l'Ile de Tabarka. L'Ile est reliée au continent par fil télégraphique, mais les bobines ne fonctionnent pas. Elle est occupée par le capitaine commandant Estève avec dix-huit marins. L'Ile est encore recouverte des ruines d'une ville gênoise qui a dû exister vers le XVI' siècle. Le temps n'a épargné que le fort, les rues, les silos et la porte de la cité qui abrite quelques masures où est installée la direction du port de Tabarka.

La surface de l'Ile est complètement nue, aride et désséchée. Elle présente deux versants: le versant nord descend brusquement à la mer, le versant sud s'étage en pente douce et fait face au Bordj el did.

A chaque instant, on craint de disparaître dans un trou dissimulé par les herbes, ouverture d'un profond silos en forme de bouteille gigantesque. On les compte dans l'île par centaines. Le pavé des rues a résisté aux outrages du temps, et c'est en en suivant les détours sinueux que l'on arrive au fort majestueux qui commande l'île. L'épithète de majestueux n'est pas ajoutée par ironie, il y a là vraiment un monument imposant, et de sérieux blocs de maçonnerie. L'intérieur du fort est en ruine, on pénètre à travers des monceaux de décombres, entassés dans un pittoresque désordre, sur une première plateforme où est l'ouverture d'une citerne qui alimente le détachement de marine. Au moyen d'une échelle on se hisse jusqu'au sommet, sur la dernière plateforme couronnée par la lanterne du phare.

De ce point de vue escarpé, on voit très bien se dessiner le contour polygonal, à lignes brisées, de ce fort construit par les gênois et voué aujourd'hui, par son isolement, dans une île déserte, à un éternel oubli.

Ainsi, quand après des siècles de silence une ville renaît de ses cendres, son enceinte concorde rarement avec celle de l'ancienne cité. Sur le sol africain, Bône étale ses splendeurs à 2 kilomètres d'Hippone, et Coquinville s'élève hors de l'île de Tabarka.

Mais revenons au camp de Baba-Brick, et étudions un instant la vie de nos soldats au pays des Khroumirs. Le corps d'expédition en Tunisie peut être divisé en deux sections. Il y a les troupes qui font colonne et les troupes campées à poste fixe.

Digitized by Google

Comme en ce monde, pour avoir le droit de se reposer il faut avoir travaillé : on fait colonne, avant de construire le gourbi; aussi les soldats de Baba-Brick, parlaient-ils souvent des fatigues et des privations de la colonne, on marchait dans l'eau et se couchant avec la pluie, on se réveillait dans le lit d'un torrent. Les rations de pain et de viande manquaient assez régulièrement, et comme on avait reçu l'ordre formel de ne pas inquiéter le Khroumir, on trouvait des pommes de terre à 1 fr. 40 le kilog., des poulets étiques à 3 fr. et le plus souvent pas de pain.

Avec un tel régime, ils n'en mouraient pas tous, mais tous devaient conserver le souvenir des fatigues de cette expédition. Le campement de Baba-Brick ne devait être rien moins qu'une vaste infirmerie, ou se donnaient libre cours les maladies contractées pendant la colonne.

Dès les premiers jours, la fièvre typhoïde fit son apparition ; on évacua les malades sur La Calle, et pendant quelques semaines, on vit sortir chaque jour, jusqu'à six convois funèbres de l'hôpital de cette ville. La fièvre était foudroyante, et bien souvent, deux heures après son entrée à l'hôpital, c'en était fait du malade

Enfin le fléau se calma, mais on arrivait au plus fort de l'été; la saison des fièvres intermittentes venait de s'ouvrir. Voici le mode d'action de l'hypothétique (spirochète) dont tous nos soldats ont pu apprécier les effets. A 5 heures on se lève en parfaite santé, à 9 heures 1/2 violent mal de tête, commencement de l'accès, à 10 heures frissons, à 11 heures mal de tête plus intense, à 2 heures sueurs froides, c'est la fin, à 4 heures on est valide, on se lève et on attend que la fièvre revienne le lendemain ou dans 1, 2, 3, 4 jours, suivant qu'elle est quotidienne, terne, quarte, quinte.

A côté de la fièvre sont les petits accidents, maux de tête, dyssenterie, courbatures, ce sont les maladies secondaires, leur catalogue est aussi nombreux qu'il y a de jours dans la semaine, où l'on préfère le repos sous la tente, à la pioche ou à la pelle de terrassier.

Tout détachement en campagne reçoit une caisse à pharmacie ; l'officier se transforme en pharmacien; le codex, du reste, est fort simple.

Sentez-vous des frissons? — Vous avez la fièvre : vite 12 pilules de quinine.

Avez-vous mal aux dents, aux pieds , au ventre , etc., vous avalerez une potion d'Ipeca et 0,05 gr. d'émétique.

Le traitement est assez simple, et depuis que la quinine est à

Digitized by Google

volonté on en fait une consommation effrayante. C'est par 200, 300, 400 pilules que le docteur la livre, 3 et 4 fois par semaine, à un détachement de 100 à 150 hommes.

Lorsqu'un détachement prend possession du lieu de campement, l'installation de soldats et officiers est loin d'être luxueuse, mais peu à peu la broussaille s'organise, le gourbi s'élève, les murs d'abord, le toit se fait un peu plus attendre. Avant tout il faut vivre en bon rapport avec le menuisier et lui donner le temps de s'installer. Quand il se sera fabriqué son banc, sa règle, son équerre, alors sortiront, comme par enchantement, les lits de camp, les tables et même les fauteuils.

Ainsi logé on n'a plus à attendre que l'on soit servi. Tout d'abord il faut de l'eau ; le plus souvent il n'y en a pas. A Tabarka, les citernes étaient pleines de cafards, il fallait aller chercher assez loin de l'eau ferrugineuse, au grand désespoir des vieux officiers, qui voyaient leur absinthe étendue de cette eau magique, se transformer en un breuvage de teinte brune, à l'air suspect et peu appétissant.

En général, la viande s'achète sur place ; le mouton vaut 5 à 10 francs, suivant son état d'engraissement ; le sanglier 10 francs ; la poule 1 franc ; la vache 80 francs : tel était le menu du troupier.

En fait de légumes, les pommes de terre étaient rares ; on mangeait beaucoup d'aubergines et de poivrons frits.

Quant à l'emploi du temps, il était ainsi réparti : A 4 heures réveil, à 5 heures café, à 5 heures 1/2 appel, on visite les hommes malades. Hélas, il est arrivé quelquefois que sur 50 hommes 29 étaient dispensés du service.

Les hommes valides partent à 6 heures pour le travail. Lorsqu'il s'agit de créer une route, on fixe à l'officier qui en est chargé les principaux points géographiques où elle doit passer ainsi que la pente qu'elle ne doit pas excéder ; on fait alors à travers la broussaille la reconnaissance des lieux ; on sacrifie un cheval et un pantalon.

On fait ensuite une première piste à vue de nez, on abat les genêts et les chênes sur un mètre ; alors commence le travail de l'infanterie. Armé d'une pioche et d'une pelle, le fantassin élargit la piste de $1^{m}50$; le génie fait le nivellement et rectifie, on élargit à $2^{m}50$ et on attend l'arrivée de l'entrepreneur.

L'infanterie et le génie piochent de 6 à 9 heures, il y a dîner et sieste jusqu'à 2 heures 1/2, puis travail jusqu'à 6 heures.

A 6 heures, se révèle la vraie physionomie d'un campement

Digitized by Google

français chez les Khroumirs, on allume de grands feux et bien des fois pendant le festin, utilisant la solde supplémentaire accordée par l'Etat, on va mettre à contribution l'inépuisable buvette du mercanti, on entend bientôt les chants patriotiques entremêlés d'airs d'opéra, réminiscence de la vie de garnison et du pays de France. Puis les histoires succèdent aux histoires, et l'on s'endort au milieu des éclats de rire provoqués sous la tente, par le récit des exploits de quelque jovial marseillais.

Mais bientôt le silence de la nuit est troublé par les longs aboiements du chacal, on s'était endormi en France, on dort et on se réveille chez les Kroumirs.

Mais c'est assez longuement payer tribut aux souvenirs militaires, il est temps de faire la part de l'industrie et de l'agriculture. — On peut dire, sans crainte de donner prise à la critique, que l'industrie n'est guère représentée au pays des Khroumirs. Jadis, le khroumir fabriquait ses armes de chasse et de combat, ils se bornent aujourd'hui à tisser leurs burnous, préparer le filet qui remplace le bât de leurs montures, et tresser du dis pour former les nattes de sparterie, seul et unique ornement du logis.

Quand à l'agriculture, elle n'est pas mieux représentée. Dans le fond des vallées, circulent de nombreux troupeaux, de petites vaches, rappelant assez la race bretonne. La robe est en général coûleur froment, quelquefois tâchée de blanc. Des moutons et des chèvres paissent sur le flanc du coteau. Autour du gourbi, quelques poules mangent l'orge laissée par le cheval. Le khroumir opulent, élève le cheval arabe, le vulgaire chevauche sur un petit cheval aux allures moins fières, à la robe grise et aux oreilles basses.

Ainsi la production animale domine l'agriculture au pays des Khroumirs; elle se caractérise par l'absence à peu près complète de toute culture végétale.

La conduite de la spéculation animale est assez simple; elle est extensive au plus haut degré. Les animaux sans chien ni berger parcourent en liberté les vallées de la région montagneuse. Tous les huit jours, le khroumir passe et choisit les animaux destinés à être conduits au marché de La Calle. Bientôt le gazon disparaît ruiné par un pâturage prolongé, les arbrisseaux spontanés prennent le dessus, le dis et les plantes fourragères deviennent rares, les troupeaux s'éloignent et vont sur un autre point de la tribu chercher leur nourriture. — Mais il faut bien régénérer les pâturages : les incendies culturaux vont s'en charger, le khroumir incendie la montagne, fut-elle couverte d'une forêt de chênes

Digitized by Google

liéges; l'herbe renaît sur cet essartage barbare et le troupeau revient.

Une telle peinture du peuple Khroumir n'a jamais eu la prétention d'apporter une nouvelle pierre à l'édifice des espérances fondées sur l'avenir d'un pays qui captive par l'attrait de l'inconnu. Sans doute il ne sied pas à la jeunesse de critiquer les esprits généreux, qui oseront les premiers, apporter sur ce pays nouveau, avec le nom français, les bienfaits de la civilisation ; mais, sans blâmer toute tentative de colonisation, il est bien permis de préférer les plaines riantes et fertiles du Dauphiné et les belles montagnes du Vivarais, aux vallées muettes et désolées, aux crêtes arides et rocailleuses du pays des Khroumirs.

F. Houdaille.

Digitized by Google

LE PASSÉ DE CLAIRE

NOUVELLE

I

ALBERT d'Auvray était le plus heureux des hommes : il venait d'épouser la femme qu'il aimait et dont il était aimé.

Tout lui souriait. Il nageait en pleine ivresse ; il se mirait dans sa joie, n'entrevoyant, sous ses nappes transparentes, que profondeurs azurées et qu'insondables délices. Son bonheur était complet ; il n'imaginait rien qui put le diminuer. Au contraire, tout semblait fait pour l'accroître : jeune, plein de santé, maître d'une fortune considérable, il avait rencontré dans Mlle Claire de Beaumont une jeune fille accomplie, d'un caractère égal et soumis, d'une humeur gaie et expansive, d'une distinction exquise, d'une beauté rare. C'était là comme autant d'accessoires précieux venant s'ajouter à son amour pour le parer et l'enguirlander, comme les mille brins de duvet soyeux formant l'oreiller où reposait la félicité la plus parfaite.

Le mariage célébré, tous deux s'étaient envolés vers le ciel de l'Italie, traversant à tire-d'aile ses cités les plus illustres, s'y posant quelquefois, mais moins occupés, j'imagine, à contempler les chefs-d'œuvre de cette terre classique des arts, qu'à lire dans leurs yeux et qu'à se sourire dans l'extase d'une admiration qu'ils se renvoyaient l'un à l'autre. Pendant ce temps, l'intendant de M. d'Auvray faisait confortablement aménager et meubler le petit hôtel que le jeune marié

Digitized by Google

avait acheté à Grenoble, dans la ville même qui lui avait donné sa femme. En sorte qu'après avoir promené leur amour de rivage en rivage, l'avoir bercé sur les lagunes de Venise, lui avoir fait escalader les rampes du Vésuve, l'avoir rassasié de monuments et de larges espaces, quand le besoin d'une vie plus calme, d'un horizon plus resserré, d'un chez soi tranquille s'était fait sentir, le petit hôtel s'était trouvé tout prêt pour les recevoir. Mais c'est précisément alors qu'ils durent sortir de ce long égoïsme de leur bonheur, se ressouvenir qu'ils n'étaient pas seuls au monde et se plier aux exigences de leurs relations. Dès leur retour, en effet, les visites commencèrent à affluer.

Parmi les personnes qui se présentèrent, Albert fut bien agréablement surpris de revoir un de ses anciens camarades de l'école de droit de Paris, Jules Valbergue, que les hasards de l'inamovibilité, inhérents à la magistrature debout, étaient venus déposer sur le siège de Procureur général de la cour de Grenoble.

— Et tu restes à déjeuner? lui dit Albert, un matin, où l'ayant rencontré au dehors, il l'avait, tout en causant, entraîné jusque chez lui.

— Impossible, mon cher ami. Je ne fais, tu le sais, que d'arriver à mon poste, et j'ai un tas d'affaires en retard ..

— Tu prends bien pourtant le temps de déjeuner?

— A peine. Et puis, dans cette tenue du matin, je n'oserais jamais paraître devant Madame d'Auvray.

— C'est juste! je ne t'ai pas encore présenté à ma femme: elle était absente quand tu es venu. Mon cher, je ne te lâche pas.

Il fallut céder. La présentation eut lieu et le repas fut très gai.

— Eh bien! comment la trouves-tu? demanda Albert à son ami, quand, le café servi, Madame d'Auvray se retira pour permettre à ces messieurs d'allumer un cigare.

— Charmante, délicieuse, adorable...

— Bon, bon... Et après?

— Après? je trouve Madame d'Auvray ravissante. Et toi, que lui reproches-tu? interrogea Valbergue, s'apercevant qu'Albert restait silencieux.

Digitized by Google

— Moi? rien. Pourtant je veux être franc, et je te demande de l'être aussi. N'as-tu pas été choqué dans sa conversation de tout ce tissu d'enfantillages et de naïvetés? Je sais bien que Claire n'a que dix-neuf ans, et qu'elle n'est sortie du couvent que pour se marier. Mais ne trouves-tu pas bizarre cette éducation de serre-chaude qui, à force de vouloir sauvegarder toutes les pudeurs de la jeune fille, comprime son intelligence, l'empêche de se développer à son heure?

— Mais c'est suave, cette ignorance de toutes choses! s'écria Valbergue.

— Je t'attendais là. Eh bien! non, c'est tout un travail à recommencer, et je t'assure que c'est très pénible. Ainsi, aujourd'hui, pendant que nous déjeunions, de quoi ma femme nous a-t-elle entretenus? De ses espièglerie de pensionnaire, de ses bons rires avec son amie, Mademoiselle Emilie Lampardon, cette jeune fille morte récemment, pendant que nous voyagions en Italie! Et puis? c'est tout. Suppose une jeune fille élevée autrement, qui connaîtrait un peu le monde, qui aurait des notions un peu plus étendues sur la vie, sur les idées, les hommes, les œuvres et le mouvement du siècle, crois-tu qu'elle aurait eu cette physionomie distraite et désintéressée, dès que nous ramenions l'entretien à nous et que la conversation s'élevait? Cela viendra, je le sais bien; mais j'aimerais mieux ne pas attendre. Songe que quand nous nous marions, nous autres, nous avons déjà fini une existence, vécu plusieurs romans...

— C'est un tort.

— Et que nous ne pouvons plus nous intéresser à de petites aventures de pensionnaire.

— C'est un malheur.

— Un malheur!... Tiens! ne me parle pas de ces bonheurs semblables à ces goûters d'enfants, uniquement composés de crèmes et de soufflés! Que diable, pour nos estomacs, il faut quelque chose de plus substantiel.

— Moi, j'aime la crème, dit Valbergue.

— En un mot, voici l'histoire: Quand l'heure est venue de se séparer d'elle pour la faire instruire, une mère prend son enfant par la main. « Je vous amène ma fille, dit-elle aux bonnes dames, c'est une petite sotte. Dans sept ou huit ans

Digitized by Google

je vous la reprendrai. Mais, de grâce, rendez-la moi telle que je vous la confie. » Et c'est bien ainsi qu'on la lui rend. Moi, je trouve cela admirable.

— Ne voudrais-tu pas qu'on leur apprît à lire dans les romans contemporains ? Qu'on menât danser les plus grandes au bal de l'Opéra, et dîner les plus sages en cabinet particulier ? C'est bien assez de celles qui courent le monde avant leur mariage, qui deviennent ainsi très savantes sur tout ce qui s'y passe et s'y raconte ; qui, immobiles et les yeux baissés, mais l'oreille aux aguets, ne laissent rien échapper de ce qui se dit à leur portée, quand les interlocuteurs ne se méfient pas assez ; que les danseurs, à la boulangère ou au cotillon, se repassent de main en main ; qui, de tous ces contacts, du souffle de toutes ces rumeurs malsaines, sortent aux trois quarts flétries, le cœur désillusionné. .

Albert souriait, balançant la tête de gauche à droite. — Tu n'y es pas, mon cher ami, tu n'y es pas. Il s'agit d'instruire les jeunes filles, non de les corrompre.

— Il s'agit de les garder pures, immaculées de corps et d'âme, jusqu'à l'heure où elles feront la gloire et la joie de l'homme qu'elles épouseront. Mon cher, tu es ingrat envers la destinée qui t'a comblé. Je souhaiterais, pour ta punition, que tu fusses tombé sur quelqu'une de ces jeunes filles, qui, une fois en puissance de mari, quand la conversation roule sur une de ces histoires piquantes colportées de foyer en foyer par la chronique judiciaire des journaux, ont une façon d'incliner la tête avec un petit sourire réprimé, qui m'a toujours donné à réfléchir.

— Et tu en as conclu ?

— Que la belle dame avait, comme tu disais tout à l'heure, vécu son petit roman, et que s'il était permis de le feuilleter, ce serait très intéressant.

— Eh bien ! après ? Quand elle aurait aimé son cousin!

— Après?... Allons ! je vois que nous n'avons pas les mêmes goûts. Je n'ai pas le temps, d'ailleurs, ajouta-t-il en se levant et en regardant sa montre, de développer mon système aujourd'hui. Je me sauve. Pourtant, pour te faire connaître toute ma pensée, je te dirai simplement : trouve-moi

Digitized by Google

un second exemplaire de Mademoiselle Claire de Beaumont, et je l'épouse sur le champ, les yeux fermés.

Albert avait accompagné son hôte jusqu'à la porte. Là, un domestique lui remit une lettre qu'un inconnu était venu déposer à l'hôtel un moment auparavant. Il la prit sans la regarder, la faisant tourner distraitement entre ses doigts, tout en continuant de causer.

— Mais, au fait, pourquoi n'es-tu pas encore marié ? car nous sommes du même âge, n'est-ce pas ? trente ans passés ?

— Mon cher, dit le magistrat, se rapprochant et baissant la voix, tu sauras que mes fonctions me forcent à entrer dans le secret de beaucoup de familles. Eh bien ! de tes prétendues innocentes, comme de mes émancipées, j'en ai tellement vues et qui m'ont fait si grand'peur, que, ma foi, j'ai toujours reculé jusqu'ici, tu comprends !

Et, accentuant sa phrase d'une vigoureuse poignée de main, il s'éloigna rapidement.

Albert, remontant l'escalier à pas lents, jeta les yeux sur la lettre qu'il tenait à la main. L'adresse, d'une écriture prétentieusement ornée, s'étalait sur un papier gardant l'empreinte de doigts gras et dégageant une forte odeur de tabac. Il fit sauter l'enveloppe. Le billet, sans signature, ne contenait que ces mots :

« Si vous voulez connaître des détails sur le passé de Mademoiselle Claire de Beaumont, trouvez-vous cet après-midi sur le cours ».

II

Le *cours* est une longue avenue, ombragée de platanes centenaires, qui, des bords de l'Isère, file en droite ligne jusqu'au village lointain du Pont-de-Claix, dont la vieille arche démesurée enjambe en cet endroit le torrent du Drac. Etouffant dans sa lourde ceinture de fortifications, l'horizon borné par de hautes montagnes qui lui font de toutes parts une seconde barrière, la ville, à côté des routes encaissées, et contournées comme des pieds de mandragore, qui accèdent à ses

Digitized by Google

portes, a voulu se créer cette large échappée vers l'air libre et la lumière, cette perspective infinie se déroulant à perte de vue à travers un quadruple rideau de feuillage. Elle rappelle assez l'avenue des Champs-Elysées, avec sa bordure de maisons aristocratiques en moins, l'immensité des trois allées, la beauté, l'éclat verdoyant des sites d'alentour et le voisinage neigeux des Alpes en plus. A part l'heure de l'arrivée des trains, où l'omnibus de quelque hôtel la sillonne, elle est presque constamment déserte.

Albert avait hésité longtemps. Il avait froissé la lettre dans ses doigts; puis, un moment après, la rétablissant dans ses plis, il l'avait relue avec attention. Se moquait-on de lui? Quelle était cette mauvaise plaisanterie? Certainement il ne se dérangerait pas. Mais, après tout, que risquait-il en sortant? Si l'on voulait le mystifier, il le verrait bien et il serait le premier à en rire. Le temps était d'ailleurs superbe. Le soleil de cette journée de fin d'été, bien que haut encore sur l'horizon, n'envoyait qu'une chaleur adoucie et comme rafraîchie par les premières brises d'automne. De chez lui au cours, en sortant par une porte de la ville et rentrant par l'autre, cela lui ferait une promenade charmante, une de ces courses hygiéniques que lui avait recommandées le docteur lors de son dernier accès névralgique, une sortie, enfin, toute pleine d'agrément. Et il se décida.

Il déboucha sur le cours sans ralentir sa marche, jetant cependant de côté et d'autre des regards qui, malgré qu'il en eût, n'étaient pas exempts de préoccupation. Bientôt, il vit un inconnu se détacher d'une contre-allée et s'avancer vers lui.

— Monsieur d'Auvray, sans doute? dit-il en portant la main à son chapeau.

— Oui, Monsieur, répondit Albert en lui rendant son salut. A qui ai-je l'honneur?...

— Gustave Lampardon.

Albert le considéra de la tête aux pieds, sans pouvoir dissimuler son étonnement. En entendant ce nom, la vague silhouette d'un Monsieur Lampardon, frère de cette Emilie dont on pleurait la perte récente, s'était dessinée au fond de sa mémoire, dans cette couche de souvenirs qu'y avaient déposés

Digitized by Google

les intarissables confidences de sa jeune femme. D'après la version de Claire, il avait quitté la France depuis de longues années, et était allé chercher fortune à l'étranger, dans les Indes, on ne savait où ; on n'en avait plus entendu parler, et son caractère aventureux semblait l'avoir prédestiné à quelque triste fin. Le signalement qu'elle en donnait, à la vérité, ne répondait pas exactement à la tournure de l'homme qu'Albert avait sous les yeux. Soit illusion de jeune fille, peu au fait encore de la vraie distinction, ou mirage d'une imagination vive qui embellit tout ce qu'elle touche, soit ravages causés par les mille traverses d'une vie très accidentée, il ne restait plus rien de l'élégant et parfait cavalier dont on lui avait fait la peinture. Ses manières trahissaient une politesse empruntée plutôt que naturelle. Sa tenue laissait à désirer ; son long pardessus, au col flétri, et s'ajustant mal à sa taille, ne semblait être là que pour dissimuler des dessous douteux ; le feutre noir qu'il tenait à la main, dessinait sur sa convexité des sinuosités poussiéreuses, indice d'un long usage. Enfin, sa physionomie était absolument vulgaire, et ses cheveux noirs et embroussaillés, ramenés en longues mèches sur ses tempes, ne contribuaient pas à ennoblir son visage.

— Mon nom ne vous est probablement pas inconnu, dit notre homme que paraissait gêner ce trop long examen. Quant à moi, qui n'avais pas l'honneur de vous connaître, j'ai deviné que vous étiez M. d'Auvray et que vous aviez reçu ma lettre, rien qu'en vous apercevant.

— C'est vous qui m'avez écrit, Monsieur ? Pourquoi n'avez-vous pas signé ?

— Pour des raisons que vous comprendrez tout à l'heure.

Il y eut un silence, et nos deux hommes se regardèrent.

— Qu'avez-vous à me dire ? Veuillez vous couvrir, Monsieur. Et Albert se couvrit lui-même. Madame d'Auvray m'a souvent parlé, en effet, de votre sœur. Je ne vous croyais pas en France, c'est sa mort qui vous y ramène, sans doute, et vous venez recueillir...

— Précisément, dit Lampardon, comme sautant sur l'idée qu'on lui présentait, afin d'entrer en matière. Malheureusement l'héritage se réduit à des dettes.

Digitized by Google

— Ah ! dit Albert de ce ton lent et réfléchi de l'homme qui sent que l'on va faire appel à sa générosité.

— Hélas ! oui, Monsieur, nous passions pour riches, mais nous ne l'étions pas. Pour relever notre situation, j'avais consenti à m'exiler, à aller tenter la chance ailleurs. Mais elle ne m'a pas été favorable. Rien ne m'a réussi. Vous m'excuserez donc, Monsieur, si j'en suis réduit, pour le moment, à faire flèche de tout bois. Cela me répugne profondément, croyez-le bien.

— Voyons ! où voulez-vous en venir ? dit Albert, que toutes ces tergiversations commençaient à impatienter. Puis, changeant de ton, comme s'il se fut repenti de sa vivacité : — Veuillez croire, Monsieur, qu'en considération de Mademoiselle Emilie Lampardon qui fut, je le sais, l'intime amie de ma femme, si, dans la limite de mes moyens, je puis vous être utile à quelque chose, vous venir en aide...

— Nous y voilà ! s'écria notre homme qui, loin de se blesser des offres d'Albert, en sembla prendre un redoublement d'assurance. Oui, sans doute, c'est bien sur cette ancienne amitié que j'ai compté, car Mademoiselle Claire de Beaumont a beaucoup aimé ma sœur, et j'ajouterai qu'elle m'a beaucoup aimé moi-même.

Et, relevant la tête avec une effronterie voulue, il s'arrêta.

Les sourcils d'Albert se froncèrent ; il pâlit, et avec un léger tremblement dans la voix : — Que voulez-vous dire ? s'écria-t-il.

— Je veux dire ce que je dis. Tenez ! Monsieur, nous allons jouer cartes sur table. Et, comme pressé de se débarrasser de la partie la plus pénible d'un discours préparé d'avance, la tête obstinément baissée, mais décochant de temps à autre un regard furtif à son interlocuteur, il poursuivit tout d'une haleine : — J'ai été aimé de Mademoiselle de Beaumont, j'ai reçu des lettres d'elle par l'intermédiaire de ma sœur. Jusqu'où sont allées nos relations, je ne vous le dirai pas ; je vous le laisse à supposer pour le moment, et les lettres que j'ai en ma possession pourront plus tard vous en instruire. Ces lettres sont là, sur moi, ajouta-t-il en frappant sur la poche de son

Digitized by Google

pardessus. Si vous voulez en avoir connaissance, nous pourrons nous entendre.

Albert se taisait, mais la sueur perlait sur son front. Encouragé par son silence, Lampardon releva la tête, il rendit de l'aisance à ses gestes, et, comme si le reste de sa besogne lui fut devenu facile, il continua presque gaiement :
— Avouez qu'il n'est pas très plaisant pour un homme marié de songer que des lettres de sa femme courent ainsi le monde? Je pourrais, il est vrai, détruire celles-ci ou vous en faire cadeau. Mais, quoi! quand la nécessité me presse, irais-je bouder la fortune? Je puis donc être tenté d'user de la ressource qu'elle met dans mes mains. Comment? je n'en sais rien encore. Si bon que vous soyez, il est bien impossible pourtant que vous n'ayez pas quelque ennemi qui paierait cher des armes pour vous perdre. Puis, vous pourriez être curieux aussi de les lire, car ce n'est pas Madame d'Auvray qui vous les communiquera...

— Voudriez-vous me montrer ces lettres, interrompit Albert.

— Très volontiers, interrompit Lampardon. Et très naturellement, comme un commissionnaire exhibant sa marchandise, il s'empressa de déboutonner son pardessus, d'où il sortit un paquet de lettres, toutes portant sur leur enveloppe cette même adresse tracée d'une main enfantine : Monsieur Gustave Lampardon. — Vous reconnaissez bien l'écriture? dit-il, en les mettant, sans s'en dessaisir, sous les yeux d'Albert.

— Et quelles sont vos conditions pour me les remettre?

— Mon Dieu! Monsieur, je vous ai fait connaître ma position. Il y en a trente.. Madame d'Auvray, si elle a bonne mémoire, vous certifiera qu'il n'en manque aucune. Je regrette même de ne pas en avoir davantage. Pensez-vous que trente billets de mille...

— C'est un marché, alors, que vous me proposez?

— C'est un échange, dit-il en souriant. Trente billets de mille... Il se peut que vous n'ayez pas cette somme chez vous, mais n'importe quel banquier vous l'avancera, j'en suis sûr. Enfin, vous vous arrangerez. Je vous attends ici dans une heure. Je ne vous cache pas que je suis très pressé, dit-il en

Digitized by Google

fouillant d'un regard circulaire les contre-allées. Il faut que je parte ce soir ; sans cette affaire, je serais même déjà loin. Ainsi, trente mille francs, c'est convenu ?

— Misérable ! s'écria Monsieur d'Auvray, dont le bras se leva d'un mouvement convulsif vers le visage de Lampardon.

Celui-ci fit un pas en arrière, moins peut-être pour échapper à l'outrage d'Albert que pour mettre son trésor en sûreté. Il replaça, tout en se mordant les lèvres, le paquet dans la poche de son pardessus, qu'il reboutonna avec soin ; puis, d'un ton très posé : — C'est inutile, Monsieur, je ne me bats pas. Vous comprenez bien que, ma résolution une fois prise, je suis décidé à passer par dessus tous les inconvénients de mon rôle. Et peu m'importe ce que vous pourrez dire ou penser de moi, pourvu que j'arrive à mon but.

Albert gardait le silence, il regardait vaguement devant lui et ne savait à quoi se résoudre.

— Eh bien ! que décidez-vous ? demanda Lampardon.

— Je décide, s'écria Albert d'un ton de colère, que vous allez me remettre ces lettres à l'instant, ou...

— Nix ! dit notre homme en secouant la tête, n'y comptez pas.

Albert resta encore silencieux. Il sentait un étrange malaise l'envahir, un grand froid lui monter au cœur. De petits mouvements nerveux secouaient le coin de ses lèvres, et ses yeux gardaient leur vague fixité. Le soleil ne brillait plus, le ciel s'était sali de gros nuages gris, et la campagne, autour de lui, apparaissait terne et sans reflets. Quelques feuilles, se détachant des platanes, tombaient en tournoyant sur elles-mêmes, et allaient, d'un glissement lent, grossir la masse piétinée et boueuse qui s'amoncelait déjà dans les coins de l'avenue. Ainsi, depuis un moment, tombaient une à une toutes ses illusions ; ainsi se flétrissait cette pure image, cette douce et chaste Claire de Beaumont, qu'il avait longtemps pieusement gardée dans le tabernacle de son cœur.

— C'est tout ce que vous aviez à me dire ? reprit Albert.

— Oui, Monsieur, tout... pour le moment.

— C'est bien, drôle ! vous aurez de mes nouvelles.

Et, tournant les talons, il se dirigea vers la ville. Lampardon le regarda s'éloigner, s'attendant peut-être à le voir revenir.

Digitized by Google

Déçu dans son espoir, il fit quelques pas, comme pour le rappeler, mais une réflexion parut l'arrêter court, et, après avoir perdu Albert de vue, il disparut à son tour.

III

En ce moment, Madame d'Auvray commençait à trouver que son mari tardait bien à rentrer. C'était la première fois depuis leur mariage, qu'il sortait ainsi sans la prévenir, sans lui proposer de l'accompagner. Elle courait d'une chambre à l'autre, ne sachant comment tromper son impatience, interrogeant ses domestiques : « Monsieur n'a pas dit où il allait? » puis revenait au salon, essayait de s'atteler à quelque lecture, rejetait le volume et se levait. Enfin, elle entendit du bruit dans l'escalier. C'était le pas d'Albert, et elle s'élança avec un cri de joie. Mais, dès que la porte s'ouvrit, en apercevant Albert, pâle, le front plissé, l'air sévère et froid, toute sa gaîté tomba.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-elle avec effroi.

Albert considéra un moment sa femme, puis : — Vous avez donc aimé Monsieur Lampardon? dit-il.

Claire eut un tressaillement douloureux. Ses traits se contractèrent, ses yeux s'agrandirent, comme si un jet de pensées foudroyantes, s'élançant à son cerveau, l'allait faire subitement éclater. Elle resta à la même place, pétrifiée, puis inclina le front et se cacha le visage dans ses mains.

— Répondez !... Mais répondez donc !

Claire garda encore le silence ; puis, sur une interrogation plus pressante, elle fit un mouvement affirmatif de la tête.

Albert, dans un geste de colère, jeta son chapeau sur une chaise. Il ferma la porte, et, les mains crispées, mordillant sa moustache, il arpenta le salon à grands pas. Quelques minutes s'écoulèrent ainsi. Enfin, s'arrêtant devant sa femme :

— Voyons ! parlez ! expliquez-vous ! trouvez quelque excuse !

La jeune femme releva la tête d'un air égaré : — Que faut-il que je vous dise ? balbutia-t-elle.

— Mais... tout.

Elle regarda fixement le parquet et se tut. Elle semblait

Digitized by Google

une pauvre gazelle prise au piège, sans force, sans idées, comme hébétée.

— Tenez! ne restez pas ainsi debout, vous me faites mal; asseyez-vous.

Elle obéit machinalement, et se dirigea vers un canapé où elle se laissa tomber, et là, assise, elle se tut encore.

— Voyons! parlez maintenant, je vous en prie, dit Albert. Vous me voyez en proie aux plus affreux soupçons; ne me laissez pas ainsi. Cette aventure est horrible, inexplicable. Vous ne me persuaderez jamais que vous avez pu aimer cet homme.

— Hélas!...

— Mais quand? comment cela s'est-il fait? Il est impossible que quelque circonstance que j'ignore, ne plaide pas en votre faveur, ne vous innocente pas. Parlez! ne me faites pas mourir de chagrin, ne prolongez pas ce martyre.

— Oubliez-moi, renvoyez-moi, je suis indigne de vous.

— Indigne de moi!... Que voulez-vous dire?

— Mais. . ce que vous savez déjà.

— Je ne sais rien, moi, — rien que ce que Monsieur Lampardon a bien voulu me dire.

— C'est lui-même qui vous a dit?..

— Lui-même.

Elle regarda Albert avec étonnement: — C'est impossible! s'écria-t-elle.

— Oui, je comprends, dit Albert avec un sourire dédaigneux, c'est toujours pour vous le héros que votre imagination s'était créé. Eh bien! il faut en rabattre, et il est probable que si vous le voyiez aujourd'hui, vous seriez désillusionnée. Ne me parliez-vous pas d'un jeune homme bien élevé, élégant, distingué?

— Sans doute.

— Monsieur Lampardon a la tournure d'un aventurier et les sentiments d'un escroc. Vous lui avez écrit, n'est-ce pas?

— Oui, dit-elle en baissant la tête.

— Eh bien! il vient de me proposer de me remettre vos lettres en échange d'une somme... Trente mille francs! Il fait trafic de ses galanteries, ce monsieur.

Digitized by Google

— C'est impossible! répéta-t-elle. Il est riche, sa sœur l'était du moins, et maintenant qu'elle est morte...

— Sa sœur ne laisse rien, et lui n'a que des dettes. Il revenait en France, en effet, comptant sur cet héritage, et c'est, sans doute, sa déconvenue qui lui suggère son joli procédé à mon égard. Il m'attend là-bas, dans une heure, sur le cours, pour troquer vos lettres contre mes billets de banque. Est-ce assez clair, cela?

— Malheureuse que je suis! s'écria la jeune femme. Et, se laissant tomber de côté sur le canapé, plongeant sa tête dans ses deux mains, elle éclata en sanglots.

Une pensée depuis un moment tourmentait Albert. La phrase de Lampardon « jusqu'où sont allées nos relations, je ne vous le dirai pas » venait de lui revenir à la mémoire. Moitié par calcul, moitié peut-être par la pitié que Claire lui inspirait, il se rapprocha d'elle, et d'un ton radouci : — Allons! dit-il, ne pleurez pas ainsi. Cela ne sert à rien et ne répare rien. Pourquoi ne m'avez-vous pas tout dit avant notre mariage? Il est vrai qu'à l'insistance que vous avez mise depuis à me parler de cette Emilie, j'aurais dû deviner peut-être. Mais pourquoi vous taire? N'aviez-vous donc pas confiance en moi, dans ma bonté? Moi, qui vous croyais la franchise même!

— Si je ne vous ai rien dit, c'est que je vous aimais, et que j'avais peur que vous ne m'aimiez plus! Si je ne vous ai rien dit, c'est que j'avais tout oublié; qu'unie à vous, il me semblait qu'une vie nouvelle commençait pour moi; c'est que si le souvenir de ma faute me revenait par brusques éclairs, je fermais les yeux et m'enfonçais dans ma joie présente, avec la vague terreur que ce qui arrive aujourd'hui arriverait, que tout se découvrirait, un jour, — plus tard, — le plus tard possible, — et qu'alors mon bonheur s'évanouirait pour jamais!

— Eh bien! soyez plus franche aujourd'hui, dites-moi tout. Et quelles que soient les révélations que je doive entendre, je promets de demeurer calme, je jure de tout vous pardonner.

— Mais ne savez-vous pas tout? dit-elle.

— Non... De grâce.. parlez... Voyons! depuis quand connaissez-vous cet homme?

Digitized by Google

— Depuis que je connais sa sœur. Ne vous l'ai-je pas dit? il venait la voir toutes les semaines au parloir. Un jour que je m'y trouvais, il m'aperçut. La semaine suivante, sa sœur me remit une lettre de lui. Ce qu'elle contenait, vous pouvez le deviner: que j'étais belle, qu'il n'avait pu me voir sans m'aimer, qu'il serait heureux si je lui faisais connaître que son hommage ne m'offensait pas... Je ne savais que faire, quelle conduite tenir. Malgré les prières de sa sœur, qui prenait naturellement son parti, je ne répondis pas à cette première lettre; mais j'en reçus une seconde par la même voie, et, cette fois, je fus moins prudente... J'étais bien jeune alors. !

— Il y a de cela?

— Quatre ans.

— Vous en aviez quinze. Et vous lui avez répondu ensuite... toutes les semaines?

— Oui.

— Et cela a duré?

— Cinq mois, six mois...

— Vous ne lui avez jamais parlé?

— Si.

— Au parloir?

— Au parloir, et...

— Où?

— Chez lui.

— Chez lui! vous êtes allé chez lui?

— Oui, avec sa sœur, un jour de sortie..

— Et chez lui... que s'est-il passé?

— Mais... rien.

— Rien? il ne vous a rien dit?

— Mon Dieu!... si.

— Eh bien? quoi?... Parlez.

— Eh bien!.. Ah! tenez! par pitié, cessez de m'interroger! Je souffre trop! ce supplice est intolérable!

— Que vous a-t-il dit? répéta Albert avec un redoublement d'insistance. Que vous a-t-il dit!... Répondez.

— Mais... ce qu'il m'avait écrit souvent déjà.

— Que vous avait-il écrit?

— Qu'il m'aimait.

— Et après?... Après?

Digitized by Google

— Après ?... Il est parti. Ce jour là même d'ailleurs, sans qu'il m'en eût rien dit, il était question de son voyage dans l'Inde. Il ne m'a plus revue, il ne m'a plus écrit, et je l'ai oublié. Il m'a oubliée aussi sans doute.— Voilà tout, je vous le jure devant Dieu.

— Non, certes ! il ne vous a pas oubliée. Ce qui le prouve, c'est qu'il vient m'offrir aujourd'hui... Mais que contenaient donc ces lettres que vous lui écriviez ?

— Je ne m'en souviens plus.

— Vous avez bien conservé quelques brouillons ?

Claire secoua la tête.

— Et les siennes, qu'en avez-vous fait ?

— Je les ai brûlées.

— Quand ?

— A l'époque de notre mariage, dit-elle à voix basse.

— Vous aviez peur qu'elles ne tombassent dans mes mains ? La précaution était bonne.

Les sanglots de Claire recommencèrent. Affaissée sur le canapé, la tête dans ses deux mains que noyait le flot de ses cheveux, tout le corps secoué de spasmes déchirants, elle s'abandonnait à sa douleur. Albert souffrait trop en ce moment lui-même pour s'apitoyer sur sa femme. Lui qui, en toute autre circonstance, se serait reproché comme un crime d'appeler sur son front l'ombre d'une tristesse, il semblait prendre plaisir à ce métier de bourreau. Il la questionnait avec cette curiosité insatiable, avec cet acharnement, cruel pour soi-même, que l'on met à fouiller dans le passé d'une personne qui vous est chère. Il s'y mêlait des mouvements de colère et de dépit de n'être fixé sur rien. Il avait oublié sa promesse de rester calme, quels que fussent les aveux de sa femme, et s'était remis à se promener nerveusement.

— De sorte, dit-il en revenant près d'elle, que si je ne rachète pas ces lettres, je ne saurai jamais rien. Et, comme elle ne lui répondait que par des larmes : — Il ne s'agit pas de toujours pleurer, il faut parler, ajouta-t-il durement.

— Puisque je vous ai tout dit !

— Eh ! qu'en sais-je ?

— Vous ne me croyez plus ! s'écria-t-elle douloureusement.

Digitized by Google

— Vous croire !... Mettez-vous à ma place, et vous comprendrez mes doutes. Vous êtes allée chez cet homme, vous y avez passé une journée entière. Je ne le connais pas, je viens de le voir pour la première fois. Mais, certes ! quand toutes les inévitables compromissions d'une vie d'aventure auraient peu à peu aidé à sa dégradation morale, je me le représente, il y a quatre ans, aussi exempt de scrupules qu'il l'est aujourd'hui. Et vous voulez que je m'en rapporte à ce que vous me dites. . quand vous ne me dites rien ! Suis-je sûr que vous ne me cachez rien ? Cette confession que je vous demande est ridicule, je le sais ; je suis aussi insensé que ridicule moi-même en insistant. Mais ne voyez-vous pas que je souffre mille morts, poursuivit-il en se tordant les mains, que ma tête s'égare, que je vais devenir fou, si vous vous taisez ainsi !... Oui, c'est horrible ! c'est épouvantable ! Là, là, derrière ce front, je ne saurai jamais le secret qu'on ne veut pas me dire !

— Il n'y a plus de secret, je vous le jure !

— Si ! il y en a un, j'en suis sûr !

— Eh bien ! chassez-moi, puisque vous ne me croyez pas, chassez-moi ! Je vous aime, mais je suis indigne de vous, je vous le répète ! Et vous, vous ne pouvez plus m'aimer : chassez-moi !

Il y avait dans son ton décidé toute l'énergie du désespoir, et un tel parti-pris d'accepter d'avance et sans se plaindre toutes les conséquences désastreuses de sa faute, que devant cette attitude nouvelle l'emportement d'Albert se calma. Il était allé s'asseoir à l'autre bout du salon, et là, le dos courbé, les coudes aux genoux, les mains jointes, comme se parlant à lui-même : — Dire que c'est après six mois de mariage, murmurait-il, quand nous sommes si heureux, si unis, que ces choses-là arrivent, que cet homme vient se dresser entre nous ! Moi qui vous aimais tant, qui ne voulais que votre bonheur ! Moi qui étais si fier de vous, de votre beauté, de votre amour !... Oh ! oui, oui, j'étais trop heureux !

Et, s'attendrissant sur lui-même, laissant tomber sa tête dans ses mains, il s'arrêta tout à coup, sa voix expira dans les larmes.

— Grand Dieu ! s'écria Claire, vous pleurez ! Et c'est moi qui suis cause de ces larmes, moi qui donnerais ma vie pour

Digitized by Google

vous!... De grâce, ne pleurez plus, Albert, vous me fendez le cœur !

Il fut touché, il sécha ses yeux du bout des doigts, et, se rapprochant de sa femme : — Voyons ! Claire, dit-il d'une voix émue et tendre en lui prenant les mains, il est impossible que notre bonheur soit ainsi perdu. Moi, je n'y puis renoncer, je ne puis abandonner l'espoir de le rassaisir. Vous chasser, disiez-vous ? Vous partiriez donc sans regret ? Vous consentiriez donc à me quitter ? Vous ne m'aimez donc plus !

— Je vous aime de toute mon âme ! dit Claire.

— Oui, je vous crois ! Oui, vous devez m'aimer comme je vous aime ! Aussi, il me semble que tout ceci n'est qu'un cauchemar qu'une parole de vous va dissiper. Dites-la moi cette parole ! Donnez-moi quelque assurance, quelque certitude que vous ne me cachez rien... Rappelez-vous ces lettres. Que vous disait-il ? Que lui disiez-vous ? Vous vous souvenez bien de quelques phrases ?... Et puis, n'y a-t-il rien eu entre vous, que cette correspondance ? rien que cela ?... Parlez, parlez !

— Je vous ai tout dit.

— Tout !.... Vous me répétez toujours cela ! Mais des preuves ! Il me faudrait des preuves ! s'écria Albert chez qui la colère reprenait le dessus et qui, abandonnant les mains de Claire, frappa rageusement du pied le parquet.

— Voulez-vous me tuer ? s'écria Claire, ressaisie d'épouvante par ce recommencement d'orage au sein de l'accalmie qui s'était faite. Oui, tuez-moi ! je ne tiens pas à la vie, allez!

— Vous tuer ! à quoi cela me servirait-il ? En saurais-je mieux la vérité ? Ce serait pour l'ignorer toujours. Vous savez bien que je ne vous tuerai pas, je vous ai trop aimé, je vous aime encore trop.

— Oh ! dit-elle en hochant la tête.

— Vous croyez que je ne vous aime plus ?

— Vous ne le pouvez pas.

— Je ne le pourrai pas certainement, tant qu'il me restera quelque doute...

— Que faut-il donc faire ?

— Cherchez, trouvez un moyen de me persuader ! Démontrez-moi jusqu'à l'évidence...

Digitized by Google

— Je vous jure que je n'ai jamais aimé que vous ! s'écria Claire qui devenait folle, se levant et étendant la main.

— J'en ai la preuve ! dit Albert avec un sourire amer.

— Mon Dieu ! mon Dieu !... Et elle retomba sur le canapé.

— Le mieux, tenez ! serait encore de tout me dire ?...

— Mais puisque je vous ai tout dit !

C'était un cercle vicieux dont on ne pouvait sortir, et les mêmes questions ramenaient les mêmes réponses, sans que la situation changeât.

— Ah ! toujours cette même phrase ! s'écria Albert. Eh bien ! Je ne vous crois pas, non, je ne vous crois pas. Je ne saurai rien de vous, je le vois. Mais, coûte que coûte, j'en aurai le cœur net.

Et, saisissant son chapeau, il se dirigea vers la porte.

— Où allez-vous ? s'écria Claire, s'élançant vers lui et le retenant. Ne sortez pas, attendez que votre colère soit calmée. J'ignore ce que vous allez faire, mais vous vous en repentirez peut-être !

— Je ne me repentirai de rien, dit Albert en se dégageant, car j'aime mieux tout, que cette incertitude.

Et il repoussa sa femme. Elle fit quelques pas en chancelant, et vint de nouveau s'échouer sur le canapé.

— Il me déteste, il me hait, murmura-t-elle. Ah ! tout est bien fini pour moi !

IV

Quelques instants après, Mme d'Auvray avait séché ses larmes. Assise dans sa chambre, devant son secrétaire, elle écrivait.

« Je vous aime, je n'ai jamais aimé que vous, mon cher Albert. Mais vous avez douté de moi, je ne puis plus vivre avec cette pensée. Je jure encore ici devant Dieu, à l'heure où je vais paraître devant lui, et où je ne saurais mentir, je jure que je vous ai dit toute la vérité, que je ne vous ai rien caché. Non, sans doute, je l'avoue, et c'est le remords de ma vie, c'est ce qui empoisonnait mon bonheur auprès de vous et ce qui cause aujourd'hui ma funeste résolution, non, vous n'avez pas eu mes premières pensées de jeune fille. Mais pourquoi me le reprocher ? Mon seul crime est de ne m'être pas

Digitized by Google

ouverte à vous, d'avoir attendu qu'un autre que moi vous apprît ce que vous deviez connaître. A l'âge où le cœur commence à sentir le besoin de s'épancher, de se donner, j'ai aimé, j'ai cru aimer un homme que je m'imaginais digne de mon amour. Tout m'avait trompé en lui, je le reconnais à présent, et si innocente qu'ait été cette affection de ma part, la bassesse de celui qui l'inspirait est une honte que je vous force à partager. Vous ne pouvez pas me pardonner, je l'ai vu. Toujours vos soupçons reviendraient à la charge et me demanderaient de vous livrer un secret qui n'existe pas! Toujours le spectre abominable de cet homme se lèverait entre nous deux! Hélas! cette vie commune, si heureuse et si douce, que nous avions faite si belle, n'est plus possible! Cette confiance que vous aviez en moi, ces épanchements réciproques, et cette joie et cet orgueil de nous sentir aimés, tout cela est perdu pour jamais! Rien ne peut plus nous le rendre!... »

Elle s'arrêta, de longues larmes roulaient sur ses joues. Elle prit un mouchoir placé à côté d'elle, le posa sur ses yeux, s'accouda. Elle sanglota quelque temps. Puis, s'essuyant les paupières, elle reprit la plume.

« Aujourd'hui, vous ne pouvez plus m'aimer ni m'estimer, je suis obligée de mourir! Je vous quitte, mon cher Albert, je vous dis adieu!... Adieu pour toujours!... Est-ce donc vrai? Est-ce possible que je ne vous verrai plus, que mes yeux vont se fermer à jamais?... Il le faut, il le faut.... Du courage.... Adieu!... Adieu encore!... Je vous aime... Adieu! »

Il y eut une pause. Elle leva la tête et regarda longuement avec des yeux vides devant elle. C'est à l'âge de Claire, lorsque la vie ne vous a pas encore fait sentir ses plus cruelles épines, que dans le premier chagrin qui vient vous frapper au cœur, ces affreux projets de suicide se présentent le plus subitement et s'exécutent le plus délibéramment. Chose étrange et bien souvent remarquée, que plus l'existence devient pénible et lourde, plus on s'y attache, et qu'il ne faille rien moins plus tard qu'une de ces terribles catastrophes où s'effondrent l'honneur et la fortune de tous les êtres qui vous sont chers, pour y renoncer volontairement!

La jeune femme fouillait dans les tiroirs du secrétaire. Elle

Digitized by Google

finit par en tirer un petit flacon qu'entourait une bande rouge, et qui paraissait contenir une liqueur noire. On s'en était servi quelques jours auparavant dans une de ces crises de névralgie auxquelles M. d'Auvray était sujet. Le pèse-goutte était à côté, mais elle le laissa au fond du tiroir.

— Remarquez bien cette étiquette rouge, avait dit le docteur à Mme d'Auvray, les pharmaciens marquent ainsi leurs drogues dangereuses.

— Ce bon docteur, dit-elle à voix haute avec un triste sourire, il ne se doutait pas que son renseignement dut si tôt me servir.

Elle alla prendre un verre, y vida le contenu du flacon, et le tint un moment dans sa main, considérant de loin la page qu'elle venait de remplir, et comme la repassant dans sa mémoire. Puis tout à coup elle souleva le verre et but.

V

Albert était assis dans le cabinet du procureur général. Enfoncé dans un fauteuil, anxieux, nerveux, il se rongeait les ongles, le regard tendu vers le magistrat qui s'efforçait de calmer et de raisonner son ami.

— Voyons! que diable! un peu de patience! Le mandat d'arrêt est lancé, le signalement donné. A cette heure, le commissaire de police est à ses trousses. Je lui ai recommandé de me faire parvenir sur le champ tout ce qu'on trouverait sur cet homme, tout ce qu'on découvrirait à son domicile. Tu vas donc bientôt les avoir entre les mains, ces fameuses lettres.

— Bah! les gens de son espèce ont du flair. Il aura dépisté de loin les agents et il aura fui.

— Ah! ça, t'imagines-tu que le commissaire a ceint son écharpe et que les agents sont en grande tenue? Tu n'as pas idée de ces déguisements, mon cher. Tu verrais de bons bourgeois, sans fiel, sans malice, se promenant paisiblement sur le cours, à vingt pas l'un de l'autre. Mais dès qu'ils auront reconnu ton sacripant, pour lui mettre la main au collet et ne pas le laisser échapper, tu peux te fier à eux. Ainsi donc, tiens-toi tranquille.

Digitized by Google

En ce moment, un des huissiers attachés à la Cour entra.

— Sans doute un mot du commissaire pour l'affaire qui nous occupe, dit Valbergue. Et il tendait la main.

— Non, Monsieur le procureur général. C'est quelqu'un qui désirerait vous parler immédiatement. Je lui ai répondu que vous étiez occupé, que vous ne pouviez recevoir. Il a insisté, m'a assuré qu'il s'agissait d'une affaire pressante et m'a prié de vous faire passer sa carte.

— Voyons, dit le procureur.

Il prit la carte et regarda le nom.

— Ah! c'est trop fort! s'écria-t-il.

— Quoi donc? dit Albert qui d'un bond fut auprès du magistrat.

— Mon cher, nous sommes en pleine féerie. Un vrai coup de théâtre!

— Mais enfin, quoi?

— Non, tu es trop pressé... Et puis ta présence gâterait tout. Tu vas me faire le plaisir d'entrer dans ce cabinet d'où tu pourras d'ailleurs tout entendre et même tout voir avec un peu de bonne volonté. Va, mon ami, va. Tes affaires s'arrangent le mieux du monde.

Et, malgré les protestations d'Albert, il le poussait doucement dans une petite chambre qu'une mince porte vitrée séparait de son cabinet. Après avoir fermé cette porte, Valbergue revint vers l'huissier, et, baissant la voix : — Vous allez introduire ce Monsieur, lui dit-il. Dès qu'il sera ici vous irez chercher deux agents de police qui se tiendront dans l'antichambre , et si j'appuie le doigt là-dessus, ajouta-t-il en désignant le bouton d'un timbre électrique ajusté à la tablette de son bureau et correspondant avec la pièce voisine, ce sera un signal pour qu'à sa sortie ils se saisissent du visiteur. Vous m'avez bien compris?

— Oui, Monsieur le procureur général.

L'huissier s'éloigna , et , une seconde après , l'inconnu entrait.

— Monsieur, je vous demande mille pardons de vous déranger, dit-il en saluant avec beaucoup d'aisance et de politesse; mais l'affaire dont j'ai à vous entretenir ne souffre aucun retard, et...

Digitized by Google

— Veuillez vous asseoir, Monsieur, dit Valbergue tout en l'enveloppant d'un long regard investigateur. S'il s'agit en effet d'une affaire urgente, je suis prêt à vous écouter.

— Très urgente, reprit l'inconnu. En deux mots, la voici : hier, je débarquais à Marseille, et je descends à l'instant du train qui m'amène à Grenoble...

— Vous descendez à l'instant du train ?

— Oui, Monsieur.

— Vous n'étiez pas à Grenoble cet après-midi ?

— Non, Monsieur.

— Vous en êtes sûr ?

Devant la singularité de la demande l'inconnu eut un mouvement de surprise. Puis, avec un sourire : Parfaitement sûr, dit-il ; mais pourrai-je savoir ce qui vous fait supposer...

— Vous le saurez en répondant aux questions que je vais me permettre de vous adresser.

— Faites, Monsieur ; je suis à votre disposition.

Le magistrat reprit : — Vous êtes bien Monsieur Gustave Lampardon dont la famille est originaire de ce pays ?

— Oui, Monsieur.

— Vous êtes parti pour l'Inde, voilà quatre ans. Vous aviez une sœur, morte il y a peu de temps, qui a été élevée au couvent de Montfleuri, où elle avait pour amie intime Mademoiselle Claire de Beaumont ?

— Oui, Monsieur.

A chaque réponse de Lampardon, la main du procureur se rapprochait du timbre.

— Et, avant votre départ, n'avez-vous pas eu une intrigue d'amour avec cette jeune fille ? N'y a-t-il pas eu, entre elle et vous, un échange de correspondance ?

Lampardon se leva, il regarda le magistrat avec étonnement ; puis, après une minute de silence : — Permettez-moi, Monsieur, d'être surpris des questions que vous me posez. J'ignore si elles sont dans vos attributions. Dans tous les cas, je ne puis pas, je ne dois pas y répondre.

Ces paroles furent prononcées avec beaucoup de dignité, et ce fut au tour de Valbergue de s'étonner, ne pouvant concilier dans son esprit la fierté de ce langage, la distinction des

Digitized by Google

manières qui l'accompagnaient, avec tout ce qu'Albert venait de lui révéler sur le compte de ce Lampardon.

— Je suis l'interprète de la loi en ce moment, reprit le procureur, et c'est comme magistrat que je vous interroge. Je reste absolument dans les limites de mes attributions.

— Encore faudrait-il que ces attributions n'empiétassent pas sur les bornes des convenances.

— Convenances, il se peut, reprit Valbergue visiblement embarrassé. La loi nous ordonne de faire tous nos efforts pour arriver à une conviction, sans rien déterminer sur le choix des moyens. Vous devez supposer, Monsieur, que ce n'est pas une simple curiosité indiscrète qui me dicte cet interrogatoire, mais de sérieux et puissants motifs. Permettez-moi donc de vous répéter ma question: avez-vous eu une intrigue avec Mademoiselle de Beaumont, et vous a-t-elle écrit?

— J'ignore vos motifs, Monsieur, et je ne tiens pas à les savoir. Je vous ferai seulement remarquer que si vous cherchez la vérité sur ce point, ce n'est pas en m'interrogeant que vous pourrez la connaître. Si je répondais: oui, vous ne devriez faire, ce me semble, aucun fondement sur la véracité d'un homme assez indélicat pour s'abaisser à de tels aveux. Si je répondais: non, ce pourrait n'être qu'un mensonge, parfaitement légitime dès le moment qu'il s'agirait de sauvegarder l'honneur d'une femme. Ainsi, dans l'un ou l'autre cas, il vous serait impossible de tirer aucune certitude de mes réponses.

Valbergue se taisait, semblant approuver par son silence la justesse de ce raisonnement. Il considérait Lampardon, tout en se demandant ce qu'il devait penser de cet homme, ce qu'il fallait admirer en lui, son habileté ou son honnêteté, et finissant par incliner pour ce dernier parti.

— Ainsi donc, vous refusez de me répondre? reprit-il.

— Je refuse absolument.

— Alors, Monsieur, dit le magistrat, tâchez au moins de me donner quelque éclaircissement sur le fait que je vais vous signaler. Vraie ou fausse, que vous l'ayiez égarée ou qu'elle vous ait été dérobée, il existe une correspondance de Mademoiselle de Beaumont, qui vous est adressée. Cette corres-

Digitized by Google

pondance a été offerte, moyennant finances, à une personne que je me dispenserai de vous nommer. C'est une affaire de chantage, comme vous le voyez, Monsieur, dans laquelle vous êtes vous-même intéressé, pour ne pas dire compromis. Or, pouvez-vous me fournir quelque renseignement à ce sujet?

Lampardon, en entendant ces paroles, avait pâli. Il resta sans voix, se passant la main sur le front comme pour chercher à rassembler ses souvenirs; puis enfin, à mots entrecoupés: — si ce fait est réel, si une pareille scélératesse... Et vous m'en voyez atterré, Monsieur, — si ce crime est possible, il ne peut trouver son explication que dans l'affaire dont je venais moi-même vous entretenir. Oui, poursuivit-il, oui, ce doit être cela!

— Eh bien! parlez-moi donc de votre affaire, dit le procureur.

Lampardon s'assit: —Monsieur, commença-t-il, au moment de mon départ pour Pondichéry, il existait dans nos terres, en qualité de domestique, un garçon à peu près de mon âge, auquel ma famille s'intéressait. C'était un assez méchant garnement dont on n'avait jamais rien pu faire. Mais, quand il fut question de ce voyage, il montra tant de bonne volonté de s'amender, et ses parents, dans l'espoir que cette course lointaine materait ses mauvais instincts, me pressèrent tellement de lui permettre de m'accompagner, que je finis par y consentir. Je l'emmenai donc avec moi, assez fier d'avoir à coopérer à cette œuvre de rédemption. Je ne fus pas long, il est vrai, à me repentir. Pierre Rivet (c'est son nom) était à peine depuis quelques mois à mon service que je fus forcé de le renvoyer. D'ailleurs, bien que ceci n'entrât nullement dans nos convenus, je l'indemnisai fort largement de ses frais de retour en France. Mais, au lieu de s'embarquer, il s'empressa de gaspiller la somme. Puis, une fois sans ressources, il dut, passant du mauvais au pire, faire toutes sortes de métier, et Dieu sait s'il en existe sous ce vieux soleil de la civilisation asiatique. Ce fut au point que, par pitié, je dus le reprendre, — pour le chasser de nouveau. Telle était notre situation respective, quand, il y a trois mois, ayant appris que je devais revenir en France, il vint avec des larmes me supplier de le

Digitized by Google

rapatrier. Sûr cette fois qu'il ne m'échapperait pas, je me laissai encore toucher. Je n'eus qu'à me louer de lui pendant la traversée. Mais, hier matin, en mettant le pied sur le port de Marseille, son mauvais naturel a repris le dessus, et, en guise de remerciement et d'adieu, le drôle a disparu avec la valise que je lui avais confiée. Le plus volé, c'est encore lui, car, en dépit de ses soupçons éveillés par les soins tout particuliers dont il m'avait vu entourer ce colis, elle ne contenait aucune valeur, mais beaucoup de papiers de famille assez importants et qui me sont indispensables pour les affaires que je viens régler ici.

— Voilà donc le mot de l'énigme ! s'écria Valbergue. Continuez, Monsieur, je vous prie.

— Je m'empressai de le signaler à la police. Diverses courses me retinrent toute la journée et une partie de la soirée à Marseille, et je n'ai pu en partir que ce matin. De sorte que Rivet, s'il a suivi la même voie, est en avance d'un jour sur moi. Je soupçonne, en effet, qu'il n'a pu venir si près d'ici sans se laisser tenter par le plaisir de revoir, ne fût-ce qu'un moment, certaine personne, fort peu intéressante d'ailleurs, qu'il laissât désolée à son départ. Il est possible, d'un autre côté, que je me trompe, qu'il n'ait songé qu'à passer la frontière au plus vite, que j'arrive trop tard par conséquent et que je ne revoie plus ce qu'il m'emporte.

— Détrompez-vous, Monsieur. Tout ce qu'il vous a volé va vous être rendu.

— Et par quel hasard ?

En ce moment on frappa à la porte du cabinet.

— Tenez ! dit Valbergue en souriant, je parierais que ce sont vos effets... Et il ajouta : — Entrez.

Le même huissier parut et vint déposer sur le bureau du procureur une valise et un paquet de lettres.

— Vraiment, c'est merveilleux ! s'écria Lampardon. C'est à croire que quelque magicien s'en est mêlé. Et il avançait déjà le bras...

— Un moment ! dit le magistrat en posant la main sur le paquet de lettres. Tous ces objets sont sous la main de la justice, qui ne peut pas s'en dessaisir ainsi, sans plus de formalité.

Digitized by Google

— Que me reste-t-il donc à faire? demanda Lampardon.

— Il vous reste .. Et changeant de ton : — Mon Dieu ! Monsieur, je vous dirai que ma conscience éprouve d'abord le besoin de se décharger d'un remords. En recevant votre carte, en vous voyant entrer, prévenu contre vous, je ne pouvais que vous mal juger. Tout aidait à mon erreur. Vous avez sans doute compris que ce Rivet, qui, à cette heure, est en prison, s'est affublé de votre nom et qu'il a abusé de cette correspondance découverte dans vos papiers pour tâcher d'extorquer quelque argent avant de fuir à l'étranger. Grâce à Dieu, il n'en a rien été. J'éprouve donc un vrai plaisir, Monsieur, à vous faire réparation, à reconnaître que vous êtes un parfait galant homme.

— Je suis très honoré, Monsieur, de l'estime que vous voulez bien me témoigner.

— Maintenant, Monsieur, si pointilleux que puissent être vos sentiments de délicatesse et d'honneur chevaleresque, vous ne pouvez pas nier qu'il y ait eu... Comment dirai-je ?... Mettons une ébauche de roman, — de roman épistolaire tout au moins, entre Mademoiselle de Beaumont et vous? Ces lettres sont là pour en témoigner, et ce sont des témoins que vous ne pouvez pas récuser. Or, je suis l'ami de la famille de Beaumont, et en cette qualité comme en celle de magistrat, les tentatives de maître Rivet m'ont mis forcément dans le secret de vos affaires. Voyons! Monsieur, tenez-vous beaucoup à cette correspondance? Quand je vous disais tout à l'heure que la justice ne pouvait pas vous la livrer sans formalité, j'exagérais un peu les choses : vous avez parfaitement le droit de la reprendre. Seulement voulez-vous me faire l'honneur de me traiter en ami? voulez-vous la confier à ma loyauté? c'est vous jurer que je n'en prendrai pas connaissance. Je me chargerais de la remettre à qui de droit, c'est-à-dire à une personne à qui vous rendriez par ce généreux abandon le repos de l'esprit, que cette brusque révélation lui a fait perdre.

— Quelle personne ? Mademoiselle de Beaumont sans doute?

Valbergue hésita. — Oui, Monsieur, finit-il par dire.

— Et qu'a-t-elle à craindre ? Ces lettres sont revenues dans

Digitized by Google

mes mains; je ne les égarerai pas une seconde fois. Ceci me servira de leçon.

— Elle est mariée, Monsieur.

— Ah !... Et avec qui?

— Avec le meilleur des hommes! une âme généreuse... Quelqu'un qui vous ressemble, Monsieur Albert d'Auvray.

— Eh bien! tant mieux!... Tant mieux, ma foi!... J'en suis enchanté. Mademoiselle de Beaumont ne méritait pas moins que cela, car c'était elle-même une belle âme.

— Mais il me semble, pour un amoureux, que vous en parlez d'un ton bien détaché. Car enfin, ce mariage... quand on s'est aimé...

— Oh! aimé... c'est-à-dire que nous avons cru...

Il s'arrêta et, comme s'il en eût trop dit et eût voulu s'assurer qu'on n'avait pu l'entendre, il tourna la tête à droite et à gauche.

— Ne craignez rien, Monsieur, dit Valbergue en souriant. Nous sommes entre amis. Celui qui vous écoute n'abusera pas de vos confidences.

— Eh bien! soit! vous m'inspirez une entière confiance. Vous êtes sans doute l'ami de M. d'Auvray en même temps que celui de sa femme. Je suis donc charmé de vous faire, à vous, Monsieur, ma confession générale. Je disais que nous avions cru nous aimer, et c'est la vérité. Nous étions deux enfants. Mademoiselle de Beaumont n'avait qu'une quinzaine d'années, et moi, Monsieur, bien que j'en eusse alors plus de vingt, j'avais été jusque-là si sévèrement tenu par ma famille, qu'en fait de galanterie l'adolescent le plus naïf aurait pu me rendre des points. Aussi, ce que nous pouvions nous dire ou nous écrire est fort anodin. Notre correspondance est là pour en faire foi. C'est de la bonne prose d'écoliers qui n'en savent pas long en amour. Lisez-la, Monsieur. En mon nom comme au nom de Mademoiselle de Beaumont, je crois avoir le droit de vous y autoriser. Vous pouvez la lire, allez! tout le monde pourrait la lire...

— Le soin cependant que vous avez pris de l'emporter avec vous, et de ne pas vous en séparer en revenant en France, ferait supposer...

— C'est qu'en effet, quand je partis, je comptais bien

Digitized by Google

épouser au retour Mademoiselle de Beaumont. Aussi, je mis ses lettres avec mes papiers les plus précieux, auxquels je n'ai jamais touché pendant mon séjour à l'étranger. En les rapportant en France, je ne me suis plus souvenu que ces lettres fussent encore là, et pour cet oubli j'ai une bonne excuse: c'est que, à mon arrivée à Pondichéry, j'ai trouvé, je ne dirai pas mieux que Mademoiselle de Beaumont, et que, dès lors, vous comprenez...

— Comment donc, Monsieur, vous êtes marié?

— Mais sans doute, depuis quatre ans, avec une femme que j'adore, et qui m'a rendu père de trois enfants!

— Et vous comptez repartir?...

— Pour l'Inde? mais le plus vite possible! Le temps de me défaire de tout ce que je possède ici, et je retourne là-bas au milieu des miens, dans ma nouvelle patrie; j'agrandis mon exploitation...

Tout à coup, à un bruit qu'il entendit derrière lui, il se retourna et se leva: — Nous n'étions pas seuls, dit-il avec une nuance de colère et de reproche, vous m'avez trompé, Monsieur!

Albert avait poussé la porte qui le séparait du cabinet et il était entré.

— Monsieur d'Auvray, dit Valbergue présentant son ami à Lampardon.

— Je comprends... dit ce dernier en considérant Monsieur d'Auvray, debout et muet, et en cherchant à deviner ce qui se passait en lui.

— Monsieur, dit Albert en faisant un pas, vous êtes un noble caractère, une âme loyale... Voulez-vous me permettre de vous serrer la main?....

— De grand cœur, Monsieur, s'écria Lampardon.

Cependant la situation restait difficile et ne pouvait se prolonger entre ces trois personnages, et Valbergue songea à la dénouer brusquement.

— Maintenant, dit-il en souriant, que chacun reprenne son bien. Voici, Monsieur.... et il tendait la valise à Lampardon, — et voici, ajouta-t-il en remettant les lettres à Albert.

Mais Lampardon restait immobile. Un pli s'était creusé sur son front, et il suivait d'un œil inquiet le passage de sa

Digitized by Google

correspondance des mains du magistrat aux mains d'Albert. Ce dernier devina sans doute ses scrupules, car il eut un sourire. Il prit sur le bureau une boîte d'allumettes qui s'y trouvait mêlée à des bâtons de cire à cacheter, et, tordant les lettres dans ses doigts, il y mit le feu et les jeta dans la cheminée. Une seconde après, le paquet retombait en cendres.

— Êtes-vous satisfait, Monsieur? demanda-t-il à Lampardon.

— Vous m'avez compris... je vous remercie.

Et, saluant Monsieur d'Auvray et le procureur, il se retira.

— Tu sais, mon cher ami, dit Valbergue au moment où Albert prenait congé de lui, c'est comme ce matin : Si tu trouves une seconde édition de Madame d'Auvray...

VI

Albert rentrait chez lui, l'âme joyeuse, le cœur léger. Il songeait au bonheur qu'il aurait à revoir sa femme, à lui raconter l'heureuse issue de ce drame qui s'était d'abord présenté à lui sous des couleurs si sombres et si repoussantes. Il pouvait être sept heures, la nuit n'était pas encore tout à fait venue. Que d'événements depuis midi ! depuis l'instant où il avait reçu le billet du faux Lampardon ! Et, en ce court espace de temps, par quelle série de sensations pénibles il avait dû passer tour à tour ! Enfin, le poids de tous ces ennuis, cette montagne de soucis avait glissé de ses épaules. Son bonheur, un moment troublé, avait repris sa placidité souriante. Et il marchait allègrement.

Il traversa le salon qu'il fut étonné de trouver désert. Dans la salle à manger, vide aussi, le couvert était dressé. Il s'informa de ce qu'était devenue Madame d'Auvray.

— Madame est rentrée dans sa chambre après le départ de Monsieur, répondit la femme de chambre, et n'en est pas ressortie depuis.

Mû par un vague pressentiment de malheur, Albert courut à la chambre de sa femme, et là, en poussant la porte, il embrassa d'un seul coup d'œil le sinistre tableau qu'elle

Digitized by Google

offrait: la lettre étalée sur le secrétaire, le verre vide sur une table, et Madame d'Auvray étendue sans vie sur un fauteuil.

Il s'élança vers elle, lui prit les mains qu'il sentit froides, se pencha sur son visage décoloré, sur sa bouche privée de respiration.

— Mon Dieu! je l'ai tuée, s'écria-t-il, vite, des sels, du vinaigre...

A ces cris, les domestiques accourus s'empressèrent d'aller chercher ce qu'il demandait.

Albert, agenouillé devant sa femme, couvrait de baisers et de larmes son corps inanimé. Ah! comme il se reprochait à cette heure sa colère, ses soupçons blessants, ses dures paroles et les emportements de sa jalousie. Mais il n'était plus temps. Tout à coup, il crut sentir tressaillir dans les siennes les mains de Madame d'Auvray. Il leva les yeux. La couleur revenait à ses joues, son cœur recommençait à battre, sa poitrine à respirer. Quel retour, quelle aurore de joie radieuse ce fut pour l'âme d'Albert, plongée dans un abîme de douleurs!

Claire eut un mouvement lent de la tête, et ses paupières s'entrouvrirent. — Où suis-je? murmura-t-elle d'une voix faible... Que s'est-il donc passé?... Ah! oui, ces lettres... Et ses yeux se refermèrent.

— Pardonne-moi! s'écria Albert, pardonne-moi! c'est moi, Albert... Ton Albert qui t'aime... Et comme en ce moment les domestiques rentraient; — Laissez-nous, dit-il, elle va mieux.

Les domestiques se retirèrent.

— Malheureuse! dit-il, tu as donc voulu te tuer?... Mais pensais-tu à l'horrible désespoir où tu me plongeais, à mes affreux remords! Comme tu te vengeais atrocement d'un accès de mauvaise humeur que je n'avais pas su réprimer! Et c'eût été irréparable!... Ainsi, c'est vrai, tu voulais t'empoisonner? Tu as vidé ce flacon de laudanum que je laissais imprudemment traîner dans ce secrétaire. Heureusement, la dose était trop faible...

— Dites: malheureusement!...

— Tais-toi, ne parle pas ainsi!... va, ce mauvais rêve est dissipé. Je sais tout. Je n'ai rien à te pardonner, rien à

Digitized by Google

oublier. C'est moi au contraire qui dois implorer ton pardon.

Et, succinctement, il lui raconta ce qui s'était passé, l'arrestation de Pierre Rivet, l'entrevue de Valbergue et de Lampardon, leur conversation dont il n'avait pas perdu un seul mot, la poignée de main qu'il avait échangée avec son ancien rival, et enfin la restitution des lettres.

— Et qu'en avez-vous fait? demanda-t-elle.

— Je les ai brûlées.

— Sans les lire?

— Sans les lire. Les explications de Monsieur Lampardon étaient plus que suffisantes; on ne peut douter de la franchise et de la loyauté d'un tel homme.

— Mais alors, c'est donc vrai, vous m'aimez encore?

— Encore, et toujours!

Et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

Août, 1869.

LÉON BARRACAND.

Digitized by Google

ETUDE SUR LE MOYEN AGE

Description d'un Château fort. — Mœurs et coutumes de la Noblesse féodale

---

AVANT-PROPOS

L'ORGANISATION sociale, pendant tout le cours du moyen âge (1), repose uniquement sur le *régime féodal*. Avant d'entrer en matière, et pour l'intelligence de ce qui va suivre, il nous paraît donc indispensable de donner un aperçu succinct des principaux caractères de cette institution, des diverses causes qui ont contribué à son établissement, à son développement et à sa chute finale.

I

ORIGINE ET ORGANISATION DE LA FÉODALITÉ. — Il est bien difficile d'assigner une époque précise à l'origine de la *Féodalité*, qui n'a pas été un fléau particulier à notre pays, mais qu'on a retrouvé, presque sur tout le globe, aux mêmes époques de la civilisation, et toutes les fois qu'un même territoire a été occupé par deux peuples, entre lesquels la victoire avait établi une inégalité héréditaire.

Tantôt la nation dominatrice se contente de laisser, sur le

(1) On sait que, selon la plupart des historiens, le moyen âge commence à la chute de l'empire romain d'Occident, en 476, et finit à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, qui marque la fin de l'empire romain d'Orient. Sa durée est ainsi d'environ dix siècles.

Digitized by Google

territoire conquis, des chefs pour le gouverner, des soldats pour le défendre, et surtout pour en contenir les habitants, et d'exiger de sujets soumis et désarmés un tribut en monnaie ou en denrées. Tantôt elle s'empare du territoire même, en distribue la propriété à ses soldats, à ses capitaines; mais alors elle attache à chaque terre l'ancien colon qui la cultivait, et le soumet à ce nouveau genre de servitude, réglé par des lois plus ou moins rigoureuses. Un service militaire, un tribut, sont, pour les individus du peuple conquérant, la condition attachée à la jouissance de ces terres.

D'autres fois, elle se réserve la propriété même du territoire, et n'en distribue que l'usufruit, en imposant les mêmes conditions. Presque toujours les circonstances font employer à la fois ces trois manières de récompenser les instruments de la conquête, et de dépouiller les vaincus. D'où résultait la naissance de deux classes bien distinctes: les descendants du peuple dominateur, et ceux du peuple opprimé; une noblesse héréditaire comprenant divers degrés de hiérarchie, et un peuple condamné aux travaux et à la servitude.

En ce qui concerne la Gaule, le système féodal y fut régulièrement introduit à l'époque de la conquête du pays par les Francs, qui absorbèrent bientôt à leur profit les éléments gaulois et romains dont il se composait alors, et posèrent les premiers fondements de la nationalité française. Toute la portion de la Gaule occupée primitivement par eux, c'est-à-dire celle qui s'étend du Rhin à la Loire, fut divisée en *Alleux* ou terres libres, petites propriétés dévolues par le sort à des chefs subalternes ou à de simples guerriers, et en *Bénéfices ou fiefs*, terres de plus grande étendue concédées par le roi lui-même, à ses compagnons d'armes, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus à la guerre. Dans l'origine, presque tous les bénéfices étaient amovibles, quelques-uns étaient viagers. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils devinrent héréditaires.

La *Féodalité* consistait donc dans une espèce de confédération de seigneurs investis chacun d'un pouvoir souverain dans leurs propres domaines, mais inégaux en puissance, subordonnés entre eux, et ayant des devoirs et des droits réciproques. De là une distinction entre les *seigneurs suze-*

Digitized by Google

rains et les *vassaux*. Le vassal était celui qui, ayant reçu, à titre de récompense, une propriété territoriale nommée *bénéfice* ou *fief*, se trouvait par ce fait dans la dépendance du donateur, auquel il devait *foi et hommage*. Le suzerain était celui qui, ayant conféré le fief, avait droit à l'obéissance du vassal. Du reste, le même seigneur pouvait être suzerain pour certains fiefs (ceux qu'il avait conférés), et vassal pour d'autres (ceux qu'il avait reçus).

Quant aux titres, les seigneurs prirent simplement ceux qui leur étaient donnés par la qualité de leurs fiefs. C'étaient les noms des anciens officiers royaux, tous d'origine romaine, à l'exception de ceux de baron et de marquis. Ils furent ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, suivant qu'ils possédaient des duchés, des baronnies, des marquisats, des comtés. En dehors des obligations qu'il devait à son suzerain, chacun des membres de cette puissante hiérarchie, quel que soit d'ailleurs son titre, était maître absolu dans sa terre : la propriété impliquait de droit la souveraineté sur toute l'étendue du domaine. C'est là un des caractères les plus saillants du régime féodal.

II

Développement de la Féodalité. — Sous les *Mérovingiens*, de 486 à 752, la Féodalité ne paraît pas avoir fait de grands progrès. Son extension, son développement rapide ne commencent qu'à partir de la seconde race, dite *Carlovingienne*, qui a occupé le trône de 752 à 987.

Charlemagne contribua beaucoup à l'organisation de ce régime social dans tout son vaste empire. Les donations de terres, qu'il faisait sans cesse aux grands et aux églises, augmentaient chaque jour le nombre des fiefs et des bénéfices, et c'est ainsi que se forma l'aristocratie de guerre et d'église. Toutefois la plupart des fiefs et bénéfices n'étaient alors concédés qu'à titre temporaire ou viager, et, à la mort du bénéficiaire, ils faisaient retour à la couronne. Au moyen de cette rétrocession, le régime féodal ne présentait pas encore un danger immédiat pour le pouvoir royal ; d'ailleurs, l'autorité incontestée du puissant

Digitized by Google

empereur suffisait pour maintenir en respect toute cette noblesse remuante et ambitieuse.

Il n'en fut pas de même sous ses successeurs. Le démembrement de l'empire carlovingien, qui eut lieu à la mort de Louis-le-Débonnaire (840), fut suivi d'une crise générale dans tous les États qui avaient fait partie de ce vaste empire. D'un autre côté, les invasions des Normands, qui, à partir de cette époque, deviennent périodiques en France, achevèrent de porter le trouble et la désorganisation dans le royaume. Les seigneurs Francs surent tirer parti de ces circonstances critiques pour s'affranchir de plus en plus de l'autorité royale, et, vers la fin du règne de Charles-le-Chauve, ils obtinrent même l'hérédité de leurs fiefs.

L'*édit de Quierzy-sur-Oise* (877), rendu la dernière année du règne de Charles-le-Chauve, concéda à l'aristocratie féodale l'hérédité des bénéfices et fiefs. Cet édit peut être considéré comme la grande *Charte du régime féodal*, la consécration définitive de cette institution par la royauté. Les possesseurs des fiefs en profitèrent pour accroître leur puissance sous les derniers Carlovingiens, et les grands feudataires devinrent de fait indépendants.

En 987, Hugues-Capet, qui était alors tout puissant par ses grandes possessions territoriales du Duché de France, consomma le triomphe de la *Féodalité* en renversant la dynastie régnante (1); mais aussi, dès la même époque, commence la lutte du pouvoir royal contre la noblesse féodale.

Cette lutte de la royauté contre les grands vassaux se poursuit avec des alternatives diverses sous les trois premiers successeurs de Hugues-Capet, et l'on peut dire qu'ils ne sont vraiment rois que dans leurs propres domaines; mais, à partir de Louis VI (1108-1137), la royauté prend tout à coup son essor, et nous assistons bientôt à l'agrandissement rapide de la puissance royale au détriment de la puissance féodale.

Cet accroissement du pouvoir royal tient à deux causes:

(1) L'affaiblissement successif du pouvoir royal sous les derniers Carlovingiens, résultat des progrès rapides de la *Féodalité*, amena la chute de la seconde dynastie, comme les usurpations des Maires du palais avaient causé la ruine de la première race, dite Mérovingienne.

Digitized by Google

le *Grand mouvement des Croisades et l'Émancipation des Communes*. Les grands barons, soit par conviction religieuse, soit par l'appât du butin et l'amour des aventures, prirent la part la plus active aux Croisades ; et leur absence prolongée permit à la royauté de rétablir partout son prestige et son autorité. D'un autre côté, Louis VI, en provoquant et favorisant l'Émancipation des Communes, se procura ainsi l'appui de la bourgeoisie contre les entreprises de la noblesse.

Grâce à l'heureuse influence de l'illustre ministre Suger, cette politique fut continuée avec succès sous Louis VII. Enfin Philippe-Auguste, Saint-Louis, Philippe-le-Bel élèvent successivement le pouvoir royal à un degré de puissance qu'il n'avait encore jamais atteint. La suprématie la plus complète, sur tous les autres pouvoirs féodaux, lui appartient définitivement. Dès ce moment, la *Féodalité* est en pleine décadence, et l'on peut déjà prévoir le moment où elle sera vaincue et brisée sans retour.

Avec les trois fils de Philippe-le-Bel, qui règnent successivement, s'éteint la branche directe des Capétiens ; et l'avènement de labranche des Valois, en la personne de Philippe VI, coïncide avec la fin de l'*âge héroïque de la Féodalité* (1328).

III

Décadence et fin de la Féodalité. — Les premiers Valois, malgré des difficultés sans nombre et notamment la désastreuse *Guerre de Cent ans*, surent maintenir intact le pouvoir royal, et même, en diverses circonstances, ils attaquèrent victorieusement les privilèges des feudataires ; à l'exception toutefois de Charles VI (1380-1422), qui, en raison de son état presque permanent de folie dès les premières années de son avènement, ne peut pas être rendu responsable de sa faiblesse envers les grands vassaux, non plus que des lourdes fautes commises pendant ce long règne. Mais dès Louis XI (1461-1483) tout rentre dans l'ordre : en habile politique, il s'allia avec la Bourgeoisie contre cette Noblesse, toujours prête à se soulever, et, soit par la ruse, soit par la force, il parvint à la réduire à l'impuissance la plus complète.

Digitized by Google

Cependant un dernier effort était encore nécessaire pour renverser définitivement tout l'édifice du système féodal; et ce n'est que vers les premiers temps du XVIIe siècle que cet immense résultat politique put être atteint. Tout l'honneur en revient à l'illustre ministre Richelieu, qui, pendant le cours de sa longue carrière, ne cessa de se consacrer à l'accomplissement de cette tâche glorieuse: grâce à son énergie et à son habileté peu communes, il vint à bout de triompher de toutes les résistances de la noblesse, et ce fut lui qui porta les derniers coups à la *Féodalité*. A la fin du siècle suivant, la Révolution française acheva d'en faire disparaître les dernières traces.

On voit, par ce court exposé, que l'histoire de l'établissement et des progrès du régime féodal tient une place considérable pendant toute la période du moyen âge. Le tableau d'ensemble de cette puissante institution, — depuis sa fondation jusqu'à sa chute — , que nous venons d'esquisser à grands traits, était nécessaire pour apprécier et juger les détails de son fonctionnement, c'est-à-dire son organisation au point de vue de l'état des personnes, des terres, des justices seigneuriales, des droits et devoirs qui liaient entre eux les divers éléments de cette vaste hiérarchie sociale.

Nous l'avons dit précédemment : la *Féodalité* est définitivement fondée par l'*Edit de Quierzy-sur-Oise*, qui consacre l'hérédité des fiefs. A partir de ce moment, chaque Seigneur s'empresse de se fortifier, de se rendre invulnérable dans son domaine pour résister aux empiètements de son voisin. De là cette multitude de châteaux forts qui couvrent bientôt toute la surface du pays, et contribuent à faire de chaque possesseur de fief un petit souverain indépendant.

Commençons donc par la description de l'un de ces châteaux forts, autour duquel se groupait toute la vie féodale. Cela fait, nous passerons rapidement en revue l'ensemble des lois et coutumes qui régissaient l'ordre politique et social pendant le moyen âge.

Digitized by Google

I

DESCRIPTION D'UN CHATEAU DU MOYEN AGE

Le *Château proprement dit*, principal manoir du fief, servait de résidence au puissant seigneur. Dans les limites de son fief, celui-ci exerçait, sans contrôle et sans appel, le droit de justice. Mais ce droit était plus ou moins étendu, selon le rang occupé dans la hiérarchie féodale; il comprenait trois degrés : haute, moyenne et basse justice. Une *fourche patibulaire* (1) à trois piliers, sous forme d'écusson, *ornait* la porte d'entrée du château, si le seigneur possédait le titre de haut justicier ; cet emblême allégorique se réduisait à un simple gibet, s'il n'avait droit que de moyenne ou basse justice.

Le *Donjon*, sorte de maîtresse tour attenante aux châteaux du moyen âge, jouait un grand rôle dans la défense. C'était dans cet abri sûr, derrière ses épaisses murailles, que se retiraient les assiégés pour tenter le suprême et dernier effort, lorsque le châ-

(1) *Fourches patibulaires*. — Les fourches patibulaires consistaient en des piliers de pierres, réunis au sommet par des traverses de bois, auxquelles on suspendait les criminels, soit qu'on les pendît aux fourches mêmes, soit que l'exécution, ayant été faite ailleurs, on exposât les cadavres à la vue des passants. Les fourches patibulaires étaient placées au milieu des champs, près des routes et sur des éminences; le nombre de leurs piliers variait suivant la qualité des seigneurs; le roi seul pouvait en avoir autant qu'il voulait; les ducs en avaient huit, les comtes six, les barons quatre, les châtelains trois, et les simples gentilshommes deux.

Parmi les gibets les plus renommés, il faut citer celui de Montfaucon, qui était situé aux portes de Paris, entre le faubourg St-Martin et celui du Temple, et où furent pendus, non-seulement les criminels vulgaires, mais encore nombre d'hommes importants, tels que les surintendants des finances Enguerrand de Marigny, Jean de Montaigu et Semblançay.

Ces droits de haute, moyenne et basse justice, dont étaient investis les seigneurs, ont subsisté jusqu'à la Révolution française. C'est à l'*Assemblée Constituante*, en 1789, que revient l'honneur d'avoir aboli ces privilèges exhorbitants et indignes d'une nation civilisée.

Digitized by Google

teau, investi de toutes parts par l'ennemi, ne pouvait plus tenir. Les donjons offrent une variété infinie, soit dans la conception générale, soit dans les dispositions particulières adoptées pour mieux favoriser la résistance.

En temps de paix, on ne laissait personne pénétrer dans leur intérieur, précaution nécessaire pour éviter toute indiscrétion au sujet des moyens de défense. Si le seigneur recevait ses amis ou ses égaux, un corps de bâtiment spécial était affecté à l'installation des invités; mais il ne leur accordait que l'entrée de ses appartements particuliers. Lui-même ne pénétrait dans le donjon, et ne s'y retirait avec sa femme et ses enfants, que dans le cas d'une attaque imminente par un ennemi entreprenant et redoutable.

Du haut de cette tour menaçante, dont les vassaux ne connaissaient pas les issues et la construction, le seigneur faisait exercer, en temps de guerre, une surveillance minutieuse sur la garnison et sur les dehors; aussi, pour remplir ce but, le donjon était-il toujours placé en face du point attaquable de la forteresse. Dans les châteaux d'une étendue considérable, il formait une petite forteresse enfermée dans la grande. C'est dans ce dernier réduit, dans ce dernier espoir de la défense, que les seigneurs déposaient leurs objets les plus précieux : les trésors, les armes et les archives de la famille.

L'entrée du château était défendue par le *pont-levis* et la *herse*. Le pont-levis, sorte de pont à bascule, fermait, une fois relevé, l'entrée extérieure; la herse, seconde porte en fer ou en bois, d'une forte épaisseur, servait à fermer l'entrée intérieure de la voûte par laquelle on pénétrait dans le château. Habituellement la herse, construite comme le pont-levis, pouvait se baisser et se lever à volonté; quelquefois, dans certains châteaux, elle glissait entre deux rainures. Entre le pont-levis et la herse, sur l'un des côtés de la voûte une salle spacieuse servait de corps de garde pour les hommes d'armes; en face se trouvait une autre salle destinée aux gens de service. A droite et à gauche du pont-levis, des meurtrières, ayant vue sur le dehors, étaient pratiquées dans l'épaisseur des murs.

Des fossés larges et profonds entouraient, de toutes parts, les principaux châteaux du moyen âge. Toutefois, une règle de jurisprudence féodale voulait que le châtelain ne pût creuser, sans le consentement de son suzerain, un fossé autour de sa demeure. Ces fossés, généralement remplis d'une eau stagnante

Digitized by Google

très propice aux ébats et à la reproduction rapide des *batraciens*, donnaient lieu, dans certaines provinces, à une corvée bizarre et qui caractérise bien l'époque : Les vilains étaient requis d'aller tous les soirs battre l'eau avec des verges, afin d'empêcher les grenouilles de coasser, bruit monotone et désagréable, qui présentait le grave inconvénient de troubler le repos du seigneur, de sa famille et de ses gens.

Il paraît même que cette coutume se généralisa et subsista jusqu'au XVIIIe siècle. Selon quelques *Mémoires* du temps, lorsque l'abbé de Luxeuil séjournait dans son château, non-seulement les manants battaient l'eau des fossés, mais, tout en la battant, ils devaient chanter :

Pâ, pâ, renette pâ,
Veci Monsieur l'abbé que Dieu ga.

« Paix, paix, rainette, paix ; voici M. l'abbé que Dieu garde. »

Quand on avait franchi la double ou triple enceinte de fossés et de remparts, on arrivait au pied du principal corps de bâtiment flanqué de tours et à l'aspect imposant. A ce corps principal étaient adossées de nombreuses dépendances : des écuries, des chenils, la fauconnerie, les bergeries et les logements des valets, serfs et manants, en un mot de tous les bas serviteurs occupés aux gros ouvrages.

Sous ces constructions, il existait des caves spécialement destinées à servir de prison, souterrains parfois très profonds, fermés par des trappes, et qu'on appelait les *oubliettes* La justice expéditive du châtelain envoyait dans ces cachots quiconque osait résister à ses volontés, ou avait refusé de se laisser rançonner. Parfois aussi c'était un chevalier voisin, traîtreusement surpris et enlevé par une troupe de bandits aux ordres du châtelain, qui l'envoyait aux oubliettes pour satisfaire une rancune ou une rivalité.

D'autres souterrains, creusés en galerie, avaient un autre usage : Au moyen d'une issue ménagée dans quelque endroit écarté, ils permettaient à la garnison assiégée d'échapper à l'ennemi, ou de le surprendre par des sorties inattendues ; car, vivant dans un perpétuel état de défiance et d'hostilité, il ne se passait guère de jours que quelque châtelain ne bataillât contre un plus fort ou un plus faible que lui.

Au-dessus de ces souterrains se trouvaient : les corps de garde, dans lesquels les gens de pieds veillaient en devisant ; la boulangerie ; la cuisine, immense salle basse dans l'âtre de laquelle brûlaient des troncs d'arbres entiers ; la salle à manger, avec ses

Digitized by Google

fenêtres étroites et ses lourds piliers écussonnés aux armes du châtelain. Près de cette salle était celle du plaid, qu'on appelait la *Chambre de justice*, et où l'on jugeait les manants et les vilains selon les *us et coutumes* de la justice féodale, qui variaient à l'infini, suivant les provinces et les diverses localités.

Le logis du bailli et ceux des sergents et des huissiers faisaient suite à la chambre de justice; puis venait la salle d'armes, la plus belle du château, celle où le châtelain recevait l'hommage de ses vassaux, et dans laquelle étaient déposées les armes de luxe et d'apparât, les casques aux riches cimiers, les cuirasses étincelantes. Quand, à certaines époques de l'année, le château revêtait sa couleur de poésie et de fête; lorsque le haut baron invitait à sa cour plénière les seigneurs du voisinage et les chevaliers ses vassaux; c'était à la salle d'armes que se réunissait cette foule brillante, que la vue des épées et des armures avait toujours le privilège de passionner.

De la salle d'armes on passait dans la chapelle, où, chaque matin, un chapelain disait une messe à laquelle personne ne se dispensait d'assister. Le seigneur, suivi de toute sa famille, donnait lui-même l'exemple, et se plaçait au premier rang, près du chœur. Après lui venaient les chevaliers, les écuyers et les pages; puis les officiers du château, suivant leur rang hiérarchique; enfin les hommes d'armes et les bas serviteurs. La simplicité primitive de la chapelle, cette foule attentive et recueillie pendant la célébration de l'office, cet assemblage bizarre de personnalités si diverses, tout contribuait à donner à cette cérémonie religieuse un caractère touchant et patriarcal!

La chapelle renfermait souvent dans ses murs épais les corps des ancêtres du châtelain. Mais, après le XIe siècle, ces corps occupèrent des tombeaux dans le sanctuaire. Les seigneurs étaient représentés sur ces tombeaux en costume complet de guerre.

Telle était, généralement, la distribution des diverses pièces composant le rez-de-chaussée dans les châteaux forts du moyen âge.

Le premier étage comprenait les salles destinées aux hommes d'armes, et les chambres à coucher des divers membres de la famille du seigneur, ainsi que des principaux officiers. L'une d'elles, celle de la châtelaine, était meublée avec plus de soin et de recherche que les autres. Le velour et les riches tentures la décoraient; de grands coffres, d'élégants bahuts en bois sculpté, fai-

Digitized by Google

saient office d'armoires; des étoffes ou du cuir damasquiné recouvraient des fauteuils d'une grande dimension; partout des meubles sévères et quelques pieuses reliques.

Les autres chambres, meublées avec simplicité, servaient de logement aux principaux officiers du château. Sénéchal, panetier, veneur, fauconnier, chambellan, chevalier du guet, échanson, pages, écuyers, toute cette cohorte de commensaux habitait dans des pièces séparées par de sombres corridors, et dont les portes mal closes laissaient passer la bise qui se glissait sous les tapisseries pendantes aux murailles. Des fenêtres étroites, garnies d'épaisses grilles, laissaient à peine pénétrer dans ces chambres un jour douteux, que rendaient plus blafard encore des châssis de papier huilé.

Le mobilier, des plus élémentaire, consistait en quelques sièges de bois sculpté, un prie-Dieu, un lit où trois ou quatre personnes pouvaient coucher à l'aise; à cette époque existait encore l'usage ancien de partager sa couche avec l'étranger qu'on voulait honorer. Chaque lit était garni de paille en hiver et de jonc en été, ce qui n'empêchait pas les preux d'y dormir à merveille.

Au second étage se trouvait le *Chartrier* (1), salle entièrement consacrée au dépôt et au classement, par ordre de date, des chartes, titres, terriers et généralement de tous les papiers d'une certaine valeur, désignés alors sous le nom de *Cartulaires*. Les greniers, les dépôts d'armes, et enfin les chambres destinées à la domesticité occupaient le surplus du second étage.

*
* *

Cette description, bien que très sommaire, suffit pour se faire

(1) *Chartrier de France.*— De même que chaque seigneur avait son chartrier, les rois de France avaient aussi le leur, qu'on appelait *Chartrier de France*. Cette collection de chartes de la couronne était portée à la suite des rois de France, en quelque lieu qu'ils allassent. En 1194, Philippe-Auguste ayant été défait par Richard, roi d'Angleterre, les soldats anglais s'emparèrent du Chartrier de France; pour éviter le retour d'un pareil évènement, il fut décidé que les chartes seraient désormais déposées en lieu sûr, au milieu de la capitale; c'est ce qu'on nomma depuis le *trésor des chartes*. Ce fut, à ce qu'il paraît, le Temple qui reçut d'abord les originaux des chartes que l'on put réunir. En 1248, le précieux dépôt fut, par ordre de saint Louis, transféré à la Sainte-Chapelle, où il demeura jusqu'à la Révolution. A cette époque, une partie du trésor des chartes disparut dans la tourmente révolutionnaire; beaucoup de documents précieux furent dispersés ou brûlés, et la *Convention* décréta que le surplus serait déposé à la Bibliothèque nationale. Enfin, en 1808, les Archives nationales furent, sous le nom d'*Archives centrales de l'Empire français*, établies dans l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore aujourd'hui.

Digitized by Google

une idée assez nette de la physionomie générale d'un château fort au moyen âge, soit sous le rapport de la distribution des logements, soit en ce qui concerne les moyens de défense.

On a pu voir que les châteaux du moyen âge avaient plutôt l'aspect d'une forteresse que d'une résidence seigneuriale. Tout était sacrifié à cet objectif qui s'imposait alors comme une nécessité absolue: le plan de ces constructions massives devait, avant tout, présenter les meilleures dispositions au point de vue de la sécurité; la question du bien-être, du confortable, n'était que secondaire.

La préoccupation constante des seigneurs, relativement au choix de l'emplacement du château et des meilleurs moyens de défense, s'explique parfaitement quand on se reporte à l'état social, basé sur l'organisation de la *Féodalité*. A cette époque, les luttes intestines des suzerains entre eux, ou contre leurs vassaux, sont tellement fréquentes, que l'Eglise se voit forcée d'intervenir pour suspendre les guerres privées, du mercredi soir au lundi matin. C'est ce qu'on appelait la *Trêve de Dieu*.

Fort heureusement les Croisades, auxquelles la plupart des seigneurs prirent une part active, devinrent bientôt un puissant dérivatif à cette fièvre de batailles, cause permanente de ruine pour les malheureux vassaux.

Au milieu de l'anarchie féodale de l'Europe, ce fut une idée féconde, sous bien des rapports, que l'entreprise moitié chevaleresque, moitié religieuse des croisades. La première pensée en vint au clergé; l'exécution appartient tout entière à la noblesse, à qui cette fièvre généreuse devait coûter si cher; mais les peuples en ont recueilli des avantages durables, dont le premier fut d'être débarrassé d'une nuée d'oppresseurs!

La royauté, elle-même, sut profiter habilement de l'absence des seigneurs, en train de guerroyer en Terre-Sainte, pour relever son pouvoir si souvent méconnu ou contesté par les grands feudataires de la couronne. Ces derniers, impatients de partir pour aller combattre les infidèles, se hâtèrent de vendre à vil prix, soit une parcelle, soit la totalité de leurs domaines. De là une cause d'affaiblissement pour la noblesse; car, dans les temps féodaux, la puissance était intimement liée à la possession de la terre.

La bourgeoisie s'enrichit peu à peu des domaines vendus par les seigneurs et barons; moyennant des sommes modiques, elle se rendit facilement acquéreur de ces biens, et le pouvoir passa ainsi avec les terres aux mains des nouveaux possesseurs.

Digitized by Google

Cette modification profonde dans le système de la propriété, — dont la première cause doit être attribuée aux croisades —, contribua puissamment à l'augmentation graduelle du bien-être des masses populaires, en les faisant participer à une répartition plus équitable de la richesse territoriale.

En outre de cette amélioration réelle du sort du peuple, les croisades eurent encore, à d'autres points de vue, des conséquences très importantes: La *résurrection de l'industrie* par le contact des diverses nationalités, qui se communiquèrent réciproquement les meilleurs procédés de fabrication; le *développement du commerce* par les échanges des produits de l'Orient contre ceux de l'Occident; l'*extension puissante donnée à la marine,* en vue de satisfaire aux besoins toujours croissants du commerce, ainsi qu'aux transports des Croisés et de tout le matériel de guerre. Tels ont été, en résumé, les résultats les plus avantageux de ces guerres héroïques du moyen âge!

II

MŒURS ET COUTUMES DE LA NOBLESSE FÉODALE

Ce devait être un curieux spectacle que celui d'un château fort d'une certaine importance, quand tous ces hommes d'armes, ces serfs, ces gens de justice, vivant ensemble sous les règles de la plus scrupuleuse hiérarchie, l'animaient par leur activité. La besogne particulière, incombant aux divers serviteurs suivant les fonctions dont ils étaient chargés, s'accomplissait chaque jour avec une ponctualité et une régularité parfaites. Pas la moindre confusion possible dans les attributions des uns et des autres; chacun avait son travail tracé, sa tâche journalière à remplir, dont il ne devait pas s'écarter. Du reste, aucune velléité d'indépendance ne pouvait se produire, ni dans les rangs inférieurs, ni dans les rangs supérieurs de cet entourage : l'autorité du Seigneur était absolue et incontestée.

Le soir, quand tout dormait dans le grand château, qui dressait fièrement ses tours menaçantes dans l'ombre; quand le pont-levis et la herse étaient levés; le pas mesuré des sentinelles, veillant au pied du donjon, troublait seul le silence de la nuit, tandis que, dans l'*échauguette* (1), une autre sentinelle interro-

(1) Petite guérite de pierre placée au sommet du donjon.

Digitized by Google

geait l'espace, prêtant une oreille attentive aux moindres bruits, afin d'éviter les dangers d'une surprise et de donner l'éveil en cas d'attaque nocturne : tactique très souvent employée dans les guerres féodales.

La vie, dans un château fort du moyen âge, n'avait rien de divertissant : la chasse était la principale occupation du châtelain, lorsqu'il n'était pas en expédition ; et, le soir, assis autour d'un vaste foyer, les chevaliers s'entretenaient du récit de leurs exploits guerriers, ou écoutaient ceux des pélerins qui, de retour de la Terre-Sainte ou de quelque long voyage, payaient par leurs récits merveilleux l'hospitalité qu'on leur donnait. Les pages et les écuyers se groupaient devant un jeu d'échecs ou un jeu de dés, distractions fort à la mode à cette époque ; quelques-uns racontaient naïvement les *Farces* et les *Fabliaux* les plus populaires ; d'autres entonnaient les chansons les plus connues du répertoire des *Troubadours* et des *Ménestrels*, qui, eux aussi, couraient le pays en s'arrêtant à chaque manoir.

La châtelaine, retirée dans son appartement, vivait au milieu de ses femmes. Les travaux d'aiguille, la lecture de quelques *Romans de chevalerie*, *Farces* ou *Fabliaux*, qui composaient toute la littérature de l'époque, aidaient à passer une partie de la journée. Ces récits frivoles, et quelquefois licencieux, faisaient les délices de la noble dame et de son entourage ; aussi ces manuscrits, le plus souvent reliés avec luxe et ornés d'un fermoir en or, ne sortaient guère de son appartement particulier, dont ils contribuaient à faire l'ornement.

Malgré ce goût prononcé pour les choses profanes, les devoirs religieux n'étaient pas négligés ; ils tenaient même une grande place dans l'existence de la châtelaine. Quelquefois des fêtes, des tournois, égayaient un peu cette vie calme et uniforme ; mais quand la guerre appelait les chevaliers en campagne, seule dans son manoir, privée de toute distraction, elle travaillait, priait et s'ennuyait, sans doute, lorsqu'elle était assez vertueuse pour résister aux élans irréfléchis d'une imagination, parfois trop vagabonde, et aux entraînements coupables du cœur.

Pour charmer les ennuis de la solitude, les châtelaines du Languedoc et de la Provence imaginèrent les *Cours d'Amour*, sorte de tribunaux composés des dames les plus illustres par leur naissance et leur savoir, et dont la juridiction s'étendait sur toutes les questions de galanterie et les contestations d'amour. Plus tard, les nobles dames de Champagne et de Flandre, à l'imitation de celles du Midi de la France, se réunirent dans leurs

Digitized by Google

châteaux pour disputer sur des points de galanterie, blâmant ou louant la conduite des chevaliers, ou jugeant du mérite des œuvres que composaient pour elles les *Trouvères*, ces Troubadours du Nord.

Tel est, dans ses grandes lignes, le tableau que présentaient, généralement, les mœurs privées de la noblesse féodale. On voit, par ce court exposé, que la *galanterie*, la *chasse*, les *fêtes*, les *réceptions* constituaient, en réalité, les passe-temps favoris des Seigneurs et les principaux aliments de cette vie de château.

***

La vie intellectuelle était alors presque nulle dans tous les rangs de la noblesse : la plupart des Seigneurs se faisaient gloire de rester, pendant tout le cours de leur existence, complètement illettrés ; à peine savaient-ils signer ? Ce funeste exemple, parti de haut, ce dédain pour l'instruction, devaient nécessairement faire subir leur influence à tous les degrés de l'échelle sociale ; c'est ce qui explique l'ignorance absolue dans laquelle se trouvait alors plongé tout le peuple.

Au surplus, il ne pouvait guère en être autrement à une époque où toutes les Connaissances humaines étaient renfermées dans des manuscrits (1) latins et grecs, conservés pieusement dans les couvents. Il est vrai que de nombreux copistes consacraient tout leur temps à les reproduire, dans le but de répandre le plus possible ces trésors littéraires ; mais, malgré cette active propagande, le nombre en était très restreint. Et cela se comprend quand on songe au travail de patience qu'exigeait la reproduction d'un seul de ces manuscrits : la vie d'un moine suffisait à peine pour terminer cette tâche, lorsque le texte présentait une certaine étendue.

A ce point de vue, il est certain que les couvents, qui pullulaient à cette époque dans toutes les parties de l'Europe, ont rendu de grands services à la cause de la science, en se consacrant, avec une louable émulation, à la reproduction des manuscrits anciens. Sans eux, sans le concours des habiles copistes appartenant aux divers ordres religieux, et des lettrés qui veillaient à la correction des textes, il est probable que la plupart des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine n'auraient pu

(1) On sait que l'*Imprimerie* ne fut inventée qu'en 1440 par l'illustre Guttemberg.

Digitized by Google

être conservés, ou tout au moins ne nous seraient parvenus que profondément altérés.

Les moines, dont la vie était exempte de toute préoccupation matérielle, pouvaient s'adonner exclusivement à ce genre de travail ; et c'est grâce à ce zèle ardent, soigneusement entretenu par les Supérieurs, que chaque couvent parvint à se former, peu à peu, une bibliothèque composée d'ouvrages de choix.

On trouve là l'explication d'un fait caractéristique qui se produit pendant toute la durée du moyen âge : A cette époque troublée, les savants, les lettrés aimaient à se retirer dans les cloîtres, à l'abri des bruits du monde ; non-seulement, ils y trouvaient la paix et la liberté d'esprit nécessaires aux travaux intellectuels, mais encore ils avaient toutes les facilités pour consulter à loisir la précieuse collection des manuscrits composant la bibliothèque du monastère. Il n'en fallait pas davantage pour attirer, dans ces maisons de retraite, tous les hommes d'étude, tous les érudits.

Aussi, à l'exception de Dante et Pétrarque, tous ceux qui se sont fait un nom illustre, dans les lettres ou les sciences, appartenaient alors aux ordres monastiques. Il suffit de citer, parmi les plus célèbres : Abailard et son disciple Arnaud de Brescia, saint Bernard, Suger, saint Thomas d'Aquin, Albert-le-Grand, Roger Bacon, etc....

*
* *

Pour compléter ce qui se rattache à la seconde partie de cette *Étude*, il resterait à faire une analyse raisonnée du *Régime féodal*, au point de vue des rapports et des obligations qu'il créait entre les seigneurs et leurs vassaux. Cette vaste question exigerait, si on voulait la traiter à fond, des développements qui dépasseraient de beaucoup les limites de notre cadre. Nous ne pouvons donc qu'effleurer le sujet ; mais, tout en restant sur le terrain le plus élémentaire, nous ne négligerons rien pour mettre en pleine lumière les points les plus saillants.

Les droits et privilèges des seigneurs et barons, vis-à-vis de leurs vassaux, étaient exhorbitants, dans toute la rigueur du mot ; il est difficile de rien imaginer de plus vexatoire que les abus sans nombre qui s'étaient glissés, peu à peu, dans le régime féodal. Et comme cette organisation sociale, si favorable à la noblesse et si écrasante pour la masse du peuple, embrassait l'ensemble du territoire de la France, on peut dire, sans exagé-

Digitized by Google

ration, que le pays tout entier était courbé sous le joug du plus dur esclavage.

Ce fut un temps merveilleusement propre à tous les essais de l'audace, et à tous les empiètements de la tyrannie, que les derniers siècles du moyen âge. La *Féodalité* était alors dans tout son épanouissement; ce régime barbare, véritable image de la force primant le droit, s'imposait, sans aucun ménagement, sur les divers points de la France, et paralysait tout progrès. Chaque seigneur, s'isolant dans ses terres, n'avait pas d'autre ambition que de s'arrondir au détriment de ses voisins, et, pour atteindre ce but, tous les moyens lui semblaient bons. De là une multitude de guerres privées qui ruinaient les campagnes.

Les guerres politiques, de nationalité à nationalité, de race contre race, malgré tous les désastres qu'elles peuvent entraîner à leur suite, étaient encore moins funestes au pays que ces luttes intestines des Suzerains entre eux ou contre leurs vassaux: les premières, moins fréquentes et d'une durée limitée, n'atteignaient, en effet, que les localités où avaient lieu les opérations militaires; tandis que les guerres privées, pour ainsi dire permanentes, s'étendaient sur toute la surface du royaume, où elles portaient la ruine et la désolation.

Cette triste période de notre histoire ne présente qu'une longue suite d'atrocités, qu'un amas confus d'événements sans liaison, sans portée, beaucoup plus dignes de hordes sauvages que des habitants d'un pays civilisé. Au milieu de tout ce désordre et de cette anarchie sociale, il est facile de se rendre compte du misérable sort réservé aux populations des campagnes et des villes, qui, seules, nourrissaient les possesseurs du sol et pourvoyaient à tous leurs besoins, — sans pouvoir vivre elles-mêmes, — toujours victimes des guerres féodales, décimées par la maladie et les privations et vouées à la plus objecte ignorance.

Les historiens des *Grandes chroniques de Saint-Denis* et plus tard, Joinville, l'historien du règne de Saint Louis, s'étendent avec complaisance sur les faits et gestes de nos rois; mais ils sont assez sobres de documents sur les questions économiques et sociales et sur les charges qui pesaient alors sur le peuple. Ce n'est guère que dans les chartes du temps et dans la collection des ordonnances des premiers rois capétiens, qu'on peut trouver une trace assez nette des principaux éléments de la condition sociale des travailleurs. Retirés presque tous dans les campagnes, ils comprenaient trois classes distinctes: les *serfs*, les *vilains* et les *hommes libres*.

Digitized by Google

Les *serfs*, attachés à la glèbe, étaient considérés comme la chose de leurs maîtres, comme de véritables immeubles par destination ; malgré les prescriptions des *Capitulaires* tombées en désuétude, les seigneurs avaient repris sur eux le droit de vie et de mort. Nulle autorité n'avait le droit d'intervenir entre le maître et le serf, dont la situation, durant cette période sacrilège, présente beaucoup d'analogie avec celle des esclaves de l'antiquité.

Les *vilains*, habitants des maisons de campagne, différaient des serfs en ce sens qu'ils étaient admis à payer à leurs maîtres une redevance, au moyen de laquelle le surplus des produits de la culture leur appartenait. Mais, le plus souvent, les Seigneurs ne se contentaient pas de la redevance convenue : suivant leurs besoins du moment, ils se créaient d'autres sources de revenu au détriment des vilains, en les accablant de nouvelles charges ou *tailles*.

Les *hommes libres*, en bien petit nombre, conservaient encore une ombre d'indépendance. C'étaient probablement de petits propriétaires qui payaient aussi leur part de redevances aux Seigneurs, soit en argent, soit en nature, soit en services, et dont la condition devenait bientôt si précaire et si misérable qu'ils renonçaient volontiers à leur liberté, souvent plus onéreuse pour eux que la servitude.

A l'époque où la *Féodalité* avait atteint son plus complet développement, c'est-à-dire du XIe au XIVe siècle, tout le sol de la France était divisé en une infinité de fiefs plus ou moins importants. On comptait alors, selon l'estimation de la plupart des auteurs, environ vingt mille châteaux ou manoirs répartis dans les diverses provinces du royaume. Généralement entourés de fossés larges et profonds, flanqués de tours avec créneaux et meurtrières, munis d'un pont-levis, ils étaient parfaitement à l'abri d'un coup de main, et pouvaient au besoin soutenir un siège en règle.

Chacune de ces demeures seigneuriales était le siège d'un fief, qui se transmettait par hérédité, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture. Ce mode de transmission, peu équitable en fait et en droit, avait pour but d'empêcher tout morcellement de la propriété. Et c'est précisément cette coutume, inspirée par l'orgueil du nom et de la race, qui a fait la force et la vitalité du système féodal pendant tant de siècles !

Sur toute l'étendue de leur domaine, les Seigneurs s'attribuaient, soit par intimidation, soit par la force, les principales

Digitized by Google

prérogatives du pouvoir absolu. Profitant de la faiblesse des successeurs de Charlemagne, ils s'étaient aussi emparés des *Droits régaliens*, c'est-à-dire du droit de battre monnaie, de rendre la justice, de lever des impôts et de faire la guerre. De là une multitude de petits despotes, presque indépendants du pouvoir royal, et qui considéraient les serfs et les vilains comme leur chose, comme leur bien, dont ils pouvaient disposer au gré de leur caprice.

De même que le roi de France, chaque possesseur de fief avait sa bannière, sa cour de justice et ses *hommes*, c'est-à-dire ses sujets. « *Je vous défendrai contre l'ennemi*, disait le châtelain ; *vous aurez droit d'asile derrière les épaisses murailles de mon château ; au moment du danger, les ponts-levis s'abaisseront pour vous, vous ferez entrez vos femmes, vos enfants et vos récoltes ; mais vous serez mes hommes.* »

Et comme, à cette époque, les guerres civiles, alimentées par l'ambition ou les rivalités des Suzerains, étaient, en quelque sorte, l'état normal du pays, les hommes libres, désolés, décimés par tant d'incursions hostiles, se trouvaient dans la nécessité d'accepter cette protection qui leur imposait le sacrifice de leur liberté. En outre, en échange de la protection promise, les seigneurs créèrent à leur profit des droits de guet, de corvée, de four et de moulin banal, et cent autres redevances connues sous le nom de *Droits féodaux* (1). Ce qui revient à dire, selon l'expression du temps, que « *les vilains et les manants étaient taillables et corvéables à merci et miséricorde.* »

La tyrannie d'un châtelain ne s'étendait, il est vrai, qu'à quelques lieues autour de son château, et si l'on franchissait cette enceinte, on était à l'abri de ses exactions; « mais dans ce parc, où il retenait ses sujets comme des bêtes fauves, dit Sismondi, il se livrait dans toute sa puissance aux caprices les plus bizarres, et

(1) Au nombre des redevances, ou tailles, se place au premier rang la *Dîme*; cet impôt consistait en un *dixième* prélevé sur les récoltes ou sur le revenu. Pendant tout le moyen âge, et même jusqu'à la Révolution française, les habitants des campagnes payaient la Dîme aux Seigneurs, aux Eglises et même aux Couvents. Cette triple contribution absorbait généralement toutes leurs ressources, et ils étaient réduits à la plus affreuse misère. Aussi, lors de la convocation des derniers Etats-Généraux, le 5 mai 1789, presque tous les cahiers du Tiers-Etat demandaient la suppression de cet impôt. Prenant en considération ces vœux unanimes, l'Assemblée constituante décréta l'abolition de la Dîme, ainsi que de tous les privilèges et droits féodaux, dans la fameuse séance de *nuit du 4 août 1789*.

Digitized by Google

il soumettait ceux qui lui avaient déplu aux supplices les plus épouvantables. »

***

Nous terminons ici cette étude sommaire sur un des points les plus intéressants de notre histoire; malgré sa concision voulue, elle permet néanmoins de juger et d'apprécier, à leur juste valeur, les mœurs et coutumes de la noblesse féodale : d'un côté, privilèges exhorbitants et exactions permanentes des seigneurs et barons; de l'autre, situation précaire et lamentable du peuple, sans aucun espoir d'amélioration. L'ensemble de tous ces faits, qui caractérisent si bien les vices inhérents à l'ancienne organisation sociale, nous autorise à tirer cette conclusion, logique et légitime, qui s'impose d'elle-même à l'esprit de tout homme impartial :

« Quand on considère de près le triste tableau des misères et des souffrances, auxquelles était alors condamnée la majeure partie de la population, on a peine à comprendre comment l'explosion n'a pas eu lieu plus tôt, comment le peuple a pu supporter si longtemps un joug aussi intolérable ! »

Félix Contamin.

Digitized by Google

Notice Biographique

SUR

SIMÉON GOUET

SA VIE, SES ŒUVRES

I

IMÉON GOUET est né à Vienne, le 12 mai 1835 ; fils unique de parents qui ont occupé et occupent encore une place des plus honorables dans le commerce, il fit ses études au collège de Vienne et les termina au lycée de Lyon.

Doué d'une rare intelligence, d'une grande vivacité d'esprit, indépendant, sûr de lui-même, il montra de bonne heure ses penchants littéraires, ses aptitudes variées et ses aspirations libérales.

Toutes les fois qu'il s'agissait d'une œuvre artistique, d'une société nouvelle, d'un concert, d'une conférence, d'une initiative quelconque, d'un acte de bienfaisance ou de patriotisme, Siméon Gouët était au premier rang.

Dès le début de l'enseignement de la musique en *chiffres*, de Galin-Paris-Chevé, nous le trouvons un des chauds partisans de cette méthode ; il fut un des fondateurs du premier *Cercle choral Viennois* et en devint le Président.

Lors de la cavalcade de 1868, il eut une merveilleuse idée : qui ne se souvient du navire le *Gaulois*, de joyeuse mémoire, dont Gouët fut le vaillant *Capitaine*. Pendant que le vaisseau, aux grands mâts pavoisés, fendait la foule, voguant sur les quais... dont le sol tremblait... notre capitaine, gracieux, souriant, laissait tomber sur les flots... dans la rue... une piquante et spirituelle brochure dont il était l'auteur, et qui restera comme un modèle d'originalité, de verve et d'*humour*.

La *Société Philharmonique* de Vienne était dans tout son

Digitized by Google

éclat; le regretté Baptiste Dervieux était Président, Siméon Gouët, vice-Président; de splendides concerts étaient offerts, chaque année, sous l'intelligente direction de Girerd; — Gouët, lui, toujours prêt, toujours inspiré, payait son écot... en prose et en vers: il faisait représenter et interprétait souvent lui-même, comédies, monologues et proverbes dont il était l'auteur. Inutile de rappeler les succès enthousiastes de ces représentations.

Siméon Gouët devait forcément entrer dans l'arène politique: sous l'Empire, il faisait partie de l'opposition; son républicanisme, ses idées libérales, appelèrent naturellement l'attention sur lui, et, aux élections du mois d'août 1869, il fut élu membre du Conseil municipal de Vienne. Ce mandat lui fut renouvelé quatre fois, par le suffrage de ses compatriotes: en août 1870, avril 1871, novembre 1874 et janvier 1878.

Il devint aussi Adjoint au Maire de Vienne, à deux reprises différentes, le 2 juin 1876 et le 12 mars 1878.

L'inauguration de la statue de Ponsard arrivant, Gouët fut un des délégués du Conseil municipal pour représenter la ville dans le *Comité Viennois*, organisé pour l'érection de la statue; il devint le secrétaire de ce comité, et composa une cantate qui fut mise en musique par Girerd et chantée par les orphéons, avec accompagnement des Sociétés instrumentales; puis, le soir, sur notre modeste théâtre, il eut cette rare faveur de voir interpréter, par Mlle Agar et les artistes de la Comédie-Française, un à-propos: *Ponsard et les deux écoles*, sujet allégorique, en un acte et en vers, dont il était également l'auteur.

Les funestes événements de 1870-1871 occupèrent une large place dans l'existence de notre compatriote: constamment on le vit sur la brèche, soit comme conseiller municipal, soit comme conférencier, soit comme membre de divers comités. S'il remplit son devoir comme citoyen, il le fit aussi comme soldat: Mobilisé avec les célibataires de 25 à 40 ans, il devint lieutenant de la batterie de la 5e légion de l'Isère.

Le soldat se souvint qu'il était poëte, et, de son imagination toujours en éveil, sortirent deux charmantes pièces: *Le Franc-Tireur*, épisode dramatique de la guerre de 1870, un acte en vers, et *le Drapeau*, un acte aussi en vers, avec musique de Girerd, dit, pour la première fois, par Dervieux, dans un concert pour la libération du territoire.

En 1872, Siméon Gouët est nommé membre de la commission de la Bibliothèque; en 1873, membre de la commission des examens de fin d'études pour les écoles primaires. Tandis que, d'un

Digitized by Google

côté, il s'occupait activement de la réorganisation de notre Bibliothèque incendiée, qui en avait tant besoin, de l'autre, il se consacrait tout en entier aux enfants des écoles gratuites, s'appliquait à leur procurer le bien-être matériel et moral; organisait, parcourait, inspectait les écoles; puis, le jour de la distribution des prix venue, il payait encore de sa personne en leur adressant de délicates allocutions, de touchantes et sympathiques paroles.

Journaliste à ses heures, polémiste suivant les événements, il publia de nombreux articles dans les journaux de la localité et quelquefois dans ceux de Grenoble, de Lyon et de Paris; il eut même plusieurs fois l'occasion d'entrer en lutte, et, sous le pseudonyme du *Vieil Allobroge*, il soutint, dans le *Courrier de Lyon*, une campagne électorale qui lui valut, durant la période du 16 mai, une condamnation pour délit de presse.

Siméon Gouët devint aussi un des adeptes de la Franc-maçonnerie; il fut reçu à la Loge la *Concorde*, en devint le Vénérable, prit part, plusieurs fois, aux travaux maçonniques du Convent à Paris, installa la Loge d'Annonay, fit dans cette ville une conférence pour le *Sou des Écoles* et prit souvent la parole dans de grandes réunions maçonniques, soit à Lyon, soit à Valence.

Quand, de toutes parts, les Sociétés de Tir s'organisèrent, Gouët ne voulut pas que la ville de Vienne restât en arrière; l'un des fondateurs de la *Societé des Carabiniers*, dont le stand est à Estressin, il était resté l'âme et le Président de cette patriotique institution.

Les affaires administratives étaient l'objet de ses constantes préoccupations, et sa collaboration, aussi active qu'intelligente, se traduisait non seulement par la présidence de fêtes, de cérémonies, de distributions de prix, mais encore par de remarquables rapports, pleins de clarté et de justesse, remplis de bon sens et d'érudition, tels que ceux : sur l'emprunt de deux millions cinq cent mille francs, qui a unifié la dette; sur la conversion du Collège en Lycée; sur la transformation du quartier Fuissin, etc. Pendant quatre années, il présida aussi la commission du plan d'alignement et de nivellement.

Siméon Gouët excellait surtout dans la *Conférence;* il en fit de nombreuses, soit pour la *Ligue de l'Enseignement*, soit pour le *Sou des Ecoles*. On peut citer les principales : *le Progrès, l'Inde, l'Homme, la Guerre, le Vésuve, la Franc-maçonnerie;* etc., etc. Le choix de ses sujets, la facilité de son élocution, sa diction finement imagée, des traits d'esprits répandus çà et là,

Digitized by Google

attiraient une foule nombreuse, qu'il savait toujours instruire et charmer.

Gouët avait une volonté ferme, une rare tenacité, une grande indépendance d'idées; paradoxal parfois, spirituel toujours, il était plein d'à-propos, ne manquait ni de finesse ni de tact; ses mœurs étaient douces, ses manières simples; d'une taille moyenne, brun, les yeux vifs, portant toute la barbe, sa physionomie était ouverte, franche, énergique.

Observateur, instruit, perspicace, servi par une heureuse mémoire, doué d'une imagination ardente, nerveux, robuste, il travaillait sans cesse et toujours.

Ami sûr, dévoué, que de services n'a-t-il pas rendus! Quelle belle intelligence, quel noble cœur! Il obligeait sans ostentation, il donnait modestement, discrètement. Sa charité était inépuisable et sa bourse toujours ouverte aux malheureux.

Il est mort à 45 ans, foudroyé, en quelques jours, par une fièvre typhoïde. Que d'espérances perdues! Que de fertiles idées anéanties par la mort impitoyable!

Fils aimant et respectueux, il adorait de toutes les forces de son âme son vénérable père, sa digne mère; ils vivaient tous les trois de la même vie; leurs cœurs battaient à l'unisson. Que de larmes, que de tristesse à ce foyer, aujourd'hui morne et solitaire! Le pauvre père, la pauvre mère appellent en vain leur fils qui ne répond pas; ce fils bien aimé, qui avait toute leur affection, toute leur tendresse, était la joie et le bonheur de tous les jours, qui les consolait et les soutenait dans leur existence, et devait être aussi leur orgueil dans l'avenir!

II

OBSÈQUES

Les obsèques de Siméon Gouët ont eu lieu, à Vienne, en grande pompe, jeudi 23 septembre 1880, avec une assistance nombreuse, composée de toutes les classes de la Société.

Le convoi est parti de la maison de campagne du défunt, aux Tupinières, à neuf heures du matin, pour se rendre à l'église de St-Maurice, et de là, au cimetière.

La compagnie des Sapeurs-Pompiers formait la haie; le cercueil était orné de l'écharpe d'adjoint, de couronnes et de fleurs.

Les coins du poële étaient tenus par MM. Ronjat, sénateur;

Digitized by Google

Girerd, 1er adjoint faisant fonctions de Maire; Dufeu, économe des hospices, vice-président de la *Société Philharmonique;* Louis Reymond, représentant la loge maçonnique la *Concorde*, et deux amis, MM. Sylvestre et Jules Burle.

Le deuil était conduit par le père du défunt et d'autres parents.

Venaient ensuite les membres du Conseil municipal, MM. Brillier, ancien sénateur; Couturier et Buyat, députés; des membres du Parquet, du Tribunal civil, de la Chambre de commerce et du Tribunal de commerce; des officiers de l'armée, les brigades de gendarmerie; les membres de la commission des Hospices, les employés de la Mairie; les chefs et les membres de diverses administrations, les présidents et membres de plusieurs sociétés de secours mutuels, le Principal, les professeurs et les élèves du collège.

On remarquait encore l'œuvre du Bon-Pasteur, les orphelines de la Charité, les dames et les pensionnaires de l'Hospice, les élèves des écoles municipales, des écoles laïques de filles, des écoles laïques de garçons, l'œuvre de St-Joseph, les sociétés musicales suivantes :

La *Société Philharmonique*, le *Cercle Choral*, la *Fanfare l'Espérance*, la *Fanfare de St-Martin*, la *Fanfare de la Porte-de-Lyon*, une délégation de la *Lyre Viennoise*.

Les membres des deux loges maçonniques de Vienne, la *Concorde* et la *Persévérance*, des membres de la Loge d'Annonay et du *Sou des Ecoles* de cette ville, assistaient en grand nombre à la cérémonie.

De magnifiques couronnes en perles et en immortelles ont été offertes, notamment par le Conseil municipal, la Loge maçonnique la *Concorde*, la *Société des Carabiniers* de Vienne, le *Cercle démocratique*, la Société du *Sou des Ecoles*, les écoles laïques de Vienne, la Loge d'Annonay.

Deux discours ont été prononcés par MM. Ronjat et Girerd; nous les reproduisons :

Discours de M. Ronjat, sénateur

« Messieurs,

« L'affluence qui entoure cette tombe, la douleur qui se lit dans « tous les regards, montrent que la perte de celui que nous accom- « pagnons à sa dernière demeure, met en deuil la cité toute « entière.

Digitized by Google

« Siméon Gouët devait avoir de telles funérailles. Esprit riche « de son propre fond, rendu plus riche encore par une constante « culture, cœur généreux, âme droite et loyale, il possédait les « qualités qui commande la considération et qui font naître la « sympathie.

« Toute sa vie s'est écoulée à Vienne qu'il aimait tant.

« Dès ses plus jeunes ans, il fréquentait les écoles communales « qu'il a, plus tard, contribué à multiplier et à faire prospérer ; « bientôt il entrait au collège de Vienne : écolier laborieux, « curieux d'apprendre, désireux de savoir, il terminait brillam- « ment ses études classiques au Lycée de Lyon.

« L'âge était venu de choisir une carrière, toutes lui étaient « ouvertes. Spontanément il vint auprès de son père, alors à la « tête d'une importante fabrique de draps, qu'il a plus tard « dirigée. Il pensait, avec raison, que l'industrie et le commerce « sont d'utiles et de nobles professions où l'intelligence la plus « déliée et la plus ornée trouve l'emploi de ses facultés naturelles « et des connaissances acquises.

« D'une probité proverbiale, héréditaire, d'une scrupuleuse « délicatesse, il traitait les affaires avec cette loyauté, cette sin- « cérité qui sont la suprême habileté des négociants honnêtes. Il « considérait comme indignes de lui les finesses qui confinent à « la tromperie. Exact à remplir ses engagements, il laisse un « nom irréprochable qui n'a jamais retenti dans le prétoire.

« Les affaires ne suffisaient pas à l'activité de Siméon ; il con- « tinuait les fortes études de son enfance, et bientôt il livrait au « public une série d'œuvres de diverses natures, gracieuses, spi- « rituelles, fines, rieuses ou attendries; mais toutes dictées par « un cœur où les pensées généreuses avaient seules place. Ces « œuvres sont dans toutes les mémoires. Une des meilleures a été « interprétée par les artistes de la Comédie Française, lors de « l'inauguration de la statue de Ponsard, et a été chaleureuse- « ment applaudie par tous les auditeurs, même par les critiques « parisiens.

« Après la désastreuse guerre de 1870, sa muse prit un accent « plus mâle, son ardent patriotisme lui inspira des vers vigoureux « disant les douleurs de la France, ses revers, ses espérances : « comme le poëte pour lequel il avait un culte si passionné, il « aurait pu s'écrier :

« Jajoute à ma lyre une corde d'airain. »

« C'est sous l'empire des mêmes préoccupations qu'il créa la

Digitized by Google

« *Société des Carabiniers*, destinée à vulgariser les exercices de « tir.

« Gouët a fait encore, sur des sujets divers, une série de « conférences pleines d'aperçus ingénieux, de finesse, d'humour, « pétillantes de grâce et d'esprit.

« Une main pieuse voudra sans doute réunir ces œuvres « éparses, conserver et transmettre à la postérité, les productions « de cet esprit alerte et charmant.

« Ce qui ne survivra pas à nos souvenirs, ce sont ses causeries « familières, étincelantes de verve, que nous écoutions charmés « et ravis, dans lesquelles il se dévoilait tout entier, sans « réserve, sans arrière-pensée, nous disant toutes ses pensées, ses « amitiés, ses enthousiasmes et ses haines, car il avait des haines « vigoureuses, non contre les personnes, mais contre l'igno- « rance, l'injustice et l'oppression.

« Ces sentiments l'avaient, jeune encore, fait entrer dans le « groupe de ceux qui luttaient contre l'empire. Il leur apportait « son nom honoré entre tous, son ardeur juvénile tempérée par « une raison déjà mûre, les précieuses ressources de son vif « esprit, les élans généreux de son cœur. Rebel au frein brutal, « il sollicitait les conseils de ceux qu'il considérait comme plus « expérimentés que lui, reconnaissait une erreur avec sa bonne « grâce parfaite, et cette docilité s'alliait à une fermeté inébran- « lable quand il était certain de posséder la vérité.

« Le chef de la Municipalité vous dira la grande part que « Gouët a prise à la discussion et à la direction des affaires com- « munales, depuis 1869; je me borne à signaler son intervention « active et féconde dans toutes les luttes que nous avons sou- « tenues pour la liberté et pour le salut de la République.

« Lorsque les menées souterraines d'un parti, qui cache ses « ambitions sous le manteau de la religion, eurent obtenu la « dissolution de la Chambre des députés, et qu'on dut s'occuper « des nouvelles élections, Siméon se jeta résolument dans la « lutte. Une série d'articles le révéla comme un polémiste de « premier ordre. Il sut être satirique, mordant, en demeurant « homme de bonne compagnie, respectueux de tout ce qui est « respectable.

« Poursuivi pour une erreur insignifiante, au moment même « où il faisait partie du jury, il se vit infliger une condamnation « qui parut sévère, même en ce temps où les poursuites et les « condamnations, en matière de presse, se multipliaient sans « mesure. Il vit tout cela sans trouble, avec une parfaite égalité

Digitized by Google

« d'âme, et bientôt une amnistie réparatrice l'exonérait de la peine « portée contre lui.

« Vous tous qui m'écoutez, vous connaissiez l'ami que nous « avons perdu, vous avez apprécié les qualités de cette intelli- « gence ouverte à toutes les belles pensées, de ce cœur tendre et « ferme; mais ce que vous n'avez peut-être pas complétement « connu, parce qu'il aimait à s'en cacher, c'est son inépuisable « générosité. Il donnait d'une main toujours ouverte, sans « compter, il répondait à tous les appels, il croyait n'avoir jamais « assez fait. Il donnait naturellement, simplement, avec bonheur, « non seulement son argent, mais encore une large part de son « temps, de ses travaux et de ses veilles.

« C'est pour mieux secourir les infortunes, pour avoir de nou- « velles occasions de répandre autour de lui les bienfaits et la « lumière, qu'il se fit initier à la Franc-Maçonnerie : il parvenait « rapidement aux plus hauts grades et ses frères récompensaient « son zèle et son dévouement en le mettant à leur tête.

« Telle a été, Messieurs, la vie si courte et pourtant si pleine « de notre ami. Parvenu à la maturité de l'âge, à cette époque où « l'homme, en pleine possession de ses facultés, donne sa vraie « mesure, il nous est brusquement enlevé par une foudroyante « maladie. Rien n'a pu le sauver, ni les secours de la science, « ni les soins affectueux d'amis fidèles et dévoués, ni la tendresse « d'un père et d'une mère, dont il était le légitime orgueil, « l'unique et bien chère préoccupation.

« Il n'est plus, nous n'entendrons plus sa voix amie, nous ne « presserons plus sa main loyale, nous n'aurons plus de lui qu'un « souvenir toujours vivant et toujours cher; son nom reviendra « souvent sur nos lèvres, son image sera éternellement gravée « dans nos cœurs.

« Vous, son père vénéré, je sais qu'il n'est pas de parole con- « solatrice de votre si cruelle affliction, je sens toute mon impuis- « sance à soulager votre peine ; mais, au nom de tous ceux qui « ont aimé votre fils, je dis à vous et à votre digne compagne, « que nous pleurons et que nous pleurerons toujours avec vous « celui qui n'est plus, et que notre respectueuse affection pour « vous, devient plus profonde et plus tendre ».

Digitized by Google

Discours de M. Girerd, premier adjoint faisant fonctions de maire

« Messieurs,

« Le 23 déeembre 1877, Siméon Gouët commençait l'oraison « funèbre d'Eugène Riondet, maire de Vienne, en disant :

« Un coup de foudre, Messieurs !

« Et Siméon Gouët vient de succomber à la terrible maladie « qui l'a frappé, il y a quelques jours, alors qu'il était plein de « santé, entouré de nombreux amis, possèdant au plus haut degré « l'estime publique !

« Quelle expression de douleur faut-il employer, à ce moment, « pour qualifier la perte cruelle que nous venons de faire ?

« Notre illustre ami Ronjat, qui a tout quitté pour accompagner « jusqu'ici celui qui fut un de ses collaborateurs émérites, vient « de retracer, avec cette forme exquise de simplicité et d'élégance « qui lui est familière, la vie du citoyen, du fils chéri, orgueil de « ses parents, leur unique joie.

« Je me bornerai donc, Messieurs, à signaler les services rendus « par l'administrateur intègre, par l'homme dévoué aux intérêts « de sa ville natale et de son pays. L'énumération en serait « longue, si je les indiquais tous, car, pendant plus de dix années, « il s'est voué à la chose publique avec l'ardeur de son âge et la « vigueur commandée par les circonstances, souvent difficiles, « qui se sont produites durant cette période.

« Siméon Gouët s'était révélé parmi les champions qui livraient « bataille au despotisme, il fût bientôt appelé par ses concitoyens « à siéger au Conseil municipal ; il fut élu le 29 août 1869.

« Il ne tarda pas à mettre en relief d'excellentes qualités, par « son instruction supérieure, son amour du bien et de la justice, « entraîné dans la bonne voie par son penchant aux idées philo- « sophiques.

« Il avait déjà marqué sa place dans le camp de ceux qui vou- « laient de grandes réformes en faveur de l'enseignement laïque, « lorsque, le 4 septembre de l'année suivante, après avoir salué « avec joie l'avènement de la République, il n'eut d'autre pensée « que de contribuer à la défense de notre patrie meurtrie et mu- « tilée par les envahisseurs.

« Nommé lieutenant d'artillerie dans les mobilisés, il fit bra- « vement son devoir.

« Après la signature du traité de paix, il revint au foyer

Digitized by Google

« paternel, au milieu de ses amis, le cœur brisé, et, à la première « occasion, lors des tentatives faites par le pays pour fournir au « gouvernement les ressources nécessaires à la libération du terri- « toire, il exprima, dans une poésie de circonstance, les sentiments « les plus patriotiques pour le relèvement de la France.

« Plus tard, en 1873, appelé dans l'administration municipale « en qualité d'Adjoint au Maire, il s'occupa activement de l'examen « des projets d'édilité et de viabilité. Les commissions qu'il pré- « sidait avaient en lui un guide sûr par sa droiture et son impar- « tialité, présentant et discutant toujours les projets au point de « vue de l'intérêt général, combattant avec acharnement tout ce « qui pouvait favoriser un intérêt spécial.

« Trois fois réélu au Conseil municipal par les électeurs et « maintenu par le gouvernement dans ses fonctions d'Adjoint, « il a rendu de nombreux services, et déployé un zèle infatigable, « notamment pour l'acquisition des terrains nécessaires au pro- « longement de la rue de la Gare qui vont être sous peu de jours « livrés à la voie publique. Je manquerais à mon devoir si je ne « rappelais pas la part active qu'il a prise dans les démarches « faites pour obtenir le casernement d'un régiment complet de « cavalerie à Vienne.

« Enfin, j'indique uniquement pour honorer sa mémoire, car « cela est de notoriété publique, que sa préoccupation constante « était le développement de nos institutions démocratiques par « l'enseignement public, laïque et obligatoire.

« Enfants des écoles laïques, pleurez toutes vos larmes, car « vous venez de perdre le meilleur de vos bienfaiteurs!

« Il allait prochainement assister à la réalisation des projets « auxquels il avait pris une part si active, lorsque, rayonnant « d'espoir, envisageant avec bonheur l'avenir qui ouvrait des « horizons conformes à ses vues politiques, il s'est éteint comme « le gai et insouciant touriste surpris par une avalanche.

« Aussi, Messieurs, après avoir, au nom du Conseil municipal « de Vienne, rendu un hommage public à cet homme de bien, « à cette nature riche et généreuse, à celui qui, si souvent et si « largement, a tendu la main au malheur, me sera-t-il permis de « dire à Siméon Gouët, dans un suprême adieu, qu'il a justement « mérité l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens et que « son souvenir restera ineffaçable parmi nous.

« Adieu, cher collègue !

« Adieu, ami sûr et dévoué ! »

Digitized by Google

Un membre de la Loge *Concorde et Persévérance*, d'Annonay, a aussi prononcé quelques paroles de sympathie et de reconnaissance.

Au moment où le corps allait être descendu dans le tombeau de famille, le père du défunt s'est agenouillé, et, collant ses lèvres sur le cercueil, a adressé un dernier adieu à son cher enfant.

Cette scène a vivement ému l'assistance qui s'est écoulée silencieuse, profondément impressionnée par ce qu'elle venait d'entendre et de voir.

III

ŒUVRES (1)

Les œuvres de Siméon Gouët sont nombreuses et variées, elles touchent à la littérature, à la politique, à l'économie sociale; nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de les analyser et de les apprécier.

Tout d'abord, nous parlerons du *Théâtre*, qui forme le premier volume et comprend onze pièces: la première, *Changement à vue*, comédie en un acte et en prose, fut jouée, pour la première fois, sur le théâtre de Vienne, en 1869, à l'occasion d'un Concert offert par la *Société Philharmonique* à ses membres honoraires.

Il y avait, à ce moment, dans cette brillante société, toute une phalange d'hommes d'élite, d'amateurs de talent, qui avaient pris pour devise: arts et progrès; une noble et patriotique émulation s'était emparée d'eux: ils marquaient leurs places dans tous les concours et revenaient chargés de prix, de médailles, de couronnes. Nous l'avons dit, Girerd était le directeur de la Société, directeur hors ligne s'il en fut; Dervieux, le Président; Gouët, le Vice-Président.

Deux déjà ne sont plus; Dervieux a succombé au mois de juillet 1877. Nous le voyons encore avec sa physionomie ouverte, son regard sympathique, tendant loyalement la main à tous ceux qui l'approchaient. Quel cœur excellent, quelle nature généreuse! Doué d'une belle voix, ayant le sentiment musical, l'amour de la musique, c'était l'artiste par excellence. Entraînant, enthousiaste, il était non seulement l'âme de la Société, mais en-

(1) *Œuvres choisies de Siméon Gouët*; 2 vol. in-8° carré; Vienne, Savigné, 1882.

Digitized by Google

core le plus sincère, le plus obligeant, le plus dévoué des amis. Sa mort fut une perte pour les arts, un deuil pour tous!

Si l'on joint aux éléments que nous venons d'indiquer, les tendances décentralisatrices qui, à Vienne, plus que partout ailleurs, se manifestaient hautement et qui avaient déjà produit le *Molière à Vienne*, de Ponsard, *Saint-Maurice de Vienne* ou les *Maugiron*, de Jacques Guillemaud et quelques autres pièces d'auteurs divers, l'on comprendra parfaitement que Siméon Gouët vint apporter le concours de son talent, le fruit de ses travaux artistiques et littéraires.

I

Changement à vue est donc la première étape théâtrale de notre auteur ; sa fine et brillante comédie fut une bonne fortune pour le public Viennois. De la décentralisation littéraire pour du bon et non pas de la fausse monnaie: de la belle et bonne littérature frappée au bon coin, ne portant pas l'estampille de la capitale, mais parisienne dans le meilleur sens du mot, c'est-à-dire vive, spirituelle et sémillante comme les vins dorés par notre soleil.

La pièce plut par des qualités qu'il est impossible de méconnaître: une grande simplicité de moyens, un air de bonne compagnie qui séduit sans offusquer ; de l'esprit du meilleur aloi, des mots qui volent comme des fusées, des situations vraies, neuves, pathétiques par moments, se déroulant sans efforts et se dénouant sans embarras ; des caractères dignes, sans rien d'altier, ni de forcé, gardant chacun leur originalité , un style à la fois d'une élégance exquise et d'un laisser-aller plein de charmes.

En outre, cette comédie est un tour de force. A-t-on jamais vu au théâtre un acte à trois personnages, tous hommes ? Trouvez donc le moyen d'être intéressant avec des éléments pareils, alors que l'événement a prouvé cent fois que le succès des œuvres dramatiques, plus que tout autre chose, est soumis à l'omnipotence féminine.

Cependant, bien que les dames soient exclues de cette comédie, elle est toute à leur honneur, puisqu'il est beaucoup question d'elles. Absentes de corps, elles sont présentes... par l'influence. A peu près comme pour les poëtes que Platon couronnait de fleurs et reconduisait en pompe hors de la République, notre auteur a prodigué pour elles l'esprit et le cœur de ses personnages, mais n'a pas voulu les rendre témoins de leurs triomphes,

Digitized by Google

II

Grand-père André est une bluette, une étude en un acte et en vers, qui fut jouée, l'année suivante, dans les mêmes circonstances.

C'est un grand papa qui a concentré toute son affection, toute sa fortune, toute sa joie, sur la tête de sa petite-fille ; il a caressé l'idée de la voir heureuse, l'entoure de soins affectueux, d'attentions délicates ; il se dispose à lui offrir un bijou à l'occasion de sa fête, et, au moment où il l'attend, où il croit la voir entrer, il apprend qu'elle est partie avec un vil séducteur.

Au début, c'est charmant, coquet, sentimental ; en avançant dans le sujet, on rencontre ça et là des détails pleins d'intérêt et de vérité ; à la fin c'est pathétique, touchant, douloureux.

Les vers sont bien faits, faciles, élégants ; il y a de belles pensées ; on y sent surtout un sans façon, un naturel, qui prouvent que la pièce a été faite au courant de la plume.

Gouët interpréta lui-même *Grand-père André*. La situation était difficile : un acte et un seul acteur ; ce fut un vrai tour de force. Il dépassa toutes les espérances, et s'il n'eut pas, d'une façon complète (heureusement pour lui) la démarche et les allures d'un véritable vieillard, il s'incarna tellement dans son rôle, qu'il obtint quand même un double succès comme auteur et comme acteur !

III

L'inauguration de la statue de Ponsard (15 mai 1870), fut une fête pour la ville de Vienne, fête littéraire, fête patriotique. Paris nous avait envoyé ses célébrités : Viollet-Leduc, Emile Augier, Edouard Thierry, Moreau-Chaslon, Philibert Soupé, Tony Révillon, etc. ; la presse parisienne tous ses rédacteurs ; le théâtre du Châtelet et la Comédie-Française leurs principaux artistes.

Gouët, nous l'avons déjà dit, était secrétaire du Comité ; il ne pouvait donc manquer, à cette occasion, de payer son tribut d'hommages à la mémoire de Ponsard.

Non seulement il composa une *cantate* et un *Salut à Vienne*, mis en musique, l'une par Girerd, l'autre par Eichel, mais il écrivit encore, toujours au courant de la plume, un charmant lever de rideau, *Ponsard et les deux Écoles*, allégorie en un acte et en vers, qui fut dédiée à Mme Ponsard et représentée sur le théâtre de Vienne, par la troupe du Théâtre-Français.

Digitized by Google

Le sujet est des plus simples : L'école classique (sous les traits de Mlle Tordeus, portant un très riche costume) et l'école romantique (représentée par Mlle Agar, très bien dans la simplicité de l'habit romain) se disputent l'empire de l'art ; Ponsard (M. Masset), pressé de choisir entre les deux écoles, force les deux rivales à se tendre la main et sollicite le don des qualités qui sont propres à chacune ; il termine en leur disant :

Unissez-vous en moi, votre pouvoir chancelle,
Je l'affermis et fonde une école nouvelle ;
Son règne durera jusqu'à la fin des temps,
Et je la nommerai : l'*École du bon sens !*

Le succès fut complet ; beaucoup de passages heureux, pleins d'actualité et d'à-propos, dits avec la distinction qui est le privilège des grands artistes, reçurent un chaleureux accueil, et le nom de l'auteur, demandé par le public ; fut prononcé au milieu de sympathiques applaudissements.

IV

Le Franc-Tireur est un épisode de la guerre de 1870, un récit dramatique arrangé pour la scène.

Le rideau se lève sur un campement de volontaires ; au fond, des fusils en faisceaux ; un franc-tireur, Emile, en proie à une dévorante tristesse, est interrogé par son compagnon d'armes et son ami sur la cause de ce désespoir.

On se met en route à nuit close, à travers champs, l'inconnu servant de guide :

Des bruits mystérieux... douces chansons d'oiseau,
Faibles soupirs du vent... murmures du ruisseau...
Voix d'êtres inconnus qui conversent tout bas,
Mille choses qu'on sent et qu'on ne décrit pas...
Une nuit de rêveur, d'amoureux, de poëte,
Où s'éteint la colère, où la haine est muette,
Et nous marchions toujours vers notre œuvre de sang !

Les francs-tireurs sont arrivés au but de leur expédition ; le capitaine révèle à Emile la mission qui lui est réservée : il faut se glisser, en rampant, auprès de la sentinelle ennemie et lui plonger un couteau dans le cœur. Le jeune volontaire obéira, un voile de sang affole à son cerveau ; déjà il est à deux pas du soldat qui veille,

Type de Prussien et de bête féroce.

Celui-là, certes, le franc-tireur l'aurait immolé sans le moindre scrupule, mais il faut attendre que l'on soit venu relever la sen-

Digitized by Google

tinelle, et le second soldat, qui remplace le premier, est un frêle jeune homme, souriant d'aise, rêvant d'amour, prononçant tout bas un nom aimé, celui de sa mère ou de son amante !

Il est aimé, cet homme !... — Après, je ne sais plus...
C'est horrible !... C'est là..., comme un songe confus...
As-tu vu quelquefois un homme qu'on égorge ?
Mon couteau furieux s'enfonçant dans sa gorge...
Un râle... un grand œil bleu, désespéré, mourant,
Dilaté par l'angoisse, affolé, déchirant,
Disant : Que t'ai-je fait ? et pourquoi tant de rage ?
Une goutte de sang me sautant au visage...
Un court tressaillement... puis un léger soupir,
Le dernier... — C'était fait ! et l'on pouvait venir.
Ce regard de mourant... oh ! je le vois encore..
Il me poursuit toujours... me rend fou... me dévore...
Et son sang...

On vient, les ennemis, surpris, sont massacrés ; l'honneur de cette victoire revient à Emile. Hélas ! il est tout au remords d'avoir, non dans l'ivresse du champ de bataille, non avec le canon ou le fusil, mais avec un couteau de boucher, tué un Prussien, oui, mais un homme !

Le récit finit à peine que des coups de feu retentissent : *l'ennemi* ! Une courte action s'engage, Emile tombe mortellement frappé, en disant :

Pourquoi pleurer, ami, qu'importe mon trépas ?
Un Français peut mourir, la France ne meurt pas !

Simple, forte et consolante pensée !

Des vers heureux, une certaine vigueur d'expression, l'intérêt habilement ménagé et toujours croissant, un réalisme sobre qui n'exclut pas la recherche : tels sont les principaux mérites de cet épisode.

V

Nous sommes en mars 1872 ; on organise dans toute la France une souscription nationale pour la libération du territoire ; la *Société Philharmonique* donne un concert au bénéfice de l'œuvre, et Gouët est encore là, apportant le tribut de son talent, un acte en vers, intitulé : *Le Drapeau.*

La scène représente une campagne dévastée ; le sol est jonché de débris d'armes de toutes sortes ; des maisons incendiées montrent leur squelette ; le drapeau prussien flotte sur ces ruines ; un soldat français est à genoux près du drapeau tricolore, couché dans la poussière.

Pauvre drapeau, tu gis dans la poussière,
Tout rouge encor du sang de tes enfants !
Ceux que jadis éblouit la lumière,
Astre éclipsé, ricanent triomphants ;

Digitized by Google

Mais ils n'ont pu, dans leur haine profonde,
Ni t'avilir, ni te déshonorer;
Ta place est vide au firmament du monde,
De t'y revoir faut-il désespérer?

Le pauvre soldat essaie de relever son drapeau, lui adresse une invocation, se décourage, se lamente, puis, s'adressant au public:

Donnez, donnez encor, sans vous lasser jamais,
Pour votre mère, enfants! pour la France, Français!
Donne ton superflu, riche! — ton nécessaire,
O toi, pauvre ouvrier battu par la misère!
Votre solde d'un mois, députés et préfets,
Officiers, magistrats; — vous, enfants, vos jouets;
Toi, femme, ces bijoux qui te rendent si belle.

Cherchant autour de lui.

Et moi, pauvre soldat, ne puis-je rien pour elle?
La guerre m'a tout pris, je n'ai rien... O bonheur!

Touchant sa croix.

C'est encor de l'argent: voici ma croix d'honneur!

Il arrache sa croix et la pose sur le drapeau.

Ce petit poème, tout de circonstance, est empreint d'une harmonie sombre et d'une déchirante tristesse: c'est une page d'histoire, c'est la peinture d'une époque.

On fit le plus bienveillant accueil à cette note patriotique renfermant une touchante moralité:

Drapeau vainqueur, drapeau de la clémence,
Pardonne à ceux qui t'ont persécuté;
Enseigne-leur, pour unique vengeance,
Ces mots divins: Progrès, Fraternité!

VI

Voici maintenant une charmante comédie-proverbe, en prose, façon d'Alfred de Musset, *N'éveillez pas le chat*, toujours à propos d'un concert de la *Société Philharmonique*.

Berthe, femme d'un avocat distingué du barreau de Paris, s'est réfugiée à la campagne, quoique l'hiver touche à peine à sa fin, pour fuir le danger qu'elle appréhende de la part d'un ancien ami d'enfance. Le mari arrive et s'étonne que sa femme ait quitté Paris. Il faut bien en venir à une confession en règle, ces avocats ont tant de finesse: Berthe s'exécute de bonne grâce. Il avait été jadis question de la marier avec cet ami d'enfance qui l'a dédaignée; ils se sont revus la veille, dans une soirée, après cinq ans de séparation; elle a peur de se retrouver en face de ce confident de ses premières joies et de ses printanières espérances; elle a peur de l'aimer comme elle l'aimait jadis. — Ces souvenirs d'antan, voilà le *chat* qu'il faut bien se garder d'éveiller.

Digitized by Google

Ce petit acte est écrit d'une plume leste et qui s'entend à fouiller certains replis du cœur humain; ajoutez, en outre, qu'il est bourré d'esprit, de l'esprit du meilleur aloi, assaisonné de certaines originalités, qu'il offre quelque chose de piquant et de nouveau, et vous ne serez pas étonné du plein succès qu'il obtint.

VII

Siméon Gouët était paradoxal, nous l'avons dit; il aimait aussi les contrastes : une de ses œuvres, dont nous aurons occasion de parler, *Sermon dans le Désert*, venait d'être publiée à Paris. Proné par les uns, déchiré à belles dents par les autres, il n'était pas homme à s'émouvoir. Impressionnable et délicat pourtant, il était recouvert d'une forte cuirasse de philosophie, et, s'il se lançait parfois dans la mêlée politique, il savait aussi, à certains moments, sortir de l'arène où se débattent les partis, loin des cris et de la poussière du combat, et se réfugier dans une oasis charmante où l'atmosphère est plus douce et le ciel plus serein.

Musset, Merimée, Théophile Gautier n'ont-ils pas vécu dans cet heureux pays? Ne connaissons-nous pas aussi certains hommes, égarés à travers les hasards d'une orageuse existence, qui n'ont pas dédaigné d'y faire, de temps à autre, une rapide excursion? Est-ce que Lamartine et Victor Hugo ne nous ont pas rapporté de ce pays leurs plus ravissantes compositions, et M. Guizot ce beau monument historique qui s'appelle : *L'histoire de France racontée à mes petits enfants?*

Aussi, dans cet ordre d'idées, voici une étude, un acte en vers, le *Berceau*, que l'on peut lire et voir représenter sans craindre de rien y trouver de bien terrible : en fait de revendications politiques, c'est une jeune femme qui se contente de revendiquer sa part de bonheur; en fait de *Sermon* et de prédications, il s'agit d'un danger que le sentiment maternel suffit à conjurer; au lieu du *sang impur*, il y a tout simplement un brin de poésie.

Un grand poëte contemporain a écrit de bien beaux vers sur la *pente de la rêverie*. Où mène-t-elle? Demandez-le à la *femme*, à la *mère*, mise en scène dans le *Berceau*, ou plutôt dans ce vers énergique qui résume toute la pièce :

Allons! disparais femme, et fais place à la mère!

Le sujet de la pièce est bien simple : La *femme* va tromper son mari, les ordres sont donnés, la voiture attend; elle a pris ses

Digitized by Google

gants, son chapeau, baissé sa voilette, donné le dernier coup d'œil à la glace. Frémissante, elle s'élance vers la porte... un cri part du berceau... « Maman! »

L'enfant qu'elle oubliait la ramène au devoir: La femme a disparu pour faire place à la mère, à la mère qui a droit à tous les respects, à toutes les vénérations.

Le Berceau, de l'avis de tout le monde, marquait un réel progrès de notre auteur en poésie. Outre une certaine originalité, la versification est plus soignée, le style plus châtié que dans les précédentes œuvres; en résumé, cette pièce dénote le talent d'un poëte autant que le tempérament d'un auteur dramatique.

VIII

Fumée sans feu est un proverbe en un acte et en prose.

C'est un rien, une scène d'intérieur, une discussion entre époux; mais c'est coquet, délicat, spirituel. Il y a de la vivacité, de l'élégance, beaucoup d'à-propos, des pensées profondes, quelques paradoxes et des tirades à effet.

On sent la touche d'Octave Feuillet ou d'Alfred de Musset, et notre auteur a montré, dans cette bluette, un réel esprit d'observation, une sensibilité exquise, une heureuse facilité de style: bref, les qualités d'un écrivain de talent.

IX

Les trois dernières pièces du premier volume sont des opérettes: *A Bagnères, Capolino, Saltarella.* La première seule a été jouée (en janvier 1878), non pas comme opérette, puisque les couplets avaient été supprimés, mais comme comédie (un acte, en prose). Cette pièce n'eut peut-être pas tout le succès qu'elle méritait, car, au lieu d'une vive et piquante comédie de salon à laquelle on s'attendait, le public se trouva en face d'un vaudeville... qui ne manquait d'ailleurs ni de gaîté, ni d'esprit.

Nous n'en avons pas moins donné ces trois opérettes; elles prouvent que notre auteur avait plus d'une corde à son arc, et qui sait? — peut-être, un jour, rencontreront-elles un musicien... d'avenir!

Il nous a, d'ailleurs, été dit qu'un ami de notre poëte, un artiste par excellence, avait déjà préparé cette œuvre.

Quelqu'un manque à ce travail: c'est un autre ami, un brave

Digitized by Google

et digne garçon, Frédéric Eichel : une intelligence d'élite, doublée d'un cœur d'or ; un savant, un artiste, un esprit de mathématicien avec des touches de poëte ; un modeste professeur au collège de Vienne qui s'était donné, corps et âme, à l'université, cette mère ingrate qui, parfois, nourrit si mal ses enfants.

Oui, un cœur d'or, ce brave Eichel : il faisait des cours gratuits de musique, dirigeait des fanfares, des orchestres, des orphéons, organisait des concerts, enseignait l'Allemand, l'Anglais, et se trouvait assez payé quand on avait daigné lui dire : Merci !

C'était un philosophe qui voyait tout en rose ; sa tenacité dans l'illusion, sa patience résignée dans l'épreuve faisaient disparaître à ses yeux les difficultés de la vie sous un monceau de riants espoirs ; ne pouvant être heureux en réalité, il l'était en rêve. — Il est mort à la peine, le pauvre ami !

X

Le bagage dramatique de Siméon Gouët se compose encore de deux grands drames, l'un, *Marcel, ou l'Armurier de Vienne*, en 8 tableaux, représenté en février 1873, et l'autre, *Franchépée*, en 9 tableaux, représenté en mars 1878.

L'action de *Marcel* se passe dans nos murs, sur nos places, à l'époque des guerres de religion ; le sentiment patriotique, l'amour de la cité, dominent toutes les situations.

Le premier tableau représente une rue de Vienne, en 1562 : un armurier, Marcel, parle d'amour avec sa fiancée, Fauvette, une jeune orpheline, que Marguerite, la sœur de Marcel, a recueillie et élevée pour en faire la femme de son frère. Mais le comte de Bernins, gouverneur de Vienne, pour le baron des Adrets, trouvant Fauvette à sa fantaisie, la fait enlever par deux sacripants, à la faveur du trouble causé par une émeute.

Au deuxième tableau, nous sommes chez le comte de Bernins. On apporte Fauvette évanouie. Bernins est sur le point de la déshonorer, lorsque Marguerite surgit inopinément entre le persécuteur et sa victime ; elle reçoit un coup de couteau et les deux sbires la jettent dans le Rhône qui coule sous les fenêtres. — Du milieu des flots, Marguerite peut entendre les cris de la victime, Fauvette sort toute tremblante de la maison de Bernins. L'homme qui vient de la souiller lui fait de terribles menaces si elle révèle à son fiancé ce qui vient de se passer. Marguerite, qui

Digitized by Google

a pu échapper à la mort, est là, blessée, étendue sur la berge ; elle entend tout, mais sans révéler sa présence. Arrivent Marcel et son ami, Jacques, cherchant Fauvette, très inquiets de sa disparition. La jeune fille est interrogée. — « Je ne le dirai jamais ! » s'était-elle dit. — « Mais, je le dirai, moi ! » s'écrie Marguerite. Marcel apprend ce qui s'est passé dans cette terrible nuit et ne rêve plus que « vengeance ! »

Avec son inséparable Jacques, il surprend Rasenèfle et Blaireau, les deux sbires de Bernins, en « partie carrée » dans une salle d'auberge. Par persuasion et par menace, il se fait donner les moyens de surprendre leur maître au moment où celui-ci attend Fauvette, que ces scélérats avaient de nouveau reçu l'ordre de lui amener le soir même.

Marcel et Jacques, sous les costumes de Rasenèfle et de Blaireau, introduisent chez Bernins, au lieu de celle qu'il attend, une courtisane bien connue dans Vienne, « Caro, la Ribaude ». Avant qu'il soit revenu de son étonnement, les deux hommes le surprennent, la ribaude disparaît, et Marcel, en termes véhéments, reproche à Bernins de lui avoir assassiné sa sœur et déshonoré sa fiancée. Le comte refuse de donner satisfaction à l'armurier, et ne cherche qu'à gagner du temps. En effet, ses soldats arrivent et se rendent maîtres de Marcel, malgré son énergique résistance.

Au tableau suivant, l'on voit la potence à laquelle Marcel doit être attaché. Mais son ami, le fidèle Jacques, a juré de le sauver; il distribue des armes aux bourgeois de Vienne, et, quand les soldats huguenots apparaissent, sous les ordres de Bernins, conduisant Marcel au supplice, les bourgeois catholiques fondent sur eux, les désarment et délivrent leur compatriote.

Alors paraît Maugiron, à la tête de l'armée catholique. Voyant Bernins que l'on va pendre, aux lieu et place de Marcel, il demande quel est son crime. L'armurier le met au courant de la situation et demande comme une faveur de se battre avec son ennemi.

— Sais-tu tenir une épée ? lui dit Maugiron.

— Je suis armurier.

— Es-tu brave ?

— Je suis Viennois, Monseigneur.

Maugiron prête son épée à l'armurier, le combat a lieu, Bernins est tué, et la toile tombe sur un appel de l'armurier à la concorde et à la fraternité.

Tel est le sujet, brièvement exposé : on y rencontre l'intérêt,

Digitized by Google

le mouvement, la charpente même de plus d'un grand drame; pas de longueurs, des situations naturelles, beaucoup de cet esprit gaulois de nos pères, et une connaissance approfondie de l'histoire locale et des passions de l'époque.

Chose inouïe, sans précédent à Vienne, la pièce eut douze représentations consécutives.

XI

Franchépée est une œuvre vigoureuse qui, malgré quelques longueurs et certaines invraisemblances qu'il serait facile de faire disparaître, révèle chez son auteur beaucoup d'imagination. L'intrigue est attachante, l'intérêt va croissant. Il y a nombre de situations très dramatiques et d'émouvantes péripéties.

La scène se passe vers la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Dans un prologue, qui n'a que le tort de tenir trois tableaux, on voit le comte de Montrose, assassiner son ami, après lui avoir enlevé sa fiancée qu'il épouse. Mais il est puni : la fille née de cette criminelle union disparaît avec la mère, et c'est à la retrouver que la suite du drame est consacrée.

D'un autre côté, la victime du comte de Montrose a laissé un vengeur, un jeune frère de quatre ans, qui disparaît lui aussi, enlevé par des routiers.

Après quinze ans passés, le drame se renoue; Franchépée a grandi parmi les routiers, il est devenu, comme eux, un soldat d'aventure, ne relevant que de Dieu et de son épée. Il a guerroyé en Italie et en Flandre. Jeté par hasard sur la terre de France, son âme s'ouvre au sentiment de la patrie. Dans la lutte engagée entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, il passe du côté de l'armée française et en devient un des meilleurs soldats.

C'est alors qu'il rencontre la comtesse de Montrose, échappée pendant quinze ans aux infatigables recherches de son cruel époux, et dont l'enfant est devenue une belle jeune fille.

Montrose met tout en œuvre pour reprendre son enfant; il ne dédaigne pas l'appui des ribauds et autres sacripants de la Cour des Miracles. Mais la comtesse trouve un défenseur en la personne de Franchépée. Les crimes de Montrose sont enfin dévoilés et le traître se tue en présence du roi Philippe-Auguste, qui vient, à la fin du drame, jouer le rôle de la providence, punir le crime et récompenser la vertu.

Il y a de belles scènes, une action intéressante, de la vie et de la chaleur.

Digitized by Google

XII

Le second volume se compose de *nouvelles*, *poésies*, *conférences* et *discours ;* notre auteur se montre là sous un tout autre jour, il est lui, tout lui, et nous allons tâcher d'esquisser, dans son ensemble, ce travail tout à la fois intéressant et varié.

Parmi les *nouvelles*, le *Voyage du Gaulois à Valence* se présente naturellement en première ligne ; il nous rappelle nos vingt ans, tout un monde de souvenirs, et nous reporte à une époque, déjà éloignée, où nous buvions à pleins bords au calice de la jeunesse. Les lauriers des *Canotiers de la Seine* nous empêchaient de dormir ; nous aimions à fouler les bords enchantés de ce *diantre* de Rhône, à nous coucher, à nous endormir, tantôt au grand soleil du bon Dieu, tantôt sous les ombrages touffus de l'île Barlet. Que de gais propos, de joyeux ébats et de folles chansons ! Que de goûters champêtres chez la mère *Colombier*, une autre mère Grégoire :

Ah ! comme on entrait,
Boire à son cabaret !

Puis, le soir venu, on se laissait aller. .

Le *Gaulois* descendait le fleuve.... les échos de la montagne, les bruits de la ville, la cadence des rames, le murmure des flots, nous berçaient délicieusement ; Vienne nous apparaissait au clair de lune, à la lueur du gaz, et nous abordions... la poitrine grande ouverte, le cœur rempli d'extases.

Un jour, on tint conseil, un parti héroïque fut pris, on décida un grand voyage, le *Voyage du Gaulois à Valence.*

Ils étaient six, six jeunes hommes,
Tous six assis sur le *Gaulois ;*
C'étaient six pauvres gentilshommes,
Mais ils avaient six cœurs de rois.

Gouët fut chargé de rédiger le *Journal du bord* ; il prit ce jour-là sa plume des grands jours, et sa verve intarissable fit un merveilleux portrait de nos héros : il faut lire cette odyssée pour la comprendre ; il faut connaître les acteurs pour juger tout ce que ce récit comporte de fines réparties, de vives saillies, de pittoresques remarques.

Il y a aussi les couplets de la fin, chacun a le sien ; oyez plutôt :

Siméon, leur fier capitaine,
Comme un cloporte était idiot.
Il est mort avant sa trentaine,
Il s'est noyé dessous le flot.

Digitized by Google

Quoiqu'il n'eut que la lieutenance,
Tonnaux, à table, était premier:
Il mangeait avec abondance,
Et se saoulait comme un pompier.

Lambet était savantissime,
Lambet tétait beaucoup de vin.
De son estomac vastissime
Il était fier, il était vain.

Beaugenais était bâti comme
Du Belvédère l'Apollon ;
Il avait la voix d'un rogome,
Au billard il en savait long.

Potence aimait beaucoup la femme,
La femme le lui rendait peu.
A lui le pompon pour la brame,
Qu'il savait bien crier au feu!

Bourse, le divin liquoriste,
Etait cousu de qualités.
Ah! que sa mort est chose triste!
Qu'il soit parmi les regrettés!

Hélas! le poëte ne disait que trop vrai : trois sur six sont déjà « parmi les regrettés ».

Nos nautonniers avaient songé aux âges futurs; leurs vers furent mis en bouteille et confiés au Rhône ; *Bourse*, debout, le front ruisselant d'une poétique sueur, les yeux tournés vers le ciel, venait, comme un barde inspiré, de prononcer les dernières strophes ; on se passa la bouteille de main en main, chacun la pressa, une dernière fois, sur son cœur ; le *capitaine*, après l'avoir arrosée de ses larmes, la lança dans l'espace...

Et Valence apparut dans le lointain!

XIII

Reste cinq autres nouvelles :

L'œuf de serpent, une étude antique, tirée de l'époque romaine;

Les Millions de Damonet, une peinture des mœurs de notre époque, un marchandage d'amour ;

Le *Roman d'un ouvrier*, une histoire vraie, prise sur nature;

Résignation, une étude sociale pleine d'actualité : l'Adultère ;

Enfin *Philosophie*, une idyle champêtre, avec une douce moralité.

Nous mentionnerons, pour mémoire, un grand roman, *les Filles pauvres en province*, que notre auteur avait l'intention de faire publier à Paris, en feuilleton ou en volume ; c'est une œuvre curieuse pleine de détails observés et profondément étudiée.

Digitized by Google

XIV

Siméon Gouët était né poëte; instinctivement, naturellement, il se laissait aller à la contemplation, à la rêverie, et parfois, seul, livré à lui-même, on le rencontrait, le long du beau fleuve, à travers les grands bois. Il méditait, il rêvait; l'inspiration aidant, il concevait l'idée d'un drame, d'une comédie, d'une nouvelle, d'une conférence.

Parfois sa muse était suave, douce, vaporeuse: il chantait le *Myosotis*, la fleur des champs; d'autre fois, le fouët de la satire en main, il cinglait nos hommes politiques:

Hâtez-vous, il est temps, vite, rentrez sous terre,
Car il va s'élancer le lion populaire!

Ou bien, pleurant sur les maux de la patrie, il exhalait sa plainte en énergiques strophes:

Ils ont souillé le sol de notre France,
En ricanant, ils ont meurtri son sein;
Ils ont jeté l'insulte et la souffrance,
Les imprudents, songent-ils à demain?
Vils espions, déguisés en soldats,
Par trahison entassez les victimes;
Mentez, volez, à quoi bon tous ces crimes,
L'ignorez-vous, la France ne meurt pas!

Les poésies publiées sont peu nombreuses: les unes sont sentimentales ou politiques, les autres sont des impromptus, comme celles relatives à l'inauguration de la statue de Ponsard.

On comprendra notre réserve; l'auteur aurait certainement retouché son œuvre, nous avons craint d'amoindrir son talent, et les quelques fragments que nous donnons suffiront à le faire apprécier.

XV

La dernière partie du second volume se compose de *conférences* et *discours*.

Les conférences méritent une étude spéciale, approfondie: c'est là, selon nous, que Gouët s'est surpassé, en se montrant, tout à la fois, un homme politique, un penseur, un philosophe, souvent un orateur. Sa parole énergique, entraînante, charmait, captivait son auditoire; il avait l'élan, l'enthousiasme, la conviction.

C'est surtout pour la *Ligue de l'Enseignement* et le *Sou des Ecoles* qu'il prit souvent la parole; il s'était dévoué à ces deux

Digitized by Google

institutions, et constamment on le vit sur la brèche, tenant haut et ferme le drapeau de la démocratie et du progrès.

Souvent, il fut en butte à des critiques, à des attaques amères, parfois injustes (il est vrai que lui même ne ménageait pas ses adversaires). Et certes, aujourd'hui que le calme s'est fait sur cette période, que le temps a cicatrisé les blessures, que la voie suivie s'accentue de plus en plus; aujourd'hui que l'instruction se répand, que la lumière se fait, nous avons la conviction que les conférences de Siméon Gouët, lues sans parti pris, étonneraient ses contradicteurs, et feraient ressortir, de plus en plus, combien ses pensées étaient justes, profondes, combien les sujets qu'il traitait avaient leur utilité et leur raison d'être.

C'est du moins notre conviction et notre espoir.

XVI

Siméon Gouët n'était certainement pas un prédicateur, il aimait encore moins les sermons, et pourtant il en fit un: *Sermon dans le désert*. Il est vrai, comme il le dit lui-même, que ce sermon était un *remède*.

Ce remède fut administré, une première fois, en mars 1872, dans une conférence aux membres de la *Ligue de l'Enseignement*, sous le titre: *De l'ignorance, de ses causes, de ses effets et des moyens à employer pour la combattre;* la dose fut ensuite modifiée, agrémentée, *digitalinisée* et servie au public, une deuxième fois, en 1873, dans une brochure de 100 pages, éditée à Paris, par Lachaud.

Détruire la routine, saper les préjugés, signaler les abus, combattre l'ignorance: tel était le but de notre auteur. L'a-t-il atteint? — D'aucuns disent: non; nous dirons: oui! Et, partant de ce principe que la fin justifie les moyens, laissant de côté les idées subversives, les questions brûlantes, les utopies nécessaires, nous ne verrons que l'intention, louable à tous les points de vue, qui se dégage de l'œuvre, en signalant le mal, qui est l'*ignorance*, le remède, qui est l'*instruction*.

Quoi qu'il en soit, cette brochure mérite d'être lue: il y a de dures vérités, de singuliers rapprochements et des portraits faits de main de maître, notamment celui de l'instituteur de village, un pauvre diable, bonhomme, intelligent, instruit quelque fois, qu'une injustice révolte, à qui la bassesse fait mal au cœur, et qui, peu à peu, morceau par morceau, en est arrivé à être complétement *cuistrifié*.

Digitized by Google

Quant aux professeurs de lycées, de collèges, leur sort est-il meilleur ? — Insuffisance de salaires, sujetion complète, impossibilité d'avoir une opinion, défense de l'exprimer. Et à l'appui de cette thèse, la nature prise sur le vif, un résumé des déboires et malheurs de quelques professeurs bien connus à Vienne.

Un curieux chapitre est celui intitulé : *longue disgression* et qui est relatif aux premières impressions de l'enfance. Il y a, dit notre auteur, des prières qui sont un blasphème, des enseignements qui sont un crime, des distractions qui sont un meurtre. — Ecraser un insecte, tuer un oiseau, ne sont-ce pas des actes coupables ? Le chasseur n'est-il pas un assassin ? N'est-ce pas pousser à la destruction, à la guerre ?... Et ainsi de suite.

L'éducation citoyenne et l'honneur sont mûrement approfondis, l'honneur, dont un cours de *théorie pratique* devrait être fait dans les écoles et lycées, « l'honneur vrai, dit notre auteur, celui qui consiste à faire le bien, à ne pas faire le mal, à remplir ses devoirs d'homme et de citoyen, à se dévouer à ses semblables, à aimer sa patrie, et non pas à celui de convention, dans lequel chacun se taille un vêtement qui le gêne le moins possible sous les entournures ».

Que dirait-on d'une école de *théorie pratique de l'honneur*, où l'on fabriquerait des *honnêtes gens* comme l'on fabrique des *bacheliers ès-lettres* ou des *licenciés en droit ?*

La morale, la religion, la vertu font aussi l'objet d'intéressantes dissertations. « En ce bas monde, dit Siméon Gouët, la vertu, quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, sera toujours une exception, mais, à mon avis, il est un moyen d'augmenter le nombre des bons, le nombre des vertueux, c'est de donner à la jeunesse une éducation qui ne lui laisse au cœur que deux croyances en religion : *Dieu et la charité* ; que deux croyances en politique : *la charité et la patrie !*

Enfin, la conclusion, que notre auteur ne craint pas d'emprunter à M. de La Palisse, mérite que l'on s'y arrête :

« Si vous voulez que les citoyens connaissent leurs droits et leurs devoirs, il faut les leur enseigner ; si vous voulez qu'ils soient honnêtes, il faut leur apprendre ce que c'est que l'honneur et comment il se pratique. — Pour faire un civet de lièvre, il faut un lièvre ; pour faire une République, il faut des Républicains ! »

XVII

La seconde conférence, qui n'a pas été publiée, avait pour sujet : *L'Inde, grandeur et décadence.*

Digitized by Google

Cette conférence, qui eut lieu au théâtre, le 29 novembre 1872, avait attiré une foule nombreuse. Pendant une heure et demie, notre conférencier tint son auditoire sous le charme de sa diction pure, de sa parole éloquente et facile, exempte surtout de prétention et d'emphase.

Il nous apprit que, depuis l'antiquité la plus reculée, l'Inde, dont le sol est d'une fertilité incomparable, possède une des littératures les plus riches du monde, une législation dont on retrouve des traces dans celles de notre époque, une religion sur laquelle semble calquée celle du Christ, et qui existait près de trois mille ans avant la venue de ce rédempteur.

Siméon Gouët nous expliqua aussi l'origine des quatre castes entre lesquelles se divisent les nombreux habitants de l'Hindoustan, savoir : 1° les *Brahmanes*, qui sont les savants et les prêtres et d'où sont tirés les fonctionnaires publics ; 2° les *Chattryas*, ou guerriers ; 3° les *Waischias*, commerçants et agriculteurs ; 4° les *Soudras*, qui sont les artisans ou ouvriers.

Enfin, au-dessous de ces castes, il y a encore les *parias*, infortunés dont on fuit le contact, qui ont été exclus de la société, habitent des lieux solitaires et sont forcés de se livrer aux fonctions les plus dégoûtantes.

Et dire qu'il y a des *parias* dans tous les pays.

XVIII

La *Guerre*, tel est le titre d'une autre conférence faite en janvier 1877.

Après avoir établi la différence qui existe entre la guerre offensive, chose anormale, pour ne pas dire monstrueuse, au point de vue de l'humanité, — et la guerre défensive, qui est un devoir sacré, Siméon Gouët développe, avec beaucoup de justesse et d'esprit, des considérations historiques qui font toucher du doigt ce qu'a été le soldat dans l'antiquité, au moyen âge, sous la monarchie absolue, et enfin, depuis, sous la Révolution.

Jusqu'à cette dernière époque, le soldat était ou un esclave ou un mercenaire ; à partir de ce moment, il eut pour mot d'ordre : Devoir et patrie !

Le sentiment du devoir, le patriotisme font le sujet de la fin de la conférence, et notre auteur termine en se posant cette question : La guerre aura-t-elle une fin ? — « Espérons, dit-il ; la fin du XVIII° siècle a vu l'émancipation de la France ; qui sait ce que verra la fin du XIX° ? »

Digitized by Google

XIX

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'*homme !*

Siméon Gouët n'est pas tout à fait de l'avis de Boileau, et si nous descendons du singe, ce qui est plus ou moins bien établi, nous en sommes encore à rechercher si l'homme est une créature toute différente de l'animal.

Notre auteur arrive à dire que nous n'avons aucune supériorité démontrée par des faits visibles et palpables, et que la seule supériorité qui nous distingue de la brute se trouve dans notre cœur, dans la faculté d'aimer.

Il aborde carrément les différentes questions relatives à notre être : Qu'est-ce que l'homme ? Comment est-il venu sur terre ? En quoi consiste sa supériorité ? Quelles sont ses destinées probables ?

Enfin, notre conférencier discute des arguments, rapproche des faits, tire des conclusions, et termine par cette appréciation sur les destinées de l'homme : « Quand je considère ce qui m'entoure, quand je constate que rien n'est inutile, que rien ne se perd dans la nature, que rien n'est détruit, je ne puis croire, je vous l'avoue, que la partie intellectuelle et morale de mon être, que ce moi intérieur, qui me permet de comprendre tant de choses, qui s'affirme même par la faculté qu'il a de constater qu'il est des choses qu'il ne peut comprendre ; que ce moi, qui me félicite quand j'ai bien fait, qui me blâme quand j'ai mal agi ; que ce moi, à qui je dois les plus douces jouissances de ma vie ; que ce moi, par qui je puis souffrir du malheur des autres et être heureux de ce bonheur ; que ce moi, qui est à la fois ma faculté de comprendre et ma faculté d'aimer, puisse un jour disparaître, et cette idée du néant pour mon âme me paraît une impossibilité, une monstruosité, pis que cela, une injustice ».

XX

Le Progrès ! Voilà un sujet bien vaste, bien complexe, bien intéressant : il touche aux arts, aux lettres, à l'astronomie, à l'agriculture, à la physique, à la politique, à toutes les questions sociales.

Notre conférencier se demande, avec étonnement, comment il

Digitized by Google

se fait que le progrès, après être resté stationnaire pendant quinze ou seize siècles, se soit mis à marcher tout à coup à pas de géants, à étonner le monde par son prodigieux élan.

Au commencement du siècle dernier, on était à peu près aussi avancé en France qu'au temps de Clodion ou de Clovis; vers la fin du XVIIIe siècle, les encyclopédistes, les Diderot, les Voltaire, les d'Alembert, commencèrent à semer leurs idées ; on murmura des mots nouveaux : les droits de l'homme, la liberté, l'égalité, la fraternité; 89 apparut; laborieux fut l'accouchement, terrible les convulsions, et le progrès marcha...

Parlant du « bon vieux temps, » notre auteur dit qu'il n'était pas prudent de faire des découvertes : — Vous prétendez que la terre tourne autour du soleil; au cachot! — Vous osez dire que ce soleil, que ces étoiles, qui ont l'air d'un point dans l'étendue, sont des millions de fois plus grands que la terre ; à la potence ! — Vous élevez des doutes sur ce que la terre a été créée en six jours ; au bûcher !

Si vous aviez parlé d'aimant, d'électricité, de télégraphie, de vapeur, on vous eût traité de sorcier, de possédé, de damné, — et brûlé vif pour vous punir.

Aujourd'hui, les temps sont changés : la science, par les livres, par les conférences, par la parole, par la presse, est à la portée de tous ; riches et pauvres peuvent chercher, approfondir, s'éclairer, et chacun, selon son intelligence et son travail, peut contribuer aux découvertes modernes et marcher au *progrès !*

XXI

Il s'agissait d'un Concert-conférence donné au bénéfice des enfants nécessiteux des écoles laïques de la ville de Vienne, le 1er juin 1878.

Après l'ouverture de la *Dame blanche* et quelques romances et chansonnettes dites par des amateurs, Siméon Gouët avait modestement annoncé : *vingt minutes de causerie.*

Il les employa bien ces vingt minutes à ceux qui ne le connaissaient pas, il dépeignit le Vésuve vomissant des laves depuis les temps les plus reculés (l'an 79 avant Jésus-Christ), et détruisant, à sa première éruption, historiquement connue, les villes d'Herculanum, Pompéï, Stabies.

Notre auteur résuma les diverses éruptions postérieures, notamment celles de 1872, où périt une caravane de 17 personnes,

Digitized by Google

jeunes gens et jeunes filles: ils étaient partis joyeux avec des éclats de rire, et moururent, poussant des cris déchirants, noyés dans un fleuve de feu.

Après avoir dépeint le superbe coup d'œil dont on jouit des sommets: la Somma et l'Ottojano, il caractérisa le type de roideur flegmatique et encombrante des touristes anglais, ainsi que l'insolence grossière des guides mendiants dont abonde le pays, lesquels commencent par vous donner, à tour de bras, le titre *d'excellence*, et finissent, si vous ne leur donnez pas la bonne main par vous appeler *voleurs*.

Il y eut aussi la note patriotique de la fin: Siméon Gouët, faisant une visite à la grotte du chien, trouva l'occasion de converser avec un toutou et de lui faire crier: Vive la France !

XXII

S'il est une institution chaudement soutenue et pronée par ses adeptes, tolérée, en France, par tous les pouvoirs qui se sont succédés depuis un siècle, mais combattue à outrance par une certaine caste de la Sociéte, c'est, sans contredit, la *Franc-maçonnerie*.

Le sujet méritait d'être étudié, et Siméon Gouët l'a fait en connaissance de cause; la définition qu'il en donne, les appréciations qu'il développe sur cette matière, sont de nature à convaincre les plus incrédules.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les ennemis de la maçonnerie sont loin de la connaître: ils se figurent trouver, dans les temples, des francs-maçons adorant le diable, lui élevant des autels, chantant ses louanges; des hommes qui se font du parjure une loi, du sacrilège un devoir. Ne les a-t-on pas aussi accusés de s'abreuver de sang et de se nourrir de chair humaine!

Ces stupides calomnies, bonnes seulement à égayer la galerie, ne valent pas la peine qu'on les réfute.

La Franc-maçonnerie, pour la résumer en deux mots, est simplement une institution philanthropique, philosophique et progressive, une société de bienfaisance; elle a pour signe un équerre, pour symbole un niveau et pour devise ces trois mots: Liberté, égalité, fraternité!

Pousser au progrès par tous les moyens possibles, inspirer aux hommes des sentiments de bienveillance et de fraternité, voilà ce qu'elle cherche; combattre l'erreur sous toutes ses formes, voilà son ambition.

Digitized by Google

Pour beaucoup de personnes, ignorantes et crédules, la maçonnerie est entourée de nuages et de fantômes empêchant de s'en approcher; il est temps de découvrir le voile et de montrer la lumière. Les rapports de la maçonnerie avec la politique, la religion, sont des questions délicates que peu de personnes connaissent: qu'on lise donc la conférence de notre compatriote et l'on sera édifié.

La Franc-maçonnerie « n'est pas ce qu'un vain peuple pense », et eux, les francs-maçons, les persécutés des siècles passés, les persécutés d'hier, ne sont pas et ne seront jamais les persécuteurs d'aujourd'hui.

La Franc-maçonnerie est une grande famille qui compte dix millions d'adeptes sur toute la surface du globe; si les membres engagés sous sa bannière se soutiennent, se protègent entre eux, s'ils combattent quelque fois, il faut bien reconnaître que leurs armes ne sont pas dangereuses puisqu'elles s'appellent: patience, modération, justice, vérité, amour du prochain; leurs moyens d'action consistent à regarder leurs ennemis en face, à pratiquer la tolérance, à rendre le bien pour le mal, et à voir quand même un *frère*, dans un homme égaré, déloyal ou méchant.

XXIII

Les discours de Siméon Gouët sont nombreux; ils ont été prononcés dans des circonstances solennelles, à des distributions de prix, dans des fêtes ou sur la tombe de quelques amis. Nous en avons choisi quelques-uns de nature différente, propres, chacun dans leur genre, à faire ressortir le talent souple et délicat de notre auteur.

Aux jeunes filles des Sœurs de Saint-Charles, dans une distribution de prix, il définit le mot: Patrie: « C'est, dit-il, le coin de terre qui a abrité votre berceau, le pays où habite votre famille; c'est cette agglomération d'hommes qui parlent le même langage que vous, qui adorent le même Dieu; aimez-là cette patrie, jeunes filles, vous qui n'avez pas encore été en butte aux orages de la vie, vous dont les cœurs sont chastes, dont les lèvres sont pures, — et vous, innocentes créatures, dont les prières plaisent tant au cœur de Dieu, priez-le pour la patrie! »

S'adressant aux élèves des cours d'adultes et de l'école industrielle, il aborde de nouveau le sujet de l'ignorance et de l'instruction: « S'instruire, dit-il, n'est pas seulement une satisfaction,

Digitized by Google

un avantage, c'est encore un devoir de patriotisme ; en acquérant l'instruction, vous contribuerez à la grandeur, à la prospérité de la France ».

Une autre fois, délivrant des livrets de Caisse d'épargne à des élèves, il traite la question de l'*épargne*, qui, malheureusement, n'est pas assez comprise, et encore bien moins pratiquée. L'épargne, c'est la force et la prospérité des nations, c'est la tranquillité, la dignité des individus. Constatant, avec regret, que les livrets donnés en prix, sont souvent retirés et le montant frivolement dépensé, Siméon Gouët blâme énergiquement les élèves : « L'honneur, leur dit-il, vous défend de dissiper ces livrets, parce que, de même qu'on ne vend pas le prix reçu à l'école, de même qu'on ne vend pas la médaille gagnée en sauvant son semblable, de même qu'on ne vend pas la croix d'honneur ramassée sur le champ de bataille en défendant sa patrie, vous ne devez pas vendre ce livret de caisse d'épargne, qui n'est autre chose que la preuve palpable de votre application au travail, de votre amour pour la science ; non ! vous ne devez pas vendre cette récompense honorifique que vous avez gagnée, passez-moi l'expression, à la sueur de votre intelligence ».

Sur la tombe de son ami Eugène Riondet, maire de Vienne, il prononce de touchantes paroles et arrache des larmes à l'assistance toute entière. « Il est là, dit-il, et cette froide pierre va pour jamais retomber sur lui ; nous ne verrons plus son bon et joyeux sourire, nous ne presserons plus sa loyale main dans les nôtres ; ses concitoyens l'appellent et il n'entend plus leurs voix ; ses amis pleurent et il ne voit plus leurs larmes ; ses petits enfants se lamentent et il reste sourd à leurs cris de de désespoir ».

Enfin, aux élèves des écoles communales et gratuites de filles, il adresse son dernier discours (21 août 1880); c'est le chant du cygne : « N'oubliez jamais, leur dit-il, vous qui serez un jour des épouses et des mères de famille, que vous n'avez pas le droit de rester dans l'ignorance, et que votre devoir, le plus sacré des devoirs, est de profiter de votre mieux des moyens qui vous sont offerts de vous instruire et de vous élever ainsi à la hauteur de la rude et sainte tâche qui vous incombera un jour, de diriger vos enfants dans le chemin de l'honneur et de la vertu, d'en faire des hommes et des citoyens ».

XXIV

Nous venons de résumer la carrière trop courte et pourtant si bien remplie de notre compatriote; nous avons raconté sa vie, sa

Digitized by Google

mort prématurée, ses magnifiques funérailles; nous avons esquissé, apprécié, autant que cela était en notre pouvoir, ses œuvres littéraires et politiques, et ce travail fait, nous nous demandons, franchement, tristement, s'il n'est pas déplorable, injuste, qu'une aussi riche nature, qu'une aussi vaste intelligence, ait pu être à tout jamais perdue, à tout jamais engloutie!

Hélas! il faut s'incliner et pleurer! La mort impitoyable frappe au hasard dans tous les rangs; jeunes et vieux, riches et pauvres, savants ou faibles d'esprit, tous succombent indistinctement.

Et pourtant, le pauvre ami, lui, ne devait pas mourir; sa carrière n'était pas achevée, son œuvre n'était pas rempli. Aussi, quand la maladie l'étreignit, le terrassa, quand, calme, résigné, sentant la mort venir et souriant encore, il nous semble le voir et l'entendre s'écrier, comme André Chénier, en se frappant le front : « *J'avais pourtant quelque chose là!* »

E.-J. Savigné.

Ste-Colombe-lès-Vienne, 1er novembre 1881.

FIN DE LA CINQUIÈME ET DERNIÈRE ANNÉE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ACTUALITÉS

E.-J. SAVIGNÉ. *Chronique* 84

LÉON VÉDEL. *En Province, à travers un atelier* 157

M. MAURICE DE LA SIZERANNE. *Les aveugles utiles* 322

LÉON VÉDEL. *Ma petite ville* 398

F. HOUDAILLE. *Quinze jours au pays des Khroumirs* 426

BIBLIOGRAPHIE

ULYSSE CHEVALIER. *Les deux entrées et séjours du très chrétien roi de France Charles VIII en la cité de Vienne, les années 1491 et 1494*, publiés d'après les mss. de Grenoble, de Montpellier et de Vienne. 25

ALFRED VELLOT. *Bibliographie* 162

BIOGRAPHIE

E.-J. SAVIGNÉ. *Notice historique et biographique sur C.-T. Delorme, conservateur du Musée, bibliothécaire de la ville de Vienne* 1

HENRY VASCHALDE. *Bon de Broé, président au Parlement de Paris* 114

Dr ULYSSE CHEVALIER. *Généalogie Dauphinoise* 121

E.-J. SAVIGNÉ. *Siméon Gouët* 245

— *Amédée Julien, notice* 409

— *Notice biographique sur Siméon Gouët, sa vie, ses œuvres* 490

HISTOIRE

ZÉNON FIÈRE. *Les historiens Dauphinois et la nouvelle école historique. — Découverte d'un manuscrit inédit de Chorier, publication d'Alfred Vellot* 40

E.-J. SAVIGNÉ. *Documents pour servir à l'histoire de la ville de Vienne pendant la période révolutionnaire (1789-1800)* suite 68

L. F. *L'abbaye d'Aiguebelle (Drôme)* 85

A. FABRE. *Farce du Cry de la Bazoche* .. 128

L'Abbé FILLET. *Pont-en-Royans (Isère)* 165

A. FABRE. *Les légistes poètes, ou étude sur la littérature judiciaire du XIIe au XVIIe siècle* 197

C.-T. DELORME. *Précis historique sur Vienne*, manuscrit inédit 222 267

PAUL FIÈRE. *Expédition et massacre de la mission Flatters*, documents inédits 255

FÉLIX CONTAMIN. *Etude sur la découverte du Nouveau Monde* 282

CHAMPOLLION-FIGEAC. *Chroniques Dauphinoises et Documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution, seconde période historique (1794-1810)* ... 317

LOUIS GAY. *Les Ruines de Beauvoir*, ancienne résidence des Dauphins de Viennois 325

J. LEBLANC. *Recherches sur les anciens imprimeurs de Vienne (Isère)* ... 336

A. FABRE. *Les Complaintes et Épitaphes du roy de la Bazoche* 376

FÉLIX CONTAMIN. *Etude sur le moyen âge.* (Description d'un château fort. — Mœurs et coutumes de la noblesse féodale) 470

NOUVELLES

LÉON BARRACAND. *Rolland*, nouvelle 360

— *Le Passé de Claire*, nouvelle. 439

POÉSIES

JOSÉPHIN SOULARY. *Vox Soli*, sonnet inédit .. 18

LÉO GENIN. *Martingale*, poésie 19

Digitized by Google

Digitized by Google